

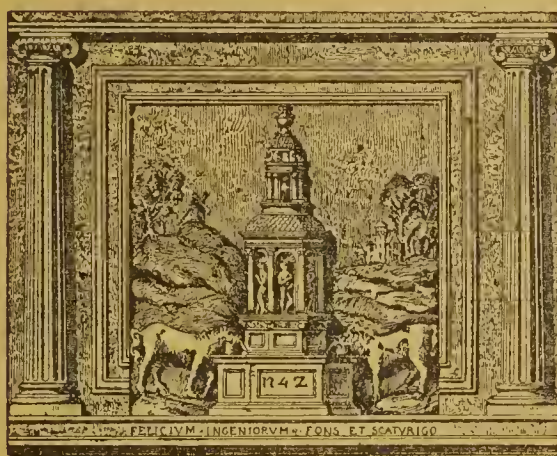
VANNES. — IMP. LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

REVUE
DU
BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS



11^{me} Année. — 1^{re} Livraison.



FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON



PARIS
E. LECHEVALIER
29, Quai des Gds-Augustins.



NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1898



Chéreau Sc.

RICHELIEU RECEVANT LES PREMIERS ACADÉMICIENS

(H. R. M.)



LA

MORT DE D'ELBÉE

(Suite).¹

Les tentatives de Turreau

C'EST en vain que les représentants du peuple avaient cherché à changer leur victime en dénonciateur, d'Elbée n'avait menti ni à l'unité de ses principes, ni à la noblesse de son caractère.

Si sa ferme attitude leur avait un instant inspiré un étonnement mêlé d'admiration, Bourbotte L. Turreau et Prieur restèrent insensibles à la pitié. La mort du généralissime des Vendéens fut décidée.

Mercier du Rocher prétend qu'il fut question de conduire d'Elbée à Paris sur sa demande « pour y découvrir des secrets « importants au Salut de la République » mais que cette demande fut rejetée. Il paraît difficile d'admettre que, dans le cas où cet agonisant aurait tenté de sauver un reste de vie par une pareille trahison, les conventionnels n'aient pas saisi avec empressement l'occasion qui leur était offerte d'obtenir d'utiles renseignements et des révélations graves.

¹ Voir la livraison de septembre 1897.

Il n'est fait d'ailleurs nulle mention de cette proposition dans leur correspondance pas plus qu'il n'y est dit un mot des offres de pacification que l'interrogatoire attribue à d'Elbée.

Quoi qu'il en soit, les conventionnels pensèrent que Turreau pourrait peut-être réussir là où ils avaient échoué. Ils chargèrent le général en chef républicain de renouveler leur tentative restée infructueuse.

Turreau était resté spectateur de l'entrevue du généralissime et des représentants du peuple, et la grandeur de la scène l'avait frappé. Fut-il sincèrement ému, ou simula-t-il la pitié pour inspirer la confiance et provoquer quelque abandon ?

Après le départ des représentants, il avait osé flétrir leur attitude « inconvenante », il avait témoigné de l'intérêt et montré quelques égards à l'illustre prisonnier.

Celui-ci consent à le recevoir et Turreau, pour rester seul avec lui, renvoie le sous-officier qu'on avait placé dans sa chambre.

La première pensée du soldat vaincu en face de son adversaire est de sauvegarder une fois encore son honneur militaire, en repoussant avec énergie toute responsabilité dans la capitulation de Noirmoutier.

Puis, démasquant aussitôt les intentions de Turreau, il l'arrête au premier mot par cette ferme déclaration, montrant ainsi qu'il ne veut pas être la dupe d'un ennemi sans pitié.

« Vous n'avez pas le projet, général, d'obtenir de moi les secrets de mon parti ; au reste, je le crois perdu. Que d'autres achèvent de se déshonorer ; quant à moi, j'ai prouvé que je ne redoutais pas la mort. »

D'Elbée a tenu sa parole ; il n'a dit que ce qu'il a voulu dire ; Turreau déclare qu'il refusa de répondre à tout ce qui pouvait compromettre la situation de son parti.

Cependant le cœur du Vendéen laisse échapper des regrets. Au souvenir de ses projets compromis, de ses avis méprisés,

de son autorité méconnue, le généralissime fait un douloureux retour sur le passé, et s'ouvre librement sur les causes de la prospérité et de la décadence du parti royaliste.

« Nous nous sommes perdus nous-mêmes, dit-il, c'est
« notre désunion qui vous a fait triompher. Les Bretons
« devaient faire une puissante diversion et il n'y a eu que de
« l'incertitude et de la faiblesse dans leurs mouvements :

Comme Turreau insiste et demande : « Vous avez encore
« beaucoup d'hommes ?

« Qu'importe, réplique-t-il, qu'il y ait des soldats où il n'y
« a pas de chefs et de munitions. . . . Nous avons été bien mal
« secondés par MM. les gentilshommes bretons ; il n'y avait
« là qu'un homme capable de faire de grandes choses. »

« De qui parlez-vous donc ?

« De M. de La Rouërie.¹

Attribuant à l'inertie de la Bretagne l'insuccès de l'attaque de Nantes, d'Elbée expose les motifs qui l'amènèrent à renoncer définitivement à toute action sur la rive droite de la Loire, et le décidèrent à diriger désormais ses opérations vers le Midi.

Il revient sur la question du passage de la Loire, et déplore ce projet qu'il avait sans cesse repoussé, qu'on lui a caché

¹ Turreau a commenté le jugement porté par d'Elbée sur le grand agitateur breton ; il a essayé d'établir un point de contact entre l'insurrection vendéenne et l'association bretonne.

« Cependant, dit-il, d'Elbée ne prit point part aux premiers mouvements
« qu'il regardait comme prématurés, ce ne fut que dans les premiers jours
« d'avril (?) qu'un fort parti de rebelles vint le chercher, et il se mit à leur
« tête. D'Elbée trouvait que la révolte avait éclaté trop tôt dans le Poitou,
« parce que suivant son plan, *qui était celui de La Rouërie*, il fallait
« qu'elle se manifestât en même temps dans la Bretagne et dans l'Anjou ».

Voir également la lettre de Turreau à M. de St-B., citée plus loin p. 13.

Ces commentaires sont insuffisants pour établir l'existence d'un plan général d'insurrection enveloppant la Bretagne, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Les adversaires les plus ardents de la spontanéité de l'insurrection vendéenne n'ont encore rien découvert de probant sur ce sujet. M. C. Port dans « la Vendée-Angevaine », s'est spécialement appliqué à rechercher la trace documentaire de la participation de d'Elbée à la conjuration de La Rouërie, mais vainement.

jusqu'au dernier moment et qui ne pouvait, selon lui, aboutir qu'à un désastre.

« Dès que je vis qu'on était décidé à passer la Loire, je désespérai entièrement de la cause royale et me déterminai à choisir un lieu où je pourrai mourir tranquillement. »

Et le souvenir de l'irréparable désastre que vient de subir la Grande-Armée, autrefois victorieuse sous son commandement, renouvelle ses regrets de n'avoir pas été écouté. Le généralissime condamne les intrigues et les ambitions personnelles qui ont compromis la cause royaliste et juge sévèrement les conspirateurs du passage de la Loire.

« MM. d'Autichamp et de Talmont voulaient passer la Loire, le premier pour s'emparer d'un port de mer ou marcher sur Paris, le second pour s'établir dans ce qu'il appelait ses Etats de Laval et devenir chef de parti ; ces projets étaient extravagants. C'est l'ambition de ces deux officiers généraux qui a causé tous nos désastres. »

Il peint Talmont comme « un jeune homme fier et fougueux mais sans moyens et timide au fond » ; il rappelle que ce fut à ses conseils et au peu d'accord et de subordination qui existait entre les chefs qu'on doit la ruine du parti. »

Ce qu'il condamne surtout c'est l'esprit de particularisme de Charette ; ce fut le dissolvant le plus actif de cette cohésion nécessaire de toutes les forces de la Vendée, de cette union dans un but commun que le généralissime a sans cesse réclamée et proclamée par la parole et par l'exemple.

« C'est l'ambition de M. Charette, son ignorance, son obstination à s'isoler, à séparer ses opérations de celles de la Grande-Armée qui nous ont fait manquer les opérations les plus importantes¹ ». »

¹ Cette appréciation paraîtra sévère à ceux qui glorifient avec raison le courage, l'énergie, l'habileté que le célèbre partisan a dépensés pour la défense de la cause royaliste ; mais pour apprécier la sincérité et la vérité de ce jugement il est nécessaire de se placer au moment même où il a été prononcé. Jusqu'ici, ce que Charette avait donné à la Vendée n'était pas fait pour lui attirer l'estime et la reconnaissance de ses compagnons d'armes,

Il ne lui accorde pas de grands talents militaires, mais le considère comme un « excellent voltigeur » et dans une vue prophétique de l'avenir, déclare « qu'on aura de la peine à le réduire. »

En revanche le généralissime parle avec éloge des officiers plus modestes dont le courage et le désintéressement ont bien servi la cause royaliste. Il regardait Stofflet et Piron comme des officiers très utiles... Mais son cœur se serre au souvenir du fidèle ami dont il déplore la perte, de M. de Bonchamps, qu'il appelle « le brave », qu'il considère comme « le meilleur officier-général de l'armée. »

Sa noble franchise, s'élevant au-dessus des considérations humaines, jugeait sans crainte et avec une égale impartialité, les fautes et les faiblesses de ceux qui tiennent cependant son sort dans leurs mains. Il ne craint pas de condamner les désordres des armées républicaines, de relever l'impéritie de ses généraux et de flétrir « le despotisme des proconsuls ».

Turreau est resté frappé de la lucidité de son esprit, de la netteté de ses vues et de la sûreté de son jugement. « Il en parlait, dit-il, comme un chef éclairé. »

Aussi, rend-il pleine justice à des talents militaires, qu'il avait eu, plus que tout autre, l'occasion de connaître et de craindre.

« Militaire consommé, d'Elbée avait formé les Vendéens à « la manière de combattre la plus convenable à la localité et

et, à la fin de 1793, il était loin d'avoir la réputation et la gloire acquises depuis par sa longue et tenace résistance.

L'hésitation au siège de Nantes, la précipitation à l'attaque de Luçon, la défection de St-Fulgent, le refus de concourir à la poursuite de l'armée de Mayence et à la bataille décisive de Cholet, conséquences de cette tendance obstinée à l'action isolée et personnelle qui dominait et conduisait ses actes, sont des faits condamnés par l'histoire.

Napoléon, toujours si intéressé par les choses de la Vendée, tout en prêtant du génie à l'illustre chef de parti, dit de lui : « Charette s'était séparé « de la grande armée, à laquelle il refusait toute coopération ; cette conduite était un grand crime dans une pareille circonstance où il s'agissait « du salut de son parti. Il fut un mauvais chevalier, il trahit la cause vendéenne en refusant de marcher. »

« au génie de ce peuple. Convaincu que le succès de la plupart
 « des batailles dépend de la violence du premier choc, par
 « conséquent que les chances sont en faveur d'une attaque
 « violente et impétueuse, surtout dans un pays haché et cou-
 « vert, où il est presque impossible de rallier une armée rom-
 « pue, il ménageait toujours aux rebelles les avantages de
 « l'agression. Jamais il ne se laissait attaquer, même supé-
 « rieur en force, même dans une position favorable à la dé-
 « fense. C'est l'art avec lequel il combinait, il dirigeait ses
 « attaques, avec lequel il savait donner à la charge de ses
 « troupes une action, une impulsion si rapide qu'elle était
 « pour ainsi dire irrésistible, quoiqu'il se battît presque tou-
 « jours en ordre parallèle, c'est son habileté à dérober et à
 « tourner l'ennemi, à éviter l'engagement de sa cavalerie tou-
 « jours trop faible pour s'en promettre des succès, à la placer
 « en seconde ligne, et à rendre par ses dispositions, la nôtre
 « inutile ou contraire, à employer peu d'artillerie, à prévoir et
 « à calculer si bien les suites d'une affaire, que la défaite lui
 « causât peu de pertes, et que la victoire lui procurât des avan-
 « tages considérables, enfin c'est son système d'agir toujours
 « en masse contre l'armée républicaine, que les circonstances,
 « et quelquefois l'ignorance de ses généraux, ne faisaient agir
 « que par fractions, qui lui ont fait remporter vingt victoires
 « signalées. Ses lieutenants ont été battus toutes les fois
 « qu'ils se sont écartés de ses principes¹.

Le chef éclairé, le patriote royaliste, s'est prononcé devant Turreau sur la question de l'appel à l'étranger et ses paroles viennent préciser le but et les moyens d'une insurrection,

¹ Hoche dans sa proclamation aux habitants des campagnes du 19 germinal an IV, confirmait encore la réputation qu'avaient laissée dans le camp républicain les grands chefs Vendéens disparus. « O habitants de ces contrées malheureuses !... Quels sont vos chefs ? Possèdent-ils les talents de d'Elbée, l'aménité de Bonchamps, le courage de Stofflet, l'activité, les ruses et les connaissances locales de Charette ? »

A quoi Crétineau-Joly ajoutait de son propre fonds « *et l'héroïsme de La Rochejaquelein* », dans l'intention de suppléer à l'inconcevable oubli du Pacificateur de la Vendée.

qui voulait « redonner au royaume son ancienne splendeur » par la fédération des royalistes de l'intérieur. Elles affirment l'indépendance et le patriotisme de la Vendée.

« Nous n'avons pas besoin des secours étrangers pour relever le trône, rendre au clergé tous ses privilèges, à la noblesse tous ses droits. Seuls, nous pouvons redonner au royaume toute sa splendeur ; l'intérieur de la France nous présentait assez de ressources pour exécuter ce dessein glorieux ».

En même temps, ajoute Turreau, il mêlait quelques idées religieuses à ses idées de gloire. Aux yeux de son interlocuteur, ces sentiments ne pouvaient être, ainsi qu'il le suppose gratuitement, qu'une manifestation intéressée de fidélité aux convictions de son parti, mais il faut rendre au chrétien la sincérité du profond sentiment religieux qui a dominé sa vie.

Turreau, ne perdant pas de vue l'objet de sa mission, tente par un dernier effort de provoquer des révélations en laissant entrevoir la grâce de la vie accordée à madame d'Elbée, à ses parents, à ses amis.

« Vous êtes de braves gens, disait-il, nous aurons égard à vous.

L'ascendant de l'honneur fut plus fort que tout autre sentiment. A cette proposition d'Elbée répond :

« Ma femme saura mourir avec la dignité d'une Vendéenne mais quand je pourrais la sauver par des aveux qui me déshonoreraient, vous n'espérez sans doute pas en obtenir de moi ; je saurai mourir, me taire et non me déshonorer.

Devant cette inébranlable fermeté, Turreau s'étonne et s'écrie : « Mais, si tu étais le maître de notre sort comme nous le sommes du tien, que nous ferais-tu ? »

« Ce que vous allez me faire ! »

Ce fut le dernier mot ; il fermait tout espoir de salut et réclamait la fin de ce long martyre.

Turreau n'obtint rien de plus et dût se retirer ; mais il emportait de cette entrevue une impression de respect dont il a

laissé le témoignage irrécusable dans une lettre écrite quelques jours après à l'un de ses amis¹

*A M. de St-B. . . , ancien capitaine à la suite
du régiment de Rohan-Soubise².*

Nantes, nivôse.

« Je l'ai prise cette isle de Noirmoutier avec environ dix-
« huit cent rebelles y compris les tués et les blessés, et vingt
« ou trente bouches à feu. Cy-joint un journal qui vous met-
« tra au fait de mes opérations depuis que j'ai quitté cette
« ville jusqu'à mon retour. J'y ai ajouté le rapport des repré-
« sentants du peuple qui étaient de la partie et vous remar-
« querez qu'ils n'ont pas même fait mention de moi. Je suis
« accoutumé à ces petites omissions qui ne m'affligent pas
« autrement et dont je retire quelque utilité, parce qu'elles
« aident à me faire connaître à la fois et l'esprit du temps et
« celui des grands personnages que nos circonstances politi-
« ques mettent en action. En m'emparant de Noirmoutier,
« j'ai fait une prise beaucoup plus importante, celle de
« M. d'Elbée, généralissime des armées vendéennes et promu
« au suprême commandement à Saumur, lors de l'invasion
« de cette ville par les rebelles³. J'ai trouvé d'Elbée retenu
« dans son lit par une blessure reçue à Cholet et qui lui laisse
« la poitrine à jour.

¹ « La guerre de la Vendée, dit M. Wallon, est de tous les épisodes de la
« Révolution celui qui a provoqué les appréciations les plus diverses et qui
« tient le plus encore les passions en éveil. Il n'y a qu'une méthode pour
« en parler avec autorité, c'est de produire les documents du temps ; il n'y
« a qu'un moyen pour se guider parmi les contradictions qu'ils présentent,
« c'est de ne prendre à chaque parti que le bien qu'il a dit de ses adver-
« saires où le mal dont il a fait l'aveu pour soi-même. » H. WALLON. *Les*
Représentants du peuple en mission, t. 1, p. 106.

² Cette lettre, publiée en partie dans les Mémoires, a été donnée intégrale-
ment dans la *Revue de la Révolution*, n° du 5 juillet 1885, p. 6.

³ D'Elbée fut élu à Châtillon le 19 juillet 1793.

« Si j'en juge, par deux conversations dont l'une assez
« longue, que j'ai eues avec lui, ce chef de parti avait
« toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle.
« Seul dépositaire des secrets de la Rouërie à la perte duquel
« il attribue toutes les fautes ainsi que les échecs de ceux
« qu'il appelle les *francs-royalistes*, d'Elbée, assez habile
« pour avoir saisi toutes les branches de cette vaste conjura-
« tion, a donné des preuves de ses talents dans l'exécution
« du plan de ses prédécesseurs. Aidé de Bonchamps, le
« meilleur officier général des rebelles, et, blessé mortelle-
« ment à Cholet dans la même journée, il a eu constamment
« des succès importants, malgré l'inertie, la désobéissance et
« quelquefois même l'opposition formelle de ses rivaux, parti-
« culièrement de Charette.

« L'insurrection de la Vendée, ayant eu lieu avant le temps
« déterminé pour l'explosion générale, il avait fait tout ce qui
« était en son pouvoir pour la comprimer et empêcher son
« éclat prématuré, parce que tous ses moyens d'action
« n'étaient pas en rapport et qu'il sentait le danger des mou-
« vements partiels. La plus grande partie de la Bretagne, la
« Basse-Normandie, le Maine, une partie de l'Anjou, dont le
« soulèvement entraînait dans le plan général étaient déjà dis-
« posés, mais on n'y avait pas encore arrêté les mesures
« d'exécution.

« Contraint de céder au mouvement du 10 mars parce qu'il
« devenait également impossible de l'arrêter et dangereux de
« ne pas le diriger, d'Elbée tira le plus grand parti des cir-
« constances, et quoiqu'obligé de morceller son plan, il s'at-
« tacha à augmenter la consistance de la révolte précipitée
« du Poitou, en obtenant des succès rapides et majeurs,
« motif le plus puissant pour hâter l'insurrection des provin-
« ces limitrophes¹. »

« Ce qui, selon moi, fait honneur à l'Elbée c'est qu'il était

Voir la note p. 7.

« mécontent des secours étrangers qu'invoquaient les émi-
« grés, qu'il n'estimait pas. Et, en effet, quand il a envoyé en
« Angleterre, quelques jours avant sa mort, un officier pour
« se procurer des moyens que Charette et ses partisans lui
« refusaient, c'est qu'il a vu son parti perdu, et qu'il ne lui
« restait plus que cette ressource.

« Il m'a paru convaincu que la contre-révolution ne devait
« et ne pouvait s'opérer que par les moyens qu'offrait l'inté-
« rieur de la République, tous les mouvements d'opposition
« qui se manifestèrent au dedans obtenaient ses éloges ; il
« n'avait pas perdu de vue le camp de Jalés et les autres
« points d'appui que le midi présentait à ses entreprises. La
« résistance de Lyon lui semblait glorieuse, tandis qu'il ne
« voyait qu'avec indignation Toulon et nos escadres livrées
« à l'Angleterre par la plus lâche de toutes les perfidies.

« Outre que cette manière de voir prouve qu'il avait bien
« observé et calculé les ressources des royalistes dans l'in-
« térieur, c'est qu'elle décèle aussi un caractère de loyauté
« auquel il est difficile de refuser son estime, quelle que soit
« la bannière qu'on ait suivie. »

« D'Elbée a répondu avec peine aux questions réitérées et
« souvent indiscrètes des représentants dont la visite me
« semblait inconvenante. Peut-être n'était-ce ni le lieu ni le
« moment d'entrer dans les détails d'une victoire, qui d'ail-
« leurs n'a pas été très difficile, devant l'homme qu'on devait
« faire porter au supplice le lendemain, et dont l'état de fai-
« blesse et de souffrances méritait quelques égards.

« Resté seul avec lui, et l'ayant débarrassé d'un sous-offi-
« cier qu'on avait placé dans sa chambre, je n'ai pas eu de
« peine à le faire causer. Mais il a commencé par me déclarer
« que je n'obtiendrai aucun des secrets de son parti et il m'a
« tenu parole. « Général, a-t-il dit, j'espère que vous me ren-
« drez la justice de croire que si j'avais pu seulement me tenir
« sur mes jambes, ce n'est pas dans mon lit que j'aurais été
« pris.

« Il connaissait très bien tout ce qui se passait dans notre
« armée. Les désordres, l'ignorance de la plupart de nos offi-
« ciers et le despotisme des proconsuls. Il m'a rappelé toutes
« les affaires où je m'étais trouvé, même celles où il n'était
« pas en personne. Toutes nos fautes militaires dans les
« diverses batailles et toutes celles de son parti lui étaient
« présentes et il en parlait comme en chef éclairé ; il mêlait
« de temps en temps quelques idées religieuses à ses idées de
« gloire, mais j'ai dû supposer que c'était uniquement pour
« donner une dernière preuve de la fidélité aux convictions de
« son parti.

« J'ai quitté Noirmoutier le lendemain et c'est ici que j'ai
« appris qu'il avait été fusillé deux jours après en vertu d'un
« jugement de la Commission militaire qui nous suit. D'Elbée
« avait un physique distingué, l'élocution facile et surtout un
« organe très agréable ; il a fini sa carrière à quarante-deux ans.

« J'ai pensé, mon ami, que vous seriez bien aise d'avoir
« quelques détails sur cet homme qui avait commencé un
« grand rôle et qui peut-être l'eût rempli, s'il eût été mieux
« secondé ou plutôt moins contrarié par les circonstances. Le
« succès de la bataille de Cholet est dû en partie à la chute de
« d'Elbée et de Bonchamps, frappés, pour ainsi dire à la même
« minute.

« Adieu, je ne profiterai pas cette fois-cy de vos conseils,
« car je n'attends que l'ultimatum du gouvernement pour
« envoyer ma démission à Paris, si on ne la reçoit pas
« ici. »

Il est rare de rencontrer dans l'histoire un pareil témoi-
gnage de respect pour un adversaire. Mais, cette fois, la force
de la vérité a fait taire la haine révolutionnaire et le mortel
ennemi a été contraint de rendre un indéniable hommage à
sa victime.

Et pour ajouter un dernier trait à l'honneur du héros ven-
déen Turreau dit encore : « D'Elbée avait tellement acquis la
« confiance et l'attachement des rebelles qu'après sa mort,

« j'ai vu des prisonniers verser des larmes lorsqu'ils entendaient prononcer son nom.¹ »

Rien ne saurait mieux glorifier la mémoire de généralissime que cette touchante manifestation d'un amour qui honore les soldats qui le témoignent autant que le chef qui l'inspire.

Et mieux encore, nous retrouvons ici l'expression de cette complète union des cœurs dans la même foi qui ralliait les p'aysans vendéens autour des gentilshommes choisis par eux pour faire corps et lutter ensemble à l'heure de la persécution, et pendant que, partout ailleurs, la haine et la peur divisaient les classes, isolaient l'individu, abolissaient toute action collective, la Vendée avait vu jaillir l'entente spontanée de tout son peuple contre la tyrannie jacobine.

(A suivre)

M^{is} D'ELBÉE

¹ Le royaliste Poirier de Beauvais a répété le trait cité par Turreau. Il a voulu le confirmer et le compléter par une chaleureuse protestation de fidélité vendéenne à la mémoire du généralissime. « Turreau a dit qu'il a vu des soldats « verser des larmes en entendant prononcer son nom ; ils n'ont fait « que suivre l'exemple de toute la Vendée ; sa mémoire y sera éternelle ! ».





LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite¹.)

Bertin n'était pas plus heureux et, le 29 pluviôse, il répondait au comité de surveillance :

« CITOYENS,

« Je m'empresse en arrivant de commission à répondre à votre lettre d'hier concernant Brumault ex théologal. Il y a bien eu une procédure instruite contre lui en 91, de laquelle il a été acquitté, mais cette procédure a subi le même sort que les autres papiers du greffe et je suis bien fâché de ne pouvoir vous donner satisfaction à cet égard.

« Salut et fraternité,

BERTIN. »

Et, pendant ce temps, le président Planier attendait toujours à Poitiers ; les pièces dont se vantait l'agent national de Luçon étaient sans doute insuffisantes, puisque, le 24 germinal, Planier réitère sa demande à l'agent national de Fontenay :

« J'espérais, citoyen, que tu m'aurais envoyé sur le sieur Brumault ci-devant théologal de Luçon, les renseignements que tu m'avais promis. J'avais d'autant plus de raison pour compter sur cet envoi de ta part que l'agent national de Luçon, en m'envoyant deux ou trois pièces, m'annonçait que

¹ Voir la livraison de décembre 1897.

tu allais m'en adresser de bien plus intéressantes. Je t'invitai à ne pas mettre en oubli ce fanatique. Le représentant Ingrand¹ exige de nous la plus grande célérité dans le jugement des criminels. Je lui ai dit que ce criminel eût été jugé depuis longtemps si tu m'avais fourni les pièces que tu m'avais promises, et que l'agent national de Luçon m'a annoncées.

« Veuille donc, citoyen, ne pas différer afin que notre tribunal puisse prononcer définitivement sur le sort de ce prêtre.

« Salut et fraternité,

PLANIER. »

(*Arch. départ.*)

Les pièces promises n'arrivèrent pas, et M. Brumault de Beauregard fut envoyé à Paris où la justice révolutionnaire était encore moins formaliste et plus expéditive : il fallait bien vider les prisons pour suffire au nombre des prisonniers. Par une fatalité étrange, l'ancien théologal de Luçon fit partie des 23 dernières victimes condamnées à mort le 9 thermidor an II, le jour même de la chute de Robespierre. Comme cette dernière charrette allait partir pour l'échafaud, on fit observer à Fouquier-Tinville qu'il y avait des troubles dans Paris et qu'il était peut-être humain de retarder cette exécution. — « Rien ne peut retarder le cours de la justice », répondit l'inflexible accusateur public. Quelques instants après, la tête de M. de Beauregard tombait sous le « couteau national. »

Le sous-décanat, septième dignité du chapitre, était aux mains de M. MARIE-JEAN CLAUDE DE ROZAND, également sous-chantre, vicaire-général et abbé commendataire de Trizay. Prêtre du diocèse de Grenoble, licencié en théologie

¹ INGRAND, membre de la convention de la Vienne, envoyé en mission dans ce département ; Piorry, son collègue, écrivait aux jacobins de Poitiers : « Songez qu'avec ce *bon b. . .*, vous pouvez tout faire, tout briser, tout incendier, tout déporter, tout guillotiner, tout régénérer. »

de la Faculté de Paris, on le croyait fils naturel d'un haut personnage ; l'élégance de ses manières, sa parfaite éducation, la vivacité de son esprit n'étaient pas pour démentir cette illustre et irrégulière origine.

Une certaine sympathie d'opinions et de caractère l'avait lié avec l'abbé de Mercy qui, une fois nommé à l'évêché de Luçon, le fit venir près de lui. Le rapprochement était facile, car, à peine entré dans la communauté de Saint-Sulpice, M. de Rozand avait été déjà gratifié par le roi de la chapellenie de la grande et de la petite Trinité desservie en l'église de N.-D. de Monts au diocèse de Luçon, et vacante par le décès de M. de Cassagne. M. de Rozand avait pris possession le 25 mars 1766, par procureur, lequel n'était autre que M^r Pierre-Jean-Jacques Chauviteau-Chalonière, bachelier en théologie, curé de N.-D. de Monts ; il avait donc un pied dans le diocèse de Luçon lorsque Mgr de Mercy y vint comme évêque.

Pour l'attacher de plus près à sa personne, le prélat le fit entrer au chapitre avec la dignité de sous-doyen ; le 7 janvier 1788, il fut présenté par provision au personnel de la sous-chanterie du chapitre vacante par le décès de messire Jean-François Coutouly, et, le même jour, le chapitre lui céda, pour en jouir *ad vitam canoniam*, la maison canoniale appelée maison de Tous-Vents, que venait de quitter M^r Jules-Marie-Joseph Sochet des Touches, chanoine (*Arch. de l'évêché*). Cette maison ne fut guère pour lui qu'un pied-à-terre, car homme d'étude, et rimeur à l'occasion, sinon poète, M. de Rozand résida presque constamment aux Moutiers-sur-le-Lay, dans la maison de campagne des évêques de Luçon, séjour plus tranquille et plus plaisant que la maussade ville épiscopale.

Quelques lettres du sous-doyen, heureusement échappées à la destruction (*Collection de M. Dugast-Matifeux*), donnent une idée favorable de son esprit et de son jugement. Elles étaient adressées à M. Amable Cadou, lors curé de l'île d'Yeu, ancien professeur de philosophie au grand séminaire de Luçon, homme d'esprit, ami de M. Rozand, et qui, excellent

prêtre, mais de caractère pusillanime, devait mal tourner plus tard.

Une de ces lettres est datée du 1^{er} janvier 1789.

« Je suis bien sensible, mon cher confrère et bon ami, à votre souvenir et aux vœux que vous voulez bien former pour moi ; agréés, je vous prie, les miens, ne doutés pas de leur étendue et de leur sincérité. Une année s'ouvre qui enfantera de graves événements : le bonheur public en sera-t-il le résultat ? Il est cruel d'être forcé de n'oser se prononcer, je vois de toutes parts des prétentions outrées. Chaque ordre s'isole. Les uns veulent tout ôter, les autres tout conserver. On est prêtre, noble ou roturier, nul n'est enfant de la patrie, nul n'est citoyen. Je n'ose porter mes regards sur l'avenir. »

A cette date du 1^{er} janvier 1789, pour un prêtre et pour un noble, ce n'était ni mal pensé, ni mal dit.

Au même, du 5 février 1789 :

« Les affaires sont dans une crise bien fâcheuse. Le courrier de Paris nous a manqué aujourd'hui, et nous ne savons pas où nous en sommes. Mais, de toutes parts, je vois des torts ; trop de prétentions d'un côté, trop peu de sacrifices de l'autre. La prudence humaine est inutile ; il faut s'en reposer sur la Providence, quand la froide raison ne peut être écoutée de personne ; qui veut se mêler d'être conciliateur se brouille avec tous les partis : voilà ce que je vois. Heureux qui, comme vous, habite la campagne, qui, loin de la boue et des sottises de la ville, s'occupe ainsi que vous à faire le bien, sans autre témoignage que Dieu et sa conscience.

« Adieu, mon ami, tout ce que je vois et tout ce que j'éprouve me désole. »

Après avoir refusé le serment constitutionnel, M. de Rozand continua à résider aux Moutiers-sur-le-Lay. Sur ses réclamations, en mai 1791, sa contribution patriotique fut modérée à la somme de 1159^l 18 sous, équivalant au quart du revenu de ses bénéfices, évaluation qui était toujours inférieure à la réalité.

Il songea alors à se retirer à l'île d'Yeu, auprès de son ami Cadou, curé assermenté et procureur de la commune. Bien que ce rapprochement singulier dût donner quelque sécurité à l'autorité civile, le juge de paix de l'île d'Yeu, nommé Laurent, s'opposa au séjour de l'ex-sous-doyen de Luçon, et fit part de son opposition au maire de Saint-Gilles-sur-Vie :

« 31 août 1791.

« Le curé de l'île vint demander à la municipalité si M. de Rozan, ci-devant grand-vicaire, pouvait compter sur une bonne réception dans l'île, s'il y serait en sûreté. C'était au moment de la reprise du roi, j'arrivais de Sables, je savais ce qu'il était, je dis nettement que cet aristocrate était l'homme le plus dangereux, qu'absolument il ne fallait pas qu'il y vint; je déduisis mes motifs. Le curé, ami de ce monstre, fut au désespoir que j'eusse pu contrarier ses projets, et il me représenta moi-même à cette municipalité comme un homme suspect et dangereux, qu'il ne fallait pas que j'entrasse désormais à la municipalité. » (*Arch. comm. de Saint-Gilles-sur-Vie*).

M. de Rozand était donc aux Moutiers, lorsque l'arrêté du Directoire du département contre les prêtres insermentés, 29 mai 1792, vint lui enjoindre de se rendre dans la huitaine au chef-lieu du département pour se disculper des dénonciations dont il était l'objet.

Il fallut partir, mais M. de Rozand ne prit pas la direction indiquée; il s'en alla en Dauphiné, où il avait été élevé, et d'où il passa en Savoie.

« M. de Rozand a été un instant à Chambéry; il fut de là à la Chartreuse d'Aillon, dans la montagne; il n'y est plus. Je ne sais pas où il est. Je ne l'ai point vu, il ne m'a point écrit, excepté une seule fois, de Chambéry. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 6 novembre 1792*).

« Point de nouvelles de l'abbé de Rozand, ni de son compagnon, M. Le Brasse. Je sais seulement qu'ils ont gagné l'Italie, je les crois à Rome. » (*Lettre du 16 novembre 1793*).

« M. de Rozand est à Verceil en Piémont, aimé et considéré du cardinal évêque, et chez un seigneur le plus honorable. » (*Lettre du 16 février 1793*).

« M. de Rozand a fait d'excellents vers dédiés aux mânes de Louis XVI, qui lui font honneur, surtout à la cour de Turin. Il est toujours à Verceil dans la position la plus heureuse. J'espère le voir bientôt ici. » (*Lettre du 9 mars 1793, de Soleure*).

Au reçu de l'invitation du Directoire du département, en mai 1792, M. de Rozand avait effectué un départ assez précipité; il avait notamment omis de payer son boucher, le citoyen Ferré, de Luçon, qui, le 23 nivôse an II (12 janvier 94) réclama à la municipalité le paiement d'une note de 40^l 18^s « pour viande fournie au ci-devant abbé de Rozan, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay, depuis le 7 avril 1792 jusqu'au 10 juin suivant. » Cette note n'a d'autre intérêt que de préciser la date du départ. La municipalité renvoya le pétitionnaire à la liquidation générale des dettes du ci-devant abbé. (*Arch. dép. de la Vendée*).

Lorsque M. de Rozand eut rejoint M^{sr} de Mercy à Soleure les deux amis ne voulurent plus se quitter. L'approche des armées françaises ayant obligé le prélat d'abandonner la Suisse et de gagner l'Italie et les États du Pape, l'évêque de Luçon écrivit à Pie VI le 19 août 1794 : « J'ose supplier votre Sainteté de ne pas me séparer de l'abbé de Rozand, mon ami et ma principale consolation. »

« Je partirai pour Ravenne avec M. l'abbé de Rozand, mon vicaire-général et mon ami, que Sa Sainteté me permet d'avoir pour compagnon. » (*Lettre de Mgr de Mercy à Monseigneur Caleppi, du 14 octobre 1794*).

« Je suis arrivé à Ravenne avec M. de Rozan, mon grand-vicaire, le 19 du courant. » (*Lettre à Mgr Caleppi, du 21 novembre 1794*).

L'armée française, menaçant d'envahir les États pontificaux, les deux exilés s'éloignèrent encore ensemble :

« Par le conseil de S. E. Mgr le cardinal légat de Ravenne

et de l'archevêque, je me suis pour un instant éloigné avec M. l'abbé de Rozan, mon grand-vicaire.... Nous sommes venus à Vicence chez M. le baron de Talleyrand où nous comptons attendre que ce qu'on avait conçu d'alarmes à Ravenne soit dissipé. Nous sommes tous dans la même maison, et l'abbé de Talleyrand y remplit son objet, M. de Rozand, mon grand-vicaire, lui continuant ici ses leçons de théologie. » (*Lettre à Mgr Caleppi, du 28 mai 1796*).

M. de Rozand ne quitta plus son évêque dans les nouvelles étapes de l'exil ; nous les retrouvons tous les deux à Venise, en juillet 1796 ; « J'ai ici avec moi l'abbé de Rozand, qui vous embrasse ; nous ne sommes pas ensemble parce que cela n'a pas pu s'arranger. » (*Lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou, du 16 juillet 1796*).

Mais lorsque Mgr se décida, à la fin de la même année, à prendre un asile plus fixe dans l'abbaye de Lilienfeld, en Autriche, M. de Rozand resta à Venise. « J'ai laissé l'abbé de Rozand à Venise avec l'abbé de Talleyrand ; c'est un grand sacrifice que j'ai fait à l'amitié et à la reconnaissance que je dois à cette famille ; mais enfin le cher abbé de Rozand se trouve en excellente maison. S'il était obligé de quitter Venise, il irait à Naples, les Talleyrand étant naturalisés napolitains. J'ai l'espoir qu'on ne les séparera pas tous les deux, et que le Saint-Père voudra bien les rappeler dans une maison religieuse de ses Etats. » (*Lettres à M. Paillou des 6 janvier et 20 février 1797*).

Les rapports n'en étaient pas moins restés très affectueux ; « L'abbé de Rozand voudrait que je disposasse de cent sequins qu'il a eu de l'herbier qu'il a vendu à Ravenne, à quoi je répugne. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 10 décembre 1797*).

MM. de Talleyrand et de Rozand se rendirent en effet à Naples. L'élève ayant renoncé à poursuivre sa théologie¹, le

¹ Le baron Alexandre-Daniel de Talleyrand, âgé alors de vingt ans, quitta la théologie pour entrer dans l'armée napolitaine. Rentré en France en 1802, il fut, sous la Restauration, préfet du Loiret, conseiller d'Etat, député du Loiret de 1815 à 1822, ministre de France à Florence et à Copenhague sous Louis-Philippe, et mourut pair de France en 1839.

précepteur fut chargé à Palerme de l'éducation d'un jeune prince, et sa correspondance avec Mgr de Mercy en souffrit. — « Je n'ai point de nouvelles de M. de Rozand. Il est toujours à Palerme. » (*Lettre de Mgr de M. du 8 février 1800*).

L'éloignement prit fin cependant, et, lorsque Mgr de Mercy fut élevé, en 1802, après le Concordat, à l'archevêché de Bourges, il s'empressa d'appeler près de lui, en qualité de premier vicaire général, M. de Rozand, qui mourut dans ces fonctions en 1806.

Les documents manquent sur M. GEORGES LE ROY DE SÉROCOURT, chanoine, prévôt de Saint-Laurent de Parthenay et huitième dignitaire du chapitre de Luçon. Il refusa le serment, dut rapporter au directoire du district (délibération du 15 janvier 1791) les titres concernant ses bénéfices de Saint-Laurent et de la chapelle Saint-Jean, et, le 22 mars suivant, reçut, en outre de son traitement de chanoine, une rente de 1270 fr. représentant la moitié des revenus de sa ci-devant prévôté de Parthenay. (*Arch. dép. Vendée*).

Le serment refusé, il pensa à sa sûreté : « Sérocourt est dans sa famille », écrit Mgr de Mercy le 16 février 1793. C'est tout ce que nous en savons.

M. JEAN-HUBERT IRLAND DE BAZOGES, chanoine prébendé de Luçon, d'une famille écossaise émigrée en Poitou au début du seizième siècle, et dont plusieurs membres remplirent à Poitiers, depuis François I^{er}, les plus hautes charges municipales, était né à Poitiers en 1750, dans une maison de la rue Sainte-Opportune, occupée récemment par M. Ernoul, ancien ministre. Le revenu de sa prébende s'élevait à 5034 liv. 2 s. Après son refus du serment, le directoire du district lui demanda les baux à ferme des trois chapellenies dont il était bénéficiaire, pour fixer son traitement annuel. Le 11 janvier 1791, son traitement fut arrêté au taux des autres chanoines, et on lui accorda en plus une rente de 585 liv. moitié du revenu du

prieuré de la Garnache et de la chapelle de la Cacaudière, dont il était titulaire. (*Arch. dép. Vendée.*)

Au moment du danger, M. Irland se retira à Poitiers, dans sa famille ; il put s'échapper à temps de cette ville en 1793, et se réfugia à Fribourg en Suisse (*Lettre de M. de Mercy du 1^{er} juin 1793*). Il avait alors l'intention de rejoindre ses parents émigrés à Aix-la-Chapelle, mais il se décida à se rendre en Angleterre (*Lettre de M. de M. du 25 août 1794*). Il tarda à donner de ses nouvelles : « Je n'ai encore point de nouvelles de l'arrivée de l'abbé Irland en Angleterre » (*Lettre de M. de M. du 8 janvier 1795*). Mais une correspondance régulière s'établit bientôt entre l'évêque et le chanoine, dont ce dernier devint le représentant attitré à Londres. — « L'abbé Irland est resté en Angleterre (au moment de l'expédition de Quiberon) pour être le centre et le lien de notre correspondance » (*Lettre de M. de M., mars 1795*).

Lors du départ du comte d'Artois pour la Vendée, « l'abbé avait grande envie de le suivre (25 août 1795) ; mais il a résisté pour suivre mes intentions à Londres » (*Lettre du 28 novembre 1795*).

Son père, François-Hubert Irland de Bazoges étant mort le 11 mai 1795, ses deux sœurs, restées à Poitiers, demandèrent d'être envoyées en possession des biens paternels situés à Bazoges-en-Paillers, ainsi que des biens de leur frère, Jean-Hubert, prêtre déporté. (*Arch. dép. Vendée*).

Après la pacification de la Vendée, à la veille du coup d'État jacobin du 18 fructidor, lorsque les Conseils des Anciens et des Cinq Cents avaient une majorité royaliste, l'abbé Irland écrivait de Londres le 11 septembre, « qu'il partait le 12 ou le 13 pour son pays, mais qu'il avait engagé les autres à différer. Il ignorait alors les événements du 4 septembre (18 fructidor). Puisse-t-il les avoir connus avant son départ ! » (*Lettre de M. de Mercy du 17 octobre 1797*). — « Irland et ses compagnons voulurent partir ; il m'avait annoncé son départ et j'avais sur lui les mêmes inquiétudes que sur vous ; mais

il n'a pas tardé à me mander que le gouvernement (anglais) s'était opposé à son départ, et aujourd'hui, il l'en bénit ». (*Lettre de Mgr. de M. à M. Paillou du 14 novembre 1797*).

La situation des prêtres déportés n'en devint que plus difficile, et ils durent bientôt aviser à se procurer des ressources : « L'abbé Irland vient de m'écrire ; il était à Edimbourg, en Ecosse, où il espère se tirer d'affaire ». (*Lettre de Mgr. de M. du 8 février 1800*).

Un an après, grâce au Concordat, le chanoine était de retour en France. Fixé à Poitiers, il s'occupait surtout de régler ses intérêts matériels. — « Je félicite l'abbé Irland d'avoir retrouvé ses meubles et ses effets, mais j'aurais cru que ce n'était par le seul motif qui l'appelait dans mon diocèse. Je trouve sa conduite bien extraordinaire et vis-à-vis de vous et vis-à-vis de moi, et plus encore vis-à-vis de ses devoirs. Il ne m'a point écrit depuis qu'il est à Poitiers. Attendons. Qu'il nous suffise, pour lui et pour ceux qui sont dans le même cas, de les avertir. » (*Lettre de Mgr. de M. à M. Paillou du 19 octobre 1801*).

« Je ne m'étonne point que l'abbé Irland soit à Poitiers et qu'il ait voulu jouir de la satisfaction de voir sa famille ; j'y avais consenti et l'y avais même engagé ; mais il paraît vouloir y faire un séjour plus long que nous n'en étions convenus, et cela, dit-il, en raison des circonstances actuelles, puisqu'il craint de nous troubler. Je ne partage point cette crainte, mais fût-elle fondée, je ne vois pas ce qu'il y aurait à craindre de plus pour lui dans mon diocèse que dans celui de Poitiers ; probablement au contraire il y serait plus en sûreté. D'autant que c'est déjà un grand motif de sécurité que d'être là où le devoir appelle. Insistez donc auprès de lui et de ma part, afin qu'il vous rejoigne le plus tôt possible. » (*Du même au même, du 10 juillet 1801*).

M. Irland ne répondit pas aux avances que M. Paillou lui fit conformément aux instructions du prélat ; après les épreuves traversées, il n'aspirait plus sans doute qu'au repos. Demeuré

à Poitiers, il fut nommé chanoine de la cathédrale et mourut le 24 septembre 1836.

L'abbé JEAN-BAPTISTE BELLUARD DE RIVEAU, chanoine et vicaire-général de Luçon, était encore un prêtre étranger au diocèse, originaire du diocèse de Grenoble, et amené à Luçon par son compatriote, Mgr de Mercy. Après avoir refusé le serment constitutionnel, il dut fournir (9 janvier 1791) les baux à ferme de la chapelle N.-D. des Suffrages, afin de fixer son traitement. D'après sa déclaration, les revenus de son bénéfice montaient à 3,947^l 10^s. (*Arch. dép. Vendée*).

Lorsque les prêtres insermentés durent quitter le département, M. Belluard oublia aussi de payer son boucher, le citoyen Gourmaud, de Luçon, qui, le 21 nivôse an II, présenta à la municipalité une note de 29^l 6^s 6^d pour viande fournie du 7 avril 1791 au 9 février 1792. (*Arch. dép. Vendée*); d'autres créanciers obtinrent plus tard, le 7 frimaire an VII, des jugements contre lui (*Ibid*).

M. Belluard gagna le Dauphiné, qu'il quitta avec la famille de Mgr de Mercy. « Belluard est avec mes parents, à Chiasso dans le Milanais » (*Lettre de Mgr, novembre 1792*). Mais il rejoignit bientôt Mgr de Mercy à Mindrizio dans la Suisse italienne. Devant la gêne qui les menaçait, leurs ressources une fois épuisées, Mgr de Mercy écrivit au pape pour lui demander l'hospitalité :

Mindrizio, 19 août 1794.

« Très Saint-Père,

« ... C'est sur le peu d'argent qui m'est resté que j'ai vécu depuis deux ans et fait vivre M. Belluard, chanoine de mon église, l'un de mes vicaires généraux, et M. Raillou, curé de la ville de Montaigu, dans mon diocèse. tous les deux également dignes de mon estime et de ma tendresse, tous les deux compagnons de mon exil et qui n'ont eu que moi pour ressource, mais pour qui je n'en ai plus, puisque j'en manque pour moi-même.....

« Je mets aux pieds de Votre Sainteté mes commençaux

avec moi, et quand j'ose solliciter de votre bonté un asile pour moi, je ne puis ni ne dois les oublier. Il me serait doux sans doute de ne pas m'en séparer ; mais s'il le faut, eux et moi, nous nous soumettrons avec respect et reconnaissance à ce qu'il plaira à Votre Sainteté d'ordonner. En quelque lieu et de quelque manière qu'Elle nous place, ensemble ou séparément, nos cœurs seront toujours unis pour publier ses bienfaits. »

Le gouvernement pontifical offrit bien d'hospitaliser l'évêque, mais, pour les autres, il répondit par un refus. Mgr de Mercy écrivit alors, le 14 octobre 1794, à Mgr Caleppi :

« C'est à vos bontés particulières que je dois l'honorable asile que vous me proposez chez les RR. PP. Bénédictins de Ravennes. . . Je ne peux, Monseigneur, vous dissimuler tout ce qu'il en coûte à mon cœur de laisser derrière moi et sans aucun moyen de subsistance deux de mes ecclésiastiques, que, depuis deux ans, je nourris de mon propre sang. Je les envoie à Venise, à la garde de la Providence ; leurs vertus me répondent qu'Elle ne les abandonnera pas et je conserve la confiance que vous aurez la bonté de vous souvenir d'eux. »

— « L'abbé Belluard que je n'ai pu placer dans les Etats pontificaux est à Venise, et jusqu'à présent il y subsiste passablement. » (*Lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou du 8 janvier 1795*). Le séjour du chanoine s'y prolongea : « L'abbé Belluard est assez bien ». (*Lettre de Mgr du 10 octobre 1796, de Venise*). Il en parlait l'année suivante : « J'ai quitté Venise le 9 février 97 avec l'abbé Belluard et mon fidèle Berthelin (son valet de chambre). » M. Belluard accompagna son évêque à l'abbaye de Lilienfeld : « L'abbé Belluard n'est point avec moi (en Hongrie) ; je l'ai laissé à Lilienfeld ; mais, depuis mon départ, le bon évêque de Saint-Hippolyte, notre voisin et mon ami, l'a appelé auprès de lui pour le temps de mon absence ou une partie. Nous serons cependant bien aise l'un et l'autre quand nous nous rejoindrons. » (*Lettre de Monseigneur du 15 juin 1797*).

M. Belluard rentra en France en même temps que Mgr de Mercy et se retira à Biviers (Isère). En juin 1802, il voulut faire régulariser sa situation et écrivit au préfet de la Vendée la lettre qui suit :

« Biviers, le 16 juin 1802.

« Citoyen Préfet,

« Désirant me fixer dans le diocèse de Grenoble, lieu de ma naissance, je prends la liberté de vous prier de vouloir bien me faire délivrer un certificat ou un acte de la pension de 2.412^l qui m'avait été accordée et fixée par les Administrateurs du département de la Vendée résidant à Fontenay-le-Peuple, d'après l'état des revenus du Chapitre de Luçon dont j'étais membre et d'un petit bénéfice que je possédais dans celui de l'Isère.....

« Incertain du mode à employer pour obtenir l'objet de ma juste demande, j'ai cru, citoyen préfet, ne pouvoir m'adresser plus sûrement à vous, bien persuadé que vous aurez la bonté de m'indiquer les moyens de l'obtenir dans le cas où vous ne pourriez me l'accorder.

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait le 21 pluviôse an X de la République, à la préfecture de police de Paris, la promesse de fidélité à la Constitution, que je suis rentré en France le 20 janvier avec M. l'ancien évêque de Luçon dont j'étais le vicaire général, et que je réside à Grenoble et le plus souvent à Biviers près Grenoble chez M. du Menou.

Salut et respect.

Jean-Baptiste-F. BELLUARD,
prêtre catholique.

« Si vous daignez m'honorer d'une réponse je vous prie de me l'adresser à Biviers, par Grenoble ».

Le préfet de la Vendée envoya la pièce demandée le 7 messidor an X.

M. Belluard termina ses jours à Biviers, à une date que nous n'avons pu retrouver.

La prévôté de Fontenay, dixième dignité du chapitre de Luçon, était d'un revenu de 1400 l., dont 800 l. provenant de la ferme d'une métairie, et le reste de dîmes, terrages, complants, prés et cens à Fontenay, sauf le prélèvement d'une rente de 50 l. pour un vicaire de Notre-Dame. Le prévôt de Fontenay devait à Luçon l'office de la Fête-Dieu. En 1790, le titulaire était le chanoine FRANÇOIS-CHARLES-AMATEUR AVICE DE MOUGON, né en 1723 à Niort, où sa famille s'était anoblie dans l'échevinage au seizième siècle. M. de Mougou, doyen de Saint-Laud d'Angers, avait été gratifié dès 1759 d'un bénéfice à vaquer (*Arch. du Parlement de Paris*), et, lorsque la prévôté de Fontenay devint vacante, le 12 octobre 1776, il réclama ce bénéfice dont Mgr de Mercy avait déjà pourvu, *jure libero*, l'abbé Moulieu de la Borère, chanoine et vicaire-général de Luçon. Le résumé du long procès qui s'ensuivit a été publié par M. de la Fontenelle dans son *Histoire des évêques de Luçon*. M. de Mougou triompha.

Lorsqu'il eut refusé le serment constitutionnel, il reçut 4108 l. de pension, alors que son revenu atteignait auparavant 7216 l., constituées sur le prieuré de Saint-Clémentin, la prévôté de Fontenay, une pension sur le chapitre de Saint-Laud d'Angers, une pension sur la chapelle Saint-Blaise de Marigné, et une autre sur l'abbaye de Saint-Jean de Falaise.

L'expulsion des prêtres insermentés hors du département l'engagea à se retirer à Niort dans sa famille. En mars 1793, la municipalité niortaise, effrayée des progrès des Vendéens, mit en arrestation tous les suspects, et parmi eux M. Avice de Mougou, ex-prêtre insermenté. Le chanoine, très infirme et sans ressources, fut détenu jusqu'en 1797 dans sa maison, et mourut peu après. (*Arch. municip. Niort*).

La onzième et dernière dignité du chapitre était la prévôté des Essarts, dont était pourvu, depuis 1785, M. MICHEL-NICOLAS LEJEUNE, originaire du diocèse de Bayeux, chanoine, et titulaire de la chapelle du Marais d'Augny. Le 25 octobre

1790, M. Lejeune demanda au directoire du district de Fontenay de fixer son traitement qui, le 14 février suivant, fut arrêté à 1464 l. ; dans l'intervalle, il avait refusé le serment constitutionnel.

Au moment où il fallut quitter le département, il se rendit dans la famille de Mgr de Mercy, qu'il ne quitta pas pendant l'exil, résidant avec elle successivement en Suisse et en Italie. Il ne revint jamais dans le diocèse de Luçon.

M. ABRAHAM-LAURENT CHEVALLEREAU, chanoine, est peu connu ; il était titulaire de la chapelle des Gautreau, et il vit son traitement abaissé à 147 liv. par l'autorité administrative (25 février 1791), somme équivalente à la moitié du revenu de son bénéfice. Un certificat de la municipalité de Luçon du 1^{er} avril 1792 montre qu'il résidait dans cette ville depuis plus d'un an. Bien qu'il ait refusé le serment, son nom ne figure sur aucun rôle d'embarquement pas plus que sur aucune liste de prêtres détenus ou cachés. Il ne mourut cependant qu'à la fin de 1795 : « Je ne suis pas surpris de la mort de M. Chevallereau ; il était depuis longtemps comme non existant. Prions pour lui. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 10 janvier 1796*).

De la vie si bien remplie du chanoine GABRIEL-LAURENT PAILLOU, mort évêque de La Rochelle, nous ne donnerons que les détails inédits, durant la période révolutionnaire, renvoyant pour le reste aux notices déjà publiées.

M. Paillou, naquit le 7 mars 1735, à la maison de la Braudière, au Puybelliard, où son père était sénéchal. Elevé chez les Oratoriens de Nantes, il termina sa théologie à Saint-Sulpice, revint à Luçon comme directeur du séminaire, et fut nommé en 1764 chanoine avec une demi-prébende, puis syndic du clergé du diocèse, poste dans lequel sa prudence et ses talents lui permirent de rendre de grands services.

Il refusa le serment prescrit par la constitution civile du clergé. Le 27 janvier 1791, le directoire du district de Luçon

lui réclama les titres de la chapelle de N.-D. du Puy-du-Fou desservie dans l'église des Herbiers, du prieuré de Saint-Mars de Druinard et de la chapelle de la Madeleine, dont il était titulaire ; son traitement comme ancien chanoine fut fixé, le 8 février, à 2412 liv. (*Arch. dép. Vendée*).

M. Paillou ne tarda pas à être dénoncé à l'autorité, selon l'usage du temps. Le directoire du département lui ordonna de se rendre à Fontenay dans la huitaine (9 mars 1792). On l'y mit en détention, mais les charges ne parurent pas suffisantes pour l'y retenir, et, le 16 avril 1792, à la nouvelle d'un nouveau serment qu'on allait encore exiger, il signa avec 25 autres prêtres détenus comme lui, une pétition pour être autorisés à se retirer en Espagne (*Arch. dép. Vendée*). Le conseil du département répondit qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, « sauf aux pétitionnaires à se pourvoir devant l'Assemblée nationale. »

Le 22 août, autre réponse sous forme de l'arrêté suivant : « Pour répondre de leur présence au chef-lieu du département et les contraindre de comparaître exactement à l'appel qui sera fait à 9 h. du matin et à 3 h. du soir, chaque prêtre sera tenu de fournir une caution répondant à la somme de 1000 l.

ART. 2. — Si les prêtres manquent à l'appel, la caution sera tenue au paiement de 50 l. par chaque absence. »

L'Assemblée législative vota enfin le 26 août la loi de déportation des prêtres insermentés ; dès le premier jour, soixante-quinze prêtres firent à la municipalité de Fontenay leur déclaration respective et demandèrent un passe-port pour l'étranger. M. Paillou, qui avait à cœur de quitter un des derniers le navire désarmé, laissa partir les plus pressés. Arrivé aux Sables d'Olonne, il se trouva du nombre des soixante-seize prêtres à embarquer, le 9 septembre, sur le *Jean-François*, capitaine François Picard, à destination de Bilbao. Son nom figure le 44^m sur le rôle des passagers.

La traversée fut houleuse ; un des passagers fut enlevé par une lame, et ce ne fut que le 14 que le *Jean-François* put

atterrir à Saint-Sébastien. Les déportés y reçurent un très cordial accueil de Mgr Le Quien de la Neufville, évêque d'Acqs, qui, en exil depuis le mois de juin, s'était fixé dans cette ville pour venir en aide aux prêtres français qui y arrivaient en grand nombre.

Après quelques jours de repos, les passagers du *Jean-François* durent se séparer, afin de gagner les différents cantonnements qui leur étaient assignés. M. Paillou, avec dix-sept compagnons, fut dirigé sur Saragosse.

En passant à Pampelune, les exilés n'eurent qu'à se louer de la réception de l'évêque, et de celle de l'évêque de la Rochelle, Mgr de Coucy, qui y résidait depuis un an. On n'arriva à Saragosse qu'à la fin de septembre, non sans avoir été dévalisé en chemin par des brigands. La première réception dédommagea un peu les prêtres de leurs déboires, mais d'autres déportés arrivés avant eux occupaient les asiles, et l'archevêque de Saragosse trouva qu'on lui en envoyait trop. Aussi montra-t-il peu de bon vouloir à l'égard des derniers venus ; ils eurent beaucoup de peine à obtenir de lui des pouvoirs afin de se confesser entre eux, et ils durent chercher eux-mêmes un asile où ils pussent vivre en commun.

Parmi les prêtres étrangers déjà établis à Saragosse, les Luçonnais avaient eu la bonne fortune de rencontrer un ecclésiastique de Bordeaux, M. de Meaucorps, ami personnel de Mgr de Mercy, et qui se fit leur providence. Les témoignages de reconnaissance que Mgr de Mercy, instruit de cette circonstance, ne ménagea pas à M. de Meaucorps, excitèrent la jalousie du clergé local et même de certains déportés parmi lesquels l'abbé Thierry, vicaire-général de Bordeaux, et l'abbé de La Coudraye, vicaire-général de Toulouse, et ex-bénéficiaire de Luçon, son pays natal. Il y eut entre les réfugiés des froissements et des altercations dont le public se scandalisa. L'archevêque de Saragosse en parut fort mécontent ; il n'épargna ni les reproches, ni les réprimandes, refusa de recevoir les Luçonnais qui se présentèrent à son

palais, et finit par les obliger à quitter Saragosse dans les derniers jours de décembre 1792. Sans but, sans ressources, les exilés se réfugièrent à Valence, où l'évêque les reçut fort mal, et leur refusa asile. M. Paillou et quelques prêtres furent trop heureux de prendre gîte chez les Dominicains d'Agullente, petit village de la province de Valence, pendant que les autres se disséminaient dans les villages voisins.

Tant que dura la déportation, M. Paillou entretenit la correspondance la plus active avec son évêque, qui lui avait donné des lettres de grand vicaire et délégué tous ses pouvoirs sur les prêtres de son diocèse déportés en Espagne. Les lettres de M. Paillou sont malheureusement perdues, mais nous avons la correspondance entière de M^{sr} de Mercy très précise, très détaillée, et qui permet de suivre pas à pas les exilés.

Agullente n'était qu'une étape : dès le mois de février 1793, les expulsés de Saragosse étaient de nouveau réunis à Agrès, dans un couvent hospitalier de la même province.

Ils espéraient y reposer quelque temps, lorsque la déclaration de guerre de l'Espagne à la France, sous le prétexte de venger la mort de Louis XVI, fit désirer au gouvernement espagnol que les ecclésiastiques français qui résidaient à proximité des côtes s'avancassent dans l'intérieur. M. Paillou et ses compagnons prirent alors la direction de Madrid (avril 1793).

En chemin, ils refirent connaissance avec une bande de voleurs qui les dévalisèrent. Arrivés à Madrid, le cardinal Lorenzana les partagea en trois groupes ; celui dont M. Paillou resta le chef fut envoyé dans la province de Léon, dans la ville épiscopale d'Astorga (mai 1793).

L'accueil paternel qu'ils y reçurent de l'évêque, du chapitre et de la population les consola du moins de leurs dernières tristesses. Les communications avec M^{sr} de Mercy devinrent, il est vrai, plus difficiles, les lettres mettaient sept semaines à parvenir ; le prélat fut profondément touché des

égards de l'évêque d'Astorga pour ses prêtres, et, aussitôt qu'il en fut informé, il écrivit à M. Paillou : « J'ai bien de l'obligation à M^{sr} l'évêque d'Astorga de ses bontés ; je vous prie, en lui offrant mes hommages, de l'assurer de toute ma reconnaissance pour les bontés dont il vous comble et tous ceux de nos frères qui ont le bonheur d'être dans son diocèse ». (*Lettre du 3 mai 1794*).

A Astorga les réfugiés vivaient isolément ou par groupes, dans des maisons particulières ou dans des communautés religieuses. Mais, lorsque les armées françaises envahirent la Biscaye et la Navarre, les prêtres réfugiés dans ces provinces se portèrent plus loin, et, à l'arrivée de nouveaux confrères du diocèse, M. Paillou exprima l'intention, approuvée pleinement par son évêque, de se réunir avec eux dans une même maison, pour y mener une vie commune. Dans ce but il visa le bâtiment de la prison, qui appartenait à l'Etat, et dont on lui consentit la location, après l'avoir aménagé en vue de sa nouvelle destination. Ces détails sont donnés par une lettre d'un des derniers venus, M. Giraud de la Clairie, curé de Sainte-Gemme :

« De Burgos, je suis allé à Astorga, où j'ai obtenu *del provisor* la permission de dire la messe. Je suis logé dans la prison d'Etat avec mes compagnons. L'aumône de la messe est seulement de trois réaux (15 sous) ; cela est très peu pour payer la chambre, la nourriture, le vêtement et le blanchissage. Je suis réduit à manger tous les jours un morceau de mauvais bœuf (*de mala vacca*) et à boire de l'eau. Ici tout est très cher. Il faut se soumettre et s'abandonner à la volonté de Dieu et faire pénitence. Dans cette misère, je jouis d'une assez bonne santé ». (*Papiers de la famille Simon*).

Pour ne pas éveiller la vigilance de la police qui interceptait les lettres, M^{sr} de Mercy écrivait à M. Paillou sous ce nom :

*Al senor don Alexandro Isquierdo dignitad
de la S^{ta} Eglesia cathédral à Astorga.*

Don Isquierdo était un chanoine, dignitaire du chapitre

d'Astorga, tout dévoué aux exilés français. Après sa mort, M^{er} de Mercy adressa ses lettres à :

Monsieur Laurent PAILLOU, négociant à Astorga.

Un certain nombre de ces lettres furent saisies en traversant la France, et, le 1^{er} mai 1799, le ministre de la police générale en communiquait trois au commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Vendée :

« Je vous envoie, citoyen, trois lettres dont deux sont enveloppées, timbrées Lilienfeld, et une timbrée St-Polten, adressées à M. Paillou, négociant, à Astorga, signées : M. C. I. sous les dates des 20 octobre, 9 et 22 décembre 1798 ». Le même jour, envoi de deux nouvelles lettres de même provenance. « Ces lettres, ajoutait le ministre, ont pour auteur présumé le ci-devant évêque de Luçon, je vous engage à faire usage de ces indications et à m'instruire du résultat de vos recherches. » (*Arch. dép. Vendée*).

Lorsqu'une majorité royaliste se dessina aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents après les élections de l'an V, les prêtres déportés se disposèrent à rentrer en France. A la fin d'août 1797, M. Paillou donna le signal du départ à toutes les colonies vendéennes placées sous sa surveillance ; lui-même quitta Astorga avec ses compagnons, le 11 septembre, pour gagner la frontière. En route, on apprit la nouvelle du coup d'Etat de fructidor, et la reprise violente du pouvoir par les Jacobins. Il fallut rétrograder, retour d'autant plus douloureux que beaucoup de prêtres n'étaient pas assurés de pouvoir rentrer dans leurs précédentes résidences. M Paillou ne douta pas du moins des sentiments charitables de l'évêque d'Astorga, qui le reçut à bras ouvert après cette nouvelle épreuve.

« Béni soit à jamais le saint et respectable évêque de d'Astorga qui vous a de nouveaux recueillis avec sa charité ordinaire, qui connaît si bien, qui remplit si dignement les devoirs de l'hospitalité. Béni soit son peuple qui se montre si bon, si

compatisant à votre égard. La charité fait sa gloire et la vôtre, vous vous êtes rendus chers les uns aux autres par vos mutuelles vertus. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 14 novembre 1797*).

Les réfugiés ne furent plus réunis dans la prison d'État. La pieuse colonie trouva asile dans une maison moins vaste, qui ne put pas abriter tous les compagnons de M. Paillou ; quelques-uns durent habiter en ville, non sans se plaindre d'être moins favorablement traités que les hôtes de M. Paillou. Ils firent parvenir leurs plaintes à l'évêque de Luçon qui se hâta de les rappeler à plus de charité et à plus de résignation (*Lettre du 6 février 1798*).

L'évêque d'Astorga, touché de la vie exemplaire des prêtres Luçonnais, s'ouvrit d'un grand projet à M. Paillou : il lui proposa de lui confier la direction de son séminaire. M. Paillou eût peut-être accepté, si le gouvernement espagnol consulté ne s'y était pas opposé en vertu d'une ordonnance royale du 2 novembre 1792, qui interdisait aux ecclésiastiques émigrés tout enseignement privé ou public (article XI).

L'évêque demanda alors à M. Paillou et obtint de lui un plan de réorganisation des études pour son séminaire.

Sauf quelques alertes, provoquées par les incessantes demandes de nouvelles rigueurs contre les déportés, demandes présentées au gouvernement royal par l'ambassadeur de la République française, et le plus souvent éludées, les réfugiés d'Astorga passèrent sans trop de peines encore deux années d'exil.

Une ère d'apaisement s'ouvrit après le coup d'État du 18 brumaire (novembre 1799), et dès que les prêtres furent autorisés officiellement à rentrer en France sous la seule condition d'une promesse de fidélité au gouvernement nouveau, M. Paillou demanda à Paris un passeport qu'il obtint sans difficulté par l'entremise de son ami, l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, en faveur auprès du premier Consul.

Ce fut dans les derniers jours de novembre 1800 que M. Paillou quitta Astorga avec onze de ses compagnons.

Arrivé en Vendée, il se rendit directement dans sa famille, à la Flocellière, avec l'autorisation de l'autorité civile :

« 9 pluviôse an IX.

« Le Préfet de la Vendée,

« Vu la lettre du ministre de la Police générale du 24 vendémiaire dernier portant entre autres dispositions qu'il est permis à Gabriel-Laurent Paillou, ex-chanoine de Luçon, déporté en Espagne, de rentrer dans le sein de sa famille, et nous autorise en conséquence à le placer sous la surveillance de la municipalité du lieu de son domicile

« Autorise le citoyen Paillou à résider dans la commune de la Flocellière, sous la surveillance des maire et adjoints de cette commune, attendu qu'il s'est conformé à la loi. »

Sur l'état des prêtres revenus en Vendée, adressé par le préfet au Ministre de l'intérieur en juillet suivant (11 thermidor an IX) M^r Paillou vient en tête, avec cette note :

« Ancien chanoine de Luçon, actuellement grand-vicaire de l'évêque déporté, a fait la promesse de fidélité à la Constitution et montre un zèle ardent pour attacher au gouvernement les prêtres de sa communion. Instruit, recommandable par sa moralité. » (*Arch. Nat.*, F, 19, 865).

M. Paillou continua de mériter les bons témoignages du préfet ; au commencement de brumaire an X, comme, en sa qualité de grand-vicaire administrant le diocèse, il avait adressé aux curés et desservants une circulaire relative à la célébration d'une messe solennelle le 18 brumaire, en action de grâce pour la paix, le secrétaire général de la préfecture, Cavoleau, en fit part au Ministre de l'intérieur, en ajoutant que « la conduite du citoyen Paillou était digne de servir d'exemple à tous ceux qui professent le même culte que lui ; nous jouirions d'une tranquillité parfaite à l'intérieur si elle était universellement imitée. » (*Arch. Nat.* F 19, 481).

Le Concordat de 1801 supprima l'évêché de Luçon et rattacha la Vendée au diocèse de la Rochelle. M. Paillou devint chanoine et grand-vicaire de la Rochelle, et fut chargé personnellement de l'administration diocésaine de la Vendée, ce qui lui permit de conserver sa résidence à la Flocellière.

Le 19 avril 1804, on lisait dans les *Annales politiques, religieuses et littéraires de la Vendée* : « L'évêché de Poitiers devenu vacant par la mort de M. Bailly, vient d'être offert par le premier Consul à M. Paillou, vicaire-général du diocèse de la Rochelle. Ses vertus et ses talents, que le gouvernement connaît et apprécie, le portaient depuis longtemps à la dignité de l'épiscopat, qu'il a refusée d'autres fois. Quelle sera encore sa résolution dans cette circonstance ? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons assurer c'est que, s'il accepte, le diocèse de Poitiers acquerra un véritable trésor, tandis que la Vendée et son clergé auront à déplorer une perte irréparable. »

Dans le n° suivant, du 19 mai 1804 : « Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la nomination de M. Paillou à l'évêché de Poitiers. Nous sommes fondés à dire aujourd'hui que, malgré toutes les observations qu'il a faites au gouvernement pour être dispensé de l'honorable fardeau qu'il lui imposait, il s'est trouvé dans l'obligation d'obéir à de nouvelles instances de la part du premier Consul, et qu'il a accepté définitivement. »

Mais, dans le numéro suivant, du 19 juin : « Mgr de Barral évêque de Meaux, envoyé par S. M. Impériale et M. le cardinal légat à Poitiers pour en administrer le diocèse, est arrivé le 17 à destination. Cette circonstance a fait naître des doutes que quelques journaux ont manifestés sur la nouvelle que nous avons publiée de la nomination de M. Paillou à ce siège. Néanmoins rien de plus constant, rien de plus certain que cette nomination. Seulement des personnes qui se prétendent bien instruites et sur la foi desquelles nous croyions pouvoir compter, nous ont induits en erreur sur la nouvelle

de son acceptation que nous avons également annoncée, et qui ne se confirme pas encore. »

Elle ne se confirma pas en effet. M. Paillou refusa l'évêché de Poitiers, mais pour accepter celui de la Rochelle quelques mois après.

Voici la lettre par laquelle M. Bréchar, curé de N.-D. de Fontenay et vicaire-général par intérim, fit part de cet événement aux prêtres de l'ancien diocèse de Luçon :

Fontenay, le 24 décembre 1804.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Je viens de recevoir une lettre de M. Paillou datée de Paris et du 17 de ce mois, où je lis : « Ma nomination à l'évêché de la Rochelle a été signée par l'empereur samedi dernier. M. de Mandolx passe à l'évêché d'Amiens ; le diocèse de la Rochelle perd un excellent évêque, mais j'y porterai de la bonne volonté, l'amour du bien, le désir de le faire et une grande confiance dans mes coopérateurs. Je vous prie d'engager tous ceux que j'ai commis à votre vigilance à prier et à faire prier Dieu pour qu'il m'accorde les lumières et les grâces dont j'ai besoin pour le gouvernement d'un aussi vaste diocèse. »

« En conséquence, j'invite Messieurs les curés et desservants à offrir eux-mêmes à Dieu et recommander aux fidèles qui leur sont confiés les prières les plus ferventes selon les vues du nouveau prélat que le concours des deux puissances vient de placer à la tête de ce diocèse ; et afin que nos vœux soient plus agréables à Dieu par leurs concerts et notre réunion dans un même esprit, je désire que le dimanche 6 du prochain mois de janvier, jour auquel nous célébrons l'Épiphanie de N.-S. et notre vocation à la foi catholique, l'hymne *Veni Creator* soit chanté au salut du Saint Sacrement dans les églises où il est établi, et dans les autres, à l'issue de la messe paroissiale ou des vêpres, le peuple ayant été informé au prône du motif de cette prière.

« J'attends, Monsieur et cher confrère, de votre amour pour l'Église et de votre attachement à votre évêque, que la manifestation de ce désir suffira pour vous déterminer.

« Je vous prie d'agréer mon très respectueux dévouement
BRÉCHARD, vicaire-général par *intérim*.

D'autre part, les *Annonces* du 26 décembre 1804 publièrent l'entrefilet qui suit :

« Le diocèse de la Rochelle fait une grande perte sans doute, et certes cette perte deviendrait plus sensible encore, si à ce prélat vertueux et éclairé nous n'avions la consolation de voir succéder un nouveau prélat dont les vertus et les talents feront à jamais l'ornement, l'admiration et la gloire de ce vaste diocèse. Malgré ses refus constants, il vient de céder enfin à la voix de la divine Providence.

« Les papiers publics vous auront appris, nous écrit-il de Paris, ma nomination à l'évêché de la Rochelle ; je sais que vous prenez part à cet événement, et que vous le voyez avec plaisir, lorsqu'il me contriste, parce que j'y vois la fin du bonheur de ma vie ; mais il faut obéir, et je l'ai fait. »

Le n° du 4 février suivant, 15 pluviôse an XIII, ajoutait :

« Le nouvel évêque de la Rochelle, M. Gabriel-Laurent Paillou a dû être sacré samedi dernier, jour de la Chandeleur. Après la cérémonie de son sacre, il quittera Paris de suite pour se rendre dans son diocèse. »

Comme évêque, Mgr Paillou se distingua par sa modération, sa charité et le zèle éclairé avec lequel il administra son diocèse, qui comprenait deux départements ; il y multiplia les fondations pieuses.

En l'an XIII, le collège électoral de la Vendée le présenta comme candidat au Sénat conservateur, par 30 voix sur 53 votants, en même temps que le général Travot (*Arch. nat. F C, Vendée*). Ni l'un ni l'autre ne fixèrent le choix de l'empereur. Mgr Paillou mourut le 14 décembre 1826.

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).



MUSES VENDÉENNES

LES SOIRS MYSTIQUES

A mon ami Jean Tonnet

LUNE

Je veux, parmi la paix consolante des plaines,
Vaguer ce soir afin de chasser mon ennui,
Et baigner dans le vent plus tiède de la nuit
Mon front que frôlera le vol lourd des phalènes

Lors, et subitement grisé, j'irai m'asseoir,
Seul, oublieux enfin et sans pensée aucune,
Sur un tertre caché d'où je verrai, ce soir,
Se lever, en un pan de nuage, la Lune.

Cependant, à mes pieds lassés tu verseras,
— Lune triste en la profondeur du ciel d'opale —
Ta falote lueur ; et tu me souriras,
O masque de Pierrot fantastique, et si pâle !

*
* *

CYGNES

Vous m'êtes apparus au détour de l'allée,
Doubles en le miroir silencieux de l'eau,
Qui recueillait les pleurs du saule et du bouleau,
Et que ridait le vent jaseur de la vallée.

O Cygnes, vous flottiez dans le brouillard ; je crus
Qu'avec vous devant moi passaient de blancs mensonges ;
— Vous étiez irréels et beaux comme des songes,
O Cygnes, quand soudain vous m'êtes apparus.

Vos contours indécis dont s'effaçaient les lignes
Semblaient au crépuscule un rêve tout de neige ;
Et quand se fut évanoui votre cortège,
Mon désir a suivi votre sillage, ô Cygnes.

..

PAONS

Vous promeniez l'orgueil chatoyant de vos queues,
Graves, comme le soir tombait des cieus sereins ;
Et je vous pris, ô Paons, pour de lents pèlerins
Partis vers les jardins du Rêve aux plages bleues.

Graves, vous cheminieez en la paix des allées.
Cependant, le soleil s'attardait à vous voir,
Et de ses derniers rais, luttant avec le soir,
Magnifiait encor vos gloires ocellées.

— Oh ! s'en aller vers les horizons qui reculent,
Vers les golfes d'azur aux bords jamais atteints,
Chaque jour entrevus et toujours plus lointains !...
— Pouvoir vous suivre, ô Pèlerins des crépuscules !...

..

FANTÔMES.

Parfois encor, les soirs sans lune de l'automne,
Des formes vont hanter les Trianons déserts,
Pour écouter le vent qui module des airs
Parmi les arbres morts au frôlis monotone.

Les Chevaliers et les Clymènes aux longs cils,
Les belles aux langueurs dolentes de malades,

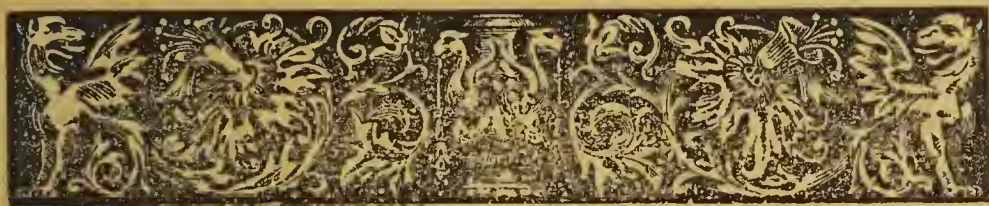
Et les petits abbés faiseurs de sonnets fades
Vont chercher en dansant l'oubli de leurs exils.

Mais dans la nuit soudain ont brillé des yeux jaunes ;
Les couples ont senti comme une angoisse au cœur ;
Et l'écho, tout à coup sarcastique et moqueur,
A prolongé le rire éternel des vieux Faunes.

— Vers leurs tombes ont fui les formes enlacées,
Les Amoureux des Temps à jamais révolus ;
— Et, par les Trianons déserts, rien ne vit plus
Que la bise qui hurle en les feuilles froissées.

FRANCIS EON.





UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DU MONASTÈRE DE SAINT-LIENNE

A LA ROCHE-SUR-YON¹



*Maintenant, c'est ici le rocher fatidique,
Et je vais t'expliquer tout ce que je t'indique ;
Je vais t'emplir les yeux de nuit et de lueurs.*

V. Hugo.

Le 12 juin de l'an de grâce 994, les habitants de la petite cité Yonnaise interrogeaient l'horizon, du haut des remparts. Le noble et pieux seigneur Ingelenus était attendu par le peuple en liesse ; il apportait dans ses domaines le trésor le plus précieux, les reliques sacrées d'un saint que Poitiers avait vu naître, et dont il gardait, avec amour, le tombeau depuis quatre siècles. Saint Lienne possédait des droits à la reconnaissance de toutes les populations poitevines. A travers les landes incultes, les vallons, les bois et les plaines on avait vu souvent des pèlerins au visage amaigri et ravagé par la fièvre, s'en aller en peinant, mais avec confiance, prier le saint auquel Dieu accordait le pouvoir de les guérir. Dans les longues veillées d'hiver, quand le vent déchaîné

¹ Avec une exquise bonne grâce, dont nos lecteurs lui sauront certainement gré, comme nous même, M. l'abbé L. Rousseau a bien voulu accorder, sous ce titre, à la *Revue du Bas-Poitou*, la primeur d'un des plus jolis chapitres de son *Histoire du Prieuré de Saint-Lienne*, dont l'apparition est vivement attendue de tous les lettrés et fidèles.

N. D. L. R.

hurle aux portes mal closes, lorsque la flamme projette sur les murailles les grandes ombres qui font peur, le malade, revenu avec la joie et les couleurs de la santé, racontait les aventures du voyage, les merveilles de la célèbre ville de Poitiers, et surtout la bonté de monseigneur saint Lienne. Les villages d'alentour avaient envoyé vers la Roche, les habitants revêtus de leurs costumes de fête. La foule bruyante se répandait par les rues trop étroites, en criant : « Noël, Noël ! » Les clameurs redoublent, les brillantes couleurs de la bannière d'Ingelenus éclatent sur le vert sombre de la forêt, le soleil fait étinceler les casques et les cuirasses de l'escorte qui accompagne les prêtres, revêtus des ornements sacerdotaux et portant, sur leurs épaules, la châsse d'argent où reposent les reliques vénérées. Le pont-levis s'abaisse, Ingelenus, qui marchait en tête, arrête son cheval, et, saluant, laisse passer saint Lienne, qui sera désormais très haut, très noble et très puissant seigneur de la Roche-sur-Yon.

Ce fut sur les instances souvent réitérées d'Ingelenus, et fortement appuyées par Guillaume III, comte de Poitou, que les chanoines de Saint-Hilaire consentirent à se dépouiller des restes sacrés d'un saint auquel les rattachait plus intimement encore le souvenir du grand évêque, dont il avait été le disciple chéri. Dans ces temps troublés et calamiteux, peut-être avaient-ils été protégés et défendus par le seigneur de la Roche-sur-Yon, combattant sous la bannière de Guillaume III. Pour conserver le lien qui les unissait au bienheureux qui allait les quitter, ils voulurent que l'église de la Roche-sur-Yon devint un prieuré de leur collégiale, avec droit sur toutes ses acquisitions à venir, et un cens de X sous qu'elle payerait annuellement au chapitre, en la fête de saint Hilaire, célébrée aux calendes de novembre. Cette solennité rappelait, sans doute, la translation de saint Hilaire, vers l'an 507, après la victoire de Clovis sur Alaric, lorsque saint Fridolin eût reconstruit, sous l'épiscopat d'Adelphius, l'église et le monastère détruits par les Goths.

Cette convention fut approuvée par Guillaume, statuant que les seigneurs de la Roche-sur-Yon, ne pourraient établir de chanoines dans cette église, sans le consentement du chapitre de Saint-Hilaire, qui s'obligeait d'aller, tous les ans, fêter à la Roche, le 12 juin, la translation de saint Lienne. Les prêtres du prieuré, s'engageaient, en retour, à venir solenniser à Poitiers, celle des reliques de saint Hilaire.

Pendant ce temps, on avait construit, dans l'enceinte même du château, les bâtiments qui formaient le prieuré de Saint-Lienne, où devaient habiter les prêtres chargés de veiller sur le dépôt sacré des reliques. Ils n'appartenaient pas au chapitre de Poitiers, qui se réservait le droit d'y établir, tôt ou tard, des chanoines.

L'histoire de l'humble monastère de la Roche-sur-Yon, à cette époque reculée, ne nous est révélée que par une charte de 1035, indiquant la possession de deux églises, dont l'une, située à quelque distance d'Avrillé, porte le nom des Moutiers. Une autre charte de 1040 nous apprend que Geoffroy, vicomte de Thouars, Adenor, sa femme, et ses deux fils, Aimery et Savary, donnèrent à cette même église des Moutiers des terres arables. Une rente de C sous, fut aussi accordée au moines de Saint-Martin de Marmoutiers. Nous pouvons en conclure que la célèbre abbaye avait déjà des rapports avec notre pays. Ces relations vont devenir plus intimes par l'adjonction du prieuré de Saint-Lienne, aux titres qu'ils avaient déjà.

Depuis longtemps, les chanoines de Marmoutiers possédaient un canonicat dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. A la fin du XV^e siècle, les traces de ce droit avaient disparu, et il était tombé en désuétude. Bernard, abbé de Marmoutiers, résolut de le revendiquer, et accompagné de onze religieux, parmi lesquels était Helgod, ancien évêque de Soissons, qui avait laissé la mitre et la crosse pour se cacher dans le cloître, il se rendit à Poitiers, en 1092. Il réclama aux chanoines de Saint-Hilaire le siège qui leur appartenait dans leur église,

et demanda, en outre, le prieuré de Saint-Lienne de la Roche-sur-Yon. Le culte du Saint, disciple chéri de saint Hilaire, devait en acquérir un éclat plus grand et une extension plus considérable. Cette requête fut accordée ainsi que nous allons le constater dans le *Cartulaire de Saint-Lienne*.

Cartulaire n° V. — *Charte des chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, concédant un canonicat aux moines de Marmoutiers, ainsi que l'église de Saint-Lienne de la Roche-sur-Yon.*

Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, moi, Guillaume, trésorier, Etienne doyen, et la communauté des chanoines de Saint-Hilaire, nous faisons savoir à tous les fidèles présents et futurs de notre Sainte Mère l'Eglise que Bernard, abbé de Marmoutiers et ses moines, étant venus chez nous, ont supplié notre fraternité de leur donner un canonicat, que leurs prédécesseurs avaient possédé dans notre église, et de leur concéder le prieuré de Saint-Lienne de la Roche-sur-Yon qui relève de nous, pour la gloire de Dieu et l'extension du culte de Saint-Lienne. Nous accueillons leur demande avec bienveillance, et pour obtenir près de Dieu la désirable intercession de saint Martin, ainsi que les prières et les faveurs des moines, nos frères, nous leur accordons à eux et à leurs successeurs, le canonicat qu'ils réclament, sans rétribution, et nous leur donnons à perpétuité l'église de Saint-Lienne avec tout ce qu'elle possède et ce qu'elle pourra acquérir. Nous sollicitons, en retour, leurs prières et leur amitié; qu'ils nous donnent, dans l'avenir, à nos successeurs comme à nous, leur fraternel concours, qu'ils emploient leurs pieux suffrages pour nos morts, comme pour les leurs, et nous leur promettons pareillement les nôtres. Par amitié pour nous, et pour obtenir près de Dieu, l'intercession de Saint-Hilaire, nos frères nous ont offert une chape magnifique, ornée d'insignes et de symboles, rappelant les deux illustres confesseurs. Mais pour perpétuer

le souvenir du droit que nous possédons sur l'église de Saint-Lienne, l'abbé de Marmoutiers et ses moines payeront, chaque année, en la fête de Saint-Hilaire, au commencement des calendes de novembre, à nous et à nos successeurs à perpétuité, une rente de X sous, en monnaie de Poitiers. Pour que ces pages restent toujours revêtues de notre autorité inviolable, nous, abbé et frères ci-dessus désignés, nous les signons de nos propres mains, et nous les faisons signer par les personnes présentes : Guillaume, trésorier, Etienne, doyen, Hugues, chantre, Arnaud, sous-chantre, Guillaume, magister, etc. Quelques laïcs : Aymon, Albéric, Constantin de Beaumont, Etienne Chabert... Puis l'abbé et les moines de Marmoutiers : Bernard, abbé, Bernard, prieur, Bernard, sous-prieur, Helgod, évêque, Jean, Odon, Evrard, et plusieurs autres.

Cette charte est faite et scellée dans le chapitre de Saint-Hilaire et de Saint-Martin, l'année de l'incarnation du Seigneur 1092. Philippe, roi de France, régnant, Guillaume étant duc d'Aquitaine et Pierre, évêque de Poitiers. Nous excommunions et nous maudissons ceux qui, sciemment violeraient ces dispositions, au nom de Dieu, de saint Hilaire et de saint Martin, à moins qu'ils ne se repentent et se convertissent. »

Pierre II, évêque de Poitiers, confirma cette donation, ajoutant comme condition expresse, que le prieuré de Saint-Lienne, payerait aussi aux chanoines du chapitre de l'église cathédrale, assemblés le jour de la Toussaint, une redevance de X sous. *Cartulaire, n° VI.*

Il est à remarquer que cette convention répète textuellement les obligations imposées à la communauté de Saint-Lienne, dès sa fondation. C'est, sans doute, le rétablissement d'un usage oublié avec le canonat, que Marmoutiers est venu réclamer à Saint-Hilaire.

L'existence du prieuré de Saint-Lienne est absolument obscure, de la fin du X^e siècle (994) à la fin du suivant (1092). Dans ces temps malheureux de guerres continuelles et de pillages, le monastère a pu être détruit, les prêtres dis-

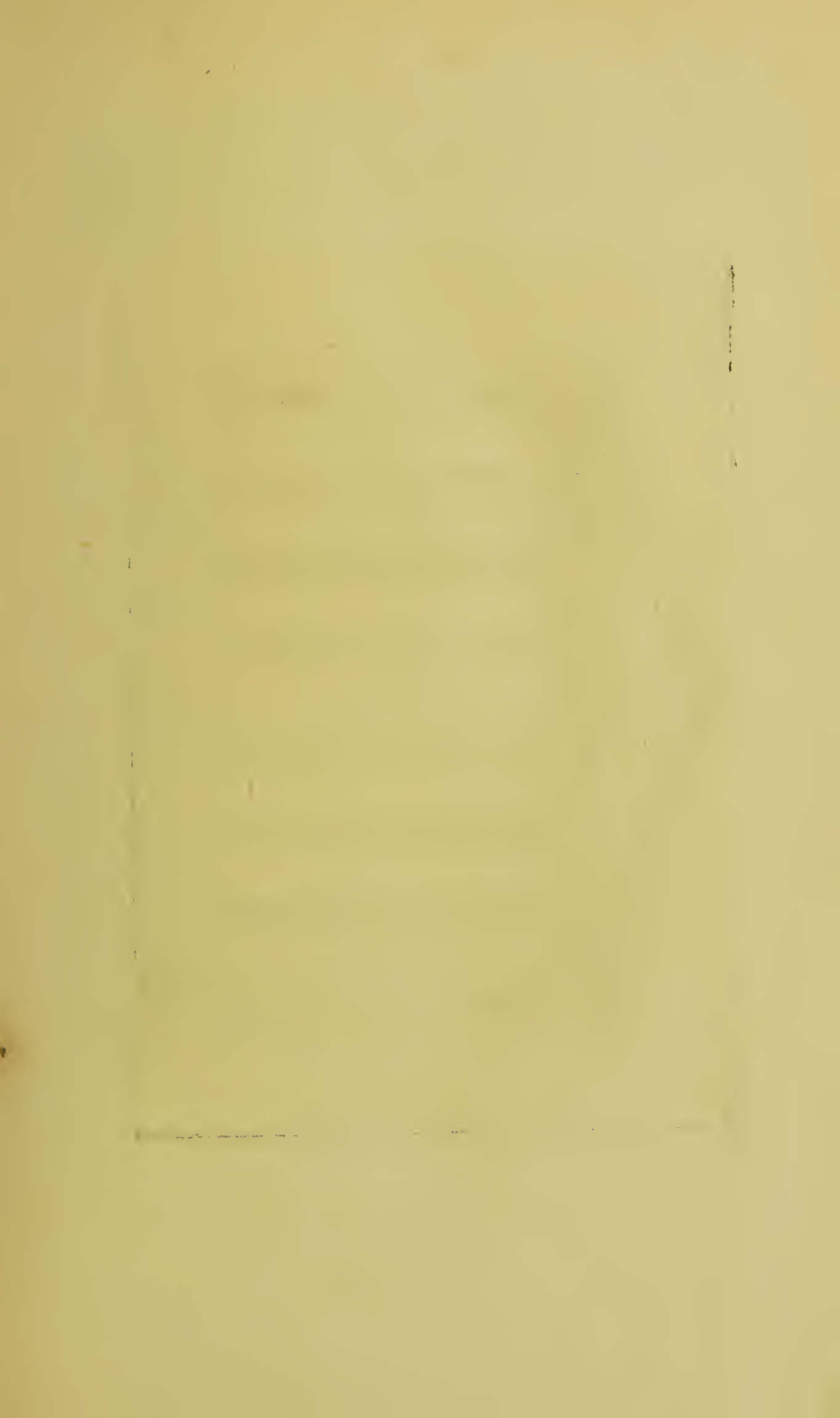
persés, et les titres auront disparu. Les moines de Marmoutiers, en même temps que leur prébende oubliée, demandent l'église de Saint-Lienne, peut-être pour y restaurer le culte du saint qui ne s'y célébrait plus.

Souhaitons que l'humble volume, duquel sont tirées ces lignes, rappelle aussi aux habitants de la Roche, le saint qui, pendant de longs siècles, attira sur les foules accourues dans son sanctuaire, les faveurs divines, et guérissait de la fièvre les malades qui l'invoquaient.

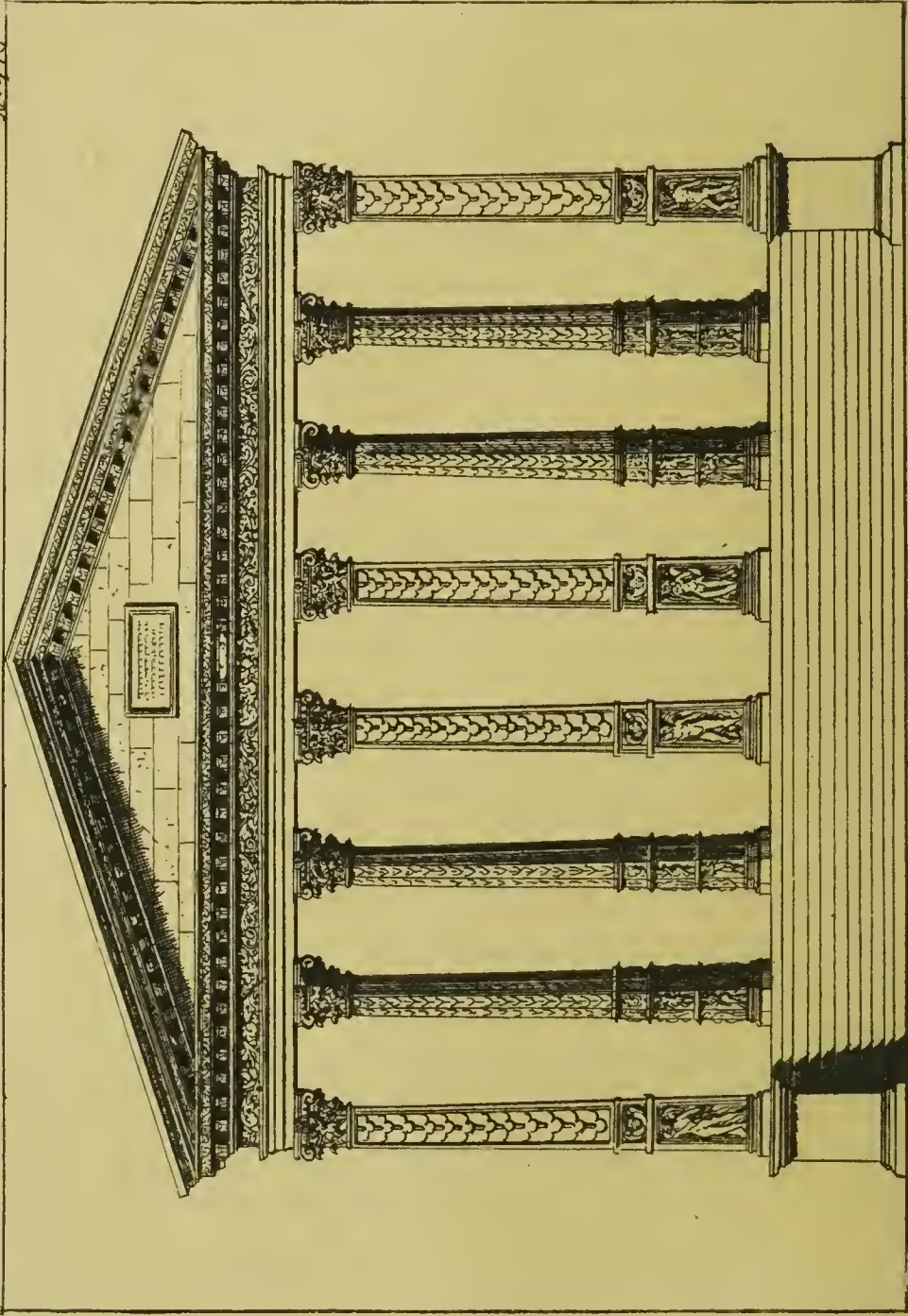
L'abbé L. ROUSSEAU,

Aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon.





No 478



20 Juin 1897

↑ ↑ ↑ ↑ ↑

O. de Rochebrune fecit

RESTITUTION DU TEMPLE DE MINERVE, A YZEURES
par M. O. de Rochebrune



NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'ANCIEN THÉÂTRE EN POITOU

LA POÉSIE DRAMATIQUE EN POITOU

AU XVII^e SIÈCLE

(*Suite et fin*¹)

IL faudrait placer ici le nom d'un illustre personnage, homme d'État incomparable, et médiocre écrivain, qui appartient à l'histoire générale par sa politique élevée, ses vastes projets pour la grandeur et la prospérité de la France, ses succès contre les ennemis du royaume, et à l'histoire particulière du théâtre par son goût pour la poésie dramatique, la salle de spectacle du Palais-Cardinal, sa collaboration avec les cinq auteurs, et la tragédie de *Mirame*. J'ai nommé Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu.

Mais, si le célèbre fondateur de l'Académie française se rattache au Poitou par sa naissance et son siège à l'évêché de Luçon, il s'est séparé de trop bonne heure de son pays natal pour trouver place dans cette étude, où nous nous

¹ Voir la livraison de septembre 1897.

sommes attaché avant tout à explorer un terrain strictement borné, à nous tenir aux limites exactes du Poitou, sans refaire, avec des matériaux cent fois publiés, une histoire générale du théâtre.

Au même titre, nous pourrions passer sous silence le loudunois Urbain Chevreau qui abandonna son pays de fort bonne heure, passa presque toute sa vie à de lointains voyages, et ne revint dans sa ville natale que pour y finir ses jours. Mais ses œuvres de théâtre ont été composées dans sa prime jeunesse, alors que, tout frais émoulu du collège, il débarquait à Paris avec la confiance d'un jeune provincial ayant eu des succès près des beaux esprits de sa petite ville. Puis, Chevreau, comme son compatriote la Mesnardière, nous intéresse à un titre tout particulier. Il est né à Loudun, et continue cette filiation si curieuse d'écrivains dramatiques que nous avons vue naître dans la patrie de Scévole dès les premières années du siècle.

La jeunesse de Chevreau est mal connue. Ses biographes nous apprennent qu'il fit de fortes études, mais négligent de nous parler de ses maîtres, et du lieu où il reçut son éducation. Le fait aurait pourtant son importance. Il nous apprendrait peut-être comment l'érudit, le diplomate, le controversiste, le philosophe, sortit de l'école sous l'habit de littérateur, de poète, d'auteur dramatique; comment de 1637 à 1641, c'est-à-dire de 24 à 28 ans, le futur secrétaire de Christine de Suède ne produisit que des pièces de théâtre, des lettres et des romans; comment l'auteur de *l'Histoire du monde* se crut destiné à un tout autre rôle que celui de l'érudition et de la diplomatie. Il ne serait pas invraisemblable que l'insuccès de ses essais dramatiques lui ait fait changer de voie, et lui ait valu plus tard la haute place qu'il occupa dans la Politique et la République des lettres.

Urbain Chevreau débuta par une tragi-comédie : *La suite et le mariage du Cid*, 1637. Le jeune auteur Loudunois entreprit de refaire le *Cid*, ou plutôt de le continuer. La tenta-

tive ne manque pas d'audace, et l'on pourrait presque appliquer à notre téméraire compatriote les vers de son rival :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour des coups d'essais veulent des coups de maître...

si sa poésie n'était d'une médiocrité désespérante, sa pièce inférieure aux plus mauvaises productions du temps.

L'Infante continue d'aimer le Cid, et par un sentiment de basse jalousie, vient dire à Chimène que son amant est mort. Le roi fait arrêter Rodrigue, croyant que ce dernier aime l'Infante. Les Maures reviennent. Rodrigue sort de sa prison pour les mettre en déroute. Le roi lui offre sa couronne. Nouveau combat du Cid contre don Sanche, où ce dernier obtient encore la vie. Enfin mariage de Chimène et de Rodrigue, suivi de celui du Roi et de l'Infante¹.

L'Avocat dupé, 1637, ne vaut guère mieux. Le sujet, qui aurait pu fournir le canevas d'une farce amusante, est traité en comédie héroïque. Un avocat, riche et grand bavard, tombe dans les filets d'une aventurière dont il devient amoureux, et qu'il épouse après différents stratagèmes que cette fille fait jouer. Le frère de l'aventurière, un soldat, trouve le secret de plaire à la sœur de l'avocat, femme de la meilleure pâte du monde, qui lui donne sa main et son bien.

La même année notre jeune auteur met au jour la *Lucresse romaine*, tragédie où le futur historien du Monde appelle Tarquin, *empereur* des Romains. En voici la principale scène :

SEXTE FILS DE TARQUIN

Madame, il n'est plus tems d'user d'aucune feinte,
Pour avoir tant d'amour, mon âme a trop de crainte ;
Et quand je vous mettrois dans un juste courroux,
Pardonnez, si je dis que je brule pour vous.

¹ PARFAIT. Tome V, p. 365, 371, 379, 418. — Tome VI, page 99, 157. — DREUX DU RADIER. T. I, p. 361. — NICERON. T. XI, p. 343 et t. XX, p. 31. — *Journal des Savants*. — *Mémoires de Trévoux*, etc.

LUCRESSE

Pour moi ? Dieux ! votre amour me rendroit malheureuse !
 Ayez à mon égard l'âme plus généreuse,
 Ne me contraignez point pour en venir à bout :
 Et pour me bien aimer, ne m'aimez point du tout.

SEXTÉ

Madame, accordez-moi ce que j'ai mérité,
 Ne me réduisez point à d'autre extrémité...
 C'est trop me retenir, ne balancez plus tant,
 Rendez-vous misérable, ou me rendez content.
 Car si je ne suis point dans ce cœur plein de glace,
 Sçachez que ce poignard s'y doit faire une place.

LUCRESSE

Je sçais bien que ce bras ne t'en peut empêcher,
 Mais tu ne sçaurais pas me contraindre à pécher.
 De quelque grand malheur qu'on menace ma vie,
 Je croirai que ma mort sera digne d'envie.
 Monstre de cruauté ! barbare, que fais-tu ?
 Voudrais-tu par un crime acheter la vertu ?

SEXTÉ

Après ces traits d'amour, le dépit me surmonte,
 Je sçaurai désormais publier votre honte.
 Je prendrai cet esclave¹ et cette propre main
 Produira sur son corps un effet inhumain.
 Vous causerez sa mort pour m'être trop farouche,
 Et son sang innocent souillera votre couche.
 Après je le mettrai moi-même entre vos draps ;
 Je dirai qu'il est mort au milieu de vos bras.

LUCRESSE

Quoi, Prince ! Je perdrais l'honneur de cette sorte ?
 Votre amour est bien grand, mais la haine est plus forte.
 Toutefois ce moyen ne sçaurait m'attirer.

¹ Il montre un esclave qui l'accompagne.

SEXTÉ

N'importe. J'en ay cent pour vous désespérer.
 Mais vous résistez trop, et j'ay trop d'innocence,
 Il se faut au besoin servir de violence.

LUCRESSE

Hé, sauvez mon honneur.

SEXTÉ

Nous en viendrons à bout.

LUCRESSE

Que voulez-vous de moi, puisque vous m'ôtez tout ?
 Au secours Cécilie.

SEXTÉ

Ah ! j'ai trop eu de crainte :
 J'estime tout en vous, mais je hais votre plainte.

LUCRESSE

Cécilie, au secours ! Créateur de ces lieux,
 Hélas ! si vous m'aimez, jetez ici les yeux.

Ce copieux extrait nous dispensera de citations pour *Coriolan*, 1638, dont le sujet est tiré de l'histoire Romaine ; pour *les Deux amis ou Gesippe et Tite*, la moins mauvaise des pièces de Chevreau, peut-être parce que l'intrigue est empruntée à Hardy, le seul génie dramatique vraiment créateur au début du XVII^e siècle ; pour *l'Innocent exilé*, tragédie, 1640, et les *Véritables frères rivaux*, tragi-comédie, 1641.

On trouvera l'analyse de ces pièces dans les frères Parfait, et des détails sur l'auteur dans tous les dictionnaires biographiques. N'ayant rien de personnel à ajouter à l'œuvre de nos devanciers, nous préférons y renvoyer le lecteur, et revenir à des auteurs plus Poitevins et moins connus.

A ce double titre, il n'en est aucun qui se recommande mieux à nous que Guillaume le Riche, sieur des Roches, prévôt de Saint-Maixent.

Il y a bien des années que le nom de Guillaume le Riche et sa pièce des *Amours d'Angélique et de Mélor* nous fut signalée dans le précieux catalogue Soleinne, qui a fourni déjà à cette étude tant d'utiles renseignements¹. Mais nous désespérions de jamais mettre la main sur ce *rara avis*, quand des recherches mieux conduites nous en firent découvrir la copie même faite par Soleinne avec un soin et une exactitude qui remplacent presque l'original. Malheureusement l'érudite collectionneur dramatique a négligé d'indiquer la provenance de l'exemplaire sur lequel s'est faite cette copie, et jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu la joie de tenir en mains l'original de l'œuvre Saint-Maixentaise.

La seule découverte que nous ayons faite est la mention de la pièce et de l'auteur, peu reconnaissable sous le nom de Desroches, dans le *Dictionnaire des théâtres*, de Lévis. La pièce est portée, sans doute par erreur, comme représentée à Poitiers en 1648².

L'auteur appartient à une bonne maison du Poitou, à une de ces familles de lettrés où le goût du théâtre semble se transmettre de génération en génération, où l'amour des divertissements dramatiques est sucé pour ainsi dire avec le lait. Lisez plutôt leur *Journal de famille* de 1534 à 1586. Une troupe d'écoliers nomades, une représentation au collège ou au festin de maire, tout leur est bon. Ils sont de toutes les fêtes, de tous les divertissements. Joue-t-on la *Passion* à Poitiers ? vite ils se mettent en route, et l'un d'eux prend un rôle dans le triomphant mystère³.

Guillaume le Riche est de leur descendance⁴.

¹ C'est l'érudite M. Alfred Richard, qui nous a donné cette précieuse indication, avec bien d'autres renseignements dont nous ne saurions trop le remercier. (Voir *Catalogue de Soleinne* n° 3078. Recueil manuscrit).

² Le duc de la Vallière la cite également dans sa Bibliothèque du théâtre français, III. 34.

³ *Journal de Guillaume et de Michel le Riche*, publié par de la Fontenelle de Vaudoré, 1846, in-8°.

⁴ Guillaume le Riche, avocat, et prévôt des maréchaux de France, fut échevin en 1624, maire l'année suivante, et mourut vers 1658.

Sa pièce est dédiée au marquis de la Meilleraye :

Les Amours d'Angélique | et de Médor. | Tirées de Larioste. | Traduites en versie françoise par Guillaume le Riche, | escuyer sieur des Roches, Prevost de S. Maixant en | Poictou. | Desdié à Monsieur le Marquis de la Melleray, | fils de Monseigneur le mareschal de la Melleray, | grand maistre de l'artillerie de France, lieutenant general de Sa Majesté au gouvernement de Bre- | tagne, baron de S. Maixant et Partenay. — A Poitiers | Par la vesve Abraham Mounin. | M. DC. XXXVIII.

Le jeune marquis de la Meilleraye, Armand Charles de la Porte, fils unique du célèbre maréchal, et futur époux de la galante Hortense Mancini, n'avait alors que six ans. Mais on voit par quel artifice aussi flatteur que respectueux, en s'adressant au fils, Le Riche dédie son œuvre au père.

A la suite, selon l'usage, viennent les vers adressés à l'auteur. Un sixain est signé *de Vallée*, avocat. Le sonnet qui le précède, a pour signature un anagramme : *Bonheur le suit*, qui malgré tous nos efforts est resté pour nous indéchiffrable¹. Enfin un quatrain présente l'inévitable jeu de mots appelé par le nom de l'auteur :

Ce livre doit avoir beaucoup d'aprobateurs :
Le sujet en est beau, le stile n'est pas chiche.
Ne vous estonnez pas, amiables lecteurs,
D'y voir tant de trésors, puisque l'autheur est *Riche*.

On aurait peine à se figurer, en lisant les vers de Le Riche que sa pièce est postérieure au Cid de deux ans. On n'y trouve ni unité d'intrigue, ni unité de plan. L'auteur s'est contenté de mettre en dialogue quelques épisodes du poème de l'Arrioste, et loin de chercher à les refondre en une action unique,

¹ Voici pour les amateurs d'énigmes quelques-unes des solutions que peuvent donner les lettres de *bonheur le suit* : Louis Henubert, Louis Heurteben, Hubert Souline, Helenus Ribout, Bouhier Lusent, le sieur Buthon.

il les a divisés en huit actes, très inégaux d'intérêt et de longueur, souvent même sans lien entre eux.

On connaît l'histoire de la belle Angélique, reine de Cathay, et la fureur de Roland. Voici comment Le Riche l'a mise à la scène.

I. — Paris est menacé par l'armée des Maures. Renaud, Ariodan et Lurcain accourent au secours des assiégés, et font un grand carnage d'ennemis. La nuit venue, deux jeunes maures, Médor et Cloridan s'introduisent dans le camp des Francs pour chercher le corps d'un de leurs capitaines.

II. — Ils sont surpris par Zerbin et Ariodan. Un soldat, trop zélé, tue Cloridan et blesse Médor, mais reçoit la récompense de son forfait de la main de Zerbin, qui l'étend mort à ses pieds.

III. — Angélique, reine de Cathay, déguisée en bergère, aperçoit Médor évanoui, et le ramène à la vie. Elle le conduit dans la cabane d'un pasteur charitable.

IV. — Le paladin Roland, et Sacripan, roi de Circassie, tous deux amoureux d'Angélique, célèbrent tour à tour leurs prouesses, et les grands combats entrepris à la gloire de leur belle. Pendant ce temps, Angélique et Médor se découvrent leur amour, et, pour en fixer le souvenir, entrelacent leurs chiffres sur tous les troncs d'arbres.

V. — Les deux amants, après avoir récompensé le pasteur, prennent le chemin du royaume de Cathay. Roland, qui poursuit le géant Mandricard, arrive à la clairière, et, par les chiffres entrelacés, par le récit du pasteur, apprend la trahison d'Angélique.

VI. — Fureur et imprécations de Roland. Sacripan rencontre un messager, qui porte les portraits d'Angélique et de Médor pour en faire admirer la beauté à tous les grands de la terre. Désespéré, Sacripan se tue, et donne son poignard au messager pour le remettre à Angélique.

¹ Le Riche a puisé principalement dans les livres XVIII, XIX, XXIII, XXIX, XLII de *Roland furieux*.

VII. — Le messager continue sa route. Il arrive à Paris où il fait son récit devant Charlemagne et sa cour. Renaud veut aller aux Indes tuer son rival, et, malgré son frère Allard, malgré son père Aymon, il obtient congé de Charlemagne, sous prétexte d'aller combattre Gradasse qui lui a ravi son cheval Bayard.

VIII. — Renaud trouve en chemin un serpent horrible dont un cavalier blanc le délivre. Ce cavalier c'est le remords ; le serpent, la folle passion pour Angélique. Renaud, guéri, renonce à son amour.

Le choix d'un tel sujet, et l'abondance de détails où s'est complu l'auteur, font présager un style précieux à la mode du jour. *Les Amours d'Angélique et de Médor* sont prodigieux d'affectation et de concetti. Le Riche semble chercher de parti pris les expressions les moins naturelles et les plus lointaines, les images les plus exagérées et les plus incompréhensibles :

MÉDOR

Cheveux, chaisnes d'amour, dorez frangeons de flames,
 Qui des plus grands heros emprisonnez les ames,
 Et quoy ! ne dois-je pas dans vos crepez destours
 Me venir garotter, compagnon des amours.

Et Angélique riposte en s'adressant aux yeux de son amant :

ANGÉLIQUE

Chers assassins d'amour doucement violents,
 Mes esprits extasez je ressens bricolans
 Sur le bord de ma voix, voulant quitter leur ame
 Pour aller vivre en toy, bel objet de ma flame.
 Doux amoureux pavots, chers charmes gracieux
 Qui d'une autre clarté redoublez à mes yeux
 Leur jour, et leurs rayons, et ces clartés jumelles,
 Relancez moy toujours quelques pointes nouvelles.

La belle société a rafolé de ce style pendant un demi-siècle. Le Riche, amateur et homme du monde, ne pouvait

employer un autre langage, et j'imagine que les jolies précieuses de Saint-Maixent devaient se pâmer d'aise aux éclats de la fureur de Roland brisant ses armes :

Armes qui n'avez peu contre amour me deffendre
 Je veux comme ma flame à la fureur vous rendre
 Et fouller vos honneurs aux pieds de mon desdain,
 Et que tout maintenant, brisées de ma main,
 Vous semez ce rivage, et en pièces rompues
 De nul à l'advenir vous soyez recognues.
 Et moy tout forcené de mes cris furieux
 J'estonneray la terre, et contraindray les cieux
 De lascher leur tonnerre, et d'esbander leur foudre
 Pour arrester mon ire et me réduire en poudre
 Plutost que jay vengé de meurtres infinis
 Le mal que m'a causé le mignon de Cypris.

Et songeant à Médor :

Ce reste d'homme, donc, petit more d'Affrique,
 Jouyra des beautez de ma belle Angélique ?
 Non, je veux arracher son cœur et son poulmon,
 Que la mémoire éncor mette en oubly son nom,
 Je le veux tout réduire en cendre et en poussière.
 Mais faut-il employer de ma dextre guerrière
 Le redoutable effort ? De ce chetif garçon
 Je veux en tousissant l'escacher tout au son
 De ma terrible voix, dont le bruyant tonnerre
 Sera l'espouvantail et l'effroy de la terre ;
 Ou je l'envoyeray en baillant dedans l'air
 Si haut, qu'avant tomber, les mouches de sa chair
 Feront une repüe, ou bien les sombres nues
 Auront gelé son corps dans leurs ombres chenues.

Arrêtons-nous sur ce dernier trait. Dans la brochure imprimée par la veuve Mounin, on lit cette annonce alléchante :
 LA FARCE SE JOUERA DEMAIN, suivie de ce quatrain :

Messieurs, venez de bon matin,
 Que davantage on ne le die :
 La farce se jouera demain
 De cette belle tragédie.

Malheureusement pour nous, ce programme ressemble fort à l'enseigne du facétieux barbier qui rasait gratis *demain*. Il est probable que jamais nous n'aurons la bonne fortune de retrouver cette farce, qui devait singulièrement reposer les spectateurs après les deux mille alexandrins de *Le Riche*. Cette annonce est d'ailleurs le seul indice qui puisse faire admettre que les *Amours d'Angélique et de Médor* aient été jamais mis à la scène. Si cette conjecture était vraie, il serait permis de placer cette représentation au château de la Meilleraye, cette superbe demeure tout récemment construite par Charles I^{er} de la Porte, et merveilleusement embellie par son fils, le maréchal.

En 1642, on représenta à Paris la tragédie d'*Alinde*, par Jules Pilet de la Mesnardière. C'était encore un Loudunois, tout frais sorti de sa province où il exerçait les fonctions de médecin. Un opuscule apologétique sur la *Possession de Loudun* plut au cardinal, qui le tira de sa petite ville, et le mit à même de mettre en pratique ses théories dramatiques et poétiques devant un public digne de les apprécier. Malheureusement *Alinde* n'eut pas un sort prospère. Les connaisseurs, en convenant que l'auteur avait observé les règles des trois unités et tous les autres préceptes de l'école, trouvèrent que la pièce *ennuyait dans toutes les règles* : la carrière d'*Alinde* fut brisée¹.

Il est difficile d'imaginer une action moins intéressante, un plan plus mal suivi, des scènes plus décousues, des personnages plus mal dessinés. *Alinde*, reine de Perse, pour échapper à un hymen odieux, s'est déguisée sous le nom de Perside, et s'est enfuie avec Léontin qu'elle aime. A la cour du roi de Thrace, où les a jetés une tempête, *Alinde* a touché le cœur du prince Ortalque, tandis que Léontin est tombé amoureux d'Iris, sœur du prince. *Alinde* a des soupçons, et en instruit ses confidentes :

¹ *Alinde* fut imprimé par Ant. de Sommaville, 1643, in-4°.

PERSIDE (*Alinde*).

Mais crois-tu qu'un grand cœur puisse manquer de foy
 Dis, ne me flatte point, parle, conseille moy.
 Dis tout ce que tu crois ; mais le crois-tu coupable ?
 Iris vaut-elle tant ? Est-elle plus aimable...
 Pour moi, je ne vois pas... mais ses yeux sont puissans :
 Possible mes soupçons ont abusé mes sens.
 Ma fille, dis-moi donc, sont-ils en confidence
 Et les a-t-on surpris en quelque intelligence ?
 Parle-moi franchement.

CHRYSANCE

Mais...

PERSIDE

Ah ! ne le dis pas :
 Un mot si dangereux peut causer mon trépas.
 Je cherche des raisons qui nourrissent ma flâme
 Je veux des vérités qui plaisent à mon âme.
 Trompe-moi, j'y consens, fais durer mon tourment ;
 Trouve de la constance en mon perfide amant.

Ortalque, de plus en plus épris d'Alinde, lui donne des preuves de l'infidélité de son amant, et la malheureuse Alinde, déterminée à quitter la vie, s'expose au coup mortel qu'Ortalque dans les ténèbres croyait porter à une esclave coupable. L'infortunée princesse vient mourir sur la scène, devant Léontin qui se tue à ses pieds.

Ce n'était pourtant pas le premier venu que Jules Pilet de la Mesnardière, un des quarante de l'Académie, le brillant causeur pour qui Bussy francisa le mot *virtuose*, bien avant sa cousine M^{me} de Sévigné¹. Il avait même sur le théâtre d'excellentes idées, qu'il venait de développer en 450 pages,

¹ « C'était un *virtuose* qui a fort bien écrit de toutes les manières, et qui a laissé des ouvrages de lui, sérieux et galants, dignes de beaucoup d'estime. » Bussy. *Mémoires*.

in-4°, première partie d'une *Poétique* qui ne fut jamais terminée¹.

Elle est fort intéressante cette *Poétique* de la Mesnardière, surtout pour nous qui y trouvons résumées toutes les théories dramatiques de l'époque, avec des notions sur la pratique du théâtre, les acteurs, la diction, les décors, les machines, la musique, que l'on chercherait vainement ailleurs. Aristote, Sénèque, Horace, les grands tragiques grecs et latins, le théâtre espagnol et italien, tout est passé en revue, critiqué, analysé, commenté, avec une érudition et un goût qui font honneur au choix du cardinal de Richelieu, promoteur de l'ouvrage.

Ces qualités ne firent pas trouver grâce à l'auteur devant ses contemporains, et la *Poétique* n'a même pas dans les traités de littérature la place qu'elle mérite. Seul l'abbé d'Aubignac, bon connaisseur en pareille matière, lui a rendu justice. Il reconnaît qu'il y a de justes réflexions, de très bonnes remarques dans l'ouvrage, et qu'on ne perd pas son temps à le lire. Pour nous, si nous nous en rapportons à l'*achevé d'imprimer du 26 octobre 1639* nous voyons que la Mesnardière commença la publication de cet énorme traité presque aussitôt son arrivée à Paris vers 1638, et comme un tel travail n'est pas l'œuvre de quelques mois, nous sommes amenés à reporter au séjour en Poitou du médecin Loudunois, l'idée première, les théories, le plan de la *Poétique*. C'est là le véritable couronnement des travaux des lettrés Loudunois, du petit cercle d'amateurs dramatiques à qui Scévole de Sainte-Marthe avait légué ses conseils et son exemple².

En 1655 parut chez Amassard, imprimeur et marchand libraire à Poitiers, une tragédie sainte du sieur Yvernaud :

Le | martyre | de | sainte Ursule | princesse de onze

¹ *La Poétique* de Jules de la Mesnardière. A Paris, chez Ant. de Sommerville, 1640, in-4°.

² Cf. PARFAIT, t. VI, p. 183. — DREUX DU RADIER — les *Histoires de l'Académie* et les *Biographies* au nom LA MESNARDIÈRE.

mille Vierges | Tragédie | par le S^r Yvernaud | et l'abbregé de son histoire. — A Poitiers, | Par Pierre Amassard Imprimeur | et Marchand Libraire, dans l'entrée | du Palais, devant le may | M. DC. LV.

C'est la bibliothèque de l' Arsenal qui renferme le rarissime et peut-être unique exemplaire de cette tragédie poitevine, sous le n° 10783. La pièce, dédiée à Mesdames les religieuses Ursulines, a sans doute été composée à l'intention de leurs élèves pour être jouée au pensionnat. Il est impossible de trouver une plus galante dédicace que celle de l'Imprimeur aux Ursulines :

Si ma Presse fait voir cette histoire sanglante,
 Où le fer et le sang et les brutalitez
 Des Scythes inhumains ont fait des cruautez
 Qui mesme aux plus hardis donnent de l'épouvante,
 Mesdames, c'est pourtant la peinture excellente,
 Le tableau, le modèle à toutes chastetez,
 Où sainte Ursule montre onze mille beautez
 Dont le martyre sert l'Eglise militante.
 Leur triomphe est au Ciel. Vous triomphez ici
 Du monde et de l'enfer, et de la chair aussi,
 Dans ces belles prisons de vos doux esclavages
 Où le fer et le sang ne vous font point de peur :
 Comme Ursule à Jésus vous donnez votre cœur,
 Son sang est la pudeur peincte sur vos visages.

P. AMASSARD imp.

La donnée de la pièce est assez conforme à la légende de la Sainte accréditée dans les martyrologes. Ursule et ses compagnes ont été jetées par la tempête sur les bords du Rhin, au pied des remparts de Cologne, assiégée par Caune, roi des Huns. Les capitaines pressent leur général de s'emparer d'une si belle proie. Mais Caune redoute les effets de l'amour pour ses guerriers. Il ordonne la mort des vierges :

CAUNE

Ce sexe est trop funeste au bonheur des guerriers.
 Quelques appas qu'il ait, il flétrit nos lauriers,
 Et si peu qu'on s'arrête à ces malheureux charmes
 La volupté ternit la majesté des armes.

Mais sa rigueur fléchit devant les prières intéressées de ses capitaines. Il consent à épargner Ursule et ses compagnes. Bien plus, charmé par le courage de Conan, roi d'Armorique, fiancé d'Ursule et fait prisonnier avec elle, il consent à lui rendre celle qu'il aime.

Malheureusement ces bonnes dispositions sont de courte durée. Caune, tombé amoureux d'Ursule, regrette sa générosité. Les soldats obtiennent qu'on leur livre les onze mille vierges qui, préférant la mort au déshonneur, se font toutes massacrer. Une d'elles en apporte la nouvelle à Conan :

CONAN

Quoy ? ces lâches tyrans les ont faictes périr ?

ODELIE

Ils les font triompher en les faisant mourir.

C'est le moment que choisit Caune pour faire à Ursule l'aveu de son amour :

... Amour le plus fort, conduisant ma raison
 M'offre dans vos liens une illustre prison.
 Ceux qu'on vous fit donner sont d'inutiles chaînes.
 Enfin ils sont rompus et j'en reçois les peines :
 Je me ressents captif de vos rares beautés,
 Et j'entre dans les fers lorsque vous en sortez.

La sainte repousse avec indignation un tel amour :

URSULE

Que ton ambition se promette un empire ;
 Je ne veux conquérir que le Ciel où j'aspire.

CAUNE

Vous attendez du bien quand vous ne serez plus.
Vostre esprit se repait d'un espoir superflu.

URSULE

Malheureux tu t'arrête à des biens périssables,
Et tu sers les faux Dieux qu'enfantèrent les fables.
Mais le vice et l'abus qui dominant en toy
Feront dans l'autre vie un misérable roy.

CAUNE

O reyne infortunée ! O malheureuse femme,
Qui consume tes jours dans une vie infâme,
Indigne de la vie, indigne de l'honneur.
As-tu si peu de soin de ton propre bonheur ?
Fais-tu si peu de cas de ma noble personne ?
Estime-tu si peu mon sceptre et ma couronne
Et dans l'aveuglement qui te guide en ce jour,
Oze-tu mépriser les Dieux et mon amour ?

URSULE

Oui, j'abhorre tes Dieux et ta flamme insensée.

CAUNE

Avec leur majesté la mienne est offensée :
Mais pour nous apaiser avec les Immortels
Viens réparer la faute au pied de leurs autels.

URSULE

Mais toy même, tyran, viens voir la noble Ursule
Abattre les autels de Jupin et d'Hercule

CAUNE *lui donne le coup de flèche.*

Impie, meurs plutôt et par ce coup fatal
Connois les Dieux vengez et Caune exempt de mal.

URSULE *mourant.*

O Dieu, l'heureuse flèche. En terminant ma peine
Elle m'ouvre le ciel !.....

La mort de la sainte est le signal de la défaite des Huns. Dans l'air paraissent les onze mille vierges, l'épouvante est au camp. Les assiégés font une sortie victorieuse, et Cologne est délivrée.

Il aurait fallu placer avant cette pièce la *Mizaille à Tauny*, de l'apothicaire Saint-Maixentais Jean Drouhet. Car si l'édition donnée par Amassard et *birolée de nouveâ*, porte la date de 1662, la composition de cette comédie patoise est bien antérieure, et remonte probablement à 1650¹.

Si nous n'avions en vue que des lecteurs Poitevins, il ne serait pas nécessaire de donner beaucoup d'éclaircissements sur la *Mizaille à Tauny*. Peu d'œuvres locales ont été plus populaires, et l'excellente édition qu'en a publiée M. Alfred Richard répond à toutes les questions, lève toutes les incertitudes. Mais les œuvres en langage patois franchissent si rarement les limites de la province où elles ont vu le jour, que le chevalier de Mouhy, au XVIII^e siècle, a pu classer l'œuvre de Jean Drouhet dans les comédies en langue *provençale*. Bien qu'une si réjouissante bévue soit à peu près impossible de nos jours, quelques détails sur la *Mizaille à Tauny* ne seront peut-être pas inutiles.

La pièce, dédiée à Hortense Mancini, épouse d'Armand de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, parut sous le titre suivant :

« La *Mizaille à Tavni*. Toute birolée de nouveâ, et frêschement émmolée. Comédie Poictevine : augmentée des argumens en François, sur tout le sujet, et sur chaque acte : avec l'explication des mots en Poictevin les plus difficiles à sçavoir pour la satisfaction du lecteur. Dédiée à M^{me} la dvchesse Mazarin, par Iean Drovhet M^e apoticaire à Saint-Maixent. — A Poictiers, par Pierre Amassard, imprimeur et libraire, dans

¹ *Les œuvres de Jean Drouhet*, maître apothicaire à Saint-Maixent, nouvelle édition avec notice et commentaires par M. Alfred Richard. Poitiers, 1878, in-16. — Un personnage de la pièce date un testament de 1650, année probable de la représentation. (Acte IV, scène V).

l'allée du Palais, du costé de Saint-Didier. Avec permission et priuilege. 1662. »

Il ne faudrait pas chercher dans cette pièce une intrigue suivie ni compliquée. L'auteur a choisi quelques menus événements locaux pour en faire le cadre d'amusants traits de mœurs, et de nombreuses locutions patoises. C'est un divertissement de lettré : tout l'intérêt consiste dans l'emploi du langage poitevin.

Le point de départ est la mésaventure, peut-être très réelle, arrivée à un apothicaire de Saint-Maixent, qui dans un pari sur une controverse religieuse avait maladroitement engagé son mortier. De là des brouilles domestiques, des ennuis de toute sorte, qui font le sujet de cette pièce en cinq actes.

Voici d'ailleurs les arguments, tels que l'auteur a pris soin de les imprimer :

I. — Tauni s'éveille en sursaut, inquiet d'un fâcheux songe; il le raconte à son valet. Catin, sa femme, saute en place à leur bruit, et s' imagine que c'est le valet et la servante qui discourent ensemble. Le mari se retire, et le valet découvre l'affaire à sa maîtresse, qui s'en afflige, et craint que sa tante Sarra ne les déshérite. Elle se plaint des grandes dettes, des tailles et des impôts dont leur maison est chargée, et cherche toutes les inventions pour se conserver la bienveillance et l'amitié de sa tante.

II. — L'Ancien et son fils, qui sont Jacquiet et Micha, vont faire des remontrances à Tauni, le veulent appeler au consistoire. Il se moque d'eux, et les prie seulement de voir sa tante Sarra, et lui demander de l'argent pour payer sa taille. L'Ancien va la trouver, mais elle proteste de le déshériter.

III. — Jacquiet et Micha retournent mal satisfaits de Sarra. Tauni proteste qu'il l'en fera repentir. Pérot par le commandement de sa maîtresse va quérir les notaires, pour faire un testament à Elize et Denize, ses nièces. Le bétail de

Tauny est pris par les fusilliers entre les mains du valet, qui lui en vient apporter la nouvelle dans le temps que sa femme lui reproche sa mauvaise conduite. Tauni déclame contre les maltoutiers ; son valet l'écoute et l'avertit qu'il a rencontré le valet de sa tante qui s'en allait quérir les notaires et les nièces, et qu'elle était résolue de le déshériter.

IV. — Les notaires viennent, et les nièces, que Pérot quitte, les ayant assurées de la donation à leur profit, Sarra s'entretient avec elles, pendant que les notaires font le testament au désavantage de Tauni. Elle le fait lire par Gargaut, qui la fait signer au pied de la minute, et le valet Ion, s'étant caché pour voir le tout, s'en va le dire à son maître.

V. — Tauni veut quitter sa religion et se faire catholique. Sa femme s'y oppose et cherche tous les artifices pour l'empêcher. Le petit-fils de Tauni, âgé d'environ deux ans, vient caresser sa tante au milieu d'un festin qu'elle faisait à ses nièces. Elle a tant d'amour pour son petit enfant, son filleul, qu'incontinent elle se repent d'avoir déshérité son père. Enfin, touchée de pitié, et des raisons qu'allègue l'Ancien, elle rompt le testament devant tous, et contente un chacun.

Tous ces menus faits, si complaisamment développés par Drouhet, auraient pu tenir en un acte. Mais, intérêt dramatique à part, il faut avouer que nous y aurions perdu une foule de détails amusants, de petits traits de mœurs bien observés, d'expressions patoises précieuses au philologue. Ce n'est pas qu'il y ait fort à dire sur la façon dont Drouhet fait parler ses paysans. Comme tous les patoisants passés, présents et à venir, notre apothicaire Saint-Maixentais s'est contenté de traduire en patois des tournures et des idées à la française. Mais certains morceaux n'y ont rien perdu en vigueur ni en éloquence, témoin ces plaintes de Tauny contre les Maltôtiers :

Nation qui n'a poen de nom qui ly set pourpre,
 Pire que tout quieuqui quou sçari-avé dit,
 La peste, lez charbon, la voirele, le pourpre,
 Ne sont poen pre lez gens tont craind, ny si maudit.
 Que ne nous tué vou, non pas nou lesché viure
 Bramé de morte-foen, guiesté les mousche au vont :

.
 Vilen mesqueneussons, voure avau voutre vüe ?
 Sons nou que frié vou ? mengerié vou do poen ?

.
 N'allan-nous pas cherché le poen dons mé lez brousse,
 Remüé lez chiron, ousté lez perre et chail,
 Foire do gobuis, bruslé tôte lez mousse,
 Pre boune chere apré mengé la gousse d'ail.

Le vont, le fret, le chaud, lez ronse, lez espine,
 Sont-o pas nou favou, et nou pu grond amou ?
 L'hyuer se vet-o pas, quond uan su nou babine
 Le gisvre et lez glaçon, qui nou gelont l'himou !

Jamois avan non vû la tiarre estre dorée
 Pre les ré do souleil avont d'estre leué ?
 Quauque fé dés mineut son nou pas dons la rée
 Aué auton s'esquiu queme y m'y sé trouué.

Qu'o vou sret ademaubourgé, moine, et noblesse,
 Qui juque à la mé-jou vessé dans voutre let,
 So felet labouré ein chomp d'ine grond pesse,
 Et foire le mesté quo fasont lez valet.

La *Mizaille à Tauny* a-t-elle été représentée ? Grave question qu'il serait peut-être imprudent de résoudre par l'affirmative. Cependant lorsque Tauny entre en scène, mal éveillé et se frottant les yeux, il s'écrie plaisamment :

. . . . Qui diontre m'a mis-cy ?
 Sé-zi dons le Parquet, ou ben dons ine estude ?

Or, on sait que le *parquet*, l'auditoire de la justice, était l'endroit consacré à Saint-Maixent aux représentations dramatiques. C'est là que Rabelais vit représenter la grande

diablerie qui finit de scabreuse façon. Si la pièce de Drouhet eut les honneurs de la scène, il est probable qu'elle reçut un accueil chaleureux du public Saint-Maixentais. L'emploi des expressions patoises au théâtre est un élément de comique si assuré que Molière lui-même n'a pas dédaigné, à l'occasion, d'y avoir recours¹.

Serait-ce le succès de la *Mizaille à Tauni* qui engagea quarante ans plus tard un Loudunois, le sieur de Saint-Long, apothicaire comme Drouhet, à remettre au théâtre une comédie « en beau langage » poitevin ? Elle est bien rare cette pièce locale parue pour la première fois à Loudun, chez Gilles Cachereau, en 1691, sous le titre : *Les Amours de Colas, comédie loudunoise en beau langage*, in-12 de 2 ff. et 33 pp. ; réimprimée en 1732 à Loudun, chez René Billault ; à Paris, chez Techener en 1843 ; à Nantes, chez Favre, en 1882.

Ces éditions successives attestent la vogue de l'ouvrage. Cependant Saint-Long, pas plus que son devancier Saint-Maixentais, n'a fait grand effort pour trouver une intrigue. Mais quelle différence entre les deux ouvrages ! Comme Margot, Colas, Jean, le grand Françaye, et Perrine sont autrement vivants que les paysans raisonneurs et controversistes de Drouhet. On dirait une de ces toiles flamandes où, dans un cadre minuscule, on voit à la fois d'amusants personnages aimer, danser, se disputer, manger et boire. C'est alerte comme une chanson populaire.

Voyez cette arrivée du grand Françaye :

PERRINE.

Qu'aa-tu don grand Françaye, qu'aa-tu don men amy,
Te vela to poussy, tu ée tot endormy,
Et d'où ven tu enfin, ta chausse ée déçirée.

¹ De nos jours un érudit Charentais, Burgaud des Marets, a mis à la scène la *Maleisie à Piare Bounichon*, imitation patoise de la *femme mute* de Rabelais. C'est à notre avis, la seule œuvre de ce genre qui mérite l'attention (Théâtre de Rochefort-sur-Mer 1864).

Ton chapeau ée mouïlley, ta robe ée dévirée.
Que te vela goüenoux¹?

GRAND FRANÇAYE.

Aga ne me dit mot ;
Je sey tot enneuyey, j'ay casey mon sabot,
J'ai pensé me cassé le née contre ine pierre,
J'ay bailley bien serrey du moufle contre terre,
Me vela tot mouïlley, tot rede quem in pau,
Je sey chut tot à pliat de dessuu in tirau,
J'ay eu, anet sou mooy tote la plieuye entière,
La raye du c... me sert a present de goutière.

Les Amours de Colas sont la dernière œuvre poitevine dont nous ayons à parler¹. A peine sommes-nous arrivés à la moitié du XVII^e siècle que notre étude est close, faute de matériaux. La Fronde vient de finir, Mazarin n'est plus. Tous ces beaux seigneurs terriers n'ont plus de raison pour bouder la cour. Ils abandonnent leurs domaines du Poitou pour un hôtel à Paris ou un appartement à Versailles. Il ne reste plus en province que M. de Pourceaugnac et la comtesse d'Escarbagnas, et nos poètes, ne sachant plus à qui offrir leurs dédicaces intéressées, ne riment plus ni bergeries, ni tragi-comédies. Les troupes de théâtre qui sillonnent notre province, à la belle saison, arrivent avec le répertoire de l'hôtel de Bourgogne ou du Marais. Il n'y a plus que dans les collèges où l'on trouve encore quelque jésuite pour rimer une tragédie latine ou française. Le théâtre local poitevin est bien mort.

N'importe. Sa carrière, du moins, aura été bien remplie. Depuis le jour où La Péruse vint apporter à Poitiers l'écho des succès de Jodelle et de la Pléiade, jusqu'à la date où nous venons d'arriver, la liste des auteurs dramatiques poi-

¹ M. Alfred Richard (loc. cit. p. 77), donne le titre d'une pièce de théâtre en vers dont la scène se passe à Poitiers : *Le mariage de Fine Epice. Comédie. V, 1664*. Je n'en connais que les cinq vers cités par le duc de la Vallière, et qui semblent indiquer une certaine gauloiserie dans l'ouvrage.

Lorsque je te tiendrai ce soir entre mes bras, etc.

tevens est à peu près ininterrompue. Sans doute aucun de ceux dont nous avons étudié les œuvres n'a laissé un nom célèbre dans l'histoire du théâtre ; sans doute aussi la lecture de leurs pièces ne nous permet guère de reprocher à la postérité son injustice. Mais leur travail obscur n'aura pas été entièrement perdu. Leurs modestes efforts auront servi au développement de l'art dramatique, car ces inconnus provinciaux que nous avons exhumés de la poussière, sont venus se fondre dans ce grand tout qui s'appelle la langue et la littérature nationale.

HENRI CLOUZOT.

FIN.



MUSES VENDÉENNES

LA CATHÉDRALE DE COLOGNE

A ma cousine, la Baronne du Bois de Nevele.

Enfin, je t'ai donc vue, insigne basilique,
De la foi du passé témoin prestigieux,
Monument toujours jeune et neuf autant que vieux,
Dôme entre tous fameux, perle de l'art gothique !

J'ai vu ces hautes tours, — oh ! spectacle magique ! —
Dont les flèches s'en vont se perdre dans les cieux,
J'ai vu ces nefs, ce chœur, ce transept merveilleux
Et ces larges vitraux, au jour sombre et mystique.

Et devant ce spectacle est sorti de mon cœur
Un cri de foi, d'amour, d'indicible bonheur
Vers le Dieu qu'en ce temple on prie et on adore.

O Dieu, qu'en tant de lieux j'ai vu craint, respecté,
De ma chère Vendée aux rives du Bosphore,
Ton nom béni fut-il jamais plus exalté ?...

LE M^{is} DE GRANGES DE SURGÈRES





LA VIE LITTÉRAIRE

EUGÈNE FROMENTIN

A propos d'une Conférence.

IL y a plus d'une affinité entre Fromentin et M. René Bazin. Ils ont la même acuité de vision, le même amour passionné de la nature, la même façon émue et délicate de la comprendre et de rendre, avec une extrême finesse, ses clartés et ses ombres, ses silences et ses bruits. Les croquis d'*En Province* pris par M. Bazin au pays natal du peintre-écrivain, à l'île de Ré, et sur les côtes des Charentes, ont le frissonnement de vie intense des paysages de *Dominique*. Les fervents de Fromentin attendaient beaucoup de la Conférence que M. Bazin lui a consacrée il y a quelques mois, à l'Institut Rudy. Leur attente ne fut point déçue.

Il le définissait admirablement « un artiste de nuance, dont la force est en-dessous ; dans la trame de l'œuvre et dans la conduite de la vie. » Il mettait en relief « sa qualité éminente, nécessaire désormais à tout romancier moderne, qualité à la fois physique et mentale, à moitié naturelle et à moitié acquise, et que, faute d'autre nom, j'appellerai l'œil.

Il ne s'agit pas seulement d'avoir de bons yeux, ni myopes, ni presbytes, voyant de loin, voyant de près, voyant juste et une âme claire, qui ne déforme pas l'image ; il faut entendre

par là une acuité de tous les sens, une aptitude singulière à toutes les perceptions externes dont l'art peut tirer parti, et à laquelle se joint, ordinairement, la mémoire spéciale des images. Celui qui possède ce don de joie et de souffrance en est presque victime. Il ne peut se soustraire à l'afflux des impressions qui viennent de toutes parts. »

M. René Bazin, tout en confessant son goût très vif pour les deux récits de voyages de Fromentin : *Un été dans le Sahara* et *Une année dans le Sahel*, formule quelques réserves, trop appuyées peut-être : « Fromentin, dit-il, a compris ce qu'il y a de suavité, de nuances infinies dans l'Orient que des prosateurs ou des poètes superficiels représentent tout en contrastes. » Après avoir exprimé son admiration pour les pages célèbres sur le désert, le silence accablant des pays de soleil, la rencontre des tribus en marche, la danse des nègres près de Mustapha et le sommeil de la petite danseuse Kabyle, M. Bazin ajoute :

« En somme, ce qu'on peut dire des deux volumes de voyages de Fromentin, c'est qu'ils sont d'une exacte vision, modernes par le procédé de style ; qu'ils renferment quelques belles pages, mais aussi beaucoup de passages et de chapitres même où la distinction de la forme cache mal l'absence de mouvement de vie, de large humanité. Sans aucun doute, il a été fait d'aussi bons et de meilleurs livres sur l'Orient. Maupassant et Loti, pour ne citer que deux auteurs, nous ont communiqué des émotions d'art autrement profondes et complètes. J'affirme sans hésitation, que si Fromentin n'avait laissé que son *Été dans le Sahara* et son *Année dans le Sahel*, il serait aujourd'hui oublié : on parlerait encore du peintre, l'écrivain n'aurait pas de nom. »

L'appréciation semble un peu sévère appliquée à des livres dont Sainte-Beuve, Théophile Gautier, Shérier saluèrent l'apparition avec enthousiasme et que nous relisons avec enchantement encore aujourd'hui. Leur absence de mouvement et leur monotonie apparentes viennent de ce qu'ils ne sont pas

autre chose que la reproduction étonnamment fidèle des mœurs et des aspects d'un pays de repos, de silence et de lumière. Ils ont réalisé ce tour de force d'avoir pénétré la vie arabe, mystérieuse et fermée, toute de sensations et de rêves. L'Afrique qu'ils décrivaient a pu changer, mais les deux récits de voyages de Fromentin sont toujours et resteront des poèmes indescriptifs incomparables. En dehors des pages citées par M. Bazin, combien d'autres non moins éclatantes, nous reviennent en mémoire. C'est dans *l'Été dans le Sahara* la marche de nuit : « La nuit était calme, chaude, ardente, étoilée. Il n'y avait dans l'air immobile ni mouvement, ni bruit, mais je ne sais quel indéfinissable murmure qui venait du ciel et qu'on eut dit produit par la palpitation des étoiles. » Ou bien la danse dans le désert, à la lueur du brasier, sous le ciel bas et sombre, pareille à une eau forte de Rembrandt ; « Des têtes coiffées de blanc, et comme enlevées à vif d'un revers de burin, des bras sans corps, des mains dont on ne voyait pas les bras, des yeux luisants et des dents blanches au milieu de visages presque invisibles, la moitié d'un vêtement attaqué tout à coup en pleine lumière et dont le reste n'existait pas, émergeaient au hasard et avec d'effrayants caprices d'une ombre opaque et noire comme de l'encre. Le son étourdissant des flûtes sortait on ne voyait pas d'où, et quatre tambourins de peau qui se montraient à l'endroit le plus éclairé du cercle, comme de grands disques dorés, semblaient s'agiter et retentir d'eux-mêmes. Nos feux pétillaient et s'enveloppaient de longs tourbillons de fumée mêlés de paillettes de braise. En dehors de cette scène étrange, on ne voyait ni bivouac, ni ciel, ni terre ; au-dessous, autour, partout, il n'y avait rien que le noir, ce noir absolu qui doit exister seulement dans l'œil éteint des aveugles. »

C'est encore dans une *Année dans le Sahel* la fantasia, d'un mouvement et d'un coloris prodigieux, la veillée du brodeur arabe, la tombée du crépuscule à Blidah, les couchers de soleil sur la Méditerranée, l'approche de l'orage : « Les fumées

lourdes jusque-là tournèrent. Un vent léger, mais frais, arriva de l'ouest, en faisant sur son passage le bruit d'un oiseau de grande envergure. La campagne en fut comme étonnée et les uns après les autres, par un mouvement brusque, tous les arbres de la plaine en frissonnèrent. Ce ne fut qu'un instant, tout rentra dans un calme plat. C'est alors que les premières gouttes de pluie tombèrent. » Et on les entend tomber, « larges et rares, s'échappant comme avec effort d'un ciel orageux. »

Autant de lignes, autant de tableaux. Il faudrait tout citer. Ni Loti, ni Maupassant n'ont si fréquemment rencontré, avec une telle simplicité de moyens, une telle sobriété d'expressions, cette perfection nuancée, cet art où l'effort ne se sent pas et qui arrive d'autant plus sûrement à l'effet qu'il n'y vise jamais. Le talent de Guy de Maupassant pêche par un excès de matérialisation, une sorte de grossissement continu des déformations physiques et morales. Il ne voit pas et ne fait pas voir, comme Fromentin, la lumière d'au-delà qui rayonne de l'âme et illumine du dedans au dehors, de reflets mystérieux, les êtres et les choses. Loti se rapprocherait de Fromentin davantage. Il se pénètre et nous pénètre profondément « de l'âme éloquente des choses », mais sa façon de peindre par petites touches, accumulées et juxtaposées d'une main fiévreuse, ne va pas sans un peu de monotonie. Le procédé s'accuse, il ne paraît pas chez Fromentin.

Il faut chercher autre chose que des descriptions sans égales dans *Un été dans le Sahara* et *Une Année dans le Sahel*. Tous les livres de Fromentin, aussi bien ses impressions de voyages que les *Maîtres d'autrefois* et *Dominique* ont entre eux un lien étroit. Si nous ne le savions déjà par les rapprochements qui se font d'eux-mêmes, en les lisant, l'auteur nous en eut avertis : « Ces livres, a-t-il écrit, dans sa préface de la quatrième édition d'un *Été dans le Sahara*, disent à peu près ce que j'étais et je m'y retrouve. . . . Un volume de pur roman, publié quelques années plus tard,

reproduisit, sous une autre forme le côté tout personnel des ouvrages précédents. » Fromentin s'y livre, autant qu'il le pouvait, car il estimait qu'une partie de notre existence la plus intime et la plus précieuse, ne doit être vécue qu'au dedans de nous et pour nous mêmes. Ne nous confiait-il pas sa façon de concevoir la vie, sa peur de la disperser, son désir de la ramasser, pour ainsi dire, de la concentrer dans la familiarité des habitudes et l'affectueuse émotion des souvenirs, quand il nous peignait les Arabes « s'enveloppant de solitude par précaution contre la foule, se prémunissant par le silence contre un fléau aussi grand pour eux que tous les autres, les importuns » ?

« Pourquoi donc s'agiter autant quand tout repose ? écrivait-il, dans le Sahel. Il est d'usage de mal parler des habitudes, sans doute parce qu'on part d'une idée fautive pour les juger. Pour moi je n'ai jamais compris qu'on mît son amour-propre à s'en garantir ou ses efforts à s'en débarrasser, ni qu'on se crut moins libre pour avoir une méthode, ni qu'on donnât le nom d'esclavage à ce qui est une loi divine, ni enfin qu'on s'imaginât être beaucoup plus maître de son chemin, parce qu'on n'a pas laissé derrière soi des points de repère. On s'abuse d'abord et on se calomnie. On s'abuse, parce que sans habitudes un jour ne tiendrait plus à l'autre, et les souvenirs n'auraient plus d'attache, pas plus qu'un chapelet qui n'a pas de fil. Celui qui dit n'en pas avoir est simplement un esprit à mémoire courte qui oublie ce qu'il a fait, pensé, senti la veille, pour n'en avoir pas tenu registre, ou un ingrat qui fait fi des jours qu'il a vécus et les abandonne à l'oubli, n'estimant pas que ce soit un trésor à conserver.

« Si tu m'en crois, adorons les habitudes ; ce n'est pas autre chose que la conscience de notre être déployée derrière nous dans le sens de l'espace et de la durée. Faisons comme le petit Poucet qui sema des cailloux depuis la porte de sa maison jusqu'à la forêt ; servons nous-en pour allonger notre existence de toute la portée de nos souvenirs qu'il faudrait

tâcher de rendre excellents. Transportons notre existence de droite et de gauche, si la destinée le commande, mais qu'elle ne soit au fond qu'une longue identité de nous-mêmes. C'est le moyen de nous retrouver partout et de ne pas perdre en chemin le plus utile et le plus précieux du bagage : je veux parler du sentiment de ce que nous sommes. »

Tout Dominique, c'est-à-dire tout Fromentin n'est-il pas en germe dans ces lignes ?

On trouve encore dans *Un été dans le Sahara* et *Une année dans le Sahel* une théorie esthétique qui peut être victorieusement opposée à la doctrine de l'école naturaliste. Fromentin cherche la vérité en dehors de la ressemblance purement matérielle, de la copie minutieuse, servile et brutale, de l'exactitude puérile. Il ne photographie pas, il peint. Il ne nous donne pas indistinctement toutes ses impressions et sensations, il choisit les plus caractéristiques, les plus parlantes non seulement pour les yeux mais pour l'âme : « C'est la formule des choses, ce qui doit être plutôt que ce qui est, la vraisemblance du vrai plutôt que le vrai. Il n'y a guère que je sache d'autre vérité en fait d'art que cette vérité d'élection, et il serait inutile d'être un excellent esprit et un grand peintre, si l'on ne mettait dans son œuvre quelque chose que la réalité n'a pas. C'est en ce sens que l'homme est plus intelligent que le soleil et j'en remercie Dieu. » Il ajoute dans *Une année dans le Sahel*, en nous révélant sa méthode et le secret de son art dont la force, suivant un mot de Paul Bourget, était faite de finesse juste : « Ce procédé de l'esprit qui consiste à choisir son point de vue, à déterminer la scène, à l'isoler du milieu qui l'absorbe, à sacrifier les fonds, à les faire imaginer plutôt qu'à les montrer ; le soin d'expliquer ce qui doit être expliqué et de sous-entendre les accessoires, ce grand art de se servir de la nature sans la stéréotyper, tantôt de la copier jusqu'à la servilité, tantôt de la négliger jusqu'à l'oubli ; ce difficile équilibre des vraisemblance qui oblige à demeurer vrai sans être exact : tout cela se traduit

par un mot ordinaire et qui fait bien des équivoques, peut-être parce qu'il n'a jamais été bien défini, je veux dire l'interprétation. »

Et il eut pu dire aussi que jamais personne n'interpréta mieux que lui la nature, avec une sensibilité plus aigüe, une émotion plus discrète et plus frémissante.

Notre langue apparaissait à Fromentin comme un terrain inépuisable qu'il suffit de creuser en profondeur pour en extraire des richesses nouvelles. Il ne souffrait pas qu'on la défigurât en la violentant. Il n'admettait le néologisme que comme l'emploi nouveau d'un terme connu : « j'aurais voulu écrivait-il dans la préface de la quatrième édition d'*Un Été dans le Sahara*, que tout se vit sans offusquer le goût, que le trait fut vif, sans insistance de main, que le coloris, fut léger plutôt qu'épais, souvent que l'émotion tint lieu de l'image. »

★
* *

M. René Bazin a profondément senti le charme singulier et pénétrant de *Dominique* qui arrachait des larmes à Shérer, Il a observé combien la nature y est partout « fondue, mêlée, associée à l'action. » Il a admiré l'entente des caractères et leur vérité et mis en lumière, avec l'admirable beauté du style, l'extraordinaire relief des études d'hommes du roman, qu'il s'agisse de Dominique, d'Augustin ou d'Olivier d'Orsel.

Il a très finement noté « que la passion circule dans les pages de *Dominique* à la manière du sang dans nos veines ; on ne l'aperçoit que par accident, mais visible ou non, elle est là. »

Mais il est une chose plus troublante encore que la passion de Dominique pour Madeleine, c'est la peinture exquise de la genèse de cet amour. Je ne vois rien dans aucun livre, dans aucune langue à rapprocher de cette analyse, qui respecte tout et attendrit, des premiers battements d'un cœur

d'homme. Rappelez-vous les larmes sans cause de l'écolier racontant la défaite d'Annibal, dans le parc des Trembles, par cette tiède après-midi d'automne où « les pampres tombaient un à un sans qu'un souffle d'air agitât les treilles. Un attendrissement subit, impossible à motiver, plus impossible encore à contenir, montait en moi, comme un flot prêt à jaillir, mêlé d'amertume et de ravissement. » Et plus tard, après la course folle, aux environs de la ville, le trouble insupportable de Dominique sous le regard affectueux et inquiet de Madame Ceysac ; la rencontre avec M. d'Orsel et ses filles, le soir de la retraite en musique, sous les avenues d'Ormesson, quand Dominique, incapable de prononcer une parole, perd la tête et s'enfuit ; la réunion familiale du dimanche, où, en face de Madeleine, sous la clarté voilée de la lampe, le secret de son trouble, pour lui seul, soudain se dévoile ; le départ de Madeleine, les minutes furtives d'angoisse et de délices passées dans sa chambre déserte et toujours emplie d'elle, le retour du voyage dans le midi ; — toutes ces gradations d'une tendresse ignorée qui se révèle peu à peu à elle-même, sont suivies et rendues, jusqu'à l'explosion finale, avec une émotion contenue et un art merveilleux.

On a reproché à *Dominique* de n'être que l'épisode d'une vie. Il y a plus que cela dans le roman, en partie autobiographique, de Fromentin. Il y a l'histoire d'une âme dans laquelle d'autres âmes se sont retrouvées et se retrouvent encore tous les jours avec une joie mélancolique. Il y a aussi, si j'ose dire, une philosophie de la vie, discutable sans doute à certains points de vue et pour beaucoup décourageante, mais vraie en ce sens qu'elle peut s'adapter et s'appliquer à bien des existences. Elle consiste à chercher le bonheur « dans l'égalité des désirs et des forces. »

Dominique « a tiré de sa vie qui ne pouvait rien donner de ce qu'on espérait d'elle, le seul acte peut-être qu'on n'en attendit pas, un acte de modestie, de prudence et de raison...

« Il avait eu le courage assez rare de s'examiner souvent et la sévérité plus rare encore de se juger médiocre... »

« En me démontrant que je n'étais rien, tout ce que j'ai fait m'a donné la mesure de ceux qui sont quelque chose... »

« Je vis de l'admiration du génie ou du talent des autres ce qui suffit amplement pour occuper les loisirs d'un homme modeste qui n'est pas un sot... »

« Je fis le bilan très clair de mon savoir, c'est-à-dire de mes ressources acquises, et de mes dons, c'est-à-dire de mes forces vives ; je comparai ce qui était factice et ce qui était natif, je pesai ce qui appartenait à tout le monde et le peu que j'avais en propre. Le résultat de cette critique impartiale, faite aussi méthodiquement qu'une liquidation d'affaires fut que j'étais un homme distingué et médiocre. »

Cette philosophie du renoncement à tout ce qui dépasse notre portée, cette balance de nos forces n'est-elle pas la sagesse ? N'est-elle pas, en tout cas, une preuve de clairvoyance, de goût et de mesure aussi ? Quand Hippolyte Rigaud écrivait, en mai 1855, les lignes suivantes dans le *Journal des Débats*, il avait pressenti *Dominique* : « Il est des hommes d'un goût singulièrement fin, délicat, difficile, qui ont tout lu, qui savent toutes choses, et qui n'écrivent rien ou presque rien, parce que la volupté du repos est bien grande, et que le sentiment très vif de la perfection décourage de produire. Ils ont l'œil si clairvoyant qu'ils aperçoivent le faible de toutes les idées et de tous les styles, aucun prestige ne les éblouit, aucune renommée ne les abuse. Leur goût est un crible qui ne laisse passer que le pur froment. Ils sont paresseux mais surtout par délicatesse, pour ne pas profaner par une œuvre incomplète leur rêve de perfection exquise. »

C'est la philosophie du dilettantisme, mais n'est-il pas prétentieux de parler de philosophie à propos de *Dominique*, de ce livre d'âme dont la séduction échappe à tout essai d'analyse ? Mieux vaut le relire et le revivre.

Je l'ai relu, le livre aimé, adorable dans ses demi-teintes,

confiance discrète, effleurant les fibres les plus délicates du cœur, ces fibres dont la sensibilité est telle que la pensée même d'y toucher nous fait peur. Il me rendait, dans un admirable langage, avec des mots qu'il dit comme pas un autre, les tristesses subites et les joies sans cause, les sentiments inavoués et les ébauches de rêves. Il déroulait, une à une, toutes les phases de notre existence intime, nos impressions, nos songes, nos désirs, tout ce que nous avons senti, souffert, aimé ; tout, depuis les impressions d'enfance si persistantes dans leur vivacité confuse, jusqu'aux heures troublantes de la jeunesse première, jusqu'aux regrets, au longs regards jetés en arrière de l'âge mur.

Il était imprégné de cette tendresse inexprimable qui se dégage des choses. Il parlait en termes émus des lieux où nous avons vécu, où nous avons laissé une partie de nous-mêmes. Un cri de goëland, jeté dans le sombre d'une nuit sans étoiles, suffisait pour nous faire revivre les tristesses pénétrantes d'octobre, la griserie calmante des « t'en souviens-tu ? »

Il racontait encore les joies douloureuses des amours impossibles, les souffrances des ardeurs confuses que l'on n'avoue pas, les adorations exaltées et silencieuses, les aveux montant aux lèvres, durement refoulés, comme un sanglot qu'un effort de la volonté raidie coupe court dans la gorge et qui fait mal. Et avec les désespérances d'aimer il disait aussi les angoisses littéraires, le supplice de ne pouvoir se traduire, de ne pas savoir rendre ce que l'on sent, alors que le poids des secrets trop lourds, des tourments comprimés vous étouffe. Il disait les découragements résignés succédant aux révoltes vaines et aux rages d'impuissance, les ironies tristes cachant mal les émotions, les impassibilités voulues traversées parfois d'un cri involontaire qui effraie et secoue.



Le dernier livre de Fromentin les *Maîtres d'autrefois*, publié quelques mois seulement avant sa mort, inspire à M. René Bazin une admiration sans réserves. Il n'hésite pas à le qualifier de « chef-d'œuvre nécessaire et sans précédent », et il énonce, en de très belles pages, les raisons solides sur lesquelles s'appuie son jugement. Les *Maîtres d'autrefois* sont en effet le plus admirable livre d'art que je connaisse, je le dirais unique dans notre littérature, s'il ne suffisait pas de noter que seul un artiste de la valeur de Fromentin était à même de l'écrire.

Fromentin était Rochelais et la vieille cité huguenote, aux rues paisibles, bordées de porches, a je ne sais quel air de famille et de ressemblance avec certaines villes des Pays-Bas. On y respire la même atmosphère. On comprend, dans la ville natale de Fromentin, son culte attendri pour les génies Flamands, pour le milieu sévère où ils vécurent et où germèrent et s'épanouirent leurs chefs-d'œuvre. On ne s'étonne plus qu'il ait trouvé des traits si fins pour décrire les horizons calmes, aux lignes minces, des paysages de Belgique et de Hollande, les environs de la Haye, d'Amsterdam et de Harlem, la plage de Sheveninguen et les rives de la Meuse. On dirait qu'elle se confond avec la sienne cette âme par lui ressuscitée des artistes de là-bas « qui aiment sincèrement la campagne, la sentent sans emphase, la racontent sans phrase, que les lointains horizons inquiètent, que les plates étendues charment, qu'une ombre affecte, qu'un coup de soleil enchante. »

Chez lui, comme chez eux, n'est-ce pas « la même science cachée, le même et incompréhensible mélange de nature et d'art ? Pas l'ombre de parti-pris dans cette expression des choses si ingénument sincère que la formule en devient insaisissable. » Suivant l'heureuse expression de M. Bazin nous

avons dans les « *Maîtres d'autrefois* » des tableaux à la fois doux et puissants, fouillés avec des coins d'incertitude par où s'échappe le rêve. » Que Fromentin nous entretienne de Rubens ou de Van Dyck, de Van Eyck ou de Memling, de Ruysdaël, de Paul Potter, d'Hobbema ou de Rembrandt, partout l'écrivain rivalise avec le peintre ou plutôt les deux arts s'unissent et se fondent pour former un tout délicieux. Peut-on rêver quelque chose de plus beau et d'un sentiment religieux plus touchant que la *Communion de Saint François d'Assise* :

« Un homme qui va mourir, un prêtre qui lui tend l'hostie, des moines qui l'entourent, l'assistent, le soutiennent et pleurent, voilà pour la scène. . . Les éléments les plus simples, les couleurs les plus graves, une harmonie des plus sévères, voilà pour l'aspect . . . Ni pompes, ni décors, ni turbulence, ni gestes violents rien qui ne soit la vie de cloître à son moment le plus solennel. Un homme agonise exténué par l'âge, par une vie de sainteté ; il a quitté son lit de cendre s'est fait porter à l'autel, y veut mourir en recevant l'hostie, a peur d'y mourir avant que l'hostie n'ait touché ses lèvres. Il fait effort pour s'agenouiller et n'y parvient pas. Tous ces mouvements sont abolis, le froid des dernières minutes a saisi ses jambes, ses bras ont ce geste en dedans qui est le signe certain de la mort prochaine. Il n'a plus de vivant que son petit œil humide, clair, bleu, fiévreux, des suprêmes visions, et, sur ses lèvres cyanosées par l'agonie, le sourire extraordinaire propre aux mourants, et le sourire plus extraordinaire encore du juste qui croit, espère, attend la fin, se précipite au devant du salut, et regarde l'hostie comme il regarderait son Dieu présent.

« Autour du moribond, on pleure, et ceux qui pleurent sont des hommes graves, robustes, éprouvés, résignés. Les uns se contiennent, d'autres éclatent. Il y en a de jeunes, gras, rouges et sains qui se frappent la poitrine à poings fermés, et dont la douleur serait bruyante, si elle se faisait entendre. Il en est un grisonnant et chauve, à tête espagnole, à joues

creuses, à barbe rare, à moustache aiguë qui doucement sanglote en dedans avec cette crispation du visage d'un homme qui se contient et dont les dents claquent. Le type est admirable de vérité, le dessin naïf, savant et fort... Têtes accumulées, mains jointes, convulsivement fermées et ferventes, fronts dénudés, regards intenses, ... tout ce groupe d'hommes diversement émus, maîtres d'eux-mêmes ou sanglotants, forme un cercle autour de cette tête unique du saint et de ce petit croissant blanchâtre tenu comme un disque lunaire par la pâle main du prêtre. — Je vous jure que c'est inexprimablement beau..... Quand on a longtemps examiné cette œuvre sans pareille, où Rubens se transfigure, on ne peut plus regarder rien, ni personne, ni les autres, ni Rubens lui-même ; il faut pour aujourd'hui quitter le musée. «

Il serait curieux de rapprocher de cette page celle qu'Emile Montégut a consacrée au même tableau dans *Les Pays-Bas* : « Le grand *poverello di Christo*, épuisé de jeunes, d'abstinences, de prières, touche à son heure dernière, et s'est fait porter devant la table sainte, nu comme il a vécu. Tous les *fratelli* bien aimés sont là. L'attendrissement est à son comble, il y a là autant de douleur que peuvent en porter sans éclater les âmes qui savent être muettes. Nul ne sanglote, tous étouffent ; nul ne pleure, tous fondent intérieurement. Toutes les variétés de l'attendrissement, diverses selon les âges, les tempéraments, les physionomies ont été reproduites avec un sentiment des nuances si profond que chacune de ces touches différentes d'une même douleur a suffi pour créer un personnage et pour déterminer un caractère tout entier. Le prêtre qui offre la communion fait effort pour conserver l'impassible gravité que commande l'office sacerdotal qu'il accomplit en ce moment. Plus loin, un jeune moine, dominé par la sensibilité des natures que la vie n'a pas durcies, laisse éclater une douleur presque féminine ; mais les âmes tendres sont faciles à l'émotion, et plus touchantes sont les larmes quand elles sillonnent de mâles

visages. C'est ce que Rubens a merveilleusement exprimé dans le personnage du moine à moustaches qui prie si dévotement, figure de vieux sergent des bandes mendiantes, qui succombe sous la pensée qu'il lui faut quitter le général avec lequel il fit jadis les premières campagnes de l'apostolat... Tout cela est étonnamment vivant, étonnamment profond, étonnamment sérieux. Ceux qui voient surtout dans Rubens un chercheur d'effets pittoresques indifférent à toute chose morale, doivent aller contempler ce tableau pour s'assurer du degré d'élévation auquel atteint l'intelligence de ce grand homme. »

Fromentin et Montégut expriment la même admiration, leurs idées sont presque identiques, mais quelle différence dans l'expression, dans l'intensité de l'émotion communiquée ! La maîtrise incomparable de Fromentin, sa supériorité de critique d'art et d'écrivain s'affirment là comme ailleurs.

*
* *

Nous avons de la peine à voir dans Fromentin un de nos contemporains, encore tout près de nous, puisqu'il mourut seulement en 1876. Il nous apparaît déjà dans une sorte de recul, comme s'il appartenait à un temps, à une génération autres que les nôtres. Il a l'air dépaysé dans notre époque de foire aux vanités, de productions hâtives, de renommées tapageuses et surfaites. Sa langue, tout en étant prodigieusement inventive, souple, expressive et colorée, est, suivant le mot de Sainte-Beuve « malgré ses audaces d'incursion dans le désert, celle d'un classique, raffiné peut-être, mais vif et sincère, d'un classique rajeuni. » Elle ne connaît pas les dislocations pénibles et l'accumulation des épithètes recherchées et bizarres.

L'œuvre littéraire de Fromentin comprend seulement quatre volumes. Il tenait dans sa sévérité impitoyable envers lui-même à ne livrer au public que des pages achevées dont

fut satisfaite sa conscience d'artiste scrupuleux et clairvoyant jusqu'à la souffrance. Il avait le droit de dire au peintre-poète Jules Breton qui nous l'a rapporté : « j'ai souvent beaucoup d'incertitude à propos de ma peinture, mais je juge sûrement ce que j'écris ».

Combien n'auront comme lui laissé que des œuvres où rien ne heurte et ne blesse, qui vous attirent et vous retiennent par la splendeur de la forme alliée à la sincérité, à la distinction, à la profondeur de la pensée ? Fromentin avait le respect des Maîtres. Il n'était pas de ceux qui méprisent et renient la tradition et prétendent être leurs propres ancêtres. On sait avec quelle ferveur humble et touchante il a exprimé dans les *Maîtres d'autrefois* son admiration pour les peintres et écrivains qui atteignirent ou entrevirent la suprême Beauté. Une lettre de lui adressée à M. le comte de Falloux et que la bienveillance de son héritier nous permet de reproduire, fait ressortir la modestie charmante et la délicatesse de sentiments du grand écrivain et du grand artiste qui ne crut jamais se diminuer en s'inclinant devant le génie et la gloire des autres. Voici la lettre de Fromentin :

MONSIEUR LE COMTE,

Hier, à six heures, je déposais une carte à votre hôtel, avec la trace bien incomplète de mes remerciements, je ne me croyais pas pour cela quitte envers votre extrême bienveillance, et j'allais, Monsieur, vous écrire, quand je reçois, à l'instant même, une lettre dont le ton, la grâce et l'exquise bonté me touchent au point de me déconcerter absolument.

L'Académie vient de m'accorder un très grand honneur, j'en sens d'autant mieux le prix que j'avais beaucoup à me faire pardonner, presque tout à lui apprendre de moi. En quelques jours on a bien voulu me découvrir, me révéler, m'agréer, presque m'encourager.

Mais de toutes les faveurs dont j'ai été l'objet en ces semaines aventureuses, il n'en est pas qui me soient plus pré-

cieuses que l'accueil que vous avez daigné faire à mon nom avant de me connaître et celui que vous daignez aujourd'hui faire à ma personne. Je resterais bien au-dessous de ce que j'éprouve, si je me bornais à vous offrir, Monsieur le comte, l'hommage de ma gratitude et de mon respect. Permettez-moi d'y joindre l'expression d'un sentiment plus délicat, plus profond, difficile à nommer et qui ressemblerait, si j'osais l'appeler ainsi, à l'attachement d'une âme très sensible pour une âme tout à fait supérieure.

EUG. FROMENTIN.

Ce vendredi 9 juin.

*
* *

Un autre trait du caractère et du talent de Fromentin le distingue encore de la plupart des écrivains de cette fin de siècle. Une anecdote racontée, il y a quelques années, par M. Armand Silvestre, le mettra en relief. Un des familiers de l'hôtel de la place Pigalle qu'habitait alors Fromentin, Amédée Cantaloube, avait lu un soir quelques-uns des sonnets antiques de son ami Silvestre. Fromentin les trouva superbes, se fit présenter l'auteur et l'engagea à les publier. Armand Silvestre, très flatté d'un suffrage dont il appréciait tout le prix, s'empressa d'apporter le manuscrit de son recueil à Fromentin qui, sur ses instances, lui promit une préface. La préface ne venait pas et le poète se désolait quand il reçut une lettre affectueuse et bonne, lettre d'excuses et de regrets : « je suis un chaste en art, écrivait Fromentin, et je me trouve horriblement gêné pour parler de vers aussi audacieusement passionnés. » Touchant scrupule qu'on retrouverait difficilement peut-être aujourd'hui mais qui se comprend et s'explique quand on relit les œuvres où Fromentin a mis pour nous un peu de son âme exquise, ombrageuse et fière, passionnément éprise d'art pur et d'idéal.

LÉON PHILOUZE.



LES
PRÊTRES DE L'EXIL

L'ABBÉ PAILLAUD

NOTRE excellent confrère, la *Vendée historique*, a commencé dans son n° du 5 janvier dernier, la publication du voyage et du séjour en Espagne d'un des prêtres vendéens déportés en 1792, M. l'abbé Paillaud, curé de Neuil-le-Dolent.

Nous connaissions depuis longtemps ce manuscrit, dont une copie est entre nos mains, et si nous ne l'avons pas déjà publié, c'est qu'il nous a paru compact, diffus, rempli de descriptions géographiques étrangères pour ainsi dire à l'action, et beaucoup moins intéressant, par exemple, que les *Mémoires de l'abbé Rémaud*, que nous possédons également. Mais à cheval donné on ne regarde pas à la bride.

La notice un peu brève fournie par *la Vendée historique* appelle peut-être quelque précision. Notre confrère nous saura gré, nous n'en doutons pas, de la compléter, en rectifiant des erreurs involontaires ; car si nous devons avouer, à notre confusion, que nous ne tenons pas nos renseignements *de dono episcopi*, nous en garantissons en revanche la scrupuleuse exactitude.

André-Thomas Paillaud naquit à l'île d'Olonne le 15 mai 1759, et non le 8 novembre comme le croit *la Vendée histo-*

rique, du légitime mariage d'André Paillaud, chirurgien, et de Catherine Massé.

Avec l'agrément de M^{sr} de Mercy, son évêque, il fit ses études de philosophie et de théologie au séminaire d'Angers, fut admis à la tonsure le 11 avril 1779 et aux ordres mineurs le 19 mai 1780 par M^{sr} Jacques de Grasse, évêque d'Angers, au sous-diaconat le 14 avril 1781 par M^{sr} Jean Augustin de Frétat de Sarrat, évêque de Nantes, au diaconat le 27 mai 1782 par M^{sr} Alexandre-Amédée de Lauzière-Thémines, évêque de Blois, et à la prêtrise aux Quatre-Temps de la Trinité de 1783 par M^{sr} Michel-François Couet du Vivier de Lorry, qui avait succédé l'année précédente sur le siège d'Angers à M^{sr} de Grasse.

Rentré dans le diocèse de Luçon, l'abbé Paillaud fut nommé vicaire à Aizenay, où il resta quatre ans. Appelé à la cure de Chauché en 1787, il n'administra que cinq mois cette paroisse, et passa à la cure de Neuil-le-Dolent par permutation avec M. Lebouc. Il y demeura jusqu'au 4 juin 1792, et par suite de refus du serment constitutionnel, fut obligé de partir pour l'exil.

Dans ce but, il se rendit aux Sables d'Olonne ; un chasse-marée breton, *le Père de famille*, capitaine Perron, était en rade. Le capitaine accepta de transporter les premiers prêtres vendéens prêts à partir, et M. Paillaud s'embarqua le vendredi 22 juin, avec cinq confrères, à destination de Saint-Sébastien.

Le récit en cours dans la *Vendée historique* ira du 22 juin 1792 au 23 décembre 1797. M. Paillaud partit de Cordoue le 25 août 1797 pour rentrer en France ; mais le coup d'État de fructidor l'arrêta en chemin, dans l'attente de jours meilleurs.

Nous le retrouvons en Vendée en 1803 ; *l'Annuaire de la Vendée* de cette année le porte comme desservant de l'île d'Olonne, sa paroisse natale. Un rapport officiel du préfet de la Vendée, du 14 août 1805, dit de lui : « Bon prêtre, soumis au gouvernement. »

Le reste de sa vie s'écoula paisible dans les travaux du saint ministère, et il mourut curé de l'Île d'Olonne, en 1823.

A noter que le 3 pluviôse au V (21 janvier 1797), les citoyens Joseph Massé, son beau-frère, et Jean Martin, de l'Île d'Olonne, tant pour eux que pour leurs cohéritiers, avaient été envoyés en possession des biens de leur parent « André-Thomas Paillaud ex-curé de Nieuil-le-Dolent, passé en Espagne. »

E. B.





ENFANTS ET MÈRES



BIENVENUE

Les rideaux sont tirés, les persiennes sont closes,
Le silence est accru par le souffle léger
Qui part du frais berceau, garni de rubans roses,
Sur lequel on croit voir un ange voltiger.

L'ange?... Il repose là, dans la blanche dentelle,
A l'ombre du tissu nuageux, protecteur,
O précieuse vie ! Existence nouvelle
De cet être chéri, messenger du bonheur !

De quels soins délicats l'heureuse jeune mère
Entoure constamment le petit souverain !
Près de lui, chaque soir, elle fait sa prière
Et chante, en le berçant, quelque joli refrain.

— « Mon enfant ! mon bijou ! mon doux trésor, je t'aime ! »
Cent fois elle redit un nom tendre et charmant ;
Cent fois elle répète et savoure ce thème,
Elle en fait de son cœur l'éternel battement.

Voyez-la préparer la robe neuve et blanche
Qui doit parer demain le bébé gracieux ;
Elle orne en souriant chaque mignonne manche
De frais rubans d'azur — nuance de ses yeux.

Profond ravissement ! Maternelle tendresse !
Comment vous définir en votre charme exquis ?
Votre langage est doux, plus doux qu'une caresse,
Et vous semblez venir tout droit du paradis.

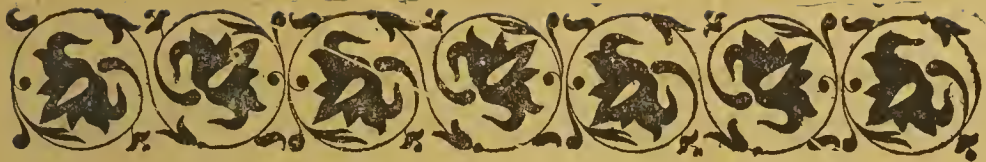
STELLA DEBEY.

Bouin, 6 mars 1898.



LE GÉNÉRAL BARON DE LESPINAY

1789-1869



L'HISTOIRE D'UNE GRANDE FAMILLE

EN BAS-POITOU



La famille de Lespinay, dont notre savant ami, M. Léon Maître, vient de dresser si remarquablement la généalogie, tire son nom du domaine seigneurial de l'Espinay, situé dans la commune de Plessé (Loire-Inférieure).

« Le château de l'Espinay était une petite place forte dont l'enceinte de forme pentagonale, contenait environ vingt-cinq ares. Elle était défendue par une muraille et par un fossé d'une vingtaine de pieds de largeur, alimenté par un ruisseau sortant de l'étang de Plessé et sur lequel était jeté un pont-levis ».

Les recherches faites dans les registres de la paroisse de Plessé de 1569 à 1667, époque à laquelle la terre de Lespinay fut acquise de la marquise de Coislin, ne révèlent aucun acte concernant directement la maison de ce nom. On trouve seulement la signature de quelques-uns de ses membres, assistant en qualité d'amis, à des baptêmes de familles importantes.

A cela, rien de surprenant. Comme la plus grande partie de la noblesse de l'Ouest, cette famille appartenait alors à la religion prétendue réformée.

Le premier Lespinay dont il y soit fait mention est Jean I, possesseur dès le XV^e siècle de terres importantes en Plessé.

Nous ne suivrons pas le savant archiviste de la Loire-Inférieure dans tous les détails de son insigne étude généalogique. Nous tenons seulement à mettre après lui en relief,

parmi les innombrables figures qu'il a su si merveilleusement faire revivre, celles qui appartiennent plus particulièrement à l'histoire.

1° *Alexis-Louis-Marie*, baron des Essarts, de Chantonay, Sigournais et le Puy-Belliard, marquis de Lespinay, qui fut député de la Vendée en 1811.

Successivement capitaine au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et député, il succomba à Poitiers en 1837 à l'âge de 85 ans.

2° *Louis-Armand*, général baron de Lespinay, une des plus belles et plus vaillantes figures de la grande épopée impériale, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne et de l'ordre de Malte ; né à Chantonay, le 13 février 1789, décédé en 1869, et dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire d'autre part le portrait.

Entré au service, le 19 novembre 1804, en qualité de page de l'Empereur, il fut du nombre des douze pages que celui-ci désigna pour l'accompagner à Milan, lorsqu'il se fit sacrer roi d'Italie. Nommé premier page le 6 février 1806, il suivit le grand capitaine dans les campagnes de 1806 et 1807, et assista aux batailles d'Iéna, d'Eylau, à la prise de Varsovie, aux sanglantes affaires de Goloewin et d'Ostrolinka.

Nommé lieutenant au 1^{er} régiment de carabiniers, il prit part comme tel, aux brillantes charges de cavalerie de Friedland et fut décoré à la suite de cette affaire. Sa conduite pendant la campagne de Wagram ne fut pas moins héroïque. Promu capitaine et peu après commandant au 14^e régiment de cuirassiers, il se distingua d'une non moins brillante façon dans l'expédition de Russie, et lors du néfaste passage de la Bérésina, se fit remarquer dans plusieurs charges contre les Russes et fut obligé par ses blessures de rentrer en France.

Créé en 1814 baron de l'Empire, il fut promu l'année suivante colonel, et en récompense de sa belle conduite pendant

la campagne d'Espagne, il fut en 1827 élevé au grade de maréchal de camp.

Le 13 avril 1831, il prenait sa retraite.

3^o M^{sr} *Henri-Victor de Lespinay*, né le 26 juillet 1808 au château des Moulinets, ordonné prêtre à Paris le 5 juin 1841 ; nommé curé des Essarts par M^{sr} Soyer ; vicaire général en 1846, il en remplit les fonctions jusqu'en 1848, où les suffrages



MONSEIGNEUR DE LESPINAY

des électeurs vendéens l'envoyèrent à la Chambre. Après le coup d'Etat contre lequel il avait protesté, il rentra en Vendée, redevint vicaire général titulaire et plus tard obtint, sur la demande de M^{sr} Colet, la dignité de protonotaire apostolique.

Il succomba à Nantes, le 20 avril 1878.

*
**

Parmi les nombreuses et très intéressantes pièces justificatives dont M. Léon Maître a fait suivre la *Généalogie de la famille de Lespinay*, il en est plusieurs que les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* nous sauront gré de reproduire ici.

I.

Le Certificat de noyade de Henriette-Marie de Lespinay, qui avait épousé, le 30 juin 1720, Louis-Alexandre Buor de la Voy.

Par devant les notaires du Département de la Loire-Inférieure, à la résidence de Nantes, sous signés,

Ont comparu les citoyens :

Guy-Gilles Guérin, tonnelier, demeurant à Nantes, cloître Notre-Dame, n° 2 ;

Jean Girodin, cordonnier, demeurant à Nantes, rue Abeillard, n° 4 ;

Ju'ie Grassard, cordonnier, demeurant à Nantes, rue Maupertuis, n° 24 ;

Lesquels certifient à tous qu'il appartiendra avoir connu Henriette-Marie Lespinay, femme de Louis Alexandre Buor Lavois, demeurant à Bouillé, près Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée ;

Qu'il est à leur parfaite connaissance qu'elle a été mise, à la fin de l'année mil sept cent quatre-vingt-treize, sur le bateau à soupape sur lequel elle a péri avec les prisonniers qui s'y trouvaient, la nuit du dix-sept au dix-huit nivôse an trois.

Ce qu'ils attestent, etc..

II.

Les Etats de service d'Alexis-Louis-Marie marquis de Lespinay.

Entré à l'âge de... ans au régiment du roi comme second lieutenant sans appointements, le 3 juillet 1769.

Lieutenant en 2^e, le 7 juin 1776 ;

Premier lieutenant, le 21 avril 1778 ;

Capitaine en second, le 29 avril 1781 ;

Passé à la compagnie de grenadiers de Lanjuinet, le 7 mai 1787 ;

Capitaine-commandant, le 27 avril 1788 ; donna sa démission en 1789, pour répondre à l'appel des princes. Il partit pour l'armée de Condé en septembre 1789 et y demeura tout le temps de l'émigration.

Mourut à Poitiers, le 15 février 1837.

III.

Lettre adressée par Monseigneur le comte de Chambord au vicomte Benoist d'Arzy à l'occasion du mariage de sa fille avec le comte [aujourd'hui marquis] de Lespinay.

Frohsdorf, le 20 mai 1879.

Jé vous félicite avec d'autant plus de plaisir, mon cher vicomte, de l'heureux évènement de famille dont vous me faites part que,

recevant avec la vôtre la lettre du comte de Lespinay, je peux apprécier par moi-même les sentiments de votre futur gendre. Fidèle aux traditions des siens, il est de ceux qui n'oublent pas que le titre de Vendéen oblige, et qui mettent au premier rang des devoirs qu'il impose l'habitation prolongée dans leur province, au milieu de ces laborieuses populations rurales, trop facilement entraînées par les courants révolutionnaires, quand elles sont privées des exemples, des conseils, et de l'appui de leurs protecteurs naturels.

Sa lettre m'a vivement touché ; je vous charge de le lui dire, en attendant que je puisse le faire de vive voix, dans la visite proclamée que vous m'annoncez.

Dites aussi à votre vieux père que je parle souvent de lui, je suis sûr qu'il sera sensible à mon souvenir. Soyez auprès de M^{me} Benoist d'Azy l'interprète de mes félicitations et de celles de ma femme. et croyez, mon cher vicomte, à la sincérité de mes sentiments et de mes vœux.

HENRI.

A M. le V^{te} Benoist d'Azy.

*
* *

La famille de Lespinay compte des alliances aussi nombreuses qu'illustres, notamment avec plusieurs familles du Bas-Poitou :

Les de *Tinguy*, représentés aujourd'hui en Vendée par les branches de Nesmy, de Beaupuy, du Pouët et de la Giroulière, et, dont le nom se trouve pour la première fois dans un document du XIV^e siècle ; — les *des Nouhes*, dont l'origine est des plus anciennes, qui jouissaient dès le XIII^e siècle d'une situation considérable, et dont la branche aînée, la plus riche en alliances et en fortune, emprunta son nom au puissant château de la *Tabarière*, dont on aperçoit encore les ruines sur le flanc d'une petite vallée tortueuse et sauvage, voisine de la petite ville de Chantonay ; — les *Irland de Bazoges*, famille aujourd'hui éteinte, d'origine écossaise, fixée en Poitou depuis le XVI^e siècle, et qui fournit en 1789 à l'Assemblée nationale un député de la noblesse de cette province.

*
**

Nous trouvons encore dans les pièces justificatives une intéressante notice sur *Chantonnay*, d'après les *Chroniques paroissiales du Diocèse de Luçon* ; la liste des *seigneurs des trois baronnies de Chantonnay, Puybelliard et Sigournais* ; *Le Récit des combats qui eurent lieu autour de Chantonnay en 1793*, d'après les *Souvenirs* de M. A. de Béjarry ; le compte-rendu de la *Bénédiction et pose de la première pierre de la Chapelle des Herbiers* ; et un curieux *Extrait des Mémoires de M^{sr} Brumauld de Beauregard*, par lequel nous terminerons cette analyse.



RUINES DU CHATEAU DE LA TABARIÈRE

près Chantonnay.

Pendant la Révolution, même après la Terreur, M^{me} la marquise de Lespinay, qui n'avait pas émigré, fut obligée de s'éloigner souvent du Pally, et l'abbé Brumauld de Beauregard, depuis évêque d'Orléans, raconte dans le récit de son *Séjour en Vendée* comment il eut l'occasion de la rencontrer auprès du refuge qu'elle s'était fait construire dans la partie de la forêt des Essarts, qui touche le village de Curain, paroisse de la Chaize-le-Vicomte.

Arrêté par les Bleus, au moment où il se disposait à gagner la forêt de la Chaize, il avait été conduit aux Essarts ; mais grâce à sa fermeté et aux bonnes dispositions du général

Spithall [ancien trompette des gardes du corps], qui commandait le détachement républicain, il avait obtenu une « passe » et était parti aussitôt. »

« C'était le soir, raconte-t-il, il fut bientôt nuit ; après avoir marché une heure, j'arrivai à une avenue qui conduisait chez M^{me} des Moulinets. A peine y avais-je fait quelques pas, qu'un coup de feu se fit entendre ; j'en vis la lumière. Un peu rassuré par « la passe » que j'avais reçue, je me remis à marcher, après un demi-quart d'heure d'attente, et j'arrivai au château, où je fus reçu par deux vieilles dames qui me donnèrent à souper et surtout un lit, dont j'avais bien besoin. Le lendemain une fille de service me remit sur le chemin. Je continuai ma route au hasard, me dirigeant toujours à l'ouest. J'avais fait à peine un quart de lieue que je vis venir à moi huit hommes à cheval ; c'étaient des nôtres ; ils me demandèrent si j'avais eu connaissance des ennemis, et je leur racontai ce qui venait d'arriver, les avertissant que les Bleus étaient aux Essarts. De leur côté ils me confirmèrent qu'ils avaient saisi les vivres des Républicains, dans la nuit de la veille. L'accoutrement de cette cavalerie était bien misérable ; elle n'avait pour étriers que des cordes ; c'était à des cordes aussi que pendaient leurs sabres, et les chevaux étaient maigres. Ces Vendéens me quittèrent au galop.

« Je passai à Curain, où avait été longtemps la boulangerie de Charette ; c'est près de ce lieu qu'avait été fusillé mon ami Prudent de la Bassetière, blessé à la jambe dans une affaire précédente. C'était là aussi que M^{me} la marquise de Lespinay avait fait construire et boiser une « cache », où elle a vécu longtemps. Dans le voyage que j'avais fait pour aller visiter M^{me} de la Corbinière, l'excellente M^{me} de Lespinay sortit pour me voir ; elle avait avec elle son fils et sa fille, qui a épousé depuis M. le vicomte de Curzay.

« Quand j'arrivai à notre maison de bois (dans la forêt de la Chaise), on y pleurait ma mort. On avait su mon arrestation et le bruit s'était répandu que j'avais été fusillé.

« Ma présence ne changea rien aux dispositions déjà faites ; nous étions logés ainsi : dans la maison de planches, M^m Le Roux de la Corbinière occupait un des coins, j'étais vis-à-vis ; M. Pichard (ancien notaire de la Chaise) avait le troisième coin et le quatrième était rempli de froment. La cabane qui avait été construite à côté était aussi divisée en quatre cases, occupée par M^{lle} de la Corbinière, l'abbé des Grigny, le vieux François et la cuisine. C'était au mois de décembre ; nous n'avions point de lumière, ni huile, ni bougie, sinon pour la messe.

« Pendant le jour, chacun allait dans la forêt amasser des fagots de bois mort pour nous éclairer ; c'était à l'aide de semblables flambeaux que nous pouvions réciter notre bréviaire.

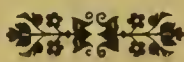
« Les ruches avaient été détruites par les Bleus, et les pauvres femmes nous apportaient de petits morceaux de cire pour l'autel. Deux œufs étaient pour nous un rare présent et nous vivions bien durement.

« Dans cet état, des Grigny et moi, nous confessions, assis dans la forêt sur des tronçons de bois ; nous avons fait pour nos pénitents, des sentiers et des cabinets de fougères. Non loin de cette habitation se trouvait M^{lle} de la Brossardière, qui avait aussi sa petite maison ; d'autres cabanes encore étaient assez près de nous... »

*
* *

A l'heure où trop de gens cherchent criminellement à enterrer l'éclat, M. le marquis de Lespinay a bien mérité du pays et de l'histoire, en faisant revivre les gloires de sa famille, qui sont aussi les gloires de la grande famille vendéenne et française.

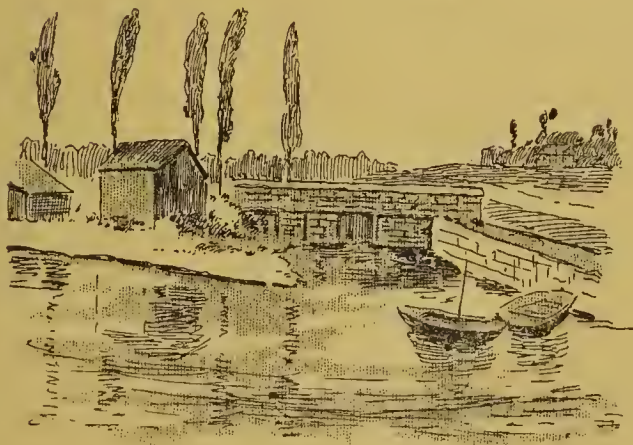
R. V.





Portrait que on donne
à l'hospice, fait vers
1641 -

Musée
français.



*Portrait du Cardinal de Richelieu, de l'hospice de Luçon, et
paysage hollandais des environs de Luçon,
croquis de M. HANOTAUX.*



CORRESPONDANCE

DOCUMENTAIRES et LÉGENDAIRES

MON CHER DIRECTEUR,

J'ai suivi avec attention et j'ai même encouragé dans une certaine mesure la publication dans la « Vendée historique » de Luçon d'un article où sous la rubrique. — « *La mort de d'Elbée* » — l'école historique documentaire est vivement prise à parti par l'unique et dernier représentant de l'École légendaire ou sentimentale.

Je ne m'arrêterai pas aux violences inutiles, aux épithètes de niais, infirmes, déserteurs, traîtres, etc, aux accusations de passage à l'ennemi, de connivence avec les sectaires, qui pleuvent dru comme grêle sur la tête des documentaires. Il suffit de considérer ces écarts de bonne tenue, comme bagatelles de la porte, destinées à attirer sur la nouvelle feuille, phénomène hybride, historique (?) et légendaire, l'attention d'un public indifférent.

Je ne renouvellerai d'ailleurs pas la querelle des anciens et des modernes. Je voudrais tout d'abord remercier l'auteur du résultat obtenu. Il a fixé définitivement, je l'espère, un point d'histoire relatif à l'élection du second généralissime, qui paraît du plus haut intérêt à ses propres yeux. Grâce à lui, nous ne verrons donc plus les éternels copistes répéter à satiété que d'Elbée a intrigué pour son élection. Il a fait pleinement justice du mauvais propos de M^{me} de La Rochejaquelein.

Les documentaires n'auraient-ils provoqué que cette réparation, qu'il faudrait se féliciter de la brutale attaque, réduite à faiblir devant la vérité.

Aux éloges mérités par un résultat aussi heureux je me vois contraint de mêler deux critiques, l'une portant sur le fond, l'autre sur la forme de la discussion.

Pour le fond, l'auteur a traité la question de l'élection du généralissime avec la plus parfaite ignorance de la procédure fixée par le document du temps, ce qui ne saurait surprendre chez quelqu'un qui se refuse avec obstination à ouvrir les yeux sur un document, chez un légendaire qui s'est arrêté systématiquement à la méthode historique en honneur vers 1820.

Quant à la forme de la discussion, ma critique portera sur le procédé qui consiste à souligner fortement, pour l'intelligence des lecteurs les citations favorables à la thèse. Des phrases entières qui ne paraissent avoir qu'un mérite, celui de chercher à déprécier et amoindrir le noble caractère du généralissime, ont les honneurs de la majuscule ; le reste resté minuscule. C'est le procédé que tout avocat consciencieux doit aux causes indigentes en arguments ; le procédé est fort connu, j'allais dire qu'il est légendaire.

J'oubliais ceci. Ayant vainement cherché le récit de la mort de d'Elbée, promis par le titre, j'ai dû croire que l'auteur avait voulu simplement indiquer l'intention d'en finir au plus tôt avec le héros vendéen.

J'étais dans l'erreur. L'auteur est parti en guerre sans trop savoir où il allait, s'est égaré, a tourné longtemps en rond et a fini par sortir de cet inextricable labyrinthe, ayant oublié son titre en route, et montrant le dos au but à atteindre.

Que ceux qui ont essayé de le suivre dans ces méandres se remettent et se rassurent. Les documentaires visés par ce long factum, ne sont pas des traîtres comme voudrait le faire croire le syndicat H. B., Jean de la Vendée, H. du Bocage et consorts : ces documentaires sont de bons Vendéens certainement mieux armés pour la lutte que le légendaire en retard ; ils ont une ambition, celle de rectifier certains faits erronés comme la légende en a créé beaucoup dans l'histoire et d'apporter un peu plus de lumière.

Ils continuent tranquillement leur œuvre et, pour le cas qui nous occupe, le généralissime élu reprendra, en dépit des détracteurs anciens et nouveaux, la juste place qui lui est due dans l'histoire de la Vendée.

Veillez agréer...

M^{rs} D'ELBÉE.



CHRONIQUE

LE MUSÉE CARNAVALET DU POITOU. — Une active campagne se poursuit parmi les archéologues et les érudits poitevins, afin d'obtenir de la municipalité de Poitiers l'acquisition du charmant hôtel Renaissance de M. Gaillard, récemment décédé, où l'on créerait une sorte de *Musée Carnavalet du Poitou*.

Nous applaudissons de tout cœur à ce projet, et faisons des vœux pour que la campagne menée par nos confrères poitevins soit couronnée de succès.

A quand chez nous aussi la création d'un musée où pourraient venir s'abriter contre de trop fréquents actes de vandalisme, tout ce qui intéresse l'histoire de Fontenay et de l'ancienne petite province du Bas-Poitou, ses mœurs, ses usages, et aussi la collection de ses *Illustres* ?

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE FONTENAY. — Dans sa séance du 15 novembre dernier, le Conseil municipal de Fontenay a voté à l'unanimité le projet de résolution suivant présenté par la municipalité :

« Le Conseil,

« Considérant que son désir, absolument conforme à celui de la population, est de voir l'église de Fontenay convenablement restaurée, tant au point de vue de l'intérêt qui s'attache au monument qu'au point de vue des ressources en travail qui se développeraient dans cette opération ;

» Considérant que cette restauration ne pourrait que contribuer à l'embellissement de la cité en même temps qu'elle rendrait à l'édifice son aspect si fâcheusement altéré ;

» Considérant que le caractère de monument historique de l'église Notre-Dame met aux mains exclusives de l'Etat l'exécution des travaux avec tout ce qu'ils peuvent comporter d'imprévu ;

» Vu le chiffre du devis présenté par M. Chainé, architecte du gouvernement, lequel s'élève à la somme de 99.610 fr. 12.

» Vu l'extrême urgence qu'il y aurait à effectuer des travaux projetés :

» Considérant que la portion du legs Chabot de Pêchebrun affectée à cette usage est, en capital et intérêt, actuellement de. 24.699 fr. 18

» Que le Conseil municipal a, par sa déclaration du 12 avril 1896, voté une somme de. 4.000

» Que le Conseil de fabrique, par sa délibération en date du 5 juillet 1896, a voté une somme de. 7.500

» Qu'un don manuel de 12.500 fr. a été promis à la fabrique de l'église Notre-Dame dans le but des travaux dont il s'agit, ci. 12.500

ENSEMBLE. 48.699 fr. 18

» Confirme le vote de la somme de 4.000 fr. ci-dessus indiqué et décide que cette somme sera prise sur le crédit des décimes à l'octroi ;

» Décide que pour parfaire le montant du devis, une somme de 50.910 fr. 94 centimes sera sollicitée de M. le Ministre des Beaux-Arts et des cultes à titre de subvention et prie M. le Maire de faire les diligences nécessaires en vue d'obtenir les solutions demandées. »

Nous appelons de tous nos vœux la prompte réalisation de ce déjà lointain projet.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — On vient de faire tout à côté de nous, dans les Deux-Sèvres, et sur le territoire de la commune de Louin, une importante découverte archéologique.

Cette découverte toute fortuite est due à un cultivateur, M. Clément Moreau. Elle consiste en un caveau funéraire voûté et souterrain qui fut muré à une époque indéterminée. Le caveau renferme deux sarcophages en pierre, l'un d'adulte, l'autre d'enfant. Ces deux tombeaux sont doublés chacun d'un cercueil de plomb. Dans l'un deux on a recueilli une urne en verre blanc d'une forme remarquable.

Quelques savants ont cru se trouver en présence d'un caveau funéraire datant du douzième siècle.

Le R. P. de La Croix, membre du Comité des travaux historiques, a été mandé pour examiner la découverte. D'après lui, la construction du caveau remonte à la fin du quatrième siècle. Le célèbre archéologue poitevin a pris de nombreuses notes qui lui serviront à rédiger la communication qu'il compte faire en Sorbonne, au congrès des Sociétés savantes.

— Notre ami Léon Ballereau, architecte à Luçon, qui est chargé de la construction des nouvelles églises de *Saint-Michel-en-l'Herm*, *Saint-Révère*, *Aspremont* et *La Garnache*, vient, entre temps, de découvrir auprès de Luçon des dépôts de cendres analogues à ceux de l'Isleau-les-Vases, et dont il se propose d'entretenir prochainement les lecteurs de la *Revue*.

DÉCOUVERTES DE MONNAIES DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES. -- On vient de découvrir sur le territoire de la commune d'Adilly, près Parthenay, trois magnifiques pièces d'or des XIV^e et XV^e siècles.

D'origine anglo-française, ces monnaies appartiennent : la première, au règne d'Edouard III, roi d'Angleterre (1327-1377), et les deux autres, à celui d'Edouard IV (1462-1483).

D'une conservation parfaite, les trois pièces que nous signalons ont été découvertes presque à fleur de terre sur un terrain qui faisait autrefois partie du domaine de Tennesue, dont le vieux donjon fut pris par Duguesclin, sur les Anglais, le 31 août 1419. La plupart des seigneurs de la Gâtine étaient, à cette époque, gagnés au parti anglais ; c'est ce qui explique le grand nombre de découvertes de monnaies de ce genre dans la contrée. Elles ont été achetées un prix assez élevé par un amateur parisien.

— Une jolie pièce d'or à l'effigie de Charles VII a de même été dernièrement trouvée aux environs de Mouilleron-en-Pareds. Elle est actuellement en la possession de M. Coutant, horloger-bijoutier, au bourg.

NOTES D'ART. — Nos lecteurs trouveront dans ce fascicule une charmante gravure originale de M. O. de Rochebrune, représentant la reconstitution, telle qu'il la conçoit, du curieux temple de Minerve dont le R. P. de la Croix a retrouvé les débris à Yzeures.

Notre éminent collaborateur prépare également pour la prochaine livraison de la *Revue* deux très jolies planches qui seront consacrées au *Château d'Aspremont*, une des plus belles et des plus curieuses ruines de la Vendée.

— Remarqué à l'*Exposition des artistes nantais*, à Nantes :

Dans la section d'aquarelles : une jolie vue de *Noirmoutier*, de M. Paul Séchez.

Dans la section de sculpture : un projet de monument à élever à Challans « à la gloire de la République ». Auteur : M. Gaucher. Sur le piédestal un chouan serre fraternellement la main à un soldat de la première République ; au-dessus est une femme personnifiant la France.

— Au Salon du *Figaro* : admiré un buste en bronze oxydé, de notre éminent compatriote le cardinal Richard, par M. Alphonse Moncel, un jeune sculpteur déjà très justement apprécié.

— Une vente extrêmement « sensationnelle » vient d'avoir lieu à New-York : celle de la collection W. Stewart, un richissime amateur de tableaux. Parmi ceux qui ont atteint les prix les plus élevés, figure le célèbre tableau *la Vague et la Perte*, de Baudry, (51.000 francs).

— Le modèle de la statue de Paul Baudry due au ciseau du statuaire Gérôme et inauguré, l'an passé, par M. Félix Faure à la Roche-sur-Yon, vient d'être installé au Musée des Beaux-Arts de Nantes.

— Du 12 au 24 mars a eu lieu à Paris, dans les galeries Durand-Ruel une *Exposition des dessins* de notre distingué compatriote, M. Ch. Milcendeau.

M. Milcendeau est un jeune artiste, qui est appelé, nous l'avons déjà dit ici même, au plus brillant avenir. Les portraitures rustiques, auxquelles il s'est plus particulièrement attaché, révèlent en lui un talent double. Tantôt, en effet, il dessine comme un graveur au burin, tantôt plus simplement comme un miniaturiste, mais toujours avec une finesse de trait merveilleuse, et une étonnante délicatesse dans les accents du modelé.

Nous lui consacrerons, un jour, mieux que ces brèves lignes.

— M. le duc de Sagan vient de succomber à Berlin. M. de Sagan était propriétaire du superbe château de Valençay qui a fourni à notre éminent collaborateur, M. O. de Rochebrune, l'occasion d'une de ses plus remarquables *planches*.

— M. Fulconis, professeur de dessin au lycée de la Roche-sur-Yon et statuaire émérite, déjà auteur d'un buste de M. Guillemé, maire de la Roche, et d'un médaillon de M. Durand, maire du Bourg, travaille présentement à une statue de saint Lienne destinée à l'église paroissiale de la Roche, et à une statue de la *Gloire* qui décorera la cour d'honneur du Lycée.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES. — La grande figure du Cardinal de Richelieu, qui a tant illustré le siège épiscopal de Luçon, a été récemment évoquée avec une haute éloquence par M. Hanotaux, dans son discours de réception à l'Académie française. Aussi nous a-t-il paru intéressant de la faire revivre ici par l'image, à l'aide des jolis clichés obligeamment prêtés par le *Gaulois*.

— On nous annonce l'ouverture à la Haye, pour le 12 septembre prochain, d'un congrès international d'histoire diplomatique, sous la présidence d'honneur du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et sous la présidence effective de M. R. de Maulde La Clavière. La cotisation est de 20 francs. Le secrétaire du comité central est M. André Le Glay, 59, avenue Kléber, à Paris.

— A la séance de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* du 15 juillet 1897, M. le Président a lu au nom de M. Lièvre, empêché, une étude sur *Austrapius* et les *Théiphales du Poitou*, — examen de l'opinion M. Alfred Richard sur la Théiphalia et le Sellense castrum.

— Notre compatriote, M. Grimaux, qui eut sagement agi en ne s'égarant pas dans les tortueux sentiers de dame politique, vient d'exposer à l'Académie des Sciences les grandes lignes d'un très important mémoire de lui, intitulé : « Recherches sur les produits d'oxydation de la Quinine et de la Cinchonine. »

NOS COMPATRIOTES. — Parmi les généraux de brigade récemment promus divisionnaires, nous sommes heureux de rencontrer le nom d'un de nos plus distingués compatriotes.

M. le général Michaud est né, en effet, le 1^{er} avril 1838, à Bourbon-Vendée, où son père, à cette époque, était porte-drapeau du 10^e de ligne. Elève à Saint-Cyr en 1855, sergent le 12 septembre 1856, il sortit avec le numéro 22 sur 376, et fut nommé sous-lieutenant au 3^e de tirailleurs algériens le 1^{er} octobre 1857 ; lieutenant le 29 décembre 1860, capitaine le 10 janvier 1866 et maintenu au 3^e de tirailleurs, il reçut la croix au titre de ce régiment le 24 décembre 1869. Pendant la guerre de 1870, il fut maintenu en Algérie et devint major au régiment étranger le 15 décembre 1870. En 1874, au mois d'août, il prit le commandement du 27^e bataillon de chasseurs à pied et ne le quitta que pour passer au 129^e d'infanterie avec le grade de lieutenant-colonel le 26 octobre 1878. — Le 13 mars 1883, M. Michaud fut promu colonel du 1^{er} d'infanterie ; Le 29 décembre 1887, officier de la Légion d'honneur, et le 6 mai 1889, général de brigade (47^e brigade, Bergerac).

— M. Jules Robuchon, le vaillant directeur des *Paysages et Monuments du Poitou* et du *Poitou pittoresque*, quitte Fontenay pour aller se fixer à Poitiers.

Nos plus vives sympathies l'y suivront.

M. Robuchon a récemment donné à La Rochelle, à Poitiers et à Saint-Nazaire, des conférences avec projections, qui lui ont valu de mérités succès.

— La Faculté de droit de Poitiers a conféré, après une brillante soutenance de thèse, le titre de docteur ès-sciences politiques à notre compatriote, M. Henri Pineau, docteur médecin à la Rochelle.

Devant la même Faculté, M. Régis Brochet vient de subir avec succès les examens probatoires du Doctorat ès-sciences politiques.

— Deux monuments seront prochainement élevés à Luçon et à Saint-Hilaire-des-Loges, en mémoire des enfants de ces deux cantons tués en 1870-71, ou morts des suites de leurs blessures.

CONFÉRENCES. — M. Legay, professeur de philosophie au collège de Fontenay, a fait le 6 mars une conférence publique au théâtre de cette ville sur le *Paysan Russe*.

— Autre conférence, le 20 mars, par M. le docteur Richard sur l'*Alcoolisme et ses dangers*.

COURRIER MUSICAL. — Le concert donné le 15 février par la *Lyre fontenaisienne*, avec le concours de la *Société chorale* et celui d'une excellente pléiade d'artistes parisiens, a été couronné d'un plein succès.

— Abandonnant un instant la tour de Notre-Dame de Paris, notre compatriote *Mérovack* s'est rendu le 4 mars à l'église Saint-Gervais et y a donné la première audition de ses mélodies inspirées, dans le but de « toucher l'âme » des artistes charitables qui voudraient contribuer à la restauration du vieil orgue de Saint-Gervais, naguère construit par Cliquot.

— Le 19 mars dernier, fête de Saint Joseph, une très jolie messe de la composition de M. Grouanne, le distingué organiste fontenaisien, a été exécutée avec orchestre en la chapelle de l'Institution Saint-Joseph de Fontenay.

Le lendemain, à l'église Notre-Dame de cette même ville, une messe de l'illustre Maître Gounod et un salut ont été remarquablement chantés avec le gracieux concours de l'éminente cantatrice de Niort, Madame Cuirblanc, et de 50 choristes amateurs, en faveur de la si intéressante œuvre de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

M. Ernest Robert du Botneau avait prêté à l'une et à l'autre de ces solennités le précieux concours de son aimé talent de violoncelliste.

— Le vendredi 1^{er} avril, à trois heures, a eu lieu, à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, la première audition du *Stabat Mater* et du *Salut solennel*, pour soli, chœurs, orgue et orchestre, de notre très distingué compatriote M. A. de la Voûte.

Cette audition a été pour le maestro fontenaisien l'occasion d'un nouveau et très brillant succès, auquel nous sommes heureux, d'applaudir.

— Du même : un *Noël* charmant, dédié à M. l'abbé Hupé, curé de N.-D. de Fontenay, et édité chez Pinatel, faubourg Poissonnière.

NOUVEAUX COLLABORATEURS. — MM. René Bazin et André Godard auteurs de tant d'exquises pages, ont bien voulu nous permettre d'inscrire leurs noms parmi ceux des nombreux collaborateurs de la *Revue*.

Nous les remercions bien vivement de ce haut et précieux témoignage de sympathie.

— Dans une prochaine livraison, M. de Gouttepagnon publiera le curieux *Journal de dépenses de deux étudiants du Bas-Poitou au siècle dernier*.

— Notre très distinguée collaboratrice M^{me} Renée Monbrun, a bien voulu nous promettre de même pour bientôt la suite de sa si intéressante galerie des *Femmes de la Vendée à la fin du XVIII^e siècle*.

Nous enregistrons avec une reconnaissante satisfaction cette aimable promesse, assuré qu'elle causera un non moins vif plaisir à tous ceux qui nous lisent et qui ont pu apprécier comme nous la très charmante érudition de M^{me} Monbrun.

DÉCORATIONS ET DIPLÔMES. — Parmi les récents décorés nous avons été très heureux de trouver les noms de M. Paul Eudel, critique d'art, promu officier de l'instruction publique et Emile Breuillac, conservateur du Musée de Niort, nommé officier d'Académie.

— Notre excellent ami, M. Louis de la Chanonie, secrétaire général de la *Correspondance politique et diplomatique* de Paris, vient de recevoir du Bey de Tunis, sur la proposition de M. Millet, ministre plénipotentiaire et résident général, le brevet et la croix d'officier de Nicham-Iftikhar, en récompense de l'active participation qu'il a prise par ses études au mouvement actuel de l'émigration française vers la Régence.

— M. Eon, ancien avoué près le tribunal civil de Fontenay-le-Comte, père du jeune et sympathique poète, dont nos lecteurs ont pu maintes fois déjà apprécier le talent, vient d'être nommé avoué honoraire.

A tous, nous adressons nos meilleurs compliments.

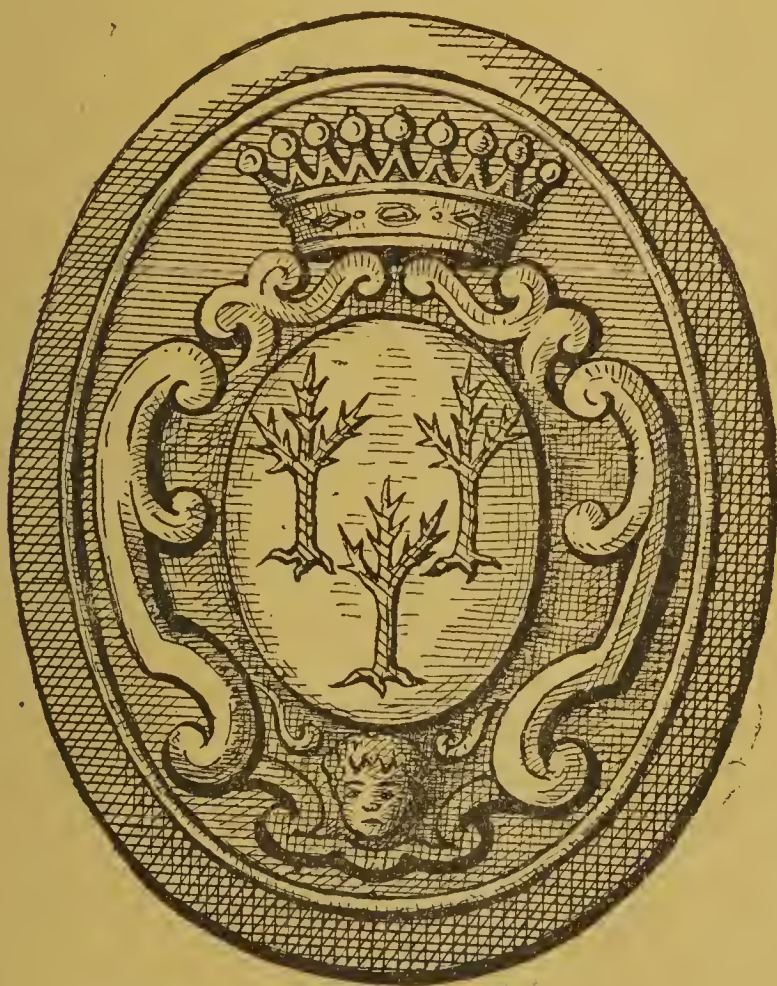
— Parmi les lauréats du dernier concours littéraire du *Soleil illustré*, nous sommes heureux de trouver le nom d'une de nos

plus charmantes compatriotes, « Madame de la Mardière, des Moustiers ».

— M. Picard, directeur de l'école des Jacobins, à Fontenay-le-Comte, a obtenu un diplôme d'honneur à l'Exposition nationale du travail de Paris pour une *Etude de topographie et de démographie sur le département de la Vendée*.

— M. Albert Clairouin, directeur de l'*Avenir artistique et littéraire*, et président du Syndicat de la *Presse française périodique*, vient d'être appelé à la rédaction en chef de l'*Ouest artistique et littéraire*, à la place de M. Coutant démissionnaire.

Nous offrons à notre nouveau confrère nos meilleurs souhaits de bienvenue.



CACHET ARMORIÉ DES LESPINAY
AU XVIII^e SIÈCLE

NÉCROLOGIE

M l'abbé AUGUSTE MACHÉREAU, curé de Notre-Dame-de-Liez, décédé le 24 décembre 1897, à l'âge de 71 ans.
Il était né à Luçon le 1^{er} avril 1826.

M. l'abbé HIPPOLYTE BRILLOUET, né à Mortagne le 1^{er} mai 1828, ancien curé de Fontaines et de Réaumur, décédé à Mortagne, le 4 janvier 1898, dans sa 70^e année.

M. l'abbé RENÉ BARBOTIN, chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon, né à Fontenay le 1^{er} décembre 1809, décédé à Luçon le 8 janvier 1898, dans sa 89^e année.

M. l'abbé Barbotin était le petit neveu du premier aumônier des armées catholiques et royales de la Vendée en 1793.

M. l'abbé LOUIS GALLET, ancien curé de Marsais-Sainte-Radegonde, né à Mouchamps le 16 février 1829, décédé le 8 janvier 1898 à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

M^{me} GOGUET DE BOISHÉRAUD, née Antoinette-Geneviève Delandes de Bagneux, décédée à Saumur, le 10 janvier 1898, dans sa 77^e année.

La famille Goguet, une des plus anciennes du Bas-Poitou, est originaire de Fontenay.

M. l'abbé PIERRE BIZET, ancien curé de Pissotte et d'Aubigny, né le 31 décembre 1824 au Bourg-sous-la-Roche, décédé à Luçon, le 12 janvier 1898.

M^{lle} MARIE-ROSE-ERNESTINE MARTINEAU, décédée le 14 janvier 1898, à l'âge de 64 ans, à Douin commune de la Chapelle-Palluau.

Cette mort met en deuil les familles Martineau, Legras de Grandcourt, Buet, Gouraud de la Proustière et Merland.

M. JEAN JOYEUX, lieutenant de gendarmerie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Luçon le 30 janvier 1898 à l'âge de 49 ans.

M. l'abbé HENRI DUGAST, né aux Brouzils, le 8 octobre 1870, vicaire de la Garnache, décédé aux Brouzils le 11 février 1898, dans sa 28^e année.

Le R. P. CHARLES-MARIE-MICHEL DE DAMAS, de la Compagnie de Jésus, décédé à Lyon, le 1^{er} mars 1898 dans sa 71^e année.

Cette mort met en deuil M. le Marquis et M^{me} La Marquise de Cumont auxquels nous offrons nos respectueux sentiments de condoléance.

M. AUGUSTE MORAIN, instituteur à Sigournais, décédé le 2 mars 1898 dans sa 55^e année.

Nous renouvelons à M. l'abbé Auguste Morain, professeur à l'institution Saint-Joseph de Fontenay, son fils, l'assurance de nos condoléances les plus cordiales.

M. PÉNARD, un des rares survivants de la bataille de Navarin, décédé le 11 mars aux Sables d'Olonne, à l'âge de 92 ans.

M^{lle} MARIE-MADELEINE DE MONTI DE REZÉ, fille du sympathique conseiller d'arrondissement de Pouzauges, décédée au château du Fief-Milon, près le Boupère (Vendée) le 14 mars 1898 à l'âge de 24 ans.

Nous offrons à notre ami M. Claude de Monti et à toute sa famille, de nouveau si cruellement éprouvés, la bien cordiale expression de nos vives condoléances.

*
*
*

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec une véritable émotion la mort de notre vénérable ami M. HANAËL JOUSSEAUME, décédé en sa propriété de Jarnigande, le 28 Mars, à l'âge de 89 ans.

Royaliste à la foi ardente, M. Jousseau eut en 1832, l'insigne honneur d'être incarcéré au donjon de Niort, pour la part qu'il avait prise à la préparation du dernier soulèvement vendéen.

Lettré délicat et d'une impeccable érudition, il laisse, dit-on, une traduction en vers français des épigrammes de Martial.

Archéologue et numismate émérites, il avait réuni dans l'ancienne demeure du poète Collardeau, une précieuse collection d'objets anciens, parmi lesquels il n'est peut-être pas sans intérêt de citer des tapisseries du XVI^e siècle, un tableau daté de 1636 et attribué à l'évêque-artiste de Luçon, Pierre de Nivelles ; plusieurs toiles dues au pinceau des artistes fontenaisiens Birotheau et Tessier ; des émaux de prix, des médailles et des armes anciennes, des verroteries de Venise, de Bohême et du Poitou, une curieuse collection de faïences, quantité de gravures et de livres...

Témoins attardés du culte profond que gardait au passé l'aimable et savant vieillard, dont la mort ne saurait effacer en nous le pieux et fidèle souvenir.

R. V.

BIBLIOGRAPHIE

LA mode est aux études féministes et aux évocations historiques. M. André Godard, vient de reconstituer dans *Brigandes*¹ la physique et aussi la psychologie de cette tragique guerre de Vendée, qui semble un abrégé de tous les soubresauts de la vie sociale moderne. Tout en étudiant de préférence le rôle des femmes, rôle si important dans une guerre civile et religieuse, le jeune auteur a su mettre en suffisante lumière chacun des types masculins qui caractérisent les divers partis en lutte : marquis ou gas de l'insurrection, gardes-nationaux ou soldats mayençais. Il a surtout réalisé le programme qu'il annonçait, il y a deux ans, dans sa préface de *Chantegrolle* : « *Brigandes*, ce seraient les sources de la guerre, vengeances personnelles, haines de cantons, et les causes plus hautes. Ce seraient les tocsins, les rassemblements, puis les armées ; l'insurrection suprêmement victorieuse dans les halliers et dans le chemin creux de Torfou, tombeau de l'avant-garde de Kléber. » M. Godard ne nous évoque pas seulement la Vendée militaire ; des scènes de noces d'auberges, de veillées, de « missions catholiques », nous révèlent une vie rurale fort curieuse, des mœurs spéciales dans lesquelles il faudrait peut-être rechercher la véritable cause de l'insurrection formidable qui terrifia durant plusieurs mois la Convention, victorieuse de l'Europe. A plus forte raison encore que *Chantegrolle*, *Brigandes* mérite d'être appelé, selon le mot de M. Paul Perret, « une large peinture d'histoire, en même temps qu'un roman très dramatique. »

— Nous venons de recevoir *La Généalogie de la Maison de Lespinay* que vient de rédiger sur titres authentiques, pour l'illustre famille de ce nom, notre très érudit collègue, M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Ce magnifique volume (in-4° de 206 p. sur pap. de Hollande) imprimé avec tous ses soins accoutumés par notre excellent compatriote et ami M. Emile Grimaud, est rempli de précieux détails pour l'histoire des anciennes familles du *Bas-Poitou*. Il est également accompagné de curieux portraits et de nombreux blasons.

¹ Calmann Lévy, éditeur.

L'aimable chef actuel du nom et des armes, M. Le Marquis de Lespinay, conseiller général de Chantonnay, a bien voulu, avec une exquise bonne grâce, dont nous lui savons vif gré, nous permettre de reproduire ici quelques-unes des illustrations de ce joli volume, dont nous donnons par ailleurs une analyse.

On nous annonce également, comme récemment sortie des presses de M. Paul Oudin, de Poitiers, la *Généalogie de la famille de Tinguay*, rédigée par M. Théophile de Tinguay de la Viollière.

— M. Paul Beauchet-Filleau prépare avec une consciencieuse érudition, dont les plus impatients lecteurs lui sauront gré, la publication du 2^e fascicule du 3^e volume de son si intéressant *Dictionnaire des familles du Poitou*.

— Le savant et spirituel chroniqueur du *Patriote de la Vendée*, l'ami *Fontenac*, a commencé dans ce journal une curieuse étude intitulée : *Cent ans de Législature. — Les députés de la Vendée depuis 1789*.

Voici jusqu'à ce jour la liste des portraicturés ; L'abbé *Dominique Dillon*, l'abbé *David Pierre Ballart*, *Marie-Charles Isidore de Mercy*, évêque de Luçon, le chevalier de *Loynes de la Coudraye*, *François Bouron*, *Charles Cochon de L'Apparent*, *Birotheau des Burondièrre*, *Lofficial*, *Biaille de Germon*, le médecin *Gallot*, *Goupilleau de Fontenay*, *Goupilleau de Montaigu*, *Maignen*, *Musset*, *Gaudin*, *Morisson*, *Thierriot*, *Girard*, *Perreau*, *Gillaizeau*, *Chaigneau*, *Martin des Pailières*, *Clémenceau*, de *Lespinay*, *Mercier-Vergerie*, *Godet de la Riboulterie*, etc...

Nous souhaitons vivement que l'auteur réunisse un jour en volume cette précieuse galerie de portraits. Le volume — qu'il en soit assuré — n'aura pas moins de succès que les articles.

— Les Mémoires de notre très distingué compatriote M. le baron de Mesnard, publiés ici même, en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin, continuent avec un croissant succès leur tour de France. Nous les retrouvions hier à l'Académie des Sciences morales et politiques, où M. Arthur Desjardins, après en avoir exposé les grandes lignes, a félicité vivement leur auteur « de la véritable clairvoyance dont il avait fait preuve dans la circonstance. »

— Notre distingué compatriote, Henri Boutet, le spirituel et tant délicat graveur féministe, dont il sera parlé dans la prochaine livraison, continue triomphalement la publication de ses albums *Autour d'Elles*.

Aux *Modèles* vient de succéder le *Coucher* : un choix de suggestives lithographies en couleurs.

Après avoir été préfacé par MM. François Coppée (*Echange de cartes*), Armand Silvestre et Georges Montorgueil, l'artiste voulant sans doute prouver qu'il manie la plume aussi bien que le crayon, se préface lui-même. Les lecteurs ne s'en plaindront pas. Et les « voyeurs » non plus. Mais que va dire juste ciel ! ce pauvre M. Béranger ?

— Un des érudits les plus justement estimés de notre région, M. Louis Audiat, président de la *Société des Archives de Saintonge et d'Aunis*, vient de consacrer un remarquable volume à la mémoire de *Deux victimes des Septembriseurs : Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais*. (Lille et Paris, Desclée et Brouwer, 1827, in-8° de 451 p. prix : 5 fr.).

Restés, à l'heure des serments schismatiques fidèlement attachés à la doctrine catholique, les deux prélats furent jetés bas de leur siège et bientôt après massacrés aux Carmes. C'est là que le 2 sep-1792, tous deux reçurent la couronne du martyr. Il faut lire le palpitant récit que M. Audiat fait de cet horrible massacre.

— De notre très distinguée collaboratrice, M^{me} Renée Monbrun, dans l'*Ouest artistique et littéraire* du 15 mars 1898, et sous ce titre *Tableaux Vendéens, — A cors et à cris* : un charmant instantané plein de couleur et de vie, pris sous bois, à Vouvent, un jour de grande chasse.

— Sous ce simple titre *Feuillets de Printemps*¹, deux de nos jeunes et plus sympathiques compatriotes, MM. L. Blampain de Saint-Mars et H. du Fontenieux, viennent de réunir en un élégant volume une jolie gerbe de poésies qui dénotent chez leurs auteurs une délicatesse d'âme et un sentiment de la rime qui méritent d'être encouragés.

— A propos du très érudit article de notre excellent collaborateur M. Edgar Bourloton sur l'*Imprimerie à Poitiers*, paru précédemment dans cette *Revue*, M. L. Audiat, dit dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* : ... « L'auteur, impitoyable pour le savant parisien, démolit avec une verve endiablée la thèse de M. Claudin et sans pitié, lui prouve qu'il a, avec une légèreté toute parisienne quand il s'agit des choses de province, choisi très malencontreusement Bertrand de Brossa comme » l'initiateur de l'imprimerie poitevine. ..

— *L'Institut de Bibliographie* de notre ami le d^r Marcel Baudouin vient de faire paraître une seconde édition des *Contes en vers* de notre

¹ Petit in-4° de 176 p. Poitiers, Marche, libraire-éditeur, 1898.

compatriote Gustave Renaud, avec préface de M. Diétrich (1 vol. in-12 de 300 p. avec gravures).

Récits de haulte gresse, qui font à la fois rêver de Rabelais, de la Fontaine et de M. de Cheigné.

Une 3^e édition de ce volume est en préparation. Elle sera illustrée par un jeune artiste vendéen de grand mérite, M. Milcendeau, de Soullans.

— M. Alfred Richard, président de la *Société des Archives historiques du Poitou*, a lu à la séance du 18 novembre 1847 de cette Société une éloquente *Notice sur Bélisaire Ledain*, où il rappelle que notre savant et regretté confrère fit ses premières études en Vendée, au petit Séminaire des Sables d'Olonne.

Il y évoque aussi le souvenir de notre distingué compatriote Benjamin Fillon et celui du double témoignage filial qu'il donna à son pays d'origine, en écrivant l'*Histoire de Fontenay* et plus tard *Poitou et Vendée*.

Cette notice a été publiée à Poitiers chez P. Oudin, (in-8^o de 19 p. sur pap. à bras).

— Dans son étude sur *Austrapius et les Taïphales du Poitou* (Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e trimestre de 1897), M. Lièvre examinant l'opinion de M. Richard sur la *Théophalia*, ne paraît pas admettre avec ce dernier que les Taïphales, après s'être primitivement fixés à Poitiers, en aient quitté les environs pour aller se fixer en Bas-Poitou et à Tiffauges notamment.

Il y a, croyons-nous, de l'encre à verser, avant que cette question soit tirée au clair.

— De notre éminent compatriote et ami, M. Edmond Biré : *Le Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*. T. IV. La chute des Dantonistes, (5 nov. 1793-6 avril 1794). Paris, Perrin, 1897, in-12 de 370 p. — Prix 3 fr. 50).

Du même : dans la *Revue générale* (n^o de janvier 1898), *La chute de Robespierre* ; — dans la *Gazette de France* (n^o du 24 janvier 1898), *Une famille féodale aux XV^e et XVI^e siècles. Les Silly, seigneurs de la Roche-Guyon* ;

— Du même encore ; — Dans la *Gazette de France* (n^o du 7 février) *La Vraie Jeanne d'Arc* ; — (n^o du 21) ; *Napoléon à l'île d'Elbe* ; — dans l'*Univers* et le *Monde* (n^{os} du 11 janvier) *Histoire de sainte Radegonde, reine de France*, par M. l'abbé Briant ; (n^o du 8 février) *le comte de Vergenne* ; (n^o du 22), *le comte Ferrand*.

D'une infatigable érudition, M. Edmond Biré prépare enfin une nouvelle édition des *Mémoires d'Outre tombe*, qui sera pu-

blée chez Garnier, avec notes, appendices et nombreux documents inédits.

— Nous lisons dans le dernier n° du *Bulletin de Numismatique*, publié à Paris par M. Serrure, p. 15 :

« M. Charles Farcinet, ancien Chef du personnel au Ministère de l'Intérieur et numismate bien connu, vient de donner au cabinet des Médailles le précieux tiers de sou d'or Mérovingien de *Bas-niacum* qui a été publié dans ce Bulletin il y a quelques années. Des libéralités de ce genre méritent d'être données comme exemple à tous les amateurs, comme des manifestations du patriotisme le plus éclairé. »

Nous joignons toutes nos félicitations à celles qu'adresse M. Serrure à notre savant collaborateur.

— Nous sommes heureux de souhaiter une très amicale bienvenue à la charmante *Revue Nantaise* que vient de fonder à Nantes notre sympathique confrère M. Giraud-Mangin.

M. Joseph Rousse, le savant conservateur de la Bibliothèque de cette ville, y a consacré (nos des 1^{er} et 15 février 1888) un très documenté article au général vendéen Savin, sous ce titre : *Un royaliste démocrate*.

— Nous saluons de même très cordialement le nouveau journal bi-hebdomadaire qui vient de paraître au Sables d'Olonne sous ce titre : *Le Courrier de la Vendée*, et que dirige avec talent notre distingué confrère, M. Henri Guichet.

— Dans un article de M. l'abbé Alfred Largeault publié par la *Revue d'Archéologie poitevine* (n° de mars 1897), sous ce titre : *Saint Vincent de Paul en Poitou*, il est fait mention de la fondation à Luçon, en 1645 d'une maison de prêtres de la Mission, du séjour que Saint-Vincent-de-Paul fit en 1647 à Luçon et à Fontenay, du précieux album et des lettres du Saint que possédait M. B. Fillon, et qu'il publia naguère (Cf. *Une fondation de Saint Vincent-de-Paul à Luçon*. Fontenay. Robuchon, 1847).

— Le 27^e fascicule du très précieux *Répertoire de bio-bibliographie bretonne* de notre savant collègue René Kerviler, qui vient de paraître, contient un important et curieux article sur les *Cornulier*, et aussi une notice sur notre aimable confrère, « le poète *Henri Cormeau* ». (Rennes, J. Plihon et L. Hervé).

— Sous ce titre : *Le Poème de Saint-Antoine de Padoue*. (1 vol. in-8°, Ligugé, imprimerie Saint-Martin. Prix : 1 fr. 75), nous recevons de

* 5, quai Cassard.

Bouin (Vendée) un délicieux petit volume de vers, de notre distinguée compatriote, Mademoiselle Maria Thomazeau, membre correspondant de la Société Académique de Nantes et de la Société Biographique de France. Encouragée par le sympathique accueil fait à son premier ouvrage, Mademoiselle Thomazeau s'est remise aussitôt au travail, et avec une intrépidité qui fait son éloge, elle mène présentement de front, un roman de longue haleine, et trois nouvelles œuvres poétiques : *Pages du cœur*, *Fleurs de Vendée*, *Enfants et Mères*, auxquelles nous aimons à prédire un incontesté succès.

La charmante page intitulée *Bienvenue* dont nos lecteurs ont pu apprécier plus haut toute l'exquise fraîcheur, est détachée de cette dernière œuvre inédite.

— La *Revue de l'Ouest* nous apprend la prochaine fondation à Niort du *Mercur Poitevin*, revue éclectique de littérature, d'histoire et d'art dirigée par MM. J. Philippe et Clouzot ; et celle à Poitiers à *Pays Poitevin*, publication illustrée d'ethnographie et d'art populaire dirigeraient MM. Gustave Boucher et Constant Roy.

Nous assurons l'une et l'autre de ces publications de nos plus cordiales sympathies.

— Dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (3^e trimestre de 1897), un article de M. Henri Carré sur la *Révolution au parc de Blossac à Poitiers (1790-1798)*, où il est fait mention de « la fête donnée en mai 1793, pour célébrer la défaite des brigands à Fontenay-le-Peuple ».

— Notre compatriote le R. Père André, missionnaire franciscain, originaire de Saint-Mars-des-Prés, qui évangélise depuis dix ans le pays de Gallas, voisin du royaume de Ménélik, prépare un *Dictionnaire Gallas-Français*.

— Dans la *Patriote de la Vendée* (n^o du 6 février 1898), sous la signature. JEHAN LE FEUDISTE : *Vieilles choses et vieilles gens de Vendée*. — *Un atelier monétaire à Fontenay au XV^e siècle* ; dans celui du 14 février, *Charette et d'Orléans*.

— De M. le docteur Marcel Baudouin, dans la *Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest*, qu'il dirige avec un apprécié talent : *La Pancratium Maritimum* dans l'Ouest de la France et les anomalies de sa fleur. (n^o d'avril 1897).

— M. Emile Gadeceau, vient de publier à la librairie Guisthau à Nantes, une nouvelle édition de la *Flore de l'Ouest* de J. Lloyd.

— D. notre ami M. A. Mascarel, dans le *Moniteur Universel* du 13 décembre 1897 : *Les Lois de l'Esthétique d'après une publication récente* (L'Art par M. A. Loth).

— Du même dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* (n° de janvier 1898) : *Les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles.*

— A lire dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* : *Un nouveau Chapitre des Martyrs*, troisième et dernier article de notre très distingué collaborateur M. l'abbé E. Bossard : — *Anjou et Vendée.* — Notes d'un curieux, de notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux.

— Dans la *Nouvelle Revue internationale*, (n° du 15 janvier 1898), sous la signature de M. E. Pardo-Bazan : *L'île de Noirmoutier.*

— Dans la *Revue du Monde Catholique* (n° de février 1898), et sous la signature de Dom Chamard : *Les origines et les responsabilités de l'Insurrection Vendéenne.*

— De notre confrère et ami H. Renaud, sous le pseudonyme *H. de la Maldemée* : *Paysages et souvenirs de Vendée.* — *Mortagne-sur-Sèvre*, dans le *Vendéen* du 9 janvier 1898.

— Du même dans le *Vendéen* du 20 février 1898 : *Paysages et Souvenirs de Vendée.* — *Tiffauges.*

— Dans le *Vendéen* du 20 mars : *Une héroïne Vendéenne.* — *La comtesse de la Rochefoucault.* (D'après B. Fillon et M^{me} Renée Monbrun).

— Sous ce titre « *Echos des collèges catholiques de la Vendée* », vient de se fonder un nouveau bulletin qui servira d'organe mensuel aux trois institutions catholiques (*Sainte-Marie, Saint-Joseph et Richelieu*) du diocèse de Luçon.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux.

— De notre compatriote, M. Gustave Guitton, dans le *Patriote de la Vendée*, en feuilleton : *Pierrot Bucheron*, une charmante comédie inédite en deux actes.

— *Le Messager de la Vendée* (du 20 mars 1898) a publié sous la signature L. R. un intéressant épisode de la Guerre de Vendée : *La Roche-de-Mûrs* (26 juillet 1793).

— M. C. Farcinet, déjà nommé, vient de faire paraître dans la *Numismatic Circular*, de Londres, une précieuse *Note sur les monnaies mérovingiennes indéterminées à propos d'une pièce nouvelle.*

— De M. l'abbé F. Uzureau : *Le collège de Beaupréau en 1763-64.* (Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers), in-8° de 23 p. chez Lachèse, Angers, 1898.

— Dans la *Semaine Catholique de Luçon* (nos des 8 et 15 Janvier 1898) : *La vraie cause des guerres de Vendée*; réimpression du très intéressant article publié sous ce titre par notre distingué collaborateur et ami M. l'abbé Bossard, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.*

— De la *Revue Bénédictine* (n° de juillet 1897) : *Sécularisation du chapitre de Maillezais*.

— M. Servant-Mahaud, imprimeur à la Roche-sur-Yon, poursuit avec soin l'utile réimpression des *Usages Locaux de la Vendée*, modifiés et complétés, par cantons. Pour paraître prochainement : *La Roche-sur-Yon, Chantonnay, le Poiré-sur-Vie, Saint-Gilles-sur-Vie et Noirmoutier*.

Tous les autres cantons sont en vente à l'imprimerie Servant 3, place de la Préfecture, à la Roche-sur-Yon et chez les principaux libraires du département,

— Bouquinerie vendéenne :

De la *Revue des Autographes* (N° de mars 1898) :

LA ROCHEJAQUELEIN (Marie-Louise-Victoire de Donnissan, marquise de), l'amazone de la Vendée, veuve de Lescure, auteur de *Mémoires*, née en 1772, morte en 1857. — L. a. s., 1 p. in-8, 4 fr.

MUSSET (J.-M.), conventionnel de la Vendée, qui fit le rapport sur Gamain, né en 1749, mort en 1828. — Let sig. ; Paris, 4 pluviôse an VII, 1 p. 1/2 in-4, tête imp., vignette. 4 fr.

RÉVOLUTION. — Pièce sig. des conventionnels *Goupilleau de Fontenay, Clauzel, Le Vasseur de la Meurthe, Mathieu, Lesage-Senault et Reubell* ; 19 vendémiaire an III, 1 p. in-fol., tête imp., vignette, cachet, 10 fr.

(Ordre de transférer l'imprimeur Beaudouin de la maison d'arrêt de Vincennes dans celle du Luxembourg.)

— Du catalogue n°23 de M. Godefroy Mayer, (15, rue Pigalle Paris) :

LA ROCHE SAINT-ANDRÉ (Le chevalier de), célèbre marin. In-4. Dessin original de Graincourt, avec la gravure exécutée par Hubert d'après de dessin. Ensemble : 30 fr.

Idem. La gravure seule. 6 fr.

LA TRÉMOUILLE (Henry-Charles de), prince de Talmont, 1620-72. In-4. Gravé par Montcornet. 5 fr.

In-4. gravé par Daret. Superbe épreuve du 1^{er} état. 12 fr.

LESCURE (Louis-Marie, marquis de), général vendéen. 1766-93. Gr. in-folio. En pied. Entouré de l'armée vendéenne. Robert Lefèvre pinxit. Lithographie de F. Delpech. Superbe épreuve. Très rare. Incunable de la lithographie en France. 20 fr.

CHARENTE DE LA CONTRIE (F.-A.), célèbre chef vendéen, fusillé à Nantes en 1796. In-folio. Buste dans un ovale, Au bas une charrette. (Gravé par Copia). Avant la lettre. 25 fr.

Idem. Deuxième état fort rare. Au lieu du chapeau, il porte la tête enveloppée d'une toile, et la main en écharpe. 25 fr.

— Du *Correspondant des Bibliophiles français et étrangers* (n° de mars 1898 :

CHASSE — La vénerie de Jacques du Fouilloux, seigneur dudit lieu, gentil-homme du Pays de Gastine, en Poictou, de nouveau reveue et augmentée du Miroir de Fauconnerie, par Pierre Harmont, dit Mereure. A Paris, chez Pierre David, 1640, 2 part. en un vol. in-4, demi-mar. chag. violet, dos orn., fil., tr. éb. 80 fr.

Nombreuses figures sur bois très curieuses. Titre raccommodé.

RAPIN (N.). Les Œuvres latines et françoises de Nicolas Rapin, Poictevin... Paris. Chevalier, 1610, in-4, v. bleu, dos orné, fil., dent. int., tr. dor. (Kœbler). 90 fr

Bel exemplaire, provenant des bibliothèques Solar et J. Renard, de cet ouvrage peu commun à la suite duquel se trouve relié : Les Vers mesurez de Nicolas Rapin Paris, 1610, 8 ff. non ch. et 55 pages.

— Signalons enfin toute une envolée d'almanachs nouveaux : l'*Almanach général du département de la Vendée pour l'année 1898*, de M. Claireaux, imprimeur à Fontenay, suivi d'un *Guide historique et archéologique de la Vendée* ; le *grand Almanach Vendéen* de M. Gouraud ; l'*Almanach très complet de la Vendée*, publié à la Rochesur-Yon par M. Alfred Galipaud, imprimeur, etc.

R. DE THIVERÇAY.

P. S. — Nous avons promis à nos lecteurs de 1898 un premier numéro exceptionnellement intéressant. Nous conservons l'espoir, en achevant la rédaction, d'avoir libéralement tenu nos promesses, et croyons pouvoir affirmer, que le 2^e numéro ne le cédera à son devancier, ni par l'érudition du texte, ni par le chiffre et la valeur artistique des illustrations.

R. DE TH.



Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

ANNONCES — REVUE DU BAS-POITOU

En vente aux bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, rue Benjamin-Fillon, à Fontenay et chez les principaux libraires de la région :

Mesdemoiselles de Rohan, littérateurs et poètes, par le comte de Chabot, 8 pages, grand in-8°. Prix : 0 fr. 50.

Les sept péchés capitaux, fresque de l'église de la Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée), par M^{gr} X. Barbier de Montault, grand in-8°, 13 pages. Prix : 0 fr. 75.

Les Falences de Saint-Porchaire, par E. Bonaffé (extrait), grand in-8°, 5 pages. Prix : 0 fr. 50.

De quelques populations du Bas-Poitou, par J. Laumonier, grand in-8°, 6 pages. Prix : 0 fr. 50.

Impressions de voyages en Bas-Poitou du citoyen la Vallée, par Edgar Bourloton, grand in-8°, 8 pages. Prix : 0 fr. 50.

Deux familles Fontenaisiennes (esquisses biographiques), par Eugène Louis, grand in-8°, 9 pages. Prix : 0 fr. 50.

Les fouilles du Champ de Foire de Luçon et l'ancienne église de S^t-Mathurin par L. Ballereau, grand in-8°, 8 pages. Prix : 0 fr. 50.

Les mobiles de la Vendée au siège de Paris (1870-1871), par René Vallette, grand in-8°, 27 pages. Prix : 0 fr. 75.

Le Marquis de Verteuil (notes biographiques), par X^{***} grand in-8°, 15 pages. Prix : 0 fr. 50.

Le président Barnabé-Brisson, à la cour de Londres (9 avril 1581), par Henri Daniel-Lacombe, grand in-8°, 15 pages. Prix : 0 fr. 50.

M. Octave de Rochebrune et son œuvre, par A. Bonnin, grand in-8°, 12 pages. Prix : 0 fr. 50.

Le Calvaire de Bourgenais (légende Vendéenne), par G. Henri Colins, grand in-8°, 7 pages. Prix : 0 fr. 50.

Le livre d'or de Fontenay-le-Comte, par René Vallette grand in-8°, 27 pages. Prix : 1 fr.

Le guide du Pèlerin et du Touriste à la forêt de Mervent et à la grotte du P. de Montfort, in-18, 21 pages. Prix : 0 fr. 20.

Les cendres de Nalliers, par le Comte Louis de Fleury, grand in-8°, 9 pages. Prix : 0 fr. 50.

L'Office de la Conception à Luçon, au XV^e Siècle, par M^{gr} X. Barbier de Montault, grand in-8° 40 pages. Prix : 0 fr. 75.

Un officier de la Grande Armée, par M. L. de la Marsonnière, grand in-8°, 20 pages. Prix : 0 fr. 75.

Notice sur un temple romain découvert à Champortais près Pouzauges (Vendée), par René Vallette, in-8°, 8 pages tiré à 30 exemplaires. Prix : 0 fr. 50.

Un maître vendéen. — De peintre E. Lansyer, par René Vallette. La Roche-sur-Yon, Servan, 1893, broch., in-8° de 8 p. Prix : 0 fr. 50.

Un philanthrope poitevin. — Théophraste Renaudot, par Roger Drouault. — Vannes, Lafolye, 1893, broch. grand in-8° de 8 p. Prix : 0 fr. 50.

Silhouette d'Emigré. — Le comte Edouard de Mesnard. Vannes, Lafolye, 1893, broch. grand in-8° de 8 p. Prix : 0 fr. 50.

Etudes sur les églises romanes de la Vendée, par O de Rochebrune. Vannes, Lafolye, 1893, broch. grand in-8° de 6 p. avec une eau forte. Prix : 1 fr.

Pierre Testard, maire de Fontenay en 1793, par M. Pouponneau, Vannes, Lafolye, 1893, broch. grand in-8° de 16 p. Prix : 0 fr. 75.

Une curieuse médaille de Geoffroy la Grand'Dent et l'ancienne famille de Lusignan, par C. Farcinet. Vannes, Lafolye, 1894, broch. grand in-8° de 14 pages. Prix : 0 fr. 75.

Savary de Mauléon, sénéchal des rois d'Angleterre en Poitou, par Ch. Farcinet. Vannes, Lafolye, 1894, broch. grand in-8° de 6 pages. Prix : 0 fr. 50.

Le clergé de Fontenay-le-Comte pendant la Révolution, par Edgar Bourloton, Vannes, Lafolye, 1894, grand in-8° de 24 p. Prix : 1 fr.

93 en Vendée. — La commission militaire de Fontenay et ses victimes, par René Vallette. Fontenay-le-Comte, bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1894, grand in-8° de 22 p. Prix : 1 fr.

Les cœurs en plomb dans les sépultures de l'Ouest, par Gabriel de Fontaines, grand in-8° de 8 pages. Prix : 0 fr. 50.

Les Fontenaisiens disparus. — Alfred Giraud, ancien magistrat, ancien député à l'Assemblée nationale, par C. Farcinet, Fontenay, bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, broch. in-8° de 20 p. Prix : 1 fr. 50.

La Société française d'archéologie à Saintes et à la Rochelle. — Notes d'un Congressiste, par René Vallette. Niort, Lemerrier et Alliot, 1894, in-12 de 21 p. Prix : 0 fr. 50.

Fontenoy-Fontenay. — Notice sur une pierre gravée à l'effigie du duc de Cumberland, par A. Bonnin, grand in-8° de 8 p. Prix : 0 fr. 50.

Henry-Adolphe Archereau, physicien (1810-1893), par le docteur Marcel Baudouin. Vannes, Lafolye, grand in-8° de 28 p. avec dessin. Prix : 1 fr.

Une page d'histoire de Talmond, par G. Loquet, architecte du département de la Vendée. Vannes, Lafolye, grand in-8° de 14 p. Prix : 0 fr. 75.

Sur la tombe d'un brave. — A la mémoire d'Anselme Vallette (19 janvier 1871-26 août 1894). Fontenay, Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1894, broch. in-8° de 12 p. avec frontispice. Prix : 1 fr.

Souvenirs de la Grande Guerre. — Le Général d'Elbée, par René Vallette. Les Sables d'Olonne, Imp. de l'*Etoile*, 1894, in-8° de 7 p. Prix : 0 fr. 50.

Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (1^{re} partie), par A. Bitton. Vannes, Lafolye 1894, broch. in-8° de 180 p. Prix : 2 fr.

Au pays d'Olonne. — Chroniques Sablaises. Fontenay, par le docteur Petiteau. Bureaux de la *Revue*, et les Sables, Mayeux, 1894, broch. in-8° de 105 p. Prix : 2 fr.

Profils vendéens. — Le Jurisconsulte Julien II Collardeau. Sa maison des champs et sa bibliothèque, par René Vallette, Fontenay, bureaux de la *Revue*, 1895, in-8°, avec 2 eaux-fortes. Prix : 2 fr.

François-Ambroise Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée, par Edgar Bourloton Vannes, Lafolye, 1895, grand in-8° de 21 p. Prix : 1 fr.

Le monnaies féodales du Poitou, par M. Charles Farcinet, de la Société des Antiquaires de France, nouvelle édition, Fontenay, bureaux de la *Revue*, grand in-8° de 20 p. avec fig. Prix : 1 fr.

Pro Patria. — A la mémoire des Fontenaisiens tués à l'ennemi, par René Vallette, broch. in-8° de 11 p., Fontenay, bureaux de la *Revue*. Prix : 0 fr. 50.

Petits problèmes relatifs à Mélusine et à Geoffroy la Grand'-Dent, par M. le comte de Marsy, broch. in-8° de 8 p. (Extrait de la *Revue*). Prix : 0 fr. 50.

Souvenirs de la Révolution dans la paroisse du Château d'Olonne (Vendée), par M. l'abbé H. Bouffn. Vannes. Lafolye, 1895, in-8° de 48 p. Prix : 1 fr. 50.

Notice sur Saint-Pierre du Chemin (Vendée), par M. l'abbé Teillet. Vannes, Lafolye, 1895, in-8° de 64 p. Prix : 1 fr. 50.

Les Chroniques de Bas-Poitou, t. II et III (le Tome I est épuisé). Prix 3 fr. chaque volume. Pour les abonnés de la *Revue* : 2 fr. 50.

L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers. — Maître Jean Rabateau, président du Parlement à Paris, par H. Daniel-Lacombe, Paris. Le Chevalier, 1895, grand in-8° de 192 p. avec fac-simile. Prix : 3 francs.

Larevellière-Lépeaux d'après ses mémoires, par C. de la Chanonie. Vannes, Lafolye, grand in-8° de 16 p. Prix : 1 fr.

Le Pontifical d'Etienne Loyseau, évêque de Luçon, (1387-1407), par Edgard Bourloton. Vannes, Lafolye, 1895, grand in-8° de 20 p. Prix : 1 fr.

Un historien de la Vendée. — Léon de la Sicotière, par Louis Duval. Vannes, Lafolye, 1895, grand in-8° de 16 p. avec grav. Prix : 1 fr.

Châteaux de Vendée. — La Court d'Aron — Le Lac. — La Motte St-Germain. Le Flocellière. — Les Echardières. — La Fromentinière, etc., par René Vallette, grand in 8°. Prix : 1 fr. 50 sur pap. ord.

— 4 fr. sur Japon.

Campagne archéologique de la Lyère, par M. O. de Rochebrune. Vannes. Grand in-8° de 9 pages avec eaux-fortes. : 1 fr 50.

Souvenirs du 35^e Mobiles, par M. le comte Amédée de Béjarry, gr. in-8° de 15 p. Prix : 1 fr. 50.

Camées vendéens. — *Le Docteur Marcel Petiteau*, par M. Henri Colins, gr. in-8° de 7 p. avec grav. Prix : 1 fr.

Notes sur un tiers sou d'or trouvé en Vendée, par M. C. Farcinet, gr. in-8°, de 8 p. avec grav. Prix : 1 fr.

Quelques pages de l'histoire de la Roche-sur-Yon. — *Visites souveraines et princières*, gr. in-8° de 31 p. Prix : 1 fr. 50.

Souvenirs de la Révolution. — *M. Goupilleau, curé de Fenouiller (1788-1822)*, gr. in-8° de 23 p. Prix : 1 fr. 50.

Le Président de la République en Vendée, (La Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne et Fontenay) par René Vallette, gr. in-8° de 16 p. avec grav. Prix : 1 fr. 50.

Autour de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, par H. Renaud, gr. in-8° de 16 p. avec grav. Prix : 1 fr. 50.

La Forêt de Grasla, grand in-8° de 8 pages, par M. L. de Gouttepagnon. Prix : 1 fr.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets d'excursions délivrés toute l'année

(1^{re} CLASSE 65 fr. — 2^{me} CLASSE 50 fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65 fr.**, en 1^{re} classe et **50 fr.**, en 2^{me} classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-Labbé, Concarneau, Lorient, Auray, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 Kilomètres ou payant comme pour 150 Kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

MAISONS RECOMMANDÉES

PARIS — HOTEL CONTINENTAL

5, Rue Castiglione.

MAISON DE PREMIER ORDRE

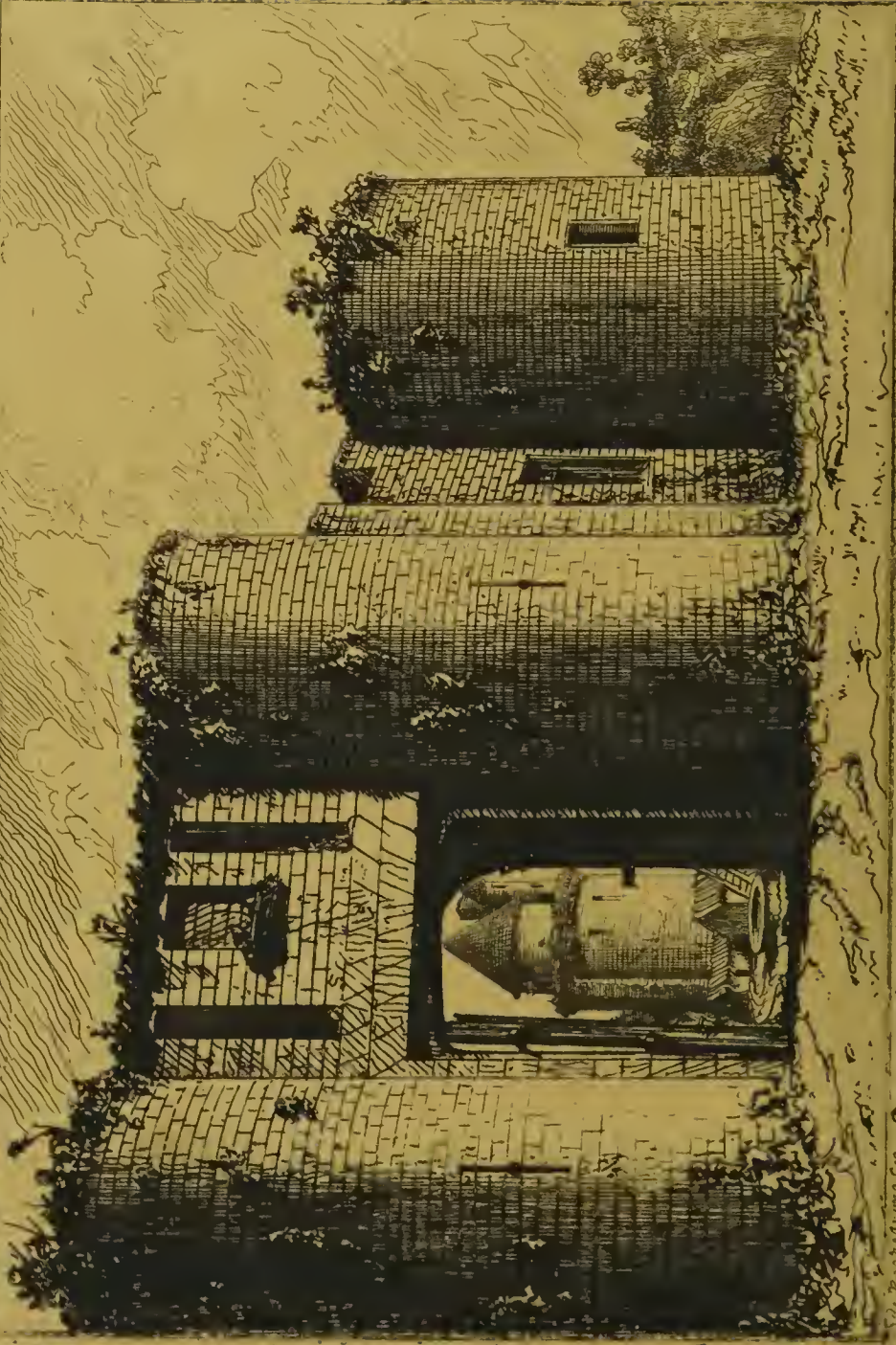
LE RESTAURANT DU DINER FRANÇAIS

(DE NOTRE COMPATRIOTE TIREBOIS)

Boulevard des Italiens

Conditions spéciales aux Vendéens.

N 407



Château d'Aspremont. Porte d'entrée du Château d'Aspremont Tours du 14^e siècle. 15 Mars 1898



LA VENDÉE QUI S'EN VA

CHATEAU D'ASPREMONT

LORSQU'EN 1542 Jehan Baptiste Florentin traçait sur un long vélin de plusieurs mètres le cours de la rivière de Vie, en dessinant avec toute la naïveté d'un expert géomètre la façade imposante du château d'Aspremont avec ses deux maîtresses tours, il ne se doutait pas combien ce léger croquis causerait de joie aux artistes et archéologues Poitevins du XIX^e siècle. Comment en effet aurait-il pu supposer que cette longue façade de trente-sept mètres de long, si fièrement assise sur le rocher abrupte qui a donné son nom au château, serait un jour démolie par l'un de ses seigneurs¹. C'est donc par ce dessin, aujourd'hui au Cabinet des estampes, que nous pouvons nous faire une idée de la physionomie architecturale de la longue façade, reliant les deux hautes tours circulaires qui restent encore aujourd'hui debout sur ce rocher abrupte qui leur forme un si magnifique piédestal de granit.

Ce qui frappe immédiatement l'œil, ce sont les deux larges frises qui délimitent les deux derniers étages ; la première au-dessus du rez-de-chaussée est inscrite entre deux

¹ Voir à la fin de cet article le document jusqu'alors ignoré qui nous révèle l'auteur de cet acte de vandalisme inqualifiable.

moultures, celle d'en haut, plus importante, est ornée de denticules sur le larmier. Leurs amorces, qui subsistent encore dans les arrachements des murs de façade soudés aux tours m'ont permis de relever les motifs décoratifs qui ornaient cette longue bande moulurée d'un mètre de largeur, qui n'a d'analogue qu'aux châteaux de Chaumont, et de Dampierre-sur-Boutonne, en Saintonge. La partie lisse de la frise était décorée de rondelles serties par une torsade de fruits et de fleurs reliés par des banderolles ne présentant aucune trace de sculptures. Peut-être l'architecte y avait-il encastré comme à Oiron des médaillons d'empereurs romains en marbre blanc ou les armories et monogrammes de Philippe de Chabot, le grand amiral de François 1^{er}. Dans l'espace restant entre ces rondelles, qui peut avoir un mètre de largeur, on distingue très bien une ancre de navire entre deux fleurs de lis ornées de banderolles. Il n'y a aucune trace sur les tours de la frise supérieure ; le dessin de Florentin est trop rudimentaire pour que nous osions en tenter la description. Elle devait servir de balustrade à une sorte de galerie ou de promenoir placé devant les lucarnes, comme au château de La Rochefoucauld ; mais ce promenoir ne régnait pas avec celui des tours : il était plus élevé. Les fenêtres étagées forment cinq bandes perpendiculaires dans la façade. Chaque ouverture offre des meneaux à doubles croisillons, les pièces d'appui des baies du rez-de-chaussée sont supportées par des culots à médaillons enguirlandés.

Des pilastres avec riches chapiteaux encadrent toutes ces ouvertures ; la haute toiture d'ardoise avec crête ornée sur le faitage est meublée de riches lucarnes à frontons circulaires d'où émerge dans le tympan un buste en grand relief. Partout sur ces frontons, pylones, balustres et amortissements fleurronnés. La porte, richement cantonnée de colonnes, s'ouvre sur une terrasse avec escalier sous la quatrième zone des fenêtres ; elle est couronnée d'un fronton pareil à celui des lucarnes. Des épis formés d'aiguères superposées et sur-

montées de girouettes recouvrent les poinçons des toitures¹.

Notre géomètre Baptiste Florentin ne s'est pas contenté de reproduire les deux tours et la grande façade du château ; il a indiqué sur la gauche de son dessin, la porte d'entrée de l'ancienne enceinte féodale. Cependant il ne pouvait la voir du point où il était placé, puisque cette entrée se trouve diamétralement opposée à la grande façade ; c'est une licence artistique que nous ne saurions regretter, car elle nous prouve que cette porte dont nous donnons la gravure est, sauf le crénelage supérieur qui a disparu, à peu près dans le même état qu'au XVI^e siècle. Ou les anciens remparts ont été le plus remaniés et détruits, c'est sur le flanc oriental ou l'architecte de Philippe de Chabot les a complètement fait disparaître pour y élever la chapelle dans une donnée très simple qui ne rappelle en rien la richesse des fenêtres étagées qui décorent la grosse tour avoisinante. Nous n'oserions affirmer que cette grosse tour de douze mètres de diamètre et de près de quarante de hauteur appartienne en entier au commencement du XVI^e siècle². Nous croirions plutôt qu'on a utilisé la maîtresse tour ou donjon comme cela s'est souvent pratiqué au XVI^e siècle ainsi que l'indique Viollet le Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, pour y encastrier du haut au

¹ M. Léon Palustre, dans son livre de la *Renaissance en France*, donne une description inexacte et incomplète du château d'Aspremont ; il croit y voir l'œuvre d'un architecte des bords de la Loire, peut-être même celle du constructeur de Chambord ; il y a dans cette opinion absence complète de sens artistique, car rien ne rappelle ici ni dans la silhouette des lucarnes dans le tracé des pilastres des moulures et dans les appuis des fenêtres, l'œuvre de Pierre Neveu. Nous ne connaissons pouvant lui être attribué que le château de Villegongis. Il n'y a que le promenoir des tours qui rappelle, mais de bien loin, les belles terrasses de Chambord. Il est regrettable que l'ouvrage de M. Palustre commencé sous un titre aussi imposant n'ait pas tenu ce qu'il promettait ; presque toutes les planches bien que très habilement gravées par des artistes d'un rare mérite sont, comme détails d'une inexactitude déplorable ; ceci n'a rien de surprenant. M. Palustre se contentait de fournir à ses graveurs de médiocres épreuves qu'il obtenait lui-même avec un petit objectif 13 18.

² Aspremont a du être construit de 1530 à 1535. L'enceinte féodale est des XIV^e et XV^e siècles.

bas les cinq étages de fenêtres à croisillons de pierre que nous admirons. Les mâchicoulis ont été remplacées par un riche entablement orné d'oves, de modillons et de chevrons brisés, surmonté d'une balustrade à fuseaux doublement renflés et qui forme un large promenoir d'où la vue émerveillée s'étend sur la si pittoresque vallée bordée de hauts rochers granitiques que baigne la Vie¹.

Le tourillon possède également une fenêtre à pilastre avec meneaux en croix moulurés, une superbe lucarne découpe la toiture, une baie cintrée éclaire le comble du toit : à droite et à gauche deux riches édicules savamment composés avec colonnettes, clefs pendantes, pinâcles, et accostes en volutes, lui servent de support et d'accompagnement ; mais comme nous l'avons dit plus haut, rien ne rappelle le tracé des lucarnes de Chambord. Si l'on avait à chercher un type analogue, c'est aux Granges-Cathus, construites quelques années avant, mais avec bien moins d'ampleur, qu'il faudrait se transporter.

Tout en faisant de ce formidable donjon des appartements de plaisance par les énormes baies qui y prodiguaient la lumière, le seigneur n'avait pas voulu renoncer complètement au système défensif. Une douzaine d'embrasures rectangulaires pour couleuvrines et fauconnaux existent encore aux divers étages de cette belle tour dont les murs ont deux mètres d'épaisseur. Les soubassements de la chapelle en sont également pourvus. La tour correspondante qui n'a que neuf mètres de diamètre en possédait sept ou huit, de sorte qu'en cas d'attaque, c'était une batterie d'une vingtaine de pièces qu'on pouvait faire jouer à la fois, ce qui eut à coup sûr fait réfléchir les plus audacieux, et mis à l'abri d'un coup de main. Nous ne connaissons que le château de Landifer, près de Baugé, qui présente un aussi grand nombre d'embrasures à tous les

¹ Plusieurs grottes préhistoriques existent dans ces rochers ; nous ignorons si elles ont été fouillées.

étages, mais elles sont ovales, plus petites, destinées plutôt aux arquebuses.

La tour de l'Ouest, moins grosse de trois mètres que sa voisine, offre le même système décoratif, mais elle est bien moins conservée. La balustrade du promenoir a disparu, l'entablement qui le soutenait formé de moulures encadrant deux rangs de modillons, tombe en ruines, néanmoins elle fait encore bonne figure à côté de sa sœur jumelle; toutes deux solidement assises sur l'énorme roche granitique qui a été taillée de main d'homme pour leur servir de base géante¹, peuvent encore pendant des siècles étonner l'artiste et l'archéologue de leur masse imposante et superbe. Nous laissons à une plume plus compétente le soin de développer la partie historique, en exprimant le désir que la magnifique statue tumulaire de Philippe de Chabot conservée au Louvre puisse trouver ici sa place par une de ces reproductions dont le procédé ne nous est pas toujours connu. Il serait aussi très utile pour rendre cette notice très complète de reproduire le riche encadrement donné par Millin² et qui encadrerait cette œuvre merveilleuse attribuée à Jean Cousin.

Terre-Neuve, 6 avril 1898.

O. DE ROCHEBRUNE.

¹ On a en outre ménagé dans cette énorme base rocheuse une montée à double rampe pour arriver des rives de la Vie sur l'esplanade où s'élevait jadis la grande façade.

² Louis Millin, *Antiquités nationales, tombeau de Philippe Chabot*, p. 56, pl. 12, t. 1^{er}.





LA

DÉMOLITION DU CHATEAU D'ASPREMONT

D'après un document inédit.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le temps me manque pour résumer l'historique du château d'Aprémont que j'ai écrit, jadis, pour les *Paysages et Monuments du Poitou* de M. Robuchon. Je ne puis donc, de ce chef, répondre à votre désir. Mais, pour que votre requête si délicate ne reste pas absolument sans effet, je vous transcris, à la hâte, une pièce *inédite*, trouvée dans les vieilles minutes de l'étude de M. Gouyon de Pontouraude, notaire à Saint-Etienne-du-Bois. Cette très curieuse pièce résout d'une façon inattendue un problème historique sur lequel on n'avait émis, jusqu'à ce jour, que des conjectures plus ou moins risquées : celui de *la démolition du principal corps de logis du château d'Aprémont et de la vente des matériaux*.

Voici cette pièce :

« Par devant les notaires du comté de Palluau, soussignés, ont été présents et personnellement établis en droit, messire Martin Louet, prêtre, docteur en théologie, prieur, curé de Maché, y demeurant, d'une part, et le sieur Clément Sapin, architecte, demeurant au bourg et paroisse de Beaufou, d'autre part ;

« Lequel dit sieur Louet, prieur, comme chargé de pouvoir spécial de haut et puissant seigneur, messire CHARLES-PAUL-SIGISMOND DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, pair de France, duc de Châtillon, portant le nom de duc de Boutteville, maréchal des camps et armées du roy, marquis de Royan, comte



de Korneil

Tours du Château d'Aspremont. 16e s. de

fac 29 mars 1900

des Sables des Olonnes, baron des baronnies d'Aprémont, de Commequiers-lès-Challans, seigneur du Fenêtreau, premier baron chrétien de France, en date du 26 juin dernier, signé : Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville, contrôlé au bureau de Palluau, ce jour, par Lansier, qui demeure annexé à la présente, pour y avoir recours en cas de besoin, après qu'il a été certifié véritable par le sieur Louet et paraphé *ne varietur* par les notaires soussignés.

« A vendu, cédé et transporté, vend, cède et transporte par ces présentes, en vertu dudit pouvoir audit s^r Sapin, ce acceptant, savoir tous et chacun des matériaux, de quelque espèce qu'ils soient, qui construisent et composent actuellement le corps de logis ou bâtiment du château d'Aprémont, depuis le haut jusqu'au rez-de-chaussée, tant du côté de la grande cour du château que du côté du jardin et terrasse, duquel jardin on va par un degré dans le jardin bas dudit château au long duquel passe la rivière de Vie. Ledit corps de logis placé et situé entre deux grosses tours et une chapelle; bien entendu que ledit sieur Sapin ne touchera en aucune façon aux dites tours qui sont de chaque côté dudit corps de logis, non plus qu'à la chapelle au côté de laquelle il laissera, depuis le haut jusqu'en bas, le mur qui y est appliqué, faisant partie d'un pavillon où sont les commodités, au haut du même corps de logis. Lequel corps de logis, ledit Sapin sera tenu de faire démolir à ses frais et dépens et d'en enlever les matériaux, dans le temps et espace de vingt-cinq ans, à compter de ce jour, et, ledit temps passé, ce qui restera desdits matériaux à démolir et enlever tombera en pure perte audit sieur Sapin et restera audit seigneur duc de Boutteville qui en pourra disposer comme bon lui semblera. Dans lesquels matériaux n'est pas compris, toutefois, tout le plomb qui est sur ledit corps de logis que ledit sieur vendeur audit nom se réserve expressément pour en faire ce qu'il avisera au profit dudit seigneur, et qui sera descendu et enlevé dans six semaines aux frais et dépens d'icellui seigneur; vend,

cède et transporte, en outre, le dit sieur prieur audit nom audit Sapin le mur faisant la séparation de la cour du château et de la cour des écuries qui aboutit au susdit corps de logis et à la maison destinée pour le fermier, excepté le petit et grand portail, l'un joignant l'autre dans le même mur, que ledit Sapin laissera tels qu'ils sont, à la charge par lui de faire la démolition dudit mur et enlever les matériaux dans le temps et aux conditions ci-dessus.

« Lesquelles dites ventes sont faites pour le prix et sommes de *dix-huit cent livres* que ledit sieur Sapin a, présentement et a vue des notaires, baillées et payées comptant en pièces d'or et d'argent ayant cours audit sieur Louet, prieur, qui a pris et retiré par devers lui la dite somme et dont il a, audit nom, donné quittance audit Sapin et promis l'en faire tenir quitte envers ledit seigneur duc de Bouteville, moyennant quoi lesdits matériaux lui appartiennent aux susdites conditions ; sera tenu ycelui dit Sapin de remettre grosse des présentes à ses frais aud. sieur prieur audit nom dans quinzaine.

« Ce que dessus a été voulu, consenti par les parties dont de leur consentement juge et condamne.

« Fait et passé audit lieu de Maché, en une pièce de terre appelée *le pâtis du cimetièrre*, y joignant, territoire et dépendance dudit comté de Palluau, après midi, aujourd'hui, quinzième avril 1743, et les parties ont signé avec nous après lecture faite.

« Signé : *l'abbé Louet*, prieur de Maché, — Clément Sapin — Allaire et Roger, notaires.

« Contrôlé au bureau de Palluau, le 29^e avril 1743 ; reçu onze livres, huit sols.

Signé : LANSIER.

Suit la procuration :

« *Nous, duc de Bouteville, donnons pouvoir à Monsieur l'abbé Louet, prieur de Maché, de vendre à quel prix et quelles conditions il jugera à propos tant le corps de logis du château*

d'Aprémont, en réservant seulement les deux tours et la chapelle.

« *A l'armée de Bavière, du camp d'Inguesbert, ce 26 juin 1742.*

« Signé : MONTMORENCY, LUXEMBOURG, duc de Bouteville.

« Contrôlé au bureau de Palluau, le 16^e avril 1743; reçu douze sols.

» Signé : LANSIER.

« Pour acceptation.

« Signé : l'abbé LOUET, prieur de Maché.

« Paraphé *ne varietur* par les notaires du comté de Palluau soussignés et annexé à l'acte fait en conséquence du présent pouvoir, ce jour 15 avril 1743.

« Signé : ALLAIRE et ROGER, notaires. »

Pour copie conforme,

Saint-Etienne-du-Bois, ce 17 mai 1898.

H^{te} BOUTIN.





ENCORE UN MOT

SUR LES

« ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A POITIERS »



DANS le BULLETIN DU BIBLIOPHILE, numéro du 15 avril dernier, M. Claudin a voulu répondre, sur un ton dont les lecteurs de ce recueil ont dû apprécier la grâce enjouée, à l'article paru ici même, voilà neuf mois, sur son livre des « *Origines de l'imprimerie à Poitiers* ».

Tant que M. Claudin a opéré à jet continu sur Albi, Agen, Sisteron, La Réole, Saint-Lô, Limoges, Bordeaux, il ne nous est venu aucune tentation de vérifier ses dires. Mais, lorsqu'il s'est attaqué à Poitiers, tant va la cruche à l'eau il nous a semblé qu'en signalant l'ouvrage dans la REVUE DU BAS-POITOU il nous restait le droit de le discuter, le crime de lèse-majesté n'ayant pas été rétabli, que nous sachions, au profit du libraire (*expert, lauréat de l'institut, Achat de bibliothèques en province, etc. voir aux Annonces*¹) de la rue Dauphine.

Il paraît qu'en ce faisant nous avons été d'une « outrecuidance » rare, il ne nous l'envoie pas dire, lui seul étant com-

¹ DIDOT-FOTTIN, édition de 1898, page 1838, col. 2.

pétent sur les cas typographiques en tous lieux et en tous temps. Avec une charité qui aurait pu être miéux ordonnée, il entend nous corriger de ce vilain défaut ; nous lui savons gré de l'intention, et la reconnaissance nous dicte une réciprocité de sentiments dont il nous tarde de lui donner la preuve.

Le lauréat de l'Institut condescend à nous apprendre les règles de la critique bibliographique, où il excelle, et qui doit être loyale, courtoise, point aggressive. Mais, avec ce diable d'homme, il faut toujours s'attendre à des surprises ; d'accord sur le principe, nous ne le sommes plus sur l'application. Bien que nous n'ayons joué personnellement aucun rôle au début de l'imprimerie à Poitiers au XV^e siècle, vous pouvez m'en croire, c'est visiblement contre nous que l'auteur dirige à plaisir les traits de sa verve légère, oh combien !

Dans sa réponse, qui va de la page 178 à la page 194 du BULLETIN, il nous fait bonne mesure. Page 181 : *On croit rêver quand on lit de pareilles calembredaines composées de phrases creuses et sonores¹, débitées avec un aplomb déconcertant qui ne peut surprendre que les naïfs.*

Page 184 : *Tout ceci est une tirade de journaliste amateur ; le fin critique qui voit une paille dans l'œil de son voisin n'aperçoit pas la poutre, etc.*

Page 189 : *Aveuglé par un étroit esprit de clocher, notre contradicteur, etc. — Dans son outrecuidance, il affirme, etc.*

Page 190 : *De parti pris et avec un esprit de dénigrement peu ordinaire, l'auteur de l'article en question a pris le ton d'une polémique aggressive au cours de laquelle il étale son ignorance bibliographique.*

Page 191 : *L'auteur, qui ne paraît pas se douter de ce que*

¹ Quel rêve, en effet, si l'on pouvait prétendre à l'impeccable correction et à l'austère ordonnance du style de M. Claudin ! Il nous accuse, par exemple, de faire de Jean de Conzay, qui imprimait en 1479, le *précurseur* de Gutenberg, imprimeur en 1455 ; il nous reproche des expressions *qui retournent* contre nous, etc. Ce que c'est que de fréquenter les antichambres de l'Institut

c'est que la bibliographie, etc. — Pour le coup, c'est trop fort et trop impudent, etc. — Je mets ce Monsieur au défi, etc.

Page 192 : *L'auteur de ce factum laisse percer le bout de l'oreille. A l'exemple de certains paysans incivilisés de campagnes reculées, etc.*

Page 293 : *Nous n'aurions pas daigné relever ces inepties si, dans son égarement, l'auteur, etc.*

Enfin, même et avant-dernière page, le Lauréat, toujours fourbu d'érudition quand même, se laisse aller au souffle de l'inspiration : *L'auteur de cette diatribe a pris la capitale et ses habitants en grippe depuis qu'il l'a quittée. Il ne rêve que décentralisation au fond de sa province où il s'est retiré comme Achille sous sa tente... Sa manie de déblatérer l'emporte... On ne prendra pas ses vessies pour des lanternes ; c'est une besogne dont nous laissons toute la gloire à l'Académie provinciale d'admiration mutuelle qu'il a l'intention de fonder chez lui, et qui remplacera désormais l'Institut de France¹.*

Ceux qui savent à quoi s'en tenir sur nos occupations habituelles et qui pourraient témoigner de la constance de notre domicile, jugeront, par cette tirade, de la sécurité documentaire des informations ordinaires de M. Claudin. Nous ne lui demandions pas de prouver si bien lui-même qu'il est aussi mal pourvu sur notre compte que sur tout le reste, ni de montrer enfin ce qu'il entend au juste par des « documents inédits ».

Quel profit trouve-t-il à expectorer ainsi en public ses humeurs peccantes, et quel rapport cette révolution de bile, peut-être salutaire en soi, a-t-elle avec la question de l'imprimerie à Poitiers en 1479 ?

Ce n'est pas nous qui substituons à la discussion des

¹ Nous remercions en particulier M. Claudin d'avoir daigné déballer si libéralement pour nous le stock de vieux clichés qui lui restent pour compte, nous le craignons, de bibliothèques de province : la poutre dans l'œil, Achille sous sa tente, le pavé de l'ours, le Pirée pris pour un homme, M. de la Palisse, l'Académie d'admiration mutuelle, etc., etc., tout y passe. Il faut bien épousseter de temps en temps sa vieille ferraille.

faits la discussion des personnes. Il est d'usage, en toute rencontre, de convenir que les corps à corps sont interdits. Mais si, perdant tout sang-froid, l'adversaire vous empoigne, qui donc aurait la naïveté de lever les bras en l'air en s'écriant : « Eh ! là, finissez donc, vous savez bien que c'est défendu ! » On commence par rendre poing pour poing, et par établir physiquement la valeur du principe, sauf à déterminer plus tard les responsabilités morales.

On ne s'explique pas cette démangeaison chez un Expert (vocabulaire professionnel, ne pas confondre, S. V. P., avec l'adjectif de même forme) de parler de ce qu'il ne connaît pas, et, comme il manque ici du secours familier des « Inventaires sommaires » il ne sait plus vraiment ni ce qu'il dit, ni où il va : il y va quand même, et de quelle allure !

S'échauffe-t-il assez, ce polémiste loyal et courtois, à propos de calembredaines, d'inepties, de niaiseries ? Croirait-on qu'un Lauréat de l'Institut (*revoir* aux Annonces) daigne se mettre dans un tel état contre un simple journaliste amateur, que la grippe confine là-bas, tout là-bas, au fond d'une province !

Vous lui fîtes, Seigneur,
En le croquant beaucoup d'honneur,

mais, comme il ne s'agit en somme ni de vous ni de lui, revenons, si vous le voulez, voire si vous ne le voulez pas, à la question, et examinons vos derniers moyens de défense avec une modération que votre sérénité rend aisément contagieuse.

Si les gros mots valaient des raisons, nul ne songerait à disputer à M. Claudin le prix (encore un !) de l'argumentation ; quelque tentante que soit l'ouverture, surtout pour un « paysan incivilisé de campagnes reculées », il nous convient de lui laisser le bénéfice exclusif de sa courtoisie.

Ses derniers arguments, et c'est là l'essentiel, ne valent pas mieux que les premiers. L'auteur laisse trop voir qu'il est surtout agacé de l'indiscrétion que nous avons commise en

étalant les dessous de son érudition pédante et tapageuse, à savoir, la manière de se servir des travaux de ses devanciers et de dépouiller . . les Inventaires sommaires. Ce savant correct sait doctement tirer parti du labeur des autres ; il ne fait pas la cuisine, mais quel excellent major de table d'hôte ; comme il découpe, quel coup de fourchette, et quelle dextérité dans l'art d'accommoder les restes !

M. Claudin se vante d'avoir vu presque tous les livres qu'il décrit ; que n'en use-t-il de même avec les documents qu'il cite ! Mais il oublie de dire (on ne pense pas à tout) que M. de la Bouralière avait signalé avant lui la très grande majorité de ces livres alors absolument inconnus, en donnant minutieusement leur adresse, où il n'a pas été difficile à M. Claudin de les *découvrir*.

Le problème, on se le rappelle, est le suivant : le premier livre à date certaine imprimé à Poitiers et présentement connu, le BREVIARIUM HISTORIALE, porte cette laconique mention :

Explicit tabula hujus libri pictavis impressi prope sanctum hilarium in domo cujusdem viri illustrissimi canonici ejusdem ecclesiæ.. anno domini 1479.

Quel est donc ce chanoine ?

Grâce aux Registres capitulaires de Saint-Hilaire conservés aux Archives départementales de la Vienne, on connaît les noms des chanoines en 1479. On en compte 21, publiés par M. de la Bouralière en 1893, découverts, les mêmes, par M. Claudin, quatre ans plus tard.

En 1888, dans son cours à la Faculté des Lettres de Poitiers, M. Alfred Richard parlant du BREVIARIUM¹, ne se prononce

¹ A propos du *Breviarium* nous pourrions raconter l'histoire d'un exemplaire de ce livre présentement en vente au prix de 650 fr. chez un libraire de la rue Dauphine. Mais nous n'abusons jamais des documents « inédits » qui nous tombent dans la main. L'incident offre cette coïncidence bizarre à savoir que, comme pour Bertrand de Brossa, on attribue à ce livre des origines... inexactes. Nous savons d'où il vient, par quelles mains il a passé avant d'arriver au catalogue à 650 fr., et comment il s'est joué de la candeur d'un expert que M. Claudin doit connaître.

pas au sujet du chanoine, et déclare hésiter entre trois noms, Simon Hennequin, Bertrand de Brossa ou Pierre de Sacierge.

En 1893, M. de la Bouralière, dans ses « *Débuts de l'imprimerie à Poitiers* », examine les titres des trois candidats et, sans prendre définitivement parti, expose les motifs de ses préférences pour Pierre de Sacierge.

En 1897, M. Claudin trouve le lit fait et s'y couche. Simon Hennequin présentant peu de surface, et Pierre de Sacierge étant en main, il *choisit* Bertrand de Brossa sur le compte de qui M. de la Bouralière avait donné, quatre ans déjà passés, de copieuses références. M. Claudin s'en empare, les commente et les illustre.

En 1897 également, nous avons proposé le chanoine Jean de Conzay, et développé ici même les raisons de cette candidature; en même temps, nous avons contesté que, des 21 chanoines de 1479, de Brossa fût le plus illustre, qu'il fût seulement illustre sans comparaison, et montré que les documents conservés, loin de révéler chez lui un entraînement typographique quelconque, témoignaient plutôt contre cette hypothèse.

M. Claudin défend son client, p. 189 : « *Aveuglé par un étroit esprit de clocher, notre contradicteur ne nous pardonne pas d'avoir rattaché Bertrand de Brossa à une ancienne famille du Limousin. Dans son outrecuidance, il affirme imperturbablement qu'aucun armorial, aucun dictionnaire de la noblesse, et il souligne ce mot aucun, vous l'entendez bien, n'en fasse la plus petite mention. De Brossa est absolument inconnu au Cabinet des titres. La belle raison! De Brossa qui est mort en 1482 n'a pas eu ses titres à produire devant le généalogiste d'Hozier.* »

La plaisanterie est lourde et ne blesse que son auteur. C'est pour notre « outrecuidance » un pénible mais impérieux devoir d'apprendre à M. Claudin que les 652 Carrés de d'Hozier ne constituent qu'une faible partie du Cabinet des titres. Ce riche fonds est surtout formé des 3061 registres des « Pièces originales », des 684 registres des « Dossiers bleus », des

156 cartons de dom Villevieille, des « Preuves des Ecoles militaires, des Demoiselles de Saint-Cyr, des Pages de la grande écurie », etc.

A moins que notre contradicteur ne soutienne que son très illustre chanoine ait été à lui tout seul le premier et le dernier représentant de l'ancienne famille limousine, comment se fait-il que cette antique lignée n'ait laissé aucune trace dans des collections où se retrouvent des documents sur les familles de la plus mince noblesse, pas même antiques, limousines ou non ?

Devinez un peu où l'auteur en détresse va repêcher son limousin ? Dans le DICTIONNAIRE DES FAMILLES DU POITOU : « *Nous renvoyons tout simplement (vous allez voir comme c'est simple) notre contradicteur au Dictionnaire des familles du Poitou, de Beauchet-Filleau, qu'il devrait connaître mieux que personne. Dans la première et particulièrement dans la seconde édition de cet ouvrage estimé à juste titre pour son exactitude, il trouvera tout au long la preuve de ce que nous avons avancé à ce sujet. Il peut encore consulter le Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye des Bois.* »

Du coup, vous nous voyez, confus et penaud, courir à ce dictionnaire « que nous devrions connaître mieux que personne. » Rassurez-vous, nous le connaissons en effet, et mieux pour sûr que M. Claudin, qui n'appuie son dire d'aucune citation précise, et pour cause. Dans la première édition de Beauchet-Filleau, rien au nom de *Brossa* ; un article sur la famille *de Brosse*, originaire du BERRY, où l'on cite le nom, pas davantage, d'un Bertrand de Brosse, neveu d'un chantre de Saint-Hilaire ; dans la seconde édition, *particulièrement* recommandée à notre ignorance, à *Brossa* un unique *Jean de Brossa*, curé de Chey, vivant en 1436 et 1450 ; aux *de Brosse*. plus de Bertrand, mais aux *de la Brosse* un Bertrand, abbé de Notre-Dame-la-Grande en 1481. C'est tout, et « nous mettons ce monsieur au défi », chacun son tour, de trouver a utre chose

La Chesnaye des Bois est plus décevant encore, si possible ; pas d'article *de Brossa*, et pas de Bertrand aux *de Brosse*, qu'il dit, lui, originaires de BRETAGNE.

Cherchez là, si vous pouvez, le chanoine de Saint-Hilaire et l'antique famille limousine dont M. Claudin s'est constitué si gracieusement le cornac. Que si, par condescendance pour le malheur, on se résigne à entrevoir le candidat de M. Claudin dans ce Bertrand vagabond, qui change de famille à chaque édition, encore faut-il admettre qu'il] était berrichon et non limousin, solution qui n'allège guère la responsabilité du parrain.

Soupçonnant à tort notre niaiserie d'avoir fait pointer ses trop rares visites aux archives de la Vienne, M. Claudin prend ses précautions : « *Nous avons fait des incursions, affirme-t-il, sur les terres du haut Poitou, à Poitiers même, sans votre permission, grâce à des intelligences que nous nous étions ménagées dans la place.* » Des intelligences ?... Nous ne voudrions désobliger personne, mais, après ce que nous venons de voir, le terme nous semble un peu enflé et précisément de la catégorie laudative de l'*illustrissimus*, de ces choses qu'on dit sans y croire et qui ne tirent pas à conséquence. A supposer, par exemple, que, suivant l'ancienne mode, il nous soit venu la fantaisie de dédier cette réponse *cuidem viro illustrissimo, bibliopolæ prope viam nunc Delphinam nuncupatam*, personne à coup sûr ne reconnaîtrait M. Claudin, mais on nous pardonnerait pourtant l'hyperbole en considération de la reconnaissance singulière que nous lui devons.

Et voilà comment l'Expert vérifie les sources où il puise « tout au long la preuve de ce qu'il avance. » Que ces façons en imposent aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*, c'est affaire à eux ; entre Poitevins du moins, nous voulons rire à notre aise de ces gasconnades, doublées d'un aplomb qui bat de pas mal de longueurs le record de notre outrecuidance.

Nous avons déjà ri ensemble, il y a neuf mois (comme ? le

temps passe!), de la bévue du Maître en bibliographie à propos du chanoine Jean de Conzay, à qui il attribuait, toujours après découverte et vérification de documents inédits, le testament du chanoine Jean de Coussai, mort *deux cent vingt-deux ans* auparavant, une misère! Voici sa défense : « *L'inventaire des archives rédigé par M. Rédet attribuait à Jean de Conzay la possession d'une légende de S. Eloi, manuscrit qu'il aurait légué au chapitre. Il paraît que cette cote, G, 978, ne serait pas exacte et que le testament en question ne s'appliquerait pas à Jean de Conzay mais à un autre chanoine, Jean de Coussay. Avec deux noms presque semblables, l'erreur pouvait se produire. S'il y a faute, elle est imputable au rédacteur de l'inventaire et non à nous.* »

Tout ce récit est faux d'un bout à l'autre. M. Rédet n'a jamais attribué à Jean de Conzay la possession ni le legs d'aucun manuscrit ; nous, qui citons, nous donnons la copie textuelle de son inventaire :

« 1263-1686. — Testament de Jean de Coussai, chanoine de Saint-Hilaire... « Item, je veux que la légende de saint Eloi soit écrite à mes propres coûts en bonne et grosse lettre, et qu'elle soit délivrée à l'église de Saint-Hilaire. »

Où l'auteur voit-il qu'il soit question de Jean de Conzay, et à quel propos compromet-il M. Rédet dans ses bévues? M. Rédet est mort le 30 septembre 1881; M. Claudin espérait-il que l'erreur resterait au compte de celui qui ne peut plus se défendre? Encore une illusion de ce noble et généreux esprit!

Il n'est que temps d'ailleurs d'apprendre à M. Claudin, et subsidiairement aux « intelligences » qu'il s'est ménagées à Poitiers, que le testament du chanoine Jean de Coussai, de 1263, a été imprimé dès 1847 par M. Rédet dans le tome I, p. 213, des *Documents pour l'histoire de Saint-Hilaire*, lequel est le tome XIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Inutile d'ajouter que, pas plus là que dans l'inventaire, M. Rédet ne parle de Jean de Conzay, et que l'échappatoire du Lauréat reste aussi piteuse que perfide.

Car il est pris, cette fois ; il aura beau nous dire, page 191, que « son premier soin est de demander le catalogue sommaire, et, qu'après dépouillement, *il demande les pièces elles mêmes qui sont susceptibles de l'intéresser ;* » il faut à présent conter cela à d'autres. S'il avait demandé la pièce elle-même, « susceptible » sans doute de l'intéresser, puis qu'il la cite avec sa cote comme s'il l'avait lue. Son Expertise ne se serait probablement pas trompée à l'écriture, et sûrement pas à la date en toutes lettres du 29 novembre 1263.

Pris en flagrant délit, il croit échapper en rejetant la faute sur M. Rédet : nous les connaissons enfin ses procédés de discussion loyale et courtoise. Et c'est lui qui nous taxe « d'impudence, d'insinuations mensongères et calomnieuses !... »

Aussi, n'est-ce pas sans être ému aux larmes que nous lisons, page 183 : « *Copiant exactement la méthode d'information que nous avons suivie pour Bertrand de Brossa, le biographe des de Conzay constate, etc.* »

M. Claudin, qui sait ce que copier veut dire, est ici le jouet d'un bien curieux mirage. Après le cas qu'on peut faire de ce qu'il lui plaît d'appeler sa méthode, il faudrait être fort dépourvu pour ne pas lui en laisser le monopole et l'exploitation. Sur 21 chanoines présents en 1479, les 16 chanoines éliminés par ses « précurseurs », et par suite non documentés par eux, ne comptent pas pour lui. S'il avait pris la peine, nous ne disons pas de chercher des documents, mais seulement de lire ceux qui avaient été cherchés et déjà publiés par d'autres, il n'aurait pas fait tester Jean de Conzay deux cents ans avant sa naissance. C'est le seul à qui il reconnaisse lui-même des goûts de bibliophile, et il ne suit pas cette piste, tout simplement parce que la voie n'a pas été faite, et qu'il est plus sûr et plus pratique de plumer le gibier tué par les autres que de le chasser soi-même. Il prend de Brossa, déjà rabattu, il lui confectionne une généalogie, il en fait le confident du si confiant Louis XI, il le proclame très illustre,

pourquoi ? Parce que ce Bertrand, qui ne fut qu'un actif et remuant homme d'affaires, a eu l'avantage d'avoir son dossier dépouillé par M. de la Bouralière, avant que M. Claudin ait même soupçonné son nom. Il soumet l'épreuve obtenue à un laborieux tripatouillage, l'agrandit, la retouche, mais n'ajoute pas un trait, pas ça d'inédit à ce qui a été publié auparavant. Or, il est à peine besoin de faire remarquer que le « biographe des de Conzay », comme il l'appelle avec un dédain qui lui sied, a « copié », si copié il y a, une méthode absolument différente.

Il est bon qu'on apprécie à leur juste valeur ces procédés plus qu'étranges d'enquête historique. Personnellement M. Claudin nous est aussi indifférent que possible ; qu'il habite la ville ou les champs, qu'il soit de Paris ou de Pontoise (nous supposons Pontoise parce qu'on l'en voit souvent revenir), qu'importe en vérité ! C'est à ce qu'il dit et non à ce qu'il est que nous en avons.

Il a noté le premier chez Jean de Conzay des goûts de bibliophile ; mais maintenant que cette observation fondée le gêne, parce que c'est un des arguments fondamentaux de notre thèse, il essaie de se dérober et n'est pas éloigné de nous dire : « Jean de Conzay, un bibliophile ! Quelle impudence ! Où avez-vous encore pris cela ? »

« Etes-vous bien sûr, dit-il au moins, que d'autres collègues de Jean de Conzay n'aient pas emprunté ou possédé à la même époque des livres soit manuscrits, soit imprimés, et n'aient de ce fait, d'après votre système, autant de droits que ce dernier à lui disputer l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie dans la capitale du Poitou ?... Cherchez bien, et vous trouverez mention en 1469 du prêt d'un code et d'un Digeste, deux livres à la fois, au chanoine Michel Claveurier, sous-chantre en 1479. Et Guillaume Mosnier, qui lègue à Saint-Hilaire un missel d'impression, etc. »

Nous sommes bien sûr que Jean de Conzay est le seul chanoine que les registres capitulaires nous montrent empruntant

un manuscrit *pour le faire copier* ; nous sommes bien sûr que dans votre revue soi-disant éliminatoire des chanoines, Jean de Conzay est le seul à qui vous ayez reconnu des goûts de bibliophile. Pour une fois que vous êtes tombé juste, et que nous vous en félicitons, ne nous le reprochez pas ; nous sommes si rarement avec vous à pareille aubaine.

M. Claudin va plus loin : « *Et parmi les laïques, nous connaissions un notaire royal qui avait acheté à Poitiers même dès 1476 un livre imprimé, les Casus breves...* » Que vient faire parmi les chanoines ce prétendu notaire royal (le texte porte *auctoritate apostolica notarius, Pictavis studens*, mais M. Claudin n'a jamais été esclave des textes) ? Son ardeur à chercher des compétiteurs à Jean de Conzay l'égaré ; ce notaire, étudiant à Poitiers, serait-il lui aussi par hasard très illustre ? Car enfin ce n'est pas seulement pour nous prouver qu'il a de belles relations que M. Claudin entonne le couplet : « *Nous connaissions un notaire royal...* » Nous ne les avons jamais mises en doute, ses relations : on n'oublie pas si vite le prix Brunet !

De ces gros ou menus incidents, pas un qui ne confirme les conjectures émises dans notre précédent article sur la méthode de travail plus que légère de l'auteur. Il reste acquis au débat : 1° qu'il ne se nourrit que des inventaires sommaires ;

2° Que, même ainsi rationné, il digère mal ;

3° Que les documents inédits annoncés en sous-titre lui jouent généralement le tour d'avoir été déjà édités par d'autres.

C'est pourquoi nous avons « pris à partie » non pas l'indépendance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, comme l'écrit M. Claudin en se rengorgeant, mais l'insouciance avec laquelle elle distribue parfois les libéralités dont elle est la dispensatrice responsable. L'Académie française peut se hâter de couronner un romancier, un poète, dont l'œuvre d'imagination se juge en une lecture ; mais, quand il s'agit de travaux d'érudition, qui ne valent que par la sécu-

rité des documents et des témoignages sur lesquels ils s'appuient, l'Académie des Inscriptions pourrait leur donner le temps d'affronter l'épreuve de la critique. Si académicien qu'on soit, on ne peut ni tout savoir ni tout lire, et, dès qu'il y a matière à controverse, il serait prudent, puisqu'on juge sur pièces, de ne pas se prononcer par surprise sur le seul dossier du demandeur.

Le bon public et les lecteurs du Bottin pourraient croire en effet que les choses se passent à l'Académie comme au collège, où les plus laborieux et les plus forts sont récompensés : ce serait une erreur. Pour obtenir un prix académique, il faut d'abord le demander soi-même, et déposer, à l'appui de sa requête, cinq exemplaires du livre. L'Académie ne connaît que les sollicitateurs qui ont suivi la filière ; d'où il suit que l'obtention d'un prix à l'Institut témoigne souvent de plus de pas et de démarches heureuses que de talent.

M. Claudin nous reproche amèrement cette constatation irrespectueuse, avouée cependant par quelques académiciens, car, à ses yeux, ces Messieurs, entendez ceux qui l'ont jugé digne de la forte somme, « représentent la science française », pas moins. De la part d'un Lauréat ce sentiment est tellement humain que nous n'essaierons même pas de lui démontrer l'erreur de sa gratitude. Quand on craint de n'en avoir pas donné pour l'argent, on s'acquitte comme on peut, par petits acomptes ; c'est au moins d'une belle âme, et l'on n'a pas si souvent l'occasion de contempler ce tableau de genre pour ne pas le mettre en pleine lumière.

Toutefois, si honorable qu'il soit, surtout quand il est mérité, le prix académique ne crée pour personne un privilège d'infailibilité, d'inviolabilité pas davantage. M. Claudin reste discutable après comme avant, et les « représentants de la science française » auront beau le dorer sur tranche, ils ne feront pas que l'origine des « *Origines de l'imprimerie à Poitiers* » ne soit aussi équivoque que l'antiquité de la vieille famille limousine, ni que cet ouvrage ait une valeur originale ou technique.

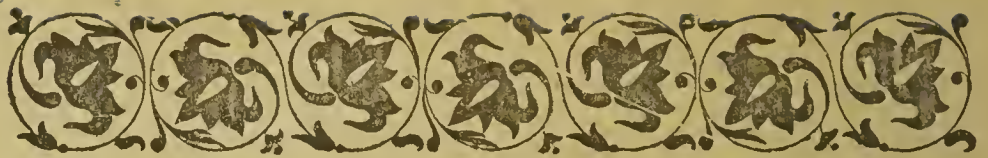
C'est la conclusion à tirer de l'affaire du très illustre chanoine de Saint-Hilaire, en attendant qu'une étude d'ensemble, élargissant le champ du débat apporte à M. Claudin de nouvelles et douloureuses surprises¹.

En résumé, si le Lauréat n'est pas sans quelque talent, et si la culture intensive et l'exploitation précipitée des origines typographiques aux quatre points cardinaux n'est pas un procédé de réclame plus ingénieusement conçu qu'habilement pratiqué, eh bien! les « *Origines de l'imprimerie à Poitiers* » ne sont que l'erreur passagère, nous le souhaitons, d'un travailleur qui se surmène.

Si au contraire la science de l'auteur n'est qu'un trompe-l'œil, comme son livre, et nous ne cachons pas nos préférences pour cette seconde hypothèse, il faudra bien bon gré mal gré qu'il souffre qu'on le discute et au besoin qu'on le contredise. Les plumes de coq « de campagnes reculées » sont quelquefois aussi bien emmanchées que les plumes de paon, et lorsque, sur des questions locales, il aura le sangêne de venir dîner sur place et de nous faire la leçon par surcroît, ni lui ni d'autres ne nous empêcheront d'en penser ce qu'il nous plaira, ni de lui répéter, courtoisement puisqu'il y tient : « Tout beau, Lauréat, bas les pattes! »

EDGAR BOURLOTON

¹ C'est fait. Ces pages étaient déjà composées quand a paru le *Chapitre rétrospectif sur les débuts de l'imprimerie à Poitiers*, par M. de la Bouratière, dans lequel la science de M. Claudin est supérieurement mise au point. Tout est à lire, et si nous recommandons notamment les pages xxii et suivantes, c'est qu'on y trouve, comme bévue insigne, un pendant au prétendu testament de Jean de Conzay.



LA

VIE INTIME DE RICHELIEU

A LUÇON

[Ce très intéressant chapitre de l'existence intime de Richelieu est extrait du joli et précieux volume que notre éminent collaborateur, M. l'abbé Lacroix, docteur ès-lettres, et ancien directeur de la *Revue du Clergé français*, vient de publier sous le titre : *Richelieu à Luçon. — Sa jeunesse et son épiscopat* (Paris. Lecoffre 1 vol.in-12, prix 3 f. 50).

M. Lacroix, qui s'est passionné, et avec juste raison, pour cette grande et belle figure de notre histoire nationale, aurait le désir de voir s'élever bientôt à Luçon, en face du palais épiscopal qu'il a à tout jamais illustré, l'image du célèbre cardinal qui fut, au XVII^e siècle, le promoteur de la Renaissance religieuse en France.

Nous applaudissons de tout cœur à une aussi louable et patriotique pensée ; nous sommes bien certain qu'elle trouvera en Vendée le plus favorable accueil, et nous aiderons personnellement de nos plus sympathiques efforts sa prompte réalisation.

[R. V.]

Pour esquisser cette vie intime et en faire une étude psychologique, qui pourrait jeter un jour si nouveau sur la vie publique de Richelieu, nous n'avons guère qu'une source d'informations, sa correspondance. Il faut dire, du reste, que c'est la meilleure. Les grands hommes ne se connaissent bien que par leurs lettres ; c'est là qu'ils se livrent tels qu'ils sont, sans masque et sans artifice. Grâce à ce qu'ils ont écrit sous le feu de l'action, nous surprenons leurs passions,



MÉDAILLE DU CARDINAL DE RICHELIEU
par Ward, 1680.

leurs projets, les mobiles cachés qui les ont fait agir ; leur âme se dévoile à nu, et ainsi, avec ces mille confidences que nous recevons d'eux-mêmes sur chaque chose, nous arrivons à nous former une idée très exacte et très complète de leur physionomie.

En éditant la correspondance du cardinal de Richelieu, M. Avenel avait prévu les révélations qui s'en dégageraient pour l'intelligence de la vie et du caractère du grand Ministre. « Nous nous trompons, ou l'on trouvera, dans tous ces détails et dans une foule d'autres particularités éparses dans cette collection, la matière d'une étude curieuse et assez nouvelle du caractère de Richelieu¹. » En effet, toutes ces lettres que nous verrons passer sous nos yeux, ces billets donnant des ordres ou demandant des services, ces offres d'amitié ou ces expressions de reconnaissance, ces conseils de direction pour la conscience ou ces instructions minutieuses destinées à un diplomate, toutes ces pages où l'on ne trouve aucun apprêt et où l'on sent un accent irrésistible de sincérité, nous donnent une connaissance plus profonde et plus vraie de l'homme ; elles nous le présentent sous des aspects qui étonnent parfois, mais qui ne sont pas sans charme ; et peut-être quelques nuances nouvelles, des traits de physionomie encore inaperçus ajouteront à la ressemblance de cette étrange figure qui désespère toujours les historiens par sa mobilité et son impénétrable profondeur.

Ce qui frappe tout d'abord dans la correspondance de Richelieu, ce sont ses efforts pour sortir de la pauvreté. Les 18.000 livres que lui rapportait son évêché² étaient un revenu bien modeste pour un cadet de grande famille, qui était sans patrimoine, qui avait des goûts fastueux, et qui, avant de pouvoir les satisfaire, était obligé de pourvoir aux dépenses plus urgentes que nécessitait la restauration de la cathédrale

¹ AVENEL, *Introduction*, p. 100.

² Pouillé général de l'archevêché de Bordeaux, 1648, *Diocèse de Luçon*, p. 1.

et du palais épiscopal. D'autre part, son train de maison, son personnel, ses aumônes et ses voyages absorbaient une portion considérable de ses ressources. Il devait donc accomplir de véritables prodiges d'économie pour pouvoir faire face à toutes les charges qui pesaient sur lui. Mais il est manifeste que sa pauvreté lui était pénible. « Nous sommes tous gueux dans ce pays, disait-il, et moi tout le premier, ce dont je suis bien fâché; mais il y faut apporter remède si on peut¹. » Pendant plusieurs années, et même jusqu'à la mort de son frère, ce sera en effet sa préoccupation constante; il travaillera sans relâche à accroître ses ressources, non pas par cupidité, mais pour faire honneur à son rang d'évêque et à la noblesse de sa maison².

Il avait pris pour confidente de ses embarras une certaine M^{me} de Bourges, qui habitait Paris et qui était pour lui une amie sûre et dévouée. Le jeune évêque s'adressait à elle comme à une mère, et les lettres qu'il lui écrivit forment certainement la partie la plus curieuse et la plus piquante de toute sa correspondance.

Cette dame voulait bien s'occuper des affaires de Richelieu et lui acheter tout ce qui lui était nécessaire pour meubler le pauvre évêché de Luçon. Il lui avait tout d'abord demandé des chapes et des dalmatiques pour célébrer la fêtes de

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 28.

² Il se souvenait sans doute de ses propres débuts lorsque, dans son *Testament Politique*, il écrivait cette page si curieuse: « Il arrive souvent qu'un évêque riche en toutes les qualités que lui donnent les canons, et que la piété des gens de bien lui peut désirer, mais pauvre par sa naissance, demeure des deux ou trois ans dans l'impuissance de faire sa charge, tant par le paiement des bulles auquel les concordats l'ont obligé, qui emporte souvent une année entière de son revenu, qu'à cause que ce nouveau droit lui en soustrait une autre. De sorte que si l'on joint à ces deux dépenses celle qu'il faut qu'il fasse pour acheter des ornements dont il a besoin, et se meubler selon sa dignité, il se trouvera souvent que trois ans se passent avant qu'il puisse rien tirer pour sa nourriture, ce qui fait que beaucoup ne vont à leur évêché, s'excusant sur la nécessité; ou quittent le ménage (résidence) qu'ils sont contraints d'y faire, et se privent de la réputation qu'ils doivent avoir pour pour paître leur troupeau, aussi bien par l'exemple de plusieurs actions de charité, que par leurs paroles. » *Test.*, t. 1, p. 138.

Pâques, et M^{me} de Bourges lui en avait envoyé de fort belles, à la grande joie de l'évêque et du chapitre. « Je vous ai, lui disait-il en la remerciant, un million d'obligations, non pas pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices que ce papier ne peut en porter le nombre¹ » ; ce qui fait croire que leurs relations étaient déjà anciennes et que, depuis longtemps, elle avait l'habitude de veiller à ses intérêts.

« Je suis maintenant en ma baronnie, ajoute-t-il, aimé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde, mais je ne puis que vous en dire encore, car tous les commencements sont beaux comme vous savez. Je ne manquerai pas d'occupation ici, je vous assure. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de la fumée; vous jugerez bien que je n'ai pas besoin de grand hiver, mais il n'y a remède que la patience. Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable ; mais je laisse à penser quel est l'évêque. Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allée, ni quoi que soit, de façon que j'ai ma maison pour prison².

Toute prison qu'elle était, il fallait pourtant l'aménager d'une manière décente, et ce n'était pas chose facile. Le dernier évêque, qui, y avait résidé, avait laissé un certain nombre d'objets, ornements et meubles, que le défaut d'entretien avait beaucoup détériorés. Richelieu tire parti de tout. Il fait réparer ce qui en avait besoin, remplace ce qui avait disparu, fait des échanges de tapisserie et troque les vieux meubles que lui a laissés une de ses tantes, M^{me} de Marconnay, contre d'autres qui lui sont plus utiles. M^{me} de

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 23.

² Ce qui prouve que l'évêque n'exagérait pas les incommodités de son séjour à Luçon, c'est ce proverbe en vers macaroniques qui était usité à cette époque:

Beati qui habitant urbes,
Exceptis Luçon, Séez et Maillezais.

(DUGAST-MATIFEUX, *Etat du Poitou*, p. 8.)

Bourges lui est d'un grand secours pour toutes ces opérations : « Vous voyez, lui dit-il, comme je vous écris de mon ménage qui n'est pas encore bien garni, mais le temps fera tout. »

Il lui annonce en même temps qu'il a pris pour maître d'hôtel un gentilhomme nommé de la Brosse qui le sert extrêmement bien. « Sans lui, j'étais mal ; mais je n'ai que le soin de voir mes comptes, car quelque compagnie qui vienne me voir, il sait fort bien ce qu'il faut faire. » Ce maître d'hôtel fait merveille ; tout le monde est surpris de ses talents : aussi veut-on faire croire à son maître « qu'il est un grand Monsieur dans le pays¹. »

Mais un bon maître d'hôtel ne suffit pas ; il faut encore avoir de la vaisselle d'argent. Aussi, Richelieu s'informe-t-il de « ce que coûteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur comme on les fait. » Il serait ravi que M^{me} de Bourges pût lui en procurer au prix de trois cents écus. Il ajouterait à la rigueur cent autre écus « pour n'avoir pas quelque chose de chétif. Je suis gueux, comme vous le savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent ; mais toutefois, lorsque j'aurai plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée². » Et il compte que M^{me} de Bourges voudra bien achever de le mettre en ménage, puisqu'elle a commencé. D'ailleurs, il ne sera pas ingrat ; il tâchera de trouver un mari pour la fille de son obligeante commissionnaire. Mais ce n'est pas chose commode ; les bons partis sont rares dans le bas Poitou. « Je songe, sur ma foi, tous les jours à marier Madeleine ; mais il ne se trouve ni gentilhomme ni autres qui aient de l'argent ni du drap. » Tout le monde est gueux dans le pays, même l'évêque.

L'année suivante (1610), Richelieu pense à faire le voyage

¹ Dans un état des gages des domestiques de Richelieu, en 1626, il n'est plus question de La Brosse : il était sans doute mort peu de temps après l'arrivée du Cardinal au ministère.

² AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 26.

de Paris, et, à ce sujet encore, il demande les conseils et les bons offices de M^me de Bourges. « Pour un logis, lui écrit-il, je ne sais que faire, n'ayant point de meubles à Paris, et les logis étant si chers ; si j'en trouve un à bon compte, je le prendrai toutefois, l'incommodité des chambres garnies étant grande, aussi que tous les ans j'espère faire un tour à Paris dorénavant, et que, cela étant, il faudra que je fasse mes provisions en temps et lieu. Mandez-moi votre avis, car il faut que j'avoue que je m'en trouve bien¹. »

En attendant, il demande ce que vaut le vin à Paris ; s'il en envoyait de Luçon, il reviendrait à 17 écus la pipe ; mais il ne s'approvisionnera de la sorte qu'au cas où il y aurait profit. Du reste, ce qui le préoccupe le plus pour le moment, c'est le logement et la grande quantité de meubles qu'il lui faudra pour s'y installer. « D'autre côté, tenant de votre humeur, c'est-à-dire étant un peu *glorieux*, je voudrais bien, étant plus à mon aise, paraître davantage, ce que je ferais plus commodément, ayant un logis à moi. C'est grande pitié que d'être de pauvre noblesse, mais il n'y a remède contre fortune que bon cœur². »

Il est à croire que cette dame lui conseilla de prendre un pied-à-terre ; car, dans une lettre du mois de mai 1615, il lui envoie « un mémoire des réparations qui sont plus nécessaires d'être faites dans ma maison de Paris. » C'était en effet ce qui convenait le mieux à sa dignité d'évêque, et d'ailleurs, les dépenses de l'installation une fois faites, il lui était plus facile de venir tous les ans, comme il en avait l'intention, passer quelques mois à Paris, pour s'y faire connaître de la cour et des grands et servir les intérêts de son ambition. Il acheta un petit hôtel rue des *Mauvaises Paroles*³, et y resta jusqu'en 1624.

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 55.

² *Ibidem*, p. 56.

³ La rue des *Mauvaises Paroles* était sur l'emplacement de la rue Rivoli entre la rue des Bourdonnais et celle des Lavandières.

L'évêque de Luçon garda à M^{me} de Bourges une profonde reconnaissance pour tous les bons offices qu'elle lui avait rendus. Ayant appris en 1612 qu'elle avait des difficultés d'argent, il lui écrivit aussitôt pour lui offrir ses services. « J'espère que vous serez bientôt hors de l'ennui dont on trouble votre repos. Je voudrais avoir moyen de contribuer quelque chose pour vous en tirer ; je m'y emploierais très volontiers. Et bien que ma bourse ne soit pas garnie comme il faut, si est-ce que la vous offrant avec ce peu que je puis, je vous prierai de disposer de tout ce qui est mien¹. »

Ce qui ressort le plus clairement de cette correspondance d'un caractère si intime, c'est l'esprit d'ordre de Richelieu. Il apportait, dans la gestion de ses affaires, la même exactitude rigoureuse avec laquelle il veillait aux intérêts de son diocèse. Personne mieux que lui n'a su concilier le gouvernement des grandes choses et le soin minutieux des petites. On le voit, il examine tout, il demande le prix de tout, il ne néglige aucune précaution pour faire un petit gain ou pour n'être pas trompé sur les achats que d'autres font pour lui. Il devait garder ces habitudes de contrôle dans sa carrière politique². Toute sa vie il donna cette attention assidue à ses affaires, et il travailla à l'accroissement de sa fortune avec cette persistance et active surveillance dont nous venons de constater les effets pendant son épiscopat.

Les préoccupations d'ordre matériel n'empêchaient pas l'évêque de Luçon d'être aussi un homme de cœur. D'ordinaire, les historiens représentent le ministre de Louis XIII comme un être impassible, à qui les sentiments délicats, les épanchements intimes et les nobles émotions auraient été inconnus. Que l'homme d'Etat, dont la vie était sans cesse menacée par des intrigues et des complots, ait contracté, dans cette nécessité de se défendre, une certaine dureté et même une

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 89.

² Presque tous les comptes et budgets annuels, qui sont conservés aux Affaires étrangères, sont annotés de sa main.

attitude terrible et impitoyable pour ses adversaires, nul ne saurait le contester. Cependant, chez lui, le cœur n'était pas aussi complètement absent que le prétend Michelet. Dans sa correspondance privée, et surtout dans ses lettres de jeunesse, on constate une réelle ouverture de cœur. On y découvre une bonté franche et facile, un désir sincère de rendre service, un besoin d'amitié qui contraste singulièrement avec les mesures implacables qu'il prendra plus tard. L'expérience des hommes et des choses, le maniement des affaires et l'exercice du pouvoir développeront à un degré incroyable ses facultés intellectuelles, mais ce sera au détriment du cœur et de ces qualités de bonté, de bienveillance et d'affabilité, qui, à l'époque de sa jeunesse, donnaient un charme si particulier à sa physionomie.

Dès son arrivée à Luçon, il cherche à se créer des relations de bon voisinage avec les gentilhommes du pays. « Monsieur, écrivait-il à quelque abbé commendataire dont le nom ne nous est pas parvenu, étant arrivé en mon évêché, je n'ai pas voulu laisser passer plus de temps sans mettre la main à la plume pour vous témoigner le contentement que je reçois de me voir si proche de vous ; je me réjouis extrêmement d'un si heureux voisinage et voudrais avoir autant de moyen de l'entretenir par la conversation, que je rechercherai les occasions de me rendre digne de la vôtre. En attendant que j'aie l'honneur de vous voir pour vous confirmer de bouche ce que je ne vous puis dire par écrit, je vous supplierai de me faire la faveur de croire qu'il n'y a rien au monde que je souhaite avec plus de passion que de vous pouvoir faire paraître, par quelque agréable service, l'affection qui me lie à une si sainte société¹. »

Ces sentiments de bienveillance et ces offres d'amitié sont très fréquents dans la correspondance de Richelieu. « Monsieur, écrivait-il à un autre gentilhomme, je chéris tant vos

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 16.

bonnes grâces que je ne saurais laisser passer plus de temps sans vous faire de nouvelles offres de mon affection à votre service, et crois que si je suivais mes souhaits et mes désirs, vous seriez tous les jours importuné de mes lettres ; mais je sais que mes discours vous sont aussi importuns comme ma personne vous est inutile et fâcheuse ; néanmoins, j'oserai bien vous assurer qu'en quelque façon que je puisse être, je ne manquerai jamais à vous honorer et estimer, vous reconnaissant si obligeant que je croirais commettre un crime de lèse-majesté si je manquais à vous rendre ces devoirs. Je souhaiterais avec passion que ce fût plutôt par les effets que par les paroles ; vous croiriez que vous n'avez personne au monde qui vous soit plus fidèle et plus affectionné que moi¹. »

Tant qu'il resta dans son diocèse, Richelieu se montra ainsi doux, prévenant et liant. Il prodiguait à tous de bonnes paroles et multipliait les chaudes protestations d'amitié et de reconnaissance. Cette politesse, peut-être un peu trop obséquieuse, n'était pas chez lui de pure forme : comme il l'assure dans presque toutes ses lettres, il aimait à joindre « les effets aux paroles », et il ne manquait jamais de rendre les services qui lui étaient demandés. Était-ce besoin d'agir et de brasser des affaires, ou bien mouvement spontané du cœur. En tout cas, il était et se montrait fort serviable. Sa volumineuse correspondance est toute remplie de lettres de recommandations ou de sollicitations, et, au ton dont il parle des intérêts qui lui ont été confiés, on sent qu'il y attache du prix et qu'il ne négligera rien pour assurer le succès de ses démarches. Aussi, personne n'était plus actif à solliciter, ni plus ingénieux à obtenir. Pour une même affaire, il écrivait aux rapporteurs, aux juges et aux amis des juges. Il avait pour maxime « qu'un bon importun ne se tient pas pour éconduit du premier ou du second coup. » Avait-il besoin de l'appui d'un grand ? une lettre ne lui suffisait pas : il s'adressait également à la femme de ce

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 53.

seigneur, à ses enfants, et même à leur gouvernante, s'il lui supposait quelque influence; il voulait que toute la famille fût mise dans ses intérêts et parlât pour lui.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'il usait de son crédit, uniquement pour être utile à ses diocésains et à ses amis, et qu'il n'y apportait aucune ostentation. Au lieu d'affecter ce ton protecteur qui blesse souvent le protégé et glace la reconnaissance, il savait s'effacer et parlait de son concours avec une simplicité pleine de bon goût. Quand une affaire avait réussi, il en annonçait le résultat avec une visible satisfaction; mais il se gardait bien de s'en attribuer le mérite. Cette discrétion a son prix chez un homme qui comprit de bonne heure sa supériorité et qui, plus tard, devait mettre si peu de réserve dans l'exercice du souverain pouvoir.

Les contradictions entre l'évêque et le ministre ne sont pas rares chez Richelieu. L'une des plus curieuses à signaler, c'est assurément de voir le jeune prélat s'émouvoir de la lourdeur des impôts et demander la diminution des tailles pour ce peuple qu'il devait comparer plus tard « à des mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail ». Comment expliquer encore la sollicitude de l'évêque, quand on se rappelle cette phrase écrite par le ministre? « Tous les politiques sont d'accord que, si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles du devoir¹. »

Dès son arrivée à Luçon, il fut frappé de la misère de son diocèse, l'un des plus pauvres de France, et il ne se donna ni trêve ni repos, qu'il n'eût obtenu pour ses diocésains des obligations fiscales moins rigoureuses.

Comme dans tous les pays d'élections², les populations du

¹ Richelieu, *Testament politique*, t. 1, p. 25.

² On sait qu'au point de vue administratif, l'ancienne France était divisée en pays d'*Etats* et pays d'*Elections*. Les premiers établissaient eux-mêmes l'assiette des impôts et en réglèrent la perception; tandis que dans les pays d'élections, comme était le Poitou, les revenus publics étaient répartis par des officiers royaux et perçus par les commissaires des Partisans qui les avaient afferchés.

bas Poitou étaient à la merci des traitants ou partisans, qui les rançonnaient sans pitié. Il n'y avait pour elles aucun recours possible : ces riches banquiers, qui affermaient les taxes à leurs risques et périls, n'étaient pas hommes à se laisser toucher par les plaintes et par les larmes. Leur unique souci était de recouvrer l'argent qu'ils avaient avancé à l'État, et de tirer, en outre, des provinces, tout ce qu'elles pouvaient donner. La force armée étant à leur disposition, ils en usaient parfois avec une incroyable rigueur.

C'est pourtant à de tels hommes que s'adressa Richelieu, et le langage ferme et digne qu'il leur fit entendre finit par leur arracher plus d'une concession¹. La lettre qu'il leur écrivit à ce sujet mérite d'être citée. « Monsieur, étant arrivé en ce lieu, et ayant reconnu la misère du bourg, la pauvreté des habitants, et l'excessive taxe des tailles, laquelle ils ont payée jusqu'ici, j'ai cru vous devoir faire la présente, pour vous prier tous en général et chacun de vous en particulier, comme je le fais avec beaucoup d'affection, de vouloir modérer la charge, laquelle ils ont été contraints de porter à leur grande incommodité. Je me persuade que vous ne trouverez point ma requête incivile, principalement si vous considérez que votre ville, en comparaison de laquelle ce malheureux bourg n'est rien, paie beaucoup moins qu'il ne fait. » Après cet exposé de la situation, il ne craint pas d'en venir aux menaces de procès. « Je désire obtenir de vous volontairement le soulagement que je sais que les voies de la justice ne me peuvent dénier ; je n'estime pas que vous veuillez me donner sujet d'en venir à cette extrémité, qui me fait vous prier de rechercher de vouloir décharger ceux pour qui je vous écris, d'une partie

¹ « Tributa et vectigalia egregiâ ac paternâ pastoris curâ minuta, ut supra spem, ita et contra morem. » ABBÉ DE PURE, *Vita em. card. Richeli*, p. 47.

Le même auteur ajoute qu'à cause des services de tout genre qu'il leur avait rendus, Richelieu était très aimé de ses diocésains : « Namque sic gregis sui sibi devinxerat animos et corda, ut cuncta ad libitum gereret. . . Cuncta denique ad arbitrium episcopi et agebantur, vagâ passim famâ accessisse præsullem vere patrem qui, temporalibus spiritualia injungens, vitam simul et cœlum curaret. » *Op. cit.*, p. 49.

du faix qui les accable¹. » Sainte-Beuve nous semble beaucoup trop exigeant quand il se plaint qu'on ne sente pas assez dans cette lettre les entrailles d'un pasteur². Sans doute, Richelieu aurait pu donner à sa demande une forme plus émue. Mais je doute que l'éloquence eût été à sa place dans une lettre d'affaires ; en tout cas, il est probable qu'elle eût été parfaitement inutile au succès de la démarche.

Cette lettre, et une autre à peu près semblable adressée aux fermiers de l'impôt, ne lui suffirent pas. A l'exemple du cardinal du Perron, qui avait sollicité pour le diocèse d'Evreux, il s'adressa à Sully, surintendant général des finances, et chargea son frère de lui présenter sa requête. On remarquera les formules de respect qui remplissent cette lettre ; elles trahissent chez le jeune évêque une très haute estime pour ceux que le Roi honore de sa confiance et pour les fonctions qu'ils remplissent. « Monsieur, bien que je sache que la faveur de ceux qui portent le faix des plus grandes charges d'un royaume se doit plutôt mériter par très humbles services que mendier par supplications, la connaissance toutefois que j'ai du contentement que vous prenez à vous employer pour le public me met la plume en main pour vous supplier très humblement, Monsieur, de vouloir témoigner votre bonne volonté à tout ce pauvre bourg, en une affaire que mon frère vous présentera particulièrement si vous l'avez agréable³. »

Il est à croire que le surintendant n'attacha point à cette lettre l'importance qu'elle méritait. Peut-être ne soupçonna-t-il pas la valeur de celui qui l'avait écrite. Trompé sans doute par les compliments et les flatteries un peu vulgaires qu'elle contenait, il ne sut pas discerner le zèle

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 18. Ces lettres étaient adressées à Hilaire Cailler, procureur du Roi en l'élection de Fontenay. Collection Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, notice sur Luçon par le P. Ingold.

² SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. VII, art. Richelieu.

³ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 20.

épiscopal ni les qualités de Richelieu. Deux ans plus tard, celui-ci sollicitait encore auprès des traitants ; mais il garda certainement le souvenir du mauvais accueil que Sully avait fait à sa requête, et il ne serait pas téméraire de penser que cet échec contribua plus tard pour beaucoup à la froideur de ses rapports avec le ministre d'Henri IV.

Si Richelieu témoignait à ses voisins tant d'amitié et d'obligeance, s'il employait avec tant de zèle et d'empressement pour diminuer les charges de ses diocésains, on ne sera pas surpris qu'il ait été bon parent et qu'il ait eu pour tous les membres de sa famille une sincère affection et un absolu dévouement.

Sur ce point encore, on s'est mépris, et l'on n'a pas craint de reprocher à l'évêque de Luçon une profonde indifférence à l'endroit de sa mère, de ses frères et de ses sœurs¹. Nous espérons faire bonne justice de ce reproche, qui, du reste, n'a d'autre fondement que l'absence de lettres de famille dans la correspondance de Richelieu, publiée par M. Avenel.

Nous reconnaissons, en effet, que cette correspondance ne contient qu'une seule lettre de Richelieu à sa sœur, M^{me} du Pont-Courlay, et qu'on y chercherait vainement d'autres lettres adressées soit à sa mère, soit à quelque autre membre de sa famille. Mais cette lacune ne donne pas le droit de conclure que l'évêque, absorbé par les soucis de sa charge ou de son ambition, soit resté étranger aux sentiments nobles et délicats, aux échanges pleins d'intimité et de tendresse que font naître d'ordinaire les liens du sang. L'absence de lettres de famille ne prouve rien, sinon que ces papiers d'un caractère privé ont été conservés avec un soin moins jaloux que les lettres d'affaires et les instructions diplomatiques. Et d'ailleurs, lors même que Richelieu, — ce qui est peu probable, — n'aurait entretenu avec les siens que de très rares correspondances, il ne faudrait pas encore imputer ce fait à l'insensibi-

¹ MARTINEAU, *Le cardinal de Richelieu*, p. 158.

lité de son cœur. Il lui était facile, en effet, sans recourir à l'intermédiaire de la poste, d'entretenir des rapports fréquents avec sa mère et plusieurs autres de ses parents. On s'envoyait très souvent des porteurs ou des messagers qui étaient chargés de commissions verbales, et transmettaient les nouvelles avec plus de détails qu'on n'aurait pu le faire par lettres. Enfin, la distance était assez rapprochée entre Luçon et Richelieu et, par conséquent, l'évêque pouvait, sans trop de difficultés, rendre de fréquentes visites à sa mère. La terre de la Meilleraye qu'habitait son oncle, et le prieuré de Coussay, qui était sa résidence de prédilection, formaient deux étapes où il pouvait se reposer des fatigues de la route. On comprend donc que, les occasions de voir sa famille étant plus nombreuses, celles de lui écrire aient été moins fréquentes.

Cependant, il n'est pas impossible de déterminer avec une certaine précision les rapports affectueux qu'entretenait Richelieu avec les siens. A défaut des lettres qu'il a écrites, nous avons une partie de celles qu'il a reçues, et l'on verra combien ces pages, dont plusieurs paraissent ici pour la première fois, font honneur à la noblesse de ses sentiments et à la délicatesse de son cœur.

Sa mère vivait au château de Richelieu. Elle avait mené à bien l'éducation de ses enfants ; elle les avait tous établis et avait reconstitué peu à peu la fortune très compromise que lui avait laissée son mari. Malheureusement, les dépenses folles de son fils Henri détruisirent bientôt l'effet de sa laborieuse et patiente économie. Les tracas et la gêne recommencèrent pour elle, et les choses en vinrent même à ce point que l'évêque de Luçon se vit obligé de lui offrir un asile, ou tout au moins une pension. Dans cette circonstance, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou la générosité du fils, ou les scrupules de la mère. Les deux lettres suivantes, extraites des Archives de la famille Richelieu, feront comprendre tout ce qu'il y avait de désintéressement et de piété filiale dans l'âme du jeune évêque.

« Mon fils, je ne puis assez vous remercier du soin que vous avez de moi. ni vous dire le déplaisir que j'ai de demeurer au monde pour y donner tant de charge et de peine à ceux que j'y ai mis. Je vous dis franchement que j'en suis au désespoir, et vous dirai néanmoins, puisque vous avez agréable de me retirer chez vous, que c'est bien toujours ma résolution et que je le désire fort, jugeant bien que vous faites cela de bon cœur. L'on m'avait advisé que si, demeurant ici, vous eussiez voulu me donner deux mille livres par an, vous n'eussiez pas été chargé de moi. Je vous prie ici librement et de cœur d'adviser lequel vous serait à moins d'incommodité, car je vous dis que la chose que je désire le plus, est de vous soulager tous autant qu'il sera possible. Je supplie Dieu qu'il vous donne sa grâce et qu'il me prenne bientôt en la sienne, et vous encore une fois de ne vous incommoder et travailler point trop pour moi, qui vous souhaite tout le bonheur que vous pouvez désirer. « S. P. S.¹

L'évêque comprit sans doute que sa mère ne pouvait pas, à son âge, s'exposer aux ennuis et aux inconvénients d'un déplacement et d'une nouvelle installation qui bouleverserait toutes ses habitudes. Aussi préféra-t-il lui assurer une pension qui lui permît de rester au château de Richelieu. C'était, en effet, le parti le plus sage et le plus honorable pour sa mère. Elle lui exprima sa reconnaissance dans des termes qui, après plus de deux siècles, n'ont rien perdu de leur émotion. « Mon fils, la façon dont vous m'obligez m'oblige doublement, et je vous puis jurer avec vérité que le ressentiment que j'en ai est tel que je ne saurais le vous dire, non plus que les troubles et les irrésolutions où je suis. Cette inquiétude-là me tue, et vois bien que je n'aurai jamais joie que lorsque, vous sachant tous heureux, je serai en paradis. Je supplie Dieu que ce bien m'arrive bientôt et qu'il vous donne ici et au ciel la récompense de la bonne volonté

¹ *Archives de la famille de Richelieu.*

que vous me témoignez. Je vous écris cette lettre sans savoir encore ce que je dois dire et ce que je dois faire ; mais néanmoins je vois que tout s'oppose à ma retraite, de sorte qu'il faudra que j'accepte la dernière offre que vous me faites en demeurant ici, et cela avec le déplaisir que j'ai de vous causer une telle incommodité. Je vous dis encore une fois que cette peine-là m'en fait plus souffrir que vous ne le supposez et supplie Dieu qu'il vous donne sa sainte bénédiction, et vous de m'aimer toujours¹. »

La seconde révolte du prince de Condé et des autres seigneurs ses partisans causa les plus vives alarmes à la marquise de Richelieu. Elle fut obligée de loger des troupes, et les excès qu'elles commirent la remplirent d'inquiétude. « Ma fille, écrivait-elle à la femme de son fils Henri, je vous faisais réponse, mais ma lettre demeura au croc, nos messagers ne marchant plus à cause de ces fâcheuses troupes qui nous ont très maltraités en trois de nos paroisses. Il y a 40 ans que je suis en cette maison où j'ai vu passer toutes les armées, mais je n'ai jamais ouï parler de telles gens ni de telles ruines qu'ils font. A la vérité, j'ai trouvé cela fort rude, car ils n'en avaient^t jamais logé en ce qui m'appartenait. Encore, quand ils n'eussent fait que vivre honnêtement, l'on ne s'en fût presque pas plaint ; mais ils rançonnent chacun son hôte et veulent prendre femmes par force... Je crois bien que la plupart de cette armée-là pensent qu'il est un Dieu comme font les diables. J'espère en sa bonté qu'il ne tardera guère à les punir, car il est juste². »

En attendant ce châtement céleste, l'évêque multiplia les démarches pour épargner à sa mère le renouvellement de pareilles scènes. Il s'adressa au duc de Nevers et au duc de Bouillon, leur demandant de ne pas imposer de troupes au château de Richelieu³ ; il écrivit même au prince de Condé

¹ *Archives de la famille de Richelieu.*

² *Ibidem.*

³ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 168.

dans ce sens : « Monseigneur, la confiance que j'ai eue que les personnes qui n'ont point de bras en guerre, mais bien une langue et un cœur pour demander la paix à Dieu, ne recevraient aucun mal de vos armes, m'a porté à conseiller à ma mère de ne point quitter sa maison, et m'a retenu en la mienne, et, qui plus est, me met la plume en main pour vous supplier, Monseigneur, de daigner faire voir qu'en cette occasion je ne me suis point trompé en mon jugement, et que vous savez, au fort de la guerre, empêcher que les vôtres ne troublent la paix de ceux qui, n'ayant que des prières pour armes, n'ont que des armes de paix, desquelles je me servirai sans cesse, en mon particulier, envers Dieu pour lui demander repos pour la France¹. »

Au printemps de la même année (1616), l'évêque de Luçon fit à la marquise de Richelieu une visite qui devait être la dernière. Il était déjà secrétaire de la reine-mère et conseiller du roi : les honneurs et les charges qui lui étaient accordés faisaient pressentir sa prochaine arrivée au ministère. Malade et miné par la fièvre depuis plusieurs mois, il résolut d'aller se rétablir auprès de sa mère, et se fit porter en litière au château de Richelieu. A son arrivée dans la cour du château, il trouva sa mère tenant par la main les deux enfants de Françoise de Richelieu qui venait de mourir. L'évêque, ému de ce spectacle, embrassa sa mère et les enfants, les bénit et jura de prendre soin de leur éducation. On verra plus loin comment il tint parole.

Son frère Henri et son beau-frère, M. du Pont-Courlay, ne tardèrent pas à venir. Pendant quelques jours la famille fut au complet. La mère était heureuse et fière de ces réunions qui se renouvelaient chaque année et qui lui causaient toujours une si profonde joie. Mais bientôt l'évêque de Luçon rétabli par le séjour de la campagne, fut rappelé à Paris par les exigences de la politique. Ses adieux à sa mère furent

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. I.

plus pénibles que de coutume ; il pressentait peut-être qu'ils étaient définitifs. La marquise de Richelieu mourut en effet peu de mois après (14 novembre 1616), et son fils Armand n'eut pas la consolation de venir lui rendre les derniers devoirs. Mais cette mort lui apporta une profonde tristesse, et jusque dans la plus haute fortune, il resta fidèle à la mémoire de celle qui l'avait élevé et si tendrement aimé.

Il portait à ses frères et à ses sœurs un amour qui n'était pas moins ardent. Il était le conseiller et souvent le protecteur des uns et des autres : de bonne heure, il fut considéré par eux comme le chef de la famille, bien qu'il fût le plus jeune des fils, et jamais il ne chercha à se soustraire aux obligations et aux sacrifices de toutes sortes que cette charge lui imposait.

Son frère aîné, Henri, était la vivante image de son père le Grand Prévôt. Il avait de grands succès à la cour de Henri IV¹. Sous Louis XIII, il fit partie de ce groupe des *dix-sept* seigneurs qui se signalaient par leurs dépenses et par le luxe de leurs habits et de leur train de vie. Il eut bien vite dévoré sa fortune en folies ruineuses. Les emprunts qu'il contracta achevèrent de compromettre sa situation et son patrimoine. Un riche mariage le remit à flot, mais ce ne fut pas pour longtemps. Sa femme, Marguerite Guyot des Charmeaux, lui apporta avec une grosse dot, un goût très vif pour les fêtes et les plaisirs². Le jeune marquis reprit ses anciennes habitudes et, en peu de temps, ses ressources furent de nouveau épuisées. L'évêque de Luçon déplorait un genre d'existence qui contrastait singulièrement avec ses goûts d'ordre et d'économie ;

¹ Le marquis Henri de Richelieu avait reçu de Henri IV une pension de 1.200 écus. Il était si bien en crédit auprès du roi qu'il inspirait presque de l'ombre à Sully. Marie de Médicis le traita avec la même faveur. Il figurait parmi ces quelques seigneurs privilégiés qui, chaque soir, restaient auprès de la Régente après que la cour s'était retirée. (FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, année 1610, p. 72 et 111.) Voir aussi TALLEMANT DES REAUX, t. II, p. 1.

² On dit que sa femme, comme un tailleur lui demandait de quelle façon il lui ferait une robe : « Faites-la, dit-elle, comme pour la femme d'un des dix-sept seigneurs. » TALLEMANT, *Historiette de Richelieu*, t. II, p. 2.

mais ses conseils n'étaient pas toujours écoutés. Un moment, la désunion se mit dans la famille. M^{me} de Richelieu résista aux réclamations de son fils aîné et montra la résolution où elle était de défendre les intérêts de ses autres enfants contre ses sollicitations et même contre ses menaces de procès. L'évêque s'interposa, et, grâce à ses bons offices, la paix et la concorde furent rétablies.

Alphonse le chartreux¹ lui donna moins d'inquiétudes. L'évêque de Luçon lui conserva toujours un très grand attachement. A sa demande, il usa de son crédit en faveur de l'ordre des Chartreux qui se trouvait engagé dans un procès considérable, et le fit réussir par l'intervention de M. d'Alincourt son protecteur. Nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères, une lettre inédite d'Alphonse qui nous fait saisir les sentiments de cordialité dont les deux frères étaient animés l'un pour l'autre.

Après avoir dit à l'évêque combien il était désolé de le savoir malade et incapable de faire le voyage de la Grande Chartreuse, Alphonse ajoute : « Un de mes amis m'a fait voir la harangue que vous avez faite de la clôture des États. Je loue Notre-Seigneur qu'elle vous ait réussi à votre contentement, ayant été assuré qu'elle avait été fort agréée d'un chacun. Je m'imaginais que vous me feriez cette faveur que de m'en donner une. Je vous demande cette grâce et celle de la continuation de votre amitié². »

C'est à tort qu'on a représenté Alphonse de Richelieu comme un caractère triste et morose. Le cloître ne l'empêchait pas

¹ Alphonse de Richelieu fit profession à la Grande Chartreuse en 1606, et y vécut plus de vingt ans sans manifester le désir de rentrer dans le monde. Il résida successivement dans la Chartreuse du Liget, près de Tours, à la Grande Chartreuse, et, en 1613, il fut nommé prieur de la Chartreuse voisine d'Avignon. Plus tard, quand il quitta le cloître pour devenir archevêque d'Aix, il ne fit que céder à la volonté impérieuse de son frère. Par goût, il serait resté dans l'humilité et l'obscurité de la vie religieuse — MICHEL DE PURE, *Vita Alphonsi Ludovici Plessæi Richelii...* Parisiis, 1653, in-12.)

² *Archives des Affaires étrangères. France, t. 778, f° 41.*

de rendre de loin en loin des visites à sa famille, ni même d'être très recherché pour son esprit dans les salons des châteaux de Touraine. Une lettre qu'il écrivit à sa belle-sœur, la marquise de Richelieu, et dont nous avons lu l'original, nous a étonné par son tour vif et enjoué, où l'on pourrait même relever une petite pointe de galanterie¹. En 1618, il devint supérieur de la Chartreuse d'Avignon, et put ainsi adoucir pour son frère les amertumes de l'exil. Celui-ci se souvint de ses bons offices, et quelques années plus tard il le fit sortir de son monastère et le plaça sur le siège archiépiscopal d'Aix.

Richelieu se montra particulièrement dévoué pour ses sœurs. Il aimait tendrement Françoise, l'aînée, mariée à M. du Pont-Courlay. Elle était timide, mais pleine de sens et d'un naturel très grave et très sérieux. Quand elle mourut, en 1616, l'évêque de Luçon adopta ses deux enfants; l'aînée devint la célèbre duchesse d'Aiguillon; le second, François de Vignerol, fut élevé plus tard, grâce à son oncle, au grade de général des galères du Roi.

Sa seconde sœur, Nicole, eut une part peut-être plus grande dans ses libéralités. C'est lui qui la maria en 1614 avec le marquis de Brézé. Ce mariage, déjà très brillant, fut encore rehaussé par les dons que fit Marie de Médicis aux jeunes époux, en considération de l'évêque de Luçon; malheureusement Nicole avait un esprit fantasque; ses facultés perdirent peu à peu leur équilibre et elle mourut à Saumur, le 30 août 1635, folle et enfermée².

Voilà comment Richelieu remplit ses devoirs à l'égard des membres de sa famille. On voit qu'il les fit bénéficier tous de la brillante situation de fortune que son génie lui avait acquise. Ses procédés généreux sont la preuve la plus irrécusable de l'attachement et de l'affection qu'il leur portait.

¹ *Archives de la famille de Richelieu.*

² Elle laissait un fils qui devint amiral et fut tué à bord de son vaisseau, par un coup de canon, en 1646. Il donnait les plus brillantes espérances. — Voir TALLEMANT DE RÉAUX, *Historiette de Richelieu*, t. II.

Nous avons dit que Richelieu avait pris au sérieux tous les devoirs que comportait sa charge épiscopale. Il ne sera donc pas sans intérêt d'étudier comment il s'est acquitté du devoir épiscopal par excellence, le ministère des âmes.

A toutes les époques, il s'est trouvé des natures d'élites, tendres, généreuses, qui ont tendu à la perfection. Mais le besoin de s'abandonner à Dieu et de se sacrifier pour lui, se manifeste surtout après les crises politiques et sociales. C'est ainsi qu'après les guerres de Religion, on vit une foule d'hommes fatigués et épuisés par les ardeurs de la lutte s'adresser aux prêtres et leur demander de leur servir de guides dans la voie de la sainteté et de la vertu. Mais les vrais directeurs étaient rares au lendemain de la Ligue. Les prêtres qui avaient manié le mousquet et avaient porté, dans les chaires de Paris, les plus violentes attaques contre Henri III ou contre son successeur, étaient peu familiers avec la langue mystique. Habités à vivre dans les rues et sur les places publiques, ils devaient difficilement se plier à ce recueillement constant, à cette vigilance, à cette attention à sa propre conscience, enfin à ces conseils toujours calmes et mesurés que demande la direction des âmes. François de Sales et le P. de Bérulle étaient les deux directeurs les plus renommés de l'époque. Richelieu qui cherchait toutes les occasions de se former et d'acquérir du crédit, s'essaya à ce rôle. Mais pour y réussir, il lui manquait, outre l'expérience des âmes, cette cordialité de parole qui s'appelle l'onction. Aussi, dans les conseils qu'il donne aux personnes qui ont recours à ses lumières, c'est toujours l'esprit, rarement le cœur, qui parle. Les considérations qu'il développe sont fortes et lumineuses ; mais on n'y rencontre jamais une parole qui émeuve et qui aille droit à l'âme.

A cet égard, rien n'indique mieux sa méthode que la lettre suivante qu'il écrit à une dame, et qui est un véritable traité de spiritualité. « Madame, je vois par la lettre que vous m'avez écrite que vous êtes recherchée de deux esprits contraires

dont l'un vous représente la croix et l'autre la douceur ; l'un vous appelle au ciel, l'autre vous attire à la terre ; en cette recherche, vous ne pouvez faire élection de l'un qu'en abandonnant l'autre. »

Pour l'aider dans son choix, l'évêque lui montre les grandeurs de Dieu dans un langage qui ne manque pas d'élévation : « Consultez la foi, lui dit-il, et elle vous dira que Dieu est un bien si grand qu'il mérite bien d'être cherché avec attente, peine et travail ; que, devant que le posséder un jour au repos éternel, sans divertissement et sans peine, il est bien tolérable de souffrir ici-bas quelque traverse en cette attente ; que ce même Dieu est la source et origine de tous les biens que vous trouverez ès choses du monde et qui vous contentent si fort que vous avez peine de vous en séparer ; que ce qu'il a daigné communiquer à ses créatures ne manque point en lui ; que ce qu'il départ à icelles est en lui réuni, et ce qui est en elles de peu de durée est en lui éternel... L'esprit acquiesce à ces vérités, le sens y contredit ; mais autorisez l'esprit par-dessus les sens, et Dieu par-dessus l'esprit... Souvenez-vous qu'il est toujours en vous de vaincre si vous voulez. L'issue de ces combats dépend entièrement de vos volontés. Ne méconnaissez pas la force de cette liberté que Dieu vous a donnée ; usez de cette prérogative à sa gloire et à votre salut. La tempête cessera, le calme arrivera, et dès lors vous serez très contente d'avoir été fidèle à celui qui vous y a tant obligée¹ »

Cette personne se plaignait d'éprouver des maux de tête en méditant. Richelieu lui conseille de se servir du livre de M. de Beaulieu, pour s'éviter la peine de chercher les idées sur lesquelles elle veut méditer. A son avis, la méditation comprend deux choses : les pensées et les affections. Les pensées doivent être simples et sans recherche ; les affections au contraire doivent être vives, fortes et jaillir du cœur.

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 38.

Il convient de faire la méditation le matin et l'examen de conscience le soir. Pour ce second exercice, il faut s'appliquer à considérer la justice de Dieu et sa bonté. La pensée de la justice de Dieu nous aidera à corriger nos actions dépravées. Il sera de même impossible de songer à sa bonté, sans provoquer dans notre âme le désir de tendre à la perfection.

Toutes ces considérations sont assurément fort justes, et surtout d'un caractère très pratique. Mais ainsi que nous le disions, l'onction y fait trop défaut. On n'y sent pas assez l'accent d'un pasteur, d'un apôtre qui aime les âmes, et qui sait combien elles ont besoin d'être doucement encouragées pour s'affranchir de toutes leurs misères et marcher dans la voie de la perfection.

Richelieu n'est pas plus heureux dans le rôle de consolateur. Depuis un demi-siècle, l'étude de l'antiquité avait mis fort à la mode les lettres de consolation. Elles étaient devenues pour ainsi dire un genre de littérature à part, dans lequel aucun des beaux esprits de cette époque n'a manqué de s'essayer.

Saint François de Sales, du Perron, le P. de Bérulle, et d'autres moins illustres, ont sacrifié à ce goût et ont écrit des lettres philosophiques, destinées à consoler quelque infortune. L'évêque de Luçon suivit leur exemple, et sa correspondance comprend un certain nombre de lettres, dont quelques-unes assez longues, qu'il adressa à des familles en deuil. Mais il ne faut y chercher, ni cette émotion profonde, ni ces cris du cœur qui jaillissent d'une âme compatissante. Pour panser des douleurs, il n'a que des considérations abstraites, métaphysiques, qui rappellent un peu la *consolatio ad Marciam* de Sénèque.

Ainsi, il écrit à un fils qui a perdu son père : « Si les âmes fortes trouvent ordinairement en elles-mêmes le remède de leurs afflictions, que les plus faibles ne peuvent recevoir que par l'adoucissement que le temps leur apporte, ou par le cours d'une consolation empruntée, je ne doute point que

vosre constance n'arrête le cours de vos larmes ; mais, d'autant que la grâce ne détruit pas tout à fait la nature, je sais bien que vous ne sauriez perdre, sans ressentir mille pointes d'une douleur extrême, celui que vous aimiez si chèrement... Toutefois, s'il vous plaît, après avoir essuyé vos yeux, de les jeter sur la nécessité de mourir qui nous est à tous imposée dès notre naissance, de considérer que tout est périssable, que le monde même, (ce bel ouvrage de Dieu,) sera réduit à néant, et enfin que la mort nous ravit chaque jour le temps que nous avons vécu, vous cesserez de regretter monsieur votre père, et ce d'autant plus que sa fin très chrétienne, conforme à sa vie, nous est une créance infallible de sa félicité...¹. »

La mort de sa nièce, fille de M^{me} du Pont-Courlay, ne lui inspire que des considérations du même genre, qui semblent empruntées aussi bien à la philosophie stoïcienne qu'à l'Évangile. « Si je ne savais, écrit-il à sa sœur, que la consolation qui remet devant les yeux le sujet de l'affliction est mauvaise, je ne me laisserais point de vous entretenir sur ce sujet et de vous témoigner la part que je prends à votre mal ; mais, sachant que le divertissement est le vrai remède des douleurs, je change de discours pour vous convier, mon frère et vous, à ne penser plus à cet accident qui vous est arrivé, si ce n'est pour vous réjouir du bonheur de cette petite âme que vous regrettez, et non vous affliger de ce que Dieu vous en a privés pour la posséder en son paradis². »

Il écrivait à un père dont le fils était malade : « Qui ferait état de passer cette vie sans traverse se mécompterait bien fort ; quelque prudence que l'homme puisse avoir, il doit se souvenir qu'on se trompe souvent aux choses mêmes auxquelles il semble qu'on ait le moins pourvu ; c'est pourquoi il faut s'armer de constance aux accidents qui arrivent tous les jours³. » On croirait presque lire une traduction de Sénèque.

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1, p. 44.

² *Ibidem*, t. 1, p. 47.

³ *Ibidem*, t. 1, p. 34.

Ce n'est pourtant pas que la piété lui fît défaut. Sans doute il n'avait pas les élans mystiques de saint François de Sales ; mais, tant qu'il fut évêque de Luçon, il fut un modèle de régularité et d'application aux choses de Dieu. Nous avons vu avec quel soin scrupuleux il s'acquittait de tous les devoirs de sa charge. Il aimait à entretenir des relations pieuses avec les religieux et les religieuses de son diocèse, il ne manquait pas, dans toutes ses lettres, de se recommander à leurs prières. Enfin il contribua de tout son pouvoir à la réforme de plusieurs monastères, particulièrement de l'abbaye de Fontevault ; et s'il fut choisi par Antoinette d'Orléans pour être le confident de ses projets et le collaborateur de ses bonnes œuvres, c'est que la princesse le tenait pour un prélat régulier, pieux et soucieux du salut des âmes.

Il était très dévot à Notre-Dame des Ardilliers. C'était un sanctuaire célèbre de Saumur. Le culte de la Sainte-Vierge y datait du XV^e siècle ; il y avait une fontaine miraculeuse. Richelieu y venait souvent en pèlerinage. Plus tard, il y conduisit le roi et les deux reines. C'est dans ce sanctuaire, dont une chapelle avait été construite aux frais du cardinal, que Louis XIII vint remercier la sainte Vierge après la prise de la Rochelle.

Cependant, malgré l'élévation de son génie, Richelieu n'était pas exempt de quelque penchant aux superstitions vulgaires. Les pressentiments, les pronostics et les présages l'occupent. Il ne laisse pas de prêter quelque attention à l'accomplissement de certaines prédictions, au sens de certains songes ; il ne s'étonne pas de la foi dans l'influence des planètes, des jours heureux ou malheureux, et même il admettrait, s'il faut en croire divers passages de ses écrits, la puissance de la magie et l'effet des sortilèges¹. Ainsi, dans ses *Mémoires*, il raconte

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, Introduction, p. 98. Marie de Médicis n'était pas moins superstitieuse. « Elle réglait toutes les affaires de l'Etat par les prédictions des astrologues, et les avis des plus sages politiques ne l'emportaient pas sur les observations de Fabroni, qui dressait des figures de l'état

gravement qu'un partisan enrichi, nommé Moysset, proposa au duc de Bellegarde de mettre à sa disposition des gens qui, à l'aide d'un miroir enchanté, lui feraient voir jusqu'où allait la faveur du maréchal d'Ancre et de la maréchale auprès de Marie de Médicis et lui procureraient le moyen d'avoir une part toute semblable dans la bienveillance de la reine.

A propos de la mort de Henri IV, il expose longuement, et avec les détails les plus minutieux, les prodiges étranges qui accompagnèrent ou suivirent cette catastrophe. Il est visible que ces faits merveilleux, dont il ne donne que de vagues explications, l'ont fortement ébranlé.

Mais il était surtout superstitieux quand il s'agissait de sa santé. Elle avait été compromise de bonne heure ; ses historiens font remonter l'origine et la cause de ses premières douleurs au travail intense auquel il se livra pendant ses études théologiques. La fièvre le minait presque constamment ; dans ses *Mémoires* et dans sa correspondance, il se plaint sans cesse de maux de tête qui l'accablent, lui enlèvent tout repos et lui interdisent toute application¹. Il confesse qu'il a la plus mauvaise tête du monde et « plusieurs le croiront aisément, ajoute-t-il en plaisantant, mais peut-être en un autre sens que celui auquel je l'entends² ». Parfois ses migraines sont tellement violentes, « qu'il n'ose pas prendre la hardiesse d'écrire à la reine, ayant l'esprit si mal fait. » Or, pour obtenir un peu de soulagement, il employait souvent d'autres remèdes

du ciel sur toutes les choses de quelque importance qui regardaient cette princesse. Il est certain que, par hasard ou autrement, il réussit en diverses prédictions, telles que la maladie du roi ; en sorte que la reine déférait à ces prédictions autant qu'elle aurait pu faire à de véritables oracles. » BENOIT, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 83. Les observations de Fabroni se faisaient sur la colonne que Catherine de Médicis avait fait construire et qui se voit encore encore près de la Halle aux blés à Paris.

¹ Il fut malade à Paris en 1608, la fièvre ; le retint plusieurs mois dans son prieuré des Roches, près de Fontevault. En 1612, nouvelles souffrances et douleurs de tête insupportables. En somme, la maladie fut la grande épreuve de toute sa vie. Sa santé ne fut jamais complètement rétablie.

² AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 80.

que ceux que lui prescrivait son médecin Citoys¹. Les drogues les plus équivoques ne le trouvaient jamais incrédule. Il portait, dans ses jours de crise, un sachet, venu de Perse, dans lequel était contenue une poudre d'ossements humains. Le général des Chartreux lui ayant envoyé en 1612 un crucifix et un bézoard², il s'empresse de le remercier. « Je vous rends mille grâces de la croix que vous m'avez envoyée ; je la conserverai pour mettre devant les yeux celui qu'elle a porté. Je vous remercie aussi de votre bon bézoard qui m'est venu fort à propos pour m'aider à me tirer d'une fâcheuse maladie. Vous avez voulu marier les remèdes spirituels et corporels, afin de procurer la santé de mon âme et tâcher de rendre à mon corps celle dont il y a plus d'un an qu'il est destitué. Je désire de bon cœur que vos remèdes produisent leur effet en moi. Et, en cette considération, je mendie vos prières, estimant qu'elles auront tant de force sur Celui qui la donne à tous les médicaments du monde, qu'il permettra que son bois et vos prières me rendent tel que je dois et souhaite être³.

Ce souhait, où une piété assurément sincère s'unissait à tant de crédulité, ne devait pas être réalisé. Richelieu souffrit toute sa vie des infirmités précoces dont il se plaignait à vingt-deux ans, et toute sa vie également, il fut la dupe et la victime des charlatans et des empiriques⁴.

Quand ceux-ci s'avouaient impuissants et que le mal per-

¹ Ce médecin était de Poitiers et ami de la famille de Richelieu. Il soigna l'évêque de Luçon à partir de 1609 ; plus tard, il s'attacha si complètement à son service qu'il finit par devenir son secrétaire intime, comme Charpentier. Il avait pour frère un avocat de Poitiers, chez qui descendait Richelieu quand il passait par cette ville.

² Le bézoard était un composé de calculs ou de sécrétions animales, auquel on attachait des vertus curatives presque miraculeuses. Donner un bézoard, c'était faire un présent de prince. Richelieu en reçut un de Marie de Médicis pendant le siège de la Rochelle.

³ AVENEL, *Lettres de Richelieu*.

⁴ Gui Patin raconte que, le jour même de la mort du cardinal, on introduisit dans sa chambre un charlatan de bas étage qui fit prendre au malade de la fiente de cheval. Richelieu succomba quelques instants après ce singulier remède. *Lettres à Charles Spon*, t, 1, p. 47 et 48.

sistait, il s'adressait directement à Dieu. On a trouvé, parmi ses papiers, la pièce suivante, qui au dire de M. Avenel, doit être rapportée à l'année de 1621, quand il était si cruellement éprouvé par ses douleurs de tête :

« S'il plaît à la divine bonté, par l'intercession du bienheureux apôtre et bien aimé saint Jean mon patron, me renvoyer ma santé et me délivrer dans huit jours d'un mal de tête extraordinaire qui me tourmente, je promets de fonder, en ma maison de Richelieu, une messe qui se célébrera tous les dimanches de l'année, et pour cet effet donnerai à un chapelain le revenu annuel 36 livres pour les messes qui seront célébrées en actions de grâce¹. »

Ce document prouve que, chez Richelieu, les croyances ne se bornaient pas aux grandes et fondamentales vérités du christianisme. Elles s'étendaient jusqu'aux pratiques de dévotion les plus confiantes et les plus naïves. Mais le caractère de l'impérieux ministre se retrouve même dans ses prières. Il ne donne à Dieu que huit jours pour le guérir de ses maux de tête. Passé ce délai, s'il n'éprouve aucun soulagement, il se regardera comme libre de tout engagement. Plus tard, il n'agira pas autrement avec les princes de l'Europe. Dans ses négociations diplomatiques et dans ses traités d'alliance, il ne donnera jamais rien pour rien. Il ne se piquera ni de désintéressement ni d'esprit chevaleresque. Mais de la part d'un évêque, la générosité, du moins vis-à-vis de Dieu, eût été plus séante.

L. LAGROIX

Docteur ès-lettres,

1^{er} Aumônier du lycée Michelet à Vanves (Seine).

¹ AVENEL, *Lettres de Richelieu*, Introduction, p. 99.





CHATEAUX DE VENDÉE

MESNARD-LA-BAROTIÈRE

La tradition rapporte qu'une voie romaine passait au castel de la Barotière, venant de Poitiers, Mallièvre, le Mont-Mercure (Saint-Michel), et se dirigeait sur Nantes par *Durinum* (Saint-Georges-de-Montaigu) et *Deas* (Saint-Philibert-de-Granlieu). Ce chemin, après avoir traversé les Bois-Verts et la Barotière, venait aboutir au passage dangereux de la Forte-Ecuyère, où périt Bougon, duc d'Aquitaine, et franchissait le Bléson.

Parler de la Barotière, c'est faire l'histoire de ses seigneurs. On trouve dans dom Fonteneau la mention d'une donation de quelques rentes faite le 8 juillet 1243 à l'abbaye de la Grènetière par Aimeri Goyas, chevalier, seigneur de la Barotière, fils de Enjubaud Goyas.

Le savant bénédictin raconte également que, le 12 décembre 1272, Aimeri Goyas, chevalier, seigneur de la Barotière et de Badiole, choisit par son testament sa sépulture

dans l'abbaye de la Grenetière et donna à cette intention aux religieux quelques septiers de seigle à prendre sur le fief Goyau.

En 1395, André Foucher, seigneur de l'Emantruère, se maria à demoiselle Marguerite de la Barotière, fille de Jean seigneur de la Barotière : elle lui porta en dot le Plessis Damiette et la Pacaudière.

Il serait difficile d'établir d'une manière authentique le passage de la terre de la Barotière entre les différents seigneurs qui la possédèrent. Les Maynard-Mesnard vont, du moins, nous présenter une filiation suivie.

Christophe Mesnard, chevalier, seigneur de la Vergne de Péault, la Vergne Cornet, la Rudelière, Saint-Gillet, les Gazon, les Ors, fit en 1640 acquisition de la Barotière. C'était un homme distingué et rempli de courage ; il fut pendant la Fronde un des lieutenants de son parent Gabriel de Chateaubriand, comte des Roches-Baritaud, lieutenant général lui-même pour le roi en Bas-Poitou. Colbert de Croissy, dans un rapport adressé à Louis XIV en 1664, parle de lui en ces termes : « Il y a en élection de Mauléon, un Mesnard, seigneur de la Barotière, qui a servi et a de 14 à 15,000 livres de rente ; a un fils marié sans le consentement de son père à la dame de la Charoulière. »

Le mariage de François Mesnard fut, en effet, tout un roman. La dame de la Charoulière était douée d'une grande beauté, mais son peu de fortune, les nombreux enfants qu'elle avait eus de son premier mari amenèrent inutilement les parents à demander à genoux à François Mesnard, leur fils aîné, de renoncer à cette union. La branche aînée de la famille, la branche des barons du Langon, seigneurs de la Bogisière, descend de ce romanesque mariage. François fut deshérité et cette exhérédation fut la cause de procès entre les différentes branches de la famille.

Christophe Mesnard s'était marié, le 21 juin 1620, à Catherine Gallier-Garnier, d'une famille parlementaire très riche. Il

mourut, le 23 décembre 1665, et fut enterré dans l'ancien ne église de la Barotière.

Christophe Mesnard appartenait à une de ces familles de simples gentilhommes du Bas-Poitou dont l'ancienneté est la même que celle des plus grandes races.

Le généalogiste Chérin, dans un Mémoire rédigé en 1772 pour les Preuves de cour, dit que cette maison se distingue par l'ancienneté de son origine. En effet, une charte conservée aux Archives de la Vendée mentionne un membre de cette famille parmi les chevaliers qui assistèrent vers 1050 à la fondation du prieuré de Fontaines, près de Talmond, et une série de chartes provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais constate l'existence de cette famille dès les XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles dans les mêmes paroisses où la filiation suivie qui remonte à 1382 la trouve possessionnée. Elle compte parmi ses membres un gouverneur de la forteresse de Mareuil sur le Lay en 1365, et un écuyer de Jean de France, comte de Poitou, duc de Berry, frère de Charles V, en 1403. Mais ce qui sera son principal titre d'honneur, ce sera son dévouement sous toutes les formes à la branche aînée de la maison de Bourbon, pour laquelle elle prit les armes en émigration et en Vendée en 1793, en 1815 et en 1832.

La famille de Maynard-Mesnard est restée à l'époque des guerres de religion toujours fidèle à la foi catholique. Le nom, comme celui de toutes les familles dont l'orthographe pouvait varier sans que la consonnance fût sensiblement altérée, a été écrit Mainard, Mainnart, Maynard, Menartz, et Mesnard, et encore aujourd'hui tous les membres de la famille ne se sont pas entendus pour l'adoption d'une seule et même orthographe.

Christophe Mesnard est l'auteur de quatre branches : 1^o celle des barons du Gué-Sainte-Flaive, éteinte sous Louis XV ; 2^o celle des barons du Langon, devenue l'aînée ; 3^o celle des comtes de Mesnard ; 4^o celle des seigneurs de la Claye.

Pendant plus d'un siècle, les annales du bourg de la Barotière et celles des seigneurs n'offrent rien qui paraisse devoir être signalé, si ce n'est les touchants rapports inspirés par la charité chrétienne qui ne cessèrent d'exister entre les seigneurs et les habitants de la Barotière.

En 1766, Alexandre-Bonaventure de Mesnard, chevalier de Saint-Louis, arrière petit-fils de Christophe et qui avait pendant la Guerre de sept ans pris part aux batailles de Crevelt, de Lutzelberg où il fut blessé et à celle de Corbach, obtint l'érection en comté de Mesnard de la terre de la Barotière, fut en 1772 breveté mestre de camp de cavalerie, nommé en 1777 capitaine des Gardes de la Porte de M. le comte de Provence, et en 1788 maréchal de camp.

Son fils aîné, le comte Edouard de Mesnard, capitaine en survivance des gardes de la Porte de Monsieur, épousa en 1784 Louise-Joséphine de Caumont-la-Force, petite-fille de la M^{me} de Caumont, gouvernante des enfants de M. le comte d'Artois. M^{lle} de Caumont-la-Force, dont le portrait a été conservé, était d'une grande beauté. Elle avait 12 ans lors de son mariage et son mari 17. Aussi raconte-t-on que M. et M^{me} de Mesnard allant, avec le M^{is} et la M^{ie} de Chabrillan, rendre visite au maréchal de Richelieu, le vieux maréchal leur dit galamment que le nombre de ses années dépassait celui réuni des jeunes visiteurs.

Le second fils, Charles de Mesnard, né à Luçon en 1769, fut en 1784 à l'École militaire de Paris, camarade de Napoléon Bonaparte. Par la loi des contrastes, des liens d'amitié se formèrent entre eux.

Nous arrivons à la Révolution française, qui devait en Vendée bouleverser toutes les existences.

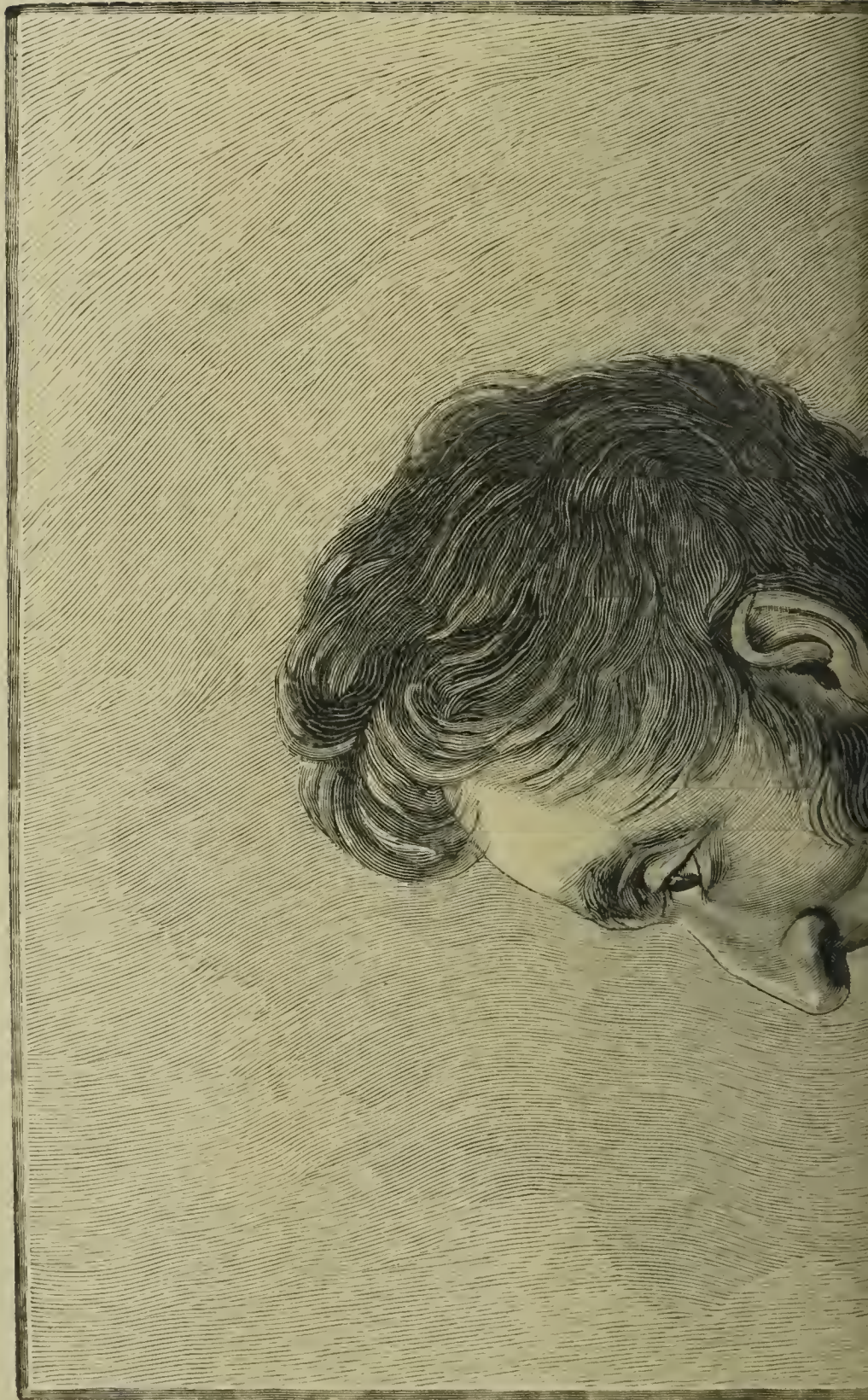
La comtesse Edouard de Mesnard était à Valenciennes, lorsque M. le comte d'Artois y vint après la prise de la Bastille attendre ses fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry ; elle fut une des premières à émigrer avec sa sœur, la comtesse de Balbi.

Bientôt le comte de Mesnard, avec ses deux fils Edouard et Charles, prit lui-même le chemin de l'émigration. Il remplit quelque temps à l'armée des Princes les fonctions d'adjudant général. Lorsqu'il mourut à Coblentz, le 18 mars 1792, M. le comte de Provence, qui l'affectionnait beaucoup, lui fit faire de belles obsèques malgré la pénurie de ses ressources. Edouard et Charles de Mesnard, munis de faux passeports, traversant la France, vinrent à la Barotière porter des consolations à leur mère et à leur sœur, M^{me} de Mahé, à qui Edouard confia la garde de son fils, le petit Ladislas. Sa fille Zénobie était restée à Coblentz avec sa mère. Les deux frères parvinrent à s'embarquer à Boulogne pour Ostende, d'où ils gagnèrent l'armée des Princes et prirent part à la campagne de Valmy.

Bientôt la Vendée allait se soulever contre la Convention. La plus grande partie des habitants du bourg de Mesnard se joignit, soit à l'armée de Charette, soit à la grande armée vendéenne. M^{me} la comtesse de Mesnard, sa fille M^{me} de Mahé et le petit Stanislas suivirent la grande armée. Déjà le chevalier de Mesnard, seigneur de la Sicaudière, près Chantonay, ancien officier à la Légion de *Damas* et beau-frère de M^{me} de Mesnard, avait été tué le 29 juin 1793 à l'attaque de Nantes. La marquise de la Rochejaquelein parle dans ses Mémoires du triste état dans lequel elle vit au passage de la Loire la comtesse de Mesnard, qui devait mourir à Ingrandes, et du dévouement de sa fille.

Pendant ce temps, la terre de Mesnard avait été mise sous le séquestre, mais, en raison du dévouement que les habitants du bourg portaient à la famille de leurs anciens seigneurs, aucun acquéreur de biens nationaux n'osait se risquer à l'acheter. Toutefois, le château fut incendié par deux soldats républicains du camp des Quatre chemins de L'Oie. Cet incendie ayant été commis pendant une trêve, les deux coupables furent passés par les armes.

Revenons au comte Edouard de Mesnard. Après avoir vécu





PORTRAIT DU COMTE DE MESNARD

écuyer de la duchesse de Berry.

Gravure sur bois.

de privations en Angleterre, il se fit déposer en 1796 par une frégate anglaise au Clos-Poulet et vint combattre en Bretagne, où la lutte était encore vive. Il fut blessé et se rendit secrètement à Paris pour tâcher d'amener Barras à des projets de Restauration. M. de Mesnard, dénoncé par le chirurgien qui l'avait soigné, fut arrêté à Passy et traduit le 10 octobre 1797 devant une commission militaire siégeant à l'Hôtel-de-Ville de Paris et formée par le général Moulin qui avait pris une si grande part aux guerres sanglantes de la Vendée, et par le général Lemoine, commandant de la place de Paris, l'ancien organisateur des odieuses commissions militaires qui avaient condamné en masse les prisonniers de Quiberon.

Malgré tous les efforts que fit la femme du général Bonaparte pour le sauver, le comte Edouard de Mesnard fut condamné à mort. Quant à Barras, qui avait paru se prêter à ses ouvertures, il l'avait lâchement abandonné. Edouard de Mesnard fut fusillé, le 12 octobre 1797, dans la plaine de Grenelle, après avoir refusé de se laisser bander les yeux. *L'Echo de l'Europe*, du 19 octobre 1797, rendit compte de sa mort héroïque. Comme il traversait le boulevard, conduit en charrette, il aperçut à deux pas de lui dans la foule le marquis de Galard, qui venait de rentrer d'émigration. Au lieu de chercher instinctivement un regard de sympathie dans les yeux de son ami, M. de Mesnard eut la présence d'esprit de détourner la tête. Le marquis de Galard, mort en 1871 à 97 ans, racontait avec émotion qu'il lui avait dû la vie.

La comtesse Edouard de Mesnard était rentrée plusieurs fois en France. Nous la trouvons à Nantes, en 1797, s'occupant avec sa belle-sœur M^{me} de Mahé, à racheter la terre de famille sequestrée. Toutefois sa sœur, la comtesse de Balbi, si connue par l'admiration qu'avait pour son esprit le comte de Provence, ayant été expulsée de Paris, le 19 août 1806, à la suite d'un déjeuner pendant lequel on s'était égayé aux dépens de la cour Impériale, M^{me} Edouard de Mesnard crai-

gnant d'être inquiétée parvint quelques jours après à obtenir un passeport pour la Hollande; de là elle s'embarqua pour l'Angleterre où elle devait rester jusqu'à la Restauration.

Nous avons vu que le comte Edouard de Mesnard retournant en 1792 à l'armée des Princes avait confié son fils Ladislas, tout enfant, à sa sœur qui était restée à Mesnard.

Huit années entières, Ladislas de Mesnard trouva protection et sûreté près de M^{me} de Mahé. Au milieu de l'incendie et du carnage, au sein de la misère la plus profonde, il ne connut, grâce à elle, ni dangers ni besoins.

M^{me} la comtesse de Provence, qui n'oublia jamais le dévouement du comte Edouard de Mesnard à la cause des Bourbons, s'occupa toujours de son avenir. Dans une lettre datée du 5 avril 1807 qu'elle écrivait de Mittau à son oncle, le comte Charles de Mesnard, alors en Angleterre, elle exprimait l'espoir que Ladislas entrerait comme cadet dans la cavalerie Russe et promettait de le recommander à l'Empereur Alexandre et au grand duc Constantin.

En effet, Ladislas de Mesnard ne voulut pas servir la France qui avait été si cruelle pour son père; il prit du service en Russie et y mourut pendant la campagne de 1813.

La sœur de Ladislas fut élevée par sa tante, la comtesse de Balbi. Elle épousa en 1808 à Montauban le marquis de Lordat d'une grande famille du comté de Foix, qui ayant embrassé les doctrines des Albigeois, eut jadis beaucoup à souffrir, lors de la croisade de Simon de Montfort. La marquise de Lordat est morte à Versailles dans un âge avancé, en 1867.

Revenons maintenant au comte Charles de Mesnard. Sous-lieutenant aux carabiniers, en 1786, il fut présenté à la cour et admis à monter dans les carrosses. En 1784, il était capitaine au régiment de Conti-Dragons. Lors du départ de Louis XVI pour Varennes, il fut arrêté au Luxembourg où demeurait son frère aîné qui était attaché à la maison de Monsieur. Remis en liberté quelque temps après, il rejoignit l'armée

des Princes et fit dans les gardes du corps du Roi la campagne de 1792. Charles de Mesnard se retira en Angleterre, lorsque l'armée des Princes fut licenciée et vécut à Londres en copiant de la musique et des cartes de géographie. Nommé capitaine au service de la Grande-Bretagne, dans un régiment commandé par le comte de Périgord, il rejoignit son corps en Hollande pendant le rigoureux hiver de 1794 à 1795 et revint bientôt en Angleterre pour y recruter les Français qui devaient composer sa compagnie. Il fit alors partie de l'expédition de l'Ile-d'Yeu et retourna en Angleterre après qu'elle eut échoué. Lors du licenciement du régiment de Périgord, M. de Mesnard après avoir tenté vainement de passer aux Indes quitta l'Angleterre, en 1797.

C'est à Altona, à l'occasion de la mort de son frère fusillé comme nous l'avons vu à Grenelle, qu'il reçut la lettre suivante de Louis XVIII :

A Blackenbourg, ce 30 novembre 1797.

J'ai déjà appris, Monsieur, avec une véritable douleur l'assassinat de Monsieur votre frère et je prends une part bien sincère à votre juste affliction ; je ne pourrai jamais dédommager ses enfants de la perte qu'ils viennent de faire, mais j'y travaillerai du moins dans des temps plus heureux. Si vous pouvez avoir quelques communications avec Madame votre belle sœur (la C^{tesse} de Mesnard) je vous prie de l'en assurer et de lui parler en même temps des sentiments qu'elle me connaît depuis longtemps pour elle.

Soyez également persuadé, Monsieur, de tous ceux que j'ai pour vous,

LOUIS.

Louis XVIII, monté sur le trône, fut fidèle à sa promesse et la haute faveur avec laquelle M. le duc de Berry accueillit en Angleterre, pendant l'émigration, le comte Charles de Mesnard, fut la récompense du dévouement, avec lequel son frère était venu à Paris au péril de sa vie pour servir la cause de la restauration monarchique.

Le comte Charles de Mesnard, appelé près de M^{me} la comtesse de Provence, resta auprès de cette princesse de 1800 à

1802. Bien que dans le plus complet dénuement, il déclina en 1802 les offres que son ancien condisciple de l'École militaire lui fit faire d'une place dans sa Maison. Renonçant à l'avenir brillant qui s'offrait à lui, mais qui était incompatible avec ses convictions politiques, il se rendit à Londres où M^{sr} le duc de Berry lui fit bientôt l'honneur de l'admettre dans son intimité. En 1806, le comte de Mesnard épousa la jolie Miss Sarah Mason, veuve du major général anglais Blondell, qui lui apporta une fortune indépendante. En 1813, il accompagna M. le duc de Berry, à Jersey et ensuite à Cherbourg, d'où il eut l'honneur d'être envoyé par ce prince à Navarre, afin d'offrir à l'impératrice Joséphine les bons offices de la famille royale. Mission particulièrement douce à remplir pour lui, encore tout au souvenir des généreux efforts qu'avait tentés Joséphine en 1797, pour arracher son frère à la mort.

A la Restauration, M. de Mesnard reçut le brevet de colonel, fut promu chevalier de Saint-Louis, aide-de-camp et gentilhomme d'honneur de M. le duc de Berry. En 1815, il suivit le roi à Gand. En 1816, M. de Mesnard fut nommé premier écuyer de M^{me} la duchesse de Berry et fut au nombre des personnes de sa Maison qui furent envoyées à Marseille au devant de la princesse. Attaché à l'inspection de la première division militaire en 1816 et en 1818, commandant du département d'Eure-et-Loire, M. de Mesnard était aux côtés du duc de Berry lors de l'assassinat de ce prince, et c'est à lui qu'il remit le poignard arraché tout sanglant de sa poitrine. A ses obsèques à Saint-Denis, c'est également lui qui eut l'honneur de porter l'épée du prince.

Nous avons vu que la terre de Mesnard, séquestrée par la Révolution, n'avait pas pu trouver d'acquéreur. M^{me} de Mahé la racheta, le 17 germinal an VI, et, après la mort de son neveu Ladislas qui sans la Révolution aurait dû en hériter, la céda au comte Charles de Mesnard à qui sa femme prêta l'aide de sa fortune, bien que protestante, pour y fonder une école de religieuses. M. de Mesnard convertit en une modeste mais confor-

table habitation à l'anglaise les communs de l'ancien château de Mesnard, dont il ne restait qu'une tour et une délicieuse chapelle de style ogival ornée de l'écusson de la famille et de ceux des familles alliées, que sa petite-fille Caroline de Mesnard devait plus tard faire restaurer.

A la naissance de M. le duc de Bordeaux, M. de Mesnard fut attaché au jeune prince en qualité d'aide de camp; nommé gouverneur du château de Rosny en 1823, Louis XVIII le fit pair de France. Le roi de Naples, François, I^{er} le fit Grand Croix de l'ordre de Saint-Constantin et de l'ordre de Saint-Ferdinand. Le 3 juin 1827, Charles X lui conféra le cordon bleu avec la promesse d'un titre de duc. Choisi pour être président du deuxième collège électoral de la Vendée, il remplit ses fonctions avec une impartialité à laquelle les journaux rendirent justice. A cette occasion, M^{me} la duchesse de Berry, étant au château de Rosny, adressa le 30 septembre 1827 la lettre suivante au comte de Mesnard :

« Après vous avoir envoyé, mon cher Monsieur de Mesnard, la statue du chevalier sans peur ny reproches, comme à mon chevalier, à qui puis-je mieux envoyer celle du meilleur comme du plus franc des amis qu'à vous qui, dans son même château, auprès de la petite fille de son roi et meilleur ami, vous êtes pour elle un ami aussi sûr, fidèle, franc chevalier ne craignant pas de la blesser en lui disant des vérités désagréables, mais que l'on ne dit pas assez aux Princes et que suis trop heureuse lorsque l'on veut bien me les dire ? Sully le bon, le brave Sully a été l'ami intime du bon Henri jusqu'à sa mort, vous serez celui de votre amie. »

« CAROLINE. »

M. de Mesnard accompagna Madame dans les voyages qu'elle fit dans l'Ouest et le Midi de la France. Lors de son voyage, en 1828, en Vendée, M^{me} la duchesse de Berry fit au comte de Mesnard l'honneur de venir déjeuner, le 5 juillet, au château de Mesnard. Tous les habitants du bourg avaient jadis pris part aux guerres de la Vendée. En souvenir de tant de dévouement, Madame voulut ouvrir un bal champêtre avec un vétéran du bourg de Mesnard. Une des dernières fêtes de

la Restauration devait être le bal costumé représentant la cour de François II et de Marie Stuart, que M^{me} la duchesse de Berry donna aux Tuileries dans les appartements de la duchesse de Gontaut, le 2 mars 1829. Le comte de Mesnard qui avait alors soixante ans, représenta le vieil amiral de Coligny.

M. de Mesnard était en Vendée, lors de la révolution de 1830. Il rejoignit aussitôt la cour à Rambouillet, s'embarqua avec elle à Cherbourg et reçut à son arrivée à Londres, des ministres du roi d'Angleterre, la mission de remettre à Charles X une lettre par laquelle Guillaume IV engageait ce prince à se rendre au château de Lulworth, en attendant que le Gouvernement anglais pût lui offrir une résidence plus royale.

M. de Mesnard, après avoir repris ses fonctions auprès de M^{me} la duchesse de Berry, accompagna cette princesse dans ses divers voyages en Angleterre et à Holyroal, l'antique palais des Stuart, et fut chargé de liquider ses dettes et de prendre des arrangements pour la terre de Rosny. Il suivit Madame en Hollande et en Italie, à Rome et à Massa, s'embarqua sur le *Carlo-Alberto*, descendit avec elle auprès de Marseille et, tout en s'efforçant de la dissuader d'une entreprise téméraire, l'accompagna dans son expédition en Vendée et fut arrêté avec la Princesse à Nantes, dans la maison de M^{lles} de Guiny, le 7 novembre 1832. Conduit à Blaye, puis à Montbrison, comme ayant pris part à l'expédition du *Carlo-Alberto*, il fut acquitté par le jury sur la belle plaidoirie de M^e Hennequin.

C'est le lieu de dire quelques mots de l'admirable dévouement que le comte de Mesnard prouva alors à la famille royale.

M^{me} la duchesse de Berry avait contracté à Rome, le 14 décembre 1831, un mariage avec le comte Hector-Charles de Lucchesi-Palli de Campo Franco, qu'elle avait tenu secret, même pour son premier écuyer qui cependant, dans ses *Souvenirs intimes*, raconte qu'il vit le comte de Lucchesi-Palli

venir à Rome rendre visite à Madame. Pendant le séjour que M^m la duchesse de Berry fit à Nantes chez M^{lles} du Guiny, du 14 juin au 7 novembre 1831, le comte de Lucchesi-Palli était venu sous un déguisement, de la Haye où il était chargé d'affaires de Naples, visiter la princesse. M^m la duchesse de Berry qui rêvait toujours, même captive à Blaye, de recommencer comme l'avait fait jadis en Ecosse David Bruce, ses héroïques entreprises, avait un intérêt de premier ordre à cacher son mariage et la grossesse qui en était résultée, la publicité donnée à cette union devant lui faire perdre de fait la régence et surtout lui enlever toute influence politique. Le gouvernement de juillet fit connaître, par un calcul machiavélique qui excita l'indignation des honnêtes gens de tous les partis, en la publiant au *Moniteur* du 26 février 1833, la déclaration que Madame avait faite à Blaye, le 22 février d'un mariage secret contracté en Italie et que la monarchie de juillet lui avait promis de ne pas divulguer.

Voici la lettre accablante pour le gouvernement qu'à cette même date du 22 février, Madame, écrivit à son fidèle serviteur, le comte de Mesnard, captif dans la maison d'arrêt de Montbrison, en attendant d'être jugé par la Cour d'assises :

« Les vexations, l'ordre positif de me laisser avec des espions, la certitude de ne sortir qu'au mois de septembre ont pu seuls me décider à la déclaration de mon mariage secret, ne pouvant plus cacher mon état pour mon honneur et celui de mes enfants. Si je restais ici, je mourrais ; mon âme a pu s'élever jusqu'à désirer la gloire et je me suis senti le courage de tout faire pour en acquérir ; mais ce sentiment ne m'a été inspiré que par l'amour pour mes enfants et pour la France que j'aimais, malgré tous les malheurs que j'y ai éprouvés, que j'aime encore et pour la prospérité de laquelle je souhaite tout le bonheur auquel j'aurais tant voulu contribuer ; mon ambition n'a jamais eu un autre motif. Vous savez et ceux qui me connaissent bien savent comme vous, quels sont mes goûts : ils savent que j'aime les arts ; ils savent comme vous que, jeune encore, je pouvais me passer de plaisirs bruyants. M'a-t-on vu quelque part plus heureuse qu'à Rosny ? J'aurais voulu y passer ma vie, si j'a-

vais pu y avoir mes enfants et quelques amis ; mais le bonheur m'est ravi aussi bien que la gloire. Ah ! mon Dieu comme cela est triste ! »

Le mariage de Madame la Duchesse avait été tenu si secret, que sa divulgation causa une déception et une consternation inexprimable parmi les légitimistes : ils y virent la ruine des espérances que l'héroïque expédition de Madame en Vendée leur avait fait concevoir. Comme l'a éloquemment écrit l'historien de M^{me} la Duchesse de Berry, M. Imbert de Saint-Amand : « Le temps a ratifié les paroles de M. Hennequin, avocat de M. de Mesnard à Montbrison, justice est rendue aujourd'hui à la mémoire du comte Charles de Mesnard qui comprit — ce sera son honneur éternel — que la plus grande preuve de respect qu'il pût donner à l'auguste captive, c'était de mépriser la calomnie dont il fut victime dans un moment d'affollement général. Plusieurs personnes, dont la parole fait autorité, et parmi elles M^{lles} du Guiny, ont de tous temps rendu hommage à la *fidélité courageuse* du comte de Mesnard, selon l'éloquente expression de M. de Chateaubriand, dans une lettre adressée au vieux serviteur de Madame, alors détenu à Montbrison. On dit même que si l'on savait tout ce que M. de Mesnard eut injustement à souffrir, sa chevaleresque conduite aurait droit à une place touchante dans les annales de notre temps. Charles X avait promis un titre de duc au compagnon d'exil de M. le duc de Berry. La révolution de 1830 empêcha le roi de lui conférer cette distinction. Mais une récompense plus haute était réservée au vieux gentilhomme Vendéen : il eut la noble satisfaction d'avoir donné des preuves d'un dévouement sans bornes, et dont l'histoire offre peu d'exemples, à la famille royale qui, à ses yeux, symbolisait la France, comme pour un soldat le drapeau du régiment est le symbole de la patrie. C'est avec raison que M. de Pène, dans son livre sur le comte de Chambord a placé le comte de Mesnard au premier rang parmi les hommes qui rivalisèrent de dévouement pour M^{me} la duchesse de Berry. »

A sa sortie de Montbrison, M. de Mesnard, obtint une audience du Roi Louis-Philippe dans laquelle, après avoir insisté sur l'insalubrité pour M^{me} la duchesse de Berry de l'humide citadelle de Blaye, il rappela délicatement à ce prince l'accueil si généreux que lui avait fait pendant l'émigration en Angleterre M. le duc de Berry, et les faveurs dont la famille royale, et Madame en particulier, l'avaient comblé pendant la Restauration. M. de Mesnard insista également sur la situation dans laquelle se trouvait la monarchie de juillet, qui, ayant pour elle l'opinion et une armée de 400,000 hommes, pouvait impunément se montrer généreuse. Tout fut inutile ; il lui fut impossible d'obtenir la mise en liberté immédiate de la princesse captive. Quelque temps après, M. de Mesnard reçut une lettre datée du 22 mai de Blaye, qui fait autant d'honneur à la Princesse qui l'a écrite qu'à celui auquel elle était adressée, et dans laquelle Madame rendait un sincère hommage à son chevaleresque et admirable dévouement... (1)

« Je pense bien à tout ce que vous m'avez dit pour mon fils et pour
 « ceux qui lui sont dévoués et dont plusieurs m'ont donné tant de
 « preuves d'intérêt. Je vous ai fait connaître, depuis nos malheurs,
 « mon intention de me retirer entièrement de la vie politique. Que
 « veut-on que je fasse ? N'ai-je pas tout entrepris ? Je n'ai réussi à
 « rien, je n'ai reculé devant aucun danger, j'en suis la victime ; et
 « j'ai à gémir aussi sur le sort de ceux qui se sont attachés à ma mau-
 « vaise fortune. Je suis née malheureuse. Peut être que mon fils et la
 « France auront plus de chances de bonheur, lorsque je ne ferai plus
 « que des vœux. Ne me parlez plus de les servir autrement. Ah ! mon
 « cher et ancien ami, cette longue détention, l'isolement de mes amis,
 « le malheur enfin ont brisé mon cœur : je crois que je n'aurais plus
 « même le courage que vous avez admiré quelquefois. J'ai bien
 « besoin des consolations de l'amitié et je compte bien sur la vôtre.
 « Comptez à jamais sur la mienne, quel que soit mon sort. »

MARIE-CAROLINE.

(1) Le Comte de Mesnard, dans ses *Souvenirs intimes*, s'est borné, par un sentiment qu'on appréciera, à donner cette partie, que nous reproduisons, de la lettre de Madame.

M. de Mesnard obtint enfin, grâce à de nombreuses démarches, et non sans qu'on opposât à sa demande de grandes difficultés qui font peu d'honneur au gouvernement d'alors, la faveur d'aller reprendre ses fonctions auprès de la prisonnière de Blaye. La correspondance qu'il eut à ce sujet avec le maréchal Soult est pleine de dignité. Madame, avant de quitter la citadelle fit à son premier écuyer le don précieux d'un livre de piété sur lequel elle avait pendant sa captivité écrit de sa main de touchantes prières. A sa sortie de Blaye, M. de Mesnard accompagna la princesse en Italie, la suivit à Rome et à Florence. Comme elle voulait venir en aide aux personnes qui s'étaient compromises pour elle en Vendée, Madame le chargea, en septembre 1833, de se rendre à Londres pour y faire opérer la vente des objets d'art et des bijoux qu'elle avait laissés en Angleterre, ainsi que de la galerie de tableaux de l'Elysée Bourbon. Il devait, du reste, jusqu'à sa mort s'occuper en France des intérêts de Madame, qui entretenait avec lui une correspondance très suivie.

M. de Mesnard vit la fin de sa vie empoisonnée par la perte, en 1836, de sa fille, la comtesse de Rosambo, personne accomplie, qu'il chérissait profondément. Telle était sa touchante affection pour sa fille, que lui qui avait si injustement souffert d'une calomnie odieuse, il disait à un de ses amis, M. Cuchelet, qui venait d'éprouver une douleur semblable, « qu'avant la mort de M^{me} de Rosambo, il ne savait pas ce que c'était que le malheur. » M. de Mesnard, qui avait été fort beau, était resté, même dans les entraînements de sa jeunesse, toujours profondément attaché à la foi de ses pères. Il devait y puiser une force d'âme qui le soutint dans les épreuves.

Les plus hautes consolations ne lui firent pas défaut non plus. Il reçut notamment de M^{me} la duchesse de Berry ce précieux témoignage de sa royale sympathie, qu'il portait toujours sur lui :

Lunbegg, 25 septembre, 1836.

Que je vous plains, mon cher ami, de l'affreuse perte que nous avons éprouvée. Votre ange qui prie au Ciel pour nous est bien plus heureux que ceux laissés ici-bas ; mais vous, sa bonne mère, son mari et ses pauvres petits — oh ! oui, c'est vous que je voudrais pouvoir consoler. Si l'idée que votre douleur est partagée par une sincère amie, peut l'adoucir, vous pouvez bien être sûr que j'en ai été profondément affligée. Dieu seul peut vous donner la force de supporter un pareil malheur. Vous pouvez croire que je le demande pour vous. Tout ce que vous m'avez écrit dans vos deux lettres du 30 août et du 7 septembre m'a vivement touchée de la résignation et de l'attachement de cette pauvre Aglaë pour moi. Quelle belle mort ! C'est une sainte, comme elle avait été un ange pendant sa vie. Soyez mon interprète auprès de votre bonne femme, je conçois sa douleur de mère ; mais conservez-vous tous les deux pour vos petits enfants, pour Ferdinand pour vos amis, desquels j'espère que vous me mettrez à la tête.

Adieu, mon cher ami, croyez à toute ma vieille amitié. M. C.

Lorsque le comte de Mesnard mourut à Paris, le 18 avril 1842, à la suite d'un refroidissement qu'il avait pris en allant prier à Picpus sur la tombe de sa fille, la princesse consacra les plus vifs regrets à la mémoire du vieux gentilhomme vendéen qui lui avait donné des preuves si touchantes de dévouement. Vingt-huit ans après, quelques semaines avant sa mort, au moment où elle faisait mettre en ordre ses papiers à Brun-sée, la correspondance de M. de Mesnard lui tomba entre les mains, elle voulut en relire plusieurs lettres et ce fut pour elle une dernière occasion d'exprimer en termes émus la profonde reconnaissance que le fidèle serviteur lui avait inspirée.

Le comte de Mesnard, dont le frère ainsi que nous l'avons dit, avait été fusillé à Grenelle en 1797, repose dans le cimetière de Picpus, réservé aux familles des victimes de la Révolution. A droite de sa tombe, se trouve placée celle d'un Chateaubriand, neveu de l'auteur du *Génie du Christianisme* qui, devant le jugement de l'avenir, écrivait en 1833 à M. de

Mesnard détenu à Montbrison : « Votre fidélité courageuse aura sa récompense. »

Les *Souvenirs intimes* du premier écuyer de M^m la duchesse de Berry ont été publiés à Paris en 1844, avec une préface de M^m Mélanie Waldor qu'il avait chargée du soin de les faire paraître après lui. Rédigés sous forme de lettres, ces Mémoires qui s'étendent de 1792 à 1837, abondent en détails aussi exacts qu'intéressants et se distinguent par un style facile, exempt de toute recherche, plein de cette bonne grâce naturelle dont l'ancienne génération possédait le secret.

Parlant du talent épistolaire du comte de Mesnard, il nous semble à propos de rappeler ici que sa famille s'est alliée aux Mauclerc, aux du Fouilloux, aux Lézardière, aux Baudry d'Asson, aux de Hillerin, aux Caumont la Force, familles qui elles-mêmes comptent parmi leurs membres des écrivains distingués.

Le comte de Mesnard avait eu de sa femme, née Sarah Mason, la belle veuve du général Blondell, deux enfants :

1° Elisabeth-Aglaré, née en Angleterre le 17 avril 1807, mariée en 1825 à Ludovic le Peletier, comte de Rosambo, fils du marquis de Rosambo et de Henriette d'Andlau, décédée en 1836.

Au moment de son mariage, la comtesse de Rosambo avait été nommée dame d'honneur pour accompagner M^m la duchesse Berry.

2° Charles-Ferdinand-Windsor, comte de Mesnard, né en Angleterre le 31 mai 1809, qui se distingua en Vendée en 1832 par sa brillante valeur au combat du Chêne pendant que ses cousins, M. de Maynard de la Maison Rouge et son fils Benjamin de Maynard, ancien page de Charles X, étaient condamnés à mort par contumace pour avoir été parmi les premiers à répondre à l'appel de Madame. Le Comte Ferdinand de Mesnard mourut à Paris en 1862. Il avait épousé, en 1829,

Flora de Bellissen fille du marquis de Bellissen et de M^{lle} de la Gallissonnière, petite nièce de l'illustre amiral de ce nom. Il eut de ce mariage : Marie-Caroline de Mesnard qui eut l'honneur d'avoir pour parrain et marraine, le roi de Naples François I^{er} et S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry.

La vie de M^{lle} Caroline de Mesnard a été entièrement consacrée à faire le bien. Son père, après la mort de sa mère, avait fait rebâtir le château de Mesnard dans le style de la Renaissance ; elle-même fit construire à Mesnard-la-Barotière une magnifique église dans le style du XIII^e siècle, par un habile architecte de Nantes, M. Boismen. L'inauguration de cette église et celle des écoles libres pour les garçons et les jeunes filles du bourg eurent lieu avec une grande solennité, les 29 et 30 juillet 1884, en présence de M^{gr} Colet, évêque de Luçon, mort archevêque de Tours. Trois ans après, la comtesse de Mesnard, qui avait associé sa fille à ses bonnes œuvres et qui avait été l'amie de M^{me} Swetchine, du Père Lacordaire, du comte Armand de Melun et de M^{gr} Mermillod, mourut subitement le 10 septembre 1889 à Genève, âgée de 80 ans. Les habitants de Mesnard-la-Barotière devaient revoir pour la dernière fois leur sainte bienfaitrice, M^{lle} Caroline de Mesnard, à l'occasion d'un service que célébra M^{gr} Catteau, évêque de Luçon, le 22 novembre 1887 pour M^{me} la comtesse de Mesnard, sa mère.

M^{lle} de Mesnard, pour aller à l'église, donna le bras à son parent, notre éminent ami, M. le baron de Mesnard, ancien Chargé d'affaires de France à Lisbonne, qui représentait la famille de Maynard-Mesnard. Quelques mois après, M^{lle} de Mesnard devait s'éteindre elle-même en odeur de sainteté, le 27 janvier 1888, au château de Montbeton, près Montauban, au moment où elle allait revenir à Paris pour rapporter à Montbeton le corps de son père enterré à Picpus, et que dans une pieuse pensée elle voulait réunir à celui de sa mère, précédemment inhumée dans le cimetière de ce village.

M^{lle} de Mesnard, dont la sainte vie avait été vouée au service

de Dieu et à celui des pauvres, a par son testament affecté la terre de Mesnard à des œuvres pieuses.

Les armes de la maison de Maynard-Mesnard sont *d'argent fretté de six pièces d'azur*. Elle a pour devise *Pro Deo et Rege* : devise à laquelle le comte Charles de Mesnard s'est montré fidèle, avec une abnégation aussi chrétienne que chevaleresque.

RENÉ VALLETTE.





NOTE

SUR LA

VERRERIE D'ORIGINE GALLO-ROMAINE DE LA FORÊT DE VOUVENT¹



M. Benj.-Fillon, (*Poitou et Vendée, Les verriers du Poitou*, p. 2) à propos de la verrerie d'origine gallo-romaine située dans la forêt de Vouvant, avance que : « Tout paraît démontrer que la manufacture a fonctionné depuis le troisième siècle jusqu'au milieu du dix-septième siècle, jusqu'aux guerres des Anglais et peut-être au-delà. » Or cette verrerie a existé jusqu'au milieu du dix-septième siècle ainsi que le prouve l'acte suivant que j'ai trouvé dans les minutes de l'étude de Foussais, mises obligeamment à ma disposition par Monsieur Clory notaire.

Aujourd'huy M^e Pierre Rousseau au nom et comme ayant charge de René Rampillon sieur de la Poitevinière ledit s^r faisant tant pour luy que pour noble homme Nicollas du Pourtaud, Pierre Dariette (ou Darielle) et leurs assosiez en l'achapt des hault boys despendant des baronnies de ce lieu de Vouvant et de Mervent a audit nom vandu, ceddé et transporté es par ces présentes vand cedde et transporte à M^e Jacques Frogier prestre prier curé recteur de la paroisse de Cezay et y demeurant présent, stipullant et acceptant sçavoir est la grand verrye qui est bastye en la forêt dudit Vouvant avec tout ce qui en despend sans aucune réserve soit de potaux (un mot illisible), couvertures, charpante, latte thuille y compris ung petit apantif y joignant avecq sa partie de

¹ En mettant de l'ordre dans notre correspondance ancienne, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur cette curieuse note relative à la *vente de la grande Verrerie de la forêt de Vouvent*, qui nous avait été dans le temps communiquée par notre regretté collègue M. Léo Desavie.

Nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs, enchanté de saisir l'occasion fortuite qui s'offre à nous d'ouvrir nos colonnes aux savantes contributions historiques de M. le docteur . Pineau.

N. D. L. R.

charpente thuille et latte et ung toit qui est par derrière, généralement tous les mathériaux qui composent laditte verrye et apantif et tout ce qui est dedans d'icelle que ledit sieur Prieur curé a dict biens çavoir et s'en contanter. Fait ladite vandition, cession et transport pour et moyennant le prix et somme de trois cent livres tz. laquelle somme ledit sieur Frogier curé susnommé a promis et sera tenu de bailler et payer audit sieur Rampillon ou à ses assosiez ou l'un d'eux dedans le jour es feste de saint Jean Baptiste prochayne à payne de tous despans dhommages es intérêts et moyenant quoy ledit Rousseau audit nom a promis et sera lenu de garantir es garantis audit sieur Frogier lesdittes choses par luy cidessus vandues mesme de faire avoir agréable ladite vanthe audit sieur Rampillon... que dessus. Tout ce que dessus a esté ainçy voullu consanty stipullé et accepté. Lesquelles choses seront tenu garder et accomplir et promettent de respecter chacun en son regard et pour ces présentes personnellement estably en droit soubz la cour des baronnies de Vouvant et Merevant par devant nous notaires soubsignez jurez d'icelle ont obligé et hypothéqué tous et chacun leurs biens meubles et immeubles présents et futurs. Dont de leurs consentement vollonté et requeste ont esté jugé et condamné par le jugement et condamnation de ladite cour par nous Pierre Micheau et Pierre Baron notaires jurés d'icelle.

Faict et passé audit Vouvant en estude de nous dit notaire après midy le vingt septième jour du mois de novembre l'an mil six cent cinquante deux.

Signé : FROGIER, ROUSSEAU, MICHEAU et BARON

Le prix de vente fut payé en deux fois moitié le 9 janvier 1653 et moitié le 10 juillet 1653.

La verrerie fonctionnait-elle encore à cette époque ? Je serais porté à croire que l'acquéreur achetait les bâtiments pour les démolir, ce qui expliquerait cette clause que les vendeurs ne font aucune réserve de : « potaux, couvertures, charpente, latte, thuille. »

A. PINEAU.



UN LIEUTENANT DE CHARETTE

GUILLAUME FAUGARET

CHEF ROYALISTE DU PAYS DE RETZ

PRÈS de l'église d'Arthon (Loire-Inférieure) se trouve une modeste maison bourgeoise précédée d'un petit parterre de fleurs que renferme une grille de fer. C'est là qu'habitait et mourut un chef royaliste d'une rare bravoure, qui fut, à dix-huit ans, mis par Charette, à la tête de la division du Pays-de-Retz, après la mort du célèbre Louis Guérin, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, tué, le 25 septembre 1795, à l'attaque de Saint-Cyr-en-Talmondais.

Il se nommait Guillaume Faugaret et était né à Piriac, près de Guérande, le 14 janvier 1777, de Jacques Faugaret et de Périnne Hervé son épouse.

Le frère de son père, Jean-Baptiste Faugaret, également né à Piriac, docteur en théologie, avait obtenu au concours la cure d'Arthon en 1772 et fut secrétaire de l'Assemblée du Clergé du 2 avril 1789. Valétudinaire, il était tombé presque en enfance dans les années qui suivirent. Quand éclata la grande insurrection de mars 1793, il fut massacré par des habitants de Chéméré, dit M. Alfred Lallié, dans son ouvrage, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, tome II, page 127. D'après des renseignements qui m'ont été donnés par son petit-neveu,

le très honorable M. Alexandre Faugaret, inspecteur des télégraphes en retraite, il fut assassiné dans les rues d'Arthon « par des bandits venus de Bourgneuf pour piller la cure sur les indications d'une servante infidèle. »

Le vieux recteur avait pris chez lui son neveu Guillaume Faugaret et l'avait fait instruire. En 1793, ce jeune homme étudiait la médecine à Nantes. Révolté des atrocités qui s'y commettaient et ayant appris la mort de son oncle, il s'enrôla parmi les insurgés royalistes du Pays-de-Retz.

A seize ans il était capitaine d'une compagnie d'élite. (Crélineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, édition Drochon, tome v, page 52).

Pendant les années 1793, 1794, 1795 et 1796, il suivit le sort des insurgés, partageant leurs victoires et leurs défaites.

Il était d'une activité, d'une intelligence et d'un courage tels qu'il exerçait sur ses soldats une influence extraordinaire. Le voyant s'exposer impunément aux plus grands dangers, ils avaient pour lui une admiration superstitieuse et le considéraient comme invulnérable. Il prit part à cent quatre combats.

Après la mort de Louis Guérin, Charette, qui l'avait souvent remarqué au milieu des batailles, le choisit malgré sa jeunesse, pour successeur de ce chef intrépide.

« Les cérémonies funèbres étant achevées, dit le Le Bouvier-Desmortiers (*Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*, tome II, pages 418, 419), chaque division « rentra dans son cantonnement et Charette revint à Belleville. Il donna le commandement du Pays-de-Retz vacant « par la mort de Guérin à M. Faugaret, jeune homme qui « servait avec honneur dans cette division et que des talents « mûris par l'expérience rendaient capable de commander. »

Les généraux Hoche et Travot combinaient alors des opérations qui avaient pour but de cerner Charette dans son camp de Belleville.

Le général royaliste s'en aperçoit et le 26 novembre 1795

« il trace à ses divisionnaires la marche qu'il faut suivre. Il
« veut renouveler sa grande campagne d'hiver, et par des
« harcèlements de tous les jours couper à propos les colonnes
« ennemies. Pajot et Fougaret (Faugaret), qui succèdent à
« Guérin dans le commandement du Pays-de-Retz, tentent
« une diversion que Charette espère voir soutenir par les
« Bretons et surtout par Stofflet. Le divisionnaire Cailleau
« suit à la piste la colonne du républicain Bonneau, qui,
« obéissant à son chef, s'avance de Montaigu sur Belleville.
« Cailleau, quoique inférieur en nombre, engage l'action
« près des landes de Saint-Sulpice. Elle fut sanglante, mais
« elle n'arrêta pas la marche de Bonneau. Canuel tenait en
« échec Fougaret (Faugaret) et les royalistes du Marais. »
(*Crétineau-Joly, tome II, pages 479 et 480*).

A la fin de décembre, quand Charette, vaincu au combat des Trois-Moulins, vit que tout espoir de succès était perdu, il cessa de s'opposer au désir que ses meilleurs lieutenants, le général de Couëtus à leur tête, manifestaient de tenter des négociations.

Alors de Couëtus, accompagné de Faugaret et d'un détachement de cavalerie, partit pour conférer avec le général Gratien. Ils le rencontrèrent dans la lande de Jouinos.

On sait qu'à la suite de cette conférence, dont les parlementaires rendirent compte à Charette, le général de Couëtus étant allé se reposer au Clouzeau, chez son ami, M. de Lespinay, y fut saisi, dans la nuit, par les républicains et livré à une commission militaire qui le fit fusiller.

Une lettre du général Willot publiée en 1898 par M. Ch.-L. Chassin dans le second volume de ses *Pacifications de l'Ouest*, page 266, prouve qu'il fut « mis en jugement par ordre du citoyen Jacquelin commissaire du Directoire exécutif qui se trouvait à Challans », avant que les généraux Willot et Hoche eussent été informés de sa capture.

Faugaret heureusement n'avait pas suivi M. de Couëtus au château de M. de Lespinay.

« Le même jour, dit Alph. de Beauchamp (*Histoire de la guerre de la Vendée*, tome iv, page 167), les « officiers du Pays-de-Retz, qui penchaient secrètement pour la paix, quittèrent également Charette, sous prétexte de rassembler leurs soldats à Saint-Mars-de-Coutais. »

Le 28 mars 1796, lorsque Charette, prisonnier à Nantes, fut interrogé et questionné sur l'organisation de son armée, le capitaine Perrin lui demanda :

« Quels étaient les chefs de division ? »

Il répondit :

« MM. Fougaret (Faugaret), Guérin (Jean), La Roberie, Rézeau, Savin, Dabbayes, Le Couvreur (Couvreur), Dubois et Lemoine (Le Moël). »

(Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, tome vi, page 251).

Après l'exécution de son général, Guillaume Faugaret « prit du service à bord d'un corsaire, comme capitaine de « volontaires, dit une lettre de son fils, M. Alexandre Fau- « garet, pour mettre enfin sa bravoure au service de la France « contre l'étranger, et fut fait prisonnier par les Anglais. Il « fut assez bien traité, en raison de son grade d'officier, n'eut « pas à subir les horreurs des pontons, fut libre sur parole, « dans la ville de Portsmouth et chargé de la comptabilité « des secours envoyés de France aux prisonniers. »

Il avait été pris sur le corsaire *La Constance* et revint en France le 23 frimaire an X (14 décembre 1801), jour où il fut débarqué à Cherbourg par « le parlementaire anglais le *Cygné* », ainsi que le constate sa feuille de route délivrée au bureau de l'inscription maritime de Cherbourg, et visée à Arthon, le 9 nivôse an X, (30 décembre 1801) par le maire M. du Couédic.

Il avait alors 25 ans et se trouvait sans ressources ; mais, s'étant fixé à Arthon, il s'y créa vite une situation prospère en faisant le commerce des grains.

En 1814, il signa, comme chef de division, l'adresse à Louis

XVIII des officiers des armées catholiques et royales de la Vendée, présidés par le général de Sapinaud.

Le gouvernement de la Restauration le récompensa de ses services par la croix de chevalier de Saint-Louis.

La famille de Juigné lui confia la gestion de la grande terre du Bois-Rouaud qu'il conserva jusqu'à sa mort. Son intelligence et son honorabilité lui donnèrent une influence considérable dans le pays. Il fut 38 ans, maire de sa commune, de 1813 à 1851, et membre du Conseil d'arrondissement de Paimbœuf de 1822 à 1830.

D'un caractère modeste, il ne parlait presque jamais du rôle qu'il avait joué pendant la guerre civile, évitant de réveiller des haines politiques mal assoupies.

Il mourut à Arthon, le 18 avril 1851. Voici la copie de son acte de décès :

« L'an mil huit cent cinquante-et-un, le dix-neuf avril, à
« une heure du soir, par devant nous André Templier, adjoint
« délégué, officier de l'état civil de la commune d'Arthon,
« canton de Pornic, Loire-Inférieure, sont comparus : Pierre-
« Alexandre Faucheux, géomètre, domicilié de Painbœuf,
« beau-frère du défunt, et Guilbeaud Pierre-Honoré, âgé de
« quarante-cinq ans, laboureur propriétaire, domicilié de ce
« bourg, voisin du défunt, lesquels nous ont déclaré que
« M. Faugaret, Guillaume, âgé de soixante-quatorze ans,
« ancien officier, chevalier de Saint-Louis, membre du conseil
« d'arrondissement et maire de cette commune, domicilié de
« ce bourg, fils de Jacques Faugaret et de Périnne Hervé,
« époux de dame Louise Faucheux et né à Piriac, est décédé,
« hier soir à six heures, en sa demeure, ainsi que nous
« nous en sommes assuré.

« Lecture faite du présent acte aux comparants et témoins,
« nous l'avons signé avec le premier témoin, le second ayant
« déclaré ne savoir écrire.

« Signé : FAUCHEUX, TEMPLIER. »

L'ancien lieutenant de Charette, dont la jeunesse fut si agitée et témoin de tant d'événements tragiques, dort maintenant, près d'un grand calvaire, dans le cimetière de sa paroisse, à l'entrée des landes d'Arthon, que traverse un aqueduc gallo-romain et d'où l'on voit d'un côté la futaie du manoir de la Meule et de l'autre, dans le lointain, la haute tour du château de Princé.

Sur son tombeau est gravée cette épitaphe : « Ici repose le corps de M. G^me Faugaret, chevalier de Saint-Louis, né à Piriac, le 14 janvier 1777, décédé le 18 avril 1851, au bourg d'Arthon, maire.

« Priez, s. v. p. pour son âme. »

JOSEPH ROUSSE.





LETTRES INÉDITES DU GÉNÉRAL BELLIARD

A son compatriote et ami Ch. COCHON de LAPPARENT.

MINISTRE DE LA POLICE

Le Conseil municipal de Fontenay vient de décider, dans sa séance du 16 mai dernier, qu'afin de le soustraire aux injures du temps et aux déprédations de la rue, le buste du général Belliard qui surmontait la fontaine élevée sur la place de ce nom, serait transporté à la mairie, et qu'une plaque commémorative en marbre serait placée sur la maison voisine où il est né.

L'histoire du vaillant général Fontenaisien a été tracée de main de maître ici même par notre ami M. Eugène Louis. Il n'y a donc pas lieu de la refaire. Mais il nous a paru, qu'à l'heure où l'on s'occupe de faire plus dignement revivre la mémoire de cette illustration Vendéenne, on ne lirait pas sans intérêt les *Lettres inédites* que l'aimable et richissime collectionneur poitevin M. E. Cesbron, a bien voulu, avec une exquise bonne grâce, mettre à notre disposition.

Ces très intéressantes lettres, au nombre de onze, ont été écrites par le général Belliard, alors à l'armée d'Italie, à son compatriote et ami Ch. Cochon de Lapparent, ministre de la police. Nous en avons respecté scrupuleusement le style et l'orthographe.

R. V.

I

Armée d'Italie an V (1796-1797).

Au quartier général, à Breschia, le 29 thermidor IV^e année
républicaine.

(Pour toi seul.)

Je croyais bien t'écrire de Mantoue, mon cher Cochon ; nous nous étions donnés assez de peine et nos travaux étaient assez avancés pour espérer pouvoir y entrer sous huit ou dix jours, mais les destins en ordonnèrent autrement, et il a fallu lever le siège en abandonnant presque toute l'artillerie et une grande partie des munitions qu'on a eu soin d'avaries afin que l'ennemy ne pût pas s'en servir. Je ne crois pas qu'on recommence cette campagne ; le général se bornera sûrement à en faire le blocus.

On ne t'avait pas trompé sur les maladies, elles étaient si fréquentes surtout dans notre pauvre division, qu'il a été des décades ou nous envoyions aux hôpitaux 2.000 et 2.500 hommes sur 10.000 que nous étions, et c'était là notre moment de splendeur. Car la division s'est trouvée réduite, pour faire les travaux du siège qui ont été terminés dans 13 jours environ, à quatre mille hommes du côté de Ceresa et à peu près deux mille du côté de la Favorita. Malgré la grande fatigue les soldats montraient une ardeur incroyable et travaillaient avec un courage digne d'exemple. Les maladies ne sont point dangereuses, ce ne sont que des fièvres qui vous coupent les jambes et vous rendent extraordinairement faibles, mais il ne périt personne. C'est seulement une perte momentanée pour l'armée. Les autres divisions n'ont pas beaucoup perdu.

Wurmeser en est venu à son but : il voullait faire lever le siège de Mantoue, et il y a réussi ; mais il lui en a coûté cher, et son armée a été terriblement affaiblie ; tu verras d'après le

rapport cy-joint comment il a été froté. Je le crois enflé tant pour le gain que pour la perte ; c'est un malheur attaché à la suite des affaires qu'on ne puisse pas dire la vérité. Tu reconnaitras aussi que ceux qui sont auprès du soleil se chauffent toujours les mieux, et que ce n'est pas toujours le cheval qui travaille le plus auquel on donne le plus d'avoine.

Je ne connais point les bruits qu'on a fait courir sur le général Bonaparte ; nous voyons si rarement les nouvelles dans les divisions et j'ai eu tant de travail au siège, que je ne me suis pas beaucoup occupé de politique ; je ne connais point la vie privée du général, mais je dois rendre justice à sa vie publique, je n'ai point vu de généraux aussi actifs que lui, et qui sache prendre un parti décisif sur le moment, et avec beaucoup de justesse. Il est sans cesse en course pour visiter ses divisions, et paraît toujours occupé de l'armée, il a déployé beaucoup de talents et de connaissances dans la position critique où nous nous sommes trouvés pendant quelques temps ; le plan qu'il avait formé a eu une heureuse exécution, et l'ennemy a été complètement battu.

Ma fièvre, après un accès de 52 heures, a jugé à propos d'être quatre jours sans me rendre visite et je me croyais grand garçon ; mais avant-hier elle est revenue, pas aussi forte à la vérité, et les accès bien moins longs. Cela ne m'empêche pas de partir demain pour aller être chef d'état-major de la division du général Augereau qui est en avant de Véronne. Je croyais attendre encore quelques jours à Breschia, mais j'ai reçu l'ordre hier de partir sur le champ et j'avais une médecine dans le corps. Ce n'était pas possible, je fus voir le soir le général en chef qui m'a engagé à me rendre le plus tôt que je pourrais au poste qu'il m'avait donné. Je pars donc d'après ses instances, j'yrai tant que les forces le permettront ; après il faudra bien s'arrêter.

Je t'ai déjà prié plusieurs fois de m'envoyer les cartes de l'Italie, surtout de la partie dans laquelle nous faisons la guerre, j'en ai le plus grand besoin ; on en trouve peu dans

ce pays-cy, encore sont-elles très inexactes et l'on ne peut pas compter sur les positions qu'elles indiquent : fais-moi le plaisir de ne pas m'oublier, tâche de me les envoyer collées sur toile, et adresse-les sous enveloppe (*sic*) au général en chef pour qu'elles me parviennent plus sûrement.

Adieu, mon cher Cochon, bien des amitiés à toute la famille, et Adevenne que fait-il ?

BELLIARD.

Fais-moi le plaisir d'envoyer à leur adresse les lettres cy-jointes, et de joindre à celle du tonton Robert le rapport, après l'avoir lu, s'il te devient inutile.

B....

J'ai reçu ta lettre du 16, n'oublie pas quand tu me feras réponse de relater celle que je t'écris.

On parle beaucoup de paix. En serait-il quelque chose ? puisse-t-elle bientôt me procurer le plaisir d'aller te voir.

Si tu écrivais à la maison, ne dis point que j'ai la fièvre, je leur ai marqué qu'elle était passée. afin de ne pas les inquiéter.

II

Armée d'Italie,

2^e DIVISION.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général à Vérone, le 17 vendémiaire l'an V^e de la République Française une et indivisible.

L'adjudant général chef de l'état-major au citoyen Cochon.

Nos victoires, mon cher Cochon, tiennent au prodige, et, quand on jette un coup d'œil sur l'organisation de l'armée, on est surpris de lui voir emporter des succès aussi brillants. Il ne se passe pas de jours que l'on ne fasse des sottises, et

souvent les bévues que l'on commet tournent à l'avantage de nos armes par le courage et l'intrépidité de nos braves soldats. Lorsque nous sommes allés attaquer l'ennemy dans les gorges du Tirol, on a mis sur *lasse de pique* le sort de l'Italie, car si nous avions été battus et que l'ennemy au lieu de s'amuser à tâter Véronne, nous eut suivi avec la colonne qu'il avait envoyé de ce côté, je ne sais pas comment nous en serions sortis ; car il ne faut pas compter passer de droite ou de gauche. Eh bien, ce mouvement qui pouvait coûter la perte du gros de l'armée et l'abandon par le reste des Etats d'Italie a été on ne peut plus avantageux pour nous. Car l'ennemy qui se disposait à nous attaquer avec des forces imposantes et supérieures, a été battu partout et obligé de nous abandonner ses positions, et les armes qu'il voullait diriger contre nous... à Bassano les deux divisions se séparent, et marchent l'une sur Vicenza et l'autre sur Porto-Legnago, afin de pouvoir de concert envelopper les débris de l'armée autrichienne qui s'étaient réunis au corps qui s'était porté sur Véronne ; mais la faute qu'on avait faite de ne pas en partant occuper le poste important de Porto-Legnago, favorise la retraite de l'ennemy qui passe Ladige (*sic*) dans cette place et qu'il a bien eu soin de garnir de troupes afin d'arrêter notre division. Pour tâcher à réparer cette négligence qu'on a reconnue trop tard, la division du général Masséna passe Ladige à Romo pour se rendre à Sanguinetto et barrer le chemin à l'ennemy pendant que le général Sahuguet se portait à Castellare pour couper les ponts sur la Molinella et déffendre le passage. Le général Masséna rencontre l'ennemy à Céréa ; cette division accoutumée à vaincre, et croyant ne plus rencontrer d'obstacles pour l'arrêter dans sa course brillante, marche décousue, sans ordre et le combat s'engage seulement par quelques tirailleurs, qui d'abord eurent quelques succès, mais, chargés par la cavalerie ; ils se replient et ceux qui les suivaient en firent autant. Une 1/2 brigade d'infanterie légère arrive se précipite sur l'ennemy ; s'empare du village et du

pont et fait environ 200 prisonniers, mais cette brave 1/2 brigade ne se trouvant pas soutenue par les autres corps qui étaient fort éloignés, fut bientôt enveloppée et obligée de fuir en désordre. La terreur se repend (*sic*) dans le reste de la colonne et il fut prudent de songer à se retirer. Fort heureusement l'ennemy ne sut pas profiter de son avantage, car, il nous eût poursuivi, nous aurions perdu beaucoup de monde. Cette journée qui devait peut-être contribuer à détruire le reste de l'armée autrichienne, si les corps eussent marché serrés et en ordre, servit au contraire à ranimer l'esprit de ses soldats. Le lendemain, le général en chef qui, malgré l'échec qu'on avait éprouvé, comptait marcher sur l'ennemy, s'attendait à le rencontrer et à une affaire générale sur la Molinella qu'il disait avoir été coupée. Mais le général Sahuguet, au lieu de faire couper trois ponts, n'en rompt que deux et laisse sur la droite celui de Villa imperita où passa Wurmeser avec son armée, culbutta les troupes de Sahuguet et fut sous Mantoue. En arrivant sur la Molinella, le général en chef qui avait fait toutes ses dispositions fut fort surpris de ne plus trouver d'ennemis..... Pendant ce temps notre division était arrêtée à Legnago qui fort heureusement se rendit et nous laissa le passage. En arrivant à cette place on a fait aussi une petite escapade. Nous débouchâmes bravement à deux cents toises de la place par un chemin couvert, et nous fûmes reçus comme nous le méritions. L'ennemy nous salua avec de la mitraille et des boulets et nous obligea de nous retirer. Le 28, on a encore attaqué du côté de Saint-Georges, mais sans succès, et on peut même dire que nous avons été batus. Le lendemain toutes les divisions attaquent de.....

(La fin de la lettre manque).

III

*Armée d'Italie*2^e DIVISION.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général à Véronne, le 29 vendémiaire l'an V^e de la
République Française une et indivisible.

*L'adjutant général chef de l'état-major, au
Ministre de la police générale.*

Comme je n'ai pas le temps de t'écrire, tu peux prendre lecture de la lettre à l'adresse de mon père, et la faire partir après que tu l'auras lue. J'aurais beaucoup de choses à te dire relatives à l'armée et aux administrations, mais quoiqu'il soit bon de dire la vérité, le peu d'exactitude des postes me rend muet, le gouvernement seul ou ceux qui l'aprochent devant en avoir connaissance. Tu me permettrais de t'accuser de paresse, je t'ai écrit au moins douze lettres sans réponses. Dans les Gorges, six ou huit, depuis notre retour 3 du 3, du 11 et du 17 vendémiaire ; marque-moi si elles te sont toutes parvenues.

Santé et amitié.

BÈLLIARD.

Dans les mois de fructidor et de vendémiaire, j'ai reçu deux lettres de toi, une du 2 et l'autre du 3.

IV

*Armée d'Italie,*2^e DIVISION.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général à Véronne, le 14 brumaire l'an V^e de la
République Française, une et indivisible.

J'ai reçu, mon cher ami, la lettre que tu avais remise au secrétaire du commissaire Garos, mais les cartes ne me sont

pas encore parvenues, je les attends tous les jours avec impatience ; je viens d'écrire à ce jeune homme pour le prier de les adresser au chef de l'état-major général. Reçois mes remerciements et marque-moi de combien je te suis redevable.

Avant-hier la division du général Vaubois attaqua l'ennemi avec succès, on a fait cinq cents prisonniers ; je ne sais pas encore les détails. Ce matin notre division part pour aller au devant d'une de l'ennemy qui fait mine en marchant sur Padoue de vouloir se porter vers Mantoue, afin d'en faire lever le blocus. Je ne sais pas quels seront les plus honnêtes, je ne désire pas que ce soit nous, j'espère au contraire que les Autrichiens voudront bien nous céder le passage. Aussitôt qu'il y aura du nouveau je t'en instruirai.

Adieu, mon cher ami, je t'embrasse et monte à cheval pour Montebello, près Vicenza.

BELLIARD.

V

Armée d'Italie,

2^e DIVISION.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au quartier général de Vérone, le 9 frimaire l'an V^e de la
République Française, une et indivisible.

L'adjudant-général chef de l'état-major, au citoyen Cochon.

J'ai reçu, mon cher Cochon, ta lettre du 25 brumaire, le citoyen Couturier m'a fait passer la carte d'Italie que tu lui avais remise.

Depuis quelques jours nous sommes tranquilles, je ne sais si cela durera ; je le désire bien, tant pour les soldats que pour moi. J'ai servi à trois armées avant de venir en Italie, mais il n'en est pas où l'on soit dans un état d'activité aussi continuel Les ennemis se sont retirés sur Vicenza et Bassano, je pense que nous ne tarderons pas à les revoir, car sûrement ils feront encore quelques tentatives pour dé-

bloquer Mantoue ; en tout cas nous les attendons et j'espère qu'ils ne seront pas plus heureux que la première fois. Si je te cherche querelle, c'est que je suis envieux de recevoir de tes nouvelles, je sais que tes grandes occupations peuvent t'excuser, mais quelquefois l'amitié ne calcule pas là dessus. Cependant, puisque tu le veux, je vais tâcher à y habituer la mienne ; et j'espère, à la paix que je désire ardemment, te faire payer les arrérages en tout genre.

Je sais maintenant où en sont nos armées. Si elles eussent conservé leurs positions, je crois que dans ce moment nous aurions une suspension d'armes qui nous acheminerait à la paix ; car je pense que pour la faire il faudra beaucoup de temps et beaucoup de pourparlers, afin de l'établir sur des bases solides qui ne s'écroulent au moins de quinze ans, pour laisser prendre à la France son ancienne splendeur. Puisse ce moment heureux arriver bientôt et me laisser la liberté d'aller faire un petit tour à Paris pour vous embrasser tous.

Je félicite M^m Debreuse sur son heureuse délivrance, mais je lui conseille de ne pas travailler à demi, car quoique les dames soient fort aimables, on détruit aux armées assez d'hommes pour engager les femmes à pourvoir au remplacement en ne faisant que des garçons.

Adieu, santé et amitié à toute la famille.

BELLIARD.

VI

Armée d'Italie.

2^e DIVISION

Augereau.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général, à Vérone le 28 frimaire l'an V^e de la République Française une et indivisible.

L'adjudant général chef de l'état major, à son ami Cochon.

J'ai reçu, mon cher Cochon, ta lettre du 13 de ce mois, je te remercie des offres de service que tu me fais, je désirerais

pouvoir en profiter, mais la manière dont les choses se tournent me privera sûrement du plaisir de te voir, car je crois que nous nous batterons encore souvent avant la reddition de Mantoue, et tu penses bien que je ne quitterai pas l'armée avant que tout soit fini, ou tout au moins qu'il soit convenu entre les deux partis qu'on restera tranquille.

Je ne suis pas du même avis que toi sur la reddition de Mantoue. Je crois que loin de contribuer à la paix, elle prolongera au contraire la guerre, parce qu'alors maître à peu près de l'Italie, le Directoire fera des conditions plus dures, que l'Empereur pourra ne pas accepter et tentera peut être une nouvelle campagne dans l'espoir de ranger la victoire de son côté et d'obtenir par la force des armes, ce qu'un traité de paix n'aura pas pu lui rendre. Je crois qu'il est de l'intérêt de tout le monde et du Directoire lui-même, de venir bien vite à ce but si désiré de tous les vrais amis de la République et de l'humanité, à la paix. Car il ne faut pas qu'il s'abuse sur les moyens de l'armée d'Italie. On s'imagine que tout y abonde et qu'il ne s'agit que de demander pour obtenir. Il n'en est pas moins vrai que tous les magasins sont vuides par la scélératesse des chefs d'administrations et qu'on se trouve dans la cruelle impossibilité de fournir aux soldats, habits, vestes, souliers, tant la pénurie est grande. Il en est de même des caisses, et si le général Bonaparte qui est obligé de se meller et de conduire l'armée et de l'administrer, ne fut pas allé à Milan harceler les administrateurs de tout genre, la troupe n'eut pas été payée ce mois cy. . . . L'armée est brave, il est vrai, mais comme je te l'ai déjà marqué, les braves sont toujours tués les premiers, et si dans ce moment nous sommes vainqueurs, c'est que les officiers prêchent d'exemple, et que sentant la nécessité de tenir bon, ils marchent toujours à la tête pour faire suppléer le courage au nombre et conduire les soldats à la victoire. Il nous arrive heureusement du renfort et tant que le pain, les fusils et les cartouches ne manqueront, je crois que l'ennemy aura pour cette année de la peine à nous faire lâcher pied.

J'arrive de faire une grande tournée. Je me suis d'abord rendu auprès du général en chef à Millan pour affaire de service, et à mon retour j'ai passé à Lodi, Crémone, visiter les dépôts de la division, d'où je suis parti pour me rendre à Castagnara visiter le Canal blanc et aviser aux moyens d'en défendre le passage si l'ennemy parvenait à traverser Ladige au-dessus et faisait ensuite une tentative de ce côté. La défense en serait assez difficile dans ce moment, car il est gellé assez fort pour offrir un passage dans tous les points. Je crains bien, si le froid continue à être aussi rigoureux, que la Dige n'en fasse autant, alors il faudra se réunir et attendre. Si l'ennemy se présente, on tachera de le recevoir le mieux possible.

L'ennemy attaqua, le 25, le poste de Montagna sur le bord du lac de Guardia. Il parvint à s'en emparer ; le lendemain on l'a repris.

Je ne crois pas que Mantoue soit encore à nous de six semaines au moins. Le peu d'exactitude avec laquelle on en garde les approches facilite à l'ennemy les moyens de tirer quelques secours, et je suis persuadé qu'il ne se passe aucune nuit, sans qu'on y introduise quelques comestibles. Le général Kilmain, qui commande le blocus, a sommé par une grande lettre le général Wurmeser de se rendre. Ce dernier lui a répondu ainsi : « J'attache trop de prix à l'estime que vous paraissez me témoigner, pour vouloir le perdre en rendant une place dont le commandement m'a été confié. »

Nous avons un pied de neige au moins, le froid est très fort et je t'assure que les bords de la Dige pourraient être plus agréables à parcourir. Cela n'empêche pas de me mettre en route pour Porto-Legnago.

Adieu, mon cher Cochon, porte-toi bien et annonce-moi bientôt la paix.

BELLIARD.

Bien des amitiés à toute la famille. Je t'ai marqué avoir reçu la carte que tu m'as envoyée.

VII

Au quartier général de Rizzolage, le 19 pluviôse an V^e républicain.

Je suis assez malheureux, mon cher Cochon, pour n'avoir pas pu t'apprendre le premier la reddition de la fameuse Mantoue ; mais nous sommes tellement éloigné maintenant du centre des affaires, que je ne l'ai su que quatre jours après, et même que j'ignore encore les conditions de la capitulation. Je pense que la prise de cette forteresse jointe à la manière honnête avec laquelle on a traité l'armée autrichienne engagera l'Empereur à faire de sérieuses réflexions, et que si le Directoire exécutif n'a pas des prétentions exagérées, nous pourrons avoir enfin une paix glorieuse et durable ; c'est ce que je nous souhaite.

Me voilà enfoncé dans le Tirol, ayant pour perspective des montagnes arides et couvertes de deux et trois pieds de neige ; les habitants du pays annoncent la plus grande misère, et je t'assure qu'on trouverait chez eux plus de poux que d'écus si le gouvernement voullait les imposer. Les malheureux ne récoltent pas à beaucoup près de quoi s'alimenter, et leur nourriture principale c'est de la poulinta, des choux et des raves. On y boit cependant du bon lait et par suite on a du bon beurre. La chaumière où est établi mon quartier général se trouve entre deux petits lacs, sur le territoire de Piensé. Il y a un peu de différence entre ce séjour et celui des Champs-Élysées, et la promenade n'est pas tout à fait si agréable et si unie ; car pour visiter les positions que j'occupe à Lapiace, Bedol, Segonzano, Seignano, Lona et revenir chez moi, il faut descendre pendant trois heures, remonter pendant quatre, et passer par des chemins couverts de glace et de neige ; ma parole d'honneur, on ne place pas ainsi un jeune homme de famille. Mais patience, cela ne durera pas toujours, et avant qu'il soit peu, je pourrai sur les boulevards des

Italiens oublier les fatigues de la guerre, et entendre les doux accents de M^e Pie qui, dit-on, acquiert tous les jours.

Adieu, faites bien vite la paix, vous autres à la tête des affaires, et vous aurez bien mérité des amis de la patrie.

Santé et amitié, à toi, à la famille et à toutes nos connaissances.

BELLIARD.

VIII

Au quartier général de Brixau, le 5 germinal an V^e républicain.

Vive la République..... Depuis cinq jours nous nous battons, depuis cinq jours nous sommes vainqueurs dans le Tirol, et poursuivons l'ennemy avec acharnement..... Nous avons, le 27, enlevé toutes les positions de Cavis ; le 1^{er} on prit Castello, Cavalère, Salaine et toutes les positions sur la Dige ; le 2, on attaqua l'ennemy sur la rive droite, nous primes deux villages, deux pièces de canon et deux mille hommes ; le 3, nous sommes entrés à Bolzano, et hier, après avoir poursuivi et battu l'ennemy pendant huit lieues, nous entrâmes à Brixau où l'on a trouvé des magasins considérables en tout genre. Tu vois que la marche a été assez rapide ; aujourd'hui l'on se repose et demain nous recommençons.

Le résultat est environ dix mille prisonniers, sept ou huit pièces de canon, des armes en grande quantité, des avoines, des fourages et des farines qui peuvent nourrir la division pendant six mois. De notre côté nous n'avons que beaucoup de fatigues ; j'espère que la continuation de notre marche sera aussi heureuse et que nous parviendrons enfin au but désiré..... à la paix.

Santé et amitié à toute la famille.

BELLIARD.

IX

Armée d'Italie.

DIVISION

Joubert.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général de Brixau, le 7 germinal an V^e de la République
Française une et indivisible.

Belliard, général de brigade, au citoyen Cochon.

Hier à midi le général divisionnaire fit faire un mouvement pour s'emparer de Milback et des hauteurs, afin de tenir les deux gorges d'Inspruck et Pruncheu. On rencontre l'ennemi à l'entrée de la gorge d'Inspruck, il a encore été complètement battu et poursuivi pendant trois lieues, on lui a enlevé deux pièces de canon, quatre caissons, plusieurs chariots et fait environ sept cents prisonniers. Le régiment qui se trouvait en avant arrivait du Rhin et était venu prendre position le matin.

Adieu, les nouvelles te donneront de plus grands détails.

BELLIARD.

X

Armée d'Italie.

LIBERTÉ..... ÉGALITÉ

Au quartier général de Bassano, le 17 floréal an V^e de la
République Française, une et indivisible.

Belliard, général de brigade, à Cochon.

J'ai reçu ta lettre du 25 germinal, celle que tu m'as écrite avant ne m'est pas encore parvenue. Tu me marques n'avoir pas reçu de mes nouvelles pendant deux mois, cela me sur-

prend, car il ne s'est pas passé un événement un peu marquant que je ne t'en aye instruit, et nous n'avons jamais été deux mois sans nous battre ; quand à mes lettres du Tirol, je ne suis pas surpris que tu ne les ayes pas eues. Nos communications ont été interceptées, d'un côté par les Tyroliens et de l'autre par les Vénitiens ; maintenant nous sommes en paix et tranquilles et j'espère que l'exâctitude des courriers nous mettra tous les deux à l'abri des reproches, car je pourrais aussi t'en faire, mais nous sommes en paix, oublions tout et vivons bons amis.

Aussitôt la ratification du traité de paix par l'Empereur, nous avons évacué son pays et nous voilà maintenant sur le territoire vénitien. Depuis dix jours nous sommes en marche et la division après avoir passé de *Villac, à Tarnes, Pontilia, Prazinta, Osopo, Spilembergo, Coneliano, Treviso, et Castel franco*, a pris position jusqu'à nouvel ordre à Bassano. Les autres divisions en ont fait autant que nous, en passant par des routes différentes. Au village de Hospital, à trois mille nord-est d'Osopo, nous laissâmes les montagnes pour entrer dans une plaine superbe et très étendue, tous nos cœurs depuis longtemps reserrés dans les gorges stériles des montagnes du Tirol se dilatèrent avec plaisir et nos yeux fatigués de la vue sans cesse renaissante de roches arides et escarpées doublèrent leur jouissance à l'aspect d'une campagne aussi riante.

On dit que d'après le traité de paix on cède à l'Empereur une partie du territoire de Venise ; je crois qu'il aura beaucoup de peine à s'y maintenir, car les habitants n'ont pas l'air disposés à rester sous sa dépendance et tous disent ouvertement : *Piutosto morire che dessere à l'imperatore*. Déjà beaucoup ont pris la cocarde tricolore, et je suis persuadé que si nous quittons l'Italie elle sera en pleine révolution avant trois mois. A Treviso, Bassano, Vicenza, on a voulu planter l'arbre de la liberté, à Vicenza la cérémonie doit se faire aujourd'hui..... Les nouvelles de Venise annoncent que le

gouvernement a abdiqué tous ses pouvoirs, et que le système démocratique a succédé au système aristocratique, nos principes partout se propagent, et l'on dit que Gène même n'en est pas exempt.... Qu'ils se révolutionnent, mais en nous prenant pour exemple qu'ils sachent profiter de notre courage et de nos vertus et mettre à l'écart les excès auxquels nous nous sommes livrés, et qui malheureusement sont inséparables des grandes révolutions. Ratifiez bien vite la paix à Paris, afin que nous puissions retourner au sein de notre mère patrie, et revoir nos parents et nos amis.-

Santé et amitié.

BELLIARD.

XI

Véronne, le 8 prairial an V^e républicain.

Belliard à Cochon.

Leclair m'a fait passer la lettre que tu lui as remise pour moi. Tu connais maintenant les causes qui ont mis des lacunes dans la correspondance, ainsi brisons là-dessus.

Quand nous enverrez-vous donc la ratification du traité de paix, quand recevrons-nous les résultats heureux des sages discussions des deux conseils. Nous les attendons avec impatience, surtout moi...

Mes désirs demandent une prompte résolution qui, en consolidant la paix, rende bien vite à la France la tranquillité dont elle a besoin, et nous conserve longtemps le bonheur après lequel nous avons couru pendant six ans. Alors l'allégresse se reprendra dans tous les cœurs, alors on épanchera dans le sein de l'amitié la joie que l'on peut ressentir et l'amour s'en mêlera sûrement...

On fait, dit-on, de grands préparatifs pour la fête de la paix. Si chaque armée envoie des députés et que ce soit une nouvelle fédération, je ne serais pas fâché que le sort tombât sur

moi, et me mit au nombre des partants pour Paris, qui, dit-on, est plus beau que jamais : autrement je serai encore quelque temps sans te voir. Car je ne compte pas quitter l'armée sans raisons légitimes, jusqu'au moment où on la divisera pour la diriger en France sur les différents points qui seront assignés à chaque corps. Je pense que tous les amis de l'ordre doivent en agir de même, et sacrifier encore quelques mois afin de maintenir le bon esprit, et d'empêcher qu'en rentrant en France les ennemis du gouvernement ne tachent à séduire les soldats afin de pouvoir s'en servir pour exécuter leurs scélérates entreprises : mais qu'ils tremblent ces coquins, si nous avons su vaincre au dehors les ennemis du gouvernement, nous saurons aussi comprimer ceux qu'il peut avoir dans l'intérieur.

Que fait-on avec l'Angleterre, parle-t-elle de paix? Quoique je sois bien las de la guerre, je ferais pourtant encore une campagne avec plaisir contre ces Messieurs qui, restant les derniers, doivent payer cher les pots cassés.

Adieu, mon cher ami, conserve-moi une petite place dans ton souvenir, crois à l'impatience que j'ai de te voir ainsi que toute ta famille.

BELLIARD.

Rappelle-moi au souvenir de mes connaissances. La maison Garos est sûrement partie pour Fontenay.

P. C. C :

E. CESBRON.





LA VENTE

HANAËL JOUSSEAUME



Le terme d'honnête homme, au sens large où l'entendait le XVII^e siècle, pour désigner toutes les qualités propres à rendre agréable dans la société, vient naturellement à l'esprit quand on évoque la mémoire de M. Hanaël Jousseaume.

D'excellentes manières du monde, de l'esprit de société, une grande urbanité, des connaissances assez étendues en toutes choses pour pouvoir en causer avec ceux qui les possèdent le mieux, un cabinet, des livres, des collections, telle était au temps de Louis XIV l'idée qu'on se faisait d'un honnête homme, et celle que de nos jours M. Hanaël Jousseaume a si bien réalisée.

Né à Fontenay-le-Comte au commencement du siècle (1809), sur ce coteau boisé de Jarnigande où Collardeau avait fait sa demeure, M. Hanaël Jousseaume manifesta de très bonne heure un goût décidé pour l'étude. Les succès qu'il avait obtenus au collège de sa ville natale, puis au lycée Saint-Louis à Paris, pouvaient lui faire espérer un brillant avenir, si les circonstances favorisaient ses aptitudes.

Fils d'un ancien procureur du roi de la sénéchaussée de Fontenay, la carrière de la magistrature lui était naturellement ouverte. Il fit son droit. Sa licence obtenue, il allait débiter comme juge auditeur, quand la révolution de 1830 vint renverser toutes ses espérances d'avenir. Les fils des anciens serviteurs des Bourbons n'étaient guère en faveur à cette

époque. Après une pseudo-tentative de conspiration qui lui valut un court emprisonnement au donjon de Niort, M. Hanaël Jousseau se résigna assez facilement à jouir des loisirs que lui laissaient une fortune indépendante et une enviable situation de famille. A part quelques voyages à l'étranger — en Italie avec M. de Rochebrune — il ne quitta plus Jarnigande, où sa retraite fut si calme et si exempte d'orages que la mort sembla l'oublier jusqu'au 29 mars dernier, après lui avoir fait la grâce au bout de 89 années d'existence, de lui laisser toutes ses facultés intellectuelles.

Comme on le voit un homme aussi heureux n'a pas d'histoire, et je n'aurai plus qu'à souhaiter une pareille vie aux lecteurs de la *Revue*, si je ne tenais à parler des collections dont la vente a eu lieu à Fontenay du 23 mai au 4 juin dernier.

M. Hanaël Jousseau n'a jamais eu ce qu'on appelle en *argot* du métier le flair du collectionneur, ce sens spécial qui valut à Benj.-Fillon la possession de si belles pièces, à M. de Rochebrune quelques-uns des trésors de Terre-Neuve. Il collectionnait pour collectionner, achetant du premier venu le bibelot rare ou non, conservé ou détérioré, qu'on venait lui présenter à Jarnigande. Souvent il partageait avec son voisin de Terre-Neuve l'aubaine de quelque découverte, ou profitait de ses indications pour acquérir quelque pièce qui ne rentrait pas dans le genre des collections du maître aquafortiste. Comme il opérait à l'âge d'or du collectionneur, il eut parfois des bonnes fortunes, telle que celle d'un panneau de tapisserie du XVI^e siècle payé 30 francs et vendu 285 francs à la vente, ou de cette agraphe mérovingienne dont M. de Rochebrune doit prochainement graver le dessin pour les lecteurs de la *Revue* et qui figura à l'exposition de 1878 dans les vitrines de Benj.-Fillon.

Les faïences et porcelaines formaient l'appoint le plus considérable de la collection. Pour M. Hanaël Jousseau, en ce genre, tout était bon depuis le vieux Chine jusqu'aux assiettes ébréchées fabriquées à Marans ou à l'île d'Elle. Citons :

Un encrier en porcelaine de Chine avec monture Louis XVI en bronze doré : 255 francs. — Six assiettes, décor corbeilles fleurs : 93 francs. — Deux bouteilles décor bleu, fond blanc, avec monture du temps en bronze doré : 100 francs. — Une tasse et une soucoupe en porcelaine des Indes, portrait de Willen van Haren : 56 francs.

Un pichet de Nevers gros bleu, décor blanc fixe et jaune, anse torse ; 160 francs. — Une écuelle gros bleu, même décor : 80 francs. — Trois assiettes patronymiques : 40 francs. — Douze assiettes patriotiques : 60 francs.

Un sucrier à poudre de Rouen, décor aux cinq couleurs : 120 francs. — Un légumier de Marseille avec légumes en relief : 55 francs. — Deux pots à pharmacie, dont l'un avec l'inscription : *Fait à Marans chez M. Rousain*, cité par Fillon dans *l'Art de terre* : 34 francs. — Un vase trouvé à Nalliers, en terre, revêtu de vernis vert, (XIV^e siècle?) de destination indéterminée : 70 francs.

Dans les objets de vitrine, le verre à pied du XVII^e siècle où la tradition veut que le bon roi Henri IV ait trempé les lèvres, quoique sa facture le fasse remonter à une époque plus récente, a fait retour au château du Parc-Mouchamp pour 70 francs. Parmi les émaux, assez mal conservés, un baiser de paix du XVI^e siècle s'est vendu 100 francs. — Une rape à tabac Louis XIV avec portrait de femme : 45 francs.

L'argenterie présentait une importante paire de flambeaux Louis XVI, à feuilles d'acanthés sur la base, à guirlandes sur la colonne : 580 francs. — Deux flambeaux Louis XV : 255 francs. — Un porte-huilier Empire : 100 francs. — Un service à toilette Louis XIV, plateau, boîte à savon, boîte à poudre : 305 francs.

Les deux rapières du XVI^e et XVII^e siècle, quoique restaurées ont fait 120 et 70 francs. — Deux appliques Louis XVI en bronze doré : 125 francs. — Deux appliques Louis XV, à une lumière, très belles : 125 francs.

Un mortier en bronze du XV^e siècle a atteint 62 francs et

trois petites statuettes polychromes en faïence rochelaise : 90 francs.

Il y a peu de chose à dire du médailler. En dehors de quelques pièces d'or, dont les plus belles étaient deux Faus-tine vendues 62 et 65 francs, les cartons renfermaient peu de raretés. A signaler néanmoins une importante collection de pièces romaines du III^e siècle provenant de la découverte du Veillon.

Les tableaux n'offraient guère que des copies consciencieuses exécutées par les artistes fontenaisiens Texier et Birotheau. Quelques-unes, de bonne facture, ont été adjugées à des amateurs avisés qui n'auront pas lieu de regretter leur achat : *La belle jardinière*, de Raphaël, s'est vendue 45 francs. — *Le Mariage de la Vierge*, de Vanloo : 50 francs. — *Les bergers d'Arcadie*, du Poussin : 130 francs. — *Marie de Médicis*, de Rubens ; 105 francs. — *Laure de Noves*, 50 francs.

Le numéro 156, catalogué à tort *Amours couronnant un mouton*, charmante peinture sur bois représentant *Jésus et saint Jean-Baptiste*, portait au dos la signature et le cachet de Pierre de Nivelles, évêque de Luçon. Cette jolie pièce provenant des collections Fillon, y est rentrée pour 55 francs.

Les meubles, comme toujours ont été très disputés. Une très belle pendule Louis XIV, écaillé verte avec des cuivres superbes, est entrée dans les collections de Terre-Neuve pour 505 francs. Une pendule Louis XIV, marqueterie de Boule s'est vendue 300 francs. — Deux bahuts Renaissance à incrustations de nacre : 300 et 250 francs. — Une console Louis XVI : 80 francs. — Une jolie table-guêridon Louis XVI avec bronzes et galerie : 210 francs. — Deux chaises régence recouvertes de soie : 175 francs. — Deux chaises Louis XV, en tapisserie au point : 135 francs. — Deux fauteuils Louis XV, tapisserie d'Aubusson, fleurs et roses : 635 francs.

Les gravures, en très grand nombre, étaient presque toutes en retirages modernes, ou en épreuves de colportage. Le voisinage et l'exemple de M. de Rochebrune n'avaient pas réussi

à apprendre à M. Hanaël Jousseau à discerner une bonne d'une mauvaise épreuve. Pourtant il avait eu l'heureuse idée de conserver en album un choix de petites épreuves d'essai de l'aquafortiste fontenaysien, qui s'est vendu : 100 francs.

Je ne prolongerai pas cette description déjà longue par l'énumération de la bibliothèque, dont le catalogue très détaillé, pourra renseigner sur les goûts bibliophiles de son possesseur.

Pourtant il faut citer un *Novum Testamentum*, de Gryphe, 1569, dans une charmante reliure de Clovis Ève, malheureusement restaurée : 45 francs. — Un curieux album de portraits de la Restauration, lithographiés par Crespy le Prince, ancien officier d'état-major, oncle de M. Hanaël Jousseau : 32 francs. — Les *Métamorphoses* d'Ovide, 1708, in-f° aux armes du duc de Richelieu : 20 francs. — Une jolie reliure de Thouvenin sur un *Béranger* de 1825 : 14 francs. — *Paris marié*, de Balzac, vig. de Gavarni, broché, couvert. : 20 francs. — *Plutarque*, de Michel de Vasosan, 1565, in-f°, vélin vert, tr. doré bel exempl. : 22 francs, — Une reliure très fraîche de Simier aux armes de la duchesse de Berry : 20 francs. — Un calendrier de la Cour en maroquin, aux armes de Marie-Antoinette, mal conservé, 21 francs. — Les Français de Curmer, avec le Prisme, figures coloriées : 55 francs.

La collection des livres relatifs au Poitou et la Vendée offrait quelques raretés : *Compte de gestion et d'administration du directoire de la Vendée*, 1792 : 16 francs. — Un manuscrit autographe de Benj.-Fillon sur les familles alliées à celle de François Viète : 20 francs. — *Recherches historiques sur la famille Maynard-Mesnard* (avant le carton de la page 108) ; 63 francs. — *Les Noël*s de Gusteau, 1776 (incomplets) : 10 francs. *Notices et documents historiques*, de Marchegay : 44 francs. — *Souvenirs du baron de Ménard, écuyer de la duchesse de Berry*, 3 vol. : 51 francs. — Une réunion de factums de Mériel Bucy, du Mans, prêtre anticoncordataire, apologiste de la Petite Église, 1817-1816 : 21 francs.

Les grandes collections se sont vendues relativement bon marché : *L'Histoire des peintres* de Ch. Blanc, 130 francs. — *Le Tour du monde* complet ; 135 francs. — etc.

Au résumé, les livres ont produit environ 6,300 francs et le reste de la vente 26000 francs, résultat appréciable pour une collection où pas un prix d'adjudication n'a atteint 1000 francs. Il est vrai qu'aucune pièce n'avait été retirée avant la vente, et que le commerce d'antiquités a volontiers acheté dans cette collection d'objets anciens et non truqués.

La vente était très habilement dirigée par M. Denis, commissaire priseur à Fontenay-le-Comte. M. Clouzot, pour les livres, M. Ledoux, pour les objets d'art et les curiosités, avaient été choisis comme experts.

JEF.





LE RECRUTEMENT DE L'ANCIENNE ARMÉE

A mon ami, Monsieur A... de L. V...

Jusque vers la moitié du XVII^e siècle, il n'existait pas plus en France que dans les pays étrangers d'armée proprement dite.

Avant la fin du Moyen-Age, l'armée se composait de quelques *Forces Permanentes*, de l'*Arrière-Ban*, des *Francs-Archers* et des *Milices*.

Les *Forces Permanentes* consistaient en petits corps de cavalerie dits *Compagnies d'ordonnances*, — formés sous Charles VII en 1439. On les nommait ainsi à cause des ordonnances qui les avaient créées — et en détachements d'infanterie dits *Mortes-Payes*, occupant les châteaux forts et dont les gouverneurs des villes et des provinces faisaient leurs estafiers.

L'*Arrière-Ban* comprenait tous les possesseurs de terres nobles, gentilshommes ou annoblis même les ecclésiastiques possédant un fief. Ils devaient marcher et fournir sous leurs bannières un nombre de cavaliers armés déterminé par l'importance de leurs fiefs. Toutefois, à dater de Philippe-Auguste il fut interdit aux abbés de servir en personne aux armées. Ce service ne comportait pas de solde et était une cause de ruine pour la noblesse. L'institution de l'arrière-ban subsista presque jusqu'à la Révolution ; en quelques provinces, une convocation fut faite en 1759.

Les *Francs-Archers* avaient été créés sous le règne de Charles VII par l'ordonnance de Montilslès-Tours en 1448. C'étaient des fantassins fournis, équipés et soldés par les paroisses rurales. Ils étaient exempts de taille et devaient tous les dimanches s'exercer à tirer de l'arc. A leur création,

ils portaient un casque, un justaucorps en cuir matelassé de laine, une dague, une épée, un arc et une trousse pour 17 carrelets ou flèches. Les Francs-Archers marchaient sous la conduite de gentilshommes et formaient la réserve. Vers la fin du XVI^e siècle, les Francs-Archers disparurent.

Louis XI reconnut les inconvénients d'un pareil système, et en 1480 il réunit dans un camp 10,000 hommes choisis dans les bandes de Francs-Archers et d'aventuriers en y joignant quelques Compagnies d'ordonnances. Ces troupes furent exercées et partagées en bandes de 1000 hommes. Au bout de 10 ou 12 ans, cette institution disparut sauf quelques bandes qui subsistèrent. Louvois rétablit cette institution des Francs-Archers sous le nom de *Milice*, et la Milice dura jusqu'à la Révolution.

Ordinairement les *Milices* étaient fournies, équipées, soldées par les villes. Elles furent plus généralement composées du Tiers-Etat. C'était la troupe auxiliaire de l'infanterie. Il fallait avoir de 16 à 40 ans pour être accepté comme milicien. Les Intendants des provinces en tenaient le contrôle, et dans les appels fixaient le nombre à fournir par chaque commune. Les enrôlés tiraient au sort ceux qui devaient partir. La durée du service était de 6 ans. A son départ, chaque soldat recevait de sa commune 3 livres d'argent, des vêtements et du linge. L'Etat fournissait le reste de l'équipement. Les miliciens ne servaient qu'en temps de guerre ; à la paix on les conservait sans les libérer, et les cadres étaient maintenus de manière à pouvoir rentrer promptement en campagne. A cause de leur poltronnerie habituelle, les nobles appelaient les miliciens Francs-Taupins. Les jeunes gens du Tiers-Etat tenaient beaucoup à devenir officiers de milice pour avoir le droit de porter l'uniforme et l'épée le dimanche, et d'assister à la parade militaire.

En cas de guerre — ils étaient fréquents — le Roi faisait lever en vertu de commissions, l'Arrière-Ban, les Francs-Archers et les Milices. Après la conclusion de la paix, ces bandes étaient licenciées.

Au XVI^e siècle on formait en temps de guerre des Régiments ; la paix survenant, la plupart des officiers et soldats étaient congédiés.

C'est au XVII^e siècle que les *Régiments* reçurent une organisation régulière et devinrent permanents. Le Roi nommait les officiers mais le recrutement n'avait pas encore décrété et les soldats ne pouvaient être fournis que par des enrôlements volontaires. Le nombre des *Bataillons* ou des *Compagnies* augmentait ou diminuait suivant les besoins. Le capitaine d'une compagnie une fois pourvu de la Commission pour la lever était tenu de fournir au Roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés et armés. Le Roi lui payait pour chaque homme reconnu propre au service d'abord une prime de levée puis une solde journalière en argent et en prestations. La Compagnie portait le nom de son capitaine et était conduite à la montre (Revue) devant un Commissaire des guerres qui l'agrément. Le capitaine devait tenir sa compagnie au complet et pendant les quartiers d'hiver, il avait à se procurer le nombre de recrues nécessaire pour remplacer les morts, les disparus, les déserteurs. Le plus souvent les capitaines confiaient cette besogne à leurs Lieutenants ou Sous-Lieutenants¹.

Seuls, les enrôlements spontanés — ils étaient fréquents — s'opéraient directement par officiers ; parfois ils se faisaient rares et il fallait alors organiser une sorte de chasse à l'homme.

Dans ce cas les chefs de corps entretenaient à fonctions permanentes surtout dans les grandes villes des recruteurs dits *Racoleurs*. Ces espèces d'entrepreneurs de levées, qui surtout à Paris faisaient profession, comme on disait en argot du métier, de « faire des hommes », achetaient les hommes au plus bas prix possible pour les revendre le plus cher possible aux capitaines des Régiments. Ils avaient pour cela recours à une foule de hideuses supercheries. Les *Racoleurs* s'adressaient à tous, aux étudiants, aux ouvriers, aux commissionnaires, etc. etc., sous prétexte de leur trouver une condition ou de leur donner de l'ouvrage. L'élève en médecine deviendrait chirurgien, le séminariste serait fait aumônier. Ceux qui parmi les victimes avaient quelque ressource se rachetaient encore aisément des mains des *racoleurs*. Vivant dans l'écume des cités populeuses, ils avaient parfois pour domicile une maison de prostitution, pour bureau de recrutement un cabaret et pour dépôt un « four », c'est-à-dire un lieu écarté où ils gardaient sous clefs jusqu'à la nuit les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies et enivrées en les faisant boire à la santé du Roi. Moyennant le prix, ils les li-

¹ Camille Rousset, *Vie de Louvois*, tome I, page 183, et général Susanne, *Histoire de l'ancienne Infanterie française*, tome II, p. 221.

AVIS A LA BELLE JEUNESSE
Pour former une Nouvelle Compagnie.

R E G I M E N T
D U R O I,
I N F A N T E R I E,
COMPAGNIE de Monsieur DE MASQUINANT.

DE PAR LE ROY

QU'on sçait à toutes volentes de quel sexe qu'on voudra, qu'elles puissent estre, qui voudront vivre en l'armée de ce Régiment DU ROY, Infanterie, Compagnie de Monsieur DE MASQUINANT, qu'elles n'auront qu'à s'adresser au Sieur DE MASQUINANT, Sergent Major du Régiment, il leur donnera toutes sortes de gratification, par un *Privilège* de Congé de six ans, & *quarante sols* à députer par semaine par luy pour s'y habiller, tout neuf en y arrivant. On donne deux livres par mois à l'entretien & on y a la facilité d'apprendre les Mathématiques & la Belles Lettres, sans y coûte rien. Les Enfants de l'armée seront d'istricte obéissance, & luy donneront à leur habit. Il a besoin d'un Frayeur, d'un Tailleur, & d'un Couvreur. Ceux qui auront lire & écrire, & qui donneront des nouvelles, & d'écouter les faits Sergents. On a besoin de deux Serjents & de deux *Sergent-Majors*, de deux Tambours. Le Sieur de ROMI OR, Lieutenant de Monsieur DE MASQUINANT, & Monsieur de CHANON, Capitaine de ce Régiment, ont l'obligation de servir Services.

Ce qui lui produira de beaux i

De Charles Lou.

Monsieur le Comte de Saxe

Paris le 10 Mars 1745

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt

mais j'ai été si occupé de vos affaires que je n'ai eu le temps

de vous en parler. Je suis très sensible à l'honneur que vous

me faites en m'envoyant votre lettre et je vous prie de croire

que j'en suis très flatté. Je vous prie de m'excuser de ne vous

avoir pas écrit plus tôt et de m'excuser de ne vous avoir pas

écrit plus tôt. Je suis très sensible à l'honneur que vous

me faites en m'envoyant votre lettre et je vous prie de croire

que j'en suis très flatté. Je vous prie de m'excuser de ne vous

avoir pas écrit plus tôt et de m'excuser de ne vous avoir pas

écrit plus tôt. Je suis très sensible à l'honneur que vous

Charles Lou.

vraient alors aux officiers recruteurs. Le racolage était un acte illécite qui se pratiquait d'une manière odieuse mais la police fermait les yeux car à Paris, par exemple, le racolage tenait entièrement lieu de la milice que le gouvernement n'osait y faire tirer de peur d'émeute.

Louvois veilla à ce que les enrôlements fussent réguliers et édicta les peines les plus sévères contre les *Passé-Volants* ou soldats de contrebande que l'on montrait seulement aux revues et contre ceux qui les emploieraient.

Souvent aussi le soin un peu compromettant de racolage était confié à un sous-officier à la langue bien affilée. Le racoleur dont les duperies et la ruse sont restées légendaires, était annoncé par de pompeuses affiches. Le chapeau empanaché, revêtu d'un uniforme de fantaisie brodé et galonné, il fréquentait les lieux de rassemblement, foires, kermesses, fêtes publiques. Perché sur une estrade, le sabre au flanc, le poing sur la hanche, après la batterie des bans du tambour, il lançait son boniment épicé de lazzi. A la vie monotone et au sombre costume des bourgeois opposant l'éclat des distractions et de l'uniforme du militaire, il vantait le confort de la caserne et des étapes, les enivrements du combat et de la victoire, les conquêtes auprès des belles, les récompenses promises aux vétérans décorés de la plaque (ancêtre de la médaille militaire), etc. etc... Puis se déroulait l'inévitable légende du beau Nicolas, sergent au bout de six mois, officier en deux ans, décoré de la croix de Saint-Louis pour un fait d'armes, promu major, présenté au Roi, demandé en mariage par une duchesse, parvenu au faite de la fortune et des honneurs. — « Cet avenir, mais pour la *Belle Jeunesse*, il est à la portée de la main ! Les maladroits se laissent, il est vrai, parfois casser la tête mais qui ne connaît pas l'Invalide à la tête de bois, l'ancien sapeur de chez nous qui n'en fait pas moins ses quatre repas et lampe à chacun deux pintes de petit claret sans que ça lui monte à la boussole ». — Le dernier mot était l'invitation à venir trinquer à la santé du Roi.

Descendu de sa tribune le racoleur prenait par le bras les jeunes gens qu'il avait choisis, louait leur mine martiale et les attirait au cabaret voisin pour le mot fameux « C'est le Roi qui régale ! » Tournées, contes de guerre et d'amour se succédaient. Les gogos essayaient le chapeau et l'habit élégants, prêtaient l'oreille aux compliments et aux invitations alléchantes. Le moment psychologique venu « Debout et chapeau bas, à la santé du Roi ! » et après le choc des verres « Qui aime la gloire me suive ! » criait le racoleur. Mi-

nute décisive où il avait à ne pas laisser glisser de ses mains les roublards qui avaient entendu ne point payer leurs consommations du prix de leur liberté et à déjouer souvent les artifices d'un concurrent enclin à souffler ses conquêtes. Parvenu à entraîner quelques recrues, il les conduisait chez le syndic de la paroisse pour l'enrôlement, au bureau du Commissaire des guerres pour la feuille de route, à la Maréchaussée (gendarmerie) pour la prise du signalement et la lecture des ordonnances si sévères contre les déserteurs. Il ne les quittait plus et le lendemain avant l'aube les mettait sur la route d'étapes qui, à raison de 2 sous par lieue, les conduisait à la gloire en passant par la caserne. La prime d'engagement n'était soldé qu'après l'admission au corps¹.

Avant la Révolution chaque régiment entretenait à Paris un officier de fortune et un ou deux sous-officiers qui exerçaient le racolage en permanence. Ils se tenaient habituellement à l'extrémité du Pont-Neuf, sur le quai de la Féraille et au moment de la sortie des ouvriers de leurs ateliers, ils tâchaient surtout alors de faire des recrues. Il en résultait des querelles et des duels presque journaliers, aussi ces fonctions étaient généralement tenues par d'anciens maîtres d'armes.

De pareils procédés peuvent paraître singuliers ou choquants mais les anciennes armées françaises ainsi recrutées n'en ont pas moins accompli de grandes choses et remporté des victoires signalées.

Le racolage est encore le seul mode de recrutement des armées anglaises et américaines. A Londres, à New-York et dans les grands centres on voit les bureaux d'enrôlement et les manœuvres des racoleurs.

GEO. LACOULOUMÈRE.

P.-S. A titre documentaire, nous sommes heureux de pouvoir faire reproduire pour les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, la Commission délivrée à Monsieur de Masquinant, officier du régiment du Roi-Infanterie, par le roi Louis XV, et contresignée de son ministre le marquis de Voyer d'Argenson pour la levée de sa compagnie ainsi que son affiche annonçant à la *Belle-Jeunesse* la venue de son sergent racoleur, le sieur de Romfort.

On prenait même la précaution — comme on peut le voir au bas de cette affiche — d'indiquer dans chaque ville ou village le lieu où était logé ce sous-officier recruteur. L'afficheur était chargé de ce soin.

¹ *Mémoires particuliers.*

Ces deux pièces des plus curieuses nous ont été très obligeamment confiées par le petit-neveu de M. de Masquinant, ce dont nous le remercions encore ici très cordialement.

M. de Masquinant naquit dans l'Anjoumois en 1735. Il fut un des plus brillants capitaines du régiment du Roi-Infanterie où il fit toute sa carrière. Il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1762. Tout en restant capitaine, il reçut le brevet de colonel pour commander un régiment d'infanterie en 1773. Il prit sa retraite après vingt-sept années de service dont sept de guerre.

Pendant la Révolution, il émigra. A peine rentré en France, il mourut en 1800. M. de Masquinant était allié à plusieurs familles du Poitou.

G. L.





CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Luçon, ce 2 mai 1898.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai reçu, hier 1^{er} mai, le fascicule de janvier de la *Revue du Bas-Poitou*.

Aux pages 104 et 105 de ce fascicule, et dans un article intitulé *Documentaires et Légendaires*, il a plu au marquis d'Elbée de me prendre directement à partie, et cela dans des conditions telles, qu'il me paraît impossible de ne pas user, dans les colonnes de la *Revue du Bas-Poitou*, du droit de réponse qu'on doit se reconnaître entre confrères et que la loi me donnerait au besoin.

Je me suis demandé — et je me demande encore — s'il n'y aurait point, par hasard, deux marquis d'Elbée... ? Car j'ai vraiment peine à croire que « le marquis d'Elbée » qui représente aujourd'hui la *Vendée Historique* comme une feuille phénomène hybride, historique (?) et légendaire » laissant « le public indifférent » — et son Directeur comme se livrant à des « écarts de bonne tenue » — soit le même qu'un certain « marquis d'Elbée » avec lequel j'ai eu le plaisir d'entretenir, il n'y a pas bien longtemps, une correspondance non seulement courtoise, mais empreinte de la plus entière cordialité...

J'ai d'autant plus lieu de douter, que j'avais offert, à l'aimable marquis qui correspondait avec moi, la plus large hospitalité dans les colonnes de la *Vendée Historique*, pour y parler tout à son aise du second généralissime de la Vendée militaire... J'ai précisément sous les yeux, au moment où j'écris, la lettre où ledit Marquis, répondant à ma proposition, rendait hommage à mon « esprit d'équité » et m'expliquait les raisons qui l'empêchaient d'accéder à ce

qu'il appelait un « *désir flatteur* » pour lui... Et le ton de cette lettre, comme celui des précédentes, n'est point fait pour diminuer mes perplexités... loin de là !

Quoi qu'il en soit, et en attendant d'être fixé sur cette énigme, je dois une réponse au « Marquis de la *Revue du Bas-Poitou*, » car les simples roturiers ont leur amour-propre — ni plus ni moins que les grands seigneurs eux-mêmes, — et je suis de ces vieux Vendéens incorrigibles qui n'aiment pas à se laisser marcher sur le pied...

Je ne m'occuperai pas de la question de savoir si la *Vendée Historique* est une revue sérieuse ou non... — C'est une affaire entre le public et moi, et j'aurais trop l'air, si je voulais m'expliquer sur ce point, de chercher à me tailler une réclame par l'intermédiaire de la *Revue du Bas-Poitou*... — Ce que je tiens à éviter à tout prix.

Je me bornerai seulement à prendre acte de la déclaration du Marquis, lequel veut bien m'attribuer l'honneur d'avoir « *fixé définitivement un point d'histoire* », et ajoute que c'est « grâce à moi qu'on ne verra plus les éternels copistes répéter à satiété que d'Elbée a intrigué pour son élection. »

Cette déclaration me suffit, et j'aurais vraiment trop beau jeu si je voulais demander au Marquis comment il pourrait la concilier avec l'accusation qu'il m'adresse ensuite — dès que je prends la liberté de me séparer de sa thèse — d'être un ignorant manquant de conscience, et de refuser « avec obstination » d'ouvrir les yeux !... — Je n'insiste pas.

Je n'ai point à expliquer davantage pourquoi j'ai interrompu une étude que j'avais intitulée — provisoirement — *Mort de d'Elbée*, uniquement parce qu'elle avait été classée dans mes *Ephémérides vendéennes*, à la date du 9 janvier. J'ai annoncé à mes lecteurs qu'elle paraîtrait à part, complète et sous un autre titre, et le Marquis d'Elbée pourra la lire comme les autres.

Mais ce que je tiens à relever, c'est la petite leçon que « le Marquis de la *Revue du Bas-Poitou* » se permet de me donner au sujet de ce qu'il appelle mes « écarts de bonne tenue ».

M. le marquis saura que, sur ce point, *je n'ai de leçon à recevoir de personne*.

Si j'ai répondu, sur un ton un peu vif, soit aux sectaires qui diffamaient la Vendée militaire, soit aux imprudents qui traitaient cavalièrement de « troupeau de moutons de Panurge » les historiens de la vieille école, c'est mon affaire... Mais il n'y a Marquis ni Duc au monde à qui je reconnaisse le droit de me donner une leçon de politesse.

Les « simples Chouans » de 93 savaient rester fiers en face des plus grands seigneurs qu'ils avaient mis à leur tête. . . . J'ai l'honneur d'être du même sang qu'eux, et je n'entends pas qu'on le prenne de trop haut avec moi, tout petit roturier que je puisse être.

Quant au procédé de discussion qui consiste à faire un rapprochement entre le mot « traîtres » et « le syndicat H. B., Jean de la Vendée, H. du Bocage et consorts » (*sic*), je laisse au public le soin d'en apprécier l'à-propos, l'esprit et la délicatesse, et j'espère que « l'autre Marquis », — celui qui daignait, il y a quelques mois à peine, me donner du « cher monsieur » long comme le bras — voudra bien dire au « Marquis de la *Revue du Bas-Poitou* » ce qu'il en pense.

Veuillez, Monsieur le Directeur, insérer ma réponse dans le prochain fascicule de la *Revue du Bas-Poitou*, et recevez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Henri BOURGEOIS,

Directeur de la *Vendée Historique*.

Nous ne voulons rien répondre à cette lettre, ayant mieux à faire ici qu'à nous livrer à de vaines polémiques personnelles. Au surplus, que prétend-elle nous apprendre ? Que M. d'Elbée est « marquis » et M. Bourgeois « roturier » ? Tout le monde le savait de reste, et nous ne voyons pas en quoi cette affirmation nouvelle peut accroître ou infirmer la valeur des opinions historiques émises.

Nous laissons la parole à notre excellent collaborateur, M. le marquis d'Elbée :

MON CHER DIRECTEUR,

La réponse de M. Henri Bourgeois nous entraîne sur un terrain bien éloigné de notre simple débat historique, mais où nous retrouvons quand même une incurable légende, digne de rejoindre les vieilles lunes.

Nous ne sommes plus au temps où les marquis n'avaient que la peine de naître, il leur faut subir aujourd'hui la peine d'être nés, et, coup de pied suprême ! ils se voient même reprocher l'un des rares privilèges qui leur soit resté, celui d'être poli.

Je ne lutterai donc pas dans des conditions où je me sens évidemment inférieur et puisque mon contradicteur se croit lésé, bien à

tort à mon gré, par l'injustice du sort, je consens à donner la satisfaction due à son erreur et à sa modestie.

Eh bien ! C'est lui le vrai marquis, le duc, le Prince de la Légende, tandis que le petit bourgeois, c'est moi !

Veillez agréer.....

M^{is} D'ÉLBÉE.

Et comme ici-bas on ne doit pas abuser même des meilleures choses, nous tenons l'incident pour clos.

N. D. L. R.





A TRAVERS LES LIVRES

PARIS TOUT ENTIER. — Paris, ville de tous les rêves et de toutes les féeries, capitale des arts et des lettres, palais du luxe, atelier du travail. Paris avec ses gloires, Paris avec ses trésors, Paris tout entier s'offre aujourd'hui à vous, pour 3 fr. 75, dans un volume de 1560 pages, qui vient de paraître sous le titre de : *Paris-Hachette* !

Cette publication unique, miracle de typographie et de bon marché, est illustrée de 800 portraits, de 125 vues d'édifices, de 67 plans et graphiques, de 27 statistiques pittoresques, en tout plus de 1000 gravures, qui font passer sous les yeux du lecteur, comme en un merveilleux cinématographe, tout le Paris de 1898.

Dans ce livre rédigé par les collaborateurs de l'*Almanach Hachette*, le cerveau, le cœur et le ventre de la grande capitale, tous les organes les plus délicats, les plus simples et les plus puissants, tous les rouages de ce corps énorme sont démontés, expliqués, décrits, classés, étiquetés. C'est le Dictionnaire de Paris, le miroir de Paris, le vrai guide du Parisien et de l'étranger, le livre le plus substantiel, le plus important, le plus utile sur Paris.

Tous les renseignements qu'on y trouve répondent à des questions d'utilité pratique touchant les professions, les carrières, les industries (le temps d'apprentissage, les frais d'étude, etc.) ; et il n'est pas jusqu'aux 100 000 adresses que donne *Paris-Hachette*, qui ne soient une source précieuse d'informations pour ceux qui vivent loin de Paris.

Toutes les industries, tous les métiers sont expliqués par de courtes et substantielles notices, de manière à renseigner exactement tous ceux qui ne peuvent faire eux-même leur enquête.

Avant d'arriver à Paris, tout provincial et tout étranger devra consulter le *Paris-Hachette* (8000 articles), s'il veut économiser son temps et son argent.

*
* *

PARIS. — Extrait du *Dictionnaire géographique de la France* de PAUL JOANNE. — Un volume in-4°, contenant 248 pages à 3 colonnes, 2 plans hors texte, 35 cartes, cartogrammes et graphiques et 143 gravures dans le texte, broché. 9 fr. (Hachette et C^{ie}, Paris).

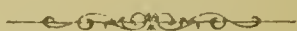
Ce volume est l'œuvre la plus complète, la plus nourrie et la mieux documentée, dans un cadre restreint et sous une forme succincte, qui ait été publiée sur le Paris moderne. Elle est divisée en deux parties, l'une plus spécialement géographique et administrative, l'autre consacrée à la description des rues, monuments, musées, etc..., au tableau de la vie de Paris et à l'histoire de la ville. Ces deux parties sont sectionnées en 33 chapitres, rédigés par des collaborateurs spéciaux : l'administration municipale et départementale, le budget de la ville M. Georges Vilain conseiller municipal de Paris ; la population, la circulation etc., M. Victor Turquan ; l'industrie et le commerce, M. Yves Guyot, ancien ministre ; les services des eaux et de l'assainissement, M. E.-G. Bechmann, ingénieur de la ville ; l'assistance publique et privée, M. Paul Beur-neley ; l'organisation militaire, M. Ardouin Dumazet ; l'aspect de la ville, les rues et places, les halles et marchés, les édifices civils, les maisons historiques ou curieuses, la vie à Paris, la presse, M. Edmond Beaurepaire ; les musées et collections d'art, les bibliothèques, les théâtres et les lieux de divertissement, M. Valbert Chevillard ; les sports, les cercles et les sociétés, MM. Edmond Renoir et Henri Vonoven ; les colonies étrangères, M. Mathias Morbardt ; l'Histoire de Paris, les édifices religieux, les Cultes, MM. Anthyme Saint-Paul et Frank Puaux.

Tous ceux qui aiment Paris, qui s'intéressent à sa vie, qui veulent connaître les rouages compliqués de son organisme, se procureront ce volume, mine inépuisable de renseignements, tableau vivant de Paris actuel, qui revêt un intérêt tout particulier à la veille de la grande manifestation de l'Exposition universelle de 1900.

Z. Z. Z.



CHRONIQUE



LE BAS-POITOU AU DERNIER CONGRÈS DE LA SORBONNE. — Notre éminent collègue et ami, *M. Léon Maître*, archiviste de la Loire-Inférieure, a signalé la nécessité de porter ses investigations même dans les archives particulières, et sur tout dans les fonds des domaines confisqués sur le clergé. Une heureuse rencontre lui a fait trouver chez le propriétaire de l'ancien domaine du prieuré d'Amault (Maine-et-Loire) une charte de 676, contenant l'énumération des domaines donnés à *l'abbaye de Saint-Philibert de Noirmoutier*, un diplôme de Louis le Débonnaire et de Lothaire autorisant les religieux de Noirmoutier à se fortifier ; en 830, une charte du fils d'un comte d'Aquitaine, nommé Carlon, renfermant la donation de nombreuses terres situées en Poitou et en Bourgogne, et enfin un décret épiscopal d'Isembert, évêque de Poitiers vers 1040, qui nous dépeint la situation de la paroisse de Beauvoir-sur-Mer au onzième siècle.

M. Guignard, de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, a communiqué le résultat de ses fouilles dans les puits funéraires de Chaumont-sur-Loire. Ces puits, au nombre de quatre, fouillés en 1897, se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien cimetière. On y a découvert des débris de vases rouges ressemblant à la poterie gallo-romaine et de nombreux ossements. L'auteur signale la ressemblance de ces puits avec ceux du *Bernard* (Vendée), explorés par *M. l'abbé Bantry*.

M. Adrien Blanchet, de la Société de Borda, lit une étude sur les ateliers de céramique dans la Gaule romaine. Il indique les nom

breuses localités où ont été découverts des fours à potiers, et signale notamment ceux de *Trizay* (Vendée).

M. de Grandmaison (*Louis*), correspondant du comité, à Tours, lit une note sur *La tombe de Lancelot du Fau, évêque de Luçon (1523)*. C'est un joaillier qui obtient la commande de ce tombeau, mais le marché porte qu'il sera exécuté en cuivre et richement orné. Un orfèvre connu dans l'école tourangelles du seizième siècle se porte garant du joaillier. La présence de ce maître chez le notaire qui rédige le contrat porte M. de Grandmaison à croire que le tombeau de Lancelot du Fau dut être l'œuvre de l'orfèvre. Le raisonnement doit être juste.

— Répondant à l'une des questions du programme d'Archéologie du moyen-âge, M. René Vallette a de même présenté au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne un Mémoire sur les *Fontaines du Bas-Poitou qui sont l'objet d'un culte ancien*.

Au Congrès bibliographique international, qui s'est également tenu à Paris, en avril dernier, notre Directeur, dans un but de préservation artistique, a émis le vœu qu'une chaire d'archéologie chrétienne soit créée dans chaque Grand-Séminaire.

A ce même congrès, notre compatriote et ami, M. le docteur Marcel Baudouin a lu un apprécié rapport sur les *Répertoires d'anonymes*.

LA VENDÉE AU SALON. — Dans la liste des artistes qui exposent cette année au Salon, nous remarquons les noms suivants :

Peinture : MM. Eugène Bideau (la Roche-sur-Yon) : *Fleurs de printemps, Rose et Nigelle*.

François Brillaud (Cugand) : *Libellule*.

Eugène Delhumeau (Moustiers-les-Mauxfaits) : *Portrait de M. F. D. de G.-M* ; *Portrait de M. P. B.*

M^{lle} Claire Petiteau (la Châtaigneraie) : *Le Lapin*.

M. Paul Tillier (le Boupère) : *la Charité florentine*.

Sculpture : M. Louis Fulconis (la Roche-sur-Yon) ; *La Gloire*, statue plâtre ; — M. Guillemé, maire de la Roche, buste plâtre.

Miniature : M. Eugène Dillot (Fontenay) : *Trois portraits miniatures*.

Architecture : M. J. Libaudière (la Roche-sur-Yon) : *Diplôme de la Société des Architectes du Poitou et de la Saintonge*.

M. Théophile Mandin (Fontenay) : *Trois vieilles églises du Périgord* ; projet de reconstruction de l'église de Talinde.

NOTES D'ART. — Sous ce titre suggestif « Un chef-d'œuvre inconnu de Greuze », *Le Messager de la Vendée* (n° du 1^{er} mai 1898) nous signale

l'existence chez M. Charrier, architecte aux Sables-d'Olonne, d'une toile inconnue de Greuze, où éclatent toutes les qualités dominantes du célèbre peintre bourguignon. »

La *Petite savonneuse* dont il s'agit, est une toile de 0^m60 de large sur 1^m02 de haut.

La peinture, ajoute notre confrère, est parfaitement conservée et nette dans tous ses détails.

— Le vestibule de l'Institut va s'enrichir d'un nouveau buste en marbre, celui du graveur Galle, membre de l'Académie des Beaux-Arts, décédé en décembre 1844.

L'exécution de ce travail artistique vient d'être confié à notre distingué compatriote, le sculpteur Fulconis, professeur de dessin au Lycée de la Roche-sur-Yon, dont deux œuvres locales, nous l'avons déjà dit, ont été admises au dernier Salon.

— Sont prochainement attendus aux Sables d'Olonne : MM. Petit-Jean, membre du jury de peinture des Champs Elysées, et Emile Troncy, médaillé du même Salon. Ce dernier sera accompagné de M^{me} Richard Troncy, auteur d'un portrait au pastel de M^m. Fernand Gautret, admis aux Artistes Français.

— Conformément à une décision prise récemment par le Conseil municipal de Fontenay, le buste du général Belliard a été descendu, ces jours-ci, de son piédestal, pour prendre le chemin de la Mairie.

LA RESTAURATION DE LA GRANDE FONTAINE. — Sur la proposition de M. O. de Rochebrune, le Conseil municipal de Fontenay, a dans sa séance du 16 mai dernier, décidé que la reconstitution artistique de la Grande fontaine serait effectuée dans son caractère primitif, avec reproduction des écussons des maires et des devises qui les accompagnaient, suivant l'état donné par B. Fillon dans ses ouvrages.

Nous en félicitons vivement M. de Rochebrune, et après lui, le Conseil municipal tout entier.

— M. H. de Verteuil, l'habile sculpteur de Saint-Rémy-de-Pissotte, a récemment exécuté plusieurs médaillons, dont celui de son neveu, notre excellent ami M. Henri de Villedieu, avocat à la Cour de Cassation, et une Marie-Madeleine en pleurs au pied de la Croix, destinée à une œuvre de bienfaisance.

— Du 23 mai au 4 juin dernier, a eu lieu à Fontenay, la vente aux enchères des collections dépendant de la succession de notre regretté ami M. Hanaël Jousseau. Ces collections, comme le dit ailleurs avec autorité un de nos meilleurs collaborateurs, comprenaient une bibliothèque de 4.000 volumes environ, des porce-

laines et faïences anciennes, des monnaies et médailles, des armes, les émaux, de l'argenterie, des pendules anciennes, des tapisseries, des meubles anciens et de précieuses gravures.

— La Société française d'Archéologie tiendra cette année sa 65^e session, à Bourges, du 6 au 12 juillet.

Cette session, qui sera présidée par M. le comte de Marsy, l'éminent directeur de la Société, promet d'être particulièrement intéressante. De nombreuses excursions seront faites aux environs de Bourges, et notamment à Dun, Plaimpied, Melun-sur-Yèvre, Ainay, et Saint-Amand.

(Adresser les adhésions à M. Henri de Grossouvre, trésorier du Congrès, 6, Cloître Saint-Etienne, à Bourges).

— M. J. Robuchon, dont nous annoncions récemment le départ pour Poitiers, vient d'y ouvrir, 3, rue du Moulin-à-vent, un *Salon de librairie artistique poitevine* que nous recommandons volontiers aux bibliophiles de notre région.

M. Robuchon, de concert avec le *Touring-Club* de France, organise pour les vacances prochaines une grande excursion en Vendée, dont nous reparlerons.

— Le 11 avril a eu lieu à Saint-Hilaire-des-Loges, sous la présidence de M. Gaston Guillemet, député, l'inauguration du monument élevé par le canton à la mémoire des combattants de 1870-71.

Plusieurs discours ont été prononcés, par MM. Jamin, président des combattants de 1870, Pineau, conseiller général, M. Le Maire de Saint-Hilaire et M. Guillemet, député.

LE BAS-POITOU AU SIÈGE D'ORLÉANS DE 1429. — M^{sr} l'évêque d'Orléans se propose de faire graver sur le socle de la nouvelle statue équestre de Jeanne d'Arc, les noms des glorieux français qui ont succombé aux côtés de l'illustre héroïne, durant le siège de 1429.

Grâce aux communications de notre directeur, M. René Vallette, le Bas-Poitou y sera représenté par les noms de trois de nos plus vaillants compatriotes :

JEAN CHABOT, seigneur de la Grève ;

AMAURY DE MACHECOUL, seigneur de Velluire ;

GUILLAUME YVER, bourgeois de Fontenay-le-Comte.

— A l'occasion des fêtes du troisième centenaire de l'Edit de Nantes, le savant M. Weiss, bibliothécaire de la *Société de l'histoire du protestantisme*, a fait au temple de Nantes, le 2 juin dernier, une très intéressante conférence publique.

Se plaçant en dehors de toute préoccupation confessionnelle, il a étudié le fameux Elit de Nantes au point de vue historique. Au cours de cette étude, il a longuement cité l'ouvrage de notre distingué collaborateur, M. le marquis de Granges de Surgères, relatif à l'état-civil des églises réformées de la Loire-Inférieure, et a affirmé une fois de plus l'intérêt très puissant des publications de ce genre, tant au point de vue de l'histoire locale que de celle du protestantisme.

— A la séance du 16 décembre 1897, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. l'abbé Largeault a fait une communication sur *Trois Fragments d'Epitaphes relatives à la famille d'Aubigné*, dont un concerne Louise d'Aubigné, fille d'Agrippa, qui épousa Benjamin de Valois, *par contrat passé par devant Mathion, notaire à Maillezais* le 22 octobre 1610.

LA KERMESSE DE FONTENAY. — Une très jolie Kermesse de charité, organisée sous la présidence de M^{lle} Mosnay, dans la magnifique propriété de M. Billy, a eu lieu à Fontenay, au profit de l'œuvre des écoles libres de *Notre-Dame de la Foi*.

Plus de trois mille personnes ont répondu à l'appel des dames organisatrices ; et toutes les boutiques, gracieusement tenues par de charmantes vendeuses en ravissantes toilettes, ont fait de merveilleuses recettes.

Vers la fin de la fête, les bars, les pâtisseries étaient littéralement dévalisés ; il ne restait plus un gâteau ni une coupe de champagne. On avait de même épuisé les cartons de la pittoresque échoppe du « graveur Fontenaisien », où se vendaient d'exquises petites eaux-fortes de M. O. de Rochebrune.

Les chevaux de bois, la voiture aux chèvres étaient pris d'assaut, et les théâtres de Guignol, de prestidigitation, de projections lumineuses, toujours pleins, ont en vain multiplié leurs représentations, sans pouvoir satisfaire la curiosité des visiteurs.

Aux nombreuses attractions de cette kermesse on avait pensé à ajouter un concert, mais des difficultés d'installation ont fait renoncer à ce projet. Il eut peut-être été difficile, en effet, d'accorder le piano d'accompagnement avec l'orgue de barbarie des chevaux de bois.

De ce projet abandonné, il reste de jolis vers demandés à notre excellent collaborateur et ami A. Bonnin, par les dames organisatrices du concert, pour leur programme. Nous sommes heureux de pouvoir les offrir à nos lecteurs :

Vous qui savez donner sans qu'on tende la main,
 Vous que toute infortune, entrevue en chemin,
 Emeut et trouve prêts pour l'offrande discrète.
 Ne nous oubliez pas : c'est pour l'Enfant qu'on quête.
 C'est pour lui qu'aujourd'hui l'on fait fête en ce lieu,
 C'est pour qu'il ait l'abri de la cornette blanche.
 Des Sœurs de Charité, devant qui tout front penche.
 C'est pour qu'il ait l'Ecole où l'on parle de Dieu.

A. BONNIN.

— Le *Vendéen de Paris*, auquel nous souhaitions récemment une cordiale bienvenue, contient dans son dernier numéro (avril 1898) un appel en faveur de la création en Vendée d'un *Orphelinat maritime*.

Nous applaudissons de tout cœur à cette philanthropique pensée qui ne peut manquer d'être favorablement accueillie dans notre pays.

L'*Union fraternelle des Vendéens* s'est déjà inscrite pour une somme de 200 fr., et notre très distingué compatriote et ami M. le baron de Mesnard, ancien diplomate, pour celle de 100 fr.

COURRIER MUSICAL. — Le dimanche 3 avril, au Casino des Sables-d'Olonne, l'*Union Sablaise* avait convié ses membres honoraires et les familles des exécutants à son deuxième grand concert annuel. Brillante soirée, qui nous a permis d'applaudir une fois de plus le grand talent de M. Belleville, l'habile directeur de la musique municipale et aussi celui de notre sympathique concitoyen M. Dereix, dans ses scènes comiques.

— Le 1^{er} mai dernier, la Société Chorale offrait au théâtre de Fontenay un très joli concert à ses membres honoraires, avec le concours de la *Lyre fontenaisienne*, de M^{me} Cocyte et de M. Sonnis, de la Gaité, de M. Perrin, de l'Athénée comique et de M. Joseph Rouse.

— Le 25 mai, « l'Union des Vendéens » donnait à ses membres un concert dans les salons de l'ami Tirebois, 27, boulevard des Italiens. Concert très réussi, qui nous a permis d'apprécier une nouvelle fois le talent de nos compatriotes M^{lle} Marguerite Lavigne, M^{me} Saillard-Dietz, MM. Kerrion, Lerousseau, Dubois, Destang, etc.

— Le jour de la Pentecôte, nos voisins de Niort ont eu la bonne fortune d'entendre dans l'église Notre-Dame une messe en *mi-démol* et une méditation pour orchestre, orgue et harpe de notre distingué compatriote et ami, Arthur de la Voûte.

— La Société Chorale de Fontenay vient d'élire comme président

M. Camille Rousseau, en remplacement de M. Alfred Rousse élu par acclamation président d'honneur. M. Georges Gandriaux remplace comme vice président M. Rousseau.

NOS COMPATRIOTES. — M. Bazire a très brillamment soutenu le 7 mai 1898, devant la Faculté de droit de Poitiers sa thèse de doctorat ayant pour titre : « *Des conditions du travail imposées aux entrepreneurs dans les adjudications de Travaux publics.* »

— Notre distingué compatriote, M. le docteur A. Marvaud, qui habite Toulouse, vient d'être élu correspondant de l'Académie de Médecine, pour la première division.

-- M. l'abbé Giraudet, ancien professeur de *Richelieu*, a été reçu à Rome docteur en théologie, et se dispose à rentrer dans le diocèse.

— M. le docteur Guériteau, de la Roche-sur-Yon, vient de soutenir d'une façon brillante devant la Faculté de Médecine une thèse sur un sujet des plus neufs : *La Phlébite variqueuse des membres inférieurs et son traitement opératoire.*

— Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Fernand Baudroux, a brillamment soutenu sa thèse de Chimie en Sorbonne.

— Notre éminent compatriote et ami, le docteur Amand Chevalleureau, médecin de la Clinique nationale des Quinze-Vingt a reçu du Ministère de l'Intérieur une médaille d'honneur pour services exceptionnels rendus à l'Assistance Publique.

Toutes nos félicitations.

DISTINCTIONS MÉRITÉES. — Notre collègue, M. René Blanchard, vice-président de la Société archéologique de Nantes, qui vient de commencer dans les *Archives historiques du Poitou*, (tome xxviii) la publication du *Cartulaire des sires de Rays*, a reçu récemment les palmes académiques.

— M^{me} Eug. Roulleaux du Houx, la très distinguée veuve de notre regretté confrère et ami, vient d'obtenir de la Société nationale d'encouragement au bien, un 2^e prix (médaille d'argent) pour la poésie mise au concours : *L'Amour de la Patrie.*

L'amour de la Patrie est le devoir sublime !
Écartant de nos pas, la lâcheté, le crime,
Travaillant sans relâche, aux plans, par Dieu tracés,
Sans crainte des labeurs, des risques, des entraves,
Il sape l'égoïsme, il prépare des braves,
Donnant tout ce qu'il peut sans dire : « C'est assez. »

Tous nos meilleurs compliments.

— Notre aimable confrère, le poète Marcel Béliard, receveur de l'Enregistrement à l'Île-d'Yeu, vient d'être nommé officier d'Académie.

— Une médaille d'honneur a été décernée à notre compatriote, M Gibelin, chapelier dans la maison Gandriau, fils, à Fontenay.

PRESSE LOCALE. — Le *Courrier de la Vendée* annonce dans l'un de ses derniers numéros que la direction de ce journal vient d'être confiée à M. Ferdinand Coupin.

Nous adressons à notre nouveau confrère nos meilleurs souhaits de bienvenue.

BRELAN DE MARIAGES. — Le 25 mai, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, a eu lieu la bénédiction nuptiale de M^{lle} Laure Guillemet, fille de M. Gaston Guillemet, député de la Vendée, questeur, avec M. G. Bastien, lieutenant au 137^e de ligne, en garnison à Fontenay.

— Le 21 juin, a été célébré dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris également, le mariage de M. Etienne Merveilleux du Vignaux lieutenant au 25^e bataillon d'artillerie, fils de M. Merveilleux du Vignaux, doyen de la Faculté de Droit à l'Institut catholique de Paris, avec M^{lle} Madeleine de Vaux.

— Le même jour, en la cathédrale de Luçon, célébration de mariage de M^{lle} Gabrielle Martin, de Luçon, avec M. le capitaine Dousset, du 137^e de ligne.

— Le 28 juin, en l'église de Saint-Hilaire-du-Bois, bénédiction nuptiale de M^{lle} Odile Blanpain de Saint-Mars avec M. Hubert de la Débutrie.

— Ce même jour, à Notre-Dame de Fontenay, célébration du mariage de M. Henri Raveau, sous-chef de musique au 137^e de ligne, avec M^{lle} Charlotte Mounier, l'auteur de nombreuses et charmantes œuvres littéraires ; et, à Luçon, bénédiction de celui de M. Pajot avec M^{lle} Fruchard.

CARNET MONDAIN. — Nous apprenons enfin le mariage prochain de M^{lle} Marie des Nouhes, fille de M. et de M^{me} Eugène des Nouhes de la Cacaudière, avec M. le comte Henri de Rouault, vice-président de la Jeunesse royaliste de la Vienne et descendant de l'illustre maréchal de France de ce nom ; et celui de M^{lle} Quentin Pichard du Page avec M. de Clock d'Hauteville.

Nous offrons de tout cœur aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur et nos plus vives félicitations à leurs familles.

NOUVEAUX COLLABORATEURS. — A la liste déjà longue de nos collaborateurs, nous sommes heureux et fier de pouvoir ajouter le nom

de M. Joseph Rousse, le distingué conservateur de la bibliothèque publique de Nantes, qui nous donne aujourd'hui une intéressante notice sur *Un Chef vendéen du pays de Retz*, et celui de M. René de la Boutetière, l'un des fils de notre savant et regretté ami, M. Louis de la Boutetière, dont nous publierons les premières pages dans le prochain fascicule.

SUR LE MARBRE. — Notre aimable et distingué confrère, M. Gustave Guitton vient d'écrire spécialement pour la *Revue*, une charmante nouvelle vendéenne, ayant pour titre *La Terre abandonnée*, et dont nous commencerons la publication dans notre prochain numéro.

Ce numéro contiendra de même la suite de l'*Histoire inédite du Clergé de la Vendée pendant la Révolution* de M. E. Bourloton, le poignant récit de l'*Exécution de d'Elbée*, par le M^{is} d'Elbée, accompagné de précieuses illustrations, une savante notice de M. René de la Boutetière, sur un des plus vaillants champions des guerres de religion en Bas-Poitou, l'*Histoire d'un drapeau de la Grand'-Guerre*, par notre ami C. Puichaud, etc..

A bientôt également, la suite des si jolies *Légendes Vendéennes* inédites de notre excellent ami, H. Colins.



NÉCROLOGIE

M JEAN-MARIE BOUCHET, curé de Chambretau, décédé le 7 avril 1898, à l'âge de 71 ans.

M. THÉOBALD-MARIE-JOSEPH, marquis DE BÉJARRY, décédé au château de la Vergne, en Saint-Florent-des-Bois, le 9 avril, à l'âge de 50 ans.

M^{me} EUDOXIE PUICHAUD, décédée à Moncoutant (Deux-Sèvres), le 16 avril 1898, à l'âge de 72 ans.

Nous adressons à nos amis, MM. Puichaud et Treuttel, l'expression nouvelle de nos plus douloureuses sympathies.

M. l'abbé RENÉ COLLONIER, chanoine honoraire, curé d'Aizenay, décédé le 18 avril 1898, à l'âge de 86 ans.

M^{me} la C^{tesse} DE LA ROCHEFOUCAULT, belle-mère de notre excellent ami M. de Baudry d'Asson, décédé le 24 avril à Nantes, et inhumée à la Garnache.

M l'abbé BROUARD, le très distingué curé-doyen de Pouzauges, et l'un des premiers abonnés de cette *Revue*, décédé en avril 1898.

La *Vendée*, le *Publicateur*, la *Semaine catholique* lui ont consacré des articles justement élogieux.

M. l'abbé LAURENT BRUNET, né à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 14 août 1821, ancien curé de Grand'Landes et de Sérigné, décédé à Saint-Laurent, le 6 mai dans sa 77^e année.

M^{me} HENRI BAGE, née LÉOCADIE BAUDET, décédée à Mouillon-en-Pareds, à l'âge de 67 ans, le 13 mai 1898.

M. VICTOR DE LÉPINAY, décédé en son château de Sigournais, à l'âge de 75 ans, le 15 mai 1898.

Le défunt, dit *l'Etoile de la Vendée* du 29 mai, appartenait à une famille militaire. Son grand-père, chevalier de Saint-Louis et colonel d'artillerie, avait eu sous ses ordres, étant capitaine au régiment de la Fère, Napoléon Bonaparte, alors lieutenant. Son père, capitaine dans l'armée royale de la Vendée et dans la garde du duc d'Angoulême, reçut en 1814 la décoration du Lys, et en 1822, celle de la Légion d'honneur. Lors du mouvement de 1832, il fut pendant quelques mois incarcéré aux Sables.

M^{me} ARISTIDE BELLET, née MARGUERITE BAUDRY, décédée à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), le 17 mai 1898, à l'âge de 41 ans.

Nos nouvelles et bien sympathiques condoléances à tous ceux que cette mort, hélas ! trop prévue, a plongés dans une si légitime douleur.

M. JULES MARTINEAU, veuf de M^{me} SOPHIE-NANCY JOUSSELIN, décédé à Niort, le 29 mai 1898, dans sa 87^e année.

Cette mort met en deuil les familles Martineau, Lèvesque et Frappier, auxquelles nous adressons nos plus respectueuses condoléances.

M^{me} EUGÈNE LOUIS, née MARIE-ANTOINETTE-OLYMPE DEGAND, épouse de M. EUGÈNE LOUIS, professeur honoraire, bibliothécaire de la ville, décédée à la Roche-sur-Yon, le 4 juin 1898 à l'âge de 60 ans.

Nous renouvelons à notre excellent collaborateur et ami, M. Eugène Louis, la bien cordiale assurance de la douloureuse part que nous prenons au deuil cruel qui vient de le frapper.

M. l'abbé CHARLES SOYER, ancien doyen du chapitre de la cathédrale de Luçon, décédé le 4 juin, à Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire) dans sa 91^e année.

M^{me} la baronne JOSEPH PERVINQUIÈRE, décédée en son château du Vergier, c^{ns} de Bazoges-en-Pareds (Vendée), le 12 juin 1898, à l'âge de 29 ans.

M^{me} V^{ve} DÉCHARMES, née CÉLINA BOUCHER, décédée à Dunkerque, et inhumée le 22 juin au cimetière de la Roche-sur-Yon.

M^{me} Décharmes, mère du général de division de ce nom, était fille du docteur Boucher, le distingué médecin dont les vieux Yonnais se souviennent.

L'*Avenir-Indicateur* (N^o du 8 juin) nous apprend enfin la mort de notre compatriote M. CHABOT-KARLEN, inspecteur-général au ministère de l'Agriculture, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, officier d'Académie.

Nous apprenons de même, au moment de mettre sous presse, celle du général POTIRON DE BOISFLEURY, qui avait épousé M^{lle} de Puiberneau, fille de l'ancien et tant regretté député de la Roche-sur-Yon. Décédé à Montpellier, où ses obsèques ont eu lieu sous la présidence de Mgr de Cabrières, le général de Boisfleury a été inhumé à Fougeré (Vendée).

BIBLIOGRAPHIE

RICHELIEU A LUÇON, *sa jeunesse, son épiscopat*, par l'abbé L. LACROIX, docteur ès-lettres, premier aumônier du lycée Michelet, directeur de la *Revue du Clergé Français*. Un volume in-12. Prix : 3 fr. 50. — Paris. Librairie VICTOR LECOFFRE, rue Bonaparte, 90.

De nos jours la jeunesse des grands hommes est l'objet de nombreuses études : bien souvent, en effet, une jeunesse laborieuse et active a préparé les succès de l'âge mûr. C'est ce que prouve clairement le bel ouvrage de M. Lacroix. Il l'a fait d'ailleurs en s'entourant de tous les documents qui pouvaient l'aider, en compulsant non seulement les manuscrits et imprimés des bibliothèques publiques, mais encore les archives de la famille de Richelieu, où une permission gracieuse l'a laissé pénétrer.

Tout dans ce livre est exact et cependant que de faits surprenants nous sont à chaque instant révélés. Il nous montre un Richelieu absolument inconnu. C'est un prélat aimable, séduisant par le charme de sa jeunesse et les grâces de son esprit, doux et affable pour tous ceux qui l'approchent, régulier dans ses mœurs, sincèrement pieux, juste et ferme dans son administration, mais en même temps accueillant, hospitalier et serviable pour tous ses amis. Chose plus surprenante encore ! il a déjà choisi les hommes qu'il chargera plus tard d'exécuter ses desseins. Ce sont des amis qu'il s'est attachés pendant son épiscopat et qu'il a pu former de longue main. Aussi, quand il arrive au pouvoir, en 1624, il y vient avec un programme nettement arrêté et un personnel dont l'intelligence et le dévouement lui sont connus depuis longtemps.

SOUVENIRS DU BOCAGE VENDÉEN. — Le R. P. Roux, chanoine régulier de Latran, avait publié l'an dernier *Fleurettes du Bocage Vendéen*.

Il vient de faire paraître à l'Imprimerie de Ligugé un nouveau recueil de vers, sous ce titre : *Souvenirs du Bocage Vendéen*, orné d'eaux fortes de l'éminent maître M. O. de Rochebrune et de jolies vignettes. C'est un régal des yeux.

C'est surtout un régal de l'esprit et une joie du cœur.

Dans sa lettre de dédicace au M^{is} de la Rochejaquelein, le R. P. Roux dit : « Henri de La Rochejaquelein, plus que tout autre, per-

sonnifie l'amour du trône et de l'autel. Cette sublime idée faisait battre le cœur de la Vendée. »

A l'heure où certains écrivains de mauvaise foi s'acharnent à contester le double caractère catholique et royaliste de la guerre de Vendée, le R. P. Roux a fait œuvre d'historien — quoique poète — en rétablissant la vérité. Nous lui en sommes profondément reconnaissant.

Il faut lire ce livre d'un bout à l'autre. Lecture bien émouvante et bien réconfortante.

Pensées admirables et vers magnifiques !

On se sent revivre ces jours glorieux, pendant lesquels les géants de la Vendée — comme les appelait Napoléon — écrivirent une des plus belles pages de l'histoire de France.

Le recueil contient une cinquantaine de poésies dont voici quelques titres : *L'âme d'un peuple*. — *Cathelineau*. — *Vive le Christ ! Vive le Roi !* — *Rendez-moi mon Dieu !* — *La messe au fond des bois*. — *Pierre Bibard*. — *Les soldats de Marigny*. — *Henri de la Rochejaquelein*. — *La Maudite*. — *Mort de Stofflet*. — *Charette*. — *Espérance*.

Tous les lettrés, tous les artistes, tous les catholiques, tous les bons Français voudront voir ce beau volume, lire cet émouvant ouvrage qui se trouve chez l'auteur 10 fr., à Notre-Dame de Beauchêne par Cerizay.

— Si nous en jugeons par les premières bonnes feuilles qu'a bien voulu nous communiquer le R. P. Bluté, l'aimable directeur de l'imprimerie de l'abbaye de Ligugé, le volume de notre distingué compatriote, M. le comte de Chabot, *La chasse à travers les âges*, s'annonce comme un gros succès, tant par l'érudition du texte que par la multiplicité et l'intérêt des gravures dont il est orné.

En bon Vendéen qu'il est, M. de Chabot y a donné une large place au Bas-Poitou. Nous espérons pouvoir en fournir quelques preuves dans un prochain numéro.

— Le 1^{er} volume de la nouvelle édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*, publié par notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, vient de paraître chez Garnier. Nous en donnerons de même quelques pages dans notre prochain fascicule.

— Du même :

Lettres inédites de Lamennais à Montalembert, — dans la *Gazette de France*, du 21 mars.

La comtesse de Beaumont, la marquise de Custine et la Duchesse de Duras (d'après un récent livre de A. Bardoux, — dans la *Gazette* du 30-31 mai.

Une amie de la reine Hortense (La marquise de Cernay, par H. Thirria), — dans l'*Univers* du 3 mai ; *Les deux frères Lamennais*, dans celui du 30-31.

— Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (t. ix, 4^e trim. 1897) : *Chantoceaux et les Tiffailles*, réplique de M. A. Richard à l'article de M. Lièvre.

M. Richard conclut que 1^o Le *Sellense castrum* de Grégoire de Tours et le *Castrum celsum* de la Chronique de Saint-Maixent, ne sont qu'une seule et même localité, qui est Chantoceaux ;

2^o Chantoceaux fut le siège d'un évêché temporaire. Formé pour le duc Austrapius avec quelques paroisses distraites de l'évêché de Poitiers ;

3^o Les Taïfales, meurtriers d'Austrapius, occupaient la région qui de leur nom s'est appelé le pays de *Tiffauges* ;

4^o Les lieux dits du Poitou portant le nom de Tiffaille le doivent à leur occupation primitive par des Taïfales.

— M. Joseph Rouse, le distingué conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, a réuni en brochure (in-4^o de 13 p., Nantes, Guist'hau, 1898), la précieuse notice qu'il a consacrée dans la *Revue Nantaise* au général vendéen Louis Guérin, sous ce titre : *Un chef d'insurgés bretons*.

Guérin est né, en effet, à Saint-Hilaire-de-Chaléons, où (faut-il l'avouer ?) son nom est aujourd'hui presque ignoré ! Digne lieutenant de Charette, il succomba glorieusement à la tête des siens, le 25 septembre 1795, à l'attaque de Saint-Cyr-en-Talmondais.

— M. l'abbé H. Boutin, vient de clore, en même temps que la très intéressante notice consacrée à *Saint-Laurent-sur-Sèvre*, le III^e volume des si précieuses *Archives du diocèse de Luçon*, dont il poursuit la publication avec une remarquable érudition.

Ce volume, nous aimons à le rappeler, est entièrement consacré à Mortagne et à son canton.

SILHOUETTES DE DÉPUTÉS. — M. René Vallette a, sur l'aimable demande de la direction de ce journal, publié dans le *Vendéen de Paris*, de mai dernier, les silhouettes à la plume des nouveaux députés de la Vendée. Nous n'en citerons qu'une, celle de M. le docteur Bourgeois, afin de bien prouver au public vendéen le peu de cas que nous faisons ici de la mesquine et sourde guerre menée contre nous par la *Vendée historique* :

Le docteur PAUL BOURGEOIS.

« Le vétéran de la représentation vendéenne.

Médecin et poète, joue avec une égale habileté du chalumeau et de la lancette.

« Petit fils d'un officier du grand Charette, défend avec une semblable vaillance les intérêts de sa circonscription.

« Très intelligent, très sympathique, a découragé tous ses concurrents.

« Entre temps, maire de la Verrie et vice-président du Conseil général.

« Ne compte partout que des amis. »

Profitons de l'occasion pour donner une juste satisfaction à M. Deshayes, député et maire de Luçon, et le féliciter de tenir, comme il nous l'écrit, aussi ardemment à son évêché qu'à ses faïences.

— A l'occasion de la fête du 137^e en garnison à Fontenay, le capitaine Rossignol a composé une belle et martiale cantate publiée par l'*Avenir Indicateur*, et dont nous aimons à redire ces deux jolis couplets :

Avides d'honneur et de gloire,
 Casque en tête, arquebuse en main,
 Nos aïeux suivaient le chemin
 Qui les menait à la victoire.
 La victoire leur a souri,
 Pour eux facile était la tâche
 Car ils suivaient le blanc panache
 Le panache du roy Henry.

 Nous sommes la vaillante race
 De ces ancêtres valeureux,
 Fidèles et dévoués comme eux,
 Nous jurons de suivre leur trace.
 Quant au grand jour du dévouement
 Nous marcherons à la frontière,
 Nous redirons leur cri de guerre
 Dieu ! la France et le régiment.

— La *Revue historique de l'Ouest*, dont l'aimable et savant directeur vient d'être brillamment réélu député de Vannes, continue la publication de curieuses *Notes d'Etat civil* extraites par notre ami, le marquis de Surgères, des Registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, dont les archives ont été détruites pendant la Révolution.

Le n° de mars-avril contient celles de la paroisse de Vieille-Vigne. Nous y relevons de nombreux noms appartenant au Bas-Poitou : tels ceux des *Puitesson*, *Baudry-d'Asson*, *Darrot*, de *Puiberneau*, de *Gazeau*, de *Monsorbier*, *Servanteau de la Brunière*, de *Chabot*, de *Rorthays*, etc...

— De notre collègue et ami, M. A. de la Bouralière : *Chapitre rétrospectif sur les débuts de l'imprimerie à Poitiers* (Paris, Paul et Guillemin, 1898, grand in-8° de 50 p. avec fac-simile).

Curieux chapitre de savante bibliophilie, qui devait servir d'introduction à l'étude que l'auteur prépare sur les *Imprimeurs et les libraires de Poitiers au XVI^e siècle*, et dont la publication se trouve retardée par diverses causes.

Nouvelle réponse au premier travail de M. Claudin discuté ici même et avec tant d'autorité, par notre ami E. Bourloton.

— M. l'abbé Châtry, l'aimable et fin poète vendéen, vient de ciseler à la mémoire du tant regretté curé de Pouzauges, M. l'abbé Brouard, une « *Stèle mortuaire* », faite de nombreuses et jolies strophes, qui débute par celle-ci :

Sur ce léger granit de rimes cadencées,
Je voudrais élever un monument pieux
Au *Prêtre* juste et bon, dont toutes les pensées
Fleuraient, comme un encens qui monte vers les cieux.

Le tout est à lire et à conserver précieusement¹.

— Le *Courrier de la Vendée*, des Sables d'Olonne, a commencé dans son numéro du 12 mai dernier la publication en feuilleton de la Biographie du *Général Collineau*, par M. Ludovic Vallette, le regretté frère de notre directeur.

— De notre confrère et ami, H. Renaud, (sous le pseudonyme HENRI DE LA MALDEMÉE) dans le *Vendéen* du 19 juin : *Souvenirs Vendéens*. -- *Un débarquement sur la côte de Saint-Hilaire-de-Riez* (11-13 août 1795).

— A l'occasion de l'inauguration du monument qu'on vient d'élever à Nantes au général Mellinet, notre excellent compatriote et ami Emile Grimaud, le chantre si noblement inspiré de la grande épopée Vendéenne, a publié dans la *Semaine Religieuse* les charmantes strophes que nous nous faisons un grand plaisir de reproduire ici :

¹ In-8° de 4 p., Nantes, imp. Emile Grimaud, avec portrait de M. l'abbé Ambroise Brouard, chanoine honoraire de Luçon, curé de Pouzauges (septembre 1870 — avril 1898).

Avant l'inauguration.

Nantais, soldats et chefs, nous étions dans l'attente.
 J'écoutais, au moment où l'heure enfin sonnait
 Un ami me disant à mi-voix sous la tente :
 « Certes, je connaissais ce beau nom : MELLINET !

« Mais étant né bien loin des rives de la Loire,
 Jamais je n'avais vu les traits du Balafré,
 Si ce n'est sur la toile où resplendit sa gloire,
 Chef-d'œuvre que j'avais maintes fois admiré.

« Or, un soir de Noël, j'entrais à Notre-Dame,
 Où l'on allait chanter la messe de minuit.
 Assis au premier rang, je recueillais mon âme,
 Lorsqu'un fidèle y vint prendre place sans bruit.

« J'éprouvai — souvenir vivant que rien n'efface —
 Le plus respectueux et le plus noble émoi :
 Ce sillon martial qui labourait sa face,
 M'apprenait que j'avais le Héros près de moi !

« Il suivait, très pieux, les phases de l'office,
 Par la beauté du culte et des chants captivé.
 Quand le prêtre éleva l'hostie et le calice,
 Ses deux genoux touchaient humblement le pavé...

« J'assistais à la fin d'une fière épopée,
 Fin digne du grand cœur de l'illustre vieillard :
 Ses mains, qui n'avaient plus à porter haut l'épée,
 Se joignaient pour prier — comme priait Bayard ! »

EMILE GRIMAUD.

29 mai 1898.

— La période électorale a fait éclore à Luçon un nouveau journal hebdomadaire ayant pour titre : *L'Électeur vendéen* et pour rédacteur M. Henri Bourgeois.

Ce journal a vécu, l'espace... de trois numéros.

— De notre collaborateur et ami C. Puichaud : *Récits poitevins* (Niort, 1898, in-8° de 20 p.).

Reproduction des intéressantes pages précédemment publiées dans le supplément littéraire de la *Revue de l'Ouest*, de Niort.

— M. Louis des Aspremont (lisez L. Brochet) a publié dans l'*Avenir-Indicateur* (juin 1898), le récit des *Deux sièges de Fontenay par l'armée vendéenne* (16-25 mai 1793).

— M. G. Leroux-Cesbron vient de faire paraître chez Plon (1 vol. in-18° de 295 p.) les *Souvenirs d'un maire de Village*, avec une exquise préface de notre ami René Bazin.

Curieux et original ouvrage, qui a tout l'attrait d'un roman de mœurs et est une utile contribution à l'histoire intime et vraie des choses et des gens de la campagne.

— De M. l'abbé F. Uzureau, chapelain du Champ des Martyrs : *Tableau de la Province d'Anjou (1762-1766)* ; Angers, Lachèse et C^{ie} 1898, in-8° de 80 p. (*Extr. des Mémoires de la Société nationale d'Agriculture d'Angers*).

Manuscrit inédit — dont la publication est d'un vif intérêt pour l'histoire du pays d'Anjou.

BOUQUINERIE VENDÉENNE. — De la *Revue des autographes* d'août 1898 :

330. ANJOU. — VENDÉE. — Lettre originale ; Angers, 12 juillet (vers 1460), 1 p. in-fol. 12 fr.

Lettre de la Chambre des Comptes d'Anjou au roi René pour le prier de ne pas aliéner au profit de M. d'Estoges la forêt de Moliherve (Mallièvre, Vendée, c. de Saint-Laurent-sur-Sèvre), acquise de M. de Maillé.

331. ANJOU. — VENDÉE. — 3 pièces. — 1° Lettre originale de *Jean Fournier, sieur de la Guérinière*, chancelier d'Anjou et de Provence, à René d'Anjou. Angers, 21 avril (vers 1460), 1 p. in-4 obl.

Il lui demande d'intercéder auprès du roi de France pour les habitants de la Roche-sur-Oyon (La Roche-sur-Yon).

2° Lettre originale de *M. de Chauvinière*, gentilhomme vendéen, à René d'Anjou ; Angers, 22 sept. (vers 1460), 1 p. in-4.

Il se défend d'avoir empêché les gens de la principauté de la Roche-sur-Yon de payer au roi René ce qui lui est dû.

3° Lettre originale des gens de la Chambre des Comptes d'Anjou au roi René ; Angers, 26 avril (vers 1460), 1 p. in-fol., cachet. 15 »

Relative aux empiètements d'un procureur de la Roche-sur-Yon.

— Notre confrère et ami Gustave Guitton a réuni en brochure (pet. in-4° de 83 p.) la jolie comédie en 2 actes, publiée par lui en feuilleton dans le *Patriote de la Vendée* sous ce titre : *Pierrot Bucheron*.

— Dans le n° de juin du toujours si aimable *Vendéen de Paris : Souvenirs Vendéens*. — *Mortagne-sur-Sèvre*, intéressante notice historique signée « *Le Chercheur* ».

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition d'une nouvelle revue littéraire dans nos provinces de l'Ouest.

Le *Mercure Poitevin* dont le premier numéro paraîtra le 1^{er} juillet prochain, rédigé par une élite de littérateurs et d'artistes, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée est une tribune ouverte où toutes les opinions se donneront librement carrière.

Voici, le sommaire du 1^{er} numéro :

Aux Lecteurs du « Mercure Poitevin », par P. Corneille — *Préface*, par Gaston Deschamps. — *Marine et La barque du patron Murat*, poésies, par J. Philippe. — *Criminelle Vertu*, nouvelle, par P. Corneille. — *Discours d'ouverture* à un cours d'esthétique religieuse, par Gustave Boucher. — *Le Théâtre révolutionnaire* à Parthenay, par H. Clouzot. — *Vieux logis* et ???, poésies, par Constant Roy. — *La ronde des Korrigans*, poésie, par J. Philippe. — *Les Artistes Poitevins* au Salon de 1898, par L. Tider-Toutant. — *Impressions de Grand Prix*, par Gaston Duplantier. — *Lettres Poitevines*, par Jan Duc. — Chronique littéraire ; Chronique théâtre ; Informations.

A ce nouveau confrère, nous adressons les meilleurs souhaits de bienvenue.

Nous souhaitons une égale bienvenue au *Pays Poitevin*, revue illustrée d'ethnographie et d'art populaire, dont le 1^{er} numéro va incessamment paraître à Poitiers.

Le *Pays Poitevin* sera dirigé par nos aimables et érudits collègues MM. Gustave Boucher et Constant Roy. C'est assez dire les succès qui l'attendent.

R. DE THIVERÇAY.



Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.



LIEU PRÉSUMÉ DE LA SEPULTURE DE DÉLIBÉE

Dans les fossés du château de Noirmontier.



MÉDAILLON QUE PORTAIT DÉLIBÉE

au moment de son exécution.



LA

MORT DE D'ELBÉE

Noirmoutier, Janvier 1794

(Suite et fin)¹

La Commission militaire. L'exécution

Les représentants du peuple, agents désignés par le Comité de Salut public, pour procéder à l'anéantissement systématique de la Vendée, avaient opéré dès le lendemain de la prise de Noirmoutier, sans désespérer.

Les massacres duraient depuis trois jours. La garnison, trompée par la promesse de la vie sauve, avait été expédiée la première ; les dénonciations, les visites domiciliaires, la « battue aux lapins, » avaient fait sortir des maisons, des bois et des rochers de l'île, « un déluge de prêtres et de femmes émigrées, » dont le sort était fixé d'avance. Leurs cadavres encombraient le bois de la Chaise, le faubourg de Banzeau, les dunes de la Claire ; le sang innocent arrosait le pied de l'arbre de la liberté.

L'exécution du généralissime des Vendéens devait « terminer la fête. »

La commission « soi-disant militaire » détachée de l'état-major de Dutruy avait été installée le 14 nivôse (3 janvier),

¹ Voir la livraison de janvier 1898.

et commençait à fonctionner dès la matinée du 15 nivôse (4 janvier.)

Sa mission était nettement définie.

Carrier écrivait le 21 frimaire (11 décembre 1793) au Comité de Salut public. « Aussitôt que la nouvelle de la prise de « Noirmoutier me sera parvenue, j'enverrai sur-le-champ un « ordre impératif aux généraux Dutruy et Haxo, de mettre à « mort, dans tous les pays insurgés, tous les individus de « tout sexe qui s'y trouveront indistinctement et d'achever de « tout incendier¹. »

Dutruy, dont la brigade n'opérait pas contre Noirmoutier, s'était rendu à Nantes pour conférer avec Carrier² ; il en avait reçu l'autorisation de suivre l'expédition en amateur, « on ne sait trop pour quel motif » dit Aubertin. Il était revenu de Nantes avec des instructions particulières et traînant à sa suite la commission militaire chargée d'opérer à Noirmoutier, selon la formule de Carrier.

La Commission procédait rapidement et par fournées, ne retenant que quelques chefs dans l'espoir d'en obtenir des renseignements utiles. Leurs noms, prénoms et quelques indications d'état-civil étaient notés, et cette courte formalité judiciaire remplie, les condamnés étaient livrés sans délai au hussard Félix, ordonnance d'un des généraux, brute sanguinaire, bon ouvrier de révolution, qui s'était spontanément offert pour l'office de bourreau. C'est lui qui organisait les pelotons d'exécution et achevait de sa main les victimes manquées.

Les noms des membres de cette commission sont restés jusqu'ici inconnus.

Exécuteurs serviles ou collaborateurs convaincus des égorgeurs, leurs noms mériteraient de venir s'ajouter à la liste des bourreaux de la Vendée. Ni l'adjudant général Au-

¹ Lettre de Carrier. Baguenier Desormeaux, *Documents sur Noirmoutiers, Revue du Bas-Poitou*, 4^e livraison 1892, p 528.

² Piet, l'aide-de-camp favori de Dutruy, était du voyage ; il dina chez Carrier avec son général.

bertin, ni l'aide de camp de Dutruy, Piet, ne les ont donnés⁴. A peine si ce dernier dans ses mémoires signale l'existence et mentionne la terrible et sinistre besogne de la Commission militaire du 14 nivôse (3 janvier).

Lorsque l'adjudant général Aubertin quitte l'île avec sa colonne le 17 nivôse (6 janvier) les massacres ne sont pas terminés, la Commission fonctionne encore et le généralissime doit y comparaître le dernier. Mais rien dans le récit cependant très circonstancié de Piet ne vient établir cette comparution ; au contraire, il en ressort nettement que d'Elbée et ses compagnons ont été envoyés à la mort sans jugement et par ordre verbal des représentants. Ces derniers n'auraient même pas condescendu au simulacre judiciaire qu'apportait le tribunal militaire.

Cependant la note ajoutée à la copie de l'interrogatoire est formelle, et ne paraît laisser subsister aucun doute ; elle est ainsi conçue. « Ledit d'Elbée a été condamné à mort par la « Commission militaire et a été exécuté sur la place de l'île « de la Montagne avec avec Boisy, Duhoux et Wieland. »

Turreau écrivait de Nantes : « C'est ici que j'ai appris que « d'Elbée avait été fusillé, en vertu d'un jugement de la « Commission militaire qui nous suit. »

Sans aller plus loin, ces deux principaux témoignages suffisent pour établir, sinon le jugement tout au moins la comparution du généralissime devant la Commission militaire.

⁴ L'aide-de-camp de Dutruy devait cependant bien les connaître. Il fut l'un des membres du Comité révolutionnaire « de bonne trempe » qui fonctionna à Noirmoutier du 14 nivôse (3 janvier 1794) au 11 floréal (3 mai 1794) époque où ce comité fut transformé sans changement de personnel en Commission militaire. Ces dates sont établies par un règlement de comptes du dit Comité adressé à Bourbotte par son président Collinet. Ce document, produit par M. Baguenier Desormeaux, *Documents sur Noirmoutier*, p. 199, s'inscrit en faux contre l'allégation de Piet qui fait dater la création du Comité révolutionnaire seulement du jour du départ des représentants.

Sur les Commissions militaires et Comité de surveillance de Noirmoutier, voir M^e Viaud-Grand-Marais, *Revue de Bretagne et de Vendée* (août et septembre 1881) M. Alfred Lallié, *Les Commissions militaires de Noirmoutier*. - Vannes, Lafolye, 1896.

Dans sa simplicité brutale et véridique, la note de l'interrogatoire ne parle que de condamnation et d'exécution, et se fait sur le jugement.

Les missionnaires de 1793 avaient imposé à tous la passivité par la peur et se vautraient dans l'arbitraire ; seuls ils étaient arbitres de la vie et de la mort ; le tribunal de parade recevait des ordres et ne rendait pas de jugements¹.

La mort sans phrases, sans grimace juridique, des vaincus peut encore se comprendre, il n'en est pas de même de cet acte de fantaisie barbare qui fit périr, à côté des chefs vendéens et sous les balles républicaines, l'officier républicain, manifestement innocent, Wieland.

Les représentants étaient logés dans la maison de Lebreton aîné, bon patriote de Noirmoutier, qu'ils avaient ramené à la suite de l'armée et nommé président de la municipalité.

La veille de l'exécution, ils y soupaient avec l'état-major et, comme de coutume, l'on avait beaucoup bu. L'entretien s'animait sur les préparatifs du lendemain et la solennité qu'exigeait le supplice des dernières victimes. « Il fallait un grand exemple ». D'Elbée, de Boisy et Duhoux d'Hauterive devaient tous trois être fusillés au pied de l'arbre de la liberté, devant l'armée entière.

Ce chiffre impair déplut à l'un des conventionnels et comme l'ivresse réveillait la brute, il regrettait que la partie ne fut pas carrée.

Des 1500 victimes massacrées en trois jours, il ne restait pas un royaliste oublié, et déjà les regards se portaient sur Lebreton, leur hôte, qui tremblait².

¹ Il reste acquis que les Conventionnels ont tenu à procéder eux-mêmes à l'interrogatoire de d'Elbée dont ils ont envoyé copie au Comité de Salut public le 19 nivôse (8 janvier). Aucune trace n'est restée des jugements ou condamnations de la Commission militaire du 14 nivôse.

² Ce qui sauva Lebreton, ce fut la découverte dans les papiers de Tinguay d'une lettre de M^{me} Mourain de l'Herbaudière à Charette. Elle donnait une liste des partisans de la République à Noirmoutier et Lebreton était du nombre. Les représentants eurent le cynisme de lui déclarer que « sans cette espèce de certificat d' civisme, c'était fait de lui. »

Eh ! s. n. d. D, dit Bourbotte, n'avons-nous pas ce traître de Wieland.

Wieland était ce chef de bataillon des chasseurs de la Manche, commandant de la place de Noirmoutier, qui surpris par Charette, avait rendu l'île le 12 octobre 1793.

Charette avait envoyé à Pajot 180 volontaires de la Manche, exécuteurs des représailles de Machecoul et fusillés pour ce motif, mais il avait ménagé leur chef. Traité avec égards, Wieland avait refusé de prendre parti pour la cause royaliste et Noirmoutier était devenu pour lui une prison très douce.

Dès leur arrivée, les représentants avaient fait mettre Wieland au cachot et saisi sa correspondance. Des lettres l'invitant à venir passer la soirée en petit comité auxquelles il répondait en termes courtois¹ suffirent pour confirmer les soupçons de trahison qui pesaient sur lui.

Son arrêt de mort fut prononcé.

Il serait fusillé le lendemain avec les trois généraux vendéens, « comme traître et agent de d'Elbée. »

Les historiens ont fixé *au 20 nivôse an II (9 janvier 1794)* la date de l'exécution du généralissime d'Elbée et de ses compagnons de supplice. Ils ont adopté la date portée sur la copie de l'interrogatoire transmis par Piet, avec la mention post-ajoutée de la condamnation et de l'exécution.

L'interrogatoire et l'exécution ne sont pas du même jour et aucun de ces événements n'a eu lieu à la date du 20 nivôse an II.

Jusqu'ici, il n'y a pas un document ni une déduction qui soient venus confirmer cette date, au contraire, un certain nombre de témoignages se rencontrent pour l'infirmier.

Il faut compter en première ligne la preuve qu'apporte la lettre des représentants datée du jour de leur départ de Noirmoutier le 19 nivôse (8 janvier) annonçant au Comité de Salut public que tout est terminé, ce qui fixe l'exécution au plus tard au 19 nivôse (8 janvier).

¹ La lettre saisie chez Pineau. Baguenier Desormeaux, *Documents*, p. 530.

Le général en chef Turreau avait quitté Noirmoutier le 16 nivôse (5 janvier). Il écrivait de Nantes à son ami de Saint-B. que l'exécution de d'Elbée avait eu lieu deux jours après son départ de l'île, ce qui, par déduction, fixerait la date au 18 nivôse (7 janvier).

D'un autre côté l'adjutant-général Aubertin quitta l'île le 17 nivôse (6 janvier) et n'apprit que plus tard le supplice de d'Elbée qui devait être fusillé le dernier.

Ces témoignages¹ permettent de circonscrire la date de l'exécution entre le 17 et le 19 nivôse. Mais, sans conteste, d'Elbée et ses compagnons n'ont pas été fusillés le 20 nivôse

¹ Il faut y joindre les documents suivants :

Procès-verbal de levée des scellés de la maison occupée par d'Elbée à Noirmoutier. Il établit que la levée a été faite en vertu des ordres donnés par les représentants à Lebreton aîné, le 19 nivôse (8 janvier) jour de leur départ. Procès-verbaux de la municipalité de Noirmoutier. Communication de M. L. Troussier.

Demande du 12 octobre 1796, par la veuve de Pierre Duhoux (d'Hauterive) « afin d'obtenir main-levée du sequestre établi sur les biens de son mari, fusillé à Noirmoutier le 18 nivôse an II (7 janvier 1794). Procès-verbaux. Communication de M. L. Troussier.

En 1822. M. Jacobsen, maire de Noirmoutier, adresse au Préfet de la Vendée une demande d'autorisation pour l'inhumation des restes de d'Elbée et de ses compagnons fusillés le 6 janvier 1794 (17 nivôse an II). Procès-verbaux. Communication de M. H. Jacobsen.

Piet, établi plus tard à Noirmoutier, a délivré soit comme maire, soit comme notaire, un certain nombre d'actes officiels et d'attestations relatifs à ces événements. Dans aucun de ces documents, la date de l'exécution n'est donnée, et Piet, pour désigner le moment se sert d'une formule dilatoire.

Par exemple, dans un acte de notoriété du 29 janvier 1807, pour le décès de M. de Boisy, où Piet signe en qualité de notaire, *témoin oculaire de la mort dudit sieur Boisy*, il est dit : « Boisy fut exécuté militairement, à la « même heure et en même temps que M. d'Elbée. » Communication de M. le comte de Kervenoël, arrière-petit-fils du marquis de Boisy.

Le certificat délivré le 8 brumaire an IV (29 octobre 1796) par Piet qui se dit « témoin des faits » relatant l'exécution de Wieland porte seulement : *le matin de l'exécution.* » Baguenier Desormeaux, *Documents*, p. 201.

On constate de même la suppression systématique de la date dans le mémoire de l'avoué Legrand de vendémiaire an IV à l'effet d'obtenir une pension pour la veuve Wieland, mémoire dont Piet a fourni les éléments (Chassin, *La Préparation*, t. III, p. 352. *Vendée Patriote*, t. III, p. 491). Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée*, t. II, p. 447. Sur ce fait particulier, il est impossible de trouver Piet en flagrant délit de chronologie. La date du 20 nivôse (9 janvier 1794) donnée par l'unique document de Piet, n'a donc pas été confirmée.

(9 janvier) comme l'a fait croire jusqu'ici la date fautive transmise par le document de Piet.

Une lettre de Nantes lue par le citoyen Minier à la Séance du Conseil général de la commune de Paris du 19 nivôse (8 janvier), donnait des détails sur la prise de Noirmoutier et se terminait ainsi. « D'Elbée à l'agonie, le temps presse, je ne peux t'en dire davantage. »

Le mot était juste, les dernières heures ne donnèrent pas le repos à l'agonisant, obsédé de la grossière curiosité de ses bourreaux. Le lion mourant était livré aux outrages, à d'odieuses plaisanteries qui ne cessaient point. Enfin las de cette agonie, d'Elbée, rassemblant un reste de forces, s'écrie : « De grâce, Messieurs, faites-moi mourir, il est temps que cette tragédie finisse ! »

Le généralissime gisait sur son lit de douleur, et M^{me} d'Elbée n'avait pas un instant, pendant ces journées d'angoisse, quitté son chevet. L'heure de la séparation était venue ; un officier républicain, pris de pitié devant cette grande infortune, veut éviter à l'épouse le déchirement des suprêmes adieux, il a l'idée d'entraîner M^{me} d'Elbée au bureau du commandant d'armes, sous le prétexte d'une entrevue avec son frère Duhoux d'Hauterive¹.

Est-ce à ce moment que le généralissime comparut devant la commission militaire ? Celle-ci siégeait encore au moment même des préparatifs de l'exécution ; le lieu de ses séances était le grand salon de la maison Jacobsen, d'où les condamnés devaient être conduits sur la place d'Armes, lieu désigné pour l'exécution.

L'armée entière, sous les armes, formait le carré autour de l'arbre de la liberté, peuplier énorme transplanté des bois de la Blanche sur la place d'Armes. Au pied de l'arbre étaient

¹ Avant d'être porté au supplice, d'Elbée donna à la jeune Marie-Anne Masson, qui le servait, le médaillon qu'il portait sur la poitrine. Cette relique est précieusement conservée par les descendants de Marie-Anne Masson, qui possèdent également l'*Imitation de Jésus-Christ* de M^{me} d'Elbée avec une prière de sa main.

plantés quatre poteaux destinés aux quatre victimes¹. Les représentants Bourbotte et L. Turreau avaient pris place au balcon de la maison Jacobsen.

Triste et solennel cortège que celui du glorieux vaincu dont la souffrance physique et la torture morale ont affaibli les forces, de ce mourant qu'il faut porter au supplice pour achever, sous les balles républicaines le peu de vie qui lui reste. C'est dans un des fauteuils du grand salon où siège la Commission que d'Elbée est transporté au pied de l'arbre de la liberté :

On dit qu'au moment où les rangs des soldats allaient s'ouvrir sur son passage, un prêtre, vêtu en paysan, s'avança et lui présenta un crucifix tenu caché sous ses vêtements, et que l'on vit le front du martyr s'incliner devant le signe et la promesse du salut.

M^{me} d'Elbée, inquiète, avertie par cette divination du cœur qui ne trompe pas, se rend compte du malheur qui va la frapper. Elle a vu le rassemblement des troupes et surpris les propos de ceux qui se préparent à fusiller « le généralissime des brigands ».

Elle s'échappe, court à la place d'Armes, mais c'est en vain qu'elle essaie de parvenir jusqu'à son mari. « On m'a trompée, crie-t-elle, je veux mourir avec lui ! » Les soldats la repoussent violemment et les représentants, importunés par ses cris, se répandent en menaces et en blasphèmes et donnent l'ordre de l'éloigner de leur présence.

Les apprêts sont terminés. MM. de Boisy et Duhoux d'Hauterive sont attachés au poteau qui leur est destiné, il en reste un vacant et le destinataire, l'officier républicain Wieland, se fait attendre.

Wieland comparait en ce moment devant la commission

¹ La tradition fixe l'emplacement de l'exécution le long du mur de la maison Lebreton, (mur du jardin de la Douane actuelle). M. Viaud-Grand-Marais marque l'emplacement au sud, le long du quai, les balles se perdant dans les marais salants.

militaire et essaie de gagner du temps. Il s'est muni d'un mémoire justificatif qu'il veut lire et réclame un sursis de vingt-quatre heures pour répondre à ses accusateurs.

Un des membres en réfère aux représentants, mais il revient aussitôt avec l'ordre de couper court à tout délai et de conduire le condamné au supplice.

Wieland débouche sur la place d'Armes, il tient encore son mémoire à la main. A l'instant il est saisi, ses vêtements sont arrachés, on le garrotte, on le lie au poteau vacant. Effaré, l'infortuné essaie de protester, un roulement de tambours se fait entendre pour la lecture de la sentence.

Un homme à cheval lit les noms des condamnés, et énumère les crimes dont on les accuse « ils ont allumé la guerre civile, et sont responsables de ses horreurs ». Wieland est désigné comme « le complice et l'agent de d'Elbée, le traître qui a vendu Noirmoutier aux rebelles. »

Wieland, sous cette flétrissure, se débat dans ses liens, ébranle le poteau auquel il est garrotté, et, dans un appel désespéré s'écrie... « Cela est faux, je n'ai jamais été traître ! »

A ce cri de protestation, nulle voix parmi les compagnons d'armes du républicain ne s'élève pour parler de justice et de pitié ; seuls vont y répondre, sous l'inspiration de l'honneur de la conscience et de la foi, de cette foi pour laquelle ils donnent leur vie, les trois royalistes, ses compagnons de supplice.

Le généralissime se soulève pour protester contre l'injustice par un dernier élan du cœur. « Non ! M. Wieland n'est « pas de notre parti, vous faites périr un innocent ! » En même temps de Boisy et Duhoux d'Hauterive attestent hautement que Wieland n'est pas un traître.

Le feu du peloton d'exécution les surprend dans cette suprême expression de générosité et de pardon chrétien.

Les grands chefs vendéens sont morts, les uns sur le champ de bataille, les autres sur l'échafaud ou sous les balles du parti qui a triomphé ; le généralissime de toutes les armées catholiques et royalistes ne pouvait envier une mort plus

glorieuse¹. Aucun de ces drames de l'histoire n'a mis d'ailleurs plus nettement en contraste et la grandeur d'âme des victimes et l'infamie des bourreaux.

Et pour ajouter le mensonge à la férocité les représentants écrivaient à la Convention ce récit calomnieux que Couthon le paralytique venait lire à la tribune de sa voix douce.

« En présence de l'armée entière, tous ces nobles chevaliers, ces fiers vengours de la Couronne et de l'Église, ayant à leur tête d'Elbée leur généralissime, qui nous priaient à genoux de leur laisser la vie, ont été frappés du glaive exterminateur aux cris mille fois répétés de : Vive la République et ses défenseurs !

Ce n'était pas assez d'ôter la vie, il fallait encore déshonorer.

Mais ces fourberies sont restées impuissantes à rayer de l'histoire les actes et les paroles des victimes.

L'héroïsme des Vendéens, artisans, paysans, bourgeois, nobles et prêtres, de tout ce peuple levé pour disputer la France à la Révolution, a survécu aux mensonges, aux sophismes sans cesse renouvelés pour le dénaturer et le flétrir.

« Ah ! Français que vous êtes ! Que d'héroïsme perdu ! »

¹ Les corps de d'Elbée et de ses compagnons furent jetés dans les douves du château. En 1829. M. Jacobsen, maire de Noirmoutier, sollicita du préfet de la Vendée l'autorisation d'exhumer les restes des Vendéens et de les transférer au cimetière ; le Conseil général prit l'initiative d'une souscription pour l'érection d'un monument à leur mémoire. La direction des fortifications reçut du Ministre de la guerre l'autorisation d'opérer les fouilles dans la contrescarpe du fossé : mais le génie militaire mit du retard à l'entreprise des travaux et les recherches n'étaient pas encore commencées en 1824. Le préfet engageait le maire de Noirmoutier à les différer jusqu'à la prochaine session du Conseil général où des propositions seraient faites à ce sujet. Les recherches furent définitivement abandonnées ; les dépouilles mortelles du généralissime et de ses compagnons attendent encore une sépulture chrétienne.

Il existe plusieurs versions sur l'endroit précis où les corps auraient été inhumés ; le rapport du chef du génie à Noirmoutier transmis au Ministère de la guerre à la date du 19 novembre 1822 donnerait l'emplacement exact.

dit mélancoliquement Hoche à Charette. A quoi, le Vendéen répond, « Rien ne se perd, Monsieur¹ ! »

Il n'y a pas de sang infécond ni de sacrifices stériles. L'incomparable page de notre histoire où la Vendée a inscrit tant de noble vaillance et de pur dévouement, est à jamais fixée. Dans l'ordre des résultats, son courage religieux a imposé à la République victorieuse le respect dû aux consciences et le champ de bataille est resté au vaincu. L'insurrection catholique, ce devoir sacré, a conservé au pays la religion, cette dernière et solide barrière, qui subit les plus rudes attaques des instincts brutaux et des appétits déchaînés par la Révolution.

Aujourd'hui que les masques de grossière égalité et de fraternité douteuse tombent, que les programmes imposteurs de philanthropie, de société nouvelle, d'émancipation de l'humanité, ont menti à leurs promesses, que les légendes gonflées par les intéressés crèvent et que le « bloc » s'effrite ; aujourd'hui que les mois nouveaux de faillite de la Révolution, de révision de son histoire, se font entendre et écouter, le temps est venu de dresser le bilan des conquêtes de de 1789. Il n'est plus besoin d'insister davantage sur l'honneur et la fidélité des Vendéens, ni d'attester une fois de plus leur héroïsme ; c'est maintenant de leur patriotisme qu'il faut parler, car ces Français aimaient véritablement la France et d'un amour sans convoitise, désintéressé, clairvoyant.

FIN

M^{is} D'ELBÉE.

¹ Paul Deroulède, *La mort de Hoche*, p. 212.





LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite¹.)



Au nombre des 75 prêtres qui s'embarquèrent aux Sables d'Olonne le 9 septembre 1792 avec M. Paillou pour obéir à la loi de la déportation, se trouvaient plusieurs chanoines de Luçon :

- M. de Landerneau, n° 1 du rôle d'embarquement ;
- M. Gandillon, n° 34 ;
- M. Bouhier, n° 36 ;
- M. de Fontaines, n° 41 ;
- M. Hamon, n° 43 ;
- M. Serin de Lesnardière, n° 49 ;
- M. de Buor, n° 53 ;
- M. Sicard, n° 64.

M. Charles-Alexis-Benjamin DE LANDERNEAU appartenait à une famille vendéenne; il avait été baptisé à Saint-Pierre-du-Chemin le 8 avril 1758, et joignait à son canonicat prébendé le bénéfice de la chapelle de Saint-Antoine de la Créancièrre en Saint-Denis la Chevasse. Après son refus de serment, son traitement fut fixé, le 30 mars 1791, à 2154 l. 2 s. 9 d. plus

¹ Voir la livraison de janvier 1898.



CRUCIFIX DES MISSIONS DU P. DE MONTFORT
(XVIII^e Siècle)



86 l. pour son ex-bénéfice de saint Antoine. Lorsque l'horizon s'assombrit, il conforma sa conduite à celle de M. Paillou ; il le suivit à Fontenay quand un certain nombre de prêtres furent mandés au chef-lieu du département par suite de dénonciations ; il partagea les épreuves de sa détention, s'embarqua avec lui pour l'Espagne, et l'accompagna jusqu'à Astorga. Mais là il se mit du côté des exilés qui crurent pouvoir reprocher à M. Paillou certaines préférences pour quelques prêtres, et il se sépara de son chef. — « Je ne puis louer M. de Landerneau de s'être séparé de vous, écrivait M^{sr} de Mercy le 13 juin 1796. Je sens que cela doit faire mauvais effet. S'il a de l'amitié pour moi, il réparera cette fausse démarche. Je voudrais qu'il sût tout le gré que je lui saurais s'il avait en vous toute la confiance qu'il me doit. »

Les désirs du prélat ne se réalisèrent pas ; M. de Landerneau continua à se tenir à l'écart, et les rapports avec M. Paillou ne furent repris qu'après le retour en France, en 1801. — « Ce que vous me dites de M. de Landerneau m'a fait grand plaisir. Puissent les bonnes espérances que vous avez conçues se soutenir. Est-il dans le diocèse ? (*Lettre de M^{sr} de Mercy, 20 juillet 1801*). »

Il n'y était peut-être pas encore, mais il se disposait à y arriver. En rentrant d'Espagne, M. de Landerneau se reposa près d'un an chez un ami, à Litran, près de Bordeaux, par Castelneau de Médoc. C'est de là qu'il prit un passe-port pour revenir à Luçon.

« 26 prairial, an IX.

« Le Préfet du département de la Vendée, vu le passe-port délivré par le commissaire général de police de Bordeaux le 8 germinal dernier au citoyen Charles-Alexis Landerneau prêtre pour se rendre à Luçon, à la charge de se présenter devant nous, et sur la demande de ce citoyen :

« Autorise le citoyen Charles-Alexis-Benjamin Landerneau à résider dans la commune de Luçon sous la surveillance des

autorités constituées et à la charge par lui de se conformer aux lois de la République ». (*Arch. dép., de la Vendée*).

Le nom de M. de Landerneau ne figure ni sur l'état des prêtres résidant en Vendée en l'an IX, ni sur les listes des pensionnaires de l'an X, ni dans la nécrologie du diocèse ; il y a donc lieu de supposer qu'il ne revint pas à Luçon, comme il en avait eu l'intention.

M. Jean-Aimé GANDILLON, chanoine, était né, le 14 octobre 1747, au village de la Massoterie, près d'Aizenay, où son père, venu d'Auvergne, s'était établi chaudronnier. Envoyé au séminaire, il s'y fit remarquer par son intelligence. M^{sr} Gaultier d'Ancyze le prit en amitié, et l'appela près de lui comme secrétaire, fonctions que M^{sr} de Mercy lui conserva, en y ajoutant un canonicat et la dignité de sous-doyen.

M. Gandillon refusa le serment exigé par la Constitution civile du clergé en 1790, et, le 25 janvier 1791, dut apporter au directeur du district les titres de son sous-décanat et des prieurés de Saint-Martin et de Sainte-Madeleine, de Saint-Laurent de Fougéré et de la chapelle des Gabards dont il était titulaire. On lui accorda un traitement proportionnel de 1333 livres 11 sols 6 deniers indépendamment de ses appointements de chanoine.

Le 1^{er} avril 1792, la municipalité de Luçon lui délivra un certificat d'une année et plus de résidence. Dénoncé, il fut mis en surveillance à Fontenay avec M. Paillou et d'autres, et lorsque les prêtres insermentés durent quitter la France, il s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne, le 9 septembre 1792, sur le *Jean-François*, dont nous connaissons déjà la laborieuse traversée.

M. Gandillon suivit M. Paillou dans ses diverses résidences jusqu'à Madrid ; mais, au lieu de l'accompagner à Astorga, il se mit à la tête des dissidents qui se fixèrent à Al Puente del Arsobispo (Pont-l'Archevêque). Il n'avait pas été sans concevoir un peu de jalousie de l'élévation de M. Paillou au poste

suprême de représentant de M^{sr} de Mercy en Espagne. Sans fortune personnelle, il disposait néanmoins de ressources importantes par suite des crédits que lui ouvrait chez des banquiers espagnols son ami M. Cadou, riche négociant de Nantes. Il avait même fait des offres d'argent à M^{sr} de Mercy, qui en avait été touché, mais qui n'en avait pas moins maintenu ses pleins pouvoirs à M. Paillou, par les mains de qui arrivèrent du reste les remerciements du prélat à M. Gandillon. De là une froideur marquée de la part de ce dernier envers M. Paillou, source de froissements inévitables. — « J'ai profondément été affecté de ce que je vois de division entre vous et l'abbé Gandillon, je voudrais ne vous voir à tous qu'un même cœur, qu'un même esprit, comme vous n'avez tous qu'une même foi, qu'une même espérance ». (*Lettre de Mgr de Mercy, 17 juillet 1793*). La séparation de Madrid fut une solution.

Après un an de séjour à Al Puente del Arsobispo, M. Gandillon regretta la scission et témoigna à M. Paillou le désir de le rejoindre à Astorga. Les démarches faites en ce sens auprès des autorités espagnoles n'aboutirent pas. — « Soyez mon interprète auprès de M. Gandillon et de ses associés, écrit M^{sr} de Mercy le 25 avril 1794. Je suis fâché de la contrariété qu'ils ont éprouvée en n'obtenant pas la liberté de vous rejoindre ; mais je sens que dans la circonstance il y a eu sagesse à leur refuser cette consolation ; je ne doute pas qu'ils n'en aient fait généreusement le sacrifice ; il faut savoir rester où l'on est, parce que les déplacements, quand ils ne sont pas forcés, ne sont jamais sans inconvénients ».

M. Gandillon ne montra pas tant de résignation. Puisqu'on refusait de le laisser aller à Astorga, il résolut de se rendre dans le diocèse de Santander, dont l'évêque avait acquis une réputation justifiée de bienveillance et de charité. M^{sr} de Mercy n'approuva point ce projet : « S'il en est temps encore, conseillez à M. Gandillon de ne pas changer d'asile. Je crois bien qu'il sera reçu avec bonté par le saint évêque de San-

tander ; mais il est rare de gagner à un changement. » (*Lettre du 14 novembre 1795*).

M. Gandillon ne quitta pas Pont-l'Archevêque, comme nous l'apprend sa lettre du 16 mars 1796 à son ami de Nantes, M. Cadou. Cette lettre, interceptée par l'administration française, fut remise au ministère de la police générale, et communiquée avec demande de renseignements au commissaire près l'administration centrale de la Loire-Inférieure. « Cadou, écrit le ministre, est l'agent de Gandillon et de plusieurs autres prêtres déportés ; il leur envoie de l'argent ; il a même invité Gandillon à emprunter en Espagne lorsqu'il en aurait besoin, et qu'il se charge de payer. Entre autres envois faits, il en signale un de 2509 l. 15 s. 3 d. Cadou partage les opinions fanatiques de ces ennemis déclarés de la République et travaille clandestinement à les faire rentrer en France. » (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure*).

Tout en restant à Pont-l'Archevêque, M. Gandillon n'en continuait pas moins de se plaindre. — « Je suis bien fâché que M. Gandillon soit toujours tourmenté et inquiet, écrit M^{sr} de Mercy, le 10 juin 1796 ; il est juste de lui laisser le soin de son bonheur et je désire bien sincèrement qu'il y parvienne. »

Lors du mouvement des déportés français vers la frontière, mouvement arrêté par le coup d'État de fructidor, on fut inquiet de la situation de M. Gandillon — « Pourquoi ne me dites-vous rien de MM. Gandillon et Jourdain ? Que sont-ils donc devenus ? » (*Lettre de Mgr de Mercy du 14 avril 1798*). M. Gandillon était monté un peu au nord, et s'était arrêté à Talaveyra de la Reyna. Dès que M^{sr} de Mercy en fut informé, il lui écrivit, mais sa lettre fut interceptée par la police française. C'est à Talaveyra qu'au mois de novembre 1800 M. Gandillon reçut, par l'entremise de son ami Cadou, l'autorisation officielle de rentrer en France. Il se mit aussitôt en route. Le 11 décembre 1800 il écrit de Saint-Sébastien à M. Cavoleau, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, pour « le remercier de sa lettre et du passe-port qu'elle con-

tient. Le cordon sanitaire contre la peste d'Andalousie l'a empêché de le remercier de vive voix depuis six semaines. Il regrette que ses compagnons d'exil n'aient pas rempli la promesse de fidélité qu'ils avaient faite au gouvernement. Cette fidélité est un devoir. Il se fixerait pour jamais en Espagne, s'il n'était décidé à la promettre et à la tenir. (*Arch. dép. de la Vendée*).

Dès le 7 novembre, M. Cadou avait écrit à Cavoleau que M. Gandillon se rapprochait de la France, et qu'il avait eu de ses nouvelles par le dernier courrier de Madrid, M. Gandillon espérait être à Bayonne vers le 25 novembre ; mais les précautions sanitaires prises à la frontière le retinrent jusqu'au 11 décembre à Saint-Sébastien. Il n'arriva en Vendée qu'à la fin de janvier 1801. L'arrêté du préfet de la Vendée, du 11 pluviôse an IX (31 janvier 1801), qui autorise son séjour, est ainsi conçu :

« Le préfet de la Vendée, vu la lettre du ministre de la police générale de la République en date du 23 vendémiaire dernier par laquelle il nous prévient qu'il permet au nommé Gandillon, ex-chanoine de Luçon, de rentrer dans ses foyers, et nous autorise en conséquence à le recevoir et à le placer sous la surveillance de la municipalité de son domicile, à la charge par lui de faire la promesse de fidélité à la Constitution.

« Autorise le citoyen Gandillon, attendu qu'il s'est conformé à la loi, à résider dans la commune de Coëx, arrondissement des Sables, sous la surveillance du maire de cette commune. » (*Arch. dép. de la Vendée*).

En réalité M. Gandillon résida le plus souvent au château de la Grouinière, chez son ami Cadou, dont le beau-frère, M. Dorion, père d'un futur curé de Saint-Gilles-sur-Vie, avait fait ses études chez un oncle de l'abbé Gandillon, prieur d'Avrillé ; de là les liens d'amitié entre les deux familles.

M. Gandillon intervint fréquemment auprès de Cavoleau en faveur des prêtres dont le retour n'avait pas été si bien accueilli que le sien ; dans une de ses lettres, du 14 pluviôse

an IX, il dit « qu'il a retrouvé ses livres entre les mains de M. Bonnard, homme vraiment honnête. » (*Arch. départ. de la Vendée*). Il desservit la paroisse de Coëx, et, malgré son esprit de conciliation et de soumission, ne fut pas sans se heurter à des difficultés, comme le montre sa lettre à Cavo-leau, du 17 prairial an IX (6 juin 1801) :

« La Grouinière, par Saint-Gilles-sur-Vie. — Vous vous plaignez de mon silence, mon amy, je l'apprends par M^{lle} La Proutière. Vous avez raison et je n'ai pas tort ; vous l'aurez vu par ma dernière lettre. La vôtre s'est égarée.

« Arrivé icy on me proposa de me charger de la paroisse de Coëx ; je l'ai fait pour n'être pas oisif et dans la persuasion que je pourrais être utile. A défaut d'église on choisit l'ancien parquet qui est à l'extrémité des halles pour servir d'oratoire. Les halles servent d'abri au peuple qui s'y assemble pour les offices. Ne doit-on pas les regarder comme lieu destiné au culte pour le temps que dure l'office les jours de dimanche et de fêtes ? Le maire de la commune me prie de vous le demander, afin que nous puissions savoir à quoi nous en tenir. Il n'y a pas eu et il n'y aura jamais, tant que je serai chargé de la paroisse, la moindre infraction aux lois, je dois prêcher leur observation et j'en donnerai l'exemple tant qu'on ne me demandera rien de contraire à mon opinion religieuse.

« Pourrais-je descendre sous les halles sans sortir de leur enceinte pour y faire l'aspersion et toutes les autres cérémonies qui se font dans l'intérieur des temples ? Jusqu'icy j'ai cru devoir m'en abstenir. On a trouvé mauvais que je prêchasse du palier d'un mauvais escalier à la porte du parquet mais sous le couvert des halles. C'est le seul endroit d'où l'on puisse se faire entendre. Je n'y soupçonnais pas la moindre difficulté. Des gens au ton de 1793 qui ne manquent pas dans les communes des environs l'ont trouvé fort mauvais. C'est selon eux un lieu public. En ce cas je dois m'abstenir d'y faire l'office, et comme il est impossible de trouver

dans la commune un autre local, il serait dès lors de nécessité de renoncer à l'exercice du culte catholique. Tous les habitants et ceux des communes voisines le verraient avec bien de la peine, et il en pourrait résulter des inconvénients que je désire surtout éviter. Quoi qu'il en soit, je me retirerais sans balancer pour conserver la paix, le seul bien qui me reste, et dont je ferais difficilement le sacrifice, si le premier venu pouvait me susciter des difficultés uniquement fondées sur sa manière de voir et de penser.

« J'ai cru devoir faire sonner une clochette à la porte du parquet ou sur le palier dont je vous ai parlé, pour annoncer que l'office va commencer. Si c'est une faute j'avoue franchement que je l'ai commise. Je croyais devoir le faire : 1° parce que je regardais ce lieu comme particulièrement affecté au culte pendant la durée des offices ; 2° parce que je sais qu'on sonne les cloches dans beaucoup d'endroits et notamment dans les environs de Fontenay ; je les ai entendues. C'est beaucoup que notre clochette se fasse entendre du bout des halles, tant elle est petite ; elle a néanmoins blessé le tympan de certains terroristes qui sont venus ici.

« A Saint-Gilles comme aux Sables on élève la prétention d'exiger la promesse de fidélité à la Constitution de la part de tous ceux qui célébreraient dans leurs temples : en a-t-on le droit ? Ne suffirait-il pas de prouver qu'on s'est mis en règle ?

« M. Cadou vous dit tout ce qu'on peut de plus obligeant.

« Adieu, mon amy ; vous connaissez tous les sentiments que je vous ai voués ; c'est pour la vie.

« GANDILLON »

La réponse à cette lettre ne parvint pas à M. Gandillon qui écrivit une seconde fois dans le même sens, le 11 messidor suivant. A la suite de la première lettre, le préfet, Merlet, a écrit de sa main le sens de la réponse à faire :

« Le son des cloches servant à annoncer la réunion des sectateurs d'un culte quelconque est interdit.

« A l'égard des halles qui remplacent aujourd'hui l'église, je ne vois aucun inconvénient à cet usage pourvu que cela ne gêne en rien les marchands et les acheteurs, et que le public ne soit pas habitué à en faire un lieu de rendez-vous pour ses affaires ou ses plaisirs ; auquel cas on ne pourrait le priver de sa jouissance. Au surplus, le maire de la commune doit être consulté sur le principal objet de cette lettre et il devra s'expliquer si les halles sont ou non closes ; car, si elles sont ouvertes, l'exercice du culte ne pourra avoir lieu. Ce serait lui donner une publicité sujette à des inconvénients et que ne tolère pas la loi. » (*Arch. dép. de la Vendée*).

Cet incident n'altéra pas la confiance de l'autorité en la sagesse de M. Gandillon, puisque dans le rapport que le préfet adressa au ministre en juillet suivant, le desservant de Coëx figure avec cette mention : « Gandillon, ancien chanoine de Luçon, ami du gouvernement, mœurs excellentes, instruit. » (*Arch. nat. F¹⁹. 865.*)

D'autre part la réconciliation avec M. Paillou était sincère depuis longtemps. — « J'ai prévenu vos désirs à l'égard de M. Gandillon, écrit M^{sr} de Mercy à M. Paillou le 12 août 1801. Je lui ai écrit le 15 juillet, en lui envoyant une lettre de l'abbé de Rozand : vous aurez vu ma lettre, car je vous l'ai adressée décachetée, je désire bien qu'il en soit satisfait et qu'il ne reste plus rien de ses anciennes préventions contre vous et contre moi. Renouvelez-lui les assurances de mon amitié, de mon estime et de la satisfaction que me donne son zèle. »

M. Paillou donna bientôt à M. Gandillon une preuve éclatante de sa confiance personnelle.

Après avoir accepté l'évêché de la Rochelle, il nomma M. Gandillon son grand vicaire dans la Vendée. Cette nomination avait le plein agrément de l'administration civile, car le nouveau grand vicaire était des mieux notés à la préfecture. « Il réunit l'estime générale et se montre partout aussi dévoué au gouvernement qu'aux intérêts de l'Eglise. » (*Arch. départ. de la Vendée*).

Les *Annonces politiques et littéraires* relatent cet incident dans leur n° du 25 germinal an XII (15 avril 1805) :

« M^{sr} l'Evêque de la Rochelle a nommé pour son grand vicaire dans la Vendée et pour remplir la place qu'il occupait lui-même avant son épiscopat, M. l'abbé Gandillon, ancien chanoine de Luçon, et qui depuis son retour d'Espagne a desservi la succursale de Coëx.

« On pense que ce choix d'un Vendéen ne peut qu'être agréable à toute la Vendée. M. Gandillon d'ailleurs est connu par ses rares talents en tout genre, particulièrement dans l'administration où il s'est instruit pendant treize années de secrétariat à l'école de MM. les évêques Gauthier et de Mercy.

« Son adresse est à M. l'abbé Gandillon, vicaire général du diocèse de la Rochelle, à la Grouinière, par Saint-Gilles. »

C'est en effet de la Grouinière que le grand vicaire pour la Vendée administra cette partie du diocèse de la Rochelle. Une correspondance suivie et quelques voyages y suffirent, particulièrement pendant l'hiver quand M^{sr} Paillou résidait à la Rochelle.

M. Gandillon mourut grand vicaire, à la Grouinière, en 1824.

Deux autres chanoines de Luçon, MM. Bouhier et Jourdain, avaient été les fidèles compagnons de M. Gandillon en Espagne. M. François-René-Hilaire BOUHIER était syndic du diocèse, lorsqu'il entra au Chapitre en février 1768, en donnant sa démission de chapelain de la chapelle des Rousseleau desservie en l'église de Soullans (*Arch. de la fabrique de Saint-Gilles-sur-Vie*). Il avait tout près de 60 ans lorsqu'il refusa le serment. Son âge le dispensait d'obéir à la loi de déportation, mais il ne voulut pas se séparer de ses confrères et s'embarqua avec MM. Paillou, Gandillon et autres, le 9 septembre 1792, aux Sables d'Olonne. En Espagne, il fit d'abord partie de la colonie dirigée par M. Paillou, puis, au moment de la scission, il suivit M. Gandillon à Pont-l'Archevêque. Il mourut dans cette ville en octobre 1795. — « Je sens

mieux que je ne peux l'exprimer la douleur que m'a causée la nouvelle de la mort du digne et excellent abbé Bouhier. Jugez-en, mon cher ami, par celle que vous ressentez vous-même et par l'estime et l'amitié que vous me connaissiez pour cet excellent homme. Nous devons le croire dans le sein de Dieu qui l'a trouvé mûr pour l'éternité ; mais la foi nous commande de prier pour lui et la charité nous l'ordonne. C'est un devoir que nous remplirons tous avec confiance, mais qui ne nous défend pas de regretter, et pour la gloire du diocèse et pour notre bonheur particulier, un homme aussi précieux. En même temps que je sens votre juste douleur et que je la partage, je conçois facilement celle de ses compagnons, MM. Gandillon et Jourdain, et la mienne en devient plus sensible. » (*Lettre de M^{sr} de Mercy, du 14 novembre 1795*).

M. Augustin JOURDAIN, chanoine semi-prébendé, était en outre titulaire des deux chapelles des Vigneaux et des Vincendet. Le 25 février 1791, le Directoire du Département, qui avait fixé son traitement comme chanoine, lui accorda en outre une somme annuelle de 225 l. représentant la moitié du revenu de ses autres bénéfices. Son refus de serment l'obligea d'obéir à la loi de déportation. Il accompagna en Espagne MM. Paillou et Gandillon, et s'attacha à ce dernier lors de la séparation qui conduisit le groupe dissident à Pont-l'Archevêque, puis à Talaveyra de la Reyna. Six lettres de M. Jourdain à M. Brumault et de Beauregard, conservées dans les archives de la famille de Curzon à Poitiers, nous apprennent que, dans cette dernière ville, les prêtres luçonnais avaient trouvé asile chez les P. Franciscains. La dernière lettre, du 4 juillet 1802, témoigne que M. Jourdain ne s'empressa pas de rentrer en France : « C'est une espèce de hasard que je sois encore à Talaveyra. Tous mes préparatifs étaient faits pour en partir avec deux de nos messieurs, d'ici dans la semaine de la Pentecôte, lorsqu'il survint à un

de mes compagnons de voyage une indisposition d'abord, puis quelques autres obstacles qui nous firent remettre notre départ à une quinzaine de jours. Dans cet intervalle, il nous survint d'autres raisons assez fortes de différer encore davantage, et aujourd'hui il y a bien apparence que nous ne pouvons plus penser à partir avant le mois de septembre. »

Il ne reste aucune trace du retour de M. Jourdain dans le diocèse.

Les renseignements sont assez rares sur le chanoine **Pierre-René SERIN DE LESNARDIÈRE**. Après avoir refusé le serment constitutionnel, il dut présenter à l'administration, en janvier 1791, les baux à ferme des chapelles de Sainte-Catherine du Pinier, de Lavaud, des Aymards et de la stipendie de Gourges, pour permettre de fixer son traitement qui, outre ses appointements de chanoine, fut augmenté de 209 l. Après avoir obtenu de la municipalité de Luçon un certificat de résidence depuis plus d'un an (28 mars 1792), la loi qui déportait les prêtres insermentés le fit partir pour l'Espagne. Il s'embarqua aux Sables le 9 septembre 1792 fit partie du groupe qui accompagna M. Paillou et qui le suivit dans ses cantonnements successifs. Le 23 nivôse an II, le citoyen Gourmaud, boucher à Luçon, lui réclamait le paiement d'une note de 130 l. 6 sols pour viande fournie du 6 avril 1791 au 9 février 1792 ; le 5 vendémiaire an VII, la citoyenne Suzanne Rigolage, veuve Levraud, de Saint-Michel en l'Herm, adressait à l'administration départementale de la Vendée une requête à fin d'être payée d'une rente constituée de 300 l., dont le chanoine était débiteur envers elle, et elle appuyait cette pétition de la recommandation de ses deux sœurs républicoles. (*Arch. dép. de la Vendée*).

Le silence observé depuis lors dans les documents sur le compte de M. de Lesnardière, permet de supposer qu'il mourut en exil, vers 1800.

M. Henri-Louis DE BUOR, chanoine, né à La Flévière,

commune de Vairé, le 10 décembre 1758, fils de Louis-François de Buor, chevalier, seigneur de la Mulnière, et de dame Jacqueline-Marie Massé des Longeais, appartenait à une famille d'ancienne noblesse du pays. Il ne prêta pas le serment civique, et éprouva quelques difficultés à toucher le traitement qui lui avait été reconnu par la loi.

« Sur la représentation faite par le sieur Henri-Louis Buor, prêtre, ci-devant chanoine de Luçon, qui, s'étant présenté cejourd'huy chez le sieur Laval, trésorier du district, pour recevoir le quartier de son traitement échu le 1^{er} de ce mois, le dit sieur Laval a refusé de le lui délivrer sur le fondement que le certificat que lui a donné le sieur Maigre, maire de Luçon, de sa résidence depuis six mois dans le royaume, porte que le sieur Buor s'est absenté de la ville de Luçon, depuis le 8 décembre dernier jusqu'au 2 janvier présent mois, que cette difficulté n'est pas fondée, soit à raison du peu de temps que l'absence a duré, soit parce qu'il est certain, ainsi que l'exposant l'affirme, qu'il a passé le temps de cette absence chez M. Raufray la Bajonnière dans la paroisse de l'île d'Olonne, district des Sables, pour quoi il demande que l'Administration autorise le dit receveur à lui payer son traitement.

« Le Directoire est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le receveur à délivrer audit sieur Buor son quartier.

« Du 7 janvier 1792 » (*Arch. dép. Vendée*).

M. de Buor ne bénéficia pas longtemps de cet acte de justice, car le décret pris contre les prêtres insermentés lui fit quitter la France peu de mois après. Il s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne avec d'autres de ses confrères, le 9 septembre 1792, en compagnie de M. Paillou. Mais pour des motifs restés obscurs, il se sépara bientôt de ses compagnons. — « D'après ce que vous m'avez mandé de M. de Buor, je ne peux m'affliger qu'il vous ait quitté. Dieu veuille qu'il n'oublie pas ses devoirs pour obtenir sa tranquillité et que nous n'aïons pas à pleurer sur lui. » (*Lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou, jan*

vier 1793). M. de Buor se rendit en Angleterre où il retrouva son frère, curé de Boufféré, déporté comme lui.

Pendant ce temps, René Savignac et Marie Bitard sa femme, propriétaires à Luçon, réclamaient au Directoire du district le paiement, sur les biens de M. Henri-Louis de Buor, d'une somme de 2300 l., savoir 2000 l. pour le capital d'une rente de 100 l., et 300 l. pour trois années d'arrérages de ladite rente assise sur un jardin et deux petites mottes situées à Luçon (13 nivôse an II). Le Directoire les renvoya à se pourvoir devant l'administrateur des biens nationaux. (*Arch. dép. Vendée.*)

Après le coup d'État de brumaire, MM. de Buor demandèrent au gouvernement anglais des passe-ports pour rentrer en France. « Je ne sçais s'ils les avaient obtenus, » écrivait M^{sr} de Mercy à M. Paillou le 14 mai 1801. Dans une lettre suivante, du 17 juin, M^{sr} dit : « Vous aurez bientôt les deux frères Buor ; ils sont partis de Londres le 16 mai, prenant la route d'Anvers où ils sont prévenus que le préfet, sur l'offre de la promesse, leur donnera des passe-ports. Sans M^{sr} l'archevêque de Bordeaux, ils n'en eussent pas eu pour partir de Londres. » La lettre du 20 juillet nous renseigne encore : « Messieurs Buor, que M. Irland a laissés à Anvers, devraient être arrivés, si les circonstances du moment ne les ont pas arrêtés. »

Le chanoine revint sans encombre. Il est porté, en mai 1802, sur l'état des pensionnaires ecclésiastiques ; il habitait les Sables et Vairé, et touchait 800 l. de pension. (*Arch. dép. Vendée*). Il resta en dehors du ministère paroissial, et mourut à Vairé le 20 novembre 1832.

M. Claude-Aubin RAGE DE VOISSAN était encore un Dauphinois, entré dans le chapitre de Luçon par l'inépuisable bienveillance de M^{sr} de Mercy à l'égard de ses compatriotes. Voissan est une petite commune de l'Isère où l'on voit encore les ruines d'un château seigneurial. M. de Voissan était

pourvu d'un canonicat à Luçon avant 1785, car, le 27 octobre de cette année, M. le chanoine de Buor lui remit la maison canoniale appelée le Dauphin, sise en la Vieille rue. Le refus du serment produisit pour lui les mêmes effets civils que pour les autres chanoines. L'administration lui réclama les baux à ferme de ses trois bénéfices de Sainte-Croix, de la sainte Vierge et de Saint-Eloy, et ajouta à son traitement de chanoine une rente de 62 l. représentant la moitié de leur revenu.

M. de Voissan quitta la Vendée en 1792, et se rendit dans son pays natal. Mais Grenoble ne fut pas plus sûr pour lui que Luçon. En septembre 1792, il gagna Chambéry, qu'il quitta bientôt pour le Valais, puis pour la Bavière ; en octobre, il était à Munich. La nostalgie l'y prit vite, et, à tous risques, il se décida à revenir en Dauphiné. — « M. de Voissan est rentré en France » (*Lettre de Mgr de Mercy, 7 mars 1793*). — « M. de Voissan est rentré, il y a apparence qu'il est en prison à Grenoble ». (*Lettre du 1^{er} juin 93*). — « L'abbé de Voissan, après avoir émigré, a eu l'imprudence de rentrer ; après avoir subi une longue prison à Grenoble, il en est sorti avec vingt-quatre autres, la chaîne au cou, pour être embarqué hors du royaume. C'est tout ce que j'en sais, et vous voyez combien j'en suis affligé. » (*Lettre du 15 avril 1794*).

Les documents conservés aux *Archives Départementales* de l'Isère confirment absolument les nouvelles envoyées à M. Paillou par M^{gr} de Mercy. M. de Voissan avait été arrêté peu après son retour à Grenoble. Le 14 mars 1794, on le transporta de la prison Sainte-Marie à la Conciergerie de cette ville, puis on le prépara à la déportation en compagnie de vingt autres prêtres. En quittant Grenoble, ils furent conduits par douze gendarmes qui ne firent preuve en cette occasion d'aucune humanité, à plus forte raison d'aucune convenance. Insultés, maltraités, on les traîna dans des charrettes, enchaînés de court, attachés par sept, en sorte que l'un ne pouvait pas faire un mouvement sans entraîner les six autres. On leur avait adjoint deux galériens. En cet état, ils traver-

sèrent Moiran, La Côte, Bourgoin, Lyon, Tarare, Roanne, Saint-Just, Thiers, Clermont, Saint-Léonard, Libourne, et arrivèrent à Bordeaux le 7 avril ; on les interna au fort du Hâ.

Fut-il embarqué ? c'est probable, mais nous n'avons pu en avoir la preuve. Nous le retrouvons en Dauphiné sous le gouvernement consulaire. Dans une lettre du 16 juin 1802, de Béviers près de Grenoble, son ancien confrère et compatriote, M. Belluard de Riveau, écrit au préfet de la Vendée : « Le citoyen Claude-Aubin Rage de Voissan, mon confrère, résidant actuellement à Grenoble, lieu de sa naissance, désirerait pareillement que vous voulussiez bien lui adresser comme à moi un certificat de la pension que lui ont accordée les administrateurs du département de la Vendée d'après l'état des revenus du chapitre de Luçon dont il était membre. » Nous ignorons la date de sa mort.

M^{sr} de Mercy avait encore amené avec lui à Luçon, en qualité de secrétaire, un prêtre du Dauphiné, l'abbé **Etienne-Benoît VILLOING**, qu'il pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale. M. Villoing ne prêta pas le serment schismatique et ne se sépara de son évêque que quelques semaines avant son départ de Paris. — « M. Villoing a quitté fort tard Paris ; je crois qu'il est du côté d'Orléans ; il me laisse ignorer sa retraite ; je n'ai eu de ses nouvelles qu'indirectement, je sais qu'il se porte bien. » (*Lettre de M^{sr} de Mercy du 22 octobre 1792*). Dans l'intervalle il était revenu à Luçon, y avait été dénoncé, et avait été décrété de prise de corps par le Directoire du département « affligé des désordres occasionnés par les suggestions perfides des prêtres non assermentés » (*décret du 9 mars 1792*). M. Villoing ne se laissa pas prendre, et, après s'être caché au château de la Boutetière près Saint-Philbert du Pont-Charault, il avait gagné l'Anjou et l'Orléanais. Il envoya bien de ses nouvelles à son évêque, mais en exigeant tant de discrétion de sa part que Monseigneur ne fait pas mention de lui dans ses lettres. Puis, en 1796, il cessa

toute correspondance et ne donna signe de vie que lorsque les circonstances politiques lui eurent rendu toute sécurité. — « Après quatre ans de silence, M. Villoing vient de m'écrire. Il est en Normandie, en bonne maison, précepteur d'un jeune enfant, mais toujours avec sa bravoure ordinaire, tourmenté de la peur et gardant le plus strict incognito. S'il a eu raison dans un temps, je ne peux l'excuser aujourd'hui, et, en lui répondant, je ne lui ai pas dissimulé ma façon de penser, et de mon mieux je lui ai rappelé ses devoirs qu'il connaît sûrement et qu'il aime, mais qu'il n'a pas toujours le courage de remplir ». (*Lettre de M^{sr} de Mercy du 5 novembre 1800*). — « M. Villoing, qui n'a pas quitté la France, m'a fait connaître ses dispositions, et j'ai consenti qu'il restât où il est jusqu'à mon retour ou que j'en décide autrement » (*Lettre du 20 juillet 1801*).

Avant de reparaître au grand jour, M. Villoing tint prudemment à s'assurer que les lois récentes ne lui ménageaient aucune surprise désagréable, et, le 27 vendémiaire an XI, il obtint du préfet de la Vendée l'attestation « qu'il n'était inscrit sur aucune liste d'émigrés du département, et qu'il n'avait jamais été considéré comme émigré. » (*Arch. dép. Vendée*).

Rassuré, il put se rendre aux ordres de M^{sr} de Mercy qui, nommé à l'archevêché de Bourges, lui rendit auprès de lui ses fonctions de secrétaire.

Avec M. Jean-Léon RODIER, nous rentrons dans la série des prêtres originaires du diocèse, à qui les Dauphinois avaient pourtant laissé quelques prébendes. M. le chanoine Rodier était originaire de Benet, d'une famille aisée, dont plusieurs membres avaient déjà figuré avec honneur dans les rangs du clergé de Luçon. En 1772, un Pierre Rodier était sous-doyen et chanoine du Chapitre. La même année, Jean-Léon, son neveu, précédemment vicaire aux Herbiers, avait été nommé curé de l'Aiguillon-sur-Vie, où il ne resta qu'un an, pour entrer à son tour au Chapitre de la cathédrale.

Comme ses confrères, il refusa de prêter le serment constitutionnel, et, le 15 janvier 1791, il fournit au Directoire du district les titres de ses bénéfices de Sainte-Catherine et de la Motte sis à Challans et à Sallertaine, pour la fixation de son traitement

Souvent dénoncé à l'autorité, il fut mandé et incarcéré à Fontenay, comme prêtre sexagénaire et infirme en vertu de l'arrêté du 9 mars 1792 (*Arch. dép. Vendée.*) Ces rigueurs n'apaisèrent pas ses ennemis ; en février 1793, une pétition de citoyens de la commune de Fontenay-sur-Vendée réclama l'éloignement de « Rodier, ci-devant chanoine à Luçon, actuellement logé à Fontenay chez les citoyennes Gaspard. » Oui le procureur général syndic, le Directoire du département arrêta, conformément à l'article 6 de la loi du 26 août 1792 relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment, ou qui après l'avoir prêté l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation, que Rodier sera tenu de sortir de la République dans le délai fixé par l'article 4 de ladite loi et que le présent arrêté sera notifié audit Rodier par le Directoire du district de Fontenay, avec sommation de s'y conformer. » (*Arch. dép. Vendée.*)

Mais on était au début de la guerre civile, et ces arrêtés étaient plus faciles à prendre qu'à faire exécuter. M. Rodier ne fut pas mis en demeure d'y obéir. L'approche de l'armée vendéenne avait affolé les autorités ; les prêtres suspects, détenus à Fontenay, furent conduits en masse au donjon de Niort, puis ramenés à Fontenay, où la prise de la ville par les Vendéens, le 25 mai 1793, les remit en liberté. La plupart suivirent leurs libérateurs. Lorsqu'on établit peu après, à Châtillon-sur-Sèvre, le Conseil supérieur de l'armée catholique et royale, M. Rodier fut nommé membre du comité ecclésiastique ; il avait reçu antérieurement, de M^{gr} de Mercy, les pouvoirs de vicaire général dans le diocèse ; en cette qualité, il procéda à la nomination de plusieurs curés, notamment de celui de Sallertaine (1^{er} novembre 1793).

Les succès des armées républicaines mirent bientôt la déroute dans les rangs des Vendéens. Un certain nombre de prêtres se réfugièrent à Noirmoutier, qui fut pris à son tour, victoire qui fut suivie de nombreuses et sanglantes exécutions. M. Rodier réussit à se cacher pendant quelques jours ; mais sa retraite fut découverte, et il fut fusillé sur-le-champ, sans jugement et sans formalités préalables, ainsi que le constate le procès-verbal du juge du paix de Noirmoutier (*Arch. dép. Vendée*). Cette exécution sommaire eut lieu sur la place du Château le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), au pied de la maison de M^{me} veuve Merland ; le corps fut enterré à quelques pas de là, dans la douve, et, lorsque les douves furent creusées en 1845, les ossements furent exhumés et déposés dans le cimetière de la paroisse.

M. l'abbé Jacques CHABOT, chanoine semi-prébendé, né à Cheffois le 15 janvier 1741, avait été pourvu d'un canonicat au chapitre de Luçon en 1788. Il ne prêta pas le serment constitutionnel, dut apporter à la municipalité, le 15 janvier 1791, les titres concernant le prieuré du Boupère dont il était bénéficiaire, et vit son traitement canonial augmenté de 377 l. par an, somme équivalente à la moitié du revenu de son prieuré. Il continua de résider à Luçon, sa déclaration à la municipalité de cette ville en date du 18 juin 1792 en fait foi. Lorsque les prêtres insermentés furent condamnés à l'exil, M. Chabot se rendit à Fontenay et déclara au maire, M. Biaille-Germon, que n'étant pas assujéti au serment en raison de son âge, il comptait se retirer à Luçon dans sa famille et s'engageait à se conformer aux lois. Mais le chanoine se trompait de dix ans, il n'avait que 50 ans, et la loi n'était adoucie qu'en faveur des sexagénaires et au-delà. Quatre jours après son entrevue avec le maire de Fontenay, le 10 septembre 1792, M. Chabot s'embarqua aux Sables-d'Olonne, avec trente-huit autres prêtres, sur le navire l'*Heureux Hasard*, en partance pour l'Espagne. Il resta peu de temps dans ce

pays, où il craignait qu'une révolution ne lui suscitât de nouvelles épreuves, et il passa en Angleterre (*Arch. de Londres, Laity's Direction*). Rentré en France au Concordat, il est noté par le préfet de la Vendée dans son rapport du 11 thermidor an IX, comme « exerçant à Luçon ; a fait la promesse, mais vieux et infirme. » Il mourut prêtre habitué à Luçon le 25 juin 1808.

Le chanoine François CHEVREUX, originaire de la Châteigneraye, avait atteint la soixantaine lorsque la Révolution vint troubler sa vie toute de discrètes vertus et de piété modeste. Ayant refusé le serment, il eût échappé par son âge aux lois rigoureuses du moment, si sous la Terreur, il eût été possible d'être prêtre sans être suspect. On le mit en prison et, en novembre 1795, « la citoyenne Luce Chevreux, dont le frère ex-chanoine est détenu en réclusion, » obtint du Directoire du Département les meubles, effets et linges qu'elle avait recueillis dans la succession de ses père et mère, et qu'elle avait portés chez sondit frère, comme l'attestait un certificat de la municipalité de Luçon ». (*Arch. municip. Luçon*). Quelques mois plus tard, en floréal an III, La Réveillère-Lépeaux, conventionnel influent de Maine-et-Loire, qu'on avait intéressé au sort du frère et de la sœur, réclama à l'administration du département de la Vendée « deux contrats de rente viagère due au citoyen François Chevreux et à Luce Chevreux sa sœur. » On promit de faire des recherches, tout en exprimant la crainte que ces titres aient été détruits lors de la prise de Fontenay, en mai 1793, où l'on avait transporté les archives des districts voisins.

C'était du reste à l'intervention de La Réveillère-Lépeaux que M. Chevreux avait dû déjà son élargissement. — « J'ai été réjoui des nouvelles que vous me donnez de l'abbé Chevreux », écrivait M^{sr} de Mercy à M. Paillou le 16 janvier 1796.

Libre, le chanoine et sa sœur eurent à lutter avec les difficultés matérielles de la vie, et ce n'est qu'en 1803 qu'ils

purent espérer une légère amélioration de leur sort comme le montre cette correspondance.

« Luçon, 8 thermidor an X.

« Au citoyen Mazière, chef de division de la préfecture à Fontenay.

« Voudriez-vous encore, mon bon ami, obliger un pauvre diable qui a grand besoin de trouver des moyens pour vivre. Le bon vieillard Chevreux, ex-chanoine à Luçon, me demande un certificat constatant et sa qualité d'ex-chanoine, titre en vertu duquel il a précédemment droit à la pension ecclésiastique, et la somme à laquelle cette pension avait pour lui été fixée ; je ne puis, et ce n'est pas moi qui doit lui donner pareil certificat, j'ai pensé que l'arrêté du département qui a dans le temps fixé le traitement de tous nos ex-chanoines lui servirait et serait la meilleure pièce qu'il pût employer. Si vous pouviez m'en adresser une expédition, je vous en aurais obligation. S'il est quelques déboursés et droits pour ce je vous en tiendrai compte suivant votre avis.

« Cette pièce est du 22 ou 23 décembre 1790.

« Je suis bien sincèrement votre affectionné.

« CLÉMENCEAU, *notaire.* »

Contre l'usage, l'administration répondit aussitôt ; dès le surlendemain, M. Mazière expédia l'extrait du registre du receveur du département, M. Laval, et le même jour le préfet écrivit au maire de Luçon.

« 10 thermidor an X.

« Je vous adresse, citoyen maire, un extrait d'un compte rendu le 15 floréal an II par le citoyen Laval, receveur du district de Fontenay, qui prouve que le citoyen François Chevreux, prêtre, ex-chanoine de la cathédrale de votre ville, avait droit à une pension de 2412 l. 17 s. 8 d. Je ne puis vous

procurer pour lui d'autres pièces ; aucun registre, aucune minute capables de me donner connaissance des pensions que le département accorda aux ecclésiastiques n'ont échappé au désordre du 25 mai 1793. »

M. Chevreux ne profita pas de cette bienveillance ; l'absence de son nom sur les listes et états des pensionnaires du gouvernement témoigne qu'il mourut avant la fin de l'année 1803.

L'abbé François-Pierre DE RIEUSSEC, vicaire-général et chanoine, était étranger au diocèse de Luçon ; il était né à Lyon en 1754¹ et avait été appelé à Luçon par M^{sr} de Mercy qui le tenait en haute estime et amitié. Il refusa le serment, et, titulaire du prieuré de Bellenoue et de la chapelle Saint-Nicolas en Belleville, il obtint du district de Fontenay, en février 1791, un traitement provisoire de 3000 l. En juillet suivant, il adressa au même district une pétition, comme fondé de pouvoirs des ecclésiastiques de la ville de Luçon non fonctionnaires publics, « tendante à ce que, sans égards à la réquisition du sieur Rodrique évêque, il soit permis aux prêtres connus et domiciliés à Luçon de dire la messe dans l'église de l'hôpital comme dans les autres sans qu'il soit nécessaire de faire vérifier leur qualité de prêtres ».

« Vu ladite pétition, ensemble la déclaration de M. l'Evêque au procureur de la commune de Luçon, datée du 23 de ce mois,

« Le Directoire arrête que ladite pétition sera communiquée tant à M. l'Evêque du département de la Vendée qu'aux administrateurs de l'hôpital et à la municipalité de Luçon pour y répondre chacun à son égard et donner leur avis dans le plus bref délai, et être ensuite par le Directoire donné tel avis qu'il appartiendra. » (*Arch. dép. de la Vendée*).

La marche des événements ne permit pas de terminer cette affaire, et força bientôt M. de Rieussec à pourvoir à sa sûreté

¹ Cette famille était encore représentée à Lyon, en 1845, par M. Rieussec, neveu du chanoine et président de chambre à la cour royale. †

personnelle. Il se réfugia d'abord chez M^{me} la C^{tesse} de la Boutetière Saint-Mars près Saint-Philbert-du-Pont-Charault, avec M. Villoing ; puis, lorsque cet asile ne fut plus lui-même sans danger il se décida à gagner la Suisse, d'où il entretenait avec M^{sr} de Mercy une correspondance suivie, et donna des preuves d'un zèle que le malheur ne décourageait pas. — « M. de Rieussec est à Fribourg », écrivait l'évêque de Luçon à M. Paillou le 6 novembre 1792. Les lettres du prélat vont nous donner jusqu'à la fin l'itinéraire de l'exil de son vicaire général. — « M. de Rieussec est toujours à Fribourg, il ne se porte pas trop bien ». (*Lettre du 11 janvier 1793*). — « L'abbé de Rieussec a quitté Fribourg, je viens de recevoir une lettre de lui du 27 mars datée de Liège, où il venait d'arriver à bon port après bien des désagréments et des fatigues. Il ne me mande pas le lieu où il se fixera ; il me le mandera et à vous quand il y sera ; il paraît que ce ne sera pas loin de Liège. » (*Lettre du 15 avril 1794*).

M. de Rieussec ne savait guère lui-même où il allait se fixer, son activité le portant à aller toujours du côté où il pouvait y avoir quelque chose à faire. — « L'abbé de Rieussec me mande de Bruxelles qu'on est plein d'espérance dans ce pays-là et que, d'après les données qu'ils ont, il espère que la Vendée nous sera ouverte cet automne ; ainsi-soit-il ! » (*Lettre du 13 mai 1794*). Mais les succès de l'armée vendéenne furent de courte durée, et l'invasion de la Belgique par les Français mit bientôt ces illusions à néant. Deux mois plus tard M^{sr} de Mercy écrivait, le 27 juillet 1794 : « S'il est vrai, comme on le craint, qu'on soit obligé d'abandonner Bruxelles, je ne sais ce que deviendra la multitude de prêtres qui sont dans ce pays, et particulièrement l'abbé de Rieussec dont j'ai eu des nouvelles du 20 juin et qui alors paraissait encore tranquille. » Et, à la fin de la même lettre : « Comme tous les autres émigrés, l'abbé de Rieussec est sorti de Bruxelles le 27 juin, j'ignore où il est allé... L'empereur a abandonné le Brabant parce que le Brabant n'a pas voulu se

défendre. L'abbé de Rieussec a été obligé de fuir de Bruxelles la veille que les régicides y sont entrés, je n'en ai pas eu de nouvelles depuis, je sais seulement qu'il est en sûreté ». (*Lettre du 25 août 1794*).

Les nouvelles vinrent bientôt. — « L'abbé de Rieussec est actuellement à La Haye, et Dieu veuille qu'il y soit longtemps tranquille ». (*Lettre du 8 octobre 1794*). — « L'abbé de Rieussec est toujours à la Haye. » (*Lettre du 14 octobre 1794*). — « Depuis que l'abbé de Rieussec m'a écrit deux fois de la Haye, je n'en entends plus parler. » (*Lettre du 8 janvier 1795*).

M. de Rieussec était déjà passé en Angleterre où sa présence lui paraissait plus utile aux intérêts qu'il voulait servir. Dans son *Histoire de la Vendée*, M. l'abbé Deniau parle du rôle important que l'ancien vicaire général de Luçon joua dans les négociations entamées pour ramener la concorde entre Puisaye et d'Hervilly, et dit que les lettres que l'abbé écrivit dans ce but aux deux chefs royalistes sont « des chefs-d'œuvre de raison, de nobles sentiments et de dévouement à la cause royale. » Ce fut en pure perte, et M. de Rieussec, pour se consoler de cette déception, résolut de prendre part à la funeste expédition de Quiberon.

— « Le 10 mai, l'abbé de Rieussec me mandait qu'on croyait Brumault heureusement arrivé en Vendée. Lui-même se disposait à partir avec l'évêque de Dol et d'autres prêtres, mais le moment n'était pas venu. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 25 juin 1795*).

L'abbé partit de Londres le 8 juin. « Il m'a écrit de Southampton le 10 juin, veille de son embarquement. » (*Lettre du 25 juillet 1795*).

M^{sr} de Beauregard raconte dans ses *Mémoires* que, dans la traversée d'Angleterre à Quiberon, il aperçut le bâtiment qui portait l'évêque de Dol, l'abbé de Rieussec et d'autres prêtres. Il les salua avec le porte-voix, et ce fut l'abbé de Rieussec qui lui cria : « Nous allons nous revoir ; je vous porte

quelques effets et de l'argent ; votre frère va vous rejoindre. »

On sait quel désastre, malentendu ou trahison, termina cette expédition fatale, mais on n'en connut pas de suite toute l'étendue. — « Je suis dans des inquiétudes mortelles sur le compte de l'abbé de Rieussec, qui faisait partie du débarquement du 26 juin à Quiberon. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 28 août 1795*). — « Les Anglais avaient effectué un débarquement à la baie de Quiberon, et de ce débarquement était l'évêque de Dol, l'abbé de Rieussec et une vingtaine de prêtres. M^{sr} l'évêque de Dol et le plus grand nombre de ses prêtres ont été pris et fusillés ; l'abbé de Rieussec s'est sauvé heureusement. » (*Lettre du 3 octobre 1795*). — « Il paraît certain que l'abbé de Rieussec a été fait prisonnier, mais son sort est incertain, et cette incertitude est un tourment continuel pour moi. » (*Lettre du 19 novembre 1795*). — « Vous devez savoir à présent tout ce que nous avons à craindre pour l'abbé de Rieussec ; il n'est que trop sûr qu'il a été au moins fait prisonnier à Quiberon. » (*Lettre du 5 décembre 1795*).

Il y avait près de cinq mois qu'on n'avait plus rien à craindre pour l'abbé de Rieussec. Fait prisonnier en effet à Quiberon, jeté dans la prison d'Auray, il fut envoyé à Vannes avec quinze autres prêtres, sur des charrettes, dans la soirée du 27 juillet, après être passés devant une commission militaire. Le funèbre convoi arriva à Vannes vers minuit, et les condamnés furent enfermés dans des cachots au-dessus d'une ancienne porte de ville. Le lendemain matin, à 9 heures, on vint leur annoncer qu'ils seraient passés par les armes à 10 heures. Conduits, les mains liées, sur la promenade de la Garenne, on les fit placer sur une seule ligne, et on les fusilla¹.

Comme MM. Brumault de Beauregard et Irland, le chanoine **PALLU DE LA FAYE** était originaire du diocèse de Poitiers ; un de ses frères était chanoine de Sainte-Radegonde

¹ Sur le monument de Quiberon, qui porte le nom des victimes, on a gravé à tort : *de Reussec*.

dans cette ville. Les deux frères s'abstinrent de prêter le serment schismatique, et n'attendirent pas d'y être contraints pour gagner la frontière. Ils se rendirent en Italie. — « M. Pallu est toujours à Saint-Elpidio, près Fermo, dans la Marche d'Ancône ; j'en ai souvent des nouvelles. » (*Lettres de Mgr de Mercy du 8 juillet 1794 et 8 janvier 1795*). De Venise, M^{sr} écrit à M. Paillou le 16 juillet 1796 : « M. Pallu est ici avec moi et m'a bien prié de ne pas l'oublier auprès de vous. »

Le chanoine me suivit par son évêque lorsque celui-ci se retira en Autriche. — « M. Pallu est dans l'Etat ecclésiastique, dans la marche d'Ancône, et je l'y crois toujours ; on y a laissé les prêtres tranquilles. » (*Lettre du 14 avril 1798*). La lettre suivante, du 14 mai, est moins affirmative : « M. Pallu était allé avec son frère, chanoine de Sainte-Radegonde, dans l'Etat ecclésiastique ; je ne sais s'il aura pu y rester. »

Il n'était pas allé bien loin : « M. Pallu est toujours à Florence. » (*Lettre du 8 février 1800*).

Les deux frères rentrèrent en France dès que la situation politique le permit : « MM. Pallu, avec lesquels je me suis trouvé à Venise et qui s'étaient retirés à Florence, sont aujourd'hui dans mon diocèse ; ils m'ont écrit de Châtellerault en s'y rendant. Je vous les recommande, ce sont de dignes ouvriers bien éprouvés. » (*Lettre à M. Paillou du 14 mai 1801*).

Bien qu'il n'y ait pas loin de Châtellerault à Poitiers, les deux chanoines avaient eu le temps de changer d'idée en route, et, comme M. Paillou exprimait son étonnement de ne pas les revoir, M^{sr} lui répondit, le 15 juillet 1801 : « Je suis étrangement surpris que vous n'ayez pas entendu parler de MM. Pallu. Se seraient-ils aussi laisser séduire à Poitiers. Ils n'y étaient nullement disposés. Je vous prie de leur écrire afin de vous assurer de leurs intentions. » Du 20 juillet : « L'adresse de M. Pallu de la Faye est chez M. Bonnet, marchand de fer, à Poitiers ; je ne conçois pas comment ces

Messieurs ne vous ont pas joint ou ne vous ont pas écrit, d'après les assurances contraires qu'ils m'ont données et les engagements les plus formels pris avec moi. Ecrivez-leur pour le leur rappeler, et les sommer de leurs paroles. »

M. Paillou écrivit, mais MM. Pallu n'eurent pas l'air de s'en apercevoir ; M^{sr} de Mercy écrivit à son tour : — « J'ai écrit à MM. Pallu pour les presser de vous joindre ou de s'expliquer ; je ne les crois pas capables d'avoir voulu me jouer ; il serait bien fâcheux que le diocèse de Poitiers fût pour les nôtres un puits perdu et qu'aucun de ceux qui y vont n'en revint, pas même M. Irland. Mais le moment viendra, j'espère bientôt, où je ferai valoir mes droits, et je me souviendrai de ceux qui auront refusé le travail dans les temps difficiles. » (*Lettre du 12 avril 1801*).

Le moment ne vint pas ; M^{sr} de Mercy ne revit jamais Luçon, ayant été nommé à l'archevêché de Bourges.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer le motif ou le prétexte des défections assez nombreuses dont se plaignait M^{sr} de Mercy ; cette explication ne sera pas un chapitre des moins délicats de la vie du prélat. Qu'il suffise de dire pour le moment que l'ardeur avec laquelle M^{sr} de Mercy s'était fait le champion du nouveau serment politique imposé aux prêtres par le gouvernement consulaire, et le zèle que mettait M. Paillou à seconder en ce sens les vues de l'évêque, leur aliénèrent beaucoup de prêtres dont la conscience n'était pas encore mûre pour les compromis même licites, et qui, déjà victimes d'un refus de serment, ne se sentaient aucun entraînement à en prêter un nouveau. On verra quelle influence eurent ces divergences de vues sur le schisme de la petite Eglise.

Au surplus, MM. Pallu, comme beaucoup d'autres prêtres, après tant d'épreuves traversées et de misères subies, jetaient l'ancre dans le premier port qui s'ouvrait à eux.

M. Pallu de la Faye ne revint pas dans le diocèse, et une lettre de M^{sr} de Mercy, du 19 septembre 1801, en donne la

raison au moins apparente : « Brumault me dit que M. Pallu trouvant une espèce de bénéfice dans la desserte d'un hôpital à Poitiers où on le loge, s'y est fixé. Il m'en parle peu avantageusement, et me dit que les administrateurs du diocèse ne demanderaient pas mieux que de le voir partir, et qu'il lui aurait donné la moins mauvaise de ses chemises pour voir son départ. »

M. Pallu n'avait ainsi contenté personne ; il n'y prit garde, laissa dire, et mourut tranquille dans le poste modeste où il avait enfin trouvé le repos.

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).





Visions d'à Côté

(Suite et fin¹).

Granville

LE premier contact réel avec la mer... Nul site n'est plus joliment disposé pour servir de cadre au premier baiser donné à la grande bleue. Les falaises immenses, la vieille ville grise qui, accroupie en haut, ceinturée de ses remparts, regarde la foule élégante massée à ses pieds sur la plage, l'étroit casino en terrasse suspendu à la falaise puis la mer dont nulle expression ne dépeint la beauté, parce que cette beauté est inexprimable, et que je regarde recueillie dans un silence passionné. Pour mieux la contempler, pour l'admirer davantage, pour en voir encore plus, je me juche partout : sur ce joli pont aérien jeté comme un ruban ajouré entre les deux falaises, sur les talus qui montent, où le vent souffle avec rage, faisant tournoyer les passants en les dépouillant de leurs vêtements, comme des bobines que l'on dévide ; mais qu'importe.

Jusqu'aux confins de l'horizon la mer étale, ondule et se balance, serpentine et mousseuse, pleine de menaces et de sourire, l'air accort et pervers, et je reste ravie, plus entièrement, plus profondément conquise encore, comme l'on est conquis par ces êtres troubles et charmants dont les trahisons séductrices ont plus d'attraits que, des autres, les caresses fidèles.

¹ Voir la livraison de décembre 1897.

De Granville à Saint-Malo

Toutes les demi-heures on change de train, méthodiquement. Tous les employés de la voie sont muets quand ils ne sont pas invisibles. Aucune plaque pour mettre les voyageurs dans le bon chemin ; à vous de vous débrouiller juste. — Evidemment c'est un sport.

Il le faut pour qu'une aussi large place soit laissée à l'initiative personnelle.

Cependant des torrents de pluie tombent du ciel brouillé, en même temps que des torrents d'anglaises recommencent à inonder la terre. Le sport en question devient d'autant plus difficile à pratiquer. Les Anglaises y ont une supériorité trop évidente ; on se décourage.

Bientôt elles détiennent le record.

Il n'y a plus rien à faire.

Elles trottent, solides sur leurs pieds démesurés, encombrant les marchepieds qu'elles franchissent alertes, emplissent les filets, se carrent dans les coins, s'installent avec candeur et sans gêne, tout ça sous la pluie, sans être crottées et sans s'essouffler.

Je les contemple, envieuse, ces Anglo-Saxonnes. Mais aussi, Latines impratiques que nous sommes, pourquoi ne pas adopter en voyage, nous dont les pieds sont cambrés et fins, nous dont les lignes sont joliment courbes, la jupe courte qu'elles portent toutes, la jupe élaguée de ces flots d'étoffe qui échappent à nos bras alourdis, qui boivent les flaques d'eau à chaque descente, qui nous transforment en bancs d'éponges portatifs.

Décidément il se pourrait bien que ces Anglais fussent un grand peuple.

Quand on voit des femmes d'une nation ne se laisser gêner par rien, considérer comme des articles impropres à l'exportation le souci de l'esthétique et celui de la commodité du prochain, quand elles montrent aussi carrément leurs jambes

et rentrent aussi délibérément leur « cant », le tout pour conquérir plus largement leurs aises, on imagine de quoi les hommes sont capables. Ces gens-là sont une force, c'est indéniable. On comprend que, le moment venu, rien ne les arrête et qu'alors tous, sans barguigner, savent faire table rase de tout !..

Quelle philosophie rageuse peut, en un jour de pluie, inspirer une longue jupe mouillée.

Saint-Malo

Une ville d'un seul bloc, qui, à travers les siècles a gardé son originalité, sa personnalité. Les maisons s'y serrent les coudes, éternellement en éveil, éternellement en bataille, toujours inquiètes, regardant la mer par-dessus les remparts, avec les yeux de leurs fenêtres longues et étroites.

Pendant des siècles et des siècles, du large est venu l'ennemi, du large il reviendra peut-être encore, qui sait ! Et toujours Saint-Malo en défiance se serre raidi entre ses tourelles de granit.

Dans cette enceinte étroite, derrière ces murs massifs qu'aujourd'hui, ô ! anomalie !.. ceinture du côté du port un ruban de jardins fleuris, naquirent des êtres combatifs qu'enivrèrent les souffles puissants des espaces infinis, soldats de l'action, soldats de l'idée, toujours enfiévrés de l'ardeur de la conquête, toujours hypnotisés par les hauteurs et les étendues — Chateaubriant, Jacques Cartier, Lamennais, Duguay-Trouin et la légion glorieuse des autres, pêle-mêle de cerveaux puissants et de cœurs héroïques.

Par un contraste inouï, Saint-Malo, cette citadelle épique du passé, dont l'immuable et dure jeunesse a défié le temps, sert de trait d'union entre les deux plus suprêmes expressions de la modernité élégante et du luxe sensuel, Paramé et Dinard.

A Paramé

Dans un poème d'inoubliable grâce, Théophile Gautier chanta un jour sur sa lyre la symphonie du blanc majeur.

A Paramé la mer, sur le sable des grèves, m'a rythmé et chanté le grand concerto du bleu ; mais où est l'instrument pour redire le chef-d'œuvre ? Ma plume n'est qu'un bout de roseau, à peine y pourrait-on tailler un chalumeau de pâtre.

Faut-il essayer tout de même ? Oui, allons.

C'est la gamme du bleu tout entière qui égrène ses notes là-bas. Elles les unit en accords, les détache en pizzicati, les pleure en mélodie, les concentre en une harmonie surhumaine.

Il ne s'agit pas ici de ce bleu immobile et passif, de ce bleu spécial et amputé qu'Alfred de Musset trouvait bête, mais du bleu total complet, se chauffant jusqu'au violet, et se refroidissant jusqu'au blanc, d'un bleu vivant, remuant, chatoyant, qui naît, se transforme, évolue, meurt, comme un être.

Il est partout : dans la voûte céleste ; dans l'air léger qui le reflète ; dans la mer, surtout, où gît son âme.

Qu'on se figure en haut, en dessus des têtes, des couches d'éther floues, transparentes icelles des étendues superposées couleur bleu de cobalt, innombrables, donnant aux cieux une singulière profondeur. Là-bas, au zénith, elles s'abaissent se pressent les unes contre les autres, foncent et, par un fil de lumière, se fauflent à une démesurée bande glauque.

Puis, tel un manteau royal jeté en tapis sur le passage de quelque dieu et dont les plis mouvants rempliraient l'espace, une étendue sans bornes de peluche moelleuse, indigo, glacée de lapis. Dessus, çà et là, des incrustations de saphirs, bizarrement disposées, dont les feux se heurtent, tantôt sombres comme ceux des diamants noirs, tantôt aveuglants de blancheur : lueurs électriques où le prisme se décompose.

Plus loin, des applications étranges de satin reluisant bleu turquin, serties d'émeraude ; des frous-frous de moire azur

qui retiennent de rigides lames d'acier bleui ; des coupons de brocart presque verts gerbés de turquoises, des déploiements de lampas presque mauves saupoudrés de rubis.

Vers les grèves, comme une bordure de fleurs cyanides, frissonnant sous le vent, des avalanches de vagues iris s'étalent sur des nappes de vagues pervenche et des flots de bluets s'effeuillent sur des ondulations de myosotis. Enfin, la teinte se dissout, pour ainsi dire, comme un tissu qui s'élime ; elle devient de plus en plus tendre, de plus en plus transparente. Elle pâlit, se dégrade, meurt et s'anéantit enfin sur le sable, dans l'écume des remous, qui font au royal manteau une ruche d'incomparables et mousseuses dentelles.

Oh ! sur ce tapis de rêve, sur ce tapis d'infini, que la nature semble avoir tissé avec toutes les soies éparses, brodé de toutes ses pierres précieuses, qui a les froides flexibilités de l'acier, les douces caresses des regards azurés, se rouler, s'enfoncer, jusqu'à ne plus rien voir que sa magnificence, jusqu'à ne plus rien sentir que son enveloppement.

A Dinard

L'air limpide et tiède, les courbes molles des baies, les vagues caressantes, les villas somptueuses ombragées d'arbres rares, tout ce luxe accumulé par la nature et l'art, qui de partout surgit et que l'on respire, ce luxe qui est ici le maître, le roi, le dieu évoque aux heures solitaires je ne sais quelles splendeurs païennes cruelles et prestigieuses.

On cherche, dans ces bosquets embaumés de fleurs étranges, les dieux de marbre aux socles enguirlandés de roses ; sur la mer les galères rapportant de tous les coins du monde à un patriciat ploutocrate ou privilégié quelques étoffes plus soyeuses, quelques mets plus rares.

Et la compréhension vient des monstrueuses et parti-

culières voluptés des décadences, où les joies des unités s'exaltent des douleurs du nombre, où les détresses sans mesure alimentent les appétits sans frein.

Dinan.

La Rance et ses bords sont des endroits pittoresques célébrés par tous les Bædeker.

Les guides l'appellent une Suisse en petit. Le pays, qui semble en effet disposé pour le sage agrément des yeux, est une succession de sites aimables, faits de rochers gentiment à pic, de coins confortablement ouatés de mousses, élégamment pomponnés de fougères et de bruyères roses. Les arbres y sont bien venus, sans être gigantesques ; ils y ont des airs avenants. La Rance elle-même murmure aux touristes des paroles d'accueil.

Par exemple, il faut être Anglais pour jouir pleinement de tous ces avantages. Autrement la nature se renfrogne et fait la renchérie et les hôteliers bien davantage !

L'exploitation du Français y prend des proportions d'art subtil et compliqué qui sent la vengeance. En effet, les Anglais qui ne possèdent ni notre vanité ni notre insouciance, fuient d'une ville où on les écorche ; nul snobisme, nulle considération ne saurait illusionner leur sens pratique de la vie. Or, à Dinan, ils colonisent. Ceci prouve que les Dinanais ont compris ce britannique état d'âme et qu'ils le respectent. Seulement, avec les Français, ce qu'ils se rattrappent !...

Encore un vieux château. Un puits embastionné, celui-là. Il est et a toujours dû être une prison, même au temps où la reine Anne y tenait ses assises.

Dans une curieuse église de granit gris, aux arceaux reliés par des séries de clefs de voûte pressées, bizarres, toutes dissemblables, se dresse une stèle de marbre noir derrière laquelle le cœur de Duguesclin se pulvérise. En même temps que moi, un groupe d'Anglais la contemple silencieux, respectueux, presque ému.

Ce peuple a une telle religion de la force que lorsqu'elle s'incarne en un homme, celui-ci fût-il un ennemi, le frisson du divin le saisit.

Première statue de Duguesclin. On en trouvera partout maintenant, à Saint-Brieux; à Rennes, etc.

Très justement les Bretons sont fiers de leur héros ; si fiers, qu'ils lui rendent l'honneur le plus grand qui soit.

Tel l'Odin de leur Walhala, ils le posent sur un socle, sans un nom, sans une date. On sent que l'âme de ce guerrier indépendant et fidèle est la concrétion de ces âmes de fer. C'est l'Armorique elle-même érigée de marbre. Chacun ici doit connaître cette effigie ou la reconnaître.

Hélas ! oui, on la reconnaît ; tout y est : la stature ramassée, les jambes lourdes et presque torses, la disgrâce du masque !. On a même aggravé ce portrait d'un grand casque plantureusement empanaché qui a l'air si bête !... Partout où l'on glorifie le héros, ce saladier le suit. Les uns l'en ont écrasé, les autres l'ont planté à côté de lui. Et partout se dresse un Duguesclin figé, grotesque pantin de bois non articulé, sans la flamme du regard sous le front bas, sans le mouvement, sans la vie.

Il reste laid seulement, et combien. Hélas ! aucun Prométhée n'a su reprendre aux cieux un peu du feu divin de cette grande âme. Pourtant seule la flamme de cet éclair eût pu éblouir assez la vision pour qu'elle ne perçût plus l'inharmonie de ces lignes écrasées.

Aussi, à regarder l'effigie, une tristesse me venait. Je pensais à cette sottise manie qu'ont les peuples de statufier ainsi à tort et à travers ceux qui lui représentent un sentiment ou une idée.

Pourquoi soumettre de nouveau ces pauvres Grands à la trahison du réel ? Alors que libéré par la mort, haussé par la pensée, élargi par le rêve, le héros fait corps avec lui, pourquoi l'en dissocier violemment pour l'enfermer de nouveau dans la prison de la forme ? Pourquoi, du demi-Dieu qu'il était devenu, le rapetisser jusqu'à en refaire un homme ?

Un penseur, un héros sont et doivent être plus grands que nature. Sitôt disparus, tels des mythes, ils devraient prendre place dans un Panthéon d'abstractions.

A vouloir ramener l'image devant nos yeux, ou bien, comme l'Eurydice antique, elle s'évanouit aussitôt que nous tournons la tête, ou, comme l'apparition du Jéhovah biblique, elle fait mourir quelque chose en nous.

Aussi bien, la statuaire est par-dessus tout l'exaltation de la forme .. Tous les héros n'ont pas la plastique d'un Murat, la grâce d'un Marceau ; tous les poètes n'ont pas le masque d'un Lamartine ou d'un Victor Hugo.

Laissons donc les héros dans leur nimbe, sur leur nuage. Notre rêve les y sculptera à son gré selon l'âme qu'il leur aura devinée. Ainsi nous arriverons sûrement à nous rapprocher bien davantage de cette réalité, méprisante de la forme, qui est, ou leur personnalité, ou l'idée qu'ils représentèrent.

Est-ce dans cet esprit qu'ont agi les Dinanais, Duguesclin à part, en juchant très haut sur des colonnes qui n'en finissent pas les tout petits bustes de leurs grands hommes locaux ?

En ce cas-là, bravo !... car ces illustres inconnus peuvent y être laids tout à leur aise ; personne ne s'en aperçoit à cette hauteur ; tout de même l'effet général est plutôt bizarre.

A la porte d'une vieille maison, sous l'auvent fait de poutres capricieusement entrecroisées, pend, à côté de la traditionnelle touffe de gui du pays d'Armor, une singulière vannerie ronde en forme de nasse que le soleil a rôtie, que la pluie a délavée. Qu'est-ce que cela signifie ? Le gui, je le sais, c'est le signe antique de l'hospitalité gaëlique, devenu surtout celui de la beuverie ; mais la nasse en osier ? Je m'informe...

« Ici, Madame, me répond-on, on vend du Chamilla...

Je comprends de moins en moins.

On me fait voir et l'on me verse une liqueur noirâtre, épaisse, sucrée, terriblement enivrante, paraît-il.

« Il ne vous en faudrait pas une bolée pour vous mettre par terre, ma petite dame, me dit l'hôte goguenard... »

J'en suis persuadée, mais n'en tenterais l'aventure pour rien au monde !... Pouah !...

Cependant, les Latins, mes ancêtres s'en enivrèrent avec délices chez ces Celtes lorsqu'ils envahirent leur pays, car cette boisson n'est autre que l'hydromel antique, fait de miel fermenté, tout comme au temps de Jules César.

La nasse en osier, qui dehors fraternise le gui, symbolise la ruche, genèse de cette liqueur. Mais comme tout change en ce siècle, même au pays de Bretagne ! Les amateurs de cette ivresse disparaissent de jour en jour, remplacés par les adorateurs de l'alcool de pommes de terre, voire même de l'alcool de bois.

« On ne vend presque plus de Chamilla, Madame, me dit tristement l'aubergiste. Tout le monde aujourd'hui préfère le fil en quatre. » Hélas !

Saint-Brieuc

En arrivant sur une promenade, mon premier regard tombe sur une statue de Duguesclin, badigeonnée d'un enduit chocolat. Cela s'écaille... horreur ! Je passe tête baissée, je ne veux pas voir. Un peu plus loin je lis sur une plaque indicatrice : Rue du Combat des Trente.

« Bois ton sang, Beaumanoir ! »

Une ville quelconque, Saint-Brieuc, avec quelques vieilles rues quelques vieilles maisons ventrues, basses sur leurs piliers, grognones, hargneuses comme des bull-dogs. Une cathédrale du XIII^e siècle, en granit naturellement, assez belle.

L'excursion classique au port du Legué s'impose : Il est situé à l'embouchure du Gouë et, paraît-il, dans un site d'un charme tout particulier.

Les rives du petit fleuve, qui jusqu'à la mer toujours s'élargissent, sont couronnées là de vieilles ruines, de castels démantelés, qui leur donnent quelque analogie avec celles entre lesquelles le Rhin majestueux s'écoule.

Le soleil du matin laisse tomber devant soi de légères draperies de brume.

De temps en temps, un souffle de vent les entr'ouvre et, par la déchirure, fuse l'éblouissement d'un rayon.

Mais vite les brumes se rejoignent, comme des voiles de sanctuaire éteignant l'éclat d'un ostensor d'or.

Le port du Legué est loin. Je cherche un véhicule pour m'y conduire. Tâche difficile, Saint-Brieuc, quelque préfecture qu'il puisse être, garde un petit air ingénu de grand village. Il me semble me promener à travers un décor de Vaudeville de Scribe, du temps de la vogue des cabriolets.

Cet état de choses a une saveur archaïque qui repose du fumet des civilisations trop avancées, cependant, l'heure venue, on l'échangerait volontiers contre un peu plus de modernité : ainsi, pour le moment, je souhaiterais trouver un fiacre.

Il n'y a pas de fiacres à Saint-Brieuc. Cependant, pour être juste, il faut convenir que deux loueurs de voitures y ont élu domicile : un au sud, l'autre au nord de la ville : mais, hélas ! leurs remises sont à peu près aussi loin du centre que le port du Legué.

Le problème reste entier.

On m'indique un endroit, sur la place publique, où celui du nord a ses bureaux.

J'y vole. C'est une petite guérite ouverte à tous les vents. Il y est inscrit sur un carreau :

« Ici on demande des voitures par le téléphone ».

Par téléphone !... et moi qui ne trouvais pas Saint-Brieuc assez moderne !...

Je m'installe devant la tablette et j'opère moi-même car le bureau est vide.

— « Allo ! allo. Je voudrais une voiture.

— « Il n'y en a pas, elles sont toutes à la noce ».

Je reste si déconfite que je fais pitié à un sergent de ville

inoccupé, lequel, depuis un moment, se distrait en contemplant mes faits et gestes.

Il m'aborde compatissant et poli :

— « Madame voulait une voiture ? Il n'y en a jamais les jours de mariage.

— Ah ! Et se marie-t-on beaucoup à Saint-Brieuc ?

— Tous les jours, Madame, tous les jours. Pensez donc dans une préfecture ! »

Il se rengorge.

-- Alors, à quoi bon ce bureau.

— A faire ses commandes d'avance pour les époques où l'on se marie moins, il y en a : le carême par exemple ; et aussi, pour les petits moments entre les mariages ».

Ce gardien de la sécurité publique a un air candide qui m'inspire confiance. Je comprends que, sans danger, tous, même un criminel, peuvent lui ouvrir leur cœur.

Mes intentions sont pures ; je ne l'en consulte donc que plus volontiers sur l'occurrence présente :

— Pour aller au port du Legué, comment faire ?

— C'est cela que Madame voulait !... mais rien n'est plus facile. Il y a un service de voitures admirablement organisé à cet effet. On part tous les quarts d'heure ».

Il m'indique un carrefour étroit, pavé de petites pierres pointues, dont mes bottines ont gardé le souvenir.

Je m'y transporte.

Là séjourne le plus extraordinaire coucou, étroit et haut, qui ait roulé sur le sol de ce monde sublunaire.

Je ne le décrirai pas, c'est impossible.

Je me hisse jusqu'à ses banquettes, ascension pleine de périls, et comme je suis toute la clientèle du cocher, un bonhomme claudicant et loquace, en blouse bleue armé d'un fouet énorme, il harangue les passants, les invitant à monter, en des termes courtois et familiers d'un irrésistible comique.

Quatre Messieurs obtempèrent et ascensionnent, puis une dame, avec infiniment de paquets.

Ça fait six ; nous sommes serrés.

On parl.

A mi-route, une pluie diluvienne s'abat et nous inonde. Le coucou, malgré sa toiture et ses rideaux de cuir, nous défend mal contre l'averse qui tourbillonne et s'insinue.

« Hein ! vous êtes mouillés », nous dit le cocher paterne.

Si nous le sommes !...

« Nous ferions peut-être bien de retourner, ajoute-t-il d'un air entendu, le temps est pris, vous ne verrez rien là-bas ».

Nous ne demandons pas mieux. L'eau qui s'amasse dans la caisse l'a changée en un bain de pied collectif et le vent a détaché l'un des rideaux dont il nous giffle à tour de rôle.

La machine vire. Pendant cette manœuvre, trois personnes trempées arrivent au pas gymnastique et prennent d'assaut le problématique espace qui reste.

On s'entasse invraisemblablement.

De son siège, le cocher nous contemple, nous compte puis dit d'un ton convaincu :

« Vous n'êtes pas serrés, pas vrai ; des jours on tient douze là-dedans.

Telle a été mon excursion au port du Legué.

Rennes.

La personne qui est ici la mieux logée est certainement Thémis. Pensez donc, elle occupe l'ancien Parlement de Bretagne !... Et ce qu'elle s'y carre?...

Jamais assurément dans ses parvis divers tant d'or ne se releva en bosse. Jamais elle ne prononça ses arrêts au milieu d'un décor aussi somptueux. J'ai retenu une certaine chambre d'audience où tout autour de la porte une nuée d'amours dégringole au milieu des guirlandes. C'est un véritable poème de grâce mignarde. Tout cela, pour encadrer le verbiage de Messieurs en robes, généralement trop courtes, comme peut-être on les portait au grand siècle, mais qui n'ont plus l'ex-

cuse de montrer la jambe bien faite découverte autrefois par la culotte.

Accrochées au mur de la salle des Etats, aujourd'hui celle des assises, deux curieuses loggias en bois doré, peintes et repeintes, décorées comme des chasses.

Dans l'une, celle du coin, se tenait la reine lors des séances importantes du Parlement de Bretagne. Dans l'autre, celle au-dessus de la porte, quelques dames de la cour tout à fait privilégiées.

La tradition veut que M^{me} de Sévigné s'y soit réjouie de la promulgation des décrets condamnant à la pendaison « ces mauvaises gens de Bretagne » qui défendaient si âprement leurs libertés et leurs franchises.

Il serait curieux de savoir quelles sont aujourd'hui, aux séances célèbres, les féminines présences qui remplacent celle de la reine de France. Aussi celle de la célèbre marquise, une autre reine. car sa plume est un sceptre qu'encore nulle épistolière ne lui a arraché.

Après, bien après Thémis, le plus somptueusement logé à Rennes est Dieu assurément.

Entendons-nous cependant, car on lui a bâti un palais de ploutocrate parvenu.

La cathédrale est un grand édifice, intérieurement couvert de fresques et d'or, tout en marbre jusqu'en ses revêtements muraux. C'est vaste, inharmonique, disproportionné, étroit, lourd, inélégant et fastueux.

Ces énormes piliers de marbre, serrés les uns contre les autres, écrasés par une voûte dorée, ronde et comme abrégée devraient pousser, superbes colosses arborescents, ou sous quelque nef démesurée, ou mieux encore sous la coupole des cieux. Ils réclament l'espace qui allège, le soleil qui éclate, les larges velums de pourpre qui flottent en réchauffant la froideur des reflets marmoréens. Ils évoquent les temples assyriens où, dans leurs danses sacrées, tournoyaient, onduleuses et lascives, les prêtresses de Dagon ou de Baal. Ils

appellent les parfums violents, l'éclat des gemmes, les chatouillements des tiaras, les mollesses des soies.

Au lieu de cela, sur les fresques murales, se déroule la sévère et chaste hagiographie bretonne. Ce ne sont que théories de vierges pudiques, de solitaires émaciés, d'évêques rigides, drapés d'étoffes pâles, à peine nimbés. Dans un paysage granitique et désolé, où poussent quelques lis glacés, ils s'en vont raidis vers la croix douloureuse, la croix du supplicé, que l'on a dorée magnifiquement et qui en crie de révolte.

Cette discordance de choses enfante une telle discordance de pensées, qu'en vérité l'on se demande en quel singulier temple l'on est

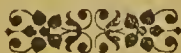
Est-ce Baal ou Jésus que l'on adore ici ?

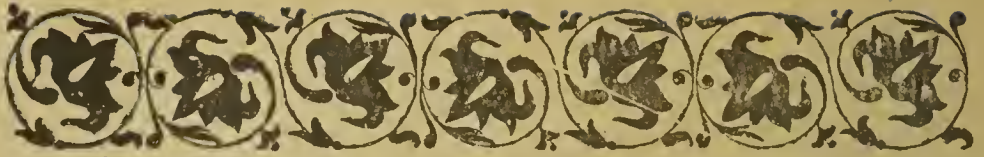
O vous toutes églises du pays d'Armor, où si volontiers le genou fléchit, parce que sous vos voûtes de fruste granit flotte cette atmosphère de foi faite des supplications des petits, des prières des douloureux, des séculaires espérances de tous ces humbles, unissez vos voix d'airain pour renier cette sœur païenne, magnifique et bâtarde. Reniez-la au nom de l'art, reniez-la au nom de l'idée.

Elle est dissonnante, elle est laide, elle est surtout vide du divin. On en sort le cœur glacé, sans qu'aucune flamme d'adoration ait pu jaillir, sans que les lèvres aient été touchées par ce symbolique et ardent charbon de prière qui brûle et purifie...

RENÉE MONBRUN.

FIN.





HONORAT PRÉVOST

SEIGNEUR DU CHASTELLIER-PORTAUT

Vice-Amiral de la flotte de la Rochelle

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

(1568)

Le Poitou fut certainement une des provinces où le protestantisme rencontra ses plus fervents adeptes. Au seizième siècle, une grande partie de sa noblesse avait embrassé la religion réformée, et cette noblesse ne marchandait à sa nouvelle croyance et au triomphe de la liberté de conscience, ni ses biens, ni son sang. A ce titre, il peut paraître intéressant d'étudier la trop courte vie d'un de ceux qui occupèrent une place distinguée dans les guerres de religion. Pendant ces luttes intestines qui ensanglantèrent la France, beaucoup périrent les armes à la main, et nous voyons maintenant combien leur activité et leur bravoure, mieux employées et dégagées du fanatisme et de l'esprit de parti, eussent été profitables à la France et à la royauté.

Honorat Prévost, seigneur du Chastellier-Portaut, fut un de ceux-là. Né au manoir du Chastellier-Portaut près de Mouilleron en Poitou, il était le troisième des six enfants¹ de Louis Prévost, écuyer, seigneur du Chastellier-Portaut, et de Paule

¹ André du Chesne, *Histoire des Chasteigner*.

Chabot, dame de Pressigny¹. Son père mourut jeune, et sa mère, restée veuve avec ses enfants mineurs, leur fit donner une éducation très soignée. Il en profita tout particulièrement, puisqu'au témoignage d'un de ses contemporains, la Popelinière, il passait pour « *un homme d'un rare savoir.* » André Rivaudeau, auteur de la tragédie d'« Aman » représentée à Poitiers le 24 janvier 1561, et qui fut maire de Fontenay-le-Comte, publiant la « *Doctrine d'Épictète stoïcien* » à Poitiers en 1567 la dédia à Honorat Prévost, « son bon seigneur et ami », en ces termes : « *En voyant mon œuvre approuvée par votre témoignage et recommandation, je méprise tous les Zoïles et faux aristotes de France.* »

Après avoir fait dans sa jeunesse la guerre en Italie avec Soubise dont il était l'ami et le confident, il fut attaché à la personne du roi de Navarre, Antoine de Bourbon. Jean de Parthenay l'archevêque, seigneur de Soubise, jouissait alors d'un grand crédit auprès de la reine-mère Catherine de Médicis ; et, partisan convaincu du protestantisme, son appui était très utile aux huguenots. Ami, comme je l'ai dit, de Soubise, particulièrement distingué du prince de Condé et de Chalillon auxquels il était dévoué, Honorat Prévost de Chastellier-Portaut se trouvait en position de jouer un rôle marquant au sein du parti de la réforme, qu'il avait embrassé. Aussi, lorsque Condé se fut emparé d'Orléans après le massacre de Vassy (1^{er} mars 1562), il fut un des premiers qui obéirent au manifeste par lequel ce prince appelait aux armes ses coreligionnaires (avril 1562). Il accourut à Orléans où on lui donna le titre de mestre-de-camp. On sait comment se passa cette première guerre de religion. Condé et Coligny, se voyant bientôt dans l'impossibilité de tenir la campagne, retinrent près d'eux leurs plus affectionnés et se mirent sur la défensive dans Orléans. La guerre civile se déchaîna, sur

¹ Pressigny en Gatine. Les seigneurs de Pressigny avaient haute, basse et moyenne justice. Soixante-quinze arrières fiefs relevaient de Pressigny. (*Gatine historique et moderne*, par B. Ledain.)

chaque province isolément, jusqu'à ce que d'Andelot entrât en France avec un secours qu'il était allé chercher chez les princes protestants de l'autre côté du Rhin. Condé et les siens vinrent se réunir aux Allemands et amenèrent avec eux sous les murs de Paris toutes leurs forces à la fin de mai. Ce ne fut qu'un simulacre de siège, car, quelques jours après, ils étaient obligés de rétrograder pour aller se faire battre à Dreux par l'armée royale. Honorat Prévost faillit être tué pendant le séjour de l'armée devant Paris. Dans la nuit du 3 décembre, il y eut une échaffourée causée par des réîtres qui, « *ayant bu plus que de coutume sinon plus que de raison* », s'en allèrent donner dans un corps de garde catholique. En courant apaiser cette alarme, Chastellier-Portaut pris par ces réîtres pour un ennemi, fut dangereusement blessé et un capitaine qui l'accompagnait fut tué sur la place¹. Quelques mois après, le duc de Guise ayant été assassiné devant Orléans, la pacification d'Amboise mettait un terme à la première guerre de religion.

Aussitôt après la guérison de sa blessure, Honorat Prévost du Chastellier-Portaut vint rejoindre l'amiral de Chatillon à la cour. Si la pacification d'Amboise avait arrêté les hostilités, l'état aigu des esprits et les querelles journalières entre huguenots et catholiques faisaient assez prévoir le peu de durée de ce simulacre de paix. La reine-mère et la cour faisaient momentanément bonne figure à l'amiral ; mais, il n'en était pas de même des chefs catholiques, qui lui reprochaient ouvertement d'avoir su et ordonné le lâche assassinat du duc de Guise. Chastellier-Portaut était compris dans cette accusation. On savait que Pollrot de Méré, l'assassin, avait été envoyé à l'amiral par Soubise et présenté par Chastellier-Portaut. Bien que Chatillon eut favorablement accueilli ce prétendu néophyte gagné à la religion réformée, les événements, son grand et loyal caractère suffisaient à le laver de

¹ *La Popelinière*, tome I, liv. IX, p. 340. — Théodore de Bèze, *Hist. ecclésiast.*, tome II, p. 214.

l'imputation d'un crime si odieux. Néanmoins, il était permis aux catholiques de supposer que Chastellier-Portaut, confident de Soubise, en amenant Poltrot de Méré à l'amiral, avait dû lui dévoiler le complot et le rôle destiné au futur assassin.

De plus, l'orgueil et l'insolence des chefs catholiques ne connaissaient plus de bornes. Une circonstance entr'autres venait de leur montrer en quelle suspicion était tenu le parti huguenot et l'appui qu'ils pouvaient attendre de la cour. D'Andelot, frère de l'amiral de Chatillon, avait succédé à son frère en 1552 comme colonel général de l'infanterie. Plusieurs mestres-de-camp, Brissac, Strozzi et Charry refusaient ouvertement obéissance à un colonel hérétique. Cet acte d'indiscipline avait donné lieu à des réclamations, et le roi avait paru favoriser ses mestres-de-camp. L'un d'entr'eux surtout, Charry, ancien ami et lieutenant de Montluc, honoré de la confiance du duc de Guise, récemment nommé capitaine des gardes du roi, nouveau corps constitué par la reine-mère, avait montré vis-à-vis de d'Andelot et des chefs protestants une morgue et une insolence au delà de toutes limites. Chastellier-Portaut le retrouva à la cour. Charry avait tué autrefois à la suite d'un duel son frère Méry Prévost en Piémont, (au siège de la Mirande)¹, où ils servaient ensemble. La haine de parti jointe à cet ancien grief poussèrent Honorat à se venger du meurtrier de son frère. En effet, le 30 décembre au matin, Charry sortait de son logement de la rue des Trois-Chandeliers avec le capitaine basque la Tourette et un soldat de son régiment pour se rendre au Louvre, lorsque Chastellier-Portaut, accompagné de deux gentilhommes réformés Bricmaut et le fameux de Mouvant et, d'après Brantôme d'un soldat de d'Andelot nommé Constantin, l'attaqua sur le pont Saint-Michel. « Te souvient-il, Charry du tort que tu me tiens, lui dit-il en l'abordant, mets l'épée à la main ? Le combat

¹ En 1559, dit la Popelinière.

s'engagea aussitôt de part et d'autre, et bientôt Charry et ses deux seconds furent étendus sans vie sur le pavé. Au cliquetis des épées le peuple s'était ému, la foule s'amassait ; des cris « au Huguenot » se faisaient entendre de tous côtés. Les trois protestants se firent jour l'épée à la main au travers de la populace sur le quai des Augustins, et gagnèrent la porte de Nesles où des chevaux préparés les attendaient. Le peuple de Paris et le parti des Guise poussèrent des cris de fureur à la nouvelle d'une « si outre cuidée hardiesse ». La cour s'émut, et, si l'on doit en croire un chroniqueur contemporain, la reine-mère, qui apprit l'événement en la salle du Conseil, reprocha publiquement à d'Andelot de l'avoir ordonné. Quoiqu'il en soit, Chastellier et ses compagnons étaient en sûreté, on ne put que procéder contre eux ; le parlement les condamna à mort, ils furent exécutés en effigie, et des funérailles magnifiques furent faites à Notre-Dame aux trois victimes. Cet incident, qui eut un si grand retentissement, montre combien chaque parti ne respirait que haine et désir de vengeance. Aussi on ne peut s'étonner que d'une chose, c'est que la deuxième prise d'armes des protestants n'ait point eu lieu avant le mois de septembre 1567.¹

Comme dans la première guerre, chacun des deux partis s'empessa de solliciter du secours de l'étranger. Le prince de Condé, qui tenait Chastellier-Portaut en très haute estime, et le jugeait (comme un chroniqueur nous le peint naïvement), « *habile homme qu'on n'eut jamais pris par le bec*² », l'envoya avec un nommé Francourt, avocat distingué du parti, auprès des princes protestants allemands. Il serait injuste d'envisager leur mission avec l'opinion que nous inspire aujourd'hui l'idée d'appeler l'étranger en France. A cette époque, il n'y

¹ *De Thou*, Liv. XXXV. — *La Popelinière*, tom. 1. Liv. X, p. 375. *Le Laboureur*, tom. 1, p. 379, d'Aubigné, t. 1, Liv. IV, ch. III, p. 202. Brantôme, *Disc.* LXXXIX. *L'Étoile*, journal d'un Bourgeois de Paris. *Relation des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 70.

² *Le Laboureur*, additions aux mémoires de Castelneau t. II, liv. IV, p. 20. — Brantôme, *Disc.* LXXVIII.

avait point à proprement parler d'infanterie nationale malgré la tentative du Francs-Archers en 1445 et celle plus récente des légions en 1533 ; les troupes mercenaires, tirées principalement de Suisse et d'Allemagne, formaient l'élément constitutif de cette arme. En outre, le dévouement à la croyance était alors bien plus fort que le sentiment de la nationalité ; ceux qui professaient la même opinion religieuse se regardaient comme frères ; de telle sorte, qu'il semblait tout aussi naturel aux catholiques d'appeler à leur aide Italiens, Suisses et Espagnols, qu'aux protestants, Anglais et Allemands.

Quoi qu'il en soit, la mission des deux envoyés fut difficile ; car la cour les avait devancés. Lansac, envoyé par elle, s'efforçait d'obtenir des princes des secours pour le roi, en leur persuadant que les édits obtenus par la religion étaient observés, et que les motifs du nouveau soulèvement étaient purement politiques. Le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le landgrave de Hesse, persuadés par Lansac, les reçurent fort mal ; toutefois, aidés par l'électeur palatin duc des Deux-Ponts, ils parvinrent à force de négociations et d'adresse à réussir, et obtinrent 6500 reîtres et 3000 lansquenets. Jean Casimir, fils de l'électeur, conduisait lui-même cette armée à laquelle on devait payer à son entrée en France la somme de 100000 écus. Ce secours fut de peu d'utilité, car peu de temps après son arrivée, la paix de Longjumeau vint arrêter les hostilités (mars 1568). Ce ne devait être qu'une suspension d'armes. Six mois après, le prince de Condé et Coligny, informés que le projet de la reine-mère était de les faire arrêter, résolurent de se retirer à la Rochelle et d'y assigner aux réformés un rendez-vous général. Le comte de la Rochefoucault conclut, au nom du prince, avec les Rochelais un traité par lequel ils reconnaissaient Condé comme « chef et protecteur de la cause de toutes les Églises réformées du royaume ». Le 11 septembre 1568, le maire, le corps de ville et les bourgeois assemblés

¹ *La Popelinière*, t. I, L. XIII, p. 36.— *Le Laboureur*, additions au mémoire de Castelnau, d'Aubigné, t. I, liv. IV.

à l'échevinage, jurèrent solennellement de « rendre au prince toute obéissance et service, et de n'épargner pour une si juste et sainte cause, où il va de la gloire de Dieu, ni leurs biens ni leur vie »¹. Sept jours après le 18 septembre Condé et Coligny faisaient leur entrée dans la Rochelle aux acclamations enthousiastes des habitants. Ils furent presque immédiatement rejoints par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, accompagnée de son fils qui fut depuis Henri IV et d'un corps considérable de cavalerie et de gens de pied. En même temps une foule de gentilshommes accouraient à l'appel des princes².

La Rochelle, cette « Sion des Huguenots » comme l'a appelée Henri Martin, cité industrielle et commerçante, renfermant dans son sein de hardis matelots, devenait dès lors le boulevard de la cause ; elle en était elle-même le principal caissier, et voici comment : depuis le commencement des troubles, les Rochelais avaient armé en corsaires plusieurs de leurs vaisseaux qui, en croisant sur les côtes de Normandie, de Bretagne et de Flandre, s'emparaient de tous les vaisseaux frétés par des armateurs catholiques, quelque fût d'ailleurs leur nationalité ; ces prises étaient conduites en Angleterre. Là, par l'entremise du cardinal de Chatillon, chargé d'affaires du parti protestant auprès de la reine d'Angleterre, on obtenait toujours qu'ils fussent vendus, et le tiers en revenait au profit de l'armée³. Dans cette occasion on s'empressa de préparer une grande expédition, et Chastellier-Portaut fut nommé vice-amiral de la flotte de la Rochelle. Cette expédition⁴ était considérable pour l'époque, car elle se com-

¹ *La Popelinière, de Thou, A. Barbot.*

² *De Thou, La Popelinière, A. Barbot, Henri Martin.*

³ Le cardinal de Chutillon avouait toutes prises catholiques pourvu que le tiers en vint à la cause (ainsi appelaient-ils le profit de l'armée) (*La Popelinière* t. 1, liv. XV).

⁴ *Hist. de la Rochelle, Arcère, La Noue. Disc. polit. et milit.* dit que les prises de la Rochelle dans la 3^e guerre civile se montèrent à 3,000,000.

Chastellier-Portaut est indistinctement appelé dans les chroniques de l'époque Chastellier-Portaut ou le seigneur de la Tour (cadet des Chastellier) (Portaut en Poitou).

posait de 8000 hommes, tant soldats que marins exercés, montant neuf bâtiments bien approvisionnés. Elle mit à la voile le 15 octobre 1568 et fit sur les côtes de Bretagne de nombreuses prises. Elle jeta même, en passant devant le Conquêt, une telle alarme dans le pays, qu'on rassembla toutes les populations de la côte et toutes les troupes qu'on put réunir pour repousser une descente. Mais tel n'était pas le but de l'expédition, qui cingla directement sur Plymouth, chargée de dépêches pour le cardinal de Chatillon. Honorat du Chastellier-Portaut était en outre porteur d'une lettre de Jeanne d'Albret pour la reine Elisabeth et muni lui-même de pleins pouvoirs pour négocier un secours. A peine débarqué il partit en poste accompagné de douze gentilhommes français pour se rendre près de la reine d'Angleterre qui se trouvait avec la cour au château d'Hampton-Court. Sa mission fut couronnée de succès. En effet le 17 janvier 1569, les Rochelais accédaient solennellement au traité d'alliance conclu avec la reine d'Angleterre qui leur promettait de l'argent et de l'artillerie. Après un court séjour à la cour d'Angleterre, Honorat se hâta de reprendre la mer et de se diriger vers le Pas-de-Calais pour y continuer sa croisière, qui fut des plus heureuses ; et, lorsque le mauvais temps le força de venir relâcher à l'île de Wight, il ramenait une grande quantité de prises et un butin considérable¹. Au mois de février suivant il remit à la voile et arriva à la Rochelle au commencement de mars.

Sur terre rien n'avait encore été fait ; car, l'armée catholique commandée par le duc d'Anjou, et celle des protestants qui avaient été séparées par l'hiver, venaient seulement de reprendre la campagne. Le prince de Condé qui était en marche pour opérer sa jonction avec les forces protestantes du midi, instruit de l'arrivée de Chastellier-Portaut, le manda aussitôt près de lui, de sorte qu'il le rejoignit quelques jours seulement avant la bataille de Jarnac (1569). Presqu'au com-

¹ Voir note précédente.

mencement du combat, Condé lui donna le commandement de l'avant-garde et l'ordre de charger l'aile gauche des catholiques. Il se précipita avec elle sur l'ennemi, mais son cheval fut tué sous lui et il fut fait prisonnier. En même temps le prince de Condé était lâchement assassiné par Montesquiou. Les protestants étaient vaincus. Cent quarante gentilshommes réformés restaient sur la place, un plus grand nombre était prisonnier. Le soir Chastellier-Portaut était reconnu par les amis de Charry et tué de sang-froid par eux¹ (13 mars 1569). Comme pour rendre un dernier hommage à la haine et à la crainte qu'il inspirait à ses adversaires, l'arrêt du parlement de Bordeaux, dont il est question à propos de son frère André et de son duel avec Charry, le portait en première ligne au nombre de ceux qu'il atteignait, le condamnant à être traîné sur la claie, après avoir eu la tête tranchée, le corps mis en quartier et les armoiries brisées par la main du bourreau, triste fin qui comme celle de Condé le même jour prouve jusqu'à quel point la guerre civile et religieuse obscurcissait chez la plupart les notions d'honneur et d'humanité. En effet le cadavre du chef de la cause protestante, d'un des premiers princes de sang, était par dérision exposé aux insultes de la troupe et porté sur une ânesse au bruit des chants grossiers d'un parti en délire.

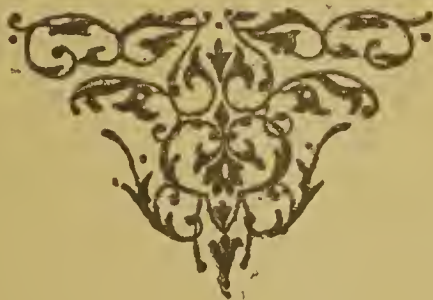
L'an mil cinq cent soixante-neuf
 Entre Jarnac et Chateauneuf,
 Fut porté sur une anesse
 Cil qui vouloit oster la messe²

¹ *La Popelinière*, t. 1, liv. XV, de *Thou.* — *d'Aubigné*, t. 1, liv. V, ch. VIII. (Le vol. 206 des manuscrits de Brienne contient le terrible arrêt rendu le 6 avril 1569 par le parlement de Bordeaux contre 530 protestants de toutes classes et conditions des provinces de l'Ouest, condamnés à différentes peines ; 123 gentilshommes dont Bouchard d'Aubeterre, et Chastellier-Portaut condamnés à être traînés sur la claie, à avoir la tête tranchée et le corps mis en quartier après avoir vu leurs armoiries brisées par la main du bourreau.)

² Brantôme, *Disc. LXXX*, *d'Aubigné*, tome 1.

Le célèbre capitaine Sore, sous les ordres duquel la flotte protestante devint une véritable puissance maritime, remplaça Chastellier-Portaut comme vice-amiral. Honorat Prevost mourait jeune encore, et les services, qu'il avait rendus à sa cause comme capitaine et comme diplomate, permettent de penser que, s'il eut vécu, Henri IV qui eut le génie et la gloire d'apaiser les querelles religieuses aurait pu récompenser dignement un de ses partisans les plus dévoués. Quoi qu'il en soit, Chastellier-Portaut servit sa cause avec fidélité, et son mépris des richesses, sa fermeté de caractère, la haute estime dans laquelle le tenaient les princes, lui donnent une place plus qu'enviable parmi les gentilshommes protestants, pendant ces funestes guerres civiles.

C^o RENÉ DE LA BOUTETIÈRE.



EXTRAIT GÉNÉALOGIQUE

Tiré de la généalogie Prévost de la Boutetière établie sur preuves.

JEAN PREVOST, sgr de Velaudin et de la Fenestre (vivant au XIII^e siècle), ép. CATHERINE LANCILLE.

(1) PIERRE sgr de Velaudin. (2) GUILLAUME sgr de la Boutetière. (3) PIERRE sgr de la Bretaunière. (4) MATHURIN sans post. (5) OLIVIER sgr du Chastelier Portaut. (6) JEANNE ép. N. Poupe. (7) CATHERINE ép N. sgr. de la Bruère.

PIERRE sgr du Ch. P.

GUILLAUME sgr du Ch. P.
ép. Jeanne de la Roche.

HUGUET sgr Ch. Port.
ép Marie de Sansey.

Louis sgr de Ch. P.
ép Paule Chabot dame de Pressigny.

MÉRY ANTOINE HONORAT JEAN CATHERINE GABRIELLE
tué en ép. Mar- Vice-Amiral sans post. ép. Guy ép René
duel guerite des troupes connue. Jourdain sgr Hélié sgr de
Fumée. de la Rochelle d'Acce- la Roche-
pas marié. bleville. Esnard.

HONORAT SUZANNE, ép. MADELEINE ép.
ép. Anne Pierre Hélié ép. Chenu
du Prat sgr de la baron d'Autry
sans enf^{ts}. Roche Esnard en Berry.

SUZANNE ép. Louis
Turpin à qui vient la
Seigneurie du Ch. Portaut

Seule existante de nos jours.

Branche éteinte.

Branche éteinte.



Cliché Desormeurs.

LE DRAPEAU DES INSURGÉS VENDÉENS

DE CHATILLON SUR-SÈVRE

1792

(Collection de M. C. Puichaud)



L'HISTOIRE D'UN DRAPEAU VENDÉEN

L'Insurrection du mois d'Août 1792

AFFAIRES DE MONCOUTANT, CHATILLON, BRESSUIRE

A M. RENÉ VALLETTE

Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

CHER AMI.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander l'histoire du drapeau vendéen que j'avais exposé, en 1896, à l'exposition de la Société d'Ethnographie, à Niort, et des luttes, des combats plutôt où il avait paru. Cette histoire, la voici ; c'est celle de l'insurrection d'août 1792.

Comme je n'ai pas la prétention d'inventer, je demande à Briquet, La Fontenelle de Vaudoré, M^{me} de la Rochejaquelein, B. Ledain, J. Richard, A. Proust, Chassin, Mercier du Rocher et à d'autres de me documenter. Mon récit n'a rien d'original. C'est une mosaïque où je ferai figurer, à leur place, les récits de ceux qui me fourniront un renseignement utile pour arriver au but que je poursuis : l'impartial exposé d'un événement historique.

I

Au dire de Mercier du Rocher, la préparation de l'insurrection d'août 1792 semble remonter aux origines de la Révolution.

« Les contre-révolutionnaires avaient depuis longtemps des intelligences dans l'Ouest, mais ils n'osaient se montrer eux-mêmes que lorsque la partie serait bien liée. Mauroy et La Rochejaquelein, qui avaient des terres dans les environs de Bressuire, chargèrent leurs domestiques d'ameuter les paysans de ce centre. De concert avec les prêtres réfractaires ils parcoururent plusieurs communes, annonçant que les émigrés s'avançaient sur Paris, qu'ils allaient rétablir la religion de leurs pères et délivrer le roi de la rude captivité où le tenait l'assemblée nationale. La presque totalité des communes du district de Châtillon fut bientôt en état de révolte... » (Mercier du Rocher. V. Chassin. t. III, *Préparation à la guerre de Vendée.*)

L'affirmation de Mercier du Rocher, tout exagérée qu'elle paraisse, n'est pas dépourvue de fondement ; on s'en apercevra quand on lira la pièce suivante dont je ne puis publier qu'une partie. Cette pièce précieuse et rarissime dépend d'une brochure de huit pages, sans titre, dont je n'ai que les pages 1-2-7-8, qui m'ont été communiquées par M. Henri Clouzot, un savant historien et bibliographe, libraire à Niort. J'ai cherché à compléter cette brochure, à Poitiers et à Niort, dans les bibliothèques publiques, et un peu partout dans les collections particulières, mais sans succès. Je ne puis, faute de mieux, que citer ce que j'en ai. Trop heureux encore d'en avoir un fragment ! Je remercie M. Clouzot de me l'avoir fait connaître.

« Page I. — Aujourd'hui, 3 juin 1790, nous, maire et officiers municipaux de la chapelle de Saint-Laurent, chef-lieu de canton ; sur ce que nous aurions appris par la voix publique, que monsieur de Mauroy aurait accaparé et jetté à l'eau du blé, seigle, fait pra-

tiquer autour de son château de Pugny des soutairains, d'y avoir fait rendre une quantité d'armes, de canons et de munitions de guerre, ce qui aurait jeté l'alarme dans tout le pays et excité des clameurs ; et comme il est de notre devoir, pour la tranquillité publique de prendre les plus sûres précautions pour arrêter tout ce qui pourrait y être contraire, et maintenir de tout notre pouvoir la nouvelle constitution ; nous aurions délibéré que nous nous transporterions cejourd'hui au dit château de Pugny. En conséquence, avons requis le sieur Jarry, commandant de la milice nationale de cette paroisse, de nous y accompagner avec tel nombre de soldats qu'il jugera à propos pour notre sûreté, et de nous escorter dans la visite et perquisition que nous entendions faire. A quoi le dit sieur commandant satisfaisant aurait fait rassembler sur-le-champ sur la place d'armes dudit lieu la quantité de 115 soldats ayant à leur tête un capitaine, deux lieutenants, [page 11] un porte-drapeau et deux sapeurs, avec lesquels commandés par le dit sieur Jarry, nous serions partis de dessus la dite place, environ une heure après midi, pour nous rendre audit château de Pugny, où étant arrivés, environ deux heures, ledit sieur commandant aurait fait mettre sa troupe en bataille au devant du portail dudit château et fait entrer dans la cour d'icelui seize fusiliers et deux caporaux, qu'il aurait placés à deux portes. Et dans cet instant mondit sieur de Mauroy se serait présenté à nous et nous aurait demandé le sujet de notre démarche, que nous lui aurions dit. A quoi il aurait répondu qu'il ne s'opposait nullement à l'effet d'icelle, qu'au contraire il nous priaît instamment de vouloir bien l'effectuer ; mais qu'il nous assurait d'avance, sur la fausseté de toutes les inculpations qu'on lui a faites, lesquelles ne peuvent avoir pris naissance que dans des cœurs pervers et mal intentionnés, puisqu'il n'a jamais fait que du bien au public. A dit en outre être incapable de faire aucune chose qui put faire suspecter sa conduite et son patriotisme et troubler en aucune manière l'ordre et la tranquillité publique ; mais que voulant encore ôter jusqu'au moindre doute sur sa franchise et la loyauté de ses sentiments.

(Les pages 3 à 7 font défaut).

(Page 7)... Quantité ne montait pas à notre connaissance, à plus de cinquante-quatre charges¹ ci-dessus déclarées par mon dit sieur de Mauroy, et au même instant nous ayant été représenté par son régisseur le livre concernant les dits blés, nous l'avons reconnu par-

¹ La charge comprend 25 décalitres.

faitement conforme à la déclaration, et sur lequel nous avons, à sa réquisition, mis notre vu ; que de là avons été dans tous les appartements dudit château, tant ceux y contigus que séparés, desquels l'ouverture nous a été faite, où nous avons fait la visite la plus exacte, sans y avoir rien trouvé de relatif aux dites inculpations, mais seulement la quantité d'armes et de munitions ci-devant déclarées ; et dans le cours de nos visites et perquisitions extérieures, avons vu, dans un champ près ledit château, les ouvertures qui y ont été pratiquées dont la plus profonde est d'environ douze pieds, des quelles il a été tiré des pierres semblables à celles que nous avons vues sur le bord des chemins qui ne sont pas raccommodés et encore à celles qui ont été employées à en raccommoder environ deux cents toises, des quels chemins le dit champ est à proximité. Après lesdites perquisitions tant intérieures qu'extérieures, dudit château, nous nous sommes rendus dans la cour d'icelui, où mon dit sieur de [page 8] Mauroy, sur la réquisition qui lui en a été faite, a prêté entre nos mains, en présence des officiers municipaux de la paroisse de Pugny et de toutes les armes le serment civique par lequel il a juré d'être fidelle à la nation, au roi, et à la loi, et ensuite crié plusieurs fois par acclamation, avec nous : Vive la nation, vive le roi ! et après avoir applaudi à son patriotisme nous lui avons sur le champ rédigé le présent procès-verbal, qui a été fait, clos et arrêté en la dite Cour, et qui sera imprimé, lu, publié et affiché dans toutes les paroisses de notre canton et partout ailleurs où il appartiendra, pour lui valoir et servir en temps et lieu ce que de raison, et ensuite ordonné que nous nous retirerons. Ainsi signé en l'original, Mignet¹, maire ; Roy, officier municipal ; Roy, notaire, procureur de la Commune ; Jarry, commandant, Boudet, capitaine ; Jacques Simonneau, Louis Fradin et Alexis de Bordes, officiers municipaux de Pugny. Brillaud, greffier.

BAUDET, notable.

Délivré en l'absence du Greffier.

A Poitiers de l'imp. de M. V. Chevrier 1790. »

Il est donc acquis que, dès 1790, un mouvement de contre-révolution s'organisait sourdement à Pugny, puisque le pays en était alarmé. Pugny est une petite commune du canton de Moncoutant et où demeurait alors le marquis Jean-Denis de

¹ Voir : *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 1^{re} année, pages 238 et s. : *La Famille Mignet*, par Casimir Puichaud.

Mauroy, mestre-de-camp, président de l'élection de Thouars. Il y habitait un château qui fut brûlé, ainsi qu'on le verra plus tard, par les gardes nationales de la Châtaigneraye, Pouzauges et Fontenay. Il est le père de Denise-Jeanne-Catherine, qu'épousa le baron Jean de la Rochefoucault-Bayer.

Nous avons publié, mon père et moi, en 1885, des lettres de cette dernière, à l'adresse d'une de ses anciennes femmes de chambre. Je n'insiste pas sur Pugny dont nous avons l'intention de faire l'histoire, mon père et moi, ainsi que celle de son château.

La famille de Mauroy était propriétaire du château de Pugny, depuis 1731. Connue et très influente, on n'est pas surpris qu'elle ait pu préparer la résistance aux idées révolutionnaires qui répugnaient à ses sentiments. Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois couronnes royales du même*. Nous ne trouvons plus les de Mauroy dans leur château en 1792.

La contre-révolution s'organisait non seulement à Pugny, ainsi qu'on l'a vu, mais encore à Châtillon-sur-Sèvre, Bressuire et bien d'autres lieux ; elle n'éclatait nulle part.

Le décret de déportation, 27 mai 1792, porté contre les prêtres non assermentés, fut une des causes qui occasionnèrent les premiers troubles dans le nord du département des Deux-Sèvres. La tournure de plus en plus violente de la Révolution en fut une seconde. Des troubles s'en étaient suivis. Le 27 juin 1792, jour de la foire de Saint-Jacques, à Bressuire, des citadins, raconte Ledain, ayant voulu contraindre des paysans à prendre des cocardes tricolores, une lutte très sérieuse s'engagea entre eux.

Le lendemain 28, les esprits, loin de se calmer, s'exaltèrent encore davantage. Un rassemblement séditieux, poussé par la soif du pillage, envahit les halles.

Delouche¹, maire de Bressuire, accompagné du procureur

¹ Adrien-Joseph Delouche, maire de Bressuire, venait de se faire chasser de cette ville, où il avait voulu proclamer la loi martiale. Le président du tribunal du district, Pierre-François Deschamps, l'avait empêché de mettre à

de la commune, du secrétaire et de deux huissiers essaya, mais en vain, de le dissiper. Il ne put que dresser procès-verbal de résistance à la loi. Le peuple mit au pillage le couvent des religieuses de Saint-François. Delouche, malgré le refus de la gendarmerie mise en demeure par lui de réprimer l'émeute, se présente aux factieux et proclame la loi martiale. Sa tentative fut vaine. Quand il rentrait à l'hôtel-de-ville, pour dresser procès-verbal des événements, les séditieux accoururent en masse pour l'assassiner. On n'eut que le temps de fermer les portes. Grâce à la promptitude de Branger, secrétaire, et pendant que la foule cherchait à les enfoncer, le maire s'évada par le jardin et alla se réfugier à Terves. (V. Ledain, *Histoire de Bressuire*).

L'administration supérieure profita de cet incident pour se débarrasser de Delouche qu'elle détestait. Par arrêté du 14 août, on le suspendit de ses fonctions.

On lit dans le journal d'Averti : (*Affiches patriotiques*, Niort, n° 33 — 23 août 1792) : « Le département a prononcé la sus-

exécution cette mesure violente. Delouche, étranger à Bressuire, y était venu exercer d'abord le métier de poëlier. Il prit ensuite, à l'époque de la Révolution, le rôle de défenseur officieux avec le nom d'avoué ; enfin, à force d'intrigues, il réussit à se faire nommer maire. Cette place fut pour lui, la roche Tarpéienne. » (Briquet, *Histoire de Niort*)

Delouche était issu d'une famille d'ouvrier de la Châtaigneraye... Il s'était amassé une petite fortune... très actif, très intelligent, très adroit. Il eut ennemis très puissants, entre autres, Béra, juge au tribunal et Gougear, prêtre, principal du collège, officier municipal, maire de Bressuire, puis accusateur public.

« Delouche était de Bressuire, ouvrier en cuivre, poëlier, je crois qui joignait à beaucoup d'ambition quelques connaissances. D'abord, très zélé patriote, on lui déféra toutes les places les plus distinguées. Le peuple de Bressuire était, en général, très porté pour la Révolution. Delouche eut un concurrent, c'était M. Deschamps.

Depuis longtemps maire de cette ville, il avait de la fortune, mais c'était, dès lors, presque un crime. Il passa pour aristocrate, il succomba. Son rival ne jouit pas longtemps de son triomphe, il n'y a qu'un pas de la faveur du peuple à la roche Torpéienne. Delouche, en sa qualité de fonctionnaire public, voulut s'opposer au renversement des barrières qui s'opérait par toute la France ; qu'aucune loi n'autorisait ; Deschamps l'appuya. Dès lors, Delouche perdit son crédit, l'autre l'emporta, et cela suffit pour faire Delouche entêté royaliste. »

(LA FONTENELLE, *manuscrit, dossier n° 1, Bibliothèque publ. Niort.*)

pension indéfinie des fonctions de maire contre le citoyen Delouche qui les remplissait à Bressuire ; la suspension pendant un mois seulement contre le procureur de la commune de la même ville pour avoir déployé le drapeau rouge contre les commissaires du district de Châtillon, menacé d'attirer les campagnes sur les villes... etc... etc... »

Les populations rurales, irritées à la suite de ces faits qui leur semblaient des provocations, à leur adresse, étaient prêtes pour l'insurrection. La levée des nouveaux bataillons qui devaient marcher aux frontières¹ les souleva, suscita l'affaire de Moncoutant, Saint-Jouin de Milly, La Forêt, Cerizais, Châtillon, Rorthais et Bressuire, organisa la contre-révolution en lui montrant ses chefs, en lui donnant l'unité d'action.

L'appel des bataillons fut fait de façon maladroite. « Le directoire des Deux-Sèvres, méconnaissant le sens de la circulaire qui lui avait été adressée, fit publier le 22 juillet 1792, un arrêté « qui prescrivait à chaque municipalité *de faire dresser la liste des citoyens qui se feraient inscrire dans les rangs de la garde nationale et d'établir également la liste de ceux qui ne s'y feraient pas inscrire afin qu'on les connût bien.* » (A. Proust, *Justice révolutionnaire à Niort.*)

Cette mesure, accompagnée d'instructions sévères, était vexatoire et impolitique. Elle ne pouvait produire que des effets désastreux dans un pays qui éprouvait la plus vive répugnance pour le service militaire. (Proust, *Just. Révol.* ; Ledain, *Histoire de Bressuire.*)

« Le dimanche 19 du mois d'août, les habitants des douze communes du canton de Moncoutant étaient rassemblés au chef-lieu pour le recrutement, lorsqu'un attroupement formé par Joseph Delouche (descendu chez Roy, à l'auberge du *Cheval blanc*), se porta sur l'assemblée pour empêcher les

¹ Le contingent des Deux-Sèvres s'élevait à 1.026 hommes, dont 600 pour les corps volontaires, 200 pour la troupe de ligne et 226 pour compléter le 1^{er} bataillon.

opérations, renversa les tables, brisa tous les meubles de la maison Puichaud-Duvivier, administrateur du département et blessa plusieurs personnes. » (Briquet, *Histoire de Niort.*)

« Les autorités, voyant la volonté bien arrêtée des jeunes gens, prirent sagement le parti de se retirer. M. Richou, seul, resta à cause de son grand âge. Les individus, appelés à tirer, lui firent des reproches à raison du rôle qu'il jouait à leur égard, mais ils ne lui firent pas de mal. » (Note fournie par M. De Hanne de la Saumorière. V. La Fontenelle, *Manuscrits. Cart. I. Biblioth. Publ. Niort.*)

M. A. Proust, venant à l'appui de Briquet, ajoute : « [Ces gens] se répandirent dans les rues de Moncoutant en appelant les citoyens aux armes. Leur appel ne rencontrant point d'écho, ils demeurèrent un instant indécis. L'un d'eux fit la motion d'aller à Vaudoré chercher M. de la Fontenelle, un autre conseilla de se cacher dans les bois. Le fils De Hanne¹ (de la Saumorière), proposa de se fortifier dans un château voisin. L'avis adopté, on se mit en route pour le château de Pugny, mais, le régisseur de M. de Mauroy s'étant opposé à l'envahissement de la demeure de son maître, l'attroupe-ment rebroussa chemin et se dirigea vers le logis de Brachain qu'habitait M. de Baudry d'Asson.

[Delouche était allé l'y chercher avec les hommes les plus déterminés de l'insurrection, ils étaient revenus à Moncoutant sous sa conduite]. Baudry d'Asson se mit à la tête des insurgés et les ramena à Moncoutant. Le rassemblement était d'environ deux mille hommes. On tint un Conseil de Guerre chez Rey. Un nommé Micheneau se chargea d'armer les combattants. Un autre, appelé Bazin, découpa des cocardes blan-

¹ Le jeune de Hanne, François-Armand, fut entraîné par les insurgés qui le proclamèrent un de leurs chefs. Ce jeune homme, attaché plus tard à l'armée de Charette, fut pris par des républicains, conduit et fusillé à Bressuire, le 13 février 1794, par les ordres du général Augé. — (Note de Hanne. Papiers la Fontenelle. B. P. de Niort)

ches' dans le couvre-pied d'un lit et Baudry d'Asson [qui avait été reçu dans le maison de Hanne], prit le commandement de cette troupe qui avait élu pour sous-officiers Trubert Ganot, Bretonneau, Guignard, Rocheneuve et les deux Falourd, tous de Moncoutant. Delouche avait disparu. » (A. Proust, *Just. Révol.*).

Tout en lui interdisant l'entrée du château, le régisseur du marquis de Mauroy avait donné à la troupe un drapeau en soie blanche que j'ai exposé, à Niort, en 1896, dans l'une des salles de la Société d'Ethnographie. Il porte en capitales romaines l'inscription : VIVE LE ROI. Au milieu sont peintes les armes de France, fond d'azur avec les trois fleurs de lis d'or. L'écusson est entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. En haut du drapeau deux fleurs de lis d'or, trois en bas. Qu'est au juste ce drapeau ? Est-ce celui d'un régiment ? Je ne le crois pas. Si je me trompais, ce serait alors celui du régiment de Médoc qui fut déposé par le marquis de Mauroy, le 21 juillet 1776, ainsi qu'en témoigne une plaque de cuivre rouge, transformée en écumoire, où figure l'inscription suivante : *[ce] drapeau est du régiment.*

[de] Médoc et a été déposé par Monsieur le marquis de Mauroy, colonel dudit Régiment et brigadier des armées — du Roy, le vingt-un juillet mil sept cens soixante seize. »

En bas, l'écusson des Mauroy : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois couronnes royales du même, surmonté de la couronne de marquis — supports : deux dragons affrontés, la tête contournée.*

Je me figure que ce dernier dernier drapeau a été déposé au siège du régiment par le marquis et non dans son château, et qu'en outre le mien, s'il était régimentaire, porterait l'attribution du régiment.

¹ (M^{me} et M^{lle} de Hanne de la Saumorière, femmes extrêmement charitables, et respectées, à cause du bien qu'elles faisaient, furent employées à faire des cocardes blanches et elles se prêtèrent de bon cœur à cela. » (*Note de Hanne, manuscrit La Fontenelle. B. P. de Niort.*)

Baudry d'Asson était, selon les uns, « un gentilhomme de très mauvaise tête, buveur emporté et qui avait presque tout dissipé son patrimoine. (*La Fontenelle*). Madame de la Rochejaquelein raconte qu'il ne manquait pas de courage, mais qu'il n'avait aucune capacité, qu'il était hors d'état de commander dix hommes. « Il mena, dit-elle, à la boucherie les malheureux paysans. »

Deniau le représente comme un vieil officier ayant des connaissances militaires et capable de diriger une révolte qui comprenait la réunion de quarante paroisses des environs de Bressuire. En tout cas, c'était un ancien militaire désabusé de son premier penchant pour les réformes révolutionnaires. (*V. Ledain*).

« Le mardi 21 août 1792, le même attroupement, armé de pioches, de fusils, de bâtons, s'est encore formé à Moncoutant et à la Forêt-sur-Sèvre, où se trouva Adrien Delouche, avoué, ancien maire de Bressuire, armé de pistolets, d'un sabre et d'un bâton au bout duquel il y avait une petite fourche en fer. Il encouragea et excita les troupes du geste et de la voix ; il menaça ceux qui ne voulaient pas le suivre de leur passer l'épée à travers du corps et de leur brûler la cervelle... L'attroupement se porta une seconde fois sur la maison du sieur Puichaud, puis étendit ses fureurs et ses ravages sur le parcours de Saint-Jouin de Milly, la Forêt-sur-sur-Sèvre, où les maisons de la veuve Gallot et du sieur Combault-Bujault ont été dévastées. La horde effrénée prit ensuite le chemin de Cerizay où elle commit de nouveaux brigandages et passa la nuit... » (*Acte d'accusation présenté au juré du tribunal criminel de Niort*).

Baudry d'Asson avait sous sa direction les hommes du Breuil-Barret et des communes environnantes, qu'il avait rassemblés ; Delouche, ceux de Saint-Marsault, etc... Le rendez-vous était à la Forêt-sur-Sèvre, en la maison de Bujault, maire.

Delouche passa par Courlay, Baudry d'Asson par Saint-Jouin de Milly, Saint-Marsault et la Forêt. Partout ils rudoyèrent

les prêtres assermentés et burent le vin des municipaux. A la Forêt, ils dévastèrent les maisons des patriotes Combault-Bujault et Gallot. Ils y passèrent la nuit, malgré l'avis de Delouche qui aurait voulu les conduire à Bressuire, où venaient de se réfugier en toute hâte les administrateurs du district. (V. *Ledain*).

D'après Briquet, ils passèrent la nuit à Cerisay. Ces auteurs, pour être dans le vrai, auraient dû écrire que la petite armée était, en même temps, cantonnée à la Forêt et à Cerizay.

Le 22, l'armée se mit en marche, sans savoir trop où aller. « A peine la 20^e partie avait-elle des fusils, le reste était armé de fourches, de broches à rôtir, de faux à l'envers... etc... Rendus à un lieu appelé l'Ouchette, près d'un moulin à vent, à l'embranchement des routes de Châtillon et de Bressuire, il y eut discussion. Delouche opinait pour qu'on allât droit à Bressuire, Baudry pour qu'on fût d'abord à Châtillon. Leur intention était de renverser, dans ces deux villes, le tribunal et le directoire du district... On suivit l'avis de Delouche, l'on fut d'abord à Châtillon... (La Fontenelle, *manuscrits. Bibl. publ. Niort*).

Chemin faisant, les insurgés rencontrent les gendarmes de Rorlhais qui veulent leur barrer le passage. Vrignault, métayer à la Ronde fait feu sur eux, en met un hors de combat. Ce fut le premier coup de feu de la guerre de Vendée tiré dans le Haut-Poitou. Les autres gendarmes, effrayés par les clameurs des révoltés prennent aussitôt la fuite, et vont avertir les administrateurs du district de Châtillon qu'une troupe d'hommes armés..... » (*Abbé Deniau*).

Les insurgés avaient reçu des renforts considérables en route. Le tocsin sonnait partout sur leur passage. A. Proust raconte que les uns passent par la Pommeraye et Saint-Amand, les autres par la Boissière. « Le curé de Saint-Amand est laissé pour mort devant la chapelle de la Barangerie, plus loin, une femme est outragée et jetée au coin d'une haie avec sa coiffe liée autour du cou. Le 22, on entre à Châtillon, on pille, on brûle, l'armée est ivre-morte. »

L'entrée dans cette ville se fit sans résistance, au son des fifres et tambours, à huit heures du matin. On s'empare de la maison de l'administration dont on brûle les registres et les archives, au pied de l'arbre de la Liberté, on pille la maison de Poupard, président du département et celle du concierge de la maison d'arrêt, on dévalise la boutique d'un armurier. Les prêtres constitutionnels sont maltraités et pillés, comme les patriotes.

Le docteur Deschamps, de Moncoutant, avait averti, dès le 21, à six heures du soir, le district de Châtillon de ce qui se passait. Châtillon envoya demander des secours à Cholet. Celui de Cholet, informé à trois heures du matin, mit en réquisition le lieutenant de gendarmerie Boisard, avec six de ses cavaliers, une pièce de canon fournie des munitions que l'affût pouvait contenir, et 40 gardes nationaux dont sept canonniers, plus un volontaire de Montpellier, huit hommes de la Tessouale, quelques contingents appelés de Chemillé et de Vezins, en tout 85 combattants. (V. *Chassin*).

« Lorsqu'arriva le secours de Cholet, le rassemblement était déjà en marche sur Bressuire entraînant avec lui le maire de Châtillon. » (*Chassin*).

Dans une lettre du lieutenant Boisard écrite de Maulévrier aux administrateurs du département de Maine et Loire, on lit : « . . . Lorsque je suis arrivé [à Châtillon], le 22, vers les onze heures, les insurgés [venaient de Bressuire]. Deux pelotons étaient en observation sur les hauteurs qui dominent Châtillon. J'ai fait tirer dessus un coup de canon à boulet. Deux ont été tués, le reste a fui. Je me suis mis à leur poursuite sur la route de Bressuire. On estimait le nombre à 6.000. Une colonne de ces gens, restée en arrière, a attendu mon détachement, à un quart d'heure de Châtillon et attaqué mon avant-garde qui a riposté et les a forcés à se replier sur un bourg nommé Rorthais, où ils nous attendaient en masse. J'ai alors formé un petit escadron de cavalerie et fondu sur eux au galop. Ils ont plié ; nous les avons poursuivis de tous côtés

avec plus de tenacité que de prudence de la part des gardes nationales. Dans cette affaire j'ai eu un gendarme tué, quatre gardes nationales blessés, dont deux grièvement. J'aurais désiré poursuivre jusqu'à Bressuire ; la lassitude de notre troupe ne le permit pas. Je revins à Châtillon avec mon mort, mes blessés et 24 prisonniers que nous avons faits. » (Cél. Port. *Vendée Angevine*).

Au dire de Briquet, les insurgés auraient laissé vingt morts dans la plaine, selon Ledain vingt-deux. Le gros de leur attroupement pilla la maison du curé de Rorthais ; le reste épouvanté dans la déroute, ne s'arrêta qu'à deux lieues de Châtillon, à Saint-Amand et aux Châtelliers, brisa les portes et fenêtres du presbytère, maltraita les prêtres assermentés.

Après avoir fait au gendarme Juge, à Châtillon, des funérailles solennelles, la troupe de Boisard, renforcée de Cholet, et à laquelle s'étaient réunies les brigades de gendarmerie et les gardes nationales de Chemillé, Baupréau, du May, de Vezins et de Saint-Macaire, se divisa en cinq groupes et parcourut la campagne pour répandre une proclamation rédigée par les administrateurs du district et deux commissaires du département des Deux-Sèvres, « . . . Au nom de la loi, y était-il dit, restez chez vous ; habitants des campagnes, occupez-vous de vos travaux . . . Des scélérats vous ont donné de mauvais conseils. C'est un crime atroce que de se révolter et détruire les propriétés. Un grand nombre a péri par les armes des amis de la loi : d'autres sont arrêtés et vont tomber sous le glaive de la justice. Tous ceux qui seront trouvés les armes à la main seront traités en ennemis. Evitez donc à vos administrateurs, à vos frères, le regret de vous punir des crimes qu'ils n'imputent qu'aux scélérats qui vous ont égarés. »

Les détachements revinrent à Cholet dans l'après-midi. (V. *Chassin*).

Pendant que Boisard battait l'arrière-garde des conjurés, « Delouche promet au détachement en route sur Bressuire la prise de la ville, il s'avance vers la porte de Poirier et com-

mande la charge. Mais les gardes nationales de Bressuire répondent par un feu si bien nourri qu'ils font plier et enfoncent cette troupe indisciplinée dont ils tuent 50 hommes et ramènent 20 prisonniers¹ dans la ville. Ils n'avaient perdu, ce jour-là, que deux gendarmes, un grenadier de Parthenay et un garde-national de Bressuire. » (*Briquet*).

Ledain porte les pertes des patriotes à trois gendarmes.

Voici décrite (*papiers manuscrits*) de la Fontenelle, *Bibl. de Niort*, la bataille du 22.

« On se porta sur la butte de Cornet, devant la porte Saint-Jacques. On fit croire à ces pauvres gens qu'une troupe d'émigrés débarqués entraît déguisée, par la porte de la Bâte. C'était un renfort de troupe qu'on envoyait avec du canon. Baudry tira quelques coups de pistolet qu'on lui rendit coup par coup. Sans doute, il croyait Bourmont à ce renfort et avait pris ce mode de se reconnaître. Quelques gendarmes sortirent de la ville et allant droit à l'armée criaient : « La paix. » Baudry qui se méfiait de ce renfort criait toujours : « Non ! la guerre ! » Mais trop imprudents, les gendarmes s'avisèrent de tirer quelques coups de pistolet et blessèrent cinq ou six des insurgés, et quelques-uns qui se méfiaient de toute l'aventure leur lâchèrent quelques coups de fusil et se retirèrent une partie. Le reste entra en ville. Un vieux brigadier se défendait assez adroitement contre trois ou quatre brigands peu aguerris et armés de fourches. Un jardinier, du château de Pugny, se mit à se moquer d'eux et avec un croissant il lui abattit la tête.

Le renfort ne tarda pas à défiler droit aux insurgés en leur criant toujours qu'ils allaient (*sic*) à leur secours. Beaucoup et presque tous croyaient toujours que c'était des émigrés déguisés. Baudry et quelques autres des plus rusés ne doutèrent plus qu'ils avaient commis une imprudence. Qu'allait faire une populace, sans armes offensives ni défensives,

¹ 25 d'après Ledain.

contre 1500 hommes bien armés et disciplinés ? Il cria donc à chacun de se retirer, beaucoup le firent. A pied, il ne voulut jamais partir qu'avec les derniers de ceux qui ne voulurent pas, bêtement, persister dans leur croyance. Un nommé Pougna se promenait dans les rangs et criait : « C'est les nobles : voilà des balles : » — « Si ce les sont, en avons-nous besoin ? » lui répondit-on. Peu loin de là, il entendit une fusillade de pistolets : « Voici, dit-il, mes camarades qu'on expédie, ils n'ont pas voulu me croire. » Il ne mentait pas. Arrivée près d'eux, la troupe les saisit presque tous et peu s'échappèrent de leurs mains. »

J'ai entendu raconter, à Bressuire, que les républicains abordèrent les révoltés. leur tunique mise à l'envers, pour leur faire croire qu'ils étaient des émigrés. Il y aurait eu guet-apens. Cette légende renforce l'histoire.

Les troupes qui avaient lutté contre les révoltés comprenaient 120 gardes nationaux d'Airvault et de Saint-Loup, la gendarmerie de Thouars, Airvault et Argenton, la garde nationale de Bressuire, la gendarmerie et 160 gardes nationaux de Thouars et de Parthenay arrivés pendant la lutte avec deux canons. Sénéchal, curé constitutionnel de Bressuire, combattait parmi les patriotes. Le maire de Châtillon profita du désordre pour s'esquiver.

« Le jeudi, 23 août, les insurgés sont rejoints par ceux de leurs compagnons qui avaient été battus la veille à leur sortie de Châtillon. Ils ramènent des auxiliaires qu'ils avaient recrutés à Saint-Amand, aux Châtelliers et sur leur route. Le tocsin sonne de toutes parts. L'attroupement se grossit encore des nouvelles levées de Noirlieu conduites par Richardin, Defeu et Cousseau.

[Sans un orage affreux qui dispersa la troupe des Vendéens, Bressuire aurait été pris, selon toute apparence, dit Madame de la Rochejaquelein. Mon drapeau, taché par la pluie, atteste qu'il était là.] Toutes ces bandes réunies attaquent avec fureur la porte de la Bâte, mais quoique composées de

cinq à six mille combattants, elles ne peuvent enlever la place. Elles proposent une conférence, elle est acceptée. Ils envoient à la ville les commissaires Richardin, Defeu et Cousseau. Il fut convenu que les hostilités cesseraient et que les insurgés se retireraient. Defeu et Cousseau restèrent pour otages. Quant à Richardin, il devait sortir momentanément et revenir dès qu'il aurait congédié ses gens. Il ne tint pas sa parole. Quand il fut hors de portée, il leva le pan de son habit pour montrer son derrière et se retira avec sa bande. » (Briquet, *Hist. de Niort*).

Ledain raconte ainsi la journée du 23 : « Pendant ce temps-là de nouvelles bandes se formaient aux Aubiers, à Nueil, à Noirliou et à Chamboutet, sous les ordres de Richeteau de la Coindrie, Calais de Puylouet, Cousseau, Defeu, ancien officier, Richardin et d'un maréchal-ferrant de Chamboutet. Elles arrivèrent le 23 août, vers midi, à la Tonnelle du Petit Sergent et menacèrent la porte de la Bâte. D'un autre côté, un autre attroupement commandé par la Saumorière s'organisait à la Croix de Terves. Bressuire était donc comme assiégé, car la troupe de Baudry d'Asson, qui avait combattu la veille à la porte du Poirier, ne s'était pas dissoute et tenait la campagne. Une fusillade assez longue, mais peu meurtrière, à laquelle prit part Calais, un des chefs, s'engagea dans cette même journée, 23 août, devant la porte de la Bâte entre les attroupements des Aubiers et les habitants de Bressuire. Le soir, quatre parlementaires sortirent de la ville et demandèrent à parler au commandant. L'un d'eux, le sieur Barbault, le seul dont nous connaissions le nom, s'adressa d'abord à un certain Marlin Héteau, garde-chasse, armé d'un fusil, qui nia être un des chefs, et l'emmena de gré ou de force à Larcheneau. Quoi qu'il en soit, les autres parlementaires rencontrèrent les véritables chefs et on convint d'une conférence. Richardin, Defeu et Cousseau entrent dans la ville en qualité de commissaires ; ils consentent à faire retirer leurs gens et à demeurer comme otages pendant que l'un

d'eux, Richardin, ira les prévenir. Celui-ci, prévoyant, avec raison, un sort funeste, se garda bien de revenir. Il n'était pas d'ailleurs facile d'arrêter une pareille lutte à son début. » (*Hist. de Bressuire*).

Ce jour, 23 août, Mercier du Rocher fait requérir un bataillon de Nantais, qui se trouvait à Chantonay, de se porter sur Bressuire. Un détachement marche sur la Châtaigneraye Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Marsault. Le détachement fait la fouille à Brachain, Baudry d'Asson n'y était plus. Le lendemain, 24 août, la troupe alla à la Forêt. Elle rencontra une troupe de protestants, de Moncoutant, qui se réunit avec elle. Les gardes nationales de Pouzauges, de la Châtaigneraye arrivèrent du château de Pugny, elles amenaient avec elles de Hane [de la Saumorière], chevalier de Saint-Louis, ancien garde du roi, sa femme, son fils et sa fille, qui avaient fait des cocardes blanches et fourni des provisions de bouche aux révoltés. Ces prisonniers furent conduits à Fontenay d'où ils furent transférés à Niort. (*Mercier du Rocher*).

« Le 24 août, dans la matinée, les insurgés, encouragés par Baudry d'Asson et Delouche qui leur avaient assuré que Bressuire serait facile à prendre, quoiqu'entouré de murs, et promis dix mille écus à partager après la victoire, repaurent « au mépris du serment de la veille, renforcés d'un attroupement que leur amenèrent des Aubiers, Calais et Richeteau de la Coindrie. Ils se présentent par la porte Saint-Jacques et prennent position aux Moulins Cornet. Il était onze heures. [Un émissaire de Parthenay], Beaubeau, chirurgien à la Peyratte, y passe, ils le tuent d'un coup de feu. Quelques insurgés se partagent ses dépouilles.

La population de Bressuire était d'environ 3.000 individus. Cette place n'avait pour toute fortification qu'une ancienne muraille. Elle avait pour garnison la garde nationale et quelques détachements voisins. Sachant qu'elle devait être attaquée le lendemain 25, elle dépêché des courriers sur Niort d'où elle attend son salut. Elle apprend enfin qu'une petite

armée de patriotes arrive à son secours avec deux pièces de canon. Elle était composée de deux compagnies de soldats de la marine de Rochefort sous les ordres de Dufour, d'une compagnie de la garde nationale, de 34 gendarmes de Niort, de deux compagnies de la garde nationale, l'une de la Mothe Saint-Héraye, l'autre de Saint-Maixent, dirigées par l'adjudant général Bonneau, enfin d'une compagnie de même arme de la ville de Parthenay, où toutes ces troupes s'étaient réunies la veille sous le commandement de Pierre Baugier, de Niort, accompagné de deux commissaires de l'administration du département Coustis et Duchâtel. Il était cinq heures du soir, lorsque les insurgés voient flotter l'étendard tricolore des Niortais. A cet aspect, ils se pressent en tumulte et s'amoncellent en quelque sorte. Le commandant Baugier s'en aperçoit ; il fait pointer de suite ses deux pièces d'artillerie sur cette masse en désordre¹. Ces deux coups de canon... portant l'épouvante parmi les royalistes, tuent ou blessent une vingtaine d'individus ; les gendarmes foncent sur ces bandes indisciplinées tandis que l'infanterie niortaise s'élançe au pas de charge, décide la déroute et se met à leur poursuite. Ceux qui désespèrent de se sauver par la fuite se mettent à genoux, le chapeau à la main, et demandent grâce. Le vainqueur abuse de la victoire,² malgré les remontrances des commissaires du département et les vives instances de plusieurs gens de bien. Plus de 80 rebelles³ restèrent sur le champ de

¹ Quand on pointe les canons, les Vendéens, comme les Mexicains à l'arrivée de Cortez, les laissent pointer, sans se douter de l'effet de ces armes meurtrières. (*Papiers La Fontenelle. B. P. Niort*)

² Ce lâche abus du succès continua le lendemain 25 août, après l'entrée des vainqueurs à Bressuire, malgré les efforts du généreux Duchâtel blessé en défendant les prisonniers. (Ledain, *Hist. de Bressuire*).

³ Le *Journal des Deux-Sèvres*, d'Averti, dit que 118 rebelles sont restés sur la place. « Un prêtre non assermenté (écrit-il), nommé Dury, était à la tête des séditions. Enveloppé par les patriotes, il s'est jeté à genoux, en invoquant la clémence céleste. Sur son refus de crier : Vive la Nation, un garde national lui a abattu, d'un coup de sabre, les deux mains qu'il levait vers le ciel ; un autre, lui a fait sauter la tête. Ce prêtre était

bataille, sans compter ceux qui furent tués ou blessés mortellement dans la déroute. La petite armée de Baugier ne revint qu'à la nuit à Bressuire. » (Briquet, *Hist. de Niort*).

Mercier du Rocher qui devait arriver, le lendemain 25, à Bressuire, avec ses Bretons, et qui, au moment de quitter la Forêt, y avait vu arriver la garde nationale de Fontenay revenant de Pugnny, et qu'il fit cantonner à la Forêt pour garder le pays, raconte qu'en entrant dans le chemin qui conduit au pont de Cornet il vit beaucoup de cadavres épars çà et là. Ils étaient nus. Parmi les morts était un enfant de 13 ans. Il fit compter les cadavres, il y en avait environ 100. « On a trouvé les morts couverts de croix et de chapelets ». (*Averti*, ouvrage cité.)

L'attroupement était entièrement dissipé dès le 24 au soir.

« Les otages de la journée du 23, Defeu et Cousseau, furent passés par les armes le 25¹. Au moment où ils allaient être fusillés, arrivèrent les gardes nationales d'Angers et autres lieux. Du 25 au 29 août, il entra dans Bressuire 3000 hommes de gardes nationales² avec plus de vingt pièces d'artillerie. On

depuis longtemps un objet de scandale pour tous les hommes honnêtes. Sa conduite et ses mœurs étaient celles d'un moine du XIII^e siècle. »

J'ignore si ce Dury était un parent de Charles-Gabriel-Jacques Dury, curé de Saint-Sauveur, qui fut jugé à Niort, le 23 décembre 1792, acquitté, puis exilé.

¹ « Les massacres barbares commis à Bressuire glacèrent d'épouvante le pays, mais ils amassèrent dans les cœurs une haine profonde et le désir de la vengeance. Le souvenir s'en conserva longtemps, et plus tard en 1793, les chefs vendéens le signalaient à l'indignation des Français dans leur adresse de Fontenay, le 27 mai. » (*Ledain*, ouvrage cité.)

² On n'y vit pas celles de Fontenay, la Châteigneraye et Pouzauges ; elles s'étaient attardées en route, sur l'avis de Josse, maire de Pouzauges, en incendiant et saccageant le château de Pugnny, à la grande indignation du capitaine Boucard, de Fontenay, qui brûlait de se signaler par des exploits plus glorieux. (*Ledain*). Le personnel féminin du château, dont Lisette Savin, femme d'une rare intelligence, put obtenir un délai, pour l'incendie, y opéra des déménagements intelligents et sauva la lingerie et la dinanderie le calice et les ornements de la chapelle et les papiers qui furent restitués plus tard à leur propriétaire, Madame de la Rochefoucault Bayer, née de Mauroy. (Voir lettres de cette dernière publiées par MM. Fl. et C. Puichaud, 1885.)

fit dans cet intervalle plusieurs prisonniers¹. Le 29, on les envoya, sous bonne escorte, au nombre de 58, dans les prisons de Niort. » (Briquet, *Hist. de Niort.*)

« Le corps des rebelles, ainsi abattu, s'est retiré en assez bon ordre. Des nobles le commandaient. Plusieurs autres atroupements, de 1500 hommes à peu près, sont formés dans différentes communes du district. Des commissaires du département demandent des munitions de guerre et de bouche. On vient de leur expédier 20.000 de farines qui seront bientôt suivis de 40 autres milliers. 400 gardes nationaux de Rochefort et 100 de la Rochelle y conduisent [à Bressuire] 8 pièces de canon, 800 gargousses, 40.000 cartouches, plusieurs barils de poudre et 1.000 fusils de calibre. Tous ces secours, et 8.000 hommes de gardes nationales qui sont actuellement à Bressuire sont bien plus que suffisants pour ramener la paix dans cette partie de notre département et tranquilliser les bons citoyens sur les suites de cette rébellion. » (*Averti*, Journal).

Le récit de Chassin, pour les affaires de Bressuire, diffère de celui des autres historiens, quant aux dates et aux pertes des insurgés. Pour lui, l'affaire du 22 est du 24, celle du 23 est du 25, celle du 24 est du 26. Il est dans l'erreur sur ces points.

Mercier du Rocher dit qu'il y eut à la dernière affaire de Bressuire 500 rebelles et 50 patriotes blessés. Chassin fixe, pour les trois journées de combat, la perte des patriotes à 15 morts et 20 blessés, celle des insurgés à 200 morts et 80 prisonniers, conformément au rapport de Boisard, de Cholet.

Les patriotes auraient perdu dans les combats de Bressuire trois gendarmes et six gardes nationaux. Ils auraient eu 15 blessés. (*Archives. nat. f. 7, 270*). D'après le rapport d'Audouin et Loiseau-Grandmaison, les pertes des patriotes se seraient élevées à dix gardes nationaux ou gendarmes tués et cinquante blessés. Les pertes des paysans insurgés sont évaluées à cinq

¹ On en prit 500. (*Madame de la Rochejacquelein.*)

cents par Richou, à six cents par le district de Bressuire et le rapport d'Audouin, à quatre ou cinq cents par une lettre de ce dernier et à trois cents par un administrateur du département des Deux-Sèvres. Ce dernier chiffre se rapproche peut-être le plus de la vérité. (V. Ledain, *Histoire de Bressuire*). Dans le rapport des événements que reçut le Ministre de la guerre on n'évalua pas d'abord à moins de 400 le nombre des tués ou blessés chez les insurgés ; mais tous les jours, écrivait-on, on rencontre dans les champs et dans les bois, des gens morts de leurs blessures. » (Richard, *Hist. du dép. des Deux-Sèvres*).

Lorsque Boisard arriva avec sa troupe, à Bressuire, il y trouva, entre autres, les gardes nationales de Poitiers, Loudun Thouars, Airvault. L'officier de gendarmerie, Prié, de Thouars, commandait en premier et Boisard, en second, cette troupe improvisée.

Madame de la Rochejacquelein raconte, dans ses *Mémoires*, que des gardes nationaux revenaient de Bressuire « emportant comme trophées, au bout de leurs baïonnettes, des nez, des oreilles et des lambeaux de chair humaine. »

« Mercier du Rocher a écrit en marge du volume qu'il s'était procuré dès son apparition, en 1815 : « Ce fait est vrai : J'ai fait moi-même jeter dans une fosse de cimetière, par un paysan patriote, une oreille qui lui servait de cocarde. » (*Chassin*).

« On exerça sur les vaincus les plus affreuses atrocités : plusieurs furent massacrés ; beaucoup eurent le nez et les oreilles coupés. Les patriotes de la plaine poussèrent même la barbarie jusqu'à promener, au bout de leurs baïonnettes, des nez, des bras, des jambes et des lambeaux de chair arrachés aux cadavres qu'ils avaient mutilés. Ils voulaient par ces sauvageries, disaient-ils, empêcher le retour d'une nouvelle insurrection. Mais toutes ces horreurs n'intimidèrent point les prisonniers.... Le commandant des patriotes leur ayant offert la liberté, rapporte Napoléon dans ses *Mémoires*, s'ils vou-

laient crier : Vive la Nation ! Vive la République ! en leur disant que leurs officiers les avaient trompés : « Non, Monsieur lui répondirent-ils, nos officiers ne nous ont pas trompés. Nous ne voulons pas crier : Vive la République ! » Et, pour ne pas manquer de fidélité à leur parti, ils reçurent la mort en criant : Vive la Religion ! Vive le Roi ! » (*Deniau*).

(*A suivre*)

C. PUICHAUD.





LE PORTUS SECOR

SOUVENIR D'AMÉRIQUE



IL est une question qui agite sans cesse le monde des archéologues dans l'Ouest de la France; et il est probable qu'elle n'est pas sur le point d'être résolue. Il s'agit de ce que fut jadis exactement le *Portus Secor* des anciens historiens, et de la détermination géographique précise de ce port célèbre.

On l'a placé un peu partout, sur les côtes de Vendée entr'autres, pour ne parler que de ce département. Les uns ont cru qu'il correspondait à l'un des ports encore existants; les autres, au contraire, le placent dans des parties de la côte aujourd'hui occupées par des dunes de sable fin.

En ce qui nous concerne, cette question nous préoccupe toujours, et, comme tout bon Vendéen, nous nous figurons que cette antique ville dut bien exister jadis sur le sol de notre pays natal. Mais on ne soupçonnerait certainement pas où et quand nous avons découvert une solution à ce problème, d'ailleurs par le plus pur hasard!

En 1893, nous nous promenions au deuxième étage du Palais des Manufactures de la *World's-Fair*, à Chicago, dans la section allemande, lorsque tout à coup notre attention fut attirée par l'une des cartes exposées. Elle portait pour titre *Gallia*, comme lieu d'origine Halle, et était, bien entendu, de fabrication allemande. Elle se rapportait, comme bien on pense, à l'état de la Gaule au moment de l'invasion romaine. La partie réservée aux côtes de l'Ouest, — les plus proches de Chicago, n'est-il pas vrai! — fixa de suite notre regard, en

nous faisant songer au pays absent. Et je vois encore le pauvre étudiant vendéen, perdu en la grande Amérique, retrouvant là-bas un vieux coin de son Marais mouillé !

A ma grande surprise, je lus très distinctement, sur cette carte vierge de presque toute autre indication pour les côtes de Vendée, à quelque distance entre l'île de Ré et « *Ogia Insula* » (Ile d'Yeu), entre la baie actuelle de l'Aiguillon et l'ancien *Pictonum promontorium* (pointe de Fromentine), situés en face « *Samnitum Insula ?* », ces simples mots, qui m'apparurent presque illuminés, tellement ils me surprirent sur les bords du lac Michigan !

SECOR PORTUS (Hâvre de la Cachère¹).

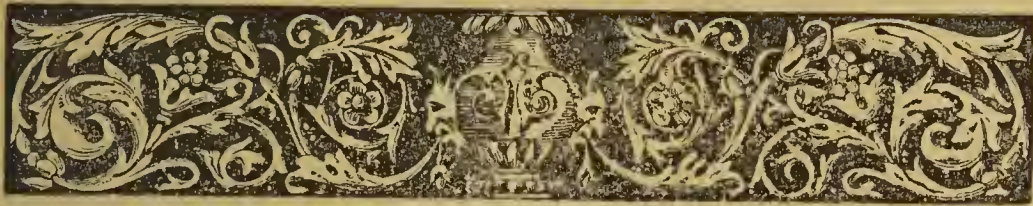
De ce point, placé sur la carte au niveau du hâvre actuel de la Gachère, partaient trois routes tracées nettement et allant l'une vers Angers (*Noliomagus*), l'autre vers Poitiers (*Limonum*) et la troisième vers Saint-Nazaire (?) (*Portus Nannetum*).

Ce petit fait m'a paru digne de remarque. Je sais bien, d'une part, que plusieurs auteurs ont depuis longtemps placé à La Gachère le fameux *Portus secor*, et, d'autre part, que cette carte n'a pas une plus grande valeur documentaire, parce que je l'ai vue à Chicago, au lieu de l'avoir découverte en Allemagne ! Mais il est déjà intéressant de noter que, pour les érudits d'Outre-Rhin, c'est bien la Vendée qui possédait jadis ce port si disputé.

Et j'ai voulu, en outre, montrer, par ces courtes réflexions, que souvent en allant à la recherche des productions *internationales*, du Progrès et de l'Actualité, on déniche parfois de curieuses vieilleries, qui font vibrer la corde sensible du Globe-Trotter le plus endurci, si accoutumé soit-il à la vie au grand air ou aux hôtels ultra-modernes des capitales du monde civilisé !

MARCEL BAUDOUIN.

¹ La carte portait bien Cachère, par un C, et non pas « La Gachère ».



LA TERRE ABANDONNÉE¹

(NOUVELLE VENDÉENNE)



A Monsieur Jules Lemaitre.
de l'Académie Française.

I

Un dimanche à la ferme.

COMME c'est dimanche, la ferme des Saulaies est presque déserte cet après-midi. Il n'y reste plus que le fermier Jean Poirier et sa femme Rosalie.

Les deux valets, Baptiste et Fernand, sont partis en compagnie du fils Louis, à l'assemblée-gagerie de Puymaufre-Saint-Jean où, une fois par an, le premier dimanche de septembre, viennent s'offrir comme domestiques les jeunes gens des environs. Les gars qui sont à gager, portent pour signe distinctif une feuille de chêne à leur chapeau ; et les filles qui veulent être servantes se mettent un petit bouquet de feuilles vertes à la ceinture, ou bien le portent à la main. Le lieu du rendez-vous, pour ceux qui s'offrent et ceux qui ont besoin d'aide, est sous les halles ; et de midi à trois heures généralement, le marché aux domestiques bat son plein.

L'offre se fait ; elle est acceptée ou refusée. Il y a de longs marchandages comme pour un achat de denrées ; et quand

¹ Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres ».

l'entente complète a été faite, les arrhes se donnent immédiatement en se frappant mutuellement dans la main... Marché fait ? Marché conclu !... Et c'est tout. Les engagements sur papier timbré sont inconnus. Rien ne vaut la parole donnée entre gens honnêtes.

L'assemblée de Puymaufre est d'ailleurs, comme tous les préveils, très nombreux au pays de Vendée quand c'est le printemps ou qu'arrive l'automne, un prétexte à fêtes et à réjouissances. Les cabarets sont pleins de jeunes gens et de jeunes filles qui viennent de suer quelques quadrilles échelés aux sons pleurards et grinçants d'un violon cacophone. L'uniformité des blouses bleues n'est rompue que par les robes aux couleurs crues des jeunes paysannes qui sont venues là pour le plaisir de danser et pour y chercher un mari. On n'en est plus en effet à compter les idylles qui se sont esquissées en s'en retournant, les soirs d'assemblée, la main dans la main, et qui toutes ont fini par un bel et bon mariage entre les danseurs de la journée.

Comme donc la ferme des Saulaies ne se trouvait être qu'à une lieue environ de Puymaufre, il était tout naturel que les deux valets Fernand et Baptiste qui avaient vingt ans, et le fils du fermier, Louis Poirier, qui en avait vingt-quatre puisqu'il venait de finir ses trois ans au régiment, se rendissent à l'assemblée pour y danser, chanter, rire et boire, comme il convient à des jeunes gens de leur âge.

Pourtant le père Jean Poirier, assis devant le banc de pierre de sa porte, en plein soleil, auprès de sa femme Rosalie, le père Jean Poirier était soucieux. Et la Rosalie elle aussi, si gaie jusque-là, ayant toujours le mot pour rire d'habitude, restait songeuse, triste même, assise auprès de son homme, les mains sur son tablier, et la figure penchée et méditative.

Après un assez long silence, Jean Poirier dit à la Rosalie.

— C'est vrai, le gars n'est plus le même depuis qu'il est arrivé

du service. Il y a quelque chose de changé dans ses habitudes qui ne me plaît pas.

— Mon pauvre homme, je le vois bien, va, dit la Rosalie ; et sûrement que le gars n'est point revenu du service le même qu'auparavant. Et ce n'est point à son avantage qu'il a changé.

— Non, ce n'est point le même homme. On dirait qu'il n'a plus de courage au travail, lui qui était si bon travailleur ; car, il n'y a pas à dire, il n'en craignait point de son âge, ni même de plus âgés pour couper les foins, labourer ou faire la moisson.

— Tandis que maintenant, continua la Rosalie, il fume, lui qui ne fumait pas ; il boit, lui qui était resté jusqu'à vingt ans sans boire de vin ; il jure le nom du Bon Dieu, lui qui était si pieux autrefois ; et il n'est allé à la messe à Puymaufre qu'une fois depuis son arrivée du service, lui qui, avant, y allait tous les dimanches.

— Je dis comme toi, va, la Rosalie, fit Jean Poirier en secouant tristement la tête. Quand je pense qu'il était si travailleur avant de partir...

— Ça, c'est vrai, toujours le premier à l'ouvrage.

— Et que maintenant il rechigne toujours quand on le commande.

— Quand on le croit aux champs il est à boire...

— Lui qui, autrefois, ne buvait jamais !

— Quand je lui dis d'aller panser les vaches, c'est un petit valet qui y va.

— Ah ! oui, il est changé notre Louis, mon pauvre homme.

— Tant changé que je n'y comprends rien de rien. Dire que nous comptons sur lui pour nos vieux jours, et que voilà qu'il ne veut plus de la ferme !

— Dame ! fit la Rosalie, il y a trois jours, il ne nous l'a pas envoyé dire. Ne nous a-t-il pas avoué qu'il voulait être facteur. Ah ! mon pauvre homme, ajouta-t-elle, je ne sais pas, mais tout ça, vois-tu, ne finira pas bien.

— Facteur, fit le vieux en s'animant. Eh bien, non, il ne sera pas facteur. Sa place est ici, avec nous. Ce que nous avons n'est pas grand, mais le peu de terre qu'on a au soleil est bien à nous, et ne doit rien à personne, Dieu merci !

— Bien sûr, mon homme.

— Facteur ! Un galvaudeux qui se permet de dire à son père qu'il veut être facteur ! Ah ! nous verrons ça !

— Quant à moi, dit la Rosalie, tu ne m'enlèveras pas de l'idée que c'est les honneurs qu'il a eus au régiment qui lui ont tourné la tête, à notre gars.

— Pourquoi ? Parce qu'il est revenu sergent ?

— Justement, mon homme. Ça lui a donné de l'orgueil ; et dame, à présent, il fait le fier.

-- C'est vrai que notre Louis n'est pas un sot, dit Jean Poirier, flatté tout de même ; parce qu'il a été l'école, et qu'il n'a pas fait comme nous qui ne savons ni lire ni écrire. Mais quoi, de notre temps, tu sais bien que ce n'était pas la mode d'aller chez le régent. Il n'y avait que les riches qui y allaient ; et nous n'étions point riches, pas vrai ? Du reste ça ne nous a pas empêché, avec notre bêtise et notre travail, de pouvoir arriver à nous mettre chez nous, dans notre maison, dans notre bien.

— Oui ; et au moment où il faudrait que notre gars continue à faire comme nous, voilà qu'il se met à ne plus vouloir cultiver la terre, et à mépriser pour ainsi dire les paysans, puisqu'il ne veut pas rester avec nous.

— Tout ça, sous prétexte qu'il a été sergent. Ah ! gueux de gueux ! dit Jean Poirier ; peut-on avoir ainsi de la misère avec les enfants.

Un long silence s'établit alors. La Rosalie, dont la pensée était loin, prit quelques fèves qui se trouvaient à la portée de sa main, et machinalement les écossa. Le père Poirier recommença à regarder fixement devant lui, du côté de la mare de la ferme, où barbottaient les canards aux ailes d'argent et d'acier bruni, non loin de la troupe bruyante et mouvante

des poules et des coqs au corsage noir, à la crête flambante, au bec agile.

Le clair soleil de septembre commençait à allonger les ombres des toits sur la cour ; et quelques feuilles que le vent cueillait à l'arbre, voletaient de-ci de-là, en poudre d'or dans la clarté blanche.

Les pensées de Jean Poirier et de sa femme, pour ne pas se traduire par la parole, n'en roulaient pas moins sur le même sujet. C'était la continuation mentale de la conversation de tout à l'heure. Leur préoccupation et leur ennui n'apparaissaient d'ailleurs qu'à des hochements de tête ou des haussements d'épaule.

Au bout d'une heure, la Rosalie, dont le baquet était à moitié plein de fèves écosées, leva les yeux vers Poirier et lui dit :

— J'ai une idée.

Jean Poirier l'interrogea du regard.

— J'ai une idée ; il faut marier Louis.

— Reste à savoir s'il le voudra, dit Poirier. Et puis la petite Mélanie qui était sa camarade de communion, et avec qui il devait se marier avant de partir, est mariée à cette heure.

— On en trouvera une autre. Tiens, par exemple voilà longtemps que moi j'ai songé à la fille à Michat.

— Le fait est, fit Jean Poirier, que s'ils voulaient tous les deux, je leur donnerais bien mon consentement. Seulement Michat, lui, ne voudra peut-être pas. Un homme qui possède au moins vingt hectares de bonne terre, et de l'argent tout prêt pour en avoir d'autres.

— Dame, oui ; mais aussi Clémentine Michat n'est guère demandée, parce qu'elle est trop riche pour les paysans qui voudraient d'elle, et aussi qu'elle n'est point jolie. Elle serait peut-être bien contente, toute la première d'être épousée par Louis Poirier, qui n'est point un galvaudeux, et qui est revenu sergent, ce que beaucoup de gars de chez nous ne peuvent pas dire.

— Dame ! fit Poirier évasivement ; dame ! la Rosalie, faudra voir.

Les rêves reprirent leur envol des cerveaux de papa et maman Poirier, qui voyaient déjà leur fils marié à la fille à Michat dont des champs justement touchaient deux des leurs.

Dans la nonchalance de cet après-midi de dimanche, où les travaux principaux de la ferme avaient été faits, les volailles ayant eu leurs grains et les bestiaux leurs fourrages ; et comme il faisait beau, ils restaient là, assis l'un auprès de l'autre, les deux vieux, devant la porte de leur maison, toujours immobiles et figés sur place, comme avec les jambes paralysées.

Mais les ombres des maisons devinrent plus longues. L'ombre du petit toit à pores vint jouer jusque sur le banc de pierre ; et le soleil blanc cacha la moitié de son disque au sommet de la colline.

Le vieux Poirier dit :

— Voilà la nuit. Il faut que j'aille voir à l'étable, et rentrer à l'écurie la jument qui est aux champs depuis ce matin.

La Rosalie constata :

— C'est vrai, oui ; voilà la nuit. Il faut que j'aille faire ma soupe.

Et ils se levèrent l'un et l'autre. Poirier alla chercher un peu de vert pour les vaches ; et chargé de son fardeau, se rendit dans l'étable. La Rosalie s'en alla prendre des légumes dans le verger, du bois dans le bûcher, et elle rentra dans la maison pour y préparer le repas du soir.

Quand ce fut six heures, voyant que Louis et les domestiques n'arrivaient pas, la Rosalie eut un mouvement d'impatience. Elle appela son homme qui se promenait dans le verger en baillant aux corneilles :

— Poirier ! Hé ! Poirier !

— Hop !...

— Voilà qu'il fait noir comme chez le loup ; et les gars ne sont pas rentrés encore.

— Ils sont sans doute en train de nocer dans les cabarets.

— Bien sûr. Où veux-tu qu'ils soient ?

— Ah ! oui, gémit la Rosalie, je ne sais pas vraiment comment tout cela va tourner ; mais je vois bien que le régiment a changé complètement notre Louis. Lui qui ne buvait jamais...

— Eh bien, bougonna le vieux ; il boit à présent, voilà l'affaire.

— Lui qui ne dansait pas ! ..

— Eh bien, il danse à présent. Il n'y a que ça de changé.

— Dis donc, mon homme, continua la Rosalie, tu dois avoir faim. La soupe est chaude ; si tu veux manger, mange... Moi, ce soir, je n'ai envie de rien.

— Ah ! moi non plus, dit Poirier ; parce que, décidément, il se passe chez nous des choses qui me tracassent ; et tout ça ne va pas comme je veux.

Pourtant, par habitude, il prit sa place coutumière sur le banc, devant la grande table rectangulaire en chêne massif, sur laquelle trois générations d'hommes avaient pris leurs repas, et que des centaines de coudes, par le frottement, avaient rendue luisante comme un parquet de salon princier.

La Rosalie apporta la soupe fumante et Poirier se mit à manger.

Quand son homme eut fini la soupe, elle lui servit un pichet de vin blanc et un plat de légumes ; puis, selon son habitude elle s'assit loin de la table, dans sa chaise auprès du foyer, et mangea un peu de soupe avec sa cuillère, dans une grande assiette creuse sur les genoux.

Elle finissait sa soupe, juste comme Poirier se levait de table.

— Tu sais, dit Poirier qui était resté silencieux durant tout le repas ; tu sais, la Rosalie, qu'il faut que ça finisse, que ça ne peut pas continuer ainsi. Faudra que Louis, désormais, tout grand et tout sergent qu'il est, fasse tout ce que je lui commanderai, ou sans cela, ça n'ira pas. Un godelureau qui se permet de n'être pas rentré pour la soupe ! Tu m'entends, la Rosalie, je te dis qu'il faudra que ça change !

— Ah ! dit la Rosalie, pour la centième fois, je ne peux pas reconnaître mon gars depuis quelque temps. Enfin, je vais me coucher, moi... S'ils veulent manger en rentrant, il y a du pain dans le hûcher... D'ailleurs ils n'auront sans doute pas plus faim qu'ils n'auront soif... Enfin !

— Moi, dit Jean Poirier, je vais d'abord au Pré de la Taure, pour voir si la jument de notre voisin Boliveau n'a pas sauté les buissons. Je rentrerai après. Bonne nuit, la Rosalie.

— Bonne nuit, mon homme.

II

Réprimandes.

A cinq heures le lendemain matin, comme elle avait accoutumé, la Rosalie se leva la première pour tremper la soupe. Elle réveilla Poirier qui dormait à poings fermés.

— Eh bien, dit-elle, tu les as entendus rentrer cette nuit, les garnements ?

— Oui, fit Poirier ; à onze heures. Mais il faudra que ça change, je te dis.

Le père Jean s'habilla, et alla dans la chambre de son fils.

— Allons, fainéant, cria-t il ; lève-toi !

Louis Poirier, tout gourde de sommeil, entendit, et se réveilla.

— Eh bien, quoi, rouchonna-t-il ; alors il n'y a plus moyen de dormir tranquille !

— Si tu n'étais pas rentré saoul hier soir, répliqua le père Poirier, tu ne te sentirais pas si fatigué ce matin.

— Eh bien, quoi ? Est-ce que je n'ai pas l'âge de me conduire tout seul à cette heure !

— Lève-toi, je te dis, gronda le père en qui la colère montait. Ce matin tu as les vaches à soigner, ne l'oublie pas.

— C'est bon, c'est bon ; on y va, fit enfin Louis Poirier en sautant du lit ; mais ce n'est pas la peine de faire tant de bruit.

Il s'habilla, et alla aider aux deux valets qui déjà commençaient leur besogne.

Cette journée se passa sans incidents. Louis Poirier s'occupait des travaux de la ferme, avec peu d'entrain, c'est vrai, mais sans que sa nonchalance fût pourtant trop apparente.

Quatre ou cinq jours durant, Louis Poirier ne mérita pas trop d'observations de ses parents. Il était taciturne évidemment, selon son habitude depuis quelque temps ; mais, comme son ouvrage se trouvait être fait, Jean Poirier et la Rosalie ne le chicanèrent pas trop sur son caractère assombri, maussade et souvent désagréable.

Ses préoccupations étaient visibles, à un pli de son front, qu'il gardait presque continuellement depuis une dizaine de jours. Il ne se plaignait pas cependant, concentrant en lui ses plus secrètes pensées, muet comme une maison déserte.

Pourtant un soir, n'y tenant plus, Louis Poirier dit, devant les domestiques, à son père et à sa mère, réunis pour le repas du soir :

— C'est demain dimanche. Je compte aller parler à Monsieur Georget, le député.

— Te voilà encore repris par tes mauvaises idées, dit la Rosalie.

— Parfaitement. J'en ai assez, moi, de travailler chez les autres, et de n'en être pas plus avancé pour ça. Et puis, il n'y a pas à dire, je veux être facteur ; je ne veux plus travailler aux champs.

— C'est donc que tu nous méprises ? dit la mère.

— Je ne vous méprise point, mais je veux être employé, voilà ! J'ai vingt-quatre ans, je sais ce que j'ai à faire. Je veux être mon maître.

— Mais, mon pauvre gars, dit la mère Poirier, tu ne vois donc pas que chez nous tu fais ce que tu veux, et que tu es le maître après nous ; tandis que si tu es facteur, il faudra que tu obéisses à tes chefs.

— Ça m'est égal, riposta Louis Poirier butté à son idée fixe. Je ne veux point travailler aux champs.

Jean Poirier n'avait encore rien, dit, laissant causer sa femme.

— Ecoute, Louis, dit-il en frappant sur la table ; si tu veux la guerre avec nous, tu n'as qu'à conserver ces idées-là.

— Ce n'est pas de mauvaises idées, répliqua le fils Poirier. En tous cas, je ne fais de mal à personne.

— Non ; tu ne fais de mal qu'à toi-même et à nous ; et c'est déjà trop. Tu seras un paysan comme nous l'avons été, je te dis ; ou sans cela il n'y aura pas de pain ici pour toi. Choisis.

— C'est bon, répondit Louis Poirier d'un air sournois. Reprochez-moi maintenant le pain que je mange.

— Le pain qu'on mange doit se gagner, riposta Jean Poirier. Travaille.

— Je travaillerai pour manger du pain, oui ; mais comme employé, pas comme cultivateur.

— Tu n'es qu'un orgueilleux que la vanité perdra, dit le père. Réfléchis avant de prendre ta décision ; et dis-toi bien que je ne céderai jamais.

— C'est bon, fit Louis Poirier d'un ton sec. Je réfléchirai comme vous dites, et vous aussi vous réfléchirez ; puis on reparlera de ça.

Les domestiques, qui écoutaient et ne disaient rien, finissaient justement de manger. Fernand jeta un regard interrogateur à Baptiste ; et, d'un signe de tête, il lui demanda s'il voulait le suivre. Baptiste hocha la tête affirmativement. Ils sortirent donc ensemble de table, laissant seuls les Poirier.

Contrairement à ce qui était à prévoir, la discussion s'interrompit presque aussitôt. Chacun se tenait maintenant sur la défensive, sans franchise, sournoisement, se gardant de parler le premier. C'est ainsi que, peu après, ils se séparèrent, sans s'être dit autre chose que la banale et habituelle formule : Bonne nuit !

Cet incident de la soirée était, pour ainsi dire, la première escarmouche.

Le lendemain Louis Poirier n'alla pas chez M. Georget. Il

alla seulement passer quelques heures à Puymaufre, entre messe et vêpres.

La première bataille fut livrée le mercredi suivant.

Dans l'après-midi, en effet, Louis Poirier rentra à la maison pour y chercher un outil de culture ; et il s'y trouva seul à seule avec sa mère.

Conciliante, croyant à son influence sur son fils, elle le retint pour lui parler.

— Voyons, dit-elle ; voyons, mon gars, ça n'est pas tout ça, il faut maintenant que te voilà revenu du régiment, que tu prennes une femme, au lieu d'avoir les idées que tu as.

— Me marier, fit Louis. Dame ! je ne dis ni oui ni non, vous savez !

— Mélanie, ta camarade de communion, que tu devais épouser, est mariée comme tu sais.

— Oh ! Mélanie, fit Louis avec un dédaigneux haussement d'épaules.

— Aussi, dit la Rosalie, j'ai songé pour toi à une autre.

— Qui ça ?

— Clémentine, la fille à Michat.

Pour le coup, Louis Poirier éclata de rire.

— Elle est bossue !

— Ça se voit si peu.

— Elle marche comme un canard !

— Son père a du bien.

— Elle a la tête noire comme les ailes d'un corbeau.

— Mais si elle n'est pas belle, elle est riche, voyons, répliqua la mère. La beauté n'a jamais fait le bonheur dans un mariage.

— Taratata ! sifflota Louis Poirier. Non, voyez-vous, ma mère, ce que vous me dites là n'est pas sérieux. Je n'en voudrais pas, de Clémentine Michat, quand même elle aurait encore trois fois plus d'écus et de terres au soleil.

— Tu as tort, mon gars. C'est ta mère qui te dit que tu as tort.

— Non, je n'ai pas tort, ma mère. Et puis, se décida-t-il à

avouer, s'il faut vous dire, je n'en veux pas parce que je me suis déjà promis.

— Tiens, voyez-vous, le cachottier, fit la Rosalie vivement intéressée. Et à qui t'es-tu promis?

— Je me suis promis à... Je puis vous le dire aussi bien maintenant qu'un autre jour, après tout, puisque un jour ou l'autre il faudra que vous l'appreniez. Eh bien, je me suis promis à Joséphine Tripaud, de Puymaufre.

— La fille à Tripaud, le cordonnier ? Pas possible !

— Si, ma mère.

— Eh bien, mon gars, dit la Rosalie subitement encolérée ; si tu comptes jamais sur mon consentement pour commettre cette bêtise, tu te trompes.

— Pourquoi, une bêtise ?

— Une fille qui n'a pas le sou !

— Elle a onze cents francs d'argent qui lui reviennent de sa défunte mère ; elle est fille unique, et son père loge dans une maison qui est à lui.

— Une fille qui ne sait seulement pas faire usage de ses dix doigts.

— Pardon, ma mère. Elle gagne vingt sous par jour, et nourrie, dans les maisons bourgeoises, comme lingère.

— Eh ! s'enflamma la mère ; c'est bien pour ça, justement, qu'elle travaille dans des maisons bourgeoises comme lingère, que je n'en voudrai jamais pour bru. Est-ce qu'elle traita les vaches, ma bru ?

— Elle s'y fera.

— Est-ce qu'elle a seulement jamais fait un morceau de beurre, ma bru ?

— Elle s'y fera ! Elle apprendra ! Je te dis, moi, que je ne veux point d'une bru pareille ; d'une bru qui ne sache rien de rien, d'une bru qui ait les mains blanches !

— Je ne me marierai pourtant point avec une autre, répliqua Louis Poirier d'un air décidé. Je me suis promis ; et ce qui est juré est juré.

— Ah çà ! cria la Rosalie, est-ce que tu vas toujours nous résister, maintenant ? Je t'ai dit, et je te répète, que depuis que tu es arrivé, tu ne nous fais que des chagrins. Il va falloir que ça cesse, tu sais ; ou bien, moi aussi, je vais changer.

— Ne vous faites point de mauvais sang, la mère. Mais ce que je vous dis par rapport à Joséphine Turpaud, je le ferai.

— Va-t'en, tiens, cria la mère Poirier... Va-t'en, que je ne te voie plus. Tu étais bon, et tu es devenu mauvais. Tu aurais mieux fait de rester au régiment, plutôt que de rentrer chez nous pour nous causer tous ces chagrins. Va-t'en !...

Et ce fut la Rosalie qui s'en alla, les larmes aux yeux, pleurer toute seule dans un coin de la cour.

Le gars Louis, bien qu'ému de la réprimande de sa mère, prit la serpe qu'il était venu chercher, et s'en retourna vers les champs, en sifflotant, presque insoucieux, une sonnerie de caserne.

Le soir même, un peu avant la soupe, dès que Jean Poirier fut revenu des champs, d'où en rentrant il était passé chercher les vaches qu'il ramenait, la Rosalie l'appela et lui dit à brûle-pourpoint :

— Tu sais, Jean, notre gars Louis est un vaurien, un rien qui vaille.

— Qu'y a-t-il encore ? demanda le père Poirier.

— Il y a qu'il veut se marier.

— Bon ! Et avec qui ? Pas avec la fille à Michat ?

— Non, pas avec la fille à Michat, avec une autre et devine qui ?

— Qui ça ?

— Avec la fille à Tripaud, le cordonnier de Puymaufre.

— C'est vrai, ce que tu dis là ?

— Il me l'a dit lui-même.

— C'est bon, fit Poirier, qui d'un mouvement brutal cassa sur le sol de la cour la gaule qu'il tenait à la main. C'est bon ! Je vais voir à ça ! On lui en a trop passé à ce gars-là. Il faudra qu'il s'amende.

Quand les deux valets furent rentrés de la plaine avec le gars Louis qui les y avait rejoints, la soupe fut servie. Chacun des hommes prit sa place accoutumée autour de la table, et mangea dans le plus grand silence. Seuls les valets hasardèrent, au début quelques paroles.

— La soupe est chaude, constata Baptiste.

— Vous l'avez attendue à chauffer, vous pouvez bien l'attendre à refroidir, répondit aigrement la Rosalie.

Fernand poussa sous la table le pied de Baptiste.

— Ça ne va pas bien encore, fit Baptiste à voix basse.

S'apercevant que quelque querelle encore allait éclater entre les maîtres, ils mangèrent paisiblement, et ne se dirent plus rien. Ensuite l'un et l'autre sortirent, ayant souhaité une bonne nuit ; et ils gagnèrent leur chambre commune, située auprès de l'étable à porcs.

Jean Poirier, n'attendant que la sortie des domestiques, arrêta d'un geste son fils qui voulait, lui aussi, se lever de table.

— Attends, fit-il, j'ai à te causer.

— Ah !...

— C'est vrai, ce que ta mère m'a dit, que tu t'es promis à la fille à Tripaud.

— Oui, c'est vrai.

— Et tu crois que nous allons te donner notre consentement ?

— Faudra bien, puisque je me suis promis.

Eh bien, mon gars, dit Jean Poirier, si tu veux te marier avec la fille à Tripaud, tu as mangé plus de sel ici que tu n'en mangeras.

— Pourquoi donc ne voulez-vous pas ?

— Parce qu'il faut que tu épouses une fille de ta condition, tu entends bien ; une fille de fermier qui ait du bien au soleil que tu cultiveras pendant qu'elle fera la soupe. Je ne veux point d'une muscadine chez moi, tu m'entends ; ou sans cela il y aura la guerre ici. Je veux une bru qui soit comme ta mère, qui ne craigne pas de se salir les mains à soigner les

cochons et les vaches. Je veux une bru comme ça, tu m'entends et je ne veux pas d'une fille aux mains blanches ; ou bien nous ne nous entendrons pas.

— Dame, dit Louis ; tant pis ! Mais je me suis promis à Joséphine Tripaud ; et c'est avec elle que je me marierai.

— Si tu te maries avec elle, tonna Jean Poirier, tu logeras où tu voudras, mais ce ne sera pas ici ; tu feras ce que tu voudras, mais nous ne t'aiderons point.

La Rosalie était debout auprès du foyer, les deux poings sur les hanches, attentive au débat, mais ne disant pas mot.

Jean Poirier continua :

— Tu entends ce que je te dis ? Nous ne t'aiderons point, Tu pourrais mourir sur la paille que tu n'aurais pas un sou de notre bien. Et c'est bien toi qui l'auras voulu, si ce malheur arrive. Je te parle comme je dois te parler. Réfléchis.

— C'est tout vu, tout entendu, répliqua Louis. Je me marierai avec Joséphine Tripaud ou je ne me marierai pas.

La Rosalie éclata.

— Je te dis, moi, que tu es un mauvais garnement, que tu finiras mal avec ta fierté, et que ton orgueil ne te portera pas chance. Ah ! tu veux des muscadines ! C'est des filles aux pattes blanches qu'il te faut. Ah ! tu méprises la terre maintenant, et tu veux être employé. Eh bien, moi vivante, tu m'entends, ta lingère n'entrera pas chez nous ! Ah ! tu méprises le métier de ton père ! Eh bien, mon gars, tu t'en repentiras ! Et puis, ça ne se passera pas comme ça. Et puis, je ne t'ai pas élevé pour faire de toi un facteur !

— Paix ! la Rosalie, dit Jean Poirier essayant de la conciliation. Faut l'excuser pour cette fois. Demain il n'y songera plus.

— Vous verrez bien, menaçait le fils entre ses dents.

— Tu es encoléré, et tu as tort, fit Jean Poirier. Tu ferais mieux de suivre nos conseils. Tiens, si tu veux, tu peux épouser la fille à Michat...

— Je vous dis que je n'en veux pas de votre fille à Michat.

— Eh bien, moi, cria Jean Poirier, en frappant un grand coup de poing sur la table, je n'en veux point de ta fille à Tripaud. Et puis, en voilà assez pour aujourd'hui. Allons dormir. Nous verrons bien si demain tu as changé d'avis.

Les deux hommes se levèrent. La Rosalie mit des cendres sur le feu ; et chacun s'en alla se coucher, très ennuyé de cette nouvelle scène de famille.

III

Le Député.

Une grande contrainte régnait entre le fils et ses parents ; mais il n'y eut pas entre eux de nouvelles explications. La semaine se passa sans incidents. Le dimanche matin, Louis Poirier tira sa veste de l'armoire, lui qui généralement ne la prenait que dans les grands jours ; et il sortit, sur les dix heures, en disant à la Rosalie, seule en ce moment à la maison.

— Ma mère, je reviendrai vers six heures.

— Où donc vas-tu ?

— Oh ! je ne me perdrai point, allez ! Je suis assez grand pour me guider tout seul.

— Tu vas voir ta muscadine ? demanda la Rosalie.

— Non ; ce n'est pas là que je vais.

Louis Poirier s'éloigna, et se rendit à pied, directement, aux Essores, chez M. Georget, député de la circonscription dont dépendait Puymaufre-Saint-Jean.

Une gelée d'hiver avait durci la route, sur laquelle ses souliers sonnaient dur et sec, rythmiquement, comme dans une marche militaire. Il avait plu la veille ; aussi l'eau avait-elle stagné dans les pas des bœufs sur les marges du chemin ; et cette eau, s'étant glacée à la surface, formait une mince croûte de la couleur d'un verre dépoli, que faisait miroiter un soleil pâle et peu réchauffant. Quelques rouge-gorges, de-ci de-là, cherchant pâture, voletaient de buissons en buissons, par

petits essors, dans cette tristesse que donnent à la nature, les premiers froids de l'hiver, tueurs d'oiseaux et destructeurs de feuilles.

Louis Poirier se hâtait. L'air vif lui rendait la face rouge ; et le bout de son nez brillait tant il était luisant.

Il sonna, vers midi, à la porte de M. Georget, qui justement sortait de table.

On l'introduisit dans un petit salon chichement décoré ; l'autre, le beau, n'étant réservé qu'aux électeurs influents, où après avoir attendu la demi-heure réglementaire, vint le député Georget, un petit propriétaire foncier, tout fier de son mandat, sans valeur intellectuelle, mais très estimé de ses compatriotes, parce qu'il avait la poignée de main facile, et qu'il trinquait en toute occasion avec les paysans.

— Bonjour, Monsieur le député. Je viens pour...

— Ah ! c'est vous, Poirier. Eh bien, mon garçon, je m'occupe toujours de votre affaire.

— Est-ce que ça demandera longtemps avant que j'obtienne ma place, Monsieur le député ?

— Dame, vous savez, mon ami, je m'occupe de vous le plus que je peux ; voilà tout ce que je puis vous dire. Il y a tellement de concurrents pour si peu de places dans cette administration des postes.

— C'est que, Monsieur le député, voilà déjà longtemps que j'ai fait ma demande.

— Et ! je le sais pardieu bien, mon ami. Aussi croyez que si cela ne dépendait que de moi, vous seriez déjà nommé. Seulement, comme je viens de vous le dire, l'administration des postes est débordée de demandes pour cet emploi de facteur.

— Pourtant, Monsieur, fit Louis Poirier naïvement, j'ai bien quelques droits à cette place, puisque j'ai été sergent, et que mon livret militaire ne contient que de bonnes notes.

— Oui, certainement, mon cher Poirier, répondit le député ; certainement les renseignements qui ont été fournis sur vous sont excellents ; mais que voulez-vous, prenez pa-

tience, c'est tout ce que je puis vous dire quant à présent. Paris ne s'est pas fait en un jour ; et c'est avec de la patience que vous arriverez à ce que vous attendez. Je m'occupe de vous, vous dis-je ; et dès ma rentrée à Paris, c'est-à-dire dans huit jours, j'irai voir moi-même le directeur des postes et télégraphes — que je connais bien, et qui est mon ami, ajouta-t-il en se vantant.

— Je vous remercie beaucoup, Monsieur le député.

— Vous me remercirez quand je vous aurai donné satisfaction. D'ici là, espérez...

— Ah ! à propos, dit M. Georget, que devient donc votre curé de Puymaufre, celui qui a refusé de laisser planter le drapeau tricolore, le quatorze juillet dernier, à la porte de son église ?

— Je n'en sais trop rien, fit Louis Poirier ; parce que j'étais encore au régiment quand tout cela se passait.

— C'est juste. Mais vous savez que ça va lui coûter cher, à votre curé. Son déplacement s'impose. Et ce ne sera peut-être pas tout. Car si nous, les représentants du suffrage universel, nous nous dévouons pour ceux qui sont dévoués au régime actuel, nous avons aussi le devoir de combattre les ennemis de la République ; et nous ne faillirons pas à cette tâche sacrée.

— Oui, Monsieur le député, fit Louis Poirier, pour avoir l'air de goûter tout ce que ces paroles de l'élu du peuple contenaient de courage civique.

— N'oubliez donc pas, mon ami, qu'il faut être un bon et honnête républicain ; et, je vous le dis en confidence, qu'il ne faut jamais combattre le gouvernement dont on veut obtenir les faveurs. Il faut au contraire marcher avec lui, et ne pas craindre de se montrer militant pour la défense des hommes du gouvernement, et des immortels principes de quatre-vingt-neuf.

— Oui, Monsieur le député, dit Louis Poirier, plutôt très flatté de l'importante confidence politique qu'il venait de recevoir du plus éminent homme public du canton des Essores.

— Je ne vous cacherai pas, continua M. Georget, qu'il m'est venu aux oreilles que votre père, qui, je me plais à le reconnaître d'ailleurs, est un excellent homme, a le défaut des paysans âgés, qui est de mal s'assimiler les principes du progrès moderne. En un mot, pour vous parler franc, je me suis laissé dire que le père Poirier était soupçonné de réaction et de cléricanisme.

— Oh ! Monsieur le député ! protesta vivement Louis Poirier, sur les joues duquel monta le rouge de la honte. Oh ! Monsieur le député.

— Toutes les erreurs sont excusables, voulut bien concéder M. Georget. Pourtant il ne faut pas se dissimuler que la réputation qu'a votre père, à tort ou à raison, pourrait bien retarder quelque peu votre nomination.

— Vraiment, Monsieur le député, fit Louis Poirier, tout déconfit.

— Oui. Heureusement que je suis là. Mais n'oubliez pas, si l'occasion s'en présente, adroitement, sans avoir l'air d'y toucher, de nous ramener votre père. Vous m'avez compris, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur le député. Certainement ; je n'y manquerai pas.

— Bon ! Sur ce, congédia M. Georget, je ne vous retiens plus ; car j'ai énormément à travailler pour préparer une interpellation que je compte adresser au Ministre de l'agriculture, dès la rentrée des chambres. Au revoir, mon bon ami ; comptez sur moi.

Louis Poirier sortit à reculons, en saluant très bas. Bien qu'ennuyé de voir ses affaires à peu près dans le même état qu'avant sa visite, il n'en conservait pas moins le ferme espoir que M. Georget allait s'occuper de lui ; car enfin il l'avait appelé « mon cher ami » durant toute leur conversation, et il lui avait donné d'excellents conseils concernant la chose politique.

Il s'en retourna donc, d'un pas allègre vers la ferme des

Saulaies ; sans oublier, évidemment, de passer par Puymaufre, où il attendit dans un cabaret proche de l'église la fin des vêpres, pour en voir sortir Joséphine Tripaud, sa promise. Dès qu'il l'eut aperçue, il quitta le cabaret, et se trouva en même temps qu'elle chez le père Tripaud.

— Vous savez, Joséphine, lui dit-il, que je viens de chez Monsieur Georget ?

— Eh bien ?

— Il m'a assuré qu'il allait s'occuper de moi de plus en plus ; et il m'a affirmé que j'étais à peu près sûr de réussir d'ici peu, à cause de mes bonnes notes au régiment. Seulement, ce sera long, parce qu'il y a beaucoup de demandes pour cette place-là, paraît-il.

— Allons, tant mieux, fit Joséphine. Mais il vaudrait tout de même mieux que ça arrive tout de suite.

Le père Tripaud entra à ce moment.

— Bonjour, Louis, fit-il d'un ton bonace. Eh bien, vous êtes seul aujourd'hui encore ? Vous aviez pourtant dit que vous amèneriez votre père et votre mère aujourd'hui chez nous, pour que nous causions ensemble.

— Oui, mais voilà, fit Louis Poirier d'un ton embarrassé ; dès les premiers mots que j'ai dit à ma mère, elle m'a désapprouvé. Puis, après ça, mon père s'est mis de son côté, et il n'y a pas de sottises qu'ils ne m'aient dites.

— Ah bah ! Ils ne veulent pas !... C'est-il, dit Tripaud, qu'ils trouvent Joséphine laide ?

— Non.

— C'est-il qu'il n'y a pas de l'honorabilité chez nous autant que de votre côté ?

— Non ; ça n'est pas ça.

— C'est-il que nous ne sommes pas assez riches ?

— Non. Seulement ils disent qu'ils ne veulent pas, sous prétexte que Joséphine est lingère ; et ils l'appellent une muscadine.

— Une muscadine !

— Oui. Ils disent que Joséphine ne saura jamais traire les vaches, ni baratter le beurre.

— Avec ça que c'est difficile, dit Joséphine Tripaud, ennuyée au début, et qui maintenant riait de toutes ses jolies dents. Et puis, quand même, si je ne sais pas faire ça, j'en reviendrais à votre mère, vous savez, moi, quand il s'agira de faire un pantalon ou de reprendre des hardes.

— Bien sûr ; c'est bien ce que je lui ai dit, acquiesça Louis Poirier. Bien sûr, Mademoiselle, puisque c'est pour ainsi dire votre métier. Je leur ai dit cela, aux vieux. Seulement ils sont entêtés. Ils sont butés, là ! Ils ne veulent pas !

— Enfin, conclut le père Tripaud, si vos parents sont butés, s'ils ne veulent pas, vous savez ce qu'il vous reste à faire, c'est de ne pas remettre les pieds chez nous !

— Ah ! par exemple, papa, pleura Joséphine ; puisque nous nous sommes promis !

— Mais oui, dit Louis Poirier, voyons, puisque nous nous sommes promis !

— Vous vous êtes promis, soit. Mais du moment où vos parents ne veulent plus, mon garçon, vous n'avez qu'à leur dire de vouloir, ou à ne plus remettre les pieds ici. Voilà. Il n'y a pas à choisir.

— Après ça, vous savez, dit Louis Poirier, les vieux sont emportés, c'est vrai ; mais au fond ils ne sont pas méchants ; et ils reviendront sans doute avant peu sur leurs sentiments premiers.

— Essayez de les faire revenir si vous pouvez, dit Tripaud ; mais aussi vrai que je m'appelle Tripaud, vous ne reviendrez plus ici qu'avec votre père et votre mère, pour les accorder.

— Parlez-leur, voyons, implora Joséphine qui se lamentait toujours. Vous ne me ferez jamais croire qu'ils ne voudront pas, si vous les prenez comme il faut.

— J'essaierai, je vous le promets. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour cela.

— Ah ça ! dit Tripaud, qui avait la réflexion lente ; mais vous m'avez dit que vous demandiez une place de facteur.

— C'est bien à cause de cela que nous avons la guerre chez nous, fit Louis Poirier. Mes père et mère ne veulent pas que je sois facteur non plus. Ils veulent que je reste chez nous à cultiver les terres, et que j'épouse, par exemple, la fille à Michat.

— Eh bien, c'est ça, nargua Joséphine Tripaud d'un air pincé ; allez-y, épousez Clémentine Michat. Vous en aurez pour votre argent. Elle marque tellement bien, que tout le monde rit quand elle entre à la messe.

-- Aussi, répliqua Louis, j'ai bien répondu chez nous que je n'en voulais pas. J'ai dit que j'avais donné mon affection à Joséphine Tripaud, et que c'est elle que j'épouserai.

— Tout ça, expliqua Tripaud ; tout ça c'est du sentiment. Vous n'êtes pas là pour conter des fariboles à ma fille. D'ailleurs, vous savez ce que je vous ai dit ; faites-en votre profit. Voilà ! Sur ce, serviteur... Un coup de vin, hein ?

— Non, merci bien, répondit Louis Poirier. Voilà qu'il se fait tard ; et j'ai promis à ma mère d'être rentré pour six heures. Je m'en vais leur parler, aux vieux, je ne vous dis que ça ! Il faudra bien qu'ils fassent ce que je veux !

Louis Poirier serra la main au cordonnier, embrassa sur les deux joues Joséphine, et prit la porte.

Le père et la fille écoutèrent quelques instants le bruit de son pas décidé sur la route ; puis, quand il eut détourné le chemin qui mène aux Saulaies, ils rentrèrent.

Louis Poirier fut de retour aux Saulaies assez tôt pour avoir le temps de changer ses belles hardes du dimanche, et de venir s'asseoir à la table pour y dîner avec les autres.

Ce soir-là encore il n'y eut pas d'explications orageuses. Jean Poirier se contenta de dire à son fils d'une voix aigre que, sans doute, ce dimanche encore, il avait mené la vie joyeuse, et qu'il avait dû s'attarder au cabaret, à dépenser un argent qu'il ne gagnait presque plus.

Mais Louis ne répondit pas à ces insinuations. Il ne répli-

qua pas, sachant bien que cela eut dégénéré en dispute. Or, le garçon avait son plan, qui était, pour obtenir la réalisation de ses désirs, de commencer à employer la douceur, quitte à devenir violent par la suite, s'il le fallait.

IV

Consentement.

Ni le père, ni la mère, ni le fils, n'osaient donc aborder le seul sujet de conversation qui les intéressait tous, dont ils étaient hantés.

Le jeudi pourtant, Louis se décida à parler à sa mère.

— Ma mère, dit-il ; ça ne peut pas durer comme ça. Pourquoi ne voulez-vous pas que je me marie avec celle qui est ma promise ?

— Je ne veux pas, parce que je ne veux pas, répliqua la Rosalie d'un ton bourru.

— Mais pourquoi donc ? Dites-moi vos raisons, voyons, ma mère.

— Je t'ai déjà dit que je ne voulais pas d'une muscadine pour bru. Moi je ne me déciderai jamais de mon plein gré. Parle à ton père ; c'est lui qui commande ici. S'il veut, je voudrai aussi.

— Ah ! C'est trop fort ça ! Voyons, ma mère. Puisque je vous dis que Joséphine n'est pas une dégoûtée comme tant d'autres filles des villes, qu'elle est travailleuse, et qu'elle fera parfaitement l'affaire chez nous pour vous aider dans le ménage.

— Nenni ; je n'en crois rien.

— Elle est travailleuse, Joséphine ; elle ne craint point ses peines ; et vous verriez combien elle vous serait utile ici, maintenant que vous vous faites vieille.

— Avec ça qu'elle donnera à manger aux cochons, ta fille à Tripaud !

— Mais bien sûr ! Elle se mettra à ça comme à autre chose !

— Avec ça qu'elle saura faire un morceau de beurre, ta bonne amie !

— Elle s'y mettra, voyons, ma mère. Vous le lui apprendrez. En tous cas, elle m'a dit elle-même que pour laver le linge et raccommoder les hardes, elle n'en craignait point. Et elle sait très bien faire la cuisine, vous savez ?

— Oui, nargua la Rosalie, des petits plats fins, des sucreries ! Je te dis, moi, que je ne veux point de cette fille-là chez nous. Une fille, continua-t-elle en s'enflammant, qui n'a seulement pas un arpent de terre au soleil.

— Elle a onze cents francs qu'elle tient de sa mère.

— Qu'elle les garde. Nous ne lui demandons point son argent.

— Ainsi, vous ne voulez pas ?

— Non, je te dis ; je ne veux point.

— Eh bien, dit Louis Poirier, c'est bien vous qui l'aurez voulu !... Si ce n'est pas avec Joséphine Tripaud que je me marie, je ne me marierai pas, voilà tout.

— Tu n'as pas raison, tiens, mon pauvre gars... Et puis tout ça, moi, tu sais !... dit la Rosalie, remuée enfin par le ton malheureux et convaincu avec lequel cette simple phrase avait été dite par son fils. Et puis, après tout, parle à ton père ; moi, ça ne me regarde pas.

La Rosalie, dès que Louis eut tourné les talons, n'eut rien de plus pressé que d'aller informer Poirier des persistances de leur fils.

L'explication définitive, entre Jean et Louis Poirier, fut orageuse. Beaucoup de mots aigres furent échangés ; mais en fin de compte, le brave père Poirier, lassé, voyant déjà la maison, quittée par son fils unique, ainsi que celui-ci l'en avait menacé ; dans la crainte du foyer désert, se sentit fléchir vers la fin de la discussion, et dit :

— Après tout, mon gars, tu es d'âge à savoir ce que tu fais. Ta mère et moi nous te donnons de bons conseils que

tu ne veux pas suivre... Tu nous causes plus de peines que tu n'es gros... Tu dois bien savoir ce que tu as à faire, c'est sûr... Tu te repentiras plus tard de n'avoir pas suivi nos conseils.

— Mais puisque je vous dis, mon père, que Joséphine Tripaud est une travailleuse qui sera du plus grand secours à la ferme.

— Tu le crois comme ça !

— Et qu'elle a onze cents francs d'argent ; et cinq mille francs au moins à revenir quand son père sera mort.

— Allons, tiens, dit à la fin Jean Poirier ; moi je suis comme ta mère, j'en ai assez de toutes ces discussions qui me cassent la tête ; et ça me fatigue de voir qu'on passe son temps à se regarder en chiens de faïence, les uns et les autres. Fais donc ce que tu veux, espèce d'entêté !

— Vous me donnez votre consentement ?

— Faudra bien que je te le donne, pour t'empêcher de continuer tes bêtises. Mais tu verras, mon gars, tu verras si tu ne te repens point.

Louis Poirier rayonnait. Il était arrivé avec beaucoup moins de peines qu'il n'aurait cru à ce qu'il voulait. Egoïste, il ne réfléchissait pas à tous les grands chagrins que ses parents avaient eus avant que d'en arriver à être obligés de lui céder.

— Vous verrez, mon père, dit Louis, que vous ne vous repentirez point de me laisser agir à ma guise. Joséphine Tripaud est travailleuse et économe ; vous verrez que vous serez contents.

— Allons, c'est bon, c'est bon, fit le père Poirier. Assez causé. Les valets sont aux champs ; va panser les vaches !...

Ainsi qu'il avait été convenu entre les Poirier, dès le samedi soir, le gars Louis alla à Puymaufre-Saint-Jean, annoncer aux Tripaud la visite de ses père et mère pour le lendemain. Aussi le dimanche matin attelèrent-ils la Grise au cabriolet dans lequel ils montèrent tous les trois, la Rosalie, Jean et Louis Poirier.

Père Jean conduisait la Grise, une bonne bête encore malgré ses dix-huit ans, et pas rétive, qui s'en alla au petit trot vers Puymaufre.

Avant la fin de la grand'messe, ils arrivèrent chez le cordonnier, où un copieux déjeûner les attendait.

Les accordailles se firent. Il fut convenu que Joséphine Tripaud suivrait son mari aux Saulaies, et qu'elle deviendrait fermière. Après quelques petites discussions d'intérêt, les cinq personnes, somme toute, arrivèrent assez vite à s'entendre, et à fixer le jour du mariage, qui serait le premier lundi de février.

Les Poirier retournèrent chez eux vers trois heures. Maintenant que Louis Poirier avait obtenu le consentement à son mariage, il rayonnait. Mais il gardait toujours l'arrière-pensée de devenir facteur dès qu'il aurait obtenu sa nomination. Il ne se rendait pas compte que c'était justement parce que ses parents voulaient le détourner de cette idée qu'ils avaient donné leur adhésion à cette union ; et, en tous cas, il avait, tout à l'heure, chez les Tripaud, écarté ce sujet avec soin, ayant prévenu lui-même le cordonnier qu'il ne fallait pas faire la moindre allusion à la place de facteur qu'il demandait, parce que cela gênerait tout.

Il n'avait donc pas été question, dans la discussion d'intérêts, d'envisager le cas où Louis Poirier serait nommé facteur ; et bien évidemment, la Rosalie et Jean Poirier crurent que tout était fini maintenant à ce sujet, que tout allait rentrer dans l'ordre, que leur gars avait eu une simple lubie, puisqu'il s'était fait une raison, et que son caprice était passé.

Tout allait donc mieux marcher à présent que le gars Louis n'avait pas été contrarié dans son choix pour le mariage.

Les esprits, en effet, étaient à présent calmés, les vieux ayant pris un peu confiance dans l'avenir, Louis demeurant absorbé tout entier par la cour qu'il faisait à Joséphine Tripaud, la future fermière.

C'est dire qu'entre les fiançailles et les noces, il n'y eut pas

de fortes querelles, de grosses discussions, ce qui s'explique d'autant plus que le sujet d'où elles naissaient était désormais systématiquement écarté de la conversation.

Ce qui contrariait toujours la Rosalie, par exemple, c'est que son gars n'allait plus à la messe, et devenait impie dans ses propos.

C'est ainsi qu'un soir, à table, comme les hommes étaient tous réunis pour la soupe, la mère Poirier annonça que Monsieur le curé de Puymaufre était passé aux Saulaies cet après-midi, en se promenant.

— Ah ! fit père Jean. Est-ce qu'il est entré ?

— Oui ; je lui ai même offert un verre de vin, mais il n'a voulu prendre qu'une tasse de lait.

— Avec ça, nargua Louis, que ça le gêne de boire du vin chez lui. Tout ça, c'est des manières.

— Qu'en sais-tu ?

— Tout les curés sont les mêmes, répondit sentencieusement Louis Poirier, qui n'avait pas oublié les paroles de M. Georget, le député.

— Ah ! fit la Rosalie, tu ne disais pas ça, avant de partir soldat !

— Qu'est-ce que ça prouve ?

— Oui, avant de partir, tu allais à la messe ; et maintenant tu n'y mets plus les pieds, même qu'il m'a demandé, Monsieur le curé, pourquoi on ne t'y voyait plus.

— Ça ne le regarde pas. C'est mon affaire.

— Allons, c'est bon, fit Jean Poirier, craignant que la discussion ne s'envenimât. Assez causé. Puisque tu nous dis toujours que tu es assez grand pour n'avoir pas besoin de nos conseils ni de ceux des autres, fais donc à ta guise.

La conversation changea son cours. Il ne fut plus question que de la Grise qui allait donner un cinquième poulain à la ferme ; et des services qu'elle avait rendus et qu'elle rendrait encore malgré ses dix-huit ans d'âge. En effet, cette bonne bête, on pouvait l'atteler indifféremment seule au cabriolet et

à la charrette, comme on pouvait lui faire prendre la tête des bœufs dans les labours. Avec ça pas méchante, pas rétive, à ce point qu'un enfant en faisait tout ce qu'il voulait, et courageuse.

Chacun se sépara pour aller dormir. Et ce fut là toute la proportion que prit un incident qui, autrefois, eut dégénéré en vaste querelle.

La vie de travail régulier et monotone continua aux Saulaies jusqu'au premier lundi de février, date fixée pour la célébration du mariage.

(A suivre).

GUSTAVE GUITTON.





LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

EN BRETAGNE

(SUITE)¹

VI

Excursion à Saint-Pol-de-Léon. — Visite aux châteaux de Kérouzéré, Kergournadec'h et Kerjean.

LA troisième journée d'excursion a lieu à Saint-Pol-de-Léon, naguère ville épiscopale, aujourd'hui simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Morlaix.

A la sortie de la gare, l'archéologue émerveillé contemple avec émotion le clocher du *Kreiz-Ker* (en breton, milieu de la ville) dominant tous les autres édifices. Cette tour majestueuse, bâtie en granit et qui mesure 370 pieds de hauteur, est un chef-d'œuvre de grâce et de légèreté. D'après une légende locale, elle aurait été édiflée par les anges. Bâti entre la nef et le chœur le clocher repose sur quatre arcades soutenues par quatre piliers quadrangulaires ; balustrade élégante, flèche admirable flanquée de quatre clochetons du plus gracieux effet. D'après le témoignage de Vauban, ce clocher

¹ Voir la livraison de décembre 1897.

n'avait pas son pareil en France. Les deux tours gothiques de la cathédrale se dessinent agréablement dans le fond du tableau.

Saint-Pol-de-Léon est le lieu de naissance de Michel Colombe, célèbre sculpteur du XV^e siècle, auteur de la statue reposant sur le tombeau de François II, dernier duc de Bretagne, et qui se trouve, actuellement dans la cathédrale de Nantes. J'aurai l'occasion de reparler de ce grand artiste dans le cours de ce récit. Mgr de Coëtlosquet, descendant d'une famille de Bretagne qui remonte au XIV^e siècle, est aussi né dans cette ville. Ce digne prélat fut évêque de Limoges, membre de l'Académie Française et précepteur des enfants de France. Il mourut à Paris en 1784.

Le premier monument visité est l'église du Kreiz-Ker. Au VI^e siècle, ce n'était qu'une chapelle, fondée par une jeune fille paralytique. Saint Kirec, archidiacre de Léon, obtint sa guérison en faisant sur elle, le signe de la croix. La miraculée reconnaissante donna sa maison à saint Kirec, à la condition d'y construire un édifice consacré à Dieu.

La construction de l'église actuelle serait attribuée à un architecte anglais appelé dans le Léonais en 1362, par Marie d'Angleterre, première femme de Jean IV, duc de Bretagne. Le porche nord est du style ogival flamboyant, avec voussures renfermant un grand nombre de figurines et de feuillages finement travaillés. Le porche sud est moins remarquable. Il est probable qu'il a été construit un siècle après les autres parties de l'édifice.

En visitant l'intérieur, j'ai remarqué que les voûtes étaient d'une hardiesse incroyable. Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'inclinaison symbolique de l'axe de la nef, puis il y a dans le chœur des piliers formant un magnifique faisceau de colonnettes. Malheureusement ce monument étant en réparations, les échafaudages masquent nombre de détails. La maîtresse vitre et la rosace de la façade ouest méritent d'être citées, ainsi qu'un beau rétable d'autel en chêne sculpté datant du

XVII^e siècle, situé dans une chapelle du bas-côté droit. A l'entrée de l'église on remarque le tombeau de l'abbé Péron, ancien directeur du collège, décédé le 27 août 1827.

La cathédrale est, dit-on, le seul monument gothique de France, conservé en entier. Vu de l'extérieur, l'ensemble de ce monument est magnifique. Très beau porcher gothique surmonté d'une galerie servant jadis aux bénédictions épiscopales. Les deux tours servant de clochers mesurent cinquante-cinq mètres de hauteur. A noter : l'ancienne porte *des Lépreux*, ainsi qu'une fenêtre en plein cintre brisé, encadrant deux lancettes, puis le porche latéral sud, appelé dans l'origine porte des *Catéchumènes* et qui paraît remonter au milieu du XIII^e siècle.

L'intérieur, véritablement grandiose, a été récemment restauré. Il n'y a qu'une seule nef, divisée en sept travées ; la hauteur est de seize mètres environ. Remarquable triforium et gracieux clerestory entourant l'édifice jusqu'au chœur. La rosace, occupant toute la largeur du croisillon sud, mérite une mention toute particulière, il y a aussi la fenêtre de l'*excommunication* destinée au moyen-âge au représentant de Dieu, chargé de punir les mauvais chrétiens.

Le chœur a été construit en 1431 par Jean Validire : le duc Jean V lui octroya la somme de douze mille livres pour l'aider dans cette entreprise. Cette partie de l'église fut terminée par Jean Prigent, chancelier de Bretagne. Ses armes se voient aux clefs de voûte du rond-point et de l'arc triomphal. Une grande dalle en marbre noir avec inscription se trouve en bas des marches du maître-autel indiquant le lieu de sépulture du bienheureux saint Pol décédé en 570. Le trésor de l'église possède son chef (tête), puis un doigt renfermé dans un étui d'argent. Il y a aussi la cloche, dite de Saint-Pol, destinée à préserver les fidèles des maux de tête et d'oreilles.

Les stalles du chœur, au nombre d'une soixantaine, datent de 1512, et sont dans un état parfait de conservation. J'ai remarqué posés sur la cloison fermant le chœur, un certain

nombre de coffrets en bois, surnommés *boîtes à clefs*, renfermant des crânes desséchés. Quelques-uns sont pourvus d'inscription indiquant le nom du trépassé. Derrière le maître-autel en marbre datant de 1770, il y a une grande crosse en bois doré, représentant un palmier, en haut duquel est suspendu une pyxide (petite boîte) destinée à protéger le saint ciboire.

Une sculpture fort originale a attiré mon attention. Ce sont trois faces réunies par le front (symbole de la trinité) ayant trois nez, trois bouches, trois mentons et seulement trois yeux. Cette figure date du XVI^e siècle. On a tracé en caractères gothiques dans un cartouche qui l'entoure : MA DOUEZ (mon Dieu) plus loin est écrit le mot : *arabat* (il ne faut pas).

Dans le pourtour du chœur il faut signaler plusieurs tombeaux ornés de statues. Ce sont des mausolées élevés en souvenir des anciens évêques de Léon, celui de Mgr François Visdalou, prédicateur d'Anne d'Autriche, évêque de Saint-Pol-de-Léon de 1661 à 1671, a été exécuté par Nicolas La Colonge en 1720. Le monument en granit renfermant les restes de Mgr de la Marche, dernier évêque du Léonais, est surmonté d'une statue en marbre blanc due au ciseau de M. Léon Cugnot. Mgr de la Marche, ayant été obligé de partir en exil à la suite des événements de 1793, mourut à Londres en 1806. Son corps repose dans la cathédrale depuis 1866. L'artiste le représente agenouillé et tenant à la main une supplique adressée au gouvernement de la Convention Nationale afin de demander la grâce des prêtres de son diocèse arrêtés et déportés. La physionomie de ce vénérable prélat porte l'empreinte d'une douleur et d'une douceur indéfinissables.

Les Congressistes sont réunis pour le départ. Toutes les voitures sont rangées en file sur la place de la cathédrale, au grand ébahissement des Léonais surpris de voir pareille affluence dans leur cité. En route pour le château de Kerouzeré!!! Chemin faisant, quelques-uns d'entre nous fredonnent la chanson de Lazenec.

Je suis né natif du Finistère,
A Saint-Pol j'ai reçu le jour.
Mon pays est l' plus beau d'la terre,
Mon clocher le plus beau d'alentour,
Aussi je l'aimais, et j' l'admirais,
Et chaque jour que Dieu faisait, j' me disais :
Que j'aime ma bruyère et mon clocher à jour.

A la sortie de Saint-Pol, on traverse une plaine n'offrant aucun intérêt. A l'horizon, on aperçoit la tour mauresque de Roscoff, station balnéaire située sur les bords de la Manche aux couleurs de lapis. Après avoir traversé le hameau de Sibiril, nos voitures s'engagent dans un chemin creux conduisant au parc du château de Kerouzéré.

Cet ancien manoir, bâti en 1458, offre un aspect imposant avec ses tours rondes à créneaux. Les anciennes douves existent encore, mais la partie Est est reliée à la terre ferme. Les murs paraissent avoir quatre mètres d'épaisseur et sont percés de fenêtres à meneaux. Au-dessus de la porte d'entrée, on reconnaît l'ancienne chapelle située au premier étage avec sa fenêtre gothique munie d'un vitrail. Cette forteresse a été prise par les ligueurs en 1590, après un siège soutenu longtemps avec vigueur par les troupes royales. La restauration de cette demeure seigneuriale date de 1602.

M. du Rusquec, propriétaire actuelle du château, a reçu les membres du congrès avec une bonne grâce digne des anciens seigneurs d'autrefois. Un lunch a été servi dans la grande salle du château située au premier étage. M. Travers, trésorier de la Société, a harangué en termes excellents le maître de céans et l'a complimenté sur la façon heureuse avec laquelle ont été conduites les réparations faites il y a quelques années à ce castel féodal, un des plus curieux de la Bretagne.

Le second château visité est celui de Kergournadec'h. Une magnifique allée bordée d'arbres à haute futaie nous mène à un amas de ruines. On distingue encore au sommet des tours quelques traces de mâchicoulis. Ce château fut bâti

en 1630. D'après une note lue par un de nos collègues, il paraîtrait que cent ans après, la douairière de Kergournadec'h, détestant cette habitation et prise de la nostalgie de Versailles, profita de l'absence de son fils, pour dévaster le château, puis de le rendre inhabitable, en faisant enlever les solives et les planchers des appartements. Les murs finirent par s'écrouler. Les quatre tours placées à chaque angle, sont dans un état lamentable. D'après M. Pol de Courcy, le nom de Kergournadec'h, veut dire « maison de l'homme qui ne fuit pas ».

Quelques mots seulement sur l'ancienne seigneurie de Kerjean. D'après M. Léon Palustre, ce château serait le Versailles de la Bretagne. La primitive construction remonterait à 1560. Mais ce manoir a été restauré à différentes époques. On y retrouve les styles Henri II, François I^{er} et Louis XIII. Le fondateur fut Louis Barbier dont l'écusson se voit près de la porte d'entrée ainsi que celui de son épouse Jeanne de Gouzillon.

Cette forteresse occupe une superficie d'un hectare trente ares, entourée de fossés profonds qui permettaient de soutenir un siège. A l'entrée, arc de triomphe du XVII^e siècle, puis on pénètre dans la cour principale du château, bien déchu de son ancienne splendeur. Le principal corps de logis rappelle la fin du XVI^e siècle. Un incendie a détruit une aile du château au siècle dernier. Il y a dans la cour, non loin de la porte d'entrée, un puits, style Henri II, à colonnettes gracieuses recouvertes par une jolie coupole.

Le dernier arrêt a lieu à Saint-Vouguay, église du XVI^e siècle ; pignon moderne et fort laid ; armoiries des Barbier, seigneur de Kerjean ; croix de cimetière datant de 1677. Il est près de sept heures et nous avons une distance de vingt kilomètres avant d'arriver à Morlaix. On est donc obligé d'écourter une partie du programme, qui comprenait la visite des églises de Berven et de Lambader.

ED. DU TRÉMOND.

(A suivre).



A TRAVERS LES LIVRES

VOYAGE EN FRANCE. — 16^e série : *De Vendée en Beauce* : Haut-Poitou, Bocage, Marais. Vendée, Gâtine, Tours. Beauce, par Ardouin-Dumazet. 1 vol. de 388 pages avec 29 cartes ou croquis, broché, 3 fr. 50 c. ; reliure souple, 4 fr. — Paris, Berger-Levrault et C^o, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts.

Ce nouveau volume du *Voyage en France* termine la description et l'étude de la région de l'ouest, au nord de la Gironde. Toute cette vaste et pittoresque partie de la France, qui comprend l'Angoumois, le Poitou, la Touraine, l'Orléanais, le Nivernais, le Perche, la Bretagne et la Normandie, est donc achevée, comme l'était déjà la région rhodanienne et la Provence.

Monsieur Ardouin-Dumazet, poursuivant sa vaste et patiente entreprise, commence maintenant l'étude des régions du Nord et de l'Est ; déjà on annonce pour le mois de juillet un volume sur la Picardie et les côtes de la Manche, entre la Seine et la Somme.

La 16^e série, qui vient de paraître, est appelée à un succès peut-être plus vif que celui des volumes précédents ; elle conduit le lecteur dans une région célèbre mais peu connue, en dehors du grand souvenir historique des guerres de la Vendée. C'est une exploration pittoresque et vivante de ce pays si profondément transformé depuis un siècle, où l'on retrouverait difficilement les traces de la grande lutte.

Le volume débute par une visite à la belle vallée de la Vonne, aux ruines de la cité gallo-romaine de Sanxay, dans laquelle les archéologues ont voulu voir une Pompéï poitevine, et à la ville curieuse de Lusignan, dont le nom évoque de si grands souvenirs.

Voici Poitiers, la calme cité universitaire et parlementaire ; Châtellerault, sa belle manufacture d'armes, sa banlieue peuplée de couteliers, dans laquelle nous visitons les champs de bataille de

Poitiers et de Vouillé, dont l'emplacement a donné lieu à tant de savantes controverses. C'est maintenant le pays du Mirebalais, avec ses souvenirs d'Arthur de Bretagne et de Moncontour ; Oiron, qui nous fait rechercher les origines des belles faïences Henri II, si rares aujourd'hui dans les collections. Et, par Thouars et Cholet, nous entrons dans la Vendée historique.

Il y a là, sur les bords de la Sèvre Nantaise et de la Moine, d'admirables paysages au milieu desquels se déroulèrent les crimes de Barbe-Bleue — Gilles de Retz — et les scènes les plus terribles de la guerre de Vendée ; l'auteur du *Voyage en France* les a décrits de sa plume alerte et précise ; il donnera à plus d'un lecteur le désir de voir ces pays encore ignorés. Sur les Alpes vendéennes et le Bocage, il y a quelques chapitres non moins vivants ; le récit des luttes civiles, l'étude de l'agriculture et de l'industrie locale sont tissées si habilement dans cette description du pays, que ce tableau plein de couleur a tout l'attrait du roman.

Allons maintenant par la charmante ville de Fontenay-le-Comte, dans la superbe forêt de Vouvant, avant de gagner l'étrange pays qui s'appelle le Marais vendéen. M. Ardouin-Dumazet a parcouru ces canaux ombragés, ces terres à demi insulaires, où les habitants demeurent en des « cabanes » confortables et passent une partie de leur vie sur les eaux. De Niort à Maillezais, à Marans, à Luçon, à Saint-Michel-en-l'Herm et à l'Aiguillon-sur-Mer, on fera un véritable voyage de découverte non moins attrayant qu'une exploration au cœur de la Chine.

Puis ce sont la Roche-sur-Yon et sa curieuse foire aux chiens, les Sables-d'Olonne et son école de pêche, les environs du lac de Grand-Lieu et la sauvage Gâtine de Bressuire et de Parthenay par laquelle, Rabelais à la main, nous gagnons Loudun et le pays de Pantagruel avant de visiter Saumur, qui nous vaut une fort intéressante description de l'école de cavalerie.

De Tours, où M. Ardouin-Dumazet nous promène un instant, nous gagnons Blois, Châteaudun et la Beauce. Ici nous revivons les grandes luttes de la défense nationale avec d'Aurette de Paladines et Chanzy ; c'est comme un pieux pèlerinage à ces villes et ces hameaux où nos armées improvisées sauvèrent l'honneur du pays.

Chartres, les sources du Loir, les petits pays de Thimerais et du Drouais, ramènent le lecteur en Normandie, aux environs d'Anet et d'Yvry-la-Bataille, que M. Ardouin-Dumazet avait décrits dans un autre volume.

On retrouvera donc, dans la 16^e série, les qualités d'observation

qui ont valu au *Voyage en France* un succès si profond et durable et fait dire au rapporteur de la Société de géographie de Paris, quand cette grande association décernait le prix Félix Fournier à M. Ardouin-Dumazet :

« Ce n'est plus ici le sec et fastidieux résumé d'un auteur qui abrège des documents officiels, c'est l'impartial exposé d'efforts personnels encore tout vibrant de la lutte, et cela donne au style, avec une trame solide, une intensité de vie, une propriété d'expression qui sont la caractéristique de cet ouvrage ».

*
* *

LA CHASSE A TRAVERS LES AGES. — Beau volume in-4° illustré. — Prix : 50 francs. — Papier japon : 150 francs. — Chez l'Éditeur A. SAVÈTE, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Sous ce titre, notre éminent collaborateur et ami, M. le comte de Chabot, vient de faire paraître un livre curieux qui, par son texte comme par ses illustrations, a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques, dans tous les salons. C'est-à-dire que l'ouvrage ne contient aucun passage risqué. Imprimé par les PP. Bénédictins avec un soin minutieux sur papier couché et en caractères elzéviriens tout neufs, de format in-quarto raisin, ce livre est appelé à un succès d'autant plus grand qu'il ne s'adresse pas seulement à la catégorie spéciale des amateurs de la chasse. Environ 400 gravures dont trois chromos remarquables tirés de vieux manuscrits et dont deux inédits. Tirées de monuments documentaires appropriés à chaque époque, de manuscrits inédits, de dessins empruntés aux collections d'estampes, soit particulières, et provenant de la bibliothèque nationale, de reproductions de tableaux du Louvre et de nos divers musées, tant nationaux que privés, ont servi à l'illustration dans le texte et hors texte de cet ouvrage.

Le livre débute par une étude des plus intéressantes et des plus documentées sur l'époque préhistorique. Les gravures qui accompagnent le texte nous apprennent que la chasse était pour nos premiers parents « la lutte pour la vie. Nous ne connaissons l'intime histoire des habitants de la terre qui vivaient avant le déluge, que par les scènes gravées au trait avec des pointes de silex éclaté : or leurs gravures sur bois de renne ou sur feuilles de schiste, retrouvées de nos jours dans les cavernes préhistoriques et reproduites dans l'ouvrage, ne représentent que la scène de chasse : ce sont les seules indi-

cations que possède la science sur les occupations et les mœurs de nos premiers ancêtres ; c'est dire tout l'intérêt de cette première étude.

Les civilisations égyptienne, assyrienne, perse, grecque et romaine, si avancées, ont chacune leur chapitre, et là encore les dessins inédits abondent. Les Gaulois et les Gallo Romains ont une place spéciale, ces derniers surtout, dont l'auteur a reproduit plusieurs monuments d'un intérêt majeur.

L'auteur aborde ensuite l'histoire de la chasse en France depuis nos premiers rois jusqu'en 1870. Tout en respectant les faits historiques dans leur rigorisme obligé, M. de Chabot a voulu recueillir surtout les anecdotes les plus intéressantes et les moins connues des siècles passés, en sorte qu'on peut dire que « La Chasse à travers les âges » est une histoire de la chasse aussi anecdotique que scientifique, aussi neuve dans ses aperçus que riche en documents archéologiques : les armes, les costumes, les chars, les chevaux et leurs harnachements, les scènes diverses de toutes les époques, ont leur place marquée à l'endroit même où le texte doit être éclairé et complété par les gravures correspondantes.

Ce livre, fruit d'immenses et laborieuses recherches, s'adresse à tous ceux que l'étude du passé peut intéresser : archéologues, savants, historiens, artistes, tous auront certainement intérêt à y glaner quelques épis.

Bien qu'elle soit entrevue par les petits côtés de l'histoire, cette étude des annales humaines est au plus haut point instructive : la vie intime, celle du foyer domestique et de tous les jours, sont prises sur le vif ; les mœurs, les usages du temps passé revivent avec les siècles qui se déroulent. Racontées par les auteurs de chaque époque, les anecdotes ont un accent de vérité et une couleur locale qu'un littérateur moderne, même le plus habile, ne saurait leur donner. A notre avis c'est là, avec les nombreuses gravures, le principal intérêt de « La Chasse à travers les âges ».

Le style très personnel est clair, précis, et ne manque ni d'élégance ni de concision. Publiés par la maison F. Didot, les deux premiers ouvrages de M. de Chabot ont été promptement épuisés.

ZZZ.





CHRONIQUE

L'HOMME QUI RIT. — En reproduisant dans notre dernier numéro la silhouette de M. Bourgeois, député de la Vendée, publiée par nous dans le *Vendéen de Paris*, nous signalions, pour constater simplement un rapprochement qui s'impose, « le peu de cas que nous faisons de la mesquine et sourde guerre menée contre nous par la *Vendée historique*, » dont M. Bourgeois, fils, est le directeur.

Il paraît que cette courte note a provoqué chez ce dernier un tel accès d'hilarité, qu'il ne lui a pas fallu moins de sept colonnes, et en supplément encore, pour en faire part à ses lecteurs ; il les comble, il nous comble, et c'est par là que ce bourgeois se donne des allures de gentilhomme.

Non seulement il s'est tordu, c'est lui qui le dit et qui le redit, mais il nous prévient que *son*¹ collaborateur, s'est tordu de concert, et cet aveu fera plus regretter encore que ces deux augures, si tordants entre eux, aient la gaieté si peu communicative.

M. Bourgeois, *aliàs* H. B., *aliàs* Henry du Bocage, *aliàs* Jean de la Vendée, *aliàs* etc., a tellement ri qu'il finit par se fâcher tout rouge ; tel qui rit vendredi..... et que, se croyant à l'audience, il salive sept colonnes durant, pour faire croire que c'est le lapin qui a commencé.

¹ Nous disons *son* collaborateur pour ne pas sortir de la vérité, car, dans le numéro où il nous tombe, du 5 septembre, sur les 6 articles qui le composent, 5 sont de M. Bourgeois, et l'autre dudit collaborateur, si jovial ... dans l'intimité.

Et si son rire paraît jaune, quoiqu'il die, nous ne nierons pas du moins que ses arguments, et ses prétentions, ne soient doucement folâtres.

A l'entendre, par exemple, quand la *Revue du Bas-Poitou* effleure un des sujets parus ou à paraître dans la *Vendée historique*, c'est de notre part noire perfidie, basse jalousie, concurrence déloyale ; quand au contraire, c'est la *Vendée historique* qui « aborde certains sujets traités par nos collaborateurs », c'est haute prudence et générosité pure.

Si nous étions sûr que ce genre de polémique fût du goût de nos lecteurs, nous irions bien volontiers, nous aussi de sept colonnes et plus, et l'on nous permettra de croire sans fatuité que nous ne garderions pas pour nous tout seul la belle humeur que M. Bourgeois et son collaborateur consomment égoïstement à huis clos. Nous avons été juste, pas sévère, pour M. Bourgeois, père ; M. Bourgeois, fils, nous attrape : *Oignez vilain* (oh ! combien), *il vous poindra*.

HOMMAGE A GASTON GUITTON. — Dans la dernière séance de sa session d'août, le Conseil général de la Vendée, sur la demande de MM. Le Cler et Halgan, a enfin décidé que la réduction en bronze du groupe de la *Justice protégeant l'Innocence contre le crime*, œuvre de notre éminent compatriote Gaston Guitton, serait achetée par le Conseil général et placée dans l'un des salons de la Préfecture.

NOTES D'ART. — Admiré dans l'atelier de notre excellent collaborateur et ami A. Bonnin : une délicieuse toile intitulée *Lasse de jouer à la poupée* et représentant une charmante fillette négligemment jetée dans un fauteuil, au pied duquel elle a laissé choir ses poupées, pour rêver plus à l'aise.

Vu également à Nantes, dans la galerie de M. Préaubert : un excellent portrait, en buste, de M^{lle} M... dû à l'habile pinceau de notre compatriote, le peintre Brillaud, de Cugand.

— Parmi les nombreux baigneurs venus cet été en villégiature sur la côte olonnaise, il faut citer notre distingué compatriote, le peintre Delhumeau, en quête d'une nouvelle et impressionnante toile.

MONUMENTS DES COMBATTANTS EN VENDÉE. — Le 11 septembre, a été solennellement inauguré au cimetière de Montaigu le monument élevé à la mémoire des Enfants du Canton morts pour la patrie en 1870-71.

Ce monument consiste en une pyramide de granit surmontée d'une croix.

Sur la face principale, est gravée cette inscription :

OUBLIER, JAMAIS !
AUX ENFANTS DU CANTON DE MONTAIGU
MORTS POUR LA PATRIE.

Les autres faces de la pyramide portent les noms des victimes de la guerre.

A la bonne heure !

Nombreux et éloquents discours par MM. Boisdron, président de la Société des Vétérans, de Béjarry, sénateur ; Bourgeois, député, de Cornulier, conseiller général, etc.

— M. Fulconis, le distingué statuaire, que le lycée de la Rochesur-Yon compte au nombre de ses professeurs, vient d'exécuter, nous l'avons déjà dit, pour l'Association des Anciens élèves du Lycée une œuvre magistrale « La Gloire » qui décore la cour d'honneur du premier établissement universitaire de la Vendée.

Sur le monument figurent les noms de tous les élèves du Lycée morts pour la Patrie.

Il serait à souhaiter qu'un semblable et aussi complet hommage fût rendu par l'Association des anciens élèves du collège de Fontenay à ceux de leurs condisciples qui sont également tombés au champ d'honneur.

— C'est également le projet de M. Fulconis que le jury de Luçon vient d'agréer au concours, pour l'exécution du monument qui doit être prochainement élevé dans cette ville à la mémoire des Enfants du Canton morts pour la Patrie en 1870-71.

TABLEAU D'HONNEUR. — Notre éminent collaborateur et ami, M. le marquis d'Elbée, vient d'être promu lieutenant-colonel au 23^e de ligne.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

— Nous apprenons de même avec plaisir que M. l'abbé Emile Robin, professeur de seconde à l'Institution Richelieu, et déjà licencié-ès-lettres, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les épreuves de la licence en philosophie.

— M. Lefebvre, directeur de l'école publique de Rocheservière, a été nommé officier de l'Instruction publique.

— M. Henry du Fontenioux a passé avec succès son second examen de droit.

Nous en félicitons vivement et lui et les siens.

LE MONUMENT DE BIBARD. — Nous avons précédemment annoncé qu'un comité s'était formé en Anjou, en vue d'élever un monument

à l'héroïque capitaine de paroisse, de la Tessouale. Ce comité vient de choisir comme représentant en Vendée M. René Vallette. Nous saisissons cette occasion pour engager de nouveau nos amis à apporter leur souscription, si modeste soit-elle, à cette œuvre de piété filiale. Nous ne glorifierons jamais trop la mémoire de nos vaillants ancêtres, et en particulier celle de Pierre Bibard modèle accompli du soldat chrétien, fidèle jusqu'à la mort à son drapeau et à sa foi.

FÊTES RELIGIEUSES. — Le 17 juillet, a eu lieu à Ayriillé, la translation solennelle de l'insigne relique de saint Domin, généreusement accordée à cette paroisse par Mgr Guillois, évêque du Puy.

— Le 21 de ce même mois, Mgr l'évêque de Luçon a consacré l'église de la Châtaigneraie. Cette consécration porte à 65 le nombre des églises consacrées dans le diocèse de Luçon. Sur ces 65, 44 doivent cet honneur à Mgr Catteau.

— Le 19 juillet, Mgr Catteau a également béni la première pierre de la nouvelle église de la Mothe-Achard.

Le style de cette église, dont la construction a été confiée à notre ami M. Libaudière, l'habile architecte Yonnais, rappellera le XV^e siècle.

— A la réunion amicale de la jeunesse catholique vendéenne qui a eu lieu à l'Orbrie, Fontenay et les Sables (23-25 août 1898), plusieurs de nos jeunes compatriotes ont pris avec talent la parole. Citons notamment MM. Henri Bazire, Yves de Monti de Rezé, Louis Pervinquièrre, Gabriel Chappot de la Chanonie, Camille Genty, etc...

L'ORPHELINAT MARITIME DE LA VENDÉE. — *Le Vendéen de Paris* nous apprend qu'une commission, dont font partie M.M. Cornière, président de *l'Association des Vendéens de Paris*, le baron de Mesnard, le commandant Guyonnet, l'abbé Bordron, Durandet, Emmanuel Aimé et Augustin Roy, vient d'être nommée pour constituer le comité de patronage de *l'Orphelinat maritime* des Sables-d'Olonne.

Ce comité est déjà en voie de formation, et nous sommes personnellement heureux de l'assurer une nouvelle fois de nos vives sympathies et de notre absolu dévouement.

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX. — Parmi les innombrables discours qu'ont inspirés les récentes distributions de prix, nous avons plus particulièrement goûté celui prononcé à l'école des filles de Fontenay par M. Duclou, sous-préfet. Discours charmant, plein de délicatesse et d'à-propos, et qui a été, comme il était juste, chaleureusement applaudi.

LE DINER DE LA MOUJETTE VENDÉENNE. — La Société amicale des Vendéens de Paris, a donné, le dimanche 3 Juillet, en l'honneur des

nouveaux députés de la Vendée, un fort joli *dîner de la Moujette*, suivi d'une très intéressante conférence sur la Télégraphie sans fil, de notre savant et deux fois aimé confrère, M. Emmanuel Aimé.

A l'issue du dîner, auquel assistaient cinquante et quelques convives, plusieurs toasts ont été portés par MM. Le Roux, sénateur Bourgeois, Guillemet, Gautret, Deshayes, députés ; baron de Mesnard, Cornière, etc...

M. René Vallette s'y était fait représenter par une cordiale dépêche. Une partie musicale due au talent toujours si goûté de notre compatriote M^{lle} Lavigne a merveilleusement complété cette soirée, de tous points charmante.

— Au *Congrès des pêches maritimes* qui s'est tenu à Dieppe le 2 septembre et jours suivants, la Vendée était représentée par MM. Gautret, député, maire des Sables-d'Olonne, Amédé Odin, directeur de l'École de pêche, et quatre délégués.

A l'issue du Congrès a eu lieu un banquet sous la présidence de M. Gautret.

— Faute d'excursionnistes, M. J. Robuchon a remis à l'année prochaine la réalisation de son projet d'excursion collective sur le littoral vendéen.

COURRIER MUSICAL ET DRAMATIQUE. — Une charmante kermesse de charité, organisée par M. Gautret, a eu lieu sur la place de la Liberté, aux Sables, les 24 et 25 juillet dernier.

Le succès a été complet et la recette des plus sonnantes. Mais, faute de place, nous nous voyons contraint de renvoyer les friands de plus amples détails au compte-rendu qu'en a consciencieusement donné l'ami Raymond Lahire, dans la *Plage* du 26 juillet.

Signalons toutefois les trois œuvres composées spécialement à cette occasion : le *Kermesse-Journal*, de notre tant spirituel confrère M. Goubie, les charmants couplets de *La Kermesse des enfants*, de MM. Bossu et Pinault, et l'exquise page musicale de M^{me} la comtesse de Martel.

— Le public lettré vient d'avoir en Vendée l'assez rare bonne fortune d'applaudir une *première* : une idylle en vers, *Rêve d'Outre-Tombe*, du délicat poète Marcel Béliard, presque un Sablais lui-même aujourd'hui. Cette idylle, couronnée récemment à Saint-Malo, aux fêtes du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, et qu'a publiée la *Plage* du 6 septembre, a été très heureusement interprétée par M. Montel, directeur de la troupe du Casino des Sables-d'Olonne, et Madame Yersolti, du grand théâtre de Genève.

M. Béliard nous présente l'auteur du *Génie du Christianisme* à l'heure où sur son déclin il se prend à regretter l'insuffisance et l'inanité de la gloire et laisse à son insu envahir son cœur par un suprême amour.

Les vers sont admirablement pensés et admirablement rythmés, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent l'impeccable poète qu'est M. Marcel Béliard.

Après tant d'autres, tous nos meilleurs compliments !

LE THÉÂTRE POPULAIRE EN POITOU. — Le Poitou n'a vraiment rien à envier à la Bretagne sous le rapport du théâtre en plein air. Après les si intéressantes manifestations littéraires et artistiques de Salbart, du Puits d'Enfer et de Ligugé, voici que M. le docteur Pierre Corneille, le jeune et talentueux littérateur Mothais, vient de nous en offrir un nouvel et éclatant témoignage en faisant représenter, le 11 septembre au soir, à la lumière des torches, sa remarquable tragédie d'*Erinna, prêtresse d'Hésus*, dans le magique décor du parc de l'ancien château des Parabère.

Le Théâtre, creusé dans le flanc du coteau, représentait un carrefour de forêt, avec au fond une grotte servant de retraite à Erinna, et à gauche un authentique dolmen que dominait un chêne chargé de gui.

Sous les vives clartés de l'acétylène, rien de saisissant comme l'inattendable opposition de couleurs de ce merveilleux décor naturel !

La prêtresse des Gaulois, que vient de défaire l'armée Romaine, s'est subitement éprise de César. Celui-ci s'en est aperçu et sous l'empire d'un même sentiment il vient lui offrir la paix en échange de sa main. Mais le patriotisme a parlé plus haut que l'amour dans le cœur d'Erinna. Plutôt que de tomber vivante aux mains du vainqueur, qui à tout prix la veut, elle se plonge un poignard dans le cœur.

Les vers sont d'une facture supérieure. La musique, œuvre de M. Giraudias, fils du sympathique et si accueillant maire de La Motte Saint-Héray, est d'une exquise saveur et d'une impressionnante sobriété. Les acteurs, tous amateurs du pays, se sont merveilleusement acquités de leurs rôles. Nous devons de particulières félicitations à M^{lle} Cheminant, une Erinna d'un charme ému sous sa robe blanche brodée d'or, et à M. Giraudias, un barde incomparable dont la harpe galloise, fidèlement reconstituée par M. Tolbecque, l'artiste en lutherie rétrospective, a fait merveille.

La foule des spectateurs que les *hennins* brodés des jolies Mothaises émaillaient si pittoresquement, a fait fête aux auteurs

et aux interprètes. Après la représentation, un somptueux souper a réuni chez M. Corneille les acteurs et les représentants de la presse parisienne et régionale qui ont longuement acclamé au champagne l'aimable auteur *d'Erinna*, et un peu aussi l'ami Boucher, les deux initiateurs du théâtre populaire poitevin.

— Le 10 juillet, en l'église Saint-Pierre de Cholet, a été chantée avec succès par l'orphéon de cette ville la jolie messe en *ut* de notre distingué compatriote M. Arthur de la Voûte.

— Une grande cavalcade de charité a eu lieu le 11 septembre à la Châtaigneraie. — Sujet représenté : *Henri, le Béarnais, revenant du siège de Beauvoir, fait son entrée à la Châtaigneraie* (1588).

CARNET MONDAIN. — Le 11 août, a eu lieu en l'église de Pouzauges, le mariage de M^{lle} Marie des Nouhes, fille de M. des Nouhes de la Cacaudière, l'ancien et si sympathique maire de Pouzauges, et de M^{me} des Nouhes, née de la Barbée, avec M. le comte de Rouault.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé de la Barbée, secrétaire particulier de Mgr l'Évêque de Nantes et cousin germain de la mariée, qui a prononcé à cette occasion un discours empreint d'un grand charme littéraire et des plus délicats sentiments.

Les témoins de la mariée étaient : M. le baron de la Bérardière de la Barbée, et M. Alfred de Buor de la Jousselinière. Ceux du marié : M. le vicomte de Rouault, et M. le comte de Becdelière, son beau-frère.

A l'issue de la cérémonie, une cordiale réception, suivie d'un lunch excellemment servi, a réuni au château de la Cacaudière, l'élite de la société vendéenne et poitevine.

— Le 17 du même mois, a été célébré dans l'église de Saint-Michel-le-Cloucq, près Fontenay, le mariage de M^{lle} Marie-Magdeleine Pichard du Page, avec M. le baron de Clock de Longueville.

M. l'abbé de Clock, parent du marié a célébré la messe, et prononcé une allocution des plus touchantes, faisant revivre en termes émus les gloires des deux familles si justement estimées en Vendée et en Poitou.

Les témoins étaient, pour la mariée : le comte de Villeneuve-Esclapon, et le marquis de Villeneuve, ses oncles.

Pour le marié : MM. de la Massardière et Arthur de Clock, ses oncles.

Au cours de la cérémonie, le maestro fontenaisien, M. Arthur de la Voûte, oncle de la mariée, a fait entendre plusieurs morceaux spécialement écrits pour la circonstance et qui ont été exécutés avec un incomparable charme par M^{mes} Cuirblanc et Rousse, MM. Robert du Botneau et Grouanne.

— Le mariage du comte Pierre Frottier de Bagneux, fils du comte de Bagneux et de la comtesse née de Guébriant, avec M^{lle} Marie de la Moussaye, fille du général de brigade, marquis de la Moussaye et de la marquise, née de Seran, vient enfin d'être célébré en la chapelle des catéchismes de l'église Saint-François-Xavier.

Les témoins étaient pour le fiancé : le comte de Bagneux et le comte Costa de Beauregard, ses oncles ; ceux de la fiancée : le marquis de la Roche-Fontenille et le comte de Seran, ses oncles.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Costa de Beauregard, cousin du fiancé.

Nous adressons à tous ces jeunes mariés et à leurs familles nos félicitations et nos vœux de bonheur les plus cordialement sincères.



NÉCROLOGIE

M l'abbé CHARLES LOUINEAU, curé de Foussais, décédé subitement le 17 juillet, à l'âge de 50 ans.

M. l'abbé FRANÇOIS BOSSARD, prêtre habitué, décédé à Montaigu, le 21 juillet, à l'âge de 69 ans.

M. ADOLPHE-PIERRE ARNAUD, décédé à la Favrie, en Saint-Hilaire-de-Voust, le 22 juillet 1898, à l'âge de 84 ans.

M. BÉNÉTEAU, inspecteur général des haras en retraite, maire de Saint-Gilles-sur-Vie, décédé dans cette ville, en juillet 1898.

M. LOUIS COURTELLEMONT, capitaine d'infanterie en retraite, décédé à la Roche-sur-Yon, le 1^{er} août, à l'âge de 57 ans.

M^{lle} EMMA-CHARLOTTE DE HILLERIN, décédée à Fontenay-le-Comte, le 11 août 1898, à l'âge de 70 ans.

Cette mort met en deuil les familles de Hillerin, de Fursac, de la Rousselière, de Grimouard, Robert du Botneau et Rousse, auxquelles nous offrons nos très sincères condoléances.

M. LOUIS-ALPHONSE PALUSTRE DE VIRSAY, décédé à Fontenay-le-Comte, le 19 août 1898, à l'âge de 64 ans

Engagé au 12^e régiment de chasseurs à cheval, M. de Virsay fit avec ce régiment les campagnes d'Afrique (de 1859 à 1861) et prit également part à l'expédition du Maroc. C'est à ce double titre qu'il reçut en 1896 la médaille coloniale.

En 1870, il avait été nommé capitaine de la compagnie des Mobiles de Wassy, qui fit partie de la garnison de la place forte de Langres.

Revenu à Fontenay après la guerre, M. de Virsay se donna corps et âme aux œuvres catholiques.

Deson mariage avec M^{lle} LUCIE-ANTONINE DE MORISSO, il laisse deux enfants : M. Louis Palustre de Virsay, lieutenant au 137^e, qui a épousé la fille de notre excellent ami M. de Verteuil, et M^{lle} Marie-Berthe.

Nous offrons à M^{me} de Virsay et à ses enfants nos plus vives condoléances.

M. l'abbé HENRI BAUDRY, curé de la Jaudonnière, décédé le 24 août, victime d'un accidentel empoisonnement.

Le R. P. GAILLARD, des Missionnaires de la Compagnie de Marie, décédé le 30 août à la Chartreuse d'Auray.

M. le docteur GASTON FILAUDEAU, médecin à Moncoutant, fils du docteur Filaudeau, de la Roche-sur-Yon, décédé en août 1898 à Moncoutant, victime du devoir professionnel, à l'âge de 30 ans.

BIBLIOGRAPHIE

M. Le duc de la Trémoille vient d'ajouter à, la collection déjà si considérable de ses précieuses publications, un nouveau et remarquable volume qui a pour titre *Une Succession en Anjou au XV^e siècle* (in-4° de 223 pages), et qui contient toute une série de curieux documents extraits du richissime Chartrier de Thouars.

Quelques-uns de ces documents, qui ont plus particulièrement trait à l'histoire du pays d'Anjou, contiennent aussi de précieux renseignements pour celui du Bas-Poitou.

Dans la liste des capitaines de place appartenant à Louis II de la Trémoille, exemptés, à la date du 13 mai 1487, du ban et de l'arrière-ban, par Charles VIII, nous relevons par exemple les noms de : *Loys Suriecte*, cappitaine de Saint-Ermyne ; *Anthoine Menart*, cappitaine de Thallemond ; *Adam de Ravenel*, cappitaine de Brandoy ; *Guyot de Lalende*, cappitaine de Marueil ; *Guillaume Lignaul*, cappitaine de Nermoustier ; *François Serpillon*, cappitaine de Chantonnetz ;

Guillaume le Gras, cappitaine de la Chêze-le-Vicomte ; Mathurin Athon, cappitaine de Luçon ; et *Lyenard Junyer*, cappitaine du Puy-Belliart.

Ce volume, comme tous ses devanciers, a été magnifiquement imprimé par notre ami Emile Grimaud.

— Notre très distingué confrère, M. Marius Sepet, dont nous annoncions récemment le bel ouvrage : *Les mattres de la Poésie Française*, vient de publier dans la collection de la maison Lecoffre : « Les Saints », un volume consacré à *Saint-Louis*, où a il mis admirablement en relief le caractère et la sainteté de cette grande figure chrétienne et royale, considérée sous les différents aspects de sa vie privée et publique. On lit avec autant de profit que de charme ces pages, où apparaît dans une première partie : *l'homme*, et dans une seconde, *le Roi*.

— Notre savant collaborateur et ami, M. l'abbé Eugène Bossard, vient de réunir en volume (grand in-8°, de 220 p. Angers-Lachêze, 1898), une série de très curieux et très poignants articles publiés par

lui dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, sous ce titre *Un nouveau chapitre des Actes des Martyrs*. Les martyrs, ce sont ces héroïques paysans de notre Vendée, de la Gaubretière ou de Cholet, ces tisserands, ces ouvriers de toute sorte, ces fermiers dont les noms abondent dans le martyrologe de la Grande Guerre, et qui ont sauvé en France, à force de bravoure et au prix de leur vie la Foi catholique.

M. l'abbé Bossard a fait suivre ces éloquents pages de la publication des registres de Saint-Pierre de Cholet et de nombreuses autres listes de victimes, qui sont autant de précieux documents pour celui qui serait tenté d'écrire l'histoire des victimes révolutionnaires en Vendée.

ÉPIÎRE D'UN VENDÉEN A M. DE CHATEAUBRIAND. — Au lendemain des fêtes du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, il n'est pas sans intérêt de rappeler les jolies et cependant très oubliées strophes rimées en 1832 en l'honneur de l'éminent écrivain par un de nos jeunes compatriotes d'alors, M. A - A. Simon, ex-professeur aux collèges de Luçon et de Fontenay-le-Comte, sous ce titre : *Épître d'un Vendéen à M. DE CHATEAUBRIAND*

— Mgr X. Barbier de Montault, dans le n° d'août de sa savante *Revue d'Archéologie poitevine*, mentionne (p. 225, apud *Le Fer à hosties de l'église d'Azay*) la curieuse collection des fers à hosties ornée par le R. P. Ladislas, ancien gardien du couvent des Capucins de Fontenay-le-Comte, qui a reçu à ce propos de la Société française d'Archéologie une médaille de bronze ; — *Un Crucifix de Mission* du XVIII^e siècle (p. 240 et s.), trouvé à Doué (Maine-et-Loire), et qui lors de quelque-une de ses prédications si populaires, fut, avec combien d'autres objets, distribué aux fidèles, par le bienheureux Louis Grignon de Montfort

Nous en donnons plus haut l'image fidèle, grâce à l'aimable communication que Mgr Barbier de Montault et M. Paul Oudin ont bien voulu nous faire du cliché de la *Revue Poitevine*.

Ce crucifix, en bois noirci, est haut de 34 c — Le Christ, long de 10 centimètres est une mince lame de plomb fondu. Il est accompagné de tous les instruments de la Passion également en plomb fondu.

Nous en possédons un semblable, qui porte la date de 1745 et fut trouvé, il y a quelques années, dans un village des environs de Fontenay-le-Comte.

— A mentionner également dans le n° d'août de la *Revue d'Archéologie Poitevine* : un extrait de l'*Inventaire* de la collection Gaignière où se trouvent cités (à propos de la *Sainte chapelle de Champigny-*

sur-Veude) : 5332. « Veue de la S^{te} Chapelle de Champigny bastie l'an 1544 (*sic*). par Louis de Bourbon, *prince de la Roche-sur-Yon*, 1699. Aquarelle.

1894. « [Calque de vitrail représentant] » Louis de Bourbon, *prince de la Roche-sur-Yon*, fondateur de la S^{te} Chapelle de Champigny, et Louise de Bourbon.

7256 et 7257. — Deux vitraux sur lesquels sont représentés Louis de Bourbon, *prince de la Roche-sur-Yon*, et son épouse, Louise de Bourbon.

— Relevé dans le même *Inventaire* cité dans le numéro de juin de la même Revue :

3369. — Pierre tombale en marbre noir et blanc, sur laquelle sont gravées des armoiries et une inscription. Armes : *trois losanges en fasce, parti à un écusson*. Tiré de S^{te} Croix de la Bretonnerie de Paris. Calque — (*Barnabé Brisson*, Chevalier, Conseiller du Roi, second Président au Parlement, † 1591 ; *Denise de Vigny*, sa femme, † 1615).

— De notre éminent compatriote et ami, M. Edmond Biré : *La Correspondance de Châteaubriant (Correspondant du 10 juillet)* : — *Les deux France* « : *Châteaubriant et Michelet (Gazette de France du 15 juillet)* : — *La jeunesse de Richelieu* d'après « *Richelieu à Luçon* de l'abbé L. Lacroix (*Univers et Monde* du 12 juillet) : — *Paris en 1794*, d'après un recueil de documents publié par A. Aulard (id-du 26) : —

-- A propos de l'article sur *Les trois Vernet*, publié par M. Maurice Guillemot, dans la *Revue Encyclopédique* du 7 mai, notre distingué confrère M. Louis Audiat cite dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* une lettre de Joseph Vernet à un sieur *Francheteau*, « peintre amateur à Beauvoir-sur-mer », sur lequel nous serions heureux d'avoir quelques détails biographiques.

— De notre très distinguée collaboratrice M^{me} Renée Monbrun, dans *l'Ouest artistique* de juillet 1898 : — une charmante page de vers, aussi frais que leur titre : *Lys et fleur*.

— Notre éminent compatriote, M. le marquis de Fraysseix-Bonnin, capitaine de vaisseau de réserve, la publié dans le *Correspondant* de septembre dernier un très remarquable article sur l'*État actuel de la Marine française*.

— *Les Chabot et les Guerry (1790-1884)*, tel est le titre de l'exquise brochure de *Notes et Souvenirs* que M. Le Comte de Chabot vient de consacrer à ces deux illustres familles du Bas-Poitou.

L'auteur, dont on sait toute l'érudition et le charme littéraire, y évoque en des pages émues le souvenir du séjour de Catherine de Parthenay

et d'Henri IV au Parc-Soubise, en même temps que les heures poignantes de la Révolution, si terrible pour tout ce pays et pour les siens en particulier.

Ces pages, fort joliment imprimées, sortent des ateliers Saint Martin (Ligugé, Vienne 1898)

— Notre distingué collaborateur, M l'abbé Teillet, dont l'érudition est vraiment inépuisable, vient de faire paraître coup sur coup, (Gouraud, éditeur, Fontenay) : une 3^e édition de son charmant Itinéraire de la *Roche-sur-Yon à Lourdes*, et une très complète *Histoire de l'Union Chrétienne de Fontenay-Le-Comte* (Vendée).¹

Ce dernier volume, qui ne compte pas moins de 400 pages et est orné de dix gravures, se recommande à l'attention des lettrés, aussi bien qu'à la piété des fidèles.

En élevant ce monument à la mémoire de la plus ancienne des congrégations religieuses du Diocèse de Luçon, M. l'abbé Teillet a bien mérité de l'Eglise et de l'Histoire vendéenne.

— Tout en poursuivant la publication de ses précieuses notices sur les Représentants de la Vendée depuis 1789 (Cent ans de législation) l'ami Fontenac a publié dans le *Patriote de la Vendée* des 11 et 15 septembre une intéressante contribution à l'histoire du Château de Mervent.

Des miettes historiques, qui sont un vrai régal pour tous les érudits.

— Sous ce titre : « *Les élections législatives de l'an V.* » la *Revue Nantaise* (N^o d'août-septembre 1898), publie un curieux et inédit chapitre du dernier volume des *Pacifications de l'Ouest* que doit prochainement faire paraître M. Ch. Chassin.

L'assemblée électorale de la Vendée ouvrit ses séances le 20 germinal (10 avril) dans la ci-devant église de Notre-Dame de Fontenay, et des successifs scrutins sortirent les noms de *Maignen*, élu représentant du peuple au Conseil des Anciens, et de *Chevallereau*, élu membre du Conseil des Cinq cents.

— Toutes nos plus vives félicitations à l'ami Gustave Boucher, pour son premier et si artistique numéro du *Pays Poitevin*, que pré'açait une exquise page de l'abbé Bleau sur l'*Ame poitevine*.

Ce premier numéro nous apprend que le second Congrès de la *Tradition du Poitou* (section religieuse) se tiendra du 10 au 12 novembre, à Ligugé et à Poitiers.

Le deuxième numéro, également très réussi, contient un article consacré par M. G. Boucher à M. O. de Rochebrune, avec repro-

¹ Prix : 1 f. 50, port en sus, chez l'auteur, à Antigny (Vendée).

duction dumédailon de M. Jules Robuchon. Les éléments de cet article ont été puisés « dans la très substantielle étude de M. Bonnin de Fraysseix, parue à la *Revue du Bas-Poitou*. »

A citer également dans ce fascicule : une étude de M. Constant Roy sur *Mélusine*, et une notice de M. H. Greslin sur les *Coiffes poitevines et vendéennes*.

— Sous ce titre *Napoléon et Joséphine en Vendée*, M. Régis Brochet avocat, vient de réunir en une élégante brochure (la Roche-sur-Yon, Galipaud-Pitot, 1898, in-8° de 62 p.) la série d'intéressants articles qu'il a publiés dans le *Libéral de la Vendée*, sur le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à travers la Vendée, en août 1808.

— Après les monographies de N.-D. de Garreau. de N.-D. des Martyrs, de N.-D. de la Brossardière, M. l'abbé Rafin vient d'apporter sa contribution à l'histoire du culte de la Vierge en Vendée, en traçant en quelques charmantes pages l'histoire de *Notre-Dame de Réaumur* (in-8° de 0 fr 50. Gouraud, Fontenay), l'un des plus anciens et des plus fréquentés lieux de pèlerinage de tout le Bas-Poitou.

— Notre ami A. Barrau, continue avec son charme littéraire accoutumé la publication de ses intéressantes *Lettres de Vendée*, dans le *Populaire*, de Nantes Mais quand donc permettra-t-il aux lecteurs de la *Revue* de partager les très sympathiques sentiments que nous inspire la lecture de chacune de ses œuvres? *L'Alchimiste* annoncé s'obstine-t-il à ce point à ne pas quitter ses creusets?

— Le dernier n° de la *Revue historique de l'Ouest*, (juin-juillet 98) contient de notre collaborateur et ami, M. le V^{te} Paul de Chabot, la suite des *Preuves de Noblesse des demoiselles du Poitou à Saint-Cyr*. Nous y relevons celles de demoiselle *Françoise-Agathe de Béjarry*, agréée en 1784.

— De M. Alfred Richard, le savant archiviste de la Vienne : *La bataille de Vouillé en 507*. (Réponse aux mémoires de M. Lièvre. — In-8° de 49 p. ext. des Bulletins de la *Société des Antiquaires* de l'Ouest.

— A lire dans *l'Ouest artistique et littéraire* (15 août 98), un article de M. l'abbé Bordron sur la *Vendée*, où l'auteur venge éloquemment notre pays de l'épithète d'*arriéré* que certains se plaisent à lui donner.

— De notre distingué collaborateur et ami, M. le M^{is} de Granges de Surgères : *A propos de Châteaubriand*, note bibliographique sur son pamphlet « De la Monarchie selon la charte ». (*Bulletin des Bibliophiles* de juillet).

— En manière de protestation contre l'injurieuse campagne dont les chefs de l'armée française sont depuis quelques mois l'objet de la

part de certaine presse, M. René Vallette vient de publier une nouvelle édition de l'éloquente notice consacrée par son frère à la mémoire de notre héroïque compatriote le *Général Collineau*.

Cette nouvelle édition est précédée d'une fort jolie lettre du général du Barail, qui lui sert de préface. (Mayeux, Les Sables d'Olonne, Prix : 1 fr.).

— De notre spirituel confrère M. Emile Goubie : *Kermesse-Journal*, souvenir de la kermesse des Sables des 24 et 25 juillet 1898. Pet. in-folio de 4 p. contenant une jolie pièce de vers, *Le Drapeau*, dédiée au 137^e de Ligne, et d'exquises *Aquarelles sablaises*, du jeune et sympathique poète Marcel Béliard

— Du *Vendéen*, sous la signature de notre ami : Henri de la Malde-mée (H. Renaud) : *Paysages et souvenirs de Vendée*. — *Puy-Papin* (n^o du 17 juillet) : *Mouilleron-en-Pareds*, (n^o du 28 août).

— Sous la rubrique : *Les gloires maritimes de la Vendée*, et le pseudonyme *Raymond Lahire*, notre directeur, M. René Vallette, a publié dans la *Plage des Sables-d'Olonne* (juillet, août et septembre 1898), une série de silhouettes à la plume consacrées aux plus illustres marins originaires de la Vendée

Du même, dans le *Vendéen de Paris*, de juillet 1898 : *Glorieuse évocation*, souvenir d'un pèlerinage à Buzenval.

— De M. l'abbé F. Charpentier : *Le courage en matière de Religion*, discours prononcé dans la chapelle du Lycée de Poitiers, le 26 juin 1898, à l'occasion de la Rénovation des Promesses baptismales et de la Confirmation.

(Poitiers, imprimerie des Sourds-muets, 1898, in-8^o de 19 p.)

— Sous cette rubrique : « *Un peintre Vendéen peu connu* » M. P. Moisan a consacré dans le *Messager de la Vendée*, (n^{os} des 4 et 11 septembre) un élogieux article à M. Pierre-Charles Trémolière, né à Cholet en 1703.

— Bouquinerie vendéenne

Extrait de la *Revue des Autographes* (juin 1898) : *Alquier* (Charles baron), célèbre diplomate de la Charente-Inférieure à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, né à Talmont (Vendée) en 1752, mort en 1826 — L. a. s. au général Ramel, Rome, 1807, 1 p. in-4 : 6 fr.

Musset (J.-M.), député de la Vendée à la Convention, qui fit le rapport sur Gamain, né en 1749, mort en 1828). — L. a. s. ; 11 brumaire, an V, 1 p. in-4 : 10 fr.

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, de notre distingué ami M. Paul Eudel un délicieux volume de notes de voyage *A travers la Bretagne*. (Paris, Ollendorf). Notes d'un charme

exquis, d'une érudition sans pédantisme, et qu'accompagnent de merveilleux croquis de Robida.

A quand donc, cher maître, et ici même, le récit non moins attendu et si aimablement promis de vos artistiques pèlerinages *A travers la Vendée*.

— Tous nos plus vifs remerciements enfin à notre excellent confrère et ami Gustave Guitton, pour le beaucoup trop charmant article qu'il a bien voulu consacrer à la *Revue du Bas-Poitou* et à son directeur dans le numéro d'août 1898 de la *Revue de France*.

R. DE THIVERÇAY.



Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

MADAME CLAIRE NORMAND

~~~~~  
*FAIRE-PART*  
~~~~~

Nous avons le douloureux devoir d'annoncer aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, dont elle avait conquis les sympathies par le charme de son érudition, la mort presque subite de notre éminente collaboratrice, M^{me} Claire Normand, — en littérature *Renée Monbrun*.

C'est au lendemain du jour où elle venait de nous remettre le curieux Mémoire dont nous publions d'autre part les premières pages, qu'elle a été violemment atteinte par un mal — hélas ! sans pardon.

Douée d'un cœur d'élite et d'une intelligence supérieure, elle est morte de l'un et de l'autre. Le premier avait été brisé, il y a cinq ans, par la perte d'un fils auquel elle avait voué de légitimes adorations, et voilà qu'elle vient d'être frappée au siège même de cette intelligence, dont elle avait fait le dernier refuge de sa douleur de mère.

Nous n'essaierons point de redire dans ce bref « Faire-Part » tout ce que fut cette âme de choix, d'une psychologie si affinée, d'une esthétique si parfaite, et dont la grâce féminine savait imprimer à toutes choses — qu'il s'agit de littérature ou d'art — un charme si personnel.

Nos lecteurs savent plus particulièrement quelle incomparable vie elle donnait à ses évocations historiques, et de quel rythme précieusement étrange elle accompagnait la merveilleuse parure de ses vers.

Et cependant, tout ce qu'elle a publié au cours de ces cinq années de deuil, qui furent aussi pour elle cinq années d'un

incessant labeur, — à Paris : dans le *Voltaire*¹, dans l'*Isis moderne*², dans l'*Avenir artistique*³, dans l'*Ouest artistique et littéraire*⁴ ; — en province, dans le *Mercure Poitevin*⁵, dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*⁶, dans l'*Avenir-Indicateur*⁷, et dans cette *Revue*⁸, — tout cela ne semblait qu'une série d'alléchantes amorces destinées à tâter l'opinion d'un public, auquel elle laisse achevées et prêtes à paraître des œuvres d'une valeur autrement considérable : un Roman (*A côté de l'Amour*) ; des Nouvelles (parmi lesquelles : *Les êtres vivants*, *Au cadran de l'amour*, *A travers les vaincues*, les *Iléaleses*) ; des études historiques (*M^{mes} Regain et de Bulkeley*) ; une comédie en prose (*Hypnotisme*) ; un scénario de pantomime (*La Poupée*), et tout un volume de poésies.

Nous aimons à espérer que les unes et les autres verront prochainement le jour, et ce ne sera certes pas le moindre hommage que les siens puissent rendre à la mémoire du délicat écrivain qui n'est plus.

Sur toutes ses œuvres, comme sur sa vie elle-même, du reste, semblait planer — funèbre obsession, — l'incessante hantise de l'au-delà. — de cet au-delà qui est venu si brutalement briser entre ses doigts habiles pinceaux et plume, pour l'amener parmi l'amertume des larmes et la mélancolie des fleurs, vers ce fils tant aimé, dont elle partage aujourd'hui à l'ombre de la Croix le dernier et apaisant sommeil.

A notre pauvre ami, Henri Normand, si justement abimé de douleur par cette nouvelle et suprême épreuve ; à M. et M^{me} Lacouloumère, ses enfants, nous offrons le cordial, — mais combien insuffisant — tribut de nos profonds regrets et de nos vives sympathies.

RENÉ VALLETTE.



¹ *L'Inexpliqué*, roman (juillet 1897).

² *Conte mystique de Noël* (décembre 1897)

³ *Reversibilité d'âmes* (juillet 1897). — *Conte de Noël Vendéen* (décembre 1897) ; — *Pays natal*, *Sentiers d'œillets*, *Les Trois fleurs d'amour*, poésies.

⁴ *Mardi gras*. — *Pour le mariage de Colombine*, prologue de pantomime. — *Lys en fleurs*, poésie. — *Les mystères de saint Gwenolé*. — *Autour des fêtes de Ploujean*.

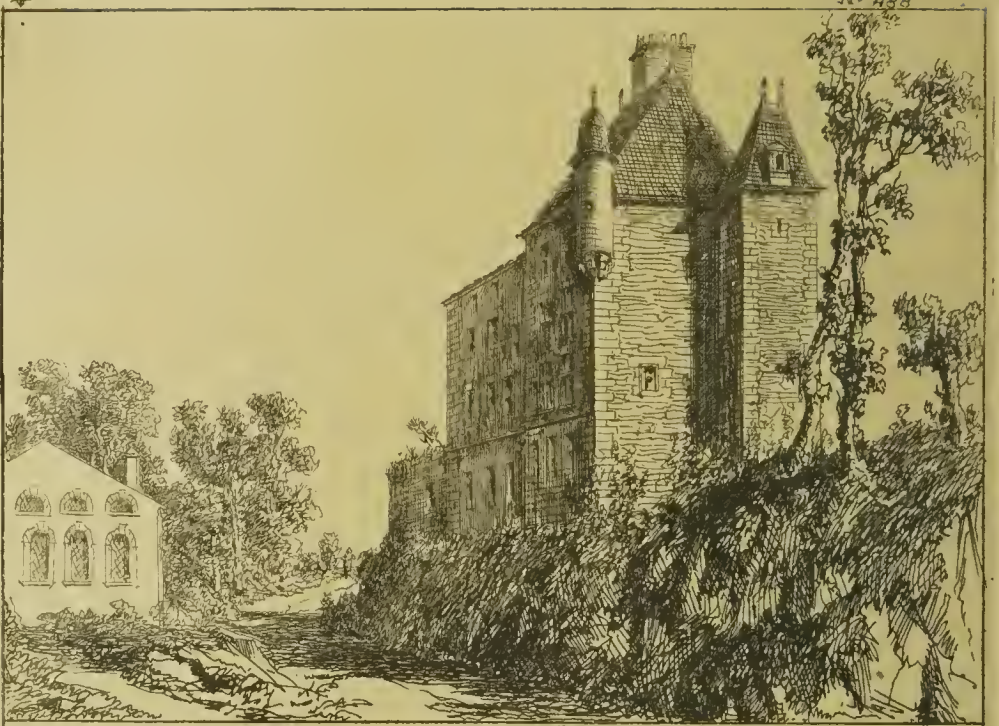
⁵ *Les fêtes de Ploujean*.

⁶ *Chant de crapaud*, poésie (11 décembre 1896). — *Enfantement mystique*, conte de Noël (décembre 1897).

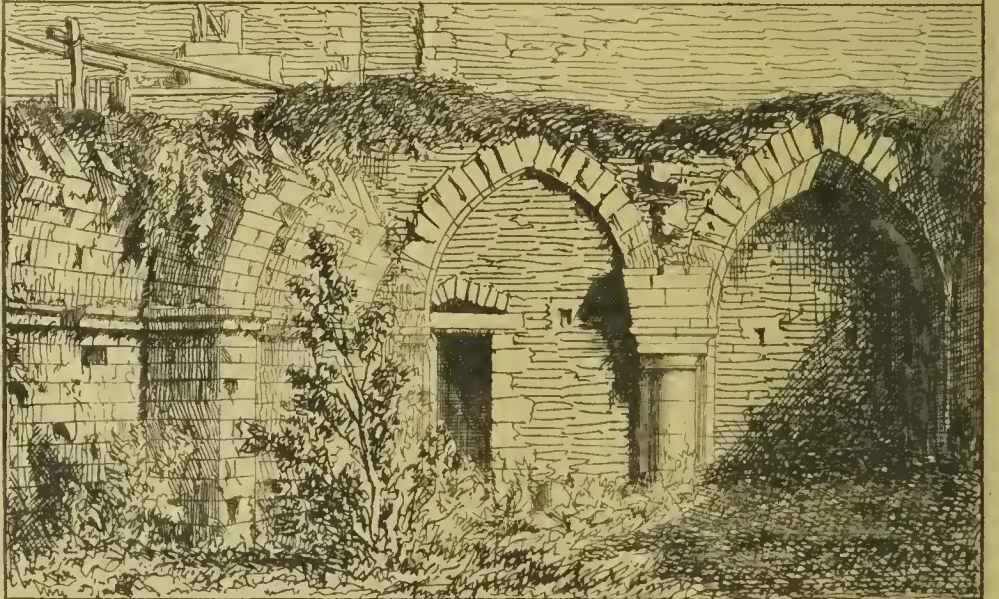
⁷ *A cor et à cris*, *Les plis du drapeau*, *Sous le parapluie bleu*, — Nouvelles.

⁸ *Mmes de Grimouard*, *Mme de la Rochefoucauld*, études historiques ; — *Visions d'à côté*, notes de voyage en Bretagne. — *En Vendée*, *Ivoire d'automne*, *Piqures fleuries*. *Aux jeunes Mots*, *Paroys*, . . . poésies

N^o 488



Château de Saint Pompin



Soubassements du Château de St-Pompin.



LA VENDÉE QUI S'EN VA

LE CHATEAU DE SAINT-POMPAIN

BATI sur un coteau rocheux qui domine les sinueux méandres de l'Autise, le château de Saint-Pompain devait offrir aux regards des curieux une masse des plus imposantes. Malheureusement le souffle de la destruction a passé sur lui avec encore plus de violence que sur son splendide voisin de Coulonges-les-Royaux.

Un croquis fait en 1861 nous permet de constater que déjà à cette époque il ne restait plus qu'une partie de la façade surplombant au nord la route qui monte au village. Un étroit pavillon rectangulaire, avec lucarne cintrée à fronton aigu, la flanquait sur l'arête de l'ouest et une petite tour circulaire en forme d'échauguette soutenue par des corbelets faisant offices de mâchicoulis coupait la rigidité de l'angle nord de cette façade.

Quatre étages de fenêtres superposées et de grandes dimensions, sans tenir compte des lucarnes qui avaient dû exister dans le principe, donnaient à cette muraille une hauteur prodigieuse. Nous nous souvenons encore que les beaux profils moulurés, ornant les chambranles des baies à croix de pierre, nous avaient donné à supposer que le constructeur du château de Coulonges-les-Royaux n'était pas resté étranger à

la direction de cette importante bâtisse. Rien n'y rappelle, il est vrai, la richesse architecturale et cette merveilleuse et si abondante ornementation de la demeure de Louis d'Estissac et d'Anne de Daillon ; mais nous y constatons néanmoins une sorte de confraternité générale dans la bonne exécution des moulures et le tracé général de l'ensemble évidemment élevé comme Coulonges dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il faut cependant reporter à une date bien antérieure les substructions qui existaient sous la plus grande partie du château. Nous ne les avons jamais vues ; mais notre savant collègue, M. Léo Desaiivre, qui avait pu en photographier les débris, il y a nombre d'années, a bien voulu nous en adresser une épreuve que nous reproduisons au bas de la planche. On se rendra compte bien vite que ces soubassements, employés sans doute comme caves et cuisines ainsi qu'à Coulonges, doivent appartenir à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e. C'étaient les embases de la demeure féodale, dont il ne reste plus aucune trace et sur lesquelles s'est assis au XVI^e siècle ce qui reste de la bâtisse actuelle.

*
* *

Ce n'est point sans raison que nous avons sous cette vendéenne rubrique donné l'hospitalité à un château qui fait géographiquement partie aujourd'hui du département des Deux-Sèvres. Anciennement, en effet, la châteltenie de Saint-Pompain relevait immédiatement de Vouvent, et faisait à ce titre partie du Bas-Poitou.

Les anciens seigneurs avaient juridiction de haute, moyenne et basse justice. Leurs droits seigneuriaux s'étendaient sur une quarantaine de petits fiefs environnants. Ils confinaient avec les forts avancés qu'avaient à Béceleuf les sires de Parthenay, avec les Rohan et les Jourdain de Villiers, les Lusignan de Benet, les Vivonne d'Oulmes, la commanderie de Cenau, l'abbaye de Nieuil, la châteltenie des

Moulières, les d'Estissac et les Vignolle Lahire, de Coulonges-les-Royaux. Ils eurent à soutenir au sujet du tiers des lots et ventes de la seigneurie, un procès curieux à étudier, qui dura de 1518 à 1789, contre les puissants rivaux qui se succédèrent dans la châtellenie des Moulières : les Chabot, les Prévost, les Parabère, les Pompadour. Le marquis de la Carte, gouverneur militaire du Bas-Poitou, le dernier des acquéreurs de 1764, en préparait la reprise lorsqu'enfin la Révolution vint prononcer un jugement sans appel.

Les seigneurs de Saint-Pompain, nous dit feu M. l'abbé Proust, dans les curieuses notes qu'il a laissées sur cette localité et que M. Léo Desaire nous a obligeamment communiquées, furent de tout temps les avoués de l'église et sur tous leurs dénombremens, ils inscrivirent au premier rang de leurs prérogatives le droit de fondation première et de patronage dans l'église paroissiale. On pouvait y voir il y a quelques années, sous les couches de chaux la litre seigneuriale avec des armoiries au *champ d'argent, à une fasce de gueules, à la bordure de sable besantée d'or*. Ils payaient de temps immémorial à l'abbaye de Nieuil, dont Saint-Hilaire de Saint-Pompain ne fut longtemps qu'une *celle*, une rente annuelle de 60 boisseaux de froment, en retour apparemment des services religieux que les P. P. Augustins rendirent jusqu'au XVIII^e siècle.

Par sa position, Saint-Pompain dut nécessairement se ressentir des luttes politiques dont le Bas-Poitou fut le théâtre au moyen-âge, ainsi que des guerres civiles du XVI^e siècle. Placé sur la route de Poitiers au Bas-Poitou, il était un lieu de station entre Saint-Maixent et Fontenay ; d'anciens bâtimens, de grandes hôtelleries l'attestent encore, de même que l'existence d'un marché chaque semaine et de cinq foires établies de temps immémorial. L'église et le château qui subissaient ordinairement le même sort, portent des traces non équivoques des guerres des Anglais et des protestants. D'importantes reconstructions appartenant à ces deux

époques, ne laissent pas douter qu'elles n'aient été faites pour réparer les désastres de la guerre. Il est fort probable que Duguesclin guerroya dans notre plaine et qu'un combat, ou pour le moins une sanglante escarmouche, a eu lieu entre Saint-Pompain et Benet, non loin des mélairies de l'Epineraiie et de Massigny, en un lieu qui porte encore le nom de *Champ de la Bataille*.

Il y a quelques années, en perçant la route qui passe à cet endroit, les terrassiers mirent à découvert des rangées de squelettes humains, enterrés à moins de cinquante centimètres de profondeur; ils y trouvèrent également un tronçon d'arme et une pièce d'argent frappée à Cantorbéry. Toute cette plaine est de même jonchée de ruines de constructions qui datent au moins de la domination romaine.

Dans les guerres du XVI^e siècle, les Saint-Pompain figurent honorablement dans maintes circonstances. En 1567, un chevalier de Liniers, capitaine de 50 hommes d'armes, est envoyé par le roi Charles IX avec 4.000 hommes au secours de la ville de Chartres, attaquée par le prince de Condé. Ce même Liniers fut tué à la bataille de Jarnac. Un Saint-Pompain figure dans les rangs de la noblesse française, faisant partie de l'armée de Joyeuse, à la prise de la Mothe Saint-Héraye et de Saint-Maixent.

En 1587, un Saint-Pompain est gouverneur de l'île de Maillezais, et concourt, avec Lavardin, à la prise du château de Marans.

Ce fut en 1681, que le château de Saint-Pompain, après être demeuré pendant plus de trois cents ans dans la possession de cette dernière famille qui, plus récemment, a donné, entre autres personnages distingués, l'héroïque vice-roi de Buenos-Ayres, est passé des mains de François de Liniers, époux de Louise de Béchillon, en la maison des seigneurs de Pons, et par les femmes, des Pons aux Tourzel, et des Tourzel à M. le duc de Lorges qui l'a lui-même mis en vente en 1858.

Racheté une nouvelle fois par M. Amaury de Liniers, il fut

bientôt revendu par lui en détail. A moitié démoli, pour en faire diminuer l'imposition, il est menacé d'une ruine prochaine et définitive, et il n'est que temps d'en consacrer le souvenir.

*
* *

Il n'est guère de vieux châteaux qui n'aient fourni quelques sujets de légendes plus ou moins merveilleuses. Celui de Saint-Pompain ne fait pas exception ; les grand'mères ne manquent jamais, pour faire coucher leurs petits enfants, de les menacer des prisons du château et des fantômes blancs que leurs aïeux ont assuré avoir entendu traîner avec fracas, de longues chaînes dans les grandes salles du seigneur. Elles s'entretiennent souvent à la veillée, avec un ton de voix et un langage spécial, d'une mystérieuse caverne, dont l'ouverture paraît dans un endroit inaccessible des rochers du château et que tout le monde connaît sous le nom de *trou de Farfadet* ; c'est la demeure, assure-t-on, de nombreuses légions d'esprits malfaisants. C'est au fond de cet antre que se réfugient pendant le jour les *Chasses-Gallerys* ; c'est de là que partent pendant la nuit les *loups-garoux*, les *béliches des Avents* et les *chevaux malets du Carnaval*.

Un ancien dénombrement nous signale au profit du seigneur de l'endroit, l'existence d'un droit qui ne manque pas de poésie, et qu'il nous paraît intéressant de re'ater ici :

« Item, sur un pré du seigneur des Moulières, qui est situé devant mon dit château, lequel pré est tenu recevoir à danser les nouvelles mariées par chacun an et d'année en année, le lendemain de Pasques où elles sont tenues pour elles danser et chanter une chanson et leurs maris jeter un étui, chacun ayant un bas dépouillé, tenu faire faire par un de mes sergents de bailler un bouquet de fleurs à celle qui sera jugée avoir le mieux chanté, avec chacune un chapeau sur leurs testes, et se doivent les dites nouvelles mariées et maris trouver chacun an par chacun des dits jours, ou par faute qu'il n'y en aie de mariées en l'année, les précédents se doivent trouver et faire comme auparavant, à peine d'un escu d'amende payable sans deport qu'ils me donneront par chacun an... »

Mais que les acquéreurs de ces débris d'un temps qui n'est plus, ajoute M. Proust, auquel nous empruntons ces curieux détails, ne se laissent pas effrayer par ces récits. Le procès de trois cents ans est fini ; la puissance des farfadets est singulièrement diminuée, les fantômes ne font plus retentir les salles du bruit de leurs chaînes, et l'on peut paisiblement dormir au murmure monotone de la chaussée du moulin.

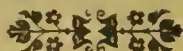
Le nouveau seigneur ne verra plus danser les nouvelles mariées et lancer les pelotes des maris dans le pré des Moulrières — le garde les prendrait — ; mais en retour, il verra ses grasses génisses bondir dans la prairie et briller au soleil les cornes dorées de ses taureaux au large fanon.

*
* *

Avant de quitter Saint-Pompain le touriste fera bien d'aller donner un coup d'œil à la si curieuse archivoltte de la porte de l'église ; il y lira avec peine le nom de l'artiste roman qui a exécuté les sculptures de l'archivoltte (GIGLELMUS FECIT HOC). Malheureusement l'architecte auteur d'une restauration exécutée vers 1860 n'a trouvé rien de mieux que de déposer dans la cour du presbytère la plupart des claveaux sculptés de cette archivoltte, sous prétexte qu'ils étaient atteints de salpêtre, et de les remplacer par des pierres unies en bossage. Celles-ci attendent encore le sculpteur, pendant que la riche ornementation romane tombe en poussière sous les morsures de la pluie et de la gelée. Et c'est ainsi que se restaurent beaucoup de nos plus intéressants monuments !

Terre-Neuve, 17 novembre 1898.

O. DE ROCHEBRUNE.





LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite¹).



PARMI les simples chanoines, il en est sur qui le malheur des temps n'a laissé que des renseignements assez vagues ; de ce nombre est **Charles-Marie-Samuel BAUDRY DE BEAUMANOIR**, de famille vendéenne, né le 15 avril 1751 et installé chanoine par M^{sr} de Mercy le 23 octobre 1789. Il était titulaire des chapelles de Curzon, de Sainte-Catherine ou des Amand, de Saint-Denis ou de Malnac, de Pantefort et du Pâtis-Guillon, qui lui valurent un supplément de traitement annuel de 500 l., moitié de leurs revenus. M. Baudry de Beaumanoir figure sur la liste des prêtres déportés pour refus de serment le 1^{er} frimaire an II ; il se réfugia probablement en Angleterre.

Le chanoine **Joseph-Philippe QUÉRÉNET**, vicaire général, était dauphinois d'origine, titulaire des chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Jean-l'Évangéliste desservies en l'église de Belleville en Dourbe, diocèse de Lyon, et des chapelles de Saint-Quentin et de Saint-Georges. Il prit possession de son canonicat dans la cathédrale de Luçon le 21 septembre 1787. Après avoir refusé le serment, il n'émigra pas, mais sans plus attendre se retira à la Tour-du-Pin, son pays natal (janvier 1791). Il se cachait encore dans les environs deux ans plus tard : « Je ne sais comment il fait : il est chez sa sœur à la campagne, pendant qu'elle est à Lyon ; je crains qu'il ne

¹ Voir la livraison de septembre 1898.

concilie des choses inconciliables. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 1^{er} juin 1793*).

On en sait encore moins sur le chanoine **Jean-Pierre BA-BAULT DE CHAUMONT**, titulaire de la chapelle de Saint-Gilles, d'un revenu de 70 l. Après avoir refusé le serment, il partit pour l'étranger, et fut inscrit sur la liste des prêtres déportés dont les biens avaient été confisqués, liste envoyée au département le 1^{er} frimaire an II.

De la famille du chanoine **DESTOUCHES**, fils de N. Destouches et de dame Souchet de Naile, on connaît son frère aîné chef d'escadre, et sa sœur mariée à M. des Mores. Il ne prêta pas le serment schismatique et mourut avant d'avoir obéi à l'arrêt de déportation.

Le chanoine **Pierre COURTIN** mourut également de bonne heure, car on trouve aux Archives départementales de la Vendée une pétition des héritiers de Pierre Courtin, ex-chanoine de Luçon, à la date du 24 frimaire an III.

C'est encore aux Archives départementales que se rencontre le nom du chanoine **Jacques BOULANGER**, titulaire de la chapelle des Chevrets, paroisse de la Flocellière, sans autre indication concernant ce membre du Chapitre.

M. **Jean-Baptiste BRAZET**, chanoine de Luçon avant 1788, n'a qu'une brève mention dans la correspondance de M^{gr} de Mercy, et elle n'est pas rassurante. « Ce que vous me dites de Brazet, Mallet, Lacroix et Cadou m'a fait une peine extrême ; j'en ai pleuré amèrement devant Dieu ; je n'en ai cependant pas été extrêmement surpris. Demandons à Dieu qu'il les éclaire et les ramène dans le bercail et qu'il nous épargne d'autres scandales. » (*Lettre du 30 janvier 1796*). L'abbé Mallet n'était pas du diocèse de Luçon, mais MM. Lacroix, curé de Grues, et Cadou, curé de l'Île-d'Yeu, ayant prêté le serment schismatique, il est facile de conclure que M. Brazet en avait fait autant.

M. Jean-Léon HAMON, chanoine hebdomadier, né à Sainte-Hermine le 3 novembre 1718, pourvu d'un canonicat depuis le 18 juin 1748, fut la première victime de la déportation. En décembre 1790 son traitement avait été fixé à 1079 l. 15 s. 10 d. et, en avril 1792, il s'était fait délivrer par la municipalité de Luçon un certificat de résidence depuis plus d'un an. Le refus de serment l'obligea à s'expatrier. Il s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne le 9 septembre 1792 à bord du *Jean-François*, bien qu'il eût 74 ans ; mais ce navire fut assailli par une violente tempête dans le golfe de Gascogne, et M. Hamon, emporté par une vague, fut englouti dans les flots.

M. Jean-Baptiste LE BRASSE, originaire du diocèse de Troyes, était pro-secrétaire de l'évêché de Luçon avant 1789 ; il fut nommé chanoine hebdomadier par le Chapitre le 23 mars 1790, en remplacement de M. Normand appelé à la cure de Château-Guibert. En décembre suivant, son traitement fut fixé à 1167 l. 13 s. 2 d. Son refus de prêter le serment le rendit suspect, et il fut du nombre des prêtres mandés à Fontenay le 9 mars 1792 pour se disculper des dénonciations portées contre eux (*Arch. nat. F. 19 481⁴*). Il déclina cette invitation, et, très attaché à M^{sr} de Mercy, se dirigea du côté où il avait espoir de pouvoir le rejoindre, en Savoie. Une lettre de Monseigneur du 6 novembre 1792 porte que « M. Le Brasse était auparavant à Chambéry ; il s'était placé secrétaire chez un président du Sénat ; j'ignore ce qu'il est devenu ». Très actif, débrouillard, M. Le Brasse avait rencontré M. de Rozan son confrère, et avait quitté le président du Sénat de Savoie. « Point de nouvelles de M. de Rozan et de son compagnon M. Le Brasse, je sais seulement qu'ils ont gagné l'Italie, je les crois à Rome. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 10 nov. 1792*).

Les prêtres français déportés ne recevaient pas à Rome l'accueil qu'ils pouvaient espérer ; ils étaient trop nombreux. M. Le Brasse n'eut pas besoin d'aller si loin pour trouver un

gîte ; il s'arrêta à Bologne. « M. Le Brasse est à Bologne heureusement placé. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 7 mars 1793*). Il avait trouvé asile chez les Théatins de cette ville et il y était encore dix-huit mois plus tard. « L'abbé Le Brasse est toujours à Bologne. » (*Lettre de Mgr de Mercy du 8 octobre 1794*). Son humeur voyageuse devait souffrir d'un si long séjour ; une lettre de M^{sr} de Mercy du 14 octobre 1794 annonce que « l'abbé Le Brasse va à Constantinople où il a trouvé par un hasard bien singulier une place avantageuse. » Monseigneur ne donne aucun détail sur cette situation en effet bizarre d'un prêtre français en Turquie. — « L'abbé Le Brasse est à Venise attendant le moment de son embarquement pour Constantinople où il trouve une véritable fortune. » (*Lettre du 8 janvier 1795*). — « M. Le Brasse est à Venise avec l'espoir de partir à la fin du mois pour Constantinople. Je ne serai content que lorsque je l'y saurai arrivé à bon port et jouissant d'un sort heureux ; je suis sûr qu'au premier signe de ma part, il rejoindra les étendards. » (*Lettre du 18 février 1795*). — « M. Le Brasse est parti pour son grand voyage à Constantinople, mais avec la promesse de revenir au premier signal que je donnerai ; il n'est donc pas perdu pour nous. » (*Lettre du 25 avril 1795*). Puis plus rien que cette laconique mention dans une lettre du 8 février 1800 : « Le Brasse se porte bien à Constantinople. » Rien n'indique qu'il en soit revenu.

M. Pierre-Charles-Alexis PERRIN, chanoine hebdomadier, était né le 30 août 1750 dans le diocèse de Langres. On ne sait comment il vint dans le diocèse de Luçon. Il refusa le serment en 1791, et, sur un arrêté du Directoire du département de la Vendée en date du 29 mai 1792, fut mandé à Fontenay pour répondre à des dénonciations. M. Perrin prit aussitôt une autre direction ; il est à croire qu'il s'embarqua directement à Paimbœuf pour l'Espagne où sa présence n'est signalée qu'en 1795, par la correspondance de M^{sr} de Mercy.

M. Paillou avait prévenu Monseigneur que l'abbé Perrin venait d'arriver à la Corogne dans l'intention de passer en Angleterre. — « Je ne sais si M. Perrin fait bien de changer d'asile, répondit M^sr de Mercy. Je lui en saurais mauvais gré si c'était sans votre consentement, parce qu'alors ce serait sans le mien. Il paraît qu'en Angleterre nos frères craignent que leurs ressources ne diminuent ; les paiements se retardent ; il ne faut donc pas sans nécessité aller leur nuire en augmentant leur nombre. » (*Lettre du 5 décembre 1795*). M. Perrin se rendit aux raisons de M. Paillou. — « Je suis bien aise que M. Perrin se soit arrêté à la Corogne. Auprès de lui comme auprès de nos frères et bien chers enfants, soyez toujours le garant et l'interprète de ma tendresse paternelle. » (*Lettre du 10 janvier 1796*).

L'air de la mer convenait à la santé un peu éprouvée du chanoine : « M. Perrin fait bien de rester à la Corogne si sa santé l'exige ; y trouvera-t-il des ressources ? » (*Lettre du 20 mars 1796*). Une lettre suivante apprend qu'il en trouva : « Je suis bien aise de la bonne fortune de l'abbé Perrin. »

Lorsque le Consulat eut rendu aux déportés l'espoir du retour, M. Perrin fut des premiers à quitter l'Espagne. Il avait connu jadis M. Cavoleau, ancien curé de Péault, devenu secrétaire général de la préfecture de la Vendée ; il obtint de lui des facilités pour rentrer. Le préfet de la Vendée écrivit le 13 fructidor an VIII (30 août 1800 au ministre de la police générale :

« J'ai l'honneur de vous adresser mon avis pour la rentrée en France de Pierre-Charles-Alexis Perrin, prêtre déporté en Espagne. Les témoignages que j'ai reçus sur sa moralité me persuadent, qu'en lui donnant l'autorisation que je vous demande, vous rendrez à sa patrie un citoyen estimable qui gémit d'en être banni. » (*Arch. dép. Vendée*).

L'avis était ainsi libellé :

« LE PRÉFET DE LA VENDÉE,

« Vu la lettre de Pierre-Charles-Alexis Perrin, prêtre déporté en Espagne,

« Considérant qu'il résulte des renseignements qui me sont parvenus et spécialement du témoignage du secrétaire-général de la préfecture qui jusqu'à ce jour a conservé avec lui la liaison la plus intime, que les principes, les mœurs et la conduite de Perrin avant l'époque où il a été forcé de quitter le sol de la France, offrent une garantie de son amour pour la patrie et de sa soumission aux lois qui la régissent.

« Que la promesse de cette soumission est formellement exprimée dans sa lettre et que tout porte à croire qu'il la confirmera lorsqu'il sera rentré sur le territoire français.

« Qu'il est utile au maintien de la paix dans le département de la Vendée de présenter au peuple l'exemple de quelques prêtres qui expriment formellement la promesse d'être fidèles à la Constitution et qui puissent lui persuader que la soumission aux lois de la République n'est pas incompatible avec les dogmes du culte catholique.

« Invite le ministre de la police générale à autoriser Pierre-Charles-Alexis Perrin à rentrer en France à condition qu'aus sitôt son arrivée et avant de commencer les fonctions de ministre du culte catholique, il fera la promesse de fidélité à la Constitution. » (*Arch. dép. Vendée*).

Par précaution, M. Perrin s'empressa d'envoyer d'Espagne la promesse demandée :

« A Villafranca des Biersb en Espagne, le 6 décembre 1800.

« Je soussigné Pierre-Charles-Marie Perrin, prêtre français, déporté en Espagne, et ci-devant chanoine de Luçon, département de la Vendée, promets d'être fidèle à la Constitution française de l'an VIII, et dans le cas où le gouvernement français voudra m'autoriser à rentrer dans ma patrie, je m'engage, sous peine d'être réexporté, à renouveler la promesse

ci-dessus devant le maire de la commune que j'habiterai ou le sous-préfet de l'arrondissement. »

P.-C.-A. PERRIN. »

Le ministre de la police autorisa l'abbé Perrin à se fixer dans la Vienne, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres ou la Vendée. M. Perrin passa par Poitiers où son optimisme fut un peu modifié sur la question de la promesse exigée par le gouvernement; il eut des scrupules et en fit part à M. Paillou, à qui M^{sr} de Mercy, très convaincu de la légitimité de cet acte, écrivit le 15 juillet 1801 : « Quoi, c'est parmi ceux que j'ai le plus aimés que je trouve des ennemis, des contradicteurs, des disciples qui s'élèvent au-dessus du maître. MM. Baudouin, Perrin, Remaud sont du nombre de ceux sur l'amour et la docilité desquels j'eusse compté par préférence. Ils ne connaissent plus ma voix, ils suivent des pasteurs étrangers! ils oublient le premier des devoirs, celui de l'obéissance qu'ils doivent à leur évêque, celui d'être un avec lui tant qu'il est un avec l'Eglise. Encore si je leur demandais le sacrifice de leurs opinions; mais non, je ne leur demande que de respecter la mienne, que de ne pas souffrir qu'on en prêche une contraire, parce que ce sont tout autant d'actes de schisme; qu'ils attendent en paix le jugement du Saint-Siège. »

M. Perrin n'était pas sans doute si irréductible que le croyait M^{sr} de Mercy, puisque dans une autre lettre du 10 septembre suivant, Monseigneur écrit : « Ce que vous me dites de M Perrin m'a fait grand plaisir et je suis fort aise que ce soit par erreur que vous l'avez cité au nombre des exallés contre la promesse. »

M. Perrin rentra en Vendée le 6 octobre 1801, et, le lendemain, le préfet du département l'autorisa à résider à Nesmy.

« Du 21 vendémiaire an X,

« Le Préfet du département de la Vendée,

« Vu la lettre du citoyen Perrin, prêtre rentré d'Espagne

en date du 20 vendémiaire présent mois, par laquelle il demande d'être autorisé à résider dans la commune de Nesmy.

« Autorise le citoyen Perrin, attendu qu'il s'est conformé aux lois, à résider à Nesmy sous la surveillance de l'autorité municipale de cette commune. »

(Arch. départ. Vendée).

Au Concordat, M. Perrin fut nommé curé de Nesmy. « Homme instruit et d'une bonne conduite, ami de la paix et du gouvernement », dit de lui le sous-préfet des Sables dans un rapport administratif. Il mourut à Nesmy en 1807.

Le 24 avril 1787, M. le doyen du chapitre de Luçon communiquait aux chanoines une lettre de M. Sicard, prêtre du diocèse de La Rochelle, demandant si on voulait le recevoir hebdomadier de l'église de Luçon. La compagnie le remercia et pria le doyen de lui mander qu'elle y consentait et qu'il pouvait venir à Luçon quand il le jugerait à propos.

Marin-François SICARD avait alors 45 ans, étant né à Saint-Hilaire de Mortagne le 23 mars 1752. Il fut élu chanoine hebdomadier le 30 mai 1789 en remplacement de M. Victor-Louis Duchemin, 6^e hebdomadier et démissionnaire du consentement de l'évêque. L'année suivante, lors de l'affaire de la Proutière, M. Sicard se trouvait l'hôte de M. de Lézardière. En janvier 1791 son traitement fut fixé à 900^l 9^s. 6^d. Il refusa le serment, fut mandé à Fontenay avec d'autres par suite de dénonciations en mars 1792, et, le 9 septembre suivant, s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne sur le *Jean-François* avec M. Paillou et de nombreux confrères ; il est porté le 64^e sur le rôle d'embarquement.

M. Sicard ne quitta pas M. Paillou pendant l'exil, et rentra comme lui au Concordat. Le 30 floréal an IX, M. Paillou écrivait de Luçon à Cavoleau, secrétaire général de la préfecture :

« Je dois vous dire avec confiance que le bonhomme Huel¹ est comme à l'agonie. J'aurais bien un homme prudent

¹ Ancien curé de Landevieille, exerçait le ministère à Luçon.

à mettre à sa place ; c'est M. Sicard, ancien hebdomadier de la cathédrale et qui a la confiance de la ville ; il est dans de très bons principes, bien convaincu qu'un ministre du culte est obligé en conscience à maintenir l'ordre et à donner l'exemple et le précepte du respect et de la soumission qui sont dûs au gouvernement, et à cet égard je crois pouvoir répondre de sa conduite ; mais il craint qu'en faisant la promesse, cela ne lui occasionne des difficultés de la part de quelques têtes exaltées qui se trouvent encore par ci par là. En conséquence il désire fort que M. le Préfet veuille bien se contenter des dispositions que je vous manifeste de sa part. Dans ce cas je vous prie de vouloir bien engager le maire à ne rien exiger de lui, ou ce qui serait peut-être le mieux, de lui envoyer une surveillance d'après laquelle le maire ne lui demanderait rien.

« Il se nomme Marie-François Sicard ; il est arrivé d'Espagne depuis peu de jours. Je suis assuré qu'il rétablira ici la paix troublée par quelques divisions occasionnées presque toutes par de folles dévotes.

PAILLOU. »

En thermidor suivant, dans les notes adressées par le préfet au ministre de l'intérieur, on voit que la recommandation de M. Paillou avait produit son effet : « Sicard, venu d'Espagne depuis peu, hebdomadier à la cathédrale avant les troubles ; il est sage, prudent et bon prêtre, et quelle que soit son opinion, il respectera l'ordre et le gouvernement. » (*Arch. Nat.*, F. 19, 8 65).

M. Sicard fut nommé bientôt curé de Luçon : il mourut à ce poste en 1820, et fut enterré, selon son désir, dans le cimetière de Simon-la-Vineuse.

M. Eustache LÉGIER, chanoine hebdomadier, né le 5 avril 1732, refusa également le serment. Son traitement fut fixé provisoirement à 1000 l., le directoire du district désirant être fixé sur la valeur d'une maison, d'une rente de 9 l. et du

montant des revenus de son hebdomade. Frappé par la loi de déportation, il ne put se résoudre à quitter le diocèse, et se réfugia au château de Frosse, chez M. de Maynard. Bientôt obligé de se mieux cachér, il voulut changer de retraite, fut arrêté sur la route de Fontenay et conduit dans la prison de Brouage. L'auteur de l'*Histoire de Corps* assure à tort qu'il y fut mis à mort. M. Légier survécut à ces déboires, adhéra au Concordat, reçut du gouvernement consulaire une pension de 1000 l., et vint desservir Corps. Le rapport du préfet de la Vendée, fin juillet 1801, s'exprime ainsi sur son compte : « Légier, exerçant à Corps, a fait la promesse : peu de moyens, excellente moralité. » Il se retira ensuite à Luçon, où il finit ses jours le 3 juin 1807.

M. Jean-Joseph-Esprit MUSSET, né à Legé (Loire-Inférieure) en 1773, fut nommé chanoine hebdomadier le 21 mars 1787, en remplacement de M. Lacroix, démissionnaire. Il ne suivit pas l'exemple de ses confrères, et prêta le serment constitutionnel. On lit sur les registres des délibérations de la municipalité de Luçon, à la date du 6 avril 1791 : « M. Musset ci-devant chanoine hebdomadier de la cathédrale, célébrant la messe chez les Capucins dudit lieu, prête le serment en présence de la municipalité et promet de veiller avec soin sur les fidèles qui viennent de lui être confiés. A l'issue de la messe, il adressa un discours. » Il venait d'être élu curé constitutionnel de la Chevrolière (Loire-Inférieure). L'année suivante, il devint président du district de Machecoul. Dans ces fonctions il fit du zèle, comme on le voit notamment par la lettre qu'il adressait, le 3 octobre, au procureur syndic du district :

« MONSIEUR,

« Notre municipalité vient vous prier de lui envoyer demain sans faute quatre ou six gardes nationaux ou soldats de ligne afin qu'ils puissent saisir quelques-uns de ces marchands de procession. C'est vraiment un service nous rendre.

car les deux abbés commencent à faire du mal dans la paroisse, d'autant plus qu'ils se déguisent. En venant vers 3 ou 4 heures le matin, on peut les-surprendre. »

M. Musset ne fut pas un des derniers à abjurer. Il épousa peu après une demoiselle T. dont il eut un fils et deux filles. La mort le surprit à Machecoul le 27 décembre 1825.

Le plus ancien chanoine hebdomadier du chapitre était, en 1790, M. **Joseph-Victor-Augustin COUPERIE**, né à Péault le 17 avril 1730. M. l'abbé Aillery a écrit qu'il avait prêté le serment constitutionnel ; c'est une erreur, ou du moins s'il le prêta, il le rétracta aussitôt, car il fut mandé à Fontenay en mars 1792 pour se défendre contre des dénonciations, et immédiatement incarcéré. Il mourut en prison au bout de quelques mois.

M. **Pierre DEBORDES**, chanoine et sacriste du chapitre, avait pris sa retraite dans ce poste après avoir été longtemps curé de Saint-Jean de Fontenay. Lorsqu'on régla en décembre 1790 le traitement des chanoines, le Directoire du district, « considérant qu'il est d'un âge avancé, attaché depuis 27 ans au ministère ecclésiastique, » lui accorda un traitement de 354 l. pour sa pension viagère de la cure de Saint-Jean de Fontenay et de la chapellenie de Sainte-Croix, et en outre une rente de 500 l. pour tenir lieu des anciens revenus de sa charge de sacriste de la cathédrale (*Arch. dép. Vendée*).

A son âge, ce revenu était maigre, et, le 4 février 1791, il adressa une requête à l'administration « à l'effet d'obtenir une somme de 100 l. qui lui restait due sur ses honoraires de 1790. » Le Directoire répondit qu'il y avait lieu d'ajourner la décision sur ce point. (*Arch. dép. Vendée*).

M. Debordes revint à la charge et, le 16 mai suivant, « vu ses infirmités » sollicita un secours annuel de 150 l. Cette nouvelle réclamation n'eut pas plus de succès que la première. Ayant refusé le serment, il fut dénoncé comme perturbateur, et, le 2 mars 1792, reçut l'ordre de se rendre au chef-lieu du

département pour être interrogé et surveillé. Là, il fut incarcéré comme prêtre sexagénaire et infirme. Délivré par l'armée vendéenne hors de la prise de Fontenay en mai 93, il parvint à se cacher, demeura dans le diocèse, et entretenit une correspondance avec M^{sr} de Mercy, comme en témoigne une lettre du prélat du 25 avril 1795 à M. Paillou : « Je vous ai mandé que je ne croyais pas devoir solliciter pour ma cathédrale les deux autels privilégiés que désire M. Debordes ; je ne le crois pas nécessaire ; il faut voir auparavant quel sera le moment où la religion se rétablira en France ». Le sacriste, même au milieu des épreuves les plus décourageantes, ne cessait d'avoir la préoccupation de ses anciennes fonctions. En 1803, il était curé du Temple (Deux-Sèvres). Mais ses infirmités trahirent vite son zèle, et il se retira à Saint-Laurent-sur-Sèvre, avec une pension de 550 livres ; il y mourut le 22 avril 1810. Le préfet de la Vendée écrivit au maire de Saint-Laurent le 10 mai : « On vient de m'annoncer que M. Deborde, prêtre du diocèse de La Rochelle, sorti dernièrement de Moulins, près Châtillon, était décédé le 22 avril dernier dans votre commune. Il jouissait d'une pension de l'Etat ; envoyez-moi son extrait mortuaire. » (*Arch. dép. Vendée*).

Les officiers du bas-chœur de la cathédrale, comme on les appelait, organiste, musiciens, choristes, bedeaux, etc., subirent également le contre-coup de la tourmente révolutionnaire, et une place leur revient dans cette nécrologie.

René CORNEAU, né le 17 mars 1750, était entré au Chapitre comme enfant de chœur à l'âge de 7 ans. Le 30 novembre 1770, le Chapitre le reçut en qualité de *serpent* dans la musique de la cathédrale aux appointements de 600 l., et lui accorda ensuite 500 l. de rente viagère en cas de maladie ou autres infirmités. A la suppression du chapitre, il demeura à Luçon, et prêta tous les serments qui lui furent proposés. Un document administratif montre que l'Etat lui versa jusqu'à sa mort sa pension de 500 l. :

« 3 brumaire an IX.

« Le citoyen Jacques-René Corneau ex-musicien de la ci-devant cathédrale de Luçon, pensionnaire ecclésiastique, dont la pension a été réduite à 500 l., fait rectifier un extrait de baptême et de naissance pour établir qu'il est né le 17 mars 1750 et non le 17 mars 1752, erreur qui a fait rejeter au Trésor public sa demande et ses pièces pour obtenir le premier semestre de l'an VIII de sa pension de retraite. » (*Arch. dép. Vendée*).

Pierre DELESTRE, né le 14 septembre 1752, fut reçu comme *basse* au chapitre en 1773; le 12 mai 1777, on lui assura 400 l. *ad vitam*, rente viagère qui fut portée à 600 l. le 21 octobre 1782. Pour avoir droit à cette pension, il prêta également tous les serments requis, et mourut instituteur à Luçon.

Pierre ROSSIGNOL, né le 28 juillet 1744, était organiste du chapitre depuis 1763 aux appointements de 620 l.; on lui garantit une rente viagère de 500 l., que l'Etat prit à son compte, après prestation de serments successifs par le titulaire.

Antoine REY, né le 9 décembre 1746, entra comme *haute-taille* dans la musique du Chapitre en 1776; il touchait 600 l. d'appointements. Le 18 avril 1777, il se fit assurer une pension viagère de 500 l., en faveur de laquelle il ne refusa aucun serment, et qu'il toucha jusqu'au 29 octobre 1807, date de sa mort.

Claude VILNET, est porté au nombre des employés de la cathédrale au titre de musicien, depuis 1757, avec 720 l. d'appointements, et 400 l. de rente viagère.

Louis-Simon HILARIOT était *basse-contre* à la cathédrale depuis 1782: il touchait 700 l. par an et avait obtenu la garantie de 720 l. de rente. A la Révolution, il se retira à Noirmoutier où il se fit arpenteur, et où il prêta tous les serments capables de lui conserver sa pension. Il revint mourir à Luçon en août 1804.

Les deux bedeaux, **Antoine BRUNET** et **Pierre CHATIN**, dit la Bonté, n'étaient pas si bien pourvus que leurs collègues du bas-chœur. Le 22 mars 1791 ils adressèrent au directoire du district une pétition portant que « attendu leur pauvreté et la perte de leur état qui les réduisait à la plus affreuse indigence, ils demandent que l'administration leur accorde telle gratification qu'elle jugera à propos. » La requête fut renvoyée à la municipalité de Luçon et il y a tout lieu de croire qu'elle n'y reçut pas un accueil favorable.

En dehors du clergé paroissial et du chapitre, la ville de Luçon possédait, en 1790, plusieurs établissements religieux : le Séminaire, les Capucins, les couvents des Ursulines, de l'Union chrétienne, des Filles de la Sagesse, et l'hôpital desservi par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le 12 mars 1612, Richelieu, évêque de Luçon, acheta, dans la rue qui va de la cathédrale au champ de foire, une maison dite de la Souche, pour y établir un séminaire. M^{sr} de Colbert trouva l'emplacement trop restreint, et acquit à l'extrémité de la ville un terrain plus vaste où il commença la construction d'un nouveau séminaire, encore existant. M^{sr} de Barillon l'acheva et y ajouta deux ailes en 1674, pour en faire un séminaire et un collège en même temps. Ce collège fut dirigé conjointement par des Lazaristes et par des prêtres du diocèse ; les premiers y professèrent la théologie, les seconds enseignèrent les humanités, la rhétorique et la philosophie.

En 1790, le séminaire avait depuis trois ans pour directeur M. Logerot, lazariste, qui occupait la chaire de théologie.

Le 29 octobre de la même année, M. Pichard du Page, procureur général syndic du département, réclama à la municipalité de Luçon « une description sommaire de l'emplacement du séminaire, le chiffre approximatif de ses revenus, les noms, âges et qualités du supérieur et des autres fonctionnaires de la maison, avec les honoraires de chacun d'eux, ainsi que le nombre de leurs années de service. » Cet état

intéressant n'est pas parvenu jusqu'à nous, si tant est qu'il ait été fourni.

M. Logerot refusa le serment et n'attendit pas la loi de déportation pour se mettre en sûreté ; il résolut de se rendre en Allemagne et partit dans des conditions particulières. M^{me} Poitevin de la Rochette qui habitait Luçon et que la révolution effrayait pour ses deux jeunes fils, se décida à les lui confier pour les mettre en sûreté, sous la garde d'un domestique de confiance, Jean Breton. Les quatre voyageurs partirent de compagnie le 6 janvier 1792, et ne s'arrêtèrent qu'à Menden, non loin de Cologne. Deux lettres de M. Logerot nous font connaître les mécomptes de cette émigration. La première est adressée en 1797 au maire de Luçon.

« CITOYEN,

« La lettre que vous lisez vient d'un réfractaire qui a assez bonne opinion de votre humanité pour espérer que vous lui rendrez le service qu'il réclame.

« Il y avait à Luçon, quelque temps avant la guerre de la Vendée, une personne qui jouissait d'une réputation méritée ; on l'appelait Madame de la Rochette. Elle avait deux fils encore enfants, pour la vie desquels elle avait eu de justes inquiétudes ; j'étais directeur au Séminaire depuis trois ans ; comme je me trouvais sans place par le refus du serment nommé civique, elle me proposa d'être leur instituteur, et ensuite de les accompagner hors de France ; j'acceptai et je partis avec eux , le 6 janvier 1792, suivant le calendrier d'alors. J'ai été fidèle aux engagements que j'avais pris avec elle, par pure envie de répondre à la confiance qu'elle me témoignait. Je leur aisévi de précepteur, de guide, je dirais presque de père aussi longtemps qu'il m'a été possible, sans le plus léger dédommagement ; enfin, j'ai appris d'une manière trop certaine qu'ils n'avaient plus de mère, et que, de tous leurs proches de la Vendée, il ne leur restait que la plus jeune de leurs sœurs.

« Comme j'ignore où elle habite et que je n'ai aucun moyen de lui donner de nos nouvelles, je vous conjure, citoyen, de lui faire part du contenu de cette lettre. Les frais du port seront peut-être considérables, mais il est évident que ce sera à elle à vous les rembourser.

« En attendant l'issue de ma tentative, je vous souhaite, citoyen, la paix, la tranquillité, la santé et tous les autres biens qui peuvent vous rendre heureux.

« LOGEROT, prêtre. »

Le maire de Luçon répondit sans doute à cette lettre puisque, le 30 janvier 1798, M. Logerot écrivit à M^{lle} de la Rochette, mariée à M. de Chantreau :

« Menden, le 30 janvier 1798,

« CITOYENNE,

« Vous avez coulé bien de tristes jours depuis celui où j'ai quitté Luçon avec vos deux frères, nous avons été instruits quoique fort tard d'une partie de vos malheurs ; ces nouvelles ont fait sur nous l'effet que vous pouvez imaginer ; la religion que nous professons était seule capable de nous fournir des motifs de consolation. Au bout d'environ quatre ans d'exil, de misère et d'afflictions de toute espèce, le plus jeune de mes élèves a été placé à deux heures de nous ; il vivait dans l'espérance prochaine de rentrer dans sa patrie, lorsqu'il fut attaqué, au mois de janvier 1797, d'une maladie cruelle qui l'a conduit au tombeau.

« L'aîné a partagé mon sort jusqu'au mois de mai suivant, et il a trouvé un asile supportable à une quinzaine de lieues d'ici ; il me donne de temps en temps de ses nouvelles ; la dernière lettre est de la fin d'octobre ; il jouit d'une bonne santé et désire ardemment de vous revoir ; il fait les vœux les plus sincères pour votre conservation.

« Le domestique est resté avec moi jusqu'au mois de juin de la même année 97 : c'est à vous maintenant à m'en donner des nouvelles.

« Ah ! citoyenne, si vous pouviez lire dans le fond de nos cœurs, comme vous verriez votre image profondément gravée. Si vous connaissiez l'état de détresse où nous languissons, combien vous feriez d'efforts pour en adoucir la rigueur, du reste vous ne prenez peut-être que trop de part à nos peines ; nous ne voulons pas que vous vous exposiez pour nous au moindre danger, loin de là, nous nous conjurons de réprimer les mouvements et les preuves de votre sensibilité ; mais au moins qu'une lettre de votre main nous apprenne que vous vivez encore et que nous avons en vous, votre frère une tendre sœur, et moi une digne fille de la plus vertueuse des mères.

« Adieu, chère citoyenne, adieu.

« *LOGEROT, prêtre chez M. Fuchsius, apothicaire à Menden, duché de Westphalie, pays de Cologne, par Werll.* »

Les émigrés avaient depuis longtemps épuisé leurs dernières ressources, et la misère les avait contraints à se séparer et à congédier Jean Breton, qui, rentré en France, s'était rendu à la Barre, commune de Saint-Florent-des-Bois, chez M. de Chantreau.

M. Logerot revint plus tard, au Concordat. M^{sr} de Mercy en avisa M. Paillou par une lettre du 14 octobre 1801 : « M. Logerot, ancien directeur du séminaire, doit rejoindre mon diocèse avant l'hiver, à ce que me mande M. Pitaud. » De retour en Vendée, M. Logerot devint l'un des premiers professeurs du séminaire de Chavagnes, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Le supérieur du séminaire, Jean-Gabriel GONDOUIN, était également lazarusiste. Il ne voulut pas prêter le serment schismatique et partit pour l'exil, on ignore à quel port d'embarquement. Les seuls renseignements sur son compte se retrouvent dans deux lettres de M^{sr} de Mercy à M. Paillou, l'une, du 17 juin 1801, dit : « M. Gondouin et plusieurs prêtres qui résident en Angleterre sont disposés à se rendre dans

mon diocèse, quand ils auront des passe-ports. Si M. Gondouin arrive, ce qui ne serait pas de si tôt, il faudra le placer d'une manière convenable et se souvenir des égards que mérite la place qu'il a occupée dans le diocèse. » L'autre lettre est du 14 octobre 1801 : « Je n'ai plus entendu parler de M. Gondouin. » Rien ne montre en effet que l'ancien supérieur du Séminaire soit revenu dans le diocèse ; il n'était pas mort en 1809, car le 24 mai il se faisait délivrer un acte de notoriété intéressant à reproduire en raison des renseignements qu'il contient ;

« Aujourd'hui, 24 mai 1809, ont comparu devant nous, maire de la ville et commune de Luçon :

« 1° Le sieur Marin-François Sicard, prêtre, curé de cette ville, âgé de 55 ans, ancien habitant de cette commune, bien famé et de nom parfaitement connu, lequel a déclaré avoir une entière connaissance que le sieur Jean-Pierre-Gabriel Gondouin, de la Congrégation des prêtres de Saint-Lazare, était en 1790 supérieur du séminaire de Luçon, qu'il paraissait alors âgé d'environ 40 ans, et avoir travaillé depuis plusieurs années dans ladite Congrégation. Lecture faite audit sieur de sa déclaration a dit qu'elle contenait vérité, l'a affirmé et a signé.

SICARD, *curé de Luçon.*

« 2° Le sieur Pierre Delestre, instituteur, âgé de 59 ans ;

« 3° Le sieur Pierre Albert, ex-portier du séminaire, âgé de 44 ans ;

« 4° Le sieur Pierre Martineau, sacristain, âgé de 46 ans.

« De tous lesquels sires, déclarations et affirmations, nous maire de Luçon avons fait rédiger le présent acte.

« Signé : POICTEVIN.

« Vu à Fontenay pour légalisation 29 mai 1809.

CAVOLEAU, *secr. gén.*

« Vu par nous auditeur au Conseil d'Etat, préfet de la Vendée.

« A Napoléon le 6 juin 1809.

« Signé : BARANTE.

Jacques MICHEAU, professeur de rhétorique au séminaire, appartenait au clergé du diocèse. Son père, capitaine de barque à l'Ile-d'Olonne, où le fils naquit en 1765, alla habiter Bordeaux pendant la Révolution. Lorsque le P. Baudouin quitta l'Espagne en 1797, M. Micheau le reçut à Bordeaux et le conduisit à Libourne.

L'abbé Micheau refusa le serment, et lors de l'élection de Rodrigue à l'évêché de la Vendée, se retira à Bournezeau. Dénoncé, comme la plupart des prêtres insermentés, il fut mandé à Fontenay pour se disculper ; puis, pour obéir à la loi de déportation, il s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, le 9 septembre 1792, sur le *Jean-François*, avec M. Paillou et 74 autres prêtres ; il figure avec le n° 5 sur le rôle d'embarquement. Il ne quitta pas M. Paillou, dont il était le neveu, et il est singulier que M^{sr} de Mercy ne le nomme pas une seule fois dans sa correspondance. Avant de partir, il avait eu la précaution de régler ses affaires temporelles, comme on le voit par ce document des *Arch. dép. de la Vendée*.

« 2 prairial an II.

« Vu la pétition par laquelle Dominique et Joseph Micheau, frères, demeurant à l'Ile-d'Olonne, demandent que l'acte de vente qui leur a été passé sous signature privée, le 20 avril 1792, par Jaques Micheau, leur frère, prêtre, de la portion de meubles qu'il avait dans la communauté qui existait et qui fut dissoute par le même acte, soit confirmé, qu'en conséquence la municipalité de l'Ile-d'Olonne soit tenue de lever les scellés qu'elle a apposés :

« Vu pareillement l'acte dont il s'agit enregistré aux Sables le 11 mars 1793, ensemble l'avis du directoire du département considérant que ledit acte est antérieure à la loi du 17 septembre, le déclare valable et arrête qu'il aura sa pleine et entière exécution. »

Rentré en France en 1801, l'abbé Micheau adressa au préfet de la Vendée la lettre qui suit :

« Bournezeau, 1^{er} ventôse, an IX de la République.

« CITOYEN PRÉFET,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je suis rentré en France en vertu du passe-port qui m'était commun avec M. Paillou, et que j'ai fixé mon domicile chez ma mère à Bournezeau, commune de votre département. J'ai toujours été persuadé que la soumission était due à la puissance publique et l'ai toujours regardée comme un devoir sacré pour tout citoyen envers le gouvernement sous la protection duquel il venait se ranger. Aussi vu l'explication insérée de l'aveu du gouvernement actuel dans son journal officiel du 10 nivôse an VIII concernant la formule exigée de ceux qui rentrent, explication bien propre à tranquilliser les consciences les plus timorées en donnant une preuve non équivoque des vues justes et modérées du gouvernement, je n'ai pas balancé un instant de souscrire à cette formule dans la pétition que j'ai présentée pour obtenir ma rentrée et que le ministre de la police générale a daigné accueillir favorablement. Je suis prêt à la renouveler encore si besoin est et avec la même vérité et la même bonne foi, dans ce moment surtout où tous jouissent, à l'abri de l'autorité bienfaisante qui nous gouverne, de la liberté entière de conscience et de l'exercice de leur religion. Je connais plus que jamais la droiture de ses intentions et la justice de sa demande.

« J'ai l'honneur de vous prier de me faire passer vos ordres en conséquence ; je vous prie aussi de vouloir bien m'envoyer une carte de sûreté pour habiter avec tranquillité dans le canton où je me suis fixé.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Citoyen Préfet,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

Pierre-Gabriel MICHEAU,

prêtre catholique.

Le préfet adressa à M. Micheau l'autorisation de résidence le 11 ventôse, et, quelques mois après, dans son rapport au ministre de l'intérieur, le nota ainsi : « A fait la promesse, instruit, bonnes mœurs ; son zèle religieux est peut-être trop actif. » M. Micheau fit publiquement adhésion au Concordat le 27 avril 1803, et fut nommé desservant de Bournezeau, où il mourut.

M. l'abbé **HILAIRET**, régent de seconde, dut mourir vraisemblablement avant le départ pour l'exil ; aucun document ne rappelle son nom.

Les renseignements sont plus nombreux sur le régent de troisième, **M. Pierre PITAUD**, né à Soullans le 6 mars 1767, de René Pitaud, menuisier et de Jeanne Petit. Le père n'était pas un ouvrier ordinaire ; sans fortune, il ne put que végéter dans son bourg natal. Mécanicien, sculpteur, peintre, musicien, poète, il inventa un moulin à battre le blé, fabriqua un orgue à trois jeux, des clavecins, des serinettes, peignit des portraits et des paysages, et traduisit en vers les sept psaumes de la pénitence. Le fils fit d'excellentes études au séminaire de Luçon, et y obtint le « prix de mérite » décerné au meilleur élève. Il n'était que diacre lorsqu'il fut appelé à la chaire de troisième au séminaire. Le 28 janvier 1791, il écrivit au greffier de la municipalité de Luçon qu'il se proposait, le dimanche 30, pour obéir aux décrets du 20 décembre dernier, de prêter le serment civique « avec les limites que lui prescrivaient sa conscience et la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. » (*Arch. municip. Luçon*) Le dimanche, il refusa de prêter le serment pur et simple exigé par l'Assemblée nationale, et, lors de l'élection de l'évêque constitutionnel, quitta le séminaire pour devenir précepteur du jeune Martial de Chabot, âgé de huit ans. Il alla habiter au château de M^{me} de Chabot, à Saint-Philbert-du-Pont-Charault. Peu de mois après, on fit courir contre les nobles les plus sinistres menaces, et M^{me} de Chabot résolut d'éloigner son fils et le

précepteur en août 1791. L'abbé pensait que cette absence serait de courte durée, et il refusait d'accepter les 2000 l. que M^{me} de Chabot mettait à sa disposition. Les deux voyageurs se dirigèrent vers le nord, séjournèrent à Lille et gagnèrent la Belgique, où M. Pitaud fut ordonné prêtre à Tournay, par M^{sr} l'évêque de Gand. De là ils allèrent en Allemagne et se fixèrent en Westphalie. M. Pitaud eut le chagrin de perdre son élève en 1796; ils n'avaient plus de ressources et l'abbé, qui avaient appris l'allemand et qui le parlait couramment, courait les environs, donnant pour le plus modique salaire des leçons de lecture, d'écriture, de français, de latin. Il réussit enfin à se placer chez un major prussien avec la charge de l'instruction de deux enfants. Lorsque les exilés purent songer à revenir en France, M. Pitaud s'adressa au préfet de la Vendée :

« A Soest, pays de Prusse, par Wesel,
le 5 septembre 1800.

« CITOYEN,

« Désirant retourner dans ma patrie pour lui offrir les services dont mes petits talents me rendent capable soit comme instituteur dans quelque maison, soit en qualité de maître de langue pour l'allemand, je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de me faire passer un passe-port. En 91 j'étais diacre et régent de troisième au collège de Luçon; je ne suis ni émigré ni déporté, je suis sorti de France en qualité de gouverneur d'un enfant. Les certificats des différentes villes ou bailliages où j'ai demeuré depuis le commencement de la guerre, attestent que je n'ai pas porté les armes contre ma patrie.

« J'ai l'honneur d'être avec une très grande considération
« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« PITAUD, *ministre de langue, originaire de
Soullans, district de Challans, âgé de 33
ans, taille 5 pieds, cheveux noirs.* »

Sur la réponse favorable du préfet, l'abbé revint en Vendée et se rendit à Saint-Jean-des-Monts. Là, en 1802, il obtint la restitution de quelques biens qui n'avaient été ni saisis, ni vendus, et fut nommé vicaire à Beauvoir. Il y resta jusqu'au 15 juillet 1806, et alla remplacer à la cure de Saint-Gervais le P. Martin, ancien prieur des Trinitaires de Beauvoir qui avait été nommé à ce poste au retour de la déportation. Six ans lui avaient suffi pour faire de ses paroissiens ses amis, lorsque M^{sr} Paillou lui offrit la cure de Beauvoir. M. Pitaud supplia son évêque de ne pas l'enlever à sa paroisse, et Monseigneur se rendit aux vœux unanimes du pasteur et du troupeau. La cure de Beauvoir étant redevenue vacante en 1818, l'autorité diocésaine porta de nouveau son choix sur M. Pitaud, qui renouvela sa respectueuse résistance. Mais il ne put tenir contre la lettre qu'après de longues recherches lui adressa M^{sr} Paillou : « Vous êtes le vingt-deuxième à qui j'offre la cure de Beauvoir, j'avais bien pensé à vous tout le premier, mais comme dans une autre circonstance vous m'aviez témoigné le désir de rester à votre cher Saint-Gervais, j'avais voulu chercher ailleurs pour épargner à vous et à votre paroisse une séparation si pénible pour l'un et pour l'autre. Dans mon embarras, je reviens à vous, je me jette à vos genoux, mon cher curé, ne me refusez pas ; ces refus me chagrinent et jettent de l'amertume sur mes vieux ans. Acceptez, je vous en prie, vous me rendrez un vrai service. »

La réponse n'était pas douteuse ; M. Pitaud fut désolé, mais il se résigna : « Monseigneur, votre lettre m'a profondément touché. Comment pourrais-je contrister aussi moi le cœur de mon évêque ? Non, Monseigneur, et malgré le profond attachement que j'ai pour ma chère paroisse, qui me le rend bien, je dois l'avouer, j'accepte Beauvoir et je suis prêt à m'y rendre aussitôt que Votre Grandeur m'aura adressé mes pouvoirs. Bénissez-moi. »

L'installation du nouveau curé de Beauvoir eut lieu le

17 juillet 1818. Lorsque les difficultés qui avaient retardé l'application du Concordat de 1817 furent aplanies, M. Soyer fut nommé à l'évêché de Luçon rétabli en octobre 1821. Il appela près de lui comme chanoine titulaire M. Darnaud curé de N.-D. de Fontenay et nomma M. Pitaud à la cure de Fontenay. Celui-ci pria M^{gr} de vouloir bien jeter les yeux sur un plus digne pour occuper ce poste, un des premiers du diocèse : mais l'évêque insista, et M. Pitaud prit possession de sa nouvelle paroisse le 28 décembre 1825.

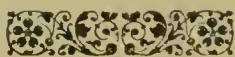
Là comme ailleurs il s'attacha rapidement tous les cœurs par la distinction de ses manières, l'affabilité de sa piété et de son zèle, et ramena à l'Église un grand nombre d'anti-concordataires, membre de la petite Eglise. A la fin du carême de 1829, déjà fatigué et malade, il voulut quand même faire en chaire la prière du soir. A peine avait-il commencé le pieux exercice qu'il se trouva plus mal et dut regagner la cure où l'attendait précisément le docteur R... de Coulonges, venu pour se confesser. Le docteur eut juste le temps de lui prendre la main ; le curé de N.-D. tomba dans ses bras sans connaissance et expira deux heures après ; c'était le 5 avril 1829, il avait 62 ans.

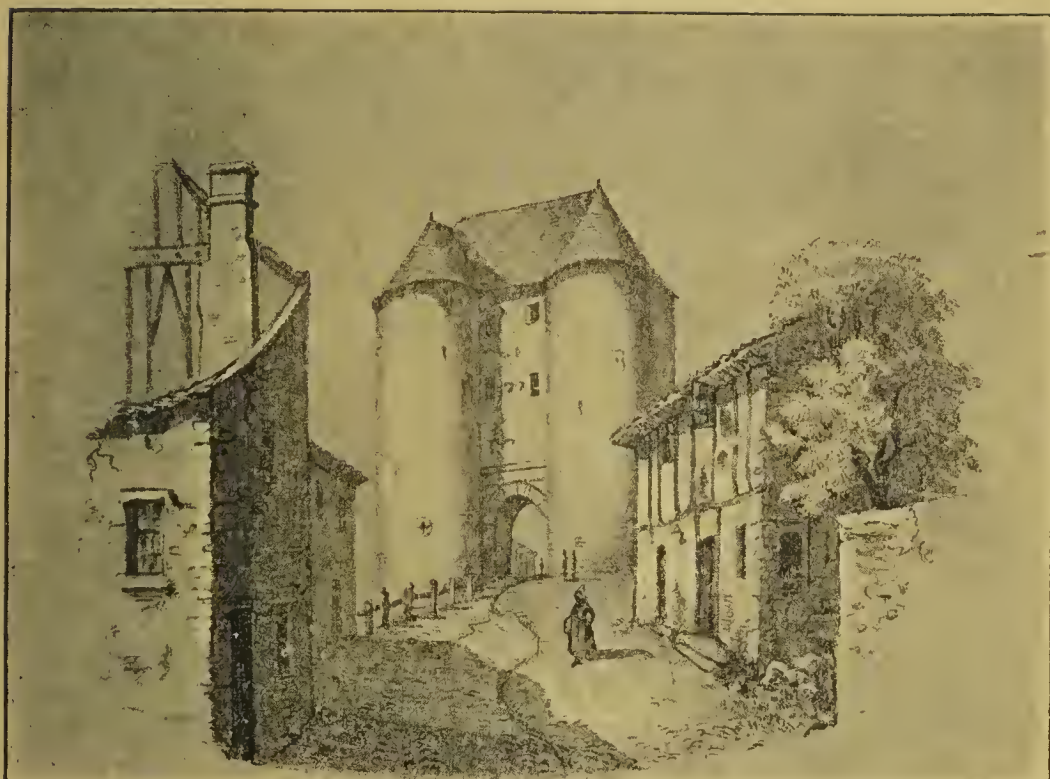
Le régent de quatrième au séminaire de Luçon était M. Birotheau, accllyte, parent probable du curé de la Roche-sur-Yon.

M. Emmanuel Huet, professeur de cinquième, sixième et septième, n'était pas dans les ordres, pas plus que M. Guinement, régent des petites écoles.

(A suivre).

EDGAR BOURLOTON.





Cliché de M. R. Ironnel.

L'ANCIENNE PORTE DES VIEILLES PRISONS
à la Roche-sur-Yon.



LES CENT JOURS DANS L'OUEST

LA ROCHELLE & LA ROCHE-SUR-YON

Souvenirs recueillis et mis en ordre

PAR

M^{me} RENÉE MONBRUN



A MONSIEUR G. MUSSET.

POUR LE LECTEUR

LES Mémoires sont la monnaie de l'histoire. Pour cette raison, je connais des gens qui ne les aiment pas. On les accuse — tel un change onéreux, — d'affaiblir les faits, d'oblitérer leur valeur, de les diviser, de les éparpiller en détails et en anecdotes.

Mieux que cela, on leur reproche d'être les pires ennemis de la vérité. Grâce à eux, dit-on, il devient très difficile pour ne pas dire impossible de reconstituer ensuite l'action, de lui redonner toute son importance, de lui restituer son aspect réel. A ce grief vient s'en ajouter un autre.

L'histoire, ainsi présentée, perd son caractère mythique, sa belle allure de légende qui rendent son enseignement fécond. Au lieu d'offrir aux peuples de hautes leçons philosophiques, elle choit dans le commérage.

Peut-être les contempteurs de Mémoires, ont-ils raison. C'est surtout cette accusation de nuire à la vérité historique qui est impressionnante. Mais d'abord, qu'est-ce que la vérité historique ? Il est

bien entendu que nous ne parlons pas ici du fait brutal que nul ne peut contester, de cette vérité historique représentée par l'acte tout sec et que rien ne saurait changer. — Non. — Mais à côté du fait, sur les marges mêmes de l'histoire s'inscrit une vérité particulière, quelquefois plus intéressante, plus puissante aussi que l'événement lui-même, et dont les thèses ennemies se heurtent dans une confusion redoutable. En veut-on un exemple ? Malgré le recul déjà séculaire du temps, qui donc mettra d'accord les adversaires et les admirateurs de la Révolution française. Avec une passion égale, les uns la défendent, les autres l'attaquent. Les deux partis alignent contradictoirement leurs lots d'arguments sans réplique et de faits probants.

C'est ainsi que sans cesse la Révolution française, jetée aux gémonies, rebondit dans l'apothéose devant l'esprit déconcerté ; qu'à son sujet, les imprécations et les déclamations s'entrechoquent. C'est l'« Infâme » ! c'est la « Grande » !!! que décider ? que croire ? Où est la vérité historique qui établira la réalité indiscutable, à propos de la Révolution française ? Pour parler net, nous imaginons volontiers que la recherche de la vérité historique est délicate et complexe. Il faut tenir compte de tant de facteurs ! Citerais-je les opinions courantes d'un temps, sa cérébralité, l'envisagement si différent des morales, quoi encore ! Lorsque devant l'historien fuit tout ce flot troublé des circonstances et des témoignages, il faut qu'il ait l'intelligence suprême de reconnaître la vérité quand elle passe, de l'arrêter, de la dégager de cette houle, de l'en isoler, de la retenir et de la fixer. Il a le devoir de relier les faits, de les contrôler « selon leurs rapports de dépendance, de comparer, de composer, « d'enchaîner, de comprendre, de juger.¹ »

Cette œuvre de groupement, puis de cristallisation est immense. Elle dépasse tellement l'action que peuvent exercer les Mémoires sur l'esprit de l'historien, que cette disproportion même les innocente. Pour tout cerveau lucide, rien n'exagérera leur véritable portée. Ils deviennent des documents, passionnés et faillibles comme tous ceux que fournit, hélas ! le jugement humain. Libre à l'historien de les recueillir ou de les rejeter, puisqu'après tout, c'est seulement sa synthèse qui a de la valeur.

¹ Albert Sorel.

Mais en ce cas, combien on aurait tort d'outrer le rôle que remplissent les Mémoires à propos de la vérité historique !

Reste à savoir maintenant si l'enseignement de l'histoire perdra de sa force et de sa grandeur, en abandonnant les sommets qu'aucuns ne voudraient lui voir quitter jamais. Nous ne le croyons pas. Précisément parce qu'une science est bienfaisante, il faut aider à sa vulgarisation. L'histoire ne doit pas être considérée seulement comme une école de haute philosophie, autrement ses leçons s'imprégneraient d'aridité. Pour une conscience qu'elles impressionneraient, combien d'autres leur resteraient rebelles. C'est ici que commence l'action bienfaisante des Mémoires. Ce sont eux qui rendront l'histoire accessible à toutes les imaginations. Leurs anecdotes, leurs détails les racoleront, pour ainsi dire. Sous cette influence, l'histoire perdra son aspect de chose morte, de leçon morne ; elle se fera toute à tous, telle une de ces bonnes déesses qui abandonnent leur nuée pour mieux conquérir les cœurs. Après tout, est-ce tellement inutile de contempler les événements à travers, pour ainsi dire, la rétine de ceux qui y assistèrent. Je sais bien ce qu'on va me répondre. Un savant auteur a dit qu'un contemporain ne voit pas plus l'histoire que le nageur ne voit l'Océan où il se baigne ». D'accord. Les faits ne se présentent à lui que sous un seul aspect et certainement en raccourci. Qu'importe. Il garde tout au moins l'avantage d'avoir vu se dessiner le tableau. S'il ne prit pas place dans l'élite qui en décida les proportions, en arrêta les lignes, il compte dans la foule qui les admira ou les critiqua. Certes la philosophie du contemporain peut être rudimentaire ou naïve ; il rapportera tout à sa personne, se taillera quelquefois un rôle excessif. Qui ne connaît ces témoins qui ont tout vu, tout entendu, tout interprété, qui se vissent en pivot d'action. On aurait tort de le leur reprocher. Cela signifie simplement qu'ils s'imprégnèrent si bien de l'atmosphère des faits, que, par une singulière chimie morale, les éléments de ceux-ci finirent par s'amalgamer avec leur propre personne.

Cet effet inconscient de pénétration rend le récit plus vivant ; et, pour le fonds, nul ne s'y trompe. Tel est le cas de ce Rochelais, de ce quasi Poitevin dont nous présentons au lecteur les pages ingénues. Nous imaginons malgré tout qu'elles ne sont pas sans intérêt. D'abord, en notre temps de vie abrégée — parce qu'elle est

bondée de trop de choses, ce qui fait éclater la machine avant l'heure, — nous éprouvons le besoin compensateur d'allonger un trajet trop court. A cet effet il ne nous reste d'autre ressource que celle d'antidater notre naissance. Ces mêmes réminiscences, que sont les Mémoires du temps passé, nous y aideront. Les époques si voisines qui nous précédèrent, nous apparaîtront encore plus proches ; en relief, comme le sont pour notre vision des tableaux soumis à l'influence de quelque lentille grossissante. Cette sensation en appellera une autre ; nous nous identifierons au spectacle, le vivrons vite et avec d'autant plus d'intensité que des générations successives n'ont pas encore modifié trop profondément notre cerveau. Il est indéniable cependant que nous ne pensons déjà plus comme l'aïeul à peine refroidi dans sa tombe. Pour courir dans ce siècle qui finit, les idées chaussèrent des bottes de fées, bien autrement rapides que celles imaginées si adorablement par Perrault ; mais nos oreilles sont encore pleines de certains récits, nos yeux de la vision de leurs conteurs. Nous n'avons pu oublier rien de si cher ni de si familier.

Peut-être quelqu'un de nos lecteurs retrouvera-t-il plus intensément ces images regrettées en feuilletant les pages qui vont suivre. Peut-être même qu'en un effet plus intégral de cet allongement de vie dont je parlais tout à l'heure, l'un d'eux croira-t-il assister vraiment à un spectacle déjà vu et, dans une sensation troublante, — qui de nous ne l'a pas un jour éprouvée ? — s'imaginera-t-il qu'un précédent et périssable cœur de chair, donna déjà de pareilles impulsions à notre même âme immortelle.

RENÉE MONBRUN.





1814-1815

DEPUIS plusieurs années, lasse des guerres sanglantes que l'ambition de Napoléon avait fait éclater sur presque tous les points de l'Europe, la France soupirait après le retour de la paix qui, seule, pouvait faire renaître dans son sein la prospérité du commerce et de l'industrie. Elle admirait le génie et les grandes qualités de l'Empereur, mais elle ne l'aimait point et, sans songer en aucune manière à la possibilité du rétablissement de la royauté légitime, elle faisait des vœux pour qu'un autre gouvernement vint cicatriser ses blessures et lui procurât le bonheur. Comme il y avait partout des symptômes de désaffectation, il était aisé de se rendre compte que, pliant les genoux sous le poids de ses lauriers, l'armée, quoique toujours redoutable à ses ennemis, n'avait plus le même entrain. Les maréchaux eux-mêmes, depuis la malheureuse issue de la guerre d'Espagne et les désastres de la campagne de Moscou, désiraient, après tant de batailles où ils s'étaient illustrés par leur courage et leurs talents, être rendus aux joies de la famille et aux douceurs du repos.

De toutes les cités de France, celle qui eût peut-être le plus à souffrir de ce malaise général fut la ville de la Rochelle. Le commerce qui est sa vie était depuis longtemps paralysé ; ses relations avec les Etats-Unis étaient comme anéanties. Bien peu de navires de cette provenance qui, pendant la paix, y arrivaient en assez grand nombre pour y faire des charge-

ments en eaux-de-vie, parvenaient à pénétrer dans le port, empêchés qu'ils en étaient par la division anglaise, composée de 12 à 15 vaisseaux de ligne. Il en était de même pour les gros navires de la Baltique, chargés de bois de construction, branche de commerce qui avait entièrement cessé. Joignez à ce triste état de choses, la crainte qu'il ne prit fantaisie aux Anglais qui, depuis plusieurs années stationnaient sur nos belles rades, de tenter une descente sur nos côtes. Elles étaient si mal défendues, et par une poignée de gardes n'ayant à leur disposition qu'un très petit nombre de canons. Cette descente aurait eu pour résultats la destruction des récoltes et peut-être la prise de la ville qui, malgré le courage de ses habitants et de sa garnison, n'aurait pu résister pendant plus de huit à dix jours à une pareille tentative.

Le temps marchait ; un grand événement allait s'accomplir. Le gouvernement anglais, parfaitement convaincu que la France soupirait après le renversement de l'homme qui, comme un colosse avait pesé sur toute l'Europe, cherchait par ses agents secrets les moyens de hâter l'accomplissement de ce dessein. Plusieurs provinces du Midi se remuèrent ; des troubles éclatèrent sur différents points, et ce ne fut pas sans étonnement que l'on apprit que le comte d'Artois devait sous très peu de jours arriver à Bordeaux. C'était évidemment le résultat des combinaisons de l'Angleterre. Elle s'était rendu compte que le rétablissement des Bourbons sur le trône de France aurait pour premier avantage d'en faire descendre l'homme qu'elle ne craignait pas moins qu'elle le haïssait, et pour second, celui de devenir plus tard une cause de discorde, qu'en raison de sa politique égoïste et haineuse elle ne manquerait point de faire tourner à son profit. Toujours est-il que le retour de la branche aînée, dans la personne du comte de Provence (Louis XVIII) fut salué par un enthousiasme général qui fut encore plus marqué à la Rochelle que partout ailleurs.

C'était le jour de Pâques, en 1814. — Le temps était superbe,

l'air serein, le ciel bleu. L'on respirait en quelque sorte les rayons d'un soleil éblouissant. Je me rendis à l'église Notre-Dame où j'ai été baptisé. Elle était pleine. C'était M. Chesne, digne et vénérable curé de cette paroisse, qui officiait et qui, à la fin de la messe, célébrée avec toute la pompe que comportaient les ressources assez restreintes de sa paroisse, articula d'une voix animée et vibrante le *Domine salvum fac Regem Ludovicum !!!*

A ces paroles, une surprise générale se manifesta dans la pieuse assemblée. Pour mon compte, j'en éprouvai une bien vive émotion de joie, je dirai plus — de bonheur ; car, plein d'amour pour la France et particulièrement pour la ville qui m'a vu naître, j'entrevois dans le rétablissement de la Royauté légitime, la Renaissance de tous les éléments de prospérité qui avaient fui. Quand après la messe, on sortit de l'église, je fus frappé de l'animation qui régnait sur la place des Cordeliers et dans les rues adjacentes. La joie éclatait dans tous les yeux ; on s'abordait, on se serrait la main, on s'embrassait, l'on était fou. De nombreux cris de Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! retentissaient dans les airs et bien que le grand événement qui venait de s'accomplir ne fût encore connu de la population que par les dépêches du courrier de Paris, — dont la voiture était entrée dans la ville décorée d'un drapeau blanc, — de courageuses et peut-être imprudentes cocardes blanches se montrèrent fixées à quelques chapeaux. Je parcourus ensuite un grand nombre de rues, toutes les places et carrefours, et partout je remarquai les mêmes manifestations de joie. Mais, on le conçoit, les troupes de la garnison étaient sombres, silencieuses et ne savaient que penser de tout cela. Enfin, vers les deux heures, le rappel se fit entendre ; la Garde Nationale prit les armes, les gendarmes montèrent à cheval, une salve d'artillerie fut tirée, toutes les cloches s'ébranlèrent. Alors, accompagné des membres du tribunal et des principaux fonctionnaires dans l'ordre civil, M. Desnobles, secrétaire

général représentant M. le Préfet, qui (l'on en devine la cause) sous prétexte d'une indisposition s'abstint de se placer à la tête du cortège, proclama l'abdication de Napoléon. Il annonça sur plusieurs points de la ville que le monarque déchu avait choisi l'Ile d'Elbe pour y faire sa résidence, et que sur le trône de France, il était remplacé par Sa Majesté Louis XVIII. Cette proclamation fut reçue par la population avec une véritable exaltation d'enthousiasme.

Après que je l'eus entendue, un sentiment de curiosité me fit prendre le chemin des casernes de la Porte Dauphine. Mais, rendu sur ce point, je n'y vis que les soldats du poste. J'appris alors d'un de mes concitoyens, avec lequel j'étais très-lié et qui, comme moi, avait été conduit là pour savoir ce qui s'y passait, j'appris, dis-je, qu'il venait de voir entrer successivement dans ces bâtiments militaires, devant lesquels n'existaient point les cours entourées de clôtures que l'on y a établies depuis, le baron de la Raffinière, commandant la II^e division militaire. La Rochelle en était depuis quelques années le chef-lieu. Le baron, était alors accompagné du général commandant le département, du commandant de place, M. de Chaillou, colonel du régiment, des officiers supérieurs et d'un nombreux état-major. Nous nous approchâmes le plus que nous pûmes des deux casernes; mais nous ne vîmes et n'entendîmes rien, parce que tout se passa dans l'intérieur des chambres où les soldats étaient consignés. Enfin le soir arriva, les maisons, les églises, les édifices publics furent illuminés et garnis de drapeaux blancs. Les casernes seules ne le furent point, bien que les drapeaux tricolores en eussent été enlevés par l'ordre du général de division. Ce qu'il y eut de remarquable pendant une grande partie de la nuit, ce fut de nouveaux cris de Vive le Roi! Vive Louis XVIII et les chants si populaires de « Charmante Gabrielle » et de vive « Henry IV », etc. Mais ce que l'on doit dire à la louange des Rochelais, c'est qu'aucune manifestation haineuse contre Napoléon ne se mêla à ces démonstrations royalistes.

Le lendemain fut également marqué par la même animation et par la même explosion d'ivresse et de joie ; mais on éprouvait quelque inquiétude, et comme je m'aperçus que c'était particulièrement sur la jetée et le chantier de construction que l'on se dirigeait, je me rendis sur ce dernier point dont j'étais beaucoup moins éloigné que de l'autre. Quand j'y fus arrivé, je demandai à plusieurs individus que je connaissais ce que c'était, ce que l'on attendait ?

— Quoi, M. Brisson, me répondit-on, vous ne savez pas que c'est le duc de Cambridge, commandant l'escadre anglaise, qui va venir nous visiter ? Vous êtes peut-être le seul Rochelais qui ignoriez ce fait. »

Je remerciai et pris comme tant d'autres le parti d'attendre l'arrivée du grand personnage.

Une heure s'était écoulée dans cette attente générale, lorsqu'on vit une péniche se détacher de la flotte anglaise et se diriger vers le port. Un grand mouvement eut alors lieu parmi les milliers d'assistants : « Les Anglais ! les Anglais ! » fut le cri qui se fit entendre sur tous les points.

La curiosité pour tous les spectacles, qui est un des traits du caractère Rochelais, fit que tout le monde se rapprocha de la côte et, pour mon compte, marchant à la suite de deux gamins, sachant très bien se frayer un chemin dans la foule la plus compacte, je ne tardai point à être un des mieux placés. Je vis alors arriver la péniche anglaise, conduite à la rame par 12 vigoureux marins. Sur cette embarcation, décorée d'un drapeau blanc, étaient le duc et les officiers supérieurs de l'escadre. A cette vue, les cris de : « Vive le roi ! Vivent les Bourbons ! » sortirent de toutes les bouches, et j'affirme ici qu'il n'est pas vrai, bien qu'on l'ait rapporté, qu'à ces cris se soient joints celui de « Vivent les Anglais ! ». Les Rochelais avaient le souvenir trop présent de ce que les marins Français, parmi lesquels s'étaient trouvés plusieurs de nos concitoyens, avaient eu à souffrir sur les pontons Anglais. Ils n'auraient pas à ce point démenti leur noble caractère. Toujours

est-il que le duc de Cambridge parcourut avec sa suite quelques quartiers de la ville, et fit plusieurs tours sur la place d'Armes. Là, de jeunes enfants leur lancèrent de petits cailloux. Mais le duc en rit au lieu de s'en fâcher, puis il reprit le chemin du port et se rembarqua pour rejoindre ses vaisseaux.

Le reste de la journée se passa sans aucun incident remarquable.

Le lendemain, au point du jour, une nouvelle salve d'artillerie ébranla l'air et réveilla tout le monde. Je me levai à la hâte et me rendit sur la place d'Armes où l'on me dit que le général Rivaud de la Raffinière allait passer une grande revue. Bientôt les tambours et la musique se firent entendre et toutes les troupes de la garnison, auxquelles s'était jointe la gendarmerie, ne tardèrent point à arriver sur le vaste emplacement où venaient de se rendre les fonctionnaires de l'ordre civil et de l'ordre judiciaire.

Ces troupes, à la tête desquelles était le général monté sur un de ses plus beaux chevaux, débouchèrent sur la place au son de la musique qui jouait l'air de « Vive Henri-Quatre. » Je ne tardai point à tressaillir de plaisir en voyant, au milieu des rangs, le drapeau blanc, redevenu le drapeau national, flotter, se replier sur lui-même, agité par une douce brise. Elle semblait, en le caressant, s'associer aux joies de ce jour. Sur tous les shakos, la cocarde blanche avait remplacé celle de la Révolution. Ceci ne permettait point de douter que nous ne fussions entrés dans une ère nouvelle à laquelle l'immense majorité des Français attachait toutes les idées de véritable gloire, d'honneur et de prospérité. D'ailleurs la chose est arrivée et arrivera toujours en France, à chaque changement de gouvernement, tant il y a de mobilité et d'inconstance dans notre caractère national.

La revue fut belle et la chaleureuse allocution du général saluée par de nombreux vivats.

Quelques jours après cette remarquable solennité arriva à La Rochelle le marquis d'Arbaud-Jouques qui venait, en qua-

lité de préfet, remplacer le baron Richard. Lorsque celui-ci partit, je vis, avec plaisir, qu'aucune injure, qu'aucune insulte ne fut proférée contre lui ; car les Rochelais n'avaient point oublié les témoignages d'intérêt, d'affection même, qu'ils en avaient constamment reçus. Quant à moi, comme je l'ai dit dans le cours des présents souvenirs, j'avais été l'objet de tant de bontés de sa part, que malgré mon bien vif attachement aux principes de la monarchie légitime, j'aurais été un ingrat, si je ne me fusse point en quelque sorte identifié avec les sentiments qui brisaient son âme, mais dont rien ne perçait en dehors. J'accompagnai d'un regard triste la chaise de poste où était le fonctionnaire déchu, d'autant plus malheureux que le sentiment de son inévitable disgrâce l'obligeait de se reporter au crime politique dont elle était la conséquence logique.

En ce temps-là, on m'offrit une place de commis-rédacteur au secrétariat de la Direction de Bourbon-Vendée et, comme je n'avais pas, comme l'on dit, des ressources qui me permissent de planter mes choux et de souffler dans ma clarinette, j'acceptai avec reconnaissance. De grande pertes de fortune m'avaient, tout en me conservant mon rang social, mis à même de pourvoir à mon existence.

— *Départ pour Bourbon-Vendée.* — Je m'empressai de faire ma malle et à mon grand regret, car on ne quitte pas impunément les murs qui vous ont vu naître. Puis, je partis pour Bourbon-Vendée.

Il y avait dans la voiture une femme et trois hommes dont la conversation parfaitement commune et insignifiante joignit l'ennui au sentiment de tristesse que j'éprouvais en m'éloignant de ma mère et de mes meilleurs amis. Nous arrivâmes bientôt à Marans, petite ville où je ne vis rien de remarquable que d'assez jolies et fraîches femmes du peuple dont le costume et la gigantesque coiffure accusaient le progrès du luxe dans les classes inférieures. Presque toutes avaient des boucles d'oreilles et des colliers en or et plusieurs

d'entre elles portaient, fixée à leur ceinture, une montre dont on voyait le cadran. Toutes me parurent avoir la lèvre inférieure un peu grosse d'où je conclus... Je laisse à la sagacité de mes lecteurs le soin d'achever ma phrase.

Nous ne tardâmes point à arriver à Luçon, petite ville qu'égayent les murs blancs des maisons. Elles sont en général d'une construction assez élégante. Si l'on comparait la Vendée à un livre intéressant, on pourrait dire que Luçon en serait une des jolies vignettes.

Après une courte station dans cette ville, nous nous remîmes en route. Nous étions alors bien réellement en Vendée. Je me rappelai le fameux mot de Napoléon, que la Vendée royaliste était un pays de géants, et tout à coup les grandes ombres des Charette, des la Rochejacquelein, des Lescure, des Cathelineau et de tant d'autres héros apparurent, radieuses d'honneur et de gloire, à mon imagination. Les mémorables faits que M^{me} de la Rochejaquelein a si bien racontés, se réveillèrent dans ma mémoire et il me semblait que j'y assistais.

La route était belle, le temps superbe et bientôt nous aperçûmes sur notre droite le rocher abrupt au sommet duquel gisaient encore quelques fragments des ruines de la demeure féodale des seigneurs de Roche-sur-Yon.

(A suivre).





MERVENT

DE la gare au village il y a 4 kilomètres.

Et j'allais me mettre en route, lorsque le chef de gare à qui je demandais quelques renseignements me dit :
— Vous n'aurez pas la peine de marcher, Monsieur, car voici le propriétaire de l'hôtel où vous comptez descendre qui vient par ici.

Et, quelques instants après, confortablement installé dans la voiture de M. Normand, je pouvais à mon gré examiner le paysage. Jusqu'au Lac la route suit la voie. Nous prenons à gauche le chemin vicinal de Pouillé. Au rond point du Petit Maillezais je me croise avec de braves amis qui détournent à l'Allée de la grotte. La forêt s'arrête à la Jolletière et nous entrons dans un délicieux vallon où se confondent la Mère et la Vendée

Ce petit village enveloppé d'une polychromie un peu pâle, me rappelle certains coins de Bretagne délicieusement mélancoliques. En quelques minutes j'ai parcouru ses rues et ses ruelles, réservant pour le lendemain la connaissance de ses chemins et de ses sites.

Après un appétissant dîner je recommence ma promenade de tout à l'heure. L'église est endormie. Les portes des maisons sont closes. Quelques lumières aux fenêtres et, partout un grand silence, un silence angoissant où passent parfois

de longs souffles, d'épouvantables murmures échappés de la forêt imposante à cette heure... qui invite au sommeil.

A mon réveil, il fait hélas ! une brume très épaisse. Il a plu légèrement cette nuit et le moutonnement de la forêt que j'ai sous les yeux se perd brusquement dans une opacité désagréable. Petit à petit la sylve se dégage de l'oppression qui l'étreint. Et voici que quelques chants d'oiseaux m'arrivent, et voici que les grands arbres mugissent sous une poussée de brise. La lutte entre la lumière et la brume est vive ; une flambée de soleil vient en aide à celle-là et l'hymne de la victoire est bientôt chanté par la forêt et ses hôtes.

Rousse à quelques mètres de moi, verte un peu plus loin, bleue plus loin encore, là forêt ondule en des sillons de couleurs atténuées qui se fondent à l'horizon en grisailles piquetées de blancheurs et striées légèrement de violet et de rose. L'impression qui se dégage de cette contemplation m'est absolument impossible à décrire. Par instants, il me semble que mon cœur se dilate et va se briser dans ma poitrine. Cette sensation inexplicable et bizarre est néanmoins captivante et c'est avec peine que je m'arrache à ce spectacle pour aller vaguer un peu par la campagne.

Ma première visite est pour le château dont les ruines sont sans intérêt. Dans ces restes de pierres j'ai vainement cherché Mélusine. Au bas du jardin j'ai joui, en revanche, d'un coup d'œil sans pareil. A cinquante mètres au-dessous de moi, le circuitement de la Mère souligne de son eau, encadré de peupliers, la colline rocheuse et la mystérieuse forêt d'où s'envolent, comme des fusées, des trilles incessants d'oiselets en joie. Tout en bas dans les prés jaunissent les clairins des quelques troupeaux qui paissent une herbe rare. Pourquoi faut-il qu'une minoterie jette sa note industrielle, son tic-tac agaçant de machine en marche, dans ce délicieux concert de la Nature !

Et je reste sans mouvement dans la contemplation qui me prend tout entier. Le silence n'existe pas là, par exemple !

Un grand remous dans les arbres, un charretier qui sacre, le battoir des lavandières ; à droite, dans le lointain, un aboi de chiens. Au bord de la Mère la cognée d'un bûcheron qui sonne sur un peuplier et, de partout, de partout, le caquetage des merles, des bouvreuils et des pinsons.

A droite de Mervent c'est la Vendée qui se prélassse à travers la verdure sous le regard des peupliers dressant leurs têtes ocreuses jusqu'au pied des moulins en pleine activité. Ici encore, le spectacle est attachant. Sous l'haleinée d'une brise qui fraîchit de plus en plus, la forêt secoue des symphonies puissantes comme les accords plaqués aux grandes orgues. Par instants, un silence lourd avale toute lessonorités et le mystère des bois endormis règne dans la solitude qui m'entoure. Ces alternatives de bruits et de calmes m'émeuvent étrangement. L'idée du passé occupe toutes mes pensées et ce recul dans les âges disparus possède un charme douloureux méconnu du profane.

Comme la mer la forêt est changeante. Par les journées grises, par les nuits noires elle raconte des histoires effrayantes qui font dresser les cheveux sur la tête des plus braves ; aux matinées printanières égayées d'aubes colorées, elle monologue des strophes grivoises qui, mieux que le champagne, grisent et mettent le feu aux sens ; durant les semaines estivales, alors que le soleil la caresse des racines au faite, elle s'empare et, languide, se laisse prendre toutes ses essences capiteuses qui se synthétiseront en un parfum si pénétrant qu'il mâte toutes les volontés. Mais où je la préfère, c'est quand l'été agonise et se débat énergiquement contre sa mort prochaine.

Attendrissements des printemps en fleur, fanfares brillantes des étés en joie, tristesses profondes des hivers en deuil, tout cela évolue dans l'automne. Et c'est pourquoi la forêt n'est vraiment belle et désirable qu'en cette saison bénie où, prise de pudeur comme une mariée, elle sent le rouge lui monter au front.

C'est au sortir du Déluge, le long de ce ruisseau des Verrieres qui cascade allégrement au milieu de pierres sans nombre, que j'ai, en quelques heures, joui de la forêt sous tous ses aspects et dans tous ses changements d'humeur sans autre ombre humaine que la mienne. Béatement tapi en un coin de verdure, je perdais la conscience de mon individualité : la forêt entraînait en moi et j'entraînais en elle. Dans cette communion intime je bénéficiais d'une sensibilité étrange, croissant et décroissant avec les rumeurs des arbres, comme si des archets invisibles eussent couru sur mes nerfs. Je me sentais frissonner avec les feuilles et des gouttes de lumière tombaient de mes yeux avec les tamisées de soleil dans les éclaircies et mon cœur battait à l'unisson du grand cœur de la forêt.

Brusquement, un coup de vent s'abat sur les arbres qui se cabrent en hurlant sinistrement. En un va-et-vient de vagues vertes les branches s'agitent et le silence, si complet tout à l'heure, s'emplit de clameurs déchirantes. La forêt, troublée dans sa rêverie, s'encolère et jure comme une païenne qu'elle était à ses premiers âges. Elle est si vieille, si vieille ! elle a tenu tête à tant d'orages, ruisselé sous tant de pluies, hurlé avec tant de bêtes sauvages, qu'elle a bien gagné le repos que les éléments avec lesquels elle cohabite lui refusent ! O les cyclones dévastateurs ! les foudres qui fendent les troncs séculaires ! les déluges engendresseurs de fongosités ! les brises taquines, agaçantes, folles et méchantes ainsi que des fillettes irrespectueuses de la vieillesse !

Sous une légère averse le vent s'éteint et ce sont des chansons très douces, très menues, chevrotantes parfois comme des voix d'aïeules, qui glissent des feuilles et se fondent en le clapotis du ruisseau. Au-dessus des arbres, un ciel gris uniforme d'une mélancolie attristante emboîte le paysage et m'enveloppe de vagues peurs. Et je me prends à regarder autour de moi pour m'assurer si quelque Gilles de Retz ou quelque Chantoiseau ne vont point sortir des fourrés avec leurs rabatteurs.

Petit à petit l'horizon s'éclaire. Quelques traînées blanches

se balancent mollement, puis, se rassemblent en une immense quenouille de ouate qui, bientôt s'amenuise et disparaît sous les doigts agiles de quelque invisible fileuse. Dans le ciel maintenant bleu un large soleil flambe et la symphonie mineure des grisailles s'éteint doucement dans le bavardage des oiseaux redevenus joyeux.

Et je reprends ma marche le long de ce délicieux ruisseau des Verreries qui prend sa source près de la Fontaine à l'Evêque et vient se noyer dans la Mère tout près de Follet. Le gué de Pruneau est proche et j'arrive bientôt au Portail où la vue se repose sur de verdoyants côteaux, après s'être attachée aux masses de rochers sur lesquels s'effritent, d'année en année, les ruines du château de Mervent.

Par un chemin fleuri j'arrive au pont des Vallées et j'enfile la route des Ouillères. Je laisse à gauche la route forestière N° 1 qui mène au pont du Déluge et, quelques minutes après, je suis le sentier qui conduit à la Citardière.

Très joli ce cheminet solitaire bordé d'une végétation riche et variée qu'ombragent de grands arbres d'essences multiples ! Me voici au château. Je dois avouer qu'en face de ce large corps de logis flanqué de trois pavillons et orné de deux canons de pierre, j'ai été quelque peu déçu. Je m'attendais à trouver — étant donné qu'il fut la demeure du terrible baron de Chantoiseau — un château féodal, machiné jusqu'à la crête, avec tout le système de défenses de l'époque et je suis tombé sur une construction inachevée du XVII^e siècle, entourée de douves et dans laquelle on pénètre par une porte dorique.

M. Gautrain, le propriétaire actuel, est, m'a-t-on dit, d'une affabilité sans pareille. Il ne m'a pas été donné d'en juger. Lors de mes visites je n'ai trouvé au château ni maître, ni domestiques et j'ai dû borner à une simple inspection extérieure mes investigations de touriste curieux... mais pas heureux.

Il ne me reste plus à connaître de la forêt de Mervent que

ses hivernées sous la neige et ses nuits de toutes sortes. Pour me rendre un compte à peu près exact de celles-ci je n'ai qu'à fouiller dans mon passé et à évoquer les sylves tropicales, aussi bien *el monte de Alarcon* que les immenses forêts vierges de l'Amazonie, où j'ai passé tant de nuits rêveuses. Mais ces souvenirs d'outremer, consignés dans des notes qui paraîtront peut-être quelque jour, ne seraient point ici à leur place. J'ajouterai pour terminer ce chapitre que, ces jours derniers, j'ai revu la forêt de Mervent où j'ai retrouvé mes impressions de jadis.

1893-1898

A. BARRAU.





LA TOMBE DE LANCELOT DU FAU

ÉVÊQUE DE LUÇON

ET

CLAUDE CONTENT, orfèvre de Tours

1523



LANCELOT DU FAU, évêque de Luçon, appartenait à une des familles importantes de la Touraine. Il était fils de Louis du Fau, seigneur dudit lieu¹, et d'Antoinette de Menon, et avait pour grand'mère paternelle Jeanne de Bourbon, fille naturelle de Charles I^{er}, duc de Bourbon, et de Jeanne Soudet. Comme beaucoup de prélats du XVI^e siècle, il fut fort ami des arts. On sait qu'il avait fait placer, autour du maître-autel de sa cathédrale de Luçon, cinq colonnettes en cuivre, destinées à soutenir le vase qui renfermait les Saintes-Espèces. C'est également lui qui fit reconstruire une partie des cloîtres de cette église, où se trouvaient ses armoiries, aujourd'hui martelées, et dans lesquelles, probablement en souvenir de sa grand'mère, on remarquait des fleurs de lis².

¹ Le Fau, aujourd'hui Reignac, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 30 kilomètres de Tours. Cf. Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, t. v (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. xxxi), p. 274 et suivantes; on y trouve notamment une liste chronologique des seigneurs de Reignac.

² Ballereau, *Le Livre d'or de Luçon* (Fontenay, 1890, in-8°), p. 13. — Selon Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine*, t. 1, 1866 (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. xviii), p. 354, les armes de la famille du Fau étaient : *de gueules à une fasce d'argent de trois pièces*, alias, *de gueules à trois fasces d'argent*; mais probablement l'évêque de Luçon écartelait-il les armes de sa famille de celles de la maison de Bourbon.

Peu avant sa mort, le 23 avril 1523, le prélat faisait son testament au château du Fau, aujourd'hui Reignac¹ ; quelques mois après, le 7 septembre, ses exécuteurs testamentaires M^{es} Pasquier Bignet, chanoine de Luçon, et Mathieu de Chabannes, prêtre, passaient, devant Étienne Viau, notaire à Tours, un marché pour faire son tombeau, avec Jean Rembert, joaillier en cette ville. Non moins que l'origine de l'évêque de Luçon, la renommée qu'avaient au début du XVI^e siècle les artistes tourangeaux explique le choix fait par les exécuteurs testamentaires en s'adressant à l'un d'eux.

D'après le contrat, qu'on trouvera plus bas publié *in-extenso*², le monument devait être en cuivre, tout d'une pièce, de 10 pieds de long sur 5 de large. Le défunt y serait représenté à l'antique, c'est-à-dire, en style renaissance, revêtu de ses habits pontificaux et accompagné de ses armoiries. La commande comprenait en outre un aigle « manificquement à l'entique », destiné à servir de pupitre dans la cathédrale de Luçon. Le tout était livrable en cette église le jour de Noël suivant.

L'importance de ces ouvrages ressort de leur poids total fixé à quatre milliers environ. Chaque cent de cuivre ouvré devait être payé 30 livres tournois, ce qui fait pour les deux travaux environ 1200 livres, somme fort élevée pour l'époque. C'est exactement le prix que fut payé, la même année, à Guillaume Regnault, l'élève et le digne successeur de Michel Colombe, et à son collaborateur Guillaume Chaleveau, le magnifique tombeau des Poncher, qui, quoique très mutilé, est cependant un des chefs-d'œuvre du Musée du Louvre³.

¹ *Gallia christiana*, t. II, col. 1411-12 ; du Tressay, *Histoire des moines et des évêques de Luçon* ; Ballereau, *op. cit.*

² Pièce justificative I.

³ Louis de Grandmaison, *Les auteurs du tombeau des Poncher*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 21^e session, 1897, p. 89. Remarquons cependant que, pour le tombeau des Poncher, le transport à Paris devait être payé en plus 100 livres, au lieu qu'ici le transport à Luçon est compris dans la somme de 1200 l.

En rencontrant ce document, j'espérais que les deux monuments en question subsistaient encore, ou tout au moins qu'il en survivait quelque dessin. Il n'en est rien malheureusement. M. Léon Ballereau, membre de la Société française d'archéologie et architecte à Luçon, a eu l'obligeance de m'informer qu'il n'existait aucune trace de ces œuvres, détruites par les protestants dès 1568. Il est donc impossible de se rendre compte de leur valeur artistique, probablement très importante, si l'on en juge par la date et le lieu où elles furent exécutées, ainsi que par le prix qu'elles furent payées.

Sera-t-on plus heureux en ce qui concerne l'artiste chargé de ces travaux ? Il ne semble pas que le nom de Jean Rembert, le joaillier qui s'engage à livrer le tombeau et l'aigle en question, ait été signalé jusqu'à présent. Il paraît dans un autre contrat du 5 septembre 1527, mais là il ne s'agit plus d'une œuvre d'art, on est en présence d'un simple acte de commerce : Jean Rembert associe un bourgeois de Tours dans la propriété de la tierce partie qui lui appartient d'un rubis balais de 82 carats, acheté à Paris, en commun avec deux autres personnes, pour la somme de 527 écus d'or¹.

Mais est-ce bien Rembert qui devait se charger du travail qu'il s'engage à livrer et à « faire faire », dit le marché ? Il y a lieu d'en douter. Une tombe en cuivre, ainsi qu'un aigle en même métal, doit plutôt être l'œuvre d'un orfèvre que d'un joaillier. Or précisément, dans l'acte passé devant Viau, intervient un orfèvre connu, sire Claude Content, bourgeois de Tours, qui se constitue caution que Rembert accomplira son engagement. Ne serait-ce pas Content qui devait exécuter la tombe et l'aigle destinés à la cathédrale de Luçon ?

On possède d'assez nombreux renseignements sur l'orfèvre Claude Content, qui était lui-même fils d'un orfèvre nommé Collin. Le 2 décembre 1521, il avait acheté de Pierre Gallant, fils et héritier de feu Jean Gallant, orfèvre du Roi, la maison

¹ *Archives d'Indre-et-Loire*, registre 2 du notaire Viau pour 1527, fol. 186.

et boutique dudit Jean, située à Tours, rue de la Scellerie, près de la tour de la rue Chièvre¹.

On connaît une commande importante qu'il fut chargé d'exécuter pour la ville de Tours en 1515 : une coupe en argent doré du poids de 8 marcs, 6 onces, 3 gros et demi, qui fut offerte au nouvel archevêque Christophe de Brilhac et pour laquelle il reçut 163 livres tournois². Le choix de cet orfèvre par la ville de Tours dans une semblable circonstance prouve qu'il occupait un rang distingué dans sa corporation. Il devait du reste être fort riche ; dans l'espace de quelques mois, de mars 1527 à février 1528, on le voit faire quatre acquisitions³, dont l'une fort importante ; il s'agit d'une maison située à Tours, qu'il achète pour la somme considérable de 1300 livres tournois ; elle se composait de deux corps de logis et de leurs dépendances et était située vis-à-vis l'église Saint-Pierre-du-Boile⁴.

Outre la boutique de la rue de la Scellerie acquise de Pierre Gallant, et dont il a été parlé plus haut, Claude Content possédait encore à Tours un troisième immeuble de valeur ; deux corps de maison se joignant situés en la paroisse Saint-Pierre-du-Boile, l'un sur la Grand-Rue, aujourd'hui la rue Colbert, faisant le coin de la rue « du Signe »⁵, l'autre le long de cette dernière rue⁶.

On trouve souvent Content qualifié sieur de la Touche, ce qui le suppose également propriétaire rural ; probablement

¹ Giraudet, *Artistes tourangeaux*, t. XXXIII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, p. 88 sans indication de source. — La rue Chièvre ou Chèvre est la rue de Lucé actuelle, cf. Louis de Grandmaison, *Note sur le cimetière des juifs à Tours* (Paris, 1889), p. 5 et 9 (plan).

² Charles de Grandmaison, *Documents inédits sur les arts en Touraine*, t. XX des mêmes *Mémoires*, p. 306, d'après les Comptes municipaux.

³ Pièce justificative II.

⁴ Article 3 de la pièce justificative II.

⁵ On écrit aujourd'hui rue du Cygne.

⁶ Le 3 mars 1528, n. st., il les donnait à bail pour trois années moyennant 74 livres tournois par an à Pierre Véroust, marchand-bourgeois de Tours. (*Archives d'Indre-et-Loire*, registre 2 du notaire Viau pour 1527, fol. 410).

s'agit-il de la ferme de ce nom située dans la paroisse de Saint-Martin-le-Beau ? Divers documents apprennent en effet qu'il possédait des biens dans cette paroisse et qu'il cherchait à les augmenter¹.

Il avait épousé Simonne Charruau, appartenant vraisemblablement à la famille des orfèvres tourangeaux de ce nom, dont un des membres fut lapidaire et diamantier de la reine Anne de Bretagne².

Tout semble donc indiquer, sans qu'il soit possible toutefois de l'affirmer, que c'est à Claude Content³, certainement un des plus importants orfèvres de Tours au commencement du XVI^e siècle, et très probablement véritable artiste dans sa partie (le choix fait de lui par la ville de Tours en 1515 en est garant), que fut confiée l'exécution du tombeau de Lancelot du Fau et de l'aigle de cuivre qu'il léguait à sa cathédrale de Luçon. Aucune des œuvres de cet orfèvre n'est connue et c'est un motif de plus pour regretter la disparition des deux monuments qui font l'objet de cette note. Un nom nouveau serait probablement venu s'ajouter à la pléiade des grands artistes tourangeaux de la Renaissance.

LOUIS DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

¹ Articles 2 et 4 de la pièce justificative II.

² Simonne Charruau paraît avec son mari dans la plupart des actes passés par celui-ci.— Sur la famille Charruau, cf. Charles de Grandmaison, *op. cit.* p. 305, et Giraudet, *op. cit.*, p. 64

³ Peut-être faut-il voir un collaborateur ou un associé de Cl. Content dans un orfèvre nommé Math. Pontlevoy qu'on trouve comme témoin dans beaucoup des actes notariés qui le concernent ? Claude Content, s. de la Touche, et Math. Pontlevoy, orfèvres, sont ensemble témoins à un acte du 27 janvier 1532, n. st. (*Archives d'Indre-et-Loire*, registre 1 de Viau pour 1531, fol. 279). Giraudet, *op. cit.*, p. 335, fait mention d'un maître orfèvre nommé Martin Pontlevoy, vivant en 1538-1552 et habitant la paroisse de Saint-Vincent de Tours ; ce doit être un parent de Math. Pontlevoy.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

MARCHÉ POUR LE TOMBEAU DE LANCELOT DU FAU (1523).

Le lundi septiesme jour de septembre l'an mil cinq cens vingt et trois, personnellement establis et deuement soubzmis en la court du Roy, nostre sire, à Tours, vénérables et discrectes personnes Maistres Pasquier Bignet, chanoine prébendé en l'église de Lusson, et Mathieu de Chabanes, prestres, exécuteurs du testament de feu bon mémoire Révérend Père en Dieu Messire Lancelot du Fau, naguères décédé évesque dudict lieu de Lusson, d'une part,

Et Jehan Rembert, marchant jouellier, demourant audict Tours, en la paroisse Saint-Estienne, d'autre part,

Lequel Jehan Rembert promist et promet de bonne foy faire faire et construire une tumbes de cuyvre, toute d'une pièce, de dix piedz de long et cinq piedz de large, quy est la grandeur d'une de pierre quy est mise et assise en œuvre, en la nef de l'église dudict Tours, devant le Cruxifiz, et près le grant coffre out sont receuz les pardons en ladicte église de Tours¹, tailler dessus à l'enticque l'ymaige dudict deffunct en pontificat, empreinte dessus, avec ses armes et escripture telle que lui sera devisé, selon le pourtraict [qui] sera devisé entre eux,

En oultre ung aigle manificquement à l'enticque, de la fourme de l'un de deux ou trois patrons que ledict Rembert leur envoiera dedans ung moys prouchain venant et de celluy qui myeux leur semblera, pour servir de poupitre ou cueur de ladicte grant église de Lusson ;

¹ Il paraît impossible de déterminer de quel tombeau il s'agit. Sur les tombeaux de la cathédrale de Tours, cf. L. Palustre, *Notes sur la cathédrale de Tours*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XI (1897), p. 303.

Le tout poisant quatre milliers ou environ, au poix dudict Tours ; et ledict poix faict rendra, furnyra et livrera ausdis exécuteurs en ladicte église de Lusson, le plus près de l'entrée de ladicte église que le charroy pourra ariver et aproucher, pour le pris et somme de trente livres tournois pour chacun cent de cuyvre ouvré en la manière dessusdicte, et conduira ledict Rembert, ou fera conduire, mectre et asseoir ladicte tumbes en ladicte église, sur la sépulture dudict deffunct Révérend Père en Dieu Messire Lancelot du Fau, naguères décédé évesque dudict lieu, comme dit est, et ledict aigle ou cueur de ladicte église ; et fourniront lesdis exécuteurs de maczons, pierre, chaux et sable qu'il y conviendra à leurs propres coustz et despens, et feront les despens audict Rembert, son home et leurs chevaux, durant le temps qu'ilz vacqueront à faire faire ladicte assiete ; et le tout faire et accomplir dedans Nouel prouchain venant ;

Sur quoy, en fut baillé, païé et avancé content, en court pardevant ledict notaire, par lesdis exécuteurs audict Rembert, la somme de cinq cens livres tournois en or et monnoie de présent ayant cours, dont etc.. quittant etc. ; et le reste lesdis vénérables Maistres Pasquier Bignet et Mathieu de Chabanes, exécuteurs susdis, paieront ou feront paier audict Rembert, en faisant ladicte assiete, et icelle parfaite audict lieu de Lusson ; et par deffaut de ce faire et accomplir par chacune desdictes parties, tous coustz etc., amendes etc.

Et ad ce estoit présent honorable home Sire Claude Content, marchant orfeuvre, bourgeois dudict Tours, lequel à la prière et requeste dudict Jehan Rembert se constitua son pleige et caucion de faire et accomplir le contenu cy-dessus, et asemblablement Pierre Bruneau, apoticaire demourant audict Tours, se constitua pleige et caucion desdis exécuteurs de parfaire le reste dudict paiement, ainsi et en la manière dessusdicte.

Et quant à tout, etc., obligeant etc., renonçant etc., présens vénérable personne Messire Pierre Béatrix, prestre, vicaire en l'église parrochiale Saint-Pierre-du-Boille dudict Tours, et Jehan Rousseau, orfeuvre, demourant audict Tours¹, tesmoins.

(Signé :) E. VIAU.

(Archives d'Indre-et-Loire, 2^e registre d'Étienne Viau pour 1523, fol. 121-122).

¹ Sur les orfèvres du nom de Rousseau, cf. Giraudet, *op. cit.*, p. 356-357.

II

ACQUISITIONS FAITES PAR CLAUDE CONTENT,
ORFÈVRE A TOURS, EN 1527 ET 1528.

I. 23 mars 1527, n. st. — Achat de Guillaume Giroust, bourgeois, garde de la monnaie de Tours, de vignes dans la paroisse de Chisseau¹, au fief des Arpentis, pour la somme de 105 livres tournois. (*Archives d'Indre-et-Loire*, registre de Viau pour 1526, fol. 340-341).

II. 4 janvier 1528, n. st. — Achat pour 16 livres tournois d'un quartier de pré, en la paroisse de Saint-Martin-le-Beau², prairie du Gros-Ormeau, fief du Coudray, joignant d'autres biens que possédait l'acquéreur (*Ibidem*, registre 1 du même notaire pour 1527, fol. 237).

III. 30 janv. 1528, n. st. — Achat, avec clause de reméré, de la veuve et du fils de Robert Gervaise, marchand-bourgeois de Tours, de deux corps de maison, avec leurs dépendances, situés à Tours, en la paroisse, près et vis-à-vis l'église Saint-Pierre-du-Boile³, au fief de l'archevêché de Tours, joignant par le derrière au pavé de la rue du Chapeau-Blanc⁴, et par le devant à celui de la Grand-Rue⁵, lesdits bâtiments chargés de 20 sous tournois de rente annuelle envers l'archevêché de Tours et également de 20 sous t. envers le chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Tours. La vente a lieu moyennant 1300 livres tournois, dont 1000 liv. payées comptant⁶.

¹ Canton de Bléré, arr. de Tours (Indre-et-Loire).

² Canton d'Amboise, arr. de Tours.

³ L'église Saint-Pierre-du-Boile est aujourd'hui en grande partie détruite, elle se trouvait à l'angle ouest de la rue Colbert, autrefois la Grand-Rue, et de la rue Saint-Pierre, depuis peu rue Jules-Moinaux.

⁴ Cette rue n'est citée ni dans Logeais, les *Rues de Tours* (1870), ni dans l'ouvrage sous le même titre de M. l'abbé L. Bossebœuf (1888) ; des textes cités ici, il semble résulter qu'il s'agit de la rue actuelle du Petit-Saint-Jean.

⁵ Aujourd'hui la rue Colbert.

⁶ Le paiement des mille livres données comptant laisse soupçonner quelque procédé usuraire ; il comprend notamment 32 marcs, 2 onces et demi d'argent blanc en 5 tasses à double souage vert, 2 grands pots à double souage vert, 2 petits pots à un souage vert, une aiguère gauderonnée vert, une aiguère vieille, le tout évalué au prix de 14 livres tournois le marc, ce qui fait la somme de 452 livres, 7 sous, 6 deniers tournois.

(*Ibidem*, registre 1 du même notaire pour 1527, fol. 263 et suiv.) — Le même jour, Content donne cette maison à bail aux vendeurs pour 20 années moyennant 40 livres tournois par an. (*Ibidem*, registre 2 pour 1527, fol. 351 v^o).

IV. 24 février 1528, n. st. — Achat pour 11 livres tournois de vignes et terres, en la paroisse de Saint-Martin-le-Beau, au clos du Boulay, au fief du Coudray, dont partie touche aux vignes appelées les Plantes, appartenant déjà à Cl. Content. (*Ibidem*, registre 1 de Viau pour 1527, fol. 306-307).





LA LÉGENDE DE SAINT LIENNE



Hagiographie Vendéenne

OR, en 994, la seigneurie de la Roche-sur-Yon ne possédait guère que son château, fièrement campé sur la colline ; les premiers arbres de la forêt l'isolaient du reste du pays. Quelques toits de chaume se groupaient à l'intérieur des hautes murailles, abritant les habitants malheureux, dont la vie tout entière se consumait en plaintes sur les calamités passées et en craintes pour celles à venir. C'est alors qu'Ingélénus obtint les reliques de saint Lienne, en grande vénération dans la ville de Poitiers. Près de la chapelle qui fut construite en l'honneur du saint, s'éleva un monastère et la chétive bourgade devint florissante ; les glorieuses couleurs de France brillaient sur sa bannière, elles flottaient superbes au sommet de ses murailles, semblant attendre l'ennemi et lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. »

Ecoutez maintenant, habitants de la cité yonnaise, la légende du grand saint Lienne.

Saint Lienne naquit au IV^e siècle : nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance ; tel un ruisseau bienfaisant dont on ignore la source. Il fut un des disciples de saint Hilaire, le

¹ Au moment où l'on vient, dans le but d'y restaurer son culte, de placer dans l'une des chapelles de l'église de la Roche-sur-Yon la statue de son ancien patron saint Lienne, nous avons pensé faire œuvre d'actualité en empruntant ce joli chapitre au tout récent ouvrage de notre distingué collaborateur, M. l'abbé Rousseau, dont nous signalons d'autre part le très vif intérêt.



Cliché de M. l'abbé L. Rousseau.

LA STATUE DE SAINT LIENNE

de M. FULCONIS

en l'église de la Roche-sur-Yon

grand évêque de Poitiers, et fit sous sa conduite de tels progrès dans la vertu que le maître, pour récompenser la pureté des mœurs de son élève et les connaissances qu'il avait acquises dans les sciences sacrées lui conféra la dignité sacerdotale. Les belles qualités qu'il montra, dans l'accomplissement des fonctions ecclésiastiques, lui méritèrent l'affection toute particulière de son saint protecteur qui lui ouvrait familièrement son âme et lui confiait ses plus intimes pensées.

C'était le temps où l'empereur Constance persécutait les catholiques par la terreur, la confiscation des biens, l'exil et des cruautés de tout genre, s'ils refusaient d'embrasser l'arianisme. Hilaire se dressa contre l'erreur, comme un rempart inébranlable, et attira sur lui toute la fureur de l'hérésie. On lui tendit mille embûches, et il fut exilé en Phrygie. Lienne accompagna le confesseur héroïque, partageant toutes les persécutions qu'il eut à endurer pour la défense de la foi. Il le suivit à Séleucie, ville d'Isaurie, où saint Hilaire fut convoqué à un concile, puis à Constantinople, où le vaillant évêque demanda audience à l'empereur, par trois requêtes publiques, pour y défendre la vérité contre ses adversaires.

Ceux-ci, craignant d'être vaincus, sollicitèrent l'empereur de renvoyer en Gaule l'ennemi de leurs doctrines ; et Hilaire, victorieux, revint dans sa ville épiscopale, avec son disciple Lienne, qui recueillit au passage sa part des transports avec lesquels saint Jérôme embrassa le confesseur du Christ. Après le retour de son maître dans les Gaules, Lienne l'aida beaucoup à combattre et à déjouer la perfidie des Ariens.

Lienne reprit alors sa place dans le clergé de la ville épiscopale, où il était honoré de la dignité d'archiprêtre, toujours prêt à rendre au saint évêque les services qu'il attendait de son affection.

Le souvenir de saint Lienne étant mêlé intimement aux derniers instants de saint Hilaire, nous allons en traduire le récit d'après le précieux manuscrit du XI^e siècle, n^o 196, de la

Bibliothèque nationale, auquel il faut ajouter les manuscrits 5.296, 5.316 et 14.654, tous des XII^e et XIII^e siècles, reproduisant des auteurs de cette époque, et enfin Vincent de Beauvais (Hist. lib. XIV, c. LXI.)

A peine rentré dans la ville de Poitiers, l'admirable pontife se retira, pour se préparer à la mort, dans la maison où sa femme et sa fille avaient rendu le dernier soupir.

Cette demeure lui était chère. Il y transforma en oratoire le lieu même où sa fille expira entre ses bras. Au milieu de disciples choisis, il aimait à y passer de tranquilles heures, devisant des choses divines ; et c'est là qu'il voulut mourir. Sentant sa fin prochaine, il manda près de lui Lienne, archiprêtre de Poitiers, le confident de toutes ses pensées.

Le soleil avait disparu, depuis longtemps, derrière les collines, et la nuit étendait sur la ville le manteau argenté des étoiles. Hilaire pria son fidèle ami de sortir et de prêter l'oreille, pour savoir si l'on entendait du bruit dans la cité. Lienne obéit et revint, disant qu'on distinguait le murmure d'une foule immense. Alors, le bienheureux pontife commença avec lui un entretien suprême sur les joies de l'éternelle patrie ; il semblait y puiser de douces consolations et des forces nouvelles, comme avant le combat, le guerrier anime son courage en regardant la couronne promise à la victoire. Une seconde fois, il ordonne à Lienne d'écouter si le calme règne enfin dans la ville. Le disciple docile ouvre la porte, et annonce que tout bruit a cessé. C'était l'heure marquée sans doute par une vision céleste ; car, peu d'instants après, une lumière éblouissante pénètre dans la petite chapelle, et enveloppe, de sa splendeur, l'autel devant lequel gisait le mourant, étendu sur la cendre. Un parfum d'une suavité incomparable remplit ce lieu, mettant au cœur de saint Lienne, de saint Just et des autres clercs, accourus près du lit de leur père, une joie toute céleste.

Puis, la lumière miraculeuse s'éteint, et Hilaire apparaît mort sur le pavé du temple. C'était la nuit du 12 au 13 janvier de l'an 368.



Cliché de M. l'abbé Rousseau.

PORTAIL DE L'ANCIENNE CHAPELLE DE SAINT LIENNE

à la Roche-sur-Yon.

Dès l'aurore, la nouvelle se répandit dans la cité en pleurs. Pendant trois jours, le peuple vint contempler, sur le lit funèbre, la figure rayonnante de son évêque. Lienne ne quitta la mortelle dépouille du maître, qu'au moment où elle fut cachée sous le sanctuaire de l'église Saint-Jean et Saint-Paul, dans la crypte creusée par les soins d'Hilaire, entre les tombeaux d'Abra, sa fille aimée, et de son épouse, dont la tradition ne nous a pas conservé le nom.

Saint Lienne, privé de son père et de son maître, embrassa alors la profession monastique, et devint le premier abbé de Saint-Hilaire-le-Grand. Nous ne savons pas combien d'années il gouverna sa communauté ; mais, d'après un bréviaire manuscrit de Saint-Hilaire-de-la-Celle, nous sommes certain qu'il ne se borna pas à former à la vertu les religieux soumis à sa paternelle autorité. A l'exemple de saint Hilaire et de saint Martin, il évangélisa les peuples délaissés de la campagne. Enfin, cédant à l'attrait qui, depuis longtemps, lui faisait désirer une solitude plus profonde, il se retira dans le petit couvent de Saint-Hilaire-de-la-Celle, qu'il avait probablement fondé. Il voulait rendre le dernier soupir dans ce lieu béni, où le sublime docteur, qu'il regardait comme un père, Abra, la fille du saint Pontife, fleur virginale dont le parfum embau-mait encor l'humble sanctuaire, dans les murs duquel elle s'était épanouie dans la mort pour le jardin du ciel, où l'épouse vénérée de saint Hilaire, avaient pris leur vol vers la demeure éternelle.

Saint Lienne fit plus encor par ses admirables vertus que par sa parole.

Depuis l'enfance, sa vie n'avait été qu'un chant d'amour envers Dieu. Ainsi l'oiseau, qui doucement abrité sous l'aile de la Providence, dit aux bois et aux vallons la chanson matinale et l'hymne du soir. Sa gracieuse innocence captiva le cœur d'Hilaire ; son humilité, son abnégation, son dévouement à toute épreuve, lui attirèrent l'estime et l'affection de tous. Il avait quitté, pour le service de Dieu un avenir brillant

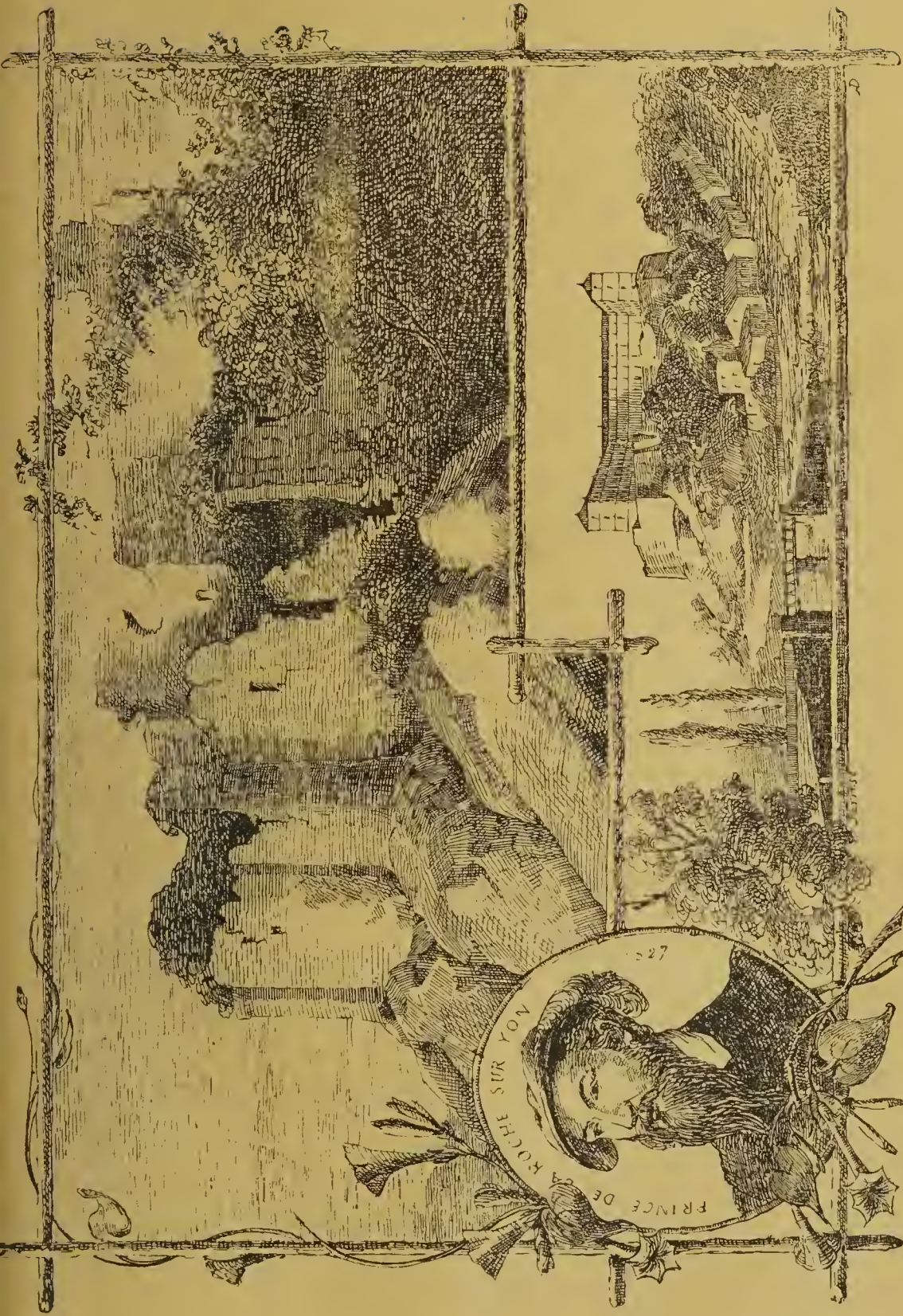
dans le monde ; c'est pourquoi sa retraite dans le cloître produisit une sensation profonde. Il se fit alors autour de la cellule du bienheureux un concours pieux de fidèles, qui venaient lui demander le secours de ses prières et de sa puissance miraculeuse ; car d'éclatants prodiges avaient porté au loin la renommée de ses vertus.

Un ange ayant annoncé à saint Hilaire sa fin prochaine, un messenger céleste apprit aussi à saint Lienne, de la part de Dieu, le terme de son pèlerinage ici-bas et lui révéla qu'une fièvre violente serait le signal de l'appel divin.

Le docile apôtre attendit le jour de l'épreuve, il la supporta avec une ferveur si pleine amour, qu'il fut, depuis ce temps, invoqué par tous ceux qui souffrent de la fièvre, que Dieu lui donna le pouvoir de guérir. Il s'endormit, un soir, souriant à son rêve, qu'il acheva dans les joies de l'immortalité, le premier jour de février, vers l'an 380. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, non loin du lieu où avait reposé, avant et après la mort, son père et maître vénéré. Il fut aussi le premier, qui eût la dévotion de choisir sa sépulture, près *du lit* de saint Hilaire selon l'expression usitée dans ces siècles de foi naïve, où l'on considérait la mort comme un sommeil.

Cy-finit la légende très véritable du grand saint Lienne : chrestiens, faites l'aumône d'une prière à celui qui l'escrivit.

La ville de Poitiers, qui conserve encore de chers et nombreux vestiges du pontife qui fut sa gloire, a vu disparaître, au contraire, tous ceux de son fidèle disciple. Nous espérons faire revivre, à la Roche-sur-Yon, son culte jadis florissant ; puissent ces humbles lignes ressusciter aussi son souvenir vénéré, dans la capitale du Poitou. La basilique de Saint-Hilaire possède le bras du bienheureux docteur, et nous avons perdu les reliques de saint Lienne. Le monastère qui gardait le tombeau du pieux archiprêtre a disparu. Un couvent de Carmélites s'élève, croyons-nous, à Poitiers, sur le lieu qu'il occupait ; mais là du moins, les hymnes pieuses se



Cliché de M. Ieronnet).

LA ROCHE-SUR-YON

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

font toujours entendre. A la Roche, le vieux château qui donnait asile, en son enceinte, au petit sanctuaire de saint Lienne a été renversé ; les pierres de la chapelle dispersées ; à leur place des casernes sont construites, et un soldat, accomplissant aussi un devoir sacré, poursuit sa marche régulière et monotone, là où jadis le moine priait dans les grands cloîtres sombres.

Abbé L. ROUSSEAU,

Aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon.





UN CALICE

1794

A. M. l'abbé CH. COURTEAUD.

L'église d'Adilly, dont vous paisez les âmes,
Laide et nue au dehors, est pareille à ces femmes
Qui, des grâces du corps n'ayant pas hérité,
Rachètent ce défaut par l'intime beauté.

Quand, après un coup d'œil à sa façade grise,
Nous entrâmes, un cri vous marqua ma surprise :
Autels, vitraux, blasons des seigneurs du pays,
J'allais portant sur tout des regards ébahis,
Et j'admirais comment le temple le plus triste
Peut s'embellir, s'il a pour pasteur un artiste :
Le plomb vil, grâce à lui, se change vite en or.

— « A présent, dites-vous, venez voir mon trésor. »
Et, dans le chœur ouvrant une étroite sortie,
Vous conduisiez mes pas vers votre sacristie.

D'abord, sous les rayons que projette le soir,
Devant moi vous placiez un brillant ostensor,.
Celui qui montre Dieu dans les grands jours de fête.
— « Il est beau, n'est-ce pas ? Mais j'ai mieux, ô poète,
« Dont pour nos chers martyrs le luth a tant vibré. »

De l'armoire un objet, d'un blanc voile entouré,
Sort, et, respectueux comme au saint Sacrifice,
Vous faites au soleil resplendir un calice,
Me disant : — « Son aspect m'inspire du remords !...
« Ceux qui me l'ont transmis dorment au champ des morts.
« Remontons jusqu'aux jours du gigantesque drame.
« Ma bisaïeule¹ était d'une très noble dame²

¹ Elodie-Pauline Huguet.

² M^{me} de Chasteigner.

« Simple femme de chambre, — un cœur haut et chrétien.
 « Veuve¹, dans un faubourg elle avait pour tout bien
 « Une humble maisonnette, et pour toute famille,
 « — Par sa tante élevée — une petite fille.
 « Au fort de la Terreur par qui tout tremble ou fuit,
 « Elle offre à sa maîtresse un coin de se réduit.
 « Souvent, lorsqu'en Poitiers qui s'endort le bruit cesse,
 « Quelque abbé réfractaire y célébrait la messe.
 « Murmurait-il bien bas : « Que Dieu soit avec vous ! »
 « Pour l'entendre il avait deux femmes à genoux.
 « Un gobelet d'argent tenait lieu de calice,
 « Une table en sapin, d'autel du sacrifice.
 « Or, une nuit, la troupe envahit la maison :
 « Nos chrétiennes, soudain conduites en prison,
 « Refusaient de nommer aux juges les bons prêtres...
 « Et celle qu'honorait un long passé d'ancêtres,
 « Et sa digne compagne, un matin, sans effroi,
 « Allaient subir le sort de la Reine et du Roi ;
 « Mais à l'exécuteur la noble prisonnière :
 « — Permettez que je marche au couteau la dernière,
 « Afin que mon amie arrange mes cheveux. »
 « Et le bourreau daigna répliquer : « Je le veux. »
 « C'était la veille, hélas ! du jour où Robespierre,
 « Par sa fin si hideuse ouvrant la nouvelle ère,
 « A la France épargnait l'horreur de tant de morts. . . »
 « Vous aviez dit ; et moi : « D'où vient votre remords ? »
 « — Devant ce vase saint j'hésite à vous répondre... »
 « Pour qu'on le transformât, jadis je l'ai fait fondre ! . . .
 « Quelle faute ! Toujours je m'en repentirai ! »
 « — Ce vase ! il vous valut d'être au ciel consacré !
 « Le sang de votre aïeule ! il fut une semence
 « De qui germa pour vous le privilège immense
 « D'appeler, chaque jour, l'Homme-Dieu sur l'autel
 « Et de nourrir les cœurs du froment immortel ! »

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 26 octobre 1898.

Son mari se nommait Louis Thévenet.



LA ROUILLARDE



A MON AMI RAOUL DE ROCHEBRUNE.

Elle a son côté fantastique,
Digne de la langue des Dieux,
Cette histoire très authentique
Que je mets en vers de mon mieux.

La scène se passe en Bretagne,
Le théâtre est un vieux manoir,
(Comme dans un conte d'Espagne)
Des chasseurs y vinrent un soir

S'alléger de leur gibecière .
Le maître et seigneur du château
Leur offrait sa gentilhommière,
Une ferme de hobereau

Dont les murs tombaient en ruine.
Tout était en délabrement,
Mais c'était surtout la cuisine
Qu'ils visaient dans le logement.

L'ordinaire, en cette occurrence,
Lorsque l'on tombe à l'imprévu
Consiste en œufs frais et lard rance :
Cette fois on était pourvu

D'un lièvre tué dans la plaine.
Le faire cuire à petit feu,
Loin de mettre nos gens en peine,
Pour des chasseurs n'était qu'un jeu.

Le fermier, vraiment incapable
De préparer un bon diner,
Dressa le couvert sur la table
Et les regarda cuisiner.

Un malin, pour se rendre utile,
Offrit de faire un saupiquet,
Une sauce assez difficile
Qui donne au râble du bouquet.

Rien, tant que dura la toilette
Du lièvre, ne sembla clocher,
Chacun y mit de sa recette ;
Mais, quand il fallut embrocher,

On vit que l'on comptait sans l'hôte,
Car l'ustensile principal
Au logis, hélas ! faisait faute :
On n'avait ni broche ni pal !

Nouveau supplice de Tentale !
Jamais on n'avait tant pâti,
Ni tant souffert de la fringale
Pour un illusoire rôti !

A tous l'eau venait à la bouche ;
Les estomacs dans leur stupeur
Se sentaient d'une humeur farouche
Devant ce mirage trompeur.

En vain fouilla-t-on chaque armoire
On eut fait flèche de tout bois
— Vous n'avez pas une lardoire ?
Criaient nos chasseurs aux abois.

Le fermier émit une idée
Qu'en vrai paysan peu pressé
Il avait jusque-là gardée.
« Not' maît', sous le toit crevassé

« A ben une arme pénétrante
« Un vieux sabre dépenaillé ? »
L'offre tardive était tentante.
Quant au vieux sabre tout rouillé,

C'était une longue rapière
 Qui subissait depuis des ans
 Les outrages de la poussière,
 De la pluie et des ouragans.

Tous, en guise de tournebroche
 Prirent, à leur tour, le pommeau,
 Se tenant du feu le moins proche,
 Pour ne pas se griller la peau.

On se mit à table : le lièvre
 De nos affamés attendris
 Calma l'appétit et la fièvre.
 Il n'en resta que les débris !

L'histoire serait terminée
 Et l'épée, après ce festin,
 Dans un coin de la cheminée,
 Aurait achevé son destin,

Sans un amateur émérite,
 Un véritable connaisseur
 Qui parlait peu, mais jugeait vite :
 Il avait le flair du chasseur.

N'y mettant aucune importance
 Et, comme s'il n'y tenait pas,
 Il dit avec indifférence :
 « Ma foi, Messieurs, que d'embarras !

« C'est amusant, mais pas commode,
 « On nous croirait des braconniers !
 « C'était la cuisine à la mode
 « Autrefois chez les boucaniers !

« Ce sabre ne vaut pas grand'chose,
 « Mais je l'emporte en souvenir ;
 « A l'amphytrion je propose,
 « Puisque nous devons revenir,

« De l'échanger contre une broche
 « Et les accessoires voulus. »
 Tirant un louis de sa poche !
 « Tenez, voilà vingt francs de plus.

« Je vous le prends comme antiquaille
« Et je l'achète, argent comptant ;
« Mais, jamais, marchand de ferraille
« Ne vous en eut offert autant :

« Ce n'est qu'une vieille rouillarde ! »
Quoiqu'en lui-même un peu surpris
Le hobereau sans prendre garde,
Se rendit d'emblée à ce prix.

Pour lui c'était une folie !
Mais il opina du bonnet.
L'amateur à sa panoplie
Accrocha dans son cabinet

Ce trophée enlevé par ruse.
La fin valait bien le moyen.
De l'amateur c'était l'excuse
Il savait né posséder rien

Qui valut cet arme de reître
Dont le sort n'était pas fini.
Elle a depuis changé de maître,
Elle est maintenant à Cluny.

PAUL EUDEL.

Paris, 20 février 1895.





AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

Biographies inédites des Chefs Vendéens et Chouans

(SUITE¹)

CONSTANT DE SUZANNET² (Le Comte), gentilhomme poitevin, officier aux gardes françaises, émigra d'abord en Espagne avec son père, ancien officier de marine et en dernier lieu vice-amiral et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, passa ensuite en Angleterre, servit dans l'armée des Princes, fut attaché à la personne du comte d'Artois, suivit ce prince à l'île d'Yeu, et fut débarqué, au milieu de 1795, sur la côte de Saint-Jean-de-Mont, avec une mission pour Charette qu'il chercha à réconcilier avec Stofflet. Dès lors il fit partie de l'armée de la Basse-Vendée et sur la fin de cette même année, son général l'envoya avec d'Argence, en Angleterre pour solliciter de prompts secours. Il revint dans le Poitou en mars 1796 après la mort de Charette et l'anéantissement de son armée, et repassa une nouvelle fois en Angleterre, chargé d'une mission importante auprès des princes français. Le gouvernement britannique lui confia bientôt des dépêches

¹ Voir la livraison de décembre 1897.

² Pierre-Jean-Baptiste-Constant de Suzannet, né en 1772 au château de la Chardière, en Bas-Poitou, ancien officier aux gardes françaises, d'après M. René Bazin (*Album des Nouhes*), fit comme lieutenant la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, fut incorporé en 1795 comme officier supérieur dans le régiment d'Hervilly, prit part à l'expédition de Quiberon, échappa comme par miracle au massacre, et à travers mille dangers put rejoindre Charette.

pour le général d'Autichamp qui venait de succéder à Stofflet.

Il était du second débarquement qui eut lieu au Clos-Poulet, sous la direction de Prigent et à la suite duquel le comte de Sérant et le marquis de la Ferronnière furent tués.

Le comte de Suzannet, plus heureux, échappa aux postes républicains et parvint jusqu'en Vendée. Mais comme le parti royaliste s'y trouvait momentanément anéanti, il se rendit à Poitiers, où il demeura assez longtemps, caché avec le marquis Grignon de Pouzauges et le chevalier Janvre de la Bouchetière.

En 1799, Suzannet prit le commandement du Bas-Poitou d'après une nomination du comte d'Artois, opéra un rassemblement avec lequel il attaqua Montaigu, fut repoussé par la garnison de cette ville et reçut une blessure au ventre¹.

Lors de la réunion de Montfauçon, il insista vainement pour la continuation des hostilités, et en 1800, il fut obligé comme les autres chefs, d'accéder à la pacification.

Bonaparte l'ayant plus tard (4 décembre 1801) soupçonné d'entretenir des intelligences avec les chouans non soumis, le fit arrêter et conduire au Temple, puis transférer de là à la citadelle de Dijon et ensuite au fort de Joux, d'où il parvint à s'échapper avec d'Andigné².

Quelques mois après sa fuite (23 février 1803), ses amis obtinrent du Premier Consul un ordre pour le recevoir en surveillance à Valence. Malgré cette décision, il fut sur de nouvelles dénonciations arrêté une seconde fois et conduit à Paris en 1804, puis exilé à Francfort-sur-le-Mein. Il en revint bientôt après avec l'autorisation du gouvernement et habita alternativement le Poitou et la capitale.

¹ Les soldats déconcertés s'enfuirent, le laissant pour mort sur le champ de bataille, près Melay. Mais leurs craintes n'étaient heureusement pas fondées, et bientôt il put reprendre le commandement qu'il avait momentanément transmis à son ami M. Grellier du Fougeroux.

² M. de Suzannet, qui était alors à Paris, y fut arrêté rue Saint-Thomas du Louvre.

Le fort de Joux était dans une situation presque inaccessible. Plus de deux

Dans le premier mois de 1814, le comte de Suzannet reprit le commandement d'une partie du Bas-Poitou, il avait envoyé auprès du duc d'Angoulême, à Bordeaux, le jeune Bascher pour y prendre ses ordres ; mais la reddition de Paris rendit cette prise d'armes inutile. Il rentra alors à Paris, pour bientôt revenir en Vendée, comme commissaire spécial du roi, avec le grade de maréchal de camp et la croix de Saint-Louis. Le 28 décembre suivant, il était fait commandant du même ordre.

En 1815, Suzannet prit de nouveau les armes et le commandement de l'ancienne armée de Charette. Il réunit ainsi sous ses ordres des forces considérables, livra plusieurs combats aux troupes impériales et favorisa, surtout au début, les débarquements d'armes et de munitions de l'expédition du marquis de la Rochejaquelein, son cousin germain, malgré les difficultés qui s'étaient élevées entre eux à l'occasion de la règlementation du commandement en chef.

Enfin le comte de Suzannet se trouva, avec des troupes dépendant des trois autres armées vendéennes, à Rocheservière en face d'une armée républicaine considérable, composée de régiments d'élite, aux ordres des généraux Lamarque et Travot. Le 19 juin, un engagement eut lieu et l'avantage demeura aux royalistes ; mais le lendemain, ils furent battus dans une affaire beaucoup plus générale. Suzannet fut blessé si dangereusement que quelques jours après il en mourut. (1).

cents pieds de murailles à pic, et une sévère consigne donnée aux troupes de la citadelle semblaient rendre toute évasion impossible. Par une nuit obscure du mois de juillet 1803, les deux prisonniers ne parvinrent pas moins à s'évader, mais au prix d'une incroyable hardiesse. Après avoir scié deux barreaux de leur fenêtre, ils se suspendirent l'un après l'autre à une corde faite de taffetas et de brins de filasse ; arrivés au bout de la corde, nécessairement trop courte, ils se laissèrent tomber dans le vide, et, quoique à moitié brisés par la chute, firent assez de chemin pour échapper à leurs gardiens.

Rentré en France en 1806, il se retira à la Chardière, épousa Mlle d'Auterroche, fille d'un ancien officier aux gardes françaises et vécut jusqu'en 1814 d'une existence fort paisible.

¹ Après trente-six heures de souffrances chrétiennement supportées, M. de Suzannet succomba à Bellecour où ses soldats l'avaient amené. Inhumé d'abord sous un tas de fagots, à la ferme de la Haute-Rivière, il fut transporté quel-

Ce fut une très grande perte pour son parti. Il fut remplacé provisoirement à la tête des troupes qu'il commandait par le comte de Mornac, son chef d'état major.

Le comte de Suzannet était plein de bravoure, de fermeté et de franchise, et, si en 1800 les autres chefs royalistes avaient été du même avis que lui, on n'eût jamais traité avec Bonaparte, ('). Son corps était couvert de glorieuses cicatrices, qui témoignaient éloquemment de son invincible courage. Dans une affaire, les républicains le laissèrent pour mort ; leur cavalerie lui passa tout entière sur le corps, et sa délivrance de même que sa guérison tinrent du miracle.

ques mois plus tard à Maisdon et inhumé dans l'église, sur les murs de laquelle, au-dessous de son médaillon, est gravée l'inscription suivante :

L'AN 1815 LES AMIS ET COMPAGNONS
D'ARMES DU GÉNÉRAL DE SUZANNET
LUI ÉLEVÈRENT ICI UN TOMBEAU.
L'AN 1875, SA FILLE LA COMTESSE
D'AUTICHAMP A FAIT REPLACER CE MARBRE
VOULANT LÉGUER CETTE GLORIEUSE MÉMOIRE
A SES PETITS-FILS.

Petits-fils du général

LOUIS DE SUZANNET
ADHÉMAR D'AUTICHAMP
HUMBERT D'AUTICHAMP
RAYMOND HUBERT DE CUMONT

CHARLES DE CUMONT
MARC D'ESTIENNE D'ORVES
AUGUSTIN D'ESTIENNE D'ORVES

Compagnons d'armes du général

COMTE DE MORNAC
M. L. DE CORNULIER
VICOMTE DE KERSABIEC
MARQUIS D'ALÈS
M. DE GOULAINÉ
M. DE GOYON
CHEVALIER DE TINGUY

M. DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ
M. DE RÉGNON
CHEVALIER DE CATHUÉLAN
M. DE BRUC
M. DE MARTEL
M. DE LA VILLEGILLE
M. BASCHER

(') M. de Suzannet joignait à toutes ces vertus le plus noble désintéressement.

En 1817, deux ans seulement après sa mort, son fils fut, en récompense du dévouement du général vendéen à la cause royale, créé pair de France par Louis XVIII.

Le glorieux nom des Suzannet est aujourd'hui dignement porté par M. le Comte de Suzannet, ancien attaché d'ambassade en Amérique, conseiller général de la Vendée, qui habite le château de famille de la Chardière.

TALMOND (A. PH. DE LA TRÉMOILLE¹, prince de) émigra de fort bonne heure, rentra presque aussitôt en France et prit part à la conspiration du marquis de la Rouarie, sous lequel il devait commander le département de la Mayenne. Il fut arrêté en parcourant ses domaines, au moment où se découvrait la conspiration et fut emprisonné à Angers. Il parvint à s'échapper des mains des gendarmes chargés de le transférer à Laval et se dirigea immédiatement vers l'armée vendéenne, qu'il rejoignit à Saumur en avril 1793. Son arrivée fit d'autant plus d'impression qu'à l'illustration de son nom il joignait un physique très agréable et de grandes qualités. Il avait alors 25 ans.

D'une bravoure à toute épreuve et d'une égale franchise, son intrépidité était malheureusement entravée par de fréquentes attaques de goutte.

On lui confia immédiatement le commandement général de la cavalerie, à la grande satisfaction de Forestier qui s'était difficilement déterminé à l'accepter. Il entra dans le conseil militaire, et assista presque aussitôt à la bataille de Luçon le 30 juillet 1793, où il protégea la retraite de l'armée vendéenne, et au siège de Nantes, où il eut un cheval tué sous lui par un boulet. On ne lui attribua pas moins la non-réussite de cette attaque, parce que contrairement à ce qui avait été décidé en conseil il avait barré aux assiégés, prêts à fuir, la route de Vannes.

C'est également lui qui d'accord avec Bonchamp insista pour faire passer la Loire à l'armée royale. Possesseur de vastes propriétés sur l'autre rive, il espérait tout à la fois pouvoir soulever les populations du Craonnais et du Maine, et s'emparer d'un port de mer qui eut utilement mis l'insurrection en rapport avec les émigrés venant d'Angleterre.

¹ Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de Talmond, né à Paris le 25 septembre 1765, était le deuxième fils de Jean-Baptiste-Charles-Godefroi de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval et de Vitré, et de dame Marie-Maximiliane-Louise-Emmanuèle-Françoise-Sophie, princesse de Salm-Kirbourg, grande d'Espagne.

On sait, hélas ! combien l'issue fâcheuse de cette traversée, entreprise au lendemain de la funeste bataille de Cholet, fut fatale à la cause vendéenne.

Sous les coups répétés du sort, l'énergie et la bravoure du Prince ne firent que grandir, et à Laval il contribua largement à la revanche que les troupes royalistes prirent sur les républicains. Mais devant Angers l'armée vendéenne éprouva un nouvel échec et le désastre du Mans acheva sa désorganisation.

C'est à cette dernière bataille que Talmond, se surpassant lui-même par une audace et un mépris de la mort dignes d'admiration, accepta le défi que lui portait un hussard républicain acharné à sa poursuite. « Je t'attends, lui cria Talmond. » Et l'ayant, en effet, attendu, il para le coup que son adversaire lui destinait et lui partagea la tête en deux avec son sabre.

Après avoir vainement tenu tête jusqu'au bout à l'armée républicaine victorieuse, Talmond, suivi de quelques cavaliers, chercha à regagner Laval, et à se mettre à la tête des anciens soldats bretons qui étaient rentrés dans leur pays. Mais bientôt surpris par une patrouille républicaine, il fut conduit au général Beaufort. Son déguisement allait le sauver, lorsqu'il fut fâcheusement reconnu par une fille d'auberge, dont il avait sauvé le père au passage de la Loire, et qui dans un mouvement irréfléchi de son cœur s'écria : « Mais c'est le prince de Talmond ! » Jetant alors à terre son bonnet de paysan, le prince dit à Beaufort : « Eh bien oui, je suis le prince de Talmond, soixante-huit combats contre les républicains ne m'ont jamais inspiré la moindre frayeur et je saurai bien affronter une nouvelle fois la mort s'il le faut, mais de grâce que ce soit bientôt, alors ! »

Ce ne fut cependant qu'après deux longs mois et d'interminables interrogatoires que la Convention se décida à ordonner son exécution, qui par un raffinement de cruauté eut lieu à Laval, devant la porte principale du château des la Trémoille.

Quoique affaibli par une longue maladie contractée en prison, le prince de Talmond marcha au supplice avec le plus ferme courage, et, au moment de périr, jeta à la foule — témoignage de son inébranlable fidélité politique — le cri de : *Vive le Roi !*

TALOUR DE LA CARTRIE (CÉLESTE JULIE-MICHELLE), naquit à Angers, le 14 mai 1753 ; elle était fille d'un conseiller à la Cour des Comptes de Bretagne qui eut neuf enfants ; ses trois sœurs épousèrent MM. Sapineau de Bois-Huguet, Joubert de Roche Trémer et de la Grandière.

Elle épousa en 1779 Louis-Chappot de la Brossardière dont elle eut une fille ; devenue veuve, elle se remaria en 1786, avec William Bulkeley, officier d'origine irlandaise, servant au régiment de Walsh. Bulkeley se retira de l'armée en 1792, et fut l'un des premiers chefs de la Vendée militaire ; il commandait les royalistes des environs de la Roche-sur-Yon, et Madame Bulkeley prit part à ses côtés à diverses rencontres, notamment à l'attaque dirigée sans succès par Charette contre la Roche, et où elle couvrit la retraite en véritable héroïne.

Elle accompagna avec son mari et sa fille l'armée vendéenne en Bretagne ; après le désastre de Savenay, pris tous trois au Louroux-Béconnais, ils furent emprisonnés à Angers ; Bulkeley fut guillotiné ; Aminthe de la Brossardière mourut de misère en prison ; quant à madame Bulkeley, elle se dit grosse, obtint un sursis et fut sauvée par la réaction de thermidor.

Deux fois encore, elle reprit les armes aux côtés de Charette, et un document républicain établit qu'elle attaqua le château du Givre, entre Avrillé et Saint-Cyr, en 1794, à la tête de la troupe de volontaires qu'elle avait levée et qu'elle commandait.

Après la mort de Charette, elle renonça à toute résistance et se remaria deux fois encore ; en 1797, avec M. Thoreau de la Touchardière ; en 1803, avec un officier des armées impériales, très brave soldat, le commandant Pissère.

A la suite d'un retentissant procès où elle plaida contre les héritiers, (en droit coutumier) de sa fille, elle quitta définiti-

vement la Vendée et suivit la fortune de son nouvel époux. Elle mourut à Angers, sa ville natale, le 13 mars 1832, à l'âge de 79 ans¹.

THIERROT (A.) homme de loi et administrateur de la Vendée, puis député à la Législative, témoigna quelque attachement à la Monarchie, occupa après la session la place de juge du district à Montaigu et fut condamné à mort par le tribunal criminel du département, le 1^{er} décembre 1793, comme royaliste vendéen².

THOMASEAU, — cet héroïque fermier de madame de la Rochefoucauld-Bayer, qui lui servit d'écuyer pendant la guerre de la Vendée, et l'accompagna dans tous les combats auxquels elle prit part. Fait prisonnier avec elle par un parti ennemi, il fut conduit aux Sables-d'Olonne et fusillé aux côtés de la vaillante amazone vendéenne. Il marcha au supplice avec courage.

¹ M. L. Chappot de la Chanonie, lui a consacré dans la *Revue du Bas-Poitou*, sous le titre : *Une Amazone Vendéenne*, une très intéressante notice.

² Alexis Thiériot, septième et dernier enfant de Hardouin-Aimé Thiériot, docteur en médecine à Montaigu, et de Marie-Anne-Louise Marchais, de la paroisse des Brouzils — ils s'étaient mariés aux Brouzils, le 31 juillet 1747, — naquit à Montaigu le 20 juillet 1763.

Après s'être fait recevoir avocat au Parlement à Poitiers, il vint exercer sa profession à Montaigu, et, au moment de la Révolution, il fut nommé membre du directoire du département de la Vendée, puis envoyé comme député à l'Assemblée législative. Là, il associa le plus souvent ses actes à ceux des soutiens du parti de la Cour, et ne fut pas, par suite, élu membre de la Convention.

Rentré à Montaigu, il fut nommé juge du tribunal du district de Montaigu.

Lors de l'attaque de Montaigu par les Vendéens, le 13 mars 1793, il combattit dans les rangs de la garde nationale, et, plus heureux que son père qui fut massacré, il put se sauver jusqu'aux Brouzils, pays de sa mère. Mais il fut contraint, d'après son dire, d'entrer dans les rangs des Vendéens et ne put leur échapper qu'au mois de septembre suivant. Alors il gagna Nantes où se trouvait Fayau chargé d'une mission par la Convention. Fayau dénonça la conduite équivoque de Thiériot pendant la Législative. Ne se croyant pas en sûreté, Thiériot crut devoir se rendre à Fontenay, mais là ses anciens amis l'abandonnèrent. Arrêté par ordre de l'administration départementale dont il avait fait partie, deux ans auparavant, il fut traduit devant le tribunal criminel, condamné à mort et exécuté le même jour, 11 frimaire an II (1^{er} décembre 1793.) Il avait 30 ans et demi.

THOUZEAU, fils d'un marchand de grains de la Garnache, s'attacha de bonne heure au général de Charette, dont il devint un des aides de camp. Après la reprise d'armes qui suivit la paix de la Jaunais, il fut nommé chef de la division des marais de la Vendée, en remplacement de Pajot, tué au combat livré près le château du Châtenay, en Saint-Denis-La-Chevasse.

Ce jeune homme, qui avait vaillamment fait toute la guerre vendéenne, ne survécut pas longtemps à cet avancement très mérité. Le général de Couétus, qui désirait alors la paix, avait instruit l'officier républicain qui commandait à Challans des pourparlers qui avaient lieu, et lui avait en même temps fait savoir qu'il avait fixé sa demeure au château de la Roche-L'Épinay, en attendant la réponse du général Hoche.

Or, par un de ces actes de déloyauté trop communs aux démagogues qui terrorisaient présentement le pays, on profita de cette communication reçue en apparence de bonne foi, pour arrêter le général de Couétus, le divisionnaire Thouzeau, plusieurs officiers subalternes et trente cavaliers royalistes. Traduits aussitôt après devant une commission militaire, ils furent pour la plupart condamnés à mort et fusillés. Thouzeau avait par malheur conservé sur lui une ancienne commission des généraux de Charette et de Couétus, qui le déléguait pour aller à l'île d'Yeu, informer le comte d'Artois de l'état de choses actuel. Ce document suffit à le perdre.

Après la mort de Charette, la femme de Thouzeau — une paysanne aussi honnête que jolie — rapporta au château de Fonteclose une somme de mille louis que le général vendéen avait naguère cachée chez elle.

TINGUY (le chevalier RENÉ DE¹) gentilhomme poitevin, prit part à l'insurrection vendéenne et se distingua surtout à

¹ René-Henri de Tinguy, chevalier, seigneur de la Sauvagère, fils aîné de Jean-Abraham de Tinguy, et de dame Perrine Bruneau de la Giroulière.

Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique et fut pourvu de la chapellenie de Saint-Antoine, dans l'église de Saint-Denis-la-Chevasse, dont il rendit hommage à Charles-Antoine Durcot de Puitesson, chevalier, seigneur de

la prise de Noirmoutier, ce qui lui valut d'être nommé par Charette commandant et gouverneur de l'île.

Il ne jouit pas longtemps de ces honneurs. Les républicains revinrent en effet bientôt à la charge et l'île fut de nouveau attaquée par terre et par mer. Le 25 décembre 1793, quarante gabarres nantaises chargées de troupes de débarquement mouillèrent à l'entrée du Gois, tandis que des frégates et des corvettes foudroyaient les forts de l'île et qu'une batterie établie à la Barre de Monts couvrait de projectiles le village de la Fosse.

Réduit à se défendre avec une garnison de quinze cents hommes déjà excédés par les fatigues du service, de Tinguy songea à capituler et en fit part au conseil militaire qu'il avait réuni. Le commandant de la cavalerie Massip fut du même avis; mais Dúbois, de Soullans, commandant en second et plusieurs autres officiers, escomptant les secours que devaient amener soit Charette, soit les Anglais, opinèrent pour qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité.

Puitesson et Chauché, le 13 octobre 1769. L'abbé de la Sauvagère n'était encore que dans les ordres mineurs; il renonça à l'état ecclésiastique, se démit de sa chapellenie en 1789, et épousa demoiselle Thérèse-Ursule du Plessis de Grénédan.

Lors de l'insurrection du marais de Challans, au mois de mars 1793, René de Tinguy se mit à la tête de la paroisse de Bouin, avec Ardouin et Frisaye. M. Guerry de la Fortinière s'étant emparé de Noirmoutier, le 17 mars, laissa le commandement de Barbâtre à M. de la Roche-Saint-André, qui fut remplacé au bout de quinze jours par René de Tinguy, chargé de défendre le passage du Gois avec cinq cents hommes seulement. Il dut se retirer devant les troupes républicaines du général Beysser. Ce dernier, devenu maître de Noirmoutier, conduisit à Nantes, et y laissa en état d'arrestation madame de Tinguy, qui fut jetée dans la prison des Saintes-Claire, avec les deux religieuses de Bévier, madame de Rorthays et la femme Taconnet.

Le 11 octobre, Charette à son tour s'empara de Noirmoutier, et y laissa René de Tinguy gouverneur au nom du Roi.

Lorsque les républicains reparurent, la défense avec une garnison absolument insuffisante ne tarda pas à devenir impossible. Sur la parole donnée du général Haxo, le gouverneur consentit une capitulation honorable. Mais la parole du général républicain ne fut pas respectée. René de Tinguy fut fusillé dans les fossés du château, le lendemain de la mort du général d'Elbée et ses bourreaux eurent la sauvagerie de lui arracher la langue avant son exécution. (Ext. de *La Maison de Tinguy*, notice généalogique et historique. Poitiers, Oudin, 1896).

D'Elbée était dans l'île mais couvert de blessures ; il ne put que conseiller d'envoyer chercher de l'aide auprès de Charette. Quatre officiers lui furent immédiatement dépêchés, mais aucun d'eux ne put arriver jusqu'à lui.

Pendant ce temps, les patriotes débarquèrent, dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1794, trois cents hommes entre la Bassotière et la Fosse. Averti par une patrouille, l'état major vendéen y envoya immédiatement quelques centaines d'hommes. Mais les républicains, au nombre de neuf cents, ne lâchèrent pas pied. Le lendemain cinq mille autres patriotes traversaient le Gois à marée basse et s'emparaient du poste de la Bassotière. Les généraux Haxo et Dutruy, arrivèrent enfin eux-mêmes à la tête des troupes de réserve et la mêlée devint générale.

De part et d'autre on se battit avec acharnement. Mais, devant la supériorité du nombre, les royalistes durent bientôt évacuer tous les forts de la côte et se replier sur la ville. C'est alors que le général Haxo, dont les troupes avaient elles-mêmes été très éprouvées, proposa au gouverneur de capituler, faute de quoi tous les soldats vendéens et tous les habitants de l'île seraient passés au fil de l'épée. Le chevalier de Tinguy s'étant assuré qu'il était impossible de continuer la lutte, malgré les résolutions générales de mourir les armes à la main, se décida à capituler, mais à condition que soldats et habitants auraient la vie sauve et que personne ne serait inquiété dans l'île, soit pour ses opinions, soit pour les faits antérieurs à la capitulation.

Les troupes républicaines entrèrent donc dans la ville, les royalistes déposèrent leurs armes et furent conduits dans une église où l'on enferma avec eux un nombre considérable d'habitants.

Le lendemain, un officier républicain vint annoncer aux prisonniers qu'on allait les mettre en liberté, mais qu'au paravant on devait les faire passer devant un comité qui leur remettrait des passeports pour retourner chez eux. Un immense cri de joie accueillit cette nouvelle — joie, hélas !

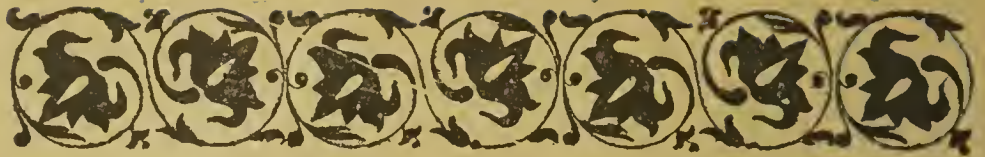
trop hâtive —, car on apprit bientôt que tous les prisonniers précédemment sortis de l'église avaient été traduits devant un ignoble tribunal, condamnés à mort, et mitraillés en masse sur la côte.

Le chevalier de Tinguy fut mené sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté et fusillé avec d'Elbée, l'épouse de celui-ci, Duhoux d'Hauterive, de Boisy, Pineau et plusieurs autres officiers, dix-huit prêtres et des femmes.

H. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

(A suivre.)





AU LYCÉE DE LA ROCHE-SUR-YON

INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ

PAR L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

à la mémoire de leurs Camarades

MORTS POUR LA FRANCE

*Cette solennité a eu lieu le 9 octobre 1898, sous la présidence de M. Roger-Ballu, inspecteur des Beaux-Arts. La statue, représentant La Gloire inscrivant, sur ses tablettes, le nom des héros, est due au ciseau de V. Fulconis, l'artiste délicat et apprécié, que la Vendée tout entière connaîtra bientôt. Elle se détache avec bonheur sur l'édifice aux lignes sévères, dessiné par M. Boudaud, architecte de la Ville. De nombreux et remarquables discours ont été prononcés, selon l'usage. Notre distingué collaborateur, M. Louis, président de l'Association, prend la parole. Les cinquante ans qu'il a passé au lycée vendéen, lui donnaient une indiscutable autorité. M. Roger Ballu fait vibrer, à son tour, les sentiments patriotiques de l'auditoire. et comme la poésie, chez nous, ne perd jamais ni sa place ni ses droits, M. Pertuzé, nous la présente, dans une ode de grande allure. Nos lecteurs connaissent déjà, par le *Messenger*, le *Libéral de la Vendée*, le *Populaire*, le compte-rendu de cette fête dont nous rappelons en quelques lignes le souvenir.*

La cérémonie avait été précédée d'un service religieux à la chapelle du Lycée. L'aumônier, notre éloquent ami, M. l'abbé Rous-

seau, a fait couler les larmes de son auditoire, dans une oraison funèbre, dont il veut bien donner la primeur à la Revue du Bas-Poitou, aucun journal ni compte-rendu ne l'ayant encore reproduite. Cette marque de sympathie nous est d'autant plus agréable, que ce discours étant le seul qui contienne les notes recueillies au ministère de la Guerre, par les soins de M. Cazac, proviseur du Lycée, touchant les noms inscrits sur la pierre du monument, il constitue un précieux document pour le Livre d'Or de la Vendée, ouvert à tous les dévouements, à tous les mérites et à toutes les gloires.

LA CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

AU LYCÉE DE LA ROCHE-SUR-YON

L'ORAISON FUNÈBRE DE M. L'ABBÉ ROUSSEAU

*Mementote operum patrum, quæ fecerunt
in generationibus suis.*

Souvenez-vous de vos pères, et des exploits
qu'ils ont accomplis dans leur temps.

(MACCH. liv. 1.)

MESSIEURS,

LORSQUE l'Eglise verse des prières et des pleurs sur le cercueil de ses fils, elle murmure ces mélodées lugubres qui s'harmonisent avec nos larmes, et semblent être les douloureux échos de nos gémissements. Aujourd'hui, unissant ses accents aux vôtres, elle entonne un chant triomphal, semblable à celui que fait entendre la patrie, quand reviennent ses enfants couronnés par la victoire. Hélas ! ces joies ont été chèrement payées, le sang de France a coulé sur la terre ennemie, des morts sont restés là-bas ; les mères, en deuil, pleurent sur la sanglante hécatombe ; cependant, elles seront là, pour saluer les vainqueurs au passage, fières d'avoir donné au pays des soldats pour défendre son sol et revendiquer ses droits.

C'est ainsi, Messieurs, qu'une pensée de deuil plane sur cette religieuse assemblée ; nous pleurons des enfants, des frères et des amis, tombés glorieusement pour la France. Mais nous songeons, avec un légitime orgueil, à la gloire qu'ils font rayonner autour du foyer qui les a vus naître, sur ce lycée, où leurs jeunes âmes ont compris la devise sublime : *Dieu et Patrie*. Le village natal, cette maison, qui s'était faite pour eux toute paternelle, où revenait souvent leur cœur, embaumé par de printaniers souvenirs, ont eu leur dernier

soupir dans une dernière pensée ; comme le guerrier grec mourant sous les murs de Troie, charmait les affres de l'agonie par la douce image du pays :

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Ils ne dormiront pas leur éternel sommeil, à l'ombre de la croix, où leurs ancêtres se reposent des fatigues et des douleurs de la vie ; mais si nous n'avons pas la triste consolation de ramener leurs cendres, nous donnons, du moins, à leur nom, sur cette vieille et noble terre de Vendée, la place glorieuse qu'ils ont méritée.

« Mourir pour la patrie,
« C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Peu importe cette expression surannée ; l'amour du sol de France n'a qu'un mot, et en le redisant toujours, il ne le répète jamais.

Je suis fier, Messieurs, d'être ce matin votre interprète, pour proclamer leurs noms si chers, dans la chapelle, où nos frères ont fait sans doute leur première communion, où ils se sont agenouillés, demandant à Dieu de devenir plus tard des chrétiens, des hommes de cœur et de devoir ; le ciel les a exaucés, ils sont tombés dans l'accomplissement de leur généreux sacrifice.

Nous allons les suivre au chemin douloureux du nouveau Calvaire, dans lequel ils ont marché, sur les traces du Christ-Rédempteur, notre Maître et notre exemple à tous, qui a souffert avant d'entrer dans sa gloire ; nous irons ensuite porter un solennel hommage au pied du monument que vous avez élevé à leur mémoire ; ainsi que l'étendard de Jehanne la Pucelle d'Orléans, ils ont été à la peine, il est bien juste qu'ils soient à l'honneur.

Relisons ensemble la liste glorieuse de nos morts ; presque tous ont été frappés en pleine jeunesse, au moment où les

portes de l'espérance s'ouvriraient joyeuses et toutes grandes sur un riant avenir.

Léon Lesire, sous-lieutenant au 98^e régiment d'infanterie, blessé le 16 avril 1855, sous les murs de Sébastopol, succombe dix jours après, à l'âge de 22 ans.

Léon Boscal de Reals de Mornac, lieutenant au 100^e régiment d'infanterie, tué à l'assaut de Malakoff, le 8 septembre 1855, à 9 heures du soir ; il avait 27 ans et était né au village de Beaufou, en Vendée.

Alexandre Chauveau, Vendéen aussi, Luçonnois, capitaine au 95^e régiment d'infanterie, atteint par une balle à la tête, en attaquant une batterie russe, le 7 juin 1855.

C'est là, Messieurs, une première étape dans la voie héroïque et sanglante que nous avons à parcourir. Si les dépouilles mortelles de nos frères sont restées en Crimée, nos regrets s'adoucissent aujourd'hui, la Russie n'est-elle pas une terre presque française ?

La mer a réclamé sa part de victimes, elles sont parties saluées par le drapeau en deuil, inclinons-nous à notre tour, elles ont noblement conquis leur place !

Ludovic Filaudeau, de la Roche-sur-Yon, embarqué enseigne de vaisseau à bord de la corvette *La Bayonnaise*, mort au mouillage de Port-de-France, à 27 ans.

Jules Decharme, Yonnais d'origine, voit le navire qui l'emportait vers les pays lointains s'enfoncer dans les flots du canal de Mozambique, et périt dans le terrible naufrage le 9 mai 1862 ; il avait 21 ans.

Auguste Deproge, chirurgien de marine, était parti pour la Martinique ; il apprend que le choléra fait à la Guadeloupe d'épouvantables ravages ; il demande à secourir les malheureux épidémiques, et à peine débarqué, à 21 ans, il est foudroyé par le fléau qu'il venait combattre.

Nous arrivons à l'année 1870. *Grande pitié est en terre de France* ; la patrie ravagée, étouffant sous les pieds de l'en-

vahisseur, appelle ses enfants ; le lycée de la Roche-sur-Yon vient ajouter une page glorieuse au sanglant martyrologe. Tous n'ont pas été frappés sur le champ de bataille, les hôpitaux réclamaient du secours, et ceux qui sont morts au chevet de leurs camarades blessés, atteints par les maladies contagieuses, ont aussi sacrifié leur vie au service du pays.

Charles Billaud, des Herbiers, (Vendée), médecin de la marine, meurt à l'hôpital de Toulon, âgé de 28 ans. Il avait usé ses forces en luttant, aux Antilles, contre la fièvre jaune. En 1865, sans y être obligé par ses fonctions, il se prodiguait dans les ambulances civiles, où les médecins ne suffisaient pas à soigner les cholériques, et, le 13 septembre 1870, il succombe épuisé.

Victor Bouchaud, élève en pharmacie, fait des prodiges de dévouement près des typhiques de la malheureuse armée de Sedan ; comme pour se venger, la fièvre typhoïde l'emporte, au Havre, le 16 octobre 1870.

Albert Vincent du 30^e de marche, meurt à l'armée de l'Est, vers le 20 octobre 1870.

Ernest Renard, capitaine de mobiles, entre, pour être agréable à son père, dans les contributions indirectes, mais il ne peut résister à la voix du canon qui l'entraîne au Mexique ; là, une action d'éclat lui vaut un ordre du jour, la médaille militaire et le grade de sergent major. Il reprend sa place au foyer de la famille, jusqu'au moment où le clairon affolé de la patrie en danger l'appelle encore aux armes. Il part, capitaine de mobiles. A Saint-Quentin son chef demande des hommes courageux pour opérer une reconnaissance périlleuse ; il se met au premier rang, malgré ses forces anéanties par de nombreuses nuits passées à encourager ses soldats malades. Il revient mourant, sa mission remplie, et le lendemain il se reposait dans la paix de Dieu, à 36 ans.

Victor Daviau, mobile de la Vendée, tombe à Champigny le 30 novembre 1870.

Le sergent *Léopold Dupont*, et le caporal *Edouard Vielle-*

fond, de la Roche-sur-Yon, sont frappés par le même obus, dans la terrible journée du 20 novembre, où le sang vendéen a rougi à grands flots le sol de Champigny. Ils avaient l'un et l'autre un peu plus de 20 ans.

Ernest Havard, capitaine au 86^e d'infanterie, avait été blessé très grièvement à Sedan ; il mourut, chevalier de la légion d'honneur, dans ses foyers, en 1871.

Emile Cabailhe, maréchal des logis au 3^e cuirassiers, décoré de la médaille militaire, s'est éteint chrétiennement dans sa famille, à la suite des souffrances et des privations endurées pendant la guerre.

Raoul Deshorties de Beaulieu, chef d'escadron au 2^e régiment de lanciers, succombe le 9 décembre 1870 aux blessures reçues à Patay, près d'Orléans.

Emile Bernard Saint-Elme, s'était engagé à Brest peu de temps avant la guerre, dans l'infanterie de marine. A l'armée du Rhin, il est fait prisonnier une première fois ; un prêtre a l'heureuse chance de le sauver de la captivité, en lui donnant un costume ecclésiastique, et Bernard vient redemander une place dans un régiment de ligne. Il tombe de nouveau au pouvoir de l'ennemi ; déguisé en paysan, il s'évade encore, et sous Orléans, victime d'une héroïque témérité, il meurt percé par les baïonnettes de l'ennemi.

Suivons maintenant nos frères sur la terre africaine, devenue française. La France, insultée par le coup d'éventail donné à son ambassadeur, ne veut pas garder ce soufflet sur sa joue ; elle crie à ses fils de venger son injure. Ils sont venus, belles et nobles générations militaires, sous la conduite de généraux dont la plupart ont été de fiers chrétiens. Leurs exploits sont restés dans la mémoire du peuple, joyeux de redire le couplet du chansonnier :

On parlera de leur gloire,
 Sous le chaume bien longtemps ;
 Le peuple dans cinquante ans
 Ne connaîtra plus d'autre histoire.

Nous les savons par cœur, Messieurs, les admirables pages écrites dans nos héroïques annales, par ces nouveaux Croisés, combattant pour le Christ et la France.

Trop jeune pour fournir les premiers soldats, le lycée de la Roche-sur-Yon, a voulu, à son tour, sa part de périls et de dévouement.

Jules Agut, lieutenant au 2^e zouaves, a bataillé pendant près de dix ans sous le soleil brûlant de l'Algérie ; campagnes interrompues par la guerre d'Italie, où, à Palestro, le drapeau de son régiment fut décoré de la Légion d'honneur. De 1863 à 1865, Jules Agut commande ses zouaves au Mexique, et il revient mourir en 1867, sur le sol africain, à Tlemcen.

Emmanuel Mercier Colomblière, capitaine commandant au premier chasseur d'Afrique, après avoir fait la campagne de France, va soumettre les tribus révoltées profitant de nos désastres pour nous arracher la conquête. Devant Mangourah, à 3 heures du soir, le 17 avril 1871, il tombe, tué d'un coup de feu. La Roche-sur-Yon, sa petite patrie, est à bon droit fière de lui.

Voici un autre nom yonnais qui réclame sa part de gloire : *Henri Orrillard*, engagé volontaire pour la durée de la guerre, part lui aussi pour l'Afrique, et meurt le 22 août 1871, à l'hôpital de Cherchell.

Emmanuel Bouhier, vendéen, maréchal-des-logis au 2^e régiment des chasseurs d'Afrique, pendant des manœuvres, se noye dans un affluent du Chélif, accomplissant un service commandé.

Nos expéditions lointaines ont emmené des enfants de France, dont les dépouilles mortelles sont ensevelies sur la terre étrangère ; le lycée a eu l'honneur d'y être encore glorieusement représenté.

Léon Ducour, caporal au régiment expéditionnaire du Tonkin, engagé volontaire, est emporté à Tuyen-Quang, âgé de 20 ans.

Auguste Esnard, dont nous avons retrouvé plus tardivement la trace, est tombé sur les murs de Puebla au Mexique.

Amédée Baudrouet, sergent-fourrier, au Tonkin, dans le premier régiment d'infanterie de marine, succombe, épuisé de fatigue, le 16 février 1898.

Son commandant écrivait sur lui des lignes que je veux reproduire ici, elles peuvent s'adresser à tous nos morts : « Il avait l'honneur d'appartenir à cet admirable corps de sous-officiers, où les héros aussi modestes que sublimes ne se comptent plus. Partout où le sang de France a coulé, où il y avait de la gloire à conquérir, de l'héroïsme à déployer, ils ont eu à côté de nos officiers une belle et large part. »

Ces paroles sont la brève et véritable histoire de nos frères, je n'y ajouterai pas un seul mot.

Ai-je rempli, Messieurs, la tâche difficile que vous m'aviez confiée, d'élever les éloges à la hauteur du mérite ? Je sais, du moins, que j'y mis tout mon cœur.

Mandataire de l'Eglise catholique, je viens, en son nom, apporter à la mémoire des héros et des martyrs de la patrie, la palme, symbole de la victoire, et les fleurs, images de l'immortalité car vous n'en doutez pas, Messieurs, lorsque leurs yeux se sont fermés ici-bas, ils se sont rouverts là-haut ; leur ange gardien a trempé dans leur sang ses ailes blanches, et, tout empourpré, il a prié le Tout-Puissant de recevoir, dans le repos et la splendeur des cieux, ces enfants pleins de foi dans sa miséricorde et sa justice ; le Christ Sauveur, qui a pleuré et souffert pour la Rédemption humaine, connaît le prix des larmes et du sang répandus au service des grandes, des saintes et nobles causes, et il a couronné vos camarades, dans son royaume béni, où nous les rejoindrons un jour.

Et vous, jeunes élèves qui remplacez ici la phalange glorieuse, souvenez-vous que vous avez à recueillir un splendide héritage ; la vie offerte au devoir est une semence qui germe pour le jour de la grande moisson, et, lorsqu'à votre tour

Dieu et la Patrie vous appelleront, dites simplement : « Me voici ! et partez sans regarder en arrière. » *Mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis.*

Songez à vos pères, àux exploits qu'ils ont accomplis dans leur temps.

Tous sont morts en soldats,
Mais la patrie est comme une terre épuisée,
Qui veut le sang des siens pour unique rosée,
Sans savoir si l'on doit voir les épis germer,
Qu'importe, il faut toujours la servir et l'aimer.

SAINT-YON.





A TRAVERS LES LIVRES

LE BATEAU DES SORCIÈRES, par GUSTAVE TOUDOUZE. Un volume petit in-4°, orné de 60 gravures d'après Vuillemin. Prix : relié en percaline avec sujets en couleurs, 10 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Depuis dix années déjà, M. Gustave Toudouze passe presque tous les ans deux mois dans le petit port de Camaret, prenant des notes et des aquarelles d'après nature, notant les mots, les phrases, les intonations des pêcheurs. C'est là qu'il a conçu et exécuté son *Bateau-des-Sorcières* ; on peut donc dire que ce roman est une œuvre d'observation profonde et sincère, par-dessus laquelle rayonne cette auréole de poésie que la terre de Bretagne inspire à tout artiste, et qui se dégage d'elle tout naturellement comme les rayons du soleil.

La plupart de ces épisodes pittoresques, il les a vus lui-même ; il a partagé, avec toute la vivacité de son âme impressionnable, les émotions de ces braves gens. A l'époque du choléra il était à Camaret, et il est resté un mois au milieu de l'épidémie. C'est ainsi qu'il a pu, dans son *Bateau-des-Sorcières*, décrire *de visu* ces tableaux de désolation. L'épisode du corbeau mort lui est arrivé à lui, pendant le choléra ; les mots des pêcheurs, il les a entendus ; le chien Misère, il l'a connu ; les feux allumés à Kerloc'h, il les a vus également, une nuit en revenant de Crozon.

« Du reste, dit-il, lorsque je travaille un roman, je le vis entièrement ; et on dirait que la nature, complice, vient m'apporter d'elle-même son aide et son concours. »

..

LA ROCHE-QUI-TUE, par PIERRE MAEL. Un volume petit in-4°, orné de 58 gravures d'après Scott. Prix : relié en percaline avec sujets en couleurs, 10 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Voici un beau et fier livre, *La Roche-qui-Tue*, par Pierre Maël, superbement édité par la maison Mame.

C'est le récit passionnant d'un épisode des guerres de la Révolution. La scène se passe en Bretagne, où une puissante association patriotique, *la Roche-qui-Tue*, composée de marins et d'hommes de la côte, a pris sur elle de conserver le territoire breton de toute tentative d'invasion anglaise.

A la tête de l'association se trouvent les deux frères Prigent de Bocenno, deux héros qu'anime de son propre héroïsme une jeune et mystérieuse créature, dont l'histoire est à la fois pleine de douleurs et de gloire.

C'est elle, la comtesse Ameline de Kergroaz, assassinée par son propre mari et miraculeusement arrachée à la tombe, qui sous le nom de *Mapiaouank*, est l'âme et l'inspiratrice de la formidable légion.

Après de sanglantes péripéties, Kergroaz, le mari d'Ameline, traître à son Dieu comme à sa patrie, voit ses infâmes projets avorter devant l'indomptable courage des frères Prigent et de *la Roche-qui-Tue*. Un glorieux combat soutenu sur les côtes de Bretagne contre la flotte anglaise qui s'éloigne vaincue, achève le récit dans une apothéose.

Tel est, dans ses grandes lignes, le sujet du roman de Pierre Maël. Jamais encore le brillant écrivain n'avait produit un plus beau livre. Et tout ce roman a les grandioses allures d'une épopée.

Fond et forme y répondent à l'idéal de toute âme française, et le cœur du lecteur bat d'une ardente fièvre à parcourir ces pages puissamment écrites et pensées.

La Roche-qui-Tue affirme, sous une forme nouvelle et plus dramatique encore, le talent de l'auteur de *Petit Ange*. Nul doute que ce nouveau livre ne trouve le même accueil chaleureux de la part des nombreux lecteurs de Pierre Maël.

* *

LE SABRE A LA MAIN, par MARCEL LUGUET. Un volume in-4° carré, orné de 36 gravures d'après Alfred Paris. Prix : relié percaline rouge, tranche dorée, 5 fr. A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Le talent de l'auteur de ce charmant volume est suffisamment apprécié de tous les lecteurs, sans qu'il soit nécessaire de fixer spécialement l'attention sur ce roman, l'un des derniers sortis de la plume de M. Marcel Luguët. Nous dirons seulement que ce livre tout vibrant de patriotisme, où sont exaltés les plus nobles sentiments : honneur et devoir, arrive particulièrement à son heure.

Aucun drame dans cette simple et charmante histoire, par laquelle l'auteur a voulu prouver que les existences les plus obscures avaient aussi bien leur héroïsme que les autres. Et à une époque où l'on vit surtout l'argent à la main, il était peut-être bon de dire que les plus honorables parmi les plus sages étaient encore ceux qui vivent où ont vécu le sabre à la main.

Le talent de M. Luguet est plein de force et de délicatesse ; ce talent, il vient de le mettre au service d'une bonne action, ce qui fait que la valeur artistique de ce livre se trouve encore doublée d'une valeur morale.

..

A LA POINTE DE L'ÉPÉE, par JACQUES LEMAIRE. Un volume orné de 47 gravures d'après les dessins de Job. Prix : relié percaline rouge, tranche dorée, 5 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

C'est à la pointe de l'esprit qu'il faudrait dire. M. J. Lemaire, dans une série de petites nouvelles égayées par l'humoristique crayon de Job, nous fait assister aux exploits de l'huissier de Zemmoral, à ceux de Bédarride, à la vengeance de Machicadour, etc. L'auteur a prouvé ni plus ni moins qu'on pouvait être infiniment spirituel en restant toujours correct, nous voulons dire fort convenable. A une époque où les publications fourmillent de récits qu'il vaut mieux ne pas lire, c'est un régal de déguster les fines historiettes détaillées avec tant de charme par M. J. Lemaire. Que les jeunes gens qui se plaisent à conter des historiettes se procurent donc *A la pointe de l'épée*. C'est le modèle du genre.

..

LE DÉMON DES SABLES (1798), par M. GUSTAVE TOUDOUBE. Un volume in-8° jésus, illustré de 48 gravures d'après Alfred Paris. — Broché, 7 fr. ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et C^o, à Paris).

Faisant revivre, dans *Le Démon des Sables*, un roman vibrant, pittoresque, mouvementé et amusant, les héros civils et militaires qui suivirent Bonaparte en Egypte, Gustave Toudouze a fixé, dans des types reconstitués d'après les documents de l'époque et destinés à devenir légendaires, ce qu'il y a de plus admirable dans l'humanité. — L'amour de la patrie, l'endurance aux pires souffrances, le dévouement, le courage physique et moral, l'enthousiasme.

Grands et petits n'oublieront jamais les figures qu'il a tracées et qui s'agitent au cours d'une action passionnante, pleine de scènes tragiques ou joyeuses ; — la cantinière Pierrette, symbole de la Maternité et de la Mère-Patrie ; — le rude sergent Nicolas Goulot,

image du Devoir ; — Le Breton Plouhec, l'Auvergnat Chalinat, les provençaux Toucas, Palavas, représentant chacun une parcelle de la terre de France ; — Les Parisiens Gossin et Samois, l'éclat de rire dans les moments les plus désespérés ; — enfin, le jeune savant André Norcy, ou les inquiétants et farouches défenseurs du sol sacré de l'Égypte, *Le Père de la Terreur* et *L'Ange de la Mort*.

Cette œuvre qui fait pénétrer le lecteur jusqu'au cœur des sombres hypogées de la vallée des Tombeaux, au milieu des momies des Pharaons, après l'avoir conduit des Pyramides à Saint-Jean-d'Acre, sera le souvenir le plus éclatant de ces temps héroïques et la véritable commémoration de cette étonnante Expédition d'Égypte.

De superbes dessins d'Alfred Pâris, qui connaît si bien l'Afrique et ses habitants, complètent admirablement le texte de l'auteur et contribuent à en faire un vrai volume d'art.

*
*
*

LE NOUVEL « AGENDA-HACHETTE » Après l'*Almanach-Hachette*, universellement apprécié ; après le *Paris-Hachette*, qui contient de si utiles renseignements et qui figure à la fois dans les bureaux du commerce, de l'industrie, de la finance et sur les tables des salons, la grande maison d'édition du boulevard Saint-Germain vient de mettre en vente un troisième ouvrage qui complète les deux premiers et qui est appelé à rendre au public d'inappréciables services : l'*Agenda-Hachette*.

Il faut avoir en main ce volume élégant et léger, facilement maniable, pour l'apprécier comme il convient. Néanmoins, nous allons en exposer le plan général :

Avec un Agenda d'un jour à la page, pouvant servir aussi bien de livre de caisse qu'à toutes les inscriptions journalières, dépenses, échéances, recettes, visites, rendez-vous, etc., etc., se trouve un annuaire complet du commerce de Paris, soit 250 000 adresses cataloguées dans un ordre parfait, soigneusement contrôlées, et sans exception, des commerçants, fabricants, commissionnaires, financiers, et des professions libérales de Paris.

En un mot, en faisant ses inscriptions journalières ou en tenant sa comptabilité, on a sous la main la liste la plus complète et la plus exacte de tous les fabricants d'objets dont on a besoin ou qui peuvent être demandés par la clientèle.

Jusqu'ici tous les commerçants avaient un agenda, mais un très petit nombre, surtout en province, possédaient un annuaire complet du commerce de Paris dont le meilleur marché est encore d'un prix

si élevé que les *Annuaire*s qu'ils pouvaient consulter portaient souvent une date ancienne.

Aujourd'hui, avec l'*Agenda-Hachette*, ils possèdent, et pourront posséder chaque année, l'*Annuaire* le plus complet et le plus récent du commerce de Paris, — et cela pour rien, puisqu'ils auront, réunis dans le même volume, *Agenda* et *Annuaire*, au même prix que l'*Agenda* seul qu'ils avaient l'habitude d'acheter, c'est-à-dire pour 3 fr.75.

Ce bon marché extraordinaire achève d'expliquer l'immense et légitime succès qui vient d'accueillir cette publication. Ce succès grandit tous les jours, et bientôt, sur le comptoir du commerçant, aux bureaux de l'usine, dans le cabinet de travail de l'ingénieur, de l'architecte, du médecin, dans l'atelier de la couturière ou de la modiste, entre les mains de l'employé qui en fait son outil de travail, du voyageur de commerce qui, l'emportant et le consultant en voyage, réalise une précieuse économie de temps, aux mains de tout le monde enfin on trouvera l'*Agenda-Hachette* qui met chacun en relations, si facilement, si pratiquement, avec tout le commerce et toute l'industrie de Paris.

*
*
*

HISTOIRE DE SAINTE RADEGONDE, REINE DE FRANCE ET DES SANCTUAIRES ET PÈLERINAGES EN SON HONNEUR, par M. l'abbé EM. BRIAND, curé de Sainte-Radegonde de Poitiers. (1 vol. in-4° orné de près de 200 gravures, 5 chromolithographies et trois cartes. — Librairie Oudin, Paris et Poitiers. Prix : broché, 20 fr. relié, 25 fr.)

Le culte des Saints s'approprie merveilleusement aux besoins des nations comme à ceux des particuliers.

Or, Radegonde, héroïque de sainteté sur le trône comme dans le cloître, ne nous apparaît-elle pas, avec son grand amour pour la France et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de sa monarchie, comme providentiellement indiquée à nos supplications au moment où notre malheureux pays s'abîme dans toutes les défaillances ? Oui, et ce n'est pas en vain que l'Eglise l'appelle « la Mère de la Patrie ». — A la cour de Clotaire, où la civilisation naissante avait à lutter contre la brutalité des instincts, Radegonde, ange de sainteté, rachetait, par ses prières, ses mortifications et ses exemples, les désordres qu'elle ne pouvait empêcher.

Et bientôt, en se retirant dans le cloître où elle échangea ses prérogatives royales contre une vie d'effrayantes austérités, elle s'offrit elle-même en holocauste pour ce peuple franc que sa belle-mère Clotilde avait conduit au baptême.

Sainte Radegonde vécut longtemps d'ailleurs en communion de

pensées et de prières avec sainte Clotilde, qui finissait ses jours dans un lieu de retraite à Tours.

Le culte de ces deux grandes reines de France se trouve ainsi réuni dans le culte de sainte Radegonde, qu'il importe de répandre de plus en plus.

Le curé de la basilique qui conserve le tombeau de la sainte Reine objet de la vénération constante d'innombrables pèlerins, vient de publier une *Histoire de sainte Radegonde*, magnifiquement illustrée. C'est un superbe cadeau d'étrennes qui satisfait le goût artistique en même temps qu'il fait mieux connaître et aimer la « Mère de la patrie française » Et n'est-il pas permis d'espérer que sainte Radegonde, reine de France, ardemment invoquée, obtiendra que Dieu daigne mettre un terme aux épreuves de ce peuple qui est le sien ?

Z. Z. Z.





CHRONIQUE

COURRIER ARCHÉOLOGIQUE. — Des fouilles très importantes pour l'histoire du pays voisin d'Anjou ont été faites à l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil. Entreprises à la demande du R. P. abbé dom Edouard du Coëtlosquet et dirigées par notre éminent maître et ami le R. P. de la Croix, membre non résidant du Comité des travaux historiques, les recherches ont amené des résultats considérables.

C'est au R. P. de la Croix qu'il appartient de signaler au monde savant ces curieuses découvertes. Nous nous bornerons à dire pour aujourd'hui, que le dimanche 24 juillet 1898, en présence des délégués des Sociétés savantes de la région, un procès-verbal a été dressé pour constater officiellement le résultat des fouilles.

Aux termes de ce procès-verbal, on a reconnu :

1° Dans le préau du cloître et sous l'ancienne église abbatiale du XII^e siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XII^e siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Ils ont reconnu, dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à cinquante centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du XII^e siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de deux mètres cinq centimètres de largeur entre fondations, avec deux bas-côtés ou couloirs latéraux, de soixante-cinq centimètres de largeur.

Ils ont reconnu en outre à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à cinquante centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères



DÉCOUVERTES ARCHÉOLOG.

à l'abbay

(Nymphé



CHARENTAIS 54 2

CHARENTAIS 111081 5010

LES RUINES DU R. P. DE LA CROIX
de Saint-Maur.
(gallo-romaine)

distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes.

↔ Un trésor de quarante et quelques pièces d'or des règnes de Louis XIV et de Louis XV a été trouvé aux environs de Fontenay, dans l'intérieur d'un soliveau d'une maison en démolition.

L'une d'elles, qui mesure 28 millimètres de diamètre, à l'effigie de Louis XV et datée de 1723, d'une merveilleuse conservation, est entrée dans la collection déjà si précieuse de M. O. de Rochebrune.

↔ Une autre découverte nous est signalée dans le *Vendéen*, par notre ami H. Renaud :

« En creusant les caves de la maison qu'un honorable propriétaire de notre ville, M. Poiraud, fait construire à l'angle de la rue Travot et de la place des Bains, on fait depuis quelques jours des découvertes assez intéressantes. C'est ainsi qu'on a trouvé des pots en terre d'une forme très curieuse et fort ancienne, ainsi que des ossements, ce qui n'a, du reste, rien d'extraordinaire, puisqu'on se trouve là à l'extrémité-est de l'ancien cimetière des Sables.

« Mais ce qui éveille à un très haut point la curiosité de tous les passants, c'est la mise au jour d'un mur de 1 m. 50 de largeur, allant dans la direction du N.-O. Ce mur est construit en grand appareil, c'est-à-dire en pierres taillées et venant du rocher rouge, d'après les entrepreneurs, lesquelles pierres sont liées entre elles seulement avec du mortier.

« On a bien trouvé aussi le mur d'une maison perpendiculaire à celui-ci, mais il est facile de voir que la construction de ce second mur n'est pas la même que celle du premier.

« On se demande donc ce que pouvait bien être celui-ci, qui a toutes les apparences d'un mur de fortification. Il est bon de rappeler qu'en vertu de l'Ordonnance du 10 novembre 1472, signée sur la requête de Commines, auquel il venait de donner la principauté de Talmont, dont dépendait la ville des Sables, et daté de la maison de chasse de *Dine Chien*, située près du Puybéliard, Louis XI avait « exempté et affranchi les habitants des paroisses d'Olonne et de la Chaume de toutes tailles et aydes quelconques, moyennant qu'ils seront tenus de faire clore et fermer de tours, portaulx et murailles, ladite ville des Sables, et y faire les fortifications avisées par les sires de Bressuire et du Fou. »

« Puis, à la suite de la prise et du sac des Sables par les protestants, en mars 1570, les habitants de la Chaume, zélés protestants animés par une ancienne jalousie et la diversité de religion, se vengèrent des Sablais en démolissant les murailles et en détruisant une partie de la ville.

« Il est donc permis de supposer que le mur en question ne serait pas autre chose qu'un reste des anciennes fortifications de la ville élevées en vertu de l'ordonnance de 1472. »

↔ Signalons enfin les intéressantes fouilles qui ont été faites au mois d'octobre dernier sous « le second dolmen inédit (?) » de Xanton-Chassenon, par MM. Charier-Fillon, le docteur Dussault, de la Ro-

chelle, Lacouloumère et Brochet. Ces fouilles ont révélé la présence sous ce dolmen d'une quantité assez considérable d'ossements, de débris de poterie gauloises et romaines, etc...

↔ Le vœu que M. René Vallette formulait au Congrès bibliographique international qui s'est tenu à Paris en avril dernier, paraît avoir trouvé un écho à Toulouse. M. l'abbé Batiffol, en prenant la direction de l'Institut catholique vient, en effet, d'y créer une chaire d'Archéologie chrétienne.

↔ La collection archéologique de M. Napoléon Jolly, de Luçon, vient de s'enrichir, entre autres objets précieux, d'un très intéressant manuscrit du XIV^e siècle, en parfait état de conservation et illustré de superbes enluminures.

↔ Le musée de Niort s'est également enrichi de plusieurs haches celtiques trouvées aux environs de Mareuil.

↔ La fabrique de la paroisse de Châteauneuf (Vendée) met, paraît-il, en vente la curieuse cloche XV^e siècle de son église, dont notre collaborateur, M. l'abbé Teillet, donnait récemment ici même la description.

Tout en reconnaissant que cet objet d'art campanaire est digne de figurer dans l'un de nos musées, nous ne pouvons qu'exprimer une fois de plus le très vif regret de voir les églises se des-saisir si aisément des précieux souvenirs dont nos pères avaient enrichi leurs trésors.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — Remarqué avec plaisir dans la liste des nouveaux lauréats de l'Académie :

Prix de vertu : Marie Bénéteau, de Saint-Gilles-sur-Vie. (Médaille de 500 fr.)

Prix Montyon : l'*Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*, de notre éminent maître et ami, le R. P. Longhaye; (1000 fr.); — *Jolies Ames*, de notre confrère et ami, Ch. Foley (500 fr.) *Brigandes*, de M. André Godard (500 fr.)

Prix Marcelin Guérin (1000 fr.) à notre très distingué confrère M. L. Audiat, de Saintes, pour son récent ouvrage : *Deux victimes des septembriseurs*.

CONGRÈS ET SOCIÉTÉS SAVANTES. — Le Congrès catholique national a terminé, le 3 décembre, ses séances. La réunion de clôture avait attiré une foule très considérable à la salle de la Société de Géographie, où beaucoup de personnes n'ont pu trouver place.

Quatre discours, au cours de cette dernière réunion, ont été prononcés, et le premier par notre jeune et distingué compatriote,

M. Bazire, de l'Association de la Jeunesse catholique, « sur la nécessité qui s'impose aux catholiques de revendiquer hautement, comme citoyens, leurs droits et leurs libertés, et de lutter contre les adversaires de l'Eglise sur le triple terrain de la parole, de la presse, des manifestations, sans refuser jamais le combat ».

↔ Le 37^e Congrès des Sociétés savantes aura lieu en 1899, à Toulouse, durant la semaine de Pâques.

Nous tenons à la disposition de nos amis le programme des questions proposées par ce Congrès.

ART CHRÉTIEN. — Les RR. PP. Maristes ont inauguré, le 2 octobre à Rome, une jolie église dédiée à Notre-Dame du Rosaire.

L'ornementation, à la fois sobre et de bon goût, de ce bijou du style roman, est l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. Arthur Guéniot, dont la famille habite la Roche-sur-Yon.

↔ La statue de saint Lienne, ancien patron de l'église de la Roche-sur-Yon, vient d'être mise en place dans la chapelle Saint-Charles. Comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte par la reproduction que nous en donnons plus haut, son auteur, M. Fulconis, a très heureusement rendu l'expression de caractère que révélaient les anciens prélats chrétiens. Appuyé sur la crosse abbatiale, le saint moine se tient debout dans une attitude simple, et semble haranguer son fidèle troupeau.

La bénédiction de cette statue doit avoir lieu le 1^{er} février prochain, jour de la fête du saint.

↔ M. Huysmans, le romancier bien connu, se retire auprès des Bénédictins de Ligugé, pour y fonder, dit-on, une colonie d'artistes chrétiens. C'est le cas de rappeler que Ligugé fut, du onzième au dix-septième siècle, un des prieurés extérieurs les plus florissants de l'abbaye de Maillezais.

↔ M^{me} la comtesse de Courcy, née de Saint-Germain, vient d'orner le petit bourg de la Meilleraye d'une magnifique statue du Sacré-Cœur. Elle a de même fait élever dans le joli parc qui entoure son château de la Mothe, une grande et belle statue de N.-D. de Lourdes.

↔ A Benet, le 5 novembre, baptême d'une cloche, par M^{gr} l'évêque de Luçon. Cette nouvelle cloche pèse 1130 kilos. « Elle a été fondue, dit son inscription, au moyen d'une subvention de 500 francs de la part des communes de Benet et de Lesson... Elle a eu pour parrain M. Pierre Giraud et pour marraine M^{lle} Marie-Madeleine Giraud. Elle porte le nom de Marie-Immaculée, comme l'ancienne qu'elle remplace, et qui avait été baptisé du même nom, en 1848. »

LE POITOU A L'EXPOSITION DE 1900. — Par arrêté ministériel en date du 24 septembre, notre confrère, M. Gustave Boucher, directeur du *Pays Poitevin* et secrétaire général de la Société d'Ethnographie nationale et d'art populaire, a été nommé membre du Comité d'admission à l'Exposition de 1900, groupe XII, classe 71. Ce groupe se propose d'organiser, à l'Exposition, des fêtes provinciales, basées sur les traditions locales, dans le genre de celles qui eurent lieu à Niort en 1896, et à Saint-Jean-de-Luz en 1897, sous la direction de notre compatriote. M. Gustave Boucher était donc tout désigné pour les fonctions qui lui sont confiées.

Sous son impulsion les fêtes provinciales ne peuvent manquer d'avoir une très grande importance au point de vue des mœurs en France, et serviront grandement la cause du régionalisme. Le Comité doit, en effet, comme consécration de ses travaux, publier, sous le titre de : *La Tradition Nationale* un ouvrage en 20 volumes illustrés, divisé par régions et reproduisant tout ce qui constitue la physiologie particulière de nos provinces : chansons, danses, légendes, coutumes, costumes, mobilier, etc. Ce sera là un véritable monument élevé à la gloire des petites patries et de la grande.

Nous y apporterons personnellement notre plus dévoué concours.

POUR LA PATRIE. — Le onze septembre, aux Essarts, on a fêté solennellement les *Vétérans* de 1870. Après la remise du drapeau, a eu lieu la cérémonie religieuse : un service a été célébré pour les âmes des camarades tombés au champ d'honneur. C'est l'abbé Ch. Lhomme, curé de Benet, ancien vicaire des Essarts et ancien soldat lui-même qui a pris la parole, après l'évangile. Il a éloquemment rappelé l'héroïsme des Vendéens et invité ses auditeurs à se pénétrer des sentiments qui animaient leurs pères et qui en firent des « géants » et des martyrs.

Ce même jour on célébrait à Montaigu la fête des survivants de l'année terrible et, après une messe chantée avec le concours des sociétés philharmoniques de Montaigu et de Cugand, on inaugurait au cimetière le monument (une belle pyramide, surmontée d'une croix) élevée à la mémoire des victimes de la dernière guerre dans le canton.

Au pied du monument M. le chanoine de Suyrot, ancien aumônier des Vétérans, a prononcé un discours vibrant de foi et de patriotisme.

→ A l'occasion de la distribution des récompenses aux lauréats de la Société de tir mixte du 84^e territorial, distribution qui a eu lieu au théâtre de Fontenay, le dimanche 9 octobre, notre excellent ami M. le capitaine Henri de Villedieu, avocat à la cour d'appel de Paris, a

prononcé un fort remarquable discours, dont nous regrettons de ne pouvoir publier ici que la très éloquente péroraison :

« Travaillons sans perdre courage, a-t-il dit ; que la trahison des uns, la caomnie répandue par les autres, ne diminuent pas notre foi dans la destinée du drapeau. Inclignons-nous tous devant ses couleurs, acceptons sans discuter la discipline qu'il nous impose. C'est à cette seule condition que la France reprendra son rôle providentiel, à l'avant garde de la civilisation, pour le triomphe de la justice et la défense des opprimés ; car ne l'oublions pas, Messieurs, partout où l'on voit passer le drapeau de la France, on sait qu'un grand principe le précède et qu'un grand peuple le suit. »

NOS COMPATRIOTES. — A propos des récentes expériences de télégraphie sans fil, faites à Paris et en province (et notamment par notre distingué compatriote M. Emmanuel Aimé), l'*Eclair* a justement rappelé que la possibilité des communications à distance sans intermédiaire transmetteur, a été affirmée il y a près de cinquante ans déjà, par Jules Allix, inventeur et vulgarisateur des « escargots sympathiques ». M. Jules Allix, qui vit encore à Paris, est né à Fontenay, d'une honorable famille de négociants du quartier des Loges. Les enfants Allix (trois filles et un fils) étaient forts bien doués, et l'une des sœurs de Jules avait un véritable tempérament d'artiste avec une voix superbe ; elle habita quelque temps Guernesey, auprès de Victor Hugo, l'illustre proscrit. Jules Allix, hanté de rêves humanitaires, fit en 1871 partie de la Commune. Mais les conseils de guerre ne traitèrent que comme une simple et inoffensive manie sa participation plutôt théorique à cette insurrection.

↔ M. Alfred Loquet, fils du sympathique architecte départemental de la Vendée, vient d'être reçu à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures avec le numéro 102 sur 234.

↔ Le bulletin des *Facultés catholiques de l'Ouest* nous apprend que MM. Victor Fradet, Maurice Tournemire, Charles Gateau, Marius Guillery, Edouard Millet et Louis Vinet, appartenant tous au diocèse de Luçon, ont passé avec succès devant la Faculté de théologie d'Angers leurs examens d'auditeur ou de bachelier.

↔ M. Emmanuel Aimé, le sympathique directeur du *Vendéen de Paris*, est nommé secrétaire-général de l'*Aéro-Club de France*.

↔ M. Pierre Bardin (de Luçon), vient d'être nommé directeur de la maison d'automobiles de Dion et Bouton.

↔ Le Cercle central d'études sociales, dont M. l'abbé Bordron est le dévoué et distingué président, a ouvert à Paris la nouvelle série de ses réunions.

↔ Au Congrès de la jeunesse catholique, qui s'est tenu en no-

vembre dernier à Besançon, notre distingué compatriote M. Henri Bazire, a prononcé un très remarquable discours.

→ Notre ami, le docteur Chevallereau, de Paris, vient d'être élu conseiller municipal de Charzais.

→ M. Emile Breteau, de Noirmoutier, entré depuis 18 mois à l'école des Beaux-Arts, a obtenu une première mention au concours d'anatomie.

→ Notre compatriote, l'excellent ténor David a remporté récemment dans l'opéra de *Mignon* à la Renaissance de Nantes, de nouveaux et mérités succès.

LAZARE HOCHÉ ET QUIBERON. — A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DE M. J. PHILIPPE. — M. Jean Philippe, de Niort, a fait le 13 novembre, à la bibliothèque populaire de Fontenay, une conférence sur *Lazare Hoche*, qu'il a, paraît-il, qualifié : « *Figure admirable de guerrier, exemple d'abnégation suprême et de dévouement à la patrie française, bien digne d'être donné en exemple aux jeunes générations.* » (*Avenir-Indicateur*).

Notre confrère et ami, Edmond Béraud, le distingué directeur de la *Revue de l'Ouest*, s'est immédiatement inscrit en faux contre ces éloges :

« Non, parce que Hoche, qui avait au suprême degré le courage militaire, ignorait le courage civil. Sur le champ de bataille, il fut un héros ; après la bataille, il ne sut que courber la tête et trembla devant le pouvoir.

« Dans l'affaire de Quiberon, il y eut capitulation, non pas écrite, non pas même verbale, faite d'après toutes les règles. Mais il y eut capitulation en ce sens que, d'abord, le général Humbert cria aux royalistes : « *Rendez-vous, on ne vous fera aucun mal* », que Hoche, ensuite, encouragea Sombreuil à se rendre, en se fiant à la loyauté républicaine.

« La conscience de Hoche était donc engagée, et Sombreuil avait le droit de dire à ses soldats, en sortant de son entrevue avec le général républicain : « *Il y a capitulation. Moi seul en suis excepté.* »

« Or, 4,000 soldats furent massacrés ! Et quand Sombreuil parut devant la commission militaire, il accepta la mort à laquelle il s'était voué pour sauver ses compagnons, mais il jura qu'on avait promis la vie aux prisonniers. « *J'en appelle à votre témoignage, grenadiers !* » s'écria-t-il. —

« *C'est vrai* », répondirent ceux-ci : et le président de la commission militaire, le chef de bataillon Laprade, se retira, déclarant qu'il n'avait « *pas le droit de juger des prisonniers qui avaient capitulé.* »

« Les soldats et les officiers commandés pour l'exécution refusèrent à leur tour d'accepter une tâche d'assassins ; il fallut avoir recours à un bataillon de Paris.

« Hoche, dont la parole couvrait les prisonniers, protesta-t-il ? Non, il eut

peur de passer pour suspect, et devant le déchainement des passions furieuses, il n'hésita pas, il sacrifia sa conscience.

« Il se contenta, dans une lettre confidentielle à Carnot (30 pluviôse an IV Corresp. de Hoche, Rousselet) d'appeler le général Lemoine, qui avait nommé les commissions militaires « le buveur de sang », et partit précipitamment pour Rennes, trois jours après la capitulation « pour ne pas être témoin des exécutions », comme il l'écrivait à Rouget de Lisle (Souvenirs. Page III).

« En définitive, Hoche, dont la conscience était torturée, n'eût pas le courage d'empêcher la violation de la parole qu'il avait donnée, il n'eut pas le courage d'être loyal et humain.

« Il préféra, comme Pilate, s'en laver les mains et fuir.

« Son abstention après le combat, dit un auteur peu suspect, M. Albert Dupuy (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884), son inertie si contraire à « sa nature, et si choquante au regard de sa vie tout entière, son adhésion « silencieuse aux massacres de Vannes et d'Auray, tout se réunit ici contre « sa mémoire et l'accuse. »

E. B.

↔ Le 4 décembre, notre sympathique collaborateur et ami M. Francis Eon a fait au théâtre de Fontenay une conférence très justement applaudie sur *Le Chemineau*, de Richepin.

THÉÂTRES ET FÊTES. — Si nous sommes bien renseigné, et nous avons quelque raison de croire l'être, M. le docteur P. Corneille le très distingué directeur du *Mercure Poitevin*, aurait l'intention de faire l'été prochain représenter en plein air dans le féerique décor de l'ancien château de Fontenay, sa tragédie d'*Erinna*, qui a obtenu en septembre dernier à la Mothe-Saint-Héray un si légitime succès. Ajoutons qu'une charmante pantomime inédite de notre excellent collaborateur et ami A. Bonnin, orchestrée avec son accoutumé talent par le maestro fontenaisien Arthur de la Voûte, servirait de prélude à cette exquise soirée dramatique.

↔ Une grande fête champêtre et scientifique organisée par M. l'abbé Piberne, curé de la paroisse, a eu lieu le 25 septembre 1898 à L'Orbrie, près Fontenay.

Notre aimable et distingué confrère M. Emmanuel Aimé, rédacteur en chef du *Vendéen de Paris*, y a fait une conférence accompagnée d'expériences très applaudies sur le *Télégraphe sans fil*.

LE DEUXIÈME CENTENAIRE DU PRIEUR POÈTE GUSTEAU. — Nous avons le projet de célébrer, le 16 mars prochain à Fontenay, de concert avec M. l'abbé Mouchard, qui vient d'en tracer pour la Revue, et sur documents inédits, une curieuse biographie, le deuxième centenaire de la naissance de l'abbé Gusteau, l'auteur des vieux et si populaires Noël en patois poitevin.

Nous reparlerons de ce projet dans notre prochain fascicule.

↔ LE DÎNER DE LA MOUJETTE. — Le 4 décembre, a eu lieu au Restaurant Vantier, 8, avenue de Clichy, à Paris, le sixième banquet de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris*.

On y a mangé la soupe aux choux, la moujette envoyée par M. le comte de Guerry, et la fressure expédiée de Vendée par M. René Vallette.

Puis on a chaleureusement applaudi les toasts de M. le président Cornière, du contre-amiral Richard, de MM. Halgan, sénateur, Bourgeois et Guillemet, députés ; du baron de Mesnard, ancien diplomate, et de l'abbé Bordron ; et après avoir de même fait fête au chansonnier vendéen Canqueteau et à M^{lle} Lavigne, de l'Opéra-comique... et de Luçon, on a dansé jusqu'au jour.

DÉCORATIONS. — A l'occasion de la fondation d'une succursale de sa maison de librairie à Rome, M. Armand Mame, le célèbre éditeur de Tours, vient d'être fait chevalier de l'ordre de saint Grégoire le Grand, par S. S. Léon XIII.

Nous lui adressons nos meilleurs compliments.

NOUVEAUX COLLABORATEURS. — Trois noms nouveaux — et non des moindres — à ajouter à la liste de nos distingués et dévoués collaborateurs : MM. Louis de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire ; A. Barrau, de la Société des Gens de Lettres et Henri Bazire, docteur en droit.

↔ Nous envoyons à notre excellent dessinateur et ami, Gaston Girault, architecte à Epernay, que cloue depuis plusieurs mois au lit une douloureuse maladie, nos vœux les plus ardents de prompt et complète guérison, en même temps que l'expression de nos toujours bien vives sympathies.

CARNET MONDAIN. — Le 26 septembre dernier a été célébré, dans la coquette église de Faymoreau, le mariage de M^{lle} Françoise de la Boutetière avec M. Maurice de Goncourt.

La bénédiction a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Rouselot, le vénérable curé de Faymoreau, qui a, dans une touchante allocution, rappelé les gloires des deux familles : notamment l'alliance des Goncourt avec la famille de Jeanne d'Arc, et de saint François de Sales ; et la parenté des Prévost de la Boutetière avec un évêque de Poitiers au XIII^e siècle, le cardinal-duc de la Fare, et le général vendéen de Sapinaud.

M. l'abbé Lacôte, de Niort, a excellemment exécuté, durant la messe, plusieurs morceaux de chant, qu'accompagnait avec son accoutumé talent notre ami G. Déré.

M. le comte René de la Boutetière conduisait la gracieuse mariée à l'autel. Venaient ensuite : M. de Goncourt et sa mère ; M. de Baudicourt et la comtesse de la Boutetière ; le comte Louis de la Boutetière et M^{me} Becquey ; M. Joseph de Goncourt et la vicomtesse de Montferré ; le comte de Sapinaud et M^{me} J. de Goncourt ; M. de la Mairie et M^{lle} Germaine de la Boutetière ; M. de Baudicourt et la comtesse Louis de la Boutetière ; le vicomte de Montferré et la comtesse de Landrian, chanoinesse de Brünn ; M. Grellet de la Deyte et la vicomtesse d'Aurelles de Montmorin ; le vicomte d'Aurelles et la comtesse de Cholet ; le comte de Cholet et M^{me} de Maynard ; M. Becquey et M^{lle} d'Aurelles, etc.

Remarqué dans la nombreuse assistance : princesse Jeanne Bonaparte, marquis et marquise de Cumont, marquise de Villeneuve, comtesse de Villeneuve, M^{me} et M^{lle} Pichard du Page, M^{me} de Pontlevoy, MM. et M^{mes} Savary de Beauregard, Gaston Sabouraud, Bry, Pomeraye, Jean et Pierre de Fontaines, de la Mardière, Coyraud des Loges, M^{me} et M^{lle} Chabot de Pêchebrun, M^{lles} de Clisson, M^{me} et M^{lles} de Saint-Didier, M^{me} et M^{lle} Lucas, comte et comtesse de Montauson, M^{me} de la Giclais, Bailly, etc.

MM. de Chabot, de Grimoüard, de Monti, de Ferrand, Joffrion, René Vallette, Rampillon de la Largère, Perreau de Launay, Pichard de la Caillère, Morand, les lieutenants Pillard, d'Ambels, de Reboul, etc...

À l'issue de la cérémonie, un lunch merveilleusement servi réunissait, à l'ombre des séculaires futaies de son magnifique parc, tous les invités de M^{me} la comtesse de la Boutetière, et au champagne, M. Grellet de la Deyte, cousin de la mariée, portait en termes excellents la santé des jeunes époux.

Nous leur adressons de même nos meilleurs vœux de bonheur.

P. S. — Notre prochain fascicule — le premier de l'année 1899 — s'annonce comme exceptionnellement intéressant. Outre les travaux en cours de publication, tels que *l'Histoire du Clergé Vendéen pendant la Révolution*, celle d'un *Drapeau de la Grande Guerre*, *l'Essai d'Epigraphie Vendéenne*, etc. il, contiendra de nouvelles et inédites pages, et notamment le début d'une importante étude d'histoire locale, ornée de nombreuses illustrations, et dont nos lecteurs sauront certainement apprécier tout l'intérêt.

↔ Répondant enfin aux désirs qui nous ont été maintes fois exprimés, nous espérons pouvoir prochainement donner à la *Revue*, et sans augmentation de prix, une périodicité plus fréquente.

NÉCROLOGIE

M PIERRE LUGUET, propriétaire, décédé, le 7 septembre 1898, au château d'Oleron, dans sa 89^e année.

M. Pierre Luguët était le père de notre très distingué maître et ami, M. Henri Luguët, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Poitiers, auquel nous renouvelons l'assurance de nos plus douloureuses sympathies.

M. ERNEST MOLLER, décédé subitement le 26 septembre, en son château de Chassenon, dans sa 73^e année.

Le décès de M. Moller met en deuil les familles Querqui, Moller, Chevallereau et Raymond de Fontaines, auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

M^{me} BABIN DES BRETINIÈRES, décédée en son château de Loge-Fougereuse, le 7 octobre 1898, dans sa soixante-douzième année. M^{me} Babin, s'est éteinte, les mains pleines de mérites et de bonnes œuvres. Aussi la tristesse est-elle profonde dans la région qu'elle habitait et où tous l'estimaient et l'aimaient.

Cette mort met en deuil les familles Brisson, Duret, Jolly, etc. auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

M. VALENTIN-HENRI TEXIER, ancien conseiller d'arrondissement, notaire honoraire, décédé au Breuil-Barret, le 13 octobre, dans sa 85^e année.

M. A. LIÈVRE, ancien pasteur, conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé subitement chez son gendre M. Dez, professeur au Lycée Buffon, le 14 octobre 1898, dans sa 71^e année.

Né à Bazoges-en-Pareds, en 1828, M. Lièvre laisse de nombreux travaux d'histoire et d'archéologie qui témoignent d'une profonde érudition. *Son Histoire des protestants du Poitou*, œuvre de jeunesse, (1856-59) est plus particulièrement connue. Mais il faut également citer de lui : *L'église et les philosophes au XVIII^e siècle* ; —

Exploration archéologique du Département de la Charente (1 vol. in-8° 1894) ; *Angoulême, histoire, institutions et Monuments*. (1885, in-12) :

Deux fouilles dans la Braconne (in-8° 1886) ; *La misère et les Epidémies à Angoulême aux XVI^e et XVII^e siècles* (in-8° 1886) ; *Les Chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde*, (in-8° 1892) ; *Sanxay* (Poitiers, 1892, in-12) ; *Le Château et la Châtellenie de Barbezieux* (Paris, 1890, in-8°) ; *Les Agésinates* (Paris, 1893, in-8°) ; *Les Puits funéraires* (Poitiers, 1894, in-8°) ; *Les Tarfales du Poitou* (Paris, 1897, in-8°) ; *Les tours et les châteaux de Ganné, commune de Vivonne (Vienne)*, (in-8°, 1890) *Notes sur Couhé et ses environs* (2 vol. in-8°, 1869-72), etc.

M^{ms} V^{ve} MARTY, née CLARA-CLÉMENTINE ROUSSEAU, décédée dans sa 72^e année.

M^{me} Marty laisse deux enfants : M. le docteur Marty, médecin-major de 1^{re} classe à l'hôpital militaire de Belfort, chevalier de la Légion d'honneur, et M^{me} Besson, auxquels nous exprimons nos sincères condoléances.

M^{me} V^{ve} BLAMPLAIN, décédée le 5 novembre, à l'âge de 71 ans, dans son château de Sigournais.

La mort de cette femme de bien sera vivement ressentie dans toute la contrée dont elle était la Providence ; elle causera non moins de regrets dans la société vendéenne, où elle tenait une des premières places par la bonté de son cœur, ses manières affables et le charme de son esprit.

M^{me} ROSE-JULIE-ELISA MIGNET, veuve de M. FRANÇOIS-ISIDORE BONNAUD, notaire honoraire, décédée à Fontenay-le-Comte, le 6 novembre, dans sa 83^e année.

M^{me} HENRI NORMAND, née JEANNE-CLAIRE-CLETY-ÉLVIRE LA-COMBE, épouse de M. Normand, avoué, ancien lieutenant des mobiles vendéens, chevalier de la Légion d'honneur, décédée à Fontenay, le 6 novembre, dans sa 47^e année.

Ses obsèques ont eu lieu, le 7, à 2 heures du soir en l'église Notre-Dame, au milieu d'une immense et sympathique assistance. Le char funèbre, qui l'a conduite au champ du repos, était tapissé de gracieuses couronnes de fleurs naturelles, parmi lesquelles figurait celle offerte par la direction de la *Revue du Bas-Poitou* à sa très regrettée collaboratrice.

M. AMBROISE-ÉMILIEN-AIMÉ-ALEXIS VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes, décédé le 7 novembre 1898, à l'âge de 37 ans.

Nous renouvelons à notre très distingué collaborateur M. le docteur Viaud-Grand-Maraïs, son père, l'expression bien sincère de nos douloureuses sympathies.

M. l'abbé FRANÇOIS CLAVIER, vicaire à Beaufou, décédé le 14 novembre, dans sa 31^e année.

M. GABRIEL ESPIERRE, président de chambre à la Cour d'appel de Poitiers, décédé le 23 novembre, à l'âge de 58 ans.

M. Espierre était originaire de Fontenay, où sa famille compte de nombreuses sympathies.

Nous offrons à son frère, M. Ernest Espierre, ancien maire et conseiller général de Fontenay, la nouvelle expression de nos sincères condoléances.

M. le docteur PAUL FILAUDEAU, officier d'Académie, décédé à la Roche-sur-Yon, le 25 novembre 1898, à l'âge de 64 ans.

M. l'abbé AUGUSTE ARNAUD, curé de Boufféré, décédé le 27 novembre 1898, à l'âge de 75 ans.

M^{me} AUDIGÉ, mère de M^{me} HENRI DUCHAINE, décédée à la suite d'une longue maladie.

Cette mort met en deuil les familles Grassin-Delisle et Valenciennes auxquelles nous offrons nos respectueuses sympathies.

M. l'abbé EDMOND GRAIZE, chanoine titulaire, aumônier de la prison, décédé à La Roche-sur-Yon, le 15 décembre 1898, à l'âge de 63 ans.



BIBLIOGRAPHIE

LE premier volume de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Vendée* antérieures à 1790, vient de paraître. Ce volume qui comprend la série A. B. C. des Archives et ne compte pas moins de 500 et quelques pages grand in-4° à 2 colonnes d'impression, représente une somme d'érudit labeur, dont nous ne voulons pas être les derniers à vivement féliciter l'aimable et savant archiviste de la Vendée, M. Gabriel Barbaud.

L'*Inventaire* proprement dit, qui vise tous les documents relatifs aux *Actes du pouvoir souverain* et du *domaine public* (série A), aux *justices royales* et *seigneuriales* et à la *Maitrise des eaux et forêts de Fontenay* (série B), à l'*Intendance de Poitiers* et à l'*Assemblée provinciale du Poitou* (série C), est précédé d'une très précieuse étude de M. Barbaud sur le *Bas-Poitou en 1789*, et d'un *Essai non moins utile sur le ressort des justices royales du Bas-Poitou*, principalement pour la partie correspondante au département de la Vendée.

Nous reparlerons, et avec plaisir, de ce colossal travail, appelé à rendre aux historiens de notre région de signalés services, et dont quelques exemplaires seulement ont été mis dans le commerce au prix de 8 francs.

— Les documents relatifs à l'île de Noirmoutier et à son abbaye sont dispersés en plusieurs endroits ; ils ont éprouvé toutes les vicissitudes qui ont accidenté la vie de cette communauté errante dont l'exode ne s'est terminé qu'en Bourgogne dans l'abbaye de Tournus. La principale étape des religieux fut à Carnauld, localité de Maine-et-Loire sise non loin de Saumur, qui a toujours conservé des attaches avec les fils de Saint-Filibert jusqu'au milieu du siècle dernier. Aliéné à la famille Stapleton, le prieuré est devenu propriété particulière et est passé avec une partie de ses titres entre les mains de la famille de Terrebonne qui heureusement a le culte des parchemins et n'a rien détruit.

Non loin de Cunauld, à Gennes, habite un ancien élève de l'école des Chartes, M. Charles d'Achon, dont la vie s'écoule dans l'étude du passé et dans la recherche de tous les actes qui peuvent éclairer notre histoire nationale. Il ne lui a pas été difficile d'avoir la clé

du chartrier de Cunauld, il a eu toutes les permissions qu'il souhaitait et il a fait profiter son ami M. Léon Maître de toutes les faveurs qu'il obtenait.

Nos deux érudits réunis ont compulsé, retourné, examiné les parchemins qui leur ont semblé les plus vénérables et un beau jour, jour fortuné, M. d'Achon a pu mettre entre les mains de son correspondant trois pièces sur parchemin du plus haut intérêt, que M. Léon Maître s'est empressé de livrer à la publicité avec un long et savant commentaire¹. M. d'Achon se dissimule par modestie derrière son ami, mais il est évident que les Vendéens lui doivent une bonne part de reconnaissance pour les lumières que sa découverte va jeter sur les origines de Noirmoutier, de Saint-Philbert de Grandlieu, de Beauvoir, et de bon nombre de localités du Poitou.

Les documents en question sont à citer. Le premier est une charte de l'évêque de Poitiers Ansoald qui n'est pas autre chose que le titre même de la fondation primordiale de l'abbaye bénédictine de Noirmoutier, daté de la 2^e année du règne de Dagobert II, et dont M. Léon Maître donne dans sa brochure une précieuse reproduction photographique ; le second est un diplôme des empereurs Louis Le Pieux et Lothaire pour le rétablissement du monastère de Saint-Philbert de Noirmoutier, détruit sans doute par les Sarrazins vers 732, permettant aux religieux troublés dans leurs solitudes par les menaces des pirates, de choisir eux-mêmes leur abbé, les affranchissant de toutes contributions et de toutes corvées, approuvant la construction d'une fortification autour du monastère, les autorisant à appeler aux armes les colons libres et serfs de leurs domaines, exemptant ceux-ci de toute les corvées envers le fisc et le palais, etc.

Ces deux documents étaient inédits. Le troisième, qui n'avait été publié que d'une façon insuffisante, est relatif à la donation de Geilon aux religieux de l'abbaye de Saint-Philbert, comprenant le temporel du monastère de Saint-Freigne, situé dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge.

— Les gens qui n'ont qu'une incomplète idée des travaux intellectuels, s'étonnent volontiers des justes lenteurs apportées dans la mise au jour de certaines œuvres littéraires. Que de fois notamment nous avons entendu formuler ce sentiment à l'endroit de la nouvelle édition du *Dictionnaire des familles du Poitou*. Loin d'en faire un reproche à leurs savants auteurs, nous les félicitons, au contraire et de tout cœur, du soin qu'ils apportent dans la publication de cette œuvre considérable.

¹ *Cunauld, son prieuré et ses Archives*, in-8^o de 29 p. (Ext. de la Bibliothèque de l'école des Chartes t. LIX. 1898).

Le 2^e fascicule du tome III^e qui vient de paraître (DREU à ESTO), nous est une éloquente preuve de l'érudition profonde et du consciencieux labeur, que ne cessent de mettre au service de cette méritoire entreprise, MM. Beauchet-Filleau et leurs dévoués collaborateurs.

Si la place nous manque pour dire ici tout le bien que nous pensons de ces nouvelles pages, nous tenons, du moins, à signaler hâtivement le nom des principales familles du Bas-Poitou, dont on y retrouve la fidèle généalogie, et parmi elles les : *Dreux de la Tudaillère* (Aspremont) ; *Dreux de Nancre* (marquis de la Flocellière). *Drolin* (Saint-Fulgent) ; *Drouault* (Saint-Jean-de-Monts et La Garnache), *Drouet* (Moustier-sur-le-Lay) ; *Drouet de Montgermont* ; *Dubois* (Fontenay, Saint-Cyr-des-Gâts, Rosnay, La Touche-Levrault) ; *Duchesne de Denant* (Fontenay et environs) ; *Dugast* (Beauvoir et Montaigu) ; *Duhoux d'Hauterive* (Noirmoutier) ; *Dupleix* (Sables d'Olonne et Beauvoir) ; *Dupont* (Fontenay) ; *Durand* (*de Malvoisine, de Bellefond, de Challandry, et de Sallebeuf*) ; *Durcot* (*de la Rousière et de Puitesson*) ; *Duval de Chassenon* ; *Eschalard de la Boulaye* ; *Escoubleau de Sourdis* ; *Esgonniere du Thibeuf* ; *Esnard* (Fontenay) ; *Espinasseau* (Puyraveau, Couteaux et Barbinière) ; etc...

— M. le baron de Brandois, le très sympathique conseiller général du canton de la Mothe-Achard, nous a gracieusement offert la remarquable *Histoire généalogique de la maison de Foucher*, que vient de dresser, sur pièces authentiques émanant des Archives nationales, du département de la Vendée, et de celles aussi du château de la Mothe-Achard, notre très érudit collègue, M. le comte Auguste de Loisne, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France (grand in-4^o de 228 p. tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande. Abbeville, imp. Foudrinier, 1898).

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à enregistrer cette simple mention bibliographique, nous réservant de consacrer prochainement à ce précieux volume et à l'illustre famille dont il redit l'histoire, une notice plus complète.

— Notre compatriote et ami H. Boutet, l'exquis graveur des Parisiennes, vient de réunir en un charmant volume (in-4^o de 68 p.), une collection de cent de ses plus délicieuses pointes-sèches.

Nous espérons pouvoir prochainement consacrer à l'aimable artiste et à son œuvre une plus détaillée notice. Mais nous tenons dès aujourd'hui à lui adresser avec tous nos remerciements, toutes nos plus vives félicitations

UN MENHIR CHRÉTIEN. — M. le comte de Monti vient de faire élever

sur son domaine du Theil une croix en granit de Bretagne, dont le piédestal est un menhir trouvé sur les bords du Cebron.

La vue de ce menhir a inspiré à notre excellent ami M. Emile Grimaud, le chantre bien connu de la grande épopée vendéenne, quatre strophes que nous détachons du charmant article publié à ce propos dans *Le Gâtinçais*, de Parthenay, par M. l'abbé Courteaud, curé d'Adilly :

A M. le comte de Monti de Rezé.

Vous eûtes, mon cher hôte, une divine idée,
Lorsqu'au bord du chemin qui mène à votre Theil,
Devant ces chênes nains au feuillage vermeil,
Vous mîtes une croix comme on fait en Vendée.

Au sommet du granit qu'on prend pour un menhir
Et que l'on aperçoit très loin dans la campagne,
Souffre un Christ naïf, sculpté dans la Bretagne,
Qu'on ne peut, l'ayant vu, ne pas s'en souvenir.

Le plus beau des conseils est gravé sur la roche,
Et ces mots au soleil brillent sous le carmin :
AIME DIEU, disent-ils, PUIS VA TON CHEMIN...
Oui, passant, aime Dieu, tu vivras sans reproche.

Au bout de cette route où l'on boit tant de fiel,
Si pour le Roi des rois qui voulut le Calvaire,
Ton amour généreux, ô chrétien, persévère,
Il paîra tous tes maux par tous les biens du Ciel !

Elle est également de M. Emile Grimaud cette charmante « *Carte de visite* », glissée sous la porte de « son vieil ami, M. l'abbé François Châtry », au cours d'un voyage en Poitou :

CARTE DE VISITE

A MON VIEIL AMI L'ABBÉ FRANÇOIS CHÂTRY.

A la cure de Saint-Mesmin
Je viens un instant prendre gîte,
Soudain la rime en moi s'agite,
Et me voilà crayon en main.

Ah ! c'est un maître en fantaisie,
L'hôte de cet aimable lieu !
Il brûle d'amour et pour Dieu,
Et pour la fine Poésie.

Du grand siècle le grand distrait
Dut le doter, à sa naissance :
Leur style est de la même essence,
Et François de Jean a l'attrait.

Qui donc sait chanter plus à l'aise ?
 Avec un petit air moqueur,
 Il a des traits qui vont au cœur...
 On l'adore en son diocèse.

J'en fais autant, et je le dis,
 Et je demande au divin Maître,
 Quand nous serons morts, de me mettre
 Près de ce frère au Paradis.

EMILE GRIMAUD.

Saint-Mesmin-le-Vieux, 18 octobre 1898

— Le magnifique ouvrage de notre distingué compatriote et ami, M. le comte de Chabot, *La Chasse à travers les Ages*, dont nous avons rendu compte dans un précédent fascicule, obtient dans la presse un vif et mérité succès que le public ratifie lui-même avec empressement. Nous citerons notamment les élogieux articles qui lui ont été récemment consacrés par M. Bellecroix, dans la *Chasse illustrée*, par M. Romain, dans le *Sport Universel*, et par M. Ch. Diguët, dans l'*Autorité*.

— Nos lecteurs trouveront encarté dans ce fascicule le prospectus d'un nouveau et charmant volume de notre collaborateur et ami M. l'abbé L. Rousseau, aumônier du lycée, sur *Saint-Lienne et les origines de la Roche-sur-Yon* (in-4° de 134 p. La Roche-sur-Yon, Raoul Ivonnet. 1898, orné de plusieurs gravures).

Les œuvres de M. l'abbé Rousseau sont de celles qui se recommandent toutes seules et il me semble superflu d'énumérer ici tout ce qui fait une nouvelle fois le charme de ces pages, qui constituent non seulement un précieux livre d'histoire, mais par-dessus tout une bonne et religieuse action.

En faisant revivre cette vieille figure des premiers siècles, par qui fut illustrée l'église Yonnaise, M. Rousseau a, en effet, voulu avant tout contribuer à la restauration de son culte en Vendée, restauration que le sympathique archiprêtre de la Roche-sur-Yon, M. l'abbé Deval, poursuit avec un pieux et inlassable zèle.

Ce livre est donc tout à la fois une œuvre de foi et une œuvre d'art ; et à ce double titre le public vendéen ne peut manquer de lui faire un sympathique accueil.

— Notre ami E. Bourlonton (*Fontenac*) vient de réunir en volume les monographies parues dans le *Patriote de la Vendée* sous le titre « *Cent ans de Législature.* »

Ce coquet livret, aussi pétillant d'esprit que savamment documenté, se recommande aux lettrés et bibliophiles Vendéens. (En vente à la librairie H. Cormeau, Fontenay. Prix : 1 fr. 50).

— Le *Rapport de l'archiviste départemental* de la Vendée, pour 1898, (in-8°, Ivonnet. La Roche-sur-Yon), contient le très précieux inventaire fait par M. Barbaud des pièces principales provenant des registres de l'état-civil des quinze communes du canton de la Roche-sur-Yon.

Parmi les innombrables familles citées, mentionnons les suivantes, qui appartiennent plus particulièrement à l'histoire du Bas-Poitou : *de Béchillon, de Lézardière, Guerry de Beauregard, de Rorthays, de Sallo, de Tinguy, Bouhier, de Régnon, de Morais, de Gazeau, de la Fontenelle, Chappot de la Brossardière, de Lespinay, de Buor, de Thorigné, de Surineau, Baudry d'Asson, de Villeneuve, de Marbœuf, de Montsorbier, de la Roche Saint-André, de la Taste, de Surgères, de Mesnard, de la Bassetière, etc...*

— Sous ce titre : *Thèses de Philosophie des XVII^e et XVIII^e siècles*, M^{er} Barbier de Montault vient de publier dans la *Revue d'Archéologie Poitevine* un curieux article, où il est fait mention de plusieurs thèses soutenues en Poitou.

La première, tirée sur satin, est ornée d'une superbe gravure représentant la décollation de saint Paul et les trois sources qui jaillissent aux trois bords faits par sa tête, comme le rapporte la tradition de l'église Saint-Paul-Trois-Fontaines, à Rome.

Parmi les soutenant, au nombre de trente, tous élèves du collège royal des Jésuites de Poitiers, figure un Fontenaisien, *Jacob Gandouard*.

Deux autres ont été passées à Fontenay même.

L'une d'elles porte en rubrique :

Se suasque ex universa philisophia conclusiones D. D. D. Blasius Garnereau, Collegii regii Fonteniensis Alumnus. » Elle se termine : « Has theses Duce Deo et auspice Dei-Para), tueri conabitur Blasius Garnereau, Fonteniensis Clericus atque Regii Collegii Fonteniensis Alumnus, die Mercurii II Augusti, hora post meridiem secunda, in aula Collegii regii Fonteniensis. » La date est donnée avec la signature de l'imprimeur : Fonteniaci. Ex typis Ambr. Cochon de Chambonneau, Regis Collegiique typographi 1779. »

L'autre est signée pour la gravure :

« A Paris, chez Quillau, place de Cambray, à l'image Saint-Maur. » Quant à l'impression, elle est, comme la précédente, due aux presses d'Ambroise Cochon de Chambonneau. » Regis Collegiique Typographi. 1783. Les armes de la ville¹ sont justifiées par la dédicace au Maire et aux échevins de Fon-

¹ Une fontaine jaillissante où s'abreuvent deux licornes : FONTENACVM. FELICIVM. INGENIORVM. SCATVRIGO.

tenay : « Majori urbis vigilantissimo Decurionibusque sapientissimis suas theses philosophicas D. D. D. Collegii regii Fonteniaciensis alumni. » La soutenance est faite par deux clercs tonsurés, élèves du collège royal de Fontenay. « Has Theses. Deo duce et auspice Dei-Para, tueri conabuntur Jacobus Chaigne et Franciscus Josèphus Girard, Fonteniacenses clerici tonsurati die 31 julii 1783, hora post meridiem secunda, in aula Collegii regii Fonteniaciensis. »

Dans un coin, nom de l'éditeur : S^t Gantrel cum Priui. Regis.

Ces trois thèses sont la propriété de M. Joly-Guignard.

— De l'infatigable érudition de notre ami M. le marquis de Granges de Surgères, pour paraître prochainement : *Les artistes Nantais du moyen âge à la Révolution*, d'après des notes et documents inédits, un beau volume in-8° de 500 pages environ, tiré à petit nombre (Prix de souscription 7 fr. 50, pour les non-souscripteurs 10 francs).

Cet ouvrage est le fruit de vingt années de labeur et de recherches dans les principaux dépôts d'archives de la ville de Nantes, archives départementales, archives municipales, bibliothèque publique, Chambre des notaires et greffe du Tribunal civil.

Près de trois mille artistes, groupés sous 1,800 noms de famille environ, y sont présentés avec l'indication de leur origine, les phases de leur carrière et la description de leurs œuvres connues, ainsi que celle de leur signature ou des marques figuratives et poinçons dont ils se servaient.

— Du même : *Les deux Reines*, une délicieuse pièce de vers dédiée à S. M. la Reine de Portugal. (in-8° de 2 p. imp. Grimaud, Nantes).

— Notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux, sous la rubrique « *Choses Vendéennes* », a commencé dans le *Mercure Poitevin*, de décembre 1898, une étude intéressante à plus d'un titre sur les « *Légendaires et documentaires* » en matière d'histoire vendéenne.

VENDÉENS ET BASQUES. — Le *Pays Poitevin* publie le toast qu'a prononcé notre confrère et ami G. Boucher aux fêtes d'ethnographie du pays Basque. En voici un passage très intéressant :

« Pourquoi un succès si complet ? Pourquoi cet empressement au congrès, contre toute attente ? Ah ! Messieurs, le secret en est simple. Il s'agissait de la patrie basque, de la religion de vos pères, chose dont vous ne vous laissez jamais d'entendre parler. Religion, patrie, deux mots qui partout sonnent le ralliement des esprits d'élite et des cœurs généreux. Et où sont-ils, ces cœurs et ces esprits, plus nombreux qu'en ce pays béni ?

Ah ! Monseigneur, Messieurs, je donne libre cours à mon inspiration ; laissez-moi vous entretenir à cœur ouvert.

Je vous parlais tout à l'heure d'émotion. Il en est une que je n'oublierai de ma vie : c'est celle que j'ai ressentie au moment où, assistant au jeu de pelote

et l'*Angelus* sonnait à votre vénérable église, je vis tout ce peuple se lever, se découvrir et se signer ; où je vis tous les joueurs, dans tout le feu de leur action, s'arrêter subitement pour s'associer à cet acte religieux et universel. Et tout cela si simple, si spontané, si visiblement habituel !

A votre contact, Messieurs, au contact de vos compatriotes, j'ai eu la claire vue d'un tempérament spécial auquel je suis fier de participer largement. Vous le savez, Messieurs, je suis Poitevin. et les circonstances m'ont fait naître sur la limite du Bas et du Haut-Poitou, là où finit la Vendée, l'héroïque Vendée, et où commence une zone où le septicisme et l'indifférence ont trop de fidèles. Souvent mes compatriotes se sont étonnés de me voir si différent d'eux, mais comme ils sont bons, indulgents et aimables, ils m'ont aidé avec une sympathique surprise dans la lourde tâche que je me suis imposée. J'ai aujourd'hui, de cette différence de caractère, l'explication vivante. Si je suis né à Niort, ma double origine ancestrale est toute vendéenne. Or, on vous l'expliquait tantôt : en Vendée l'on trouve de nombreuses colonies basques, et une ville entre autres, Les Sables-d'Olonne, affirme son origine euskarienne. N'y a-t-il donc qu'une simple coïncidence entre vos revendications traditionalistes jamais abandonnées et celles des héros vendéens ? Êtes-vous deux peuples semblables seulement par hasard ? Non, Messieurs, il y a plus. Il y a entre le Vendéen et vous parenté évidente ; non pas identité d'idéal, mais souvent identité d'origine. Pour moi, Messieurs, je n'hésite pas à le proclamer, au milieu de vous je me suis senti Basque ! Je ne suis pas un étranger !

En adressant mon respectueux hommage à l'illustre président de la députation du Guipuzcoa et aux très distingués membres des Cortès espagnols, je lève mon verre et je bois aux Basques des deux versants, à leurs *fueros*, à leurs revendications régionalistes, à leur autonomie intellectuelle ! »

— Nous recommandons d'une façon toute spéciale à nos lecteurs les *Récits de guerre* que M. Jules Claretie publie à la librairie du *Figaro* sous le titre : *Paris assiégé*, C'est l'histoire merveilleusement illustrée par de Neuville, Detaille, Meissonnier, etc., des tragiques événements auxquels ont pris une si glorieuse part nos Mobiles vendéens, en 1870-71.

— De notre éminent ami, M. Edmond Biré, dans la *Gazette de France* : *La Vraie Jeanne d'Arc*, par le R. P. d'Ayroles (5 septembre) ; *Waller-Scott et le Romantisme* (19 septembre) ; dans l'*Univers et le Monde* : *La Comédie d'Aujourd'hui*, les *Lettres et les Mœurs*, par F. Lhomme, (20 septembre).

— Notre savant collaborateur, M. C. Farcinet a publié dans la *Numismatic-Circular*, de Londres (octobre 1898) deux curieuses notes de numismatique sous ces titres : *Réponse à une objection*. — « Cherchez et vous trouverez. »

— La *Revue Nantaise*, que notre confrère et ami, M. Marcel Giraud-Mangin dirigeait à Nantes, avec une aimable érudition et un

profond sentiment artistique, cesse de paraître faute de ressources.

L'insuccès de cette tentative de décentralisation intellectuelle est peu flatteur pour les rives de la Loire, où décidément les réalités du négoce ne semblent pas disposer à céder le pas aux aspirations de l'esprit et aux rêves de l'art.

Tous nos regrets à M. Giraud-Mangin et aussi toutes nos sympathies.

— A lire dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (1897), qui vient de paraître : *L'abbaye des Fontenelles en 1790*, de M. Eugène Louis ; *Note sur la formation du département de la Vendée 1790-1800*, par M. G. Barbaud ; *L'école secondaire de Saint-Jean-de-Mont* (1803-1814), par M. Eugène Louis ; *Essai historique sur le Talmondais*. — *Les Seigneurs de Mauléon. Les vicomtes de Thouars*, par M. Loquet ; *Saint-Mars des Prés*, d'après la note de l'abbé Clot, par M. L. Teillet ; une lettre inédite de B. Fillon, à propos de Jean Pélerin, etc.

— De l'ami *Fonlenac* (M. E. Bourloton), dans le *Patriote de la Vendée*, du 6 octobre ; *Miettes d'histoire*. — *Un Schisme à Petosse et à Pouillé*.

— Vient de paraître chez *Paul Dupont*, 4, rue du Bouloi, Paris, le tome III de *Pacifications de l'Ouest (1794-1806-1815)*, par CH.-L. CHASSIN, grand in-8° de 880 pages. C'est le dixième et dernier volume des études sur la Vendée et la Chouannerie, que M. Chassin a commencé à publier en 1892, et qui forment aujourd'hui l'un des monuments les plus considérables élevés par la nouvelle école historique à la vérité scientifiquement recherchée.

— Notre collaborateur, M. Joseph Rousse, a publié dans la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou* (n° de novembre 98) une intéressante notice sur « *Un Perruquier général — Gaston Bourdic, chef Vendéen* », de la paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, qui fut longtemps considéré comme le principal chef des insurgés vendéens et fut fusillé à Saint-Gervais, aux environs duquel il avait été fait prisonnier par les Volontaires de Châteauneuf.

— M. Ernest Lévesque, de Saint-Maixent, dont la grande érudition nous a donné déjà plusieurs ouvrages précieux pour l'histoire de notre province, vient de faire paraître un second volume de *Recherches sur la famille Picoron, de Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, et ses alliances (gr. in-8° de 110 p. avec tableaux généalogiques. Saint-Maixent. Imp. Chaboussant, 1898).

— La *Revue de l'Anjou* (livraison de juillet et août 1894) poursuit la publication de la savante étude de M. P. de Farcy sur la *Famille de Boislève*.

Cette famille possédait de très nombreuses terres et seigneuries, parmi lesquelles : La Plissonnière, commune de Saint-Hilaire-de-Mortagne (Vendée) ; la baronnie du Puy-du-Fou, commune des Epresses et la baronnie d'Oulmes.

— De notre ami Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault (dans la *Revue de l'Art chrétien*) une aimable note sur la dernière pérégrination de notre collaborateur M. l'abbé Teillet : *A travers les clochers du Bas-Poitou*.

— Dans le *Correspondant* du 10 septembre : *Sensations navales*, par M. de Bonnin de Fraysseix, et, dans celui du 25 septembre : *Tristesses d'Espagne*, par M. de Villebois-Mareuil, — deux de nos plus distingués compatriotes.

— De notre jeune et sympathique confrère, M. H. Bazire, dans l'*Association catholique* de septembre 1898 : *Les conditions du travail dans les adjudications de travaux publics*.

Du même, dans la *Revue de la jeunesse catholique*, de septembre : *Le dernier livre de M. Henry Bérenger* ; et sous le pseudonyme *Testis* : le compte rendu de la *Réunion amicale de la jeunesse Vendéenne*.

— Sous ce titre : *Application de la loi du 19 fructidor an V contre les prêtres réfractaires en Vendée*, M. G. L. Classin a publié dans la *Révolution Française*, de septembre 1898, un chapitre de son dernier volume sur la *Vendée* et la *Chouannerie*.

— De M. l'abbé Châtry, le spirituel poète Vendéen : une charmante *Cantate pour la Société de Secours mutuels de Saint-Fulgent*. — (in-8° de 16 p., Plon et Nourrit, Paris).

— M. Marcel Béliard, a réuni en brochure (in-12 de 16 p. Tardé. Les Sables d'Olonne) son exquis poème de *Rêve d'outre-tombe* représenté pour la première fois au théâtre du Casino des Sables-d'Olonne, le 3 septembre 1898. C'est une nouvelle occasion pour nous de saluer son délicat talent.

— La *Revue d'Archéologie poitevine*, que dirige avec une si grande érudition M^{sr} X. Barbier de Montault, est désormais publiée chez M. Emile Fayet, imprimeur-éditeur, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

— Dans *Le Vendéen de Paris*, de septembre 1898 : *Une noce dans le Bocage Vendéen*, de notre compatriote F. Durandet.

— De M. L. Brochet, dans l'*Avenir-Indicateur*, de Fontenay : d'intéressantes notices sur *Xanton-Chassenon*, (n° du 23 octobre), sur *Longèves*, (n° du 30) sur *Auzay*, (n° du 13 novembre), etc.

— Dans *le Vendéen* (n° du 2 octobre), et sous la signature de notre ami H. DE LA MALDEMÉE, (H. Renaud) : *Paysages et souvenirs de*

Vendée. — *Le Paligny et les grands sénéchaux du Poitou* ; — dans celui du 16 octobre : *La Bruyère et le Conventionnel Maignen* ; — dans celui du 13 novembre : *Le Pays de Monts*.

— Viennent de paraître à l'imprimerie Servant-Mahaud, 3 place de la Préfecture, à la Roche-sur-Yon : *Les nouveaux usages locaux de la Vendée*, modifiés, complétés et imprimés par canton. Le prix de chaque exemplaire de cette précieuse publication est de 1 fr. 50, excepté les cantons de Talmont et de la Roche-sur-Yon, dont le prix est de 2 fr. et celui de Noirmoutier qui est de 1 fr.

— Sous ce titre : *Siestes et Crépuscules* (poésies), notre sympathique compatriote, M. E. Métaireau vient de réunir en une charmante brochure (in-8° de 55 p. imp. Salières. Nantes, 1898) toute une gerbe de gracieuses rimes,

Rêves épanouis en brousse tonkinoise
Aux rayons d'un soleil puissant et savoureux
Au bruit de l'éventail et des chants amoureux
Qui berçaient nos sommeils sur la natte chinoise.

— Notre jeune compatriote, M. Emile Sage, qui vient d'être nommé attaché au ministère des Colonies, a publié dans le *Patriote de la Vendée* l'intéressant récit de son récent voyage *A travers l'Europe Centrale et en Orient*.

— Le *Journal des Sables* annonce qu'à la suite d'une entente entre la direction du *Courrier de la Vendée* et celle du *Journal des Sables* la fusion de ces deux journaux a été décidée.

— De M^{lle} Maria Thomazeau, de Bouin, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, (n° de septembre 1898), une jolie pièce de vers sous ce titre : *Enfants du Peuple*.

— On annonce pour janvier 1899 l'apparition à Luçon d'un nouveau journal politique hebdomadaire, « *L'Indépendant Vendéen*, organe du comité conservateur du canton de Luçon », dont l'impression et l'administration sont confiées à M. Bideaux.

— Bouquinerie Vendéenne.

Ext. de la *Revue des Autographes*, de novembre 1898 :

306 MARTIN V (Eudes Colonna), pape de 1417 à 1431. — Pièce sur vélin ; Rome, 13 décembre 1427, (copie de 1527), 1 p. in-4, sceaux. 10 fr.

Bulle du pape Martin V plaçant les frères du tiers ordre de saint François sous la direction des provinciaux. (Copie faite à Olonne (Vendée) le 6 février 1527).

De la même, n° de décembre :

121 LA FARE (Anne-Louis-Henri, cardinal de), évêque de Nancy, puis archevêque de Sens, député aux Etats Généraux, né à Lesson (Vendée). — L. a. sig. à la 3^e pers. au garde des sceaux ; Tuileries, 29 avril 1824, 1/2 p. in-4.

215 RIVIÈRE (Ch. de *Riffardeau*, marquis, puis duc de), général et diplomate, compromis dans le complot de Pichegru. — L. a. s. au comte de Sesmaisons ; château de Belair, près Bourges, 4 août 1826, 1 p. in-4, cachet 10 fr.

Curieuse lettre. Il sera heureux de se rendre près de lui « dans cette bonne et loyale Vendée ou je me trouvai si heureux d'avoir porté à Belleville en 1795 au général Charette un billet du Roi et de Monsieur ». Intéressants détails.

— A lire dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2^e trimestre 1898) : 1^o une lettre de M. René Vallette relative à la communication faite par lui au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne sur les *Fontaines du Bas-Poitou*, objet d'un culte ancien, et aux curieuses pierres tombales qui pavèrent le sol de l'ancienne église de la Motte-Achard ; 2^o une étude de notre regretté compatriote M. Lièvre sur les *Fouilles de Villepouge*. — *Isis et la Magie en Saintonge au temps des Romains* ; 3^o une notice de notre collègue M. Alfred Barbier sur *un Evêque d'origine Chatelleraudaise, Charles du Hautbois*, dans laquelle il est fait mention d'un certain Jean Du Puy, doyen de Talmond-sur-Jard, chanoine de Luçon, etc.

— Et pour finir, cette dernière et tant jolie création de l'ami Canqueteau, le chansonnier de prédilection d'Aurélien Scholl :

CHANTONNAY !

Sur l'air de LA PAIMPOLAISE.

I

Dans le beau pays de Vendée,
 Au centre du département,
 Sur les rives de la Mausée,
 Il est un petit coin charmant,
 A deux pas du Lay :
 J'aime Chantonnay !
 J'aime Chantonnay, son bocage,
 Ses fossés et ses chemins creux ;
 La place de mon grand village.
 Où vont danser les amoureux !

II

Avec leur large coiffe blanche,
 Le fichu de soie et velours,
 Les paysannes, le dimanche,
 S'y rassemblent des alentours ;
 Coup d'œil sans pareil
 Les jours de préveil !
 Pour ce grand jour où l'on s'engage.
 Personne ne manque à l'appel,
 Et ne regagne son village
 Sans l'échaudé traditionnel.

III

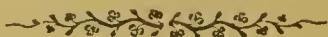
Quand une fille se marie,
 En longues files, deux à deux,
 Les invités, à la Mairie,
 Suivent gaîment le violoneux,
 Qui rageusement
 Râcle l'instrument :
 Afin de consacrer la fête,
 Dans un gigantesque festin,
 Le p'tit vin blanc tourne la tête
 Et vous met tout le monde en train.

IV

En allant à la Tabarière,
 Quant j'étais tout petit enfant,
 Je me souviens d'une clairière,
 Où nous nous égarions souvent :
 Notre chemin vert
 Était si désert !
 Tous les oiseaux du voisinage
 Semblaient s'y donner rendez-vous,
 Pour nous charmer par leur ramage
 Et faire chorus avec nous.

En l'avenir j'ai confiance,
Au pays je pense toujours ;
Et je garde au cœur l'espérance
D'aller y terminer mes jours !
Tous les deux, gaîment,
En nous promenant,
Pour revoir notre cher bocage,
Pleins d'un enthousiasme pieux,
Nous irons en pèlerinage
Quand nous serons tout à fait vieux !

R. DE THIVERÇAY.



31 Décembre 1898.

La « REVUE DU BAS-POITOU »

OFFRE

à ses Collaborateurs et Abonnés

SES

meilleurs vœux de nouvel an.



REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1898

TABLE DES MATIÈRES

Texte

| | |
|---|-----|
| I. — La mort de d'Elbée (suite. — Les tentatives de Turreau, par le M ^{is} D'ELBÉE. | 5 |
| II. — Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution (suite), par EDGAR BOURLOTON.. . . . | 17 |
| III. — Muses Vendéennes — <i>Les soirs mystiques</i> , par M. FRANCIS EON. | 42 |
| IV. — Un chapitre de l'histoire du monastère de Saint-Lienne à la Roche-sur-Yon, par M. l'abbé L. ROUSSEAU.. . . . | 45 |
| V. — Notes pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre en Poitou : <i>La Poésie dramatique en Poitou au XVII^e siècle</i> (fin), par M. HENRI CLOUZOT... | 51 |
| VI. — Ecrin poétique. — <i>La Cathédrale de Cologne</i> , par M. le M ^{is} DE SURGÈRES... | |
| VII. — La vie littéraire. — <i>Eugène Fromentin</i> , par M. LÉON PHILOUZE.. . . . | 74 |
| VIII. — Les prêtres de l'exil. — <i>L'abbé Paillaud</i> , par E. B.. . . . | 91 |
| IX. — <i>Enfants et mères</i> , poésie, par STELLA DEBAY... | 94 |
| X. — <i>L'Histoire d'une grande famille en Bas-Poitou</i> , par RENÉ VALLETTE. | 95 |
| XI. — Correspondance : <i>Documentaires et Légendaires</i> , par M. le M ^{is} D'ELBÉE... | 104 |

| | |
|---|-----|
| XII. — <i>Chronique, Nécrologie, Bibliographie</i> , par R. DE THIVERÇAY. | 106 |
| XIII. — La Vendée qui s'en va. — <i>Le château d'Aspremont</i> par M. O. P. DE ROCHEBRUNE et M. l'abbé H. BOUTIN. | 125 |
| XIV. — Un dernier mot à propos de l'origine de l'imprimerie à Poitiers, par M. EDGAR BOURLOTON... | 134 |
| XV. — La vie intime de Richelieu à Luçon, par l'abbé LACROIX... | 148 |
| XVI. — Châteaux de Vendée. — <i>Mesnard-La-Barotière</i> par M. RENÉ VALLETTE... | 176 |
| XVII. — La verrerie gallo-romaine de Vouvent, par M. le docteur A. PINEAU... | 195 |
| XVIII. — Un lieutenant de Charette. — <i>Guillaume Faugaret</i> , par JOSEPH ROUSSE... | 197 |
| XIX. — Quelques Lettres inédites du général Belliard, par E. CESBRON. | 203 |
| XX. — La vente des collections Hanaël Jousseaume par JEF. | |
| XXI. — Le Recrutement de l'ancienne armée, par M. GÉO LACOULOUMÈRE | 226 |
| XXII. — Correspondance, par MM. H. BOURGEOIS et le M ^{is} D'ELBÉE... | 232 |
| XXIII. — A travers les livres, par XXX... | 236 |
| XXIV. — Chronique, par R. DE THIVERÇAY. | 238 |
| XXV. — La mort de d'Elbée. — La Commission militaire et l'exécution (<i>suite et fin</i>), par M. le M ^{is} D'ELBÉE. | 257 |
| XXVI. — Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution (<i>suite</i>), par EDGAR BOURLOTON... | 268 |
| XXVII. — Visions d'à côté. — Notes de vacances, par M ^{me} RENÉE MONBRUN | 296 |
| XXVIII. — Un chef huguenot en Bas-Poitou au XVI ^e siècle. — <i>Honorat Prévost, sgr du Chastellier-Portault</i> , par M. RENÉ DE LA BOUTETIÈRE.. . . . | 310 |
| XXIX. — Histoire d'un drapeau de la Grande Guerre, par M. G. PUICHAUD. | 321 |
| XXX. — Miettes archéologiques. — <i>Le Portus Secor</i> , par M. le docteur MARCEL BAUDOUIN... | 343 |

| | |
|--|-----|
| XXXI. — La <i>Terre abandonnée</i> , nouvelle vendéenne, par M. GUSTAVE GUITTON | 345 |
| XXXII. — La <i>Société française d'archéologie en Bretagne</i> ; — Impressions d'un congressiste vendéen, par M. ED. DU TRÉMONT... .. | 373 |
| XXXIII. — A travers les Livres, par ZZZ... .. | 379 |
| XXXIV. — Chronique, par R. DE THIVERÇAY.. .. | 383 |
| XXXV. — M ^{me} <i>Claire Normand</i> . — Faire part, par M. RENÉ VALLETTE.. .. | 401 |
| XXXVI. — La Vendée qui s'en va. — <i>Le château de Saint- Pompain</i> , par M. O. DE ROCHEBRUNE.. .. | 403 |
| XXXVII. — Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution, (<i>suite</i>), par M. EDGAR BOURLOTON... .. | 409 |
| XXXVIII. — Les Cent jours dans l'Ouest, par M ^{me} RENÉE MONBRUN.. .. | 433 |
| XXXIX. — Chez Nous, — <i>Mervent</i> , par M. A. BARRAU... .. | 445 |
| XL. — Le Tombeau de Lancelot du Fau, ancien évêque de Luçon, par M. L. DE GRANDMAISON. | 451 |
| XLI. — La Légende de saint Lienne, par M. l'abbé L. ROUSSEAU.. .. | 460 |
| XLII. — Poésies : <i>Le Calice</i> , par M. E. GRIMAUD. — <i>La Rouil- larde</i> , par M. PAUL EUDEL. | 470 |
| XLIII. — Autour du Drapeau blanc. — <i>Biographies inédites des chefs vendéens</i> (<i>suite</i>), par M. DELA FONTENELLE DE VAUDORÉ. | 476 |
| XLIV. — La Cérémonie patriotique du lycée de la Roche- sur-Yon. <i>L'oraison funèbre de l'abbé Rousseau</i> , par SAINT-YON. | 488 |
| XLV. — <i>Chronique</i> , par R. DE THIVERÇAY.. .. | 498 |

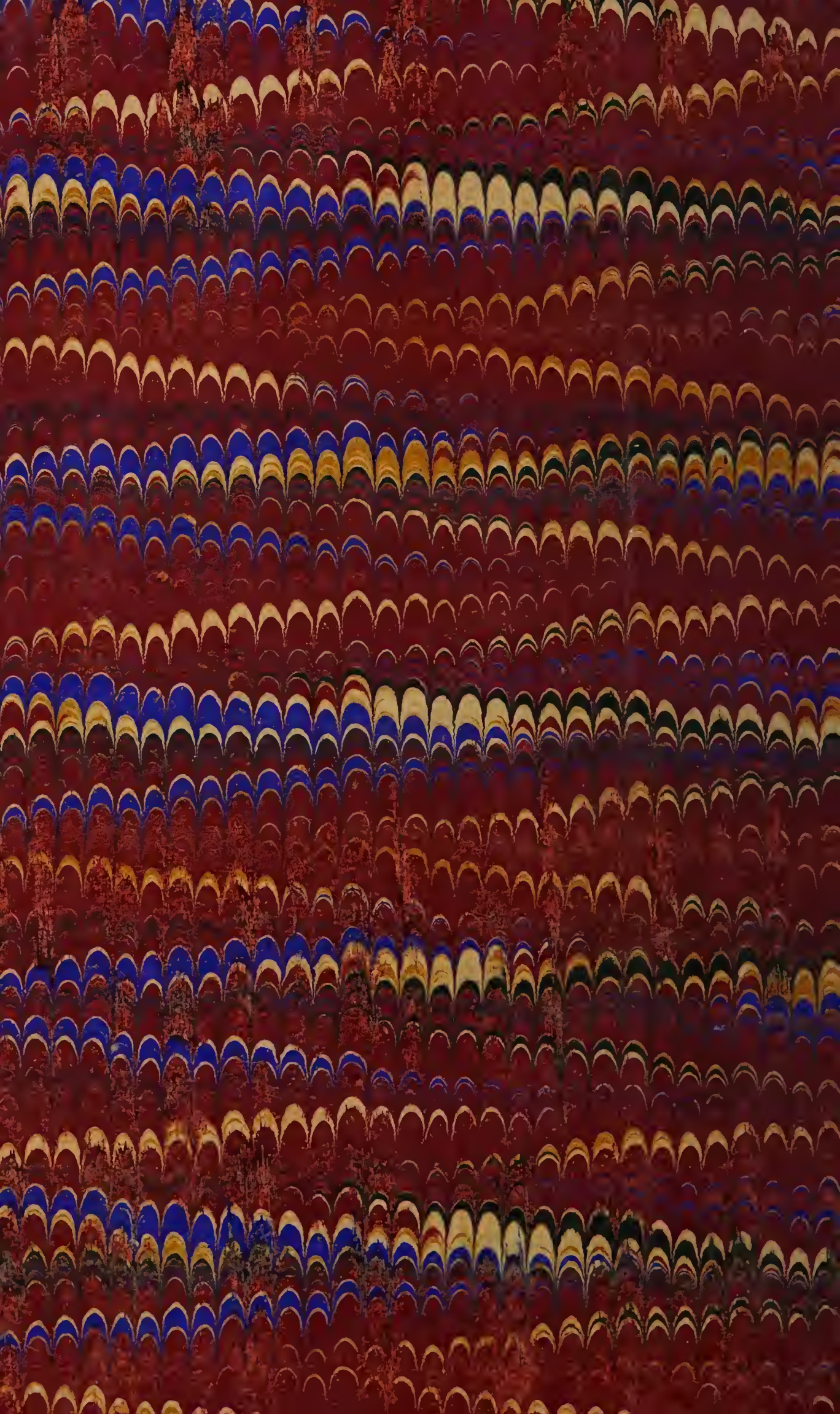
Gravures

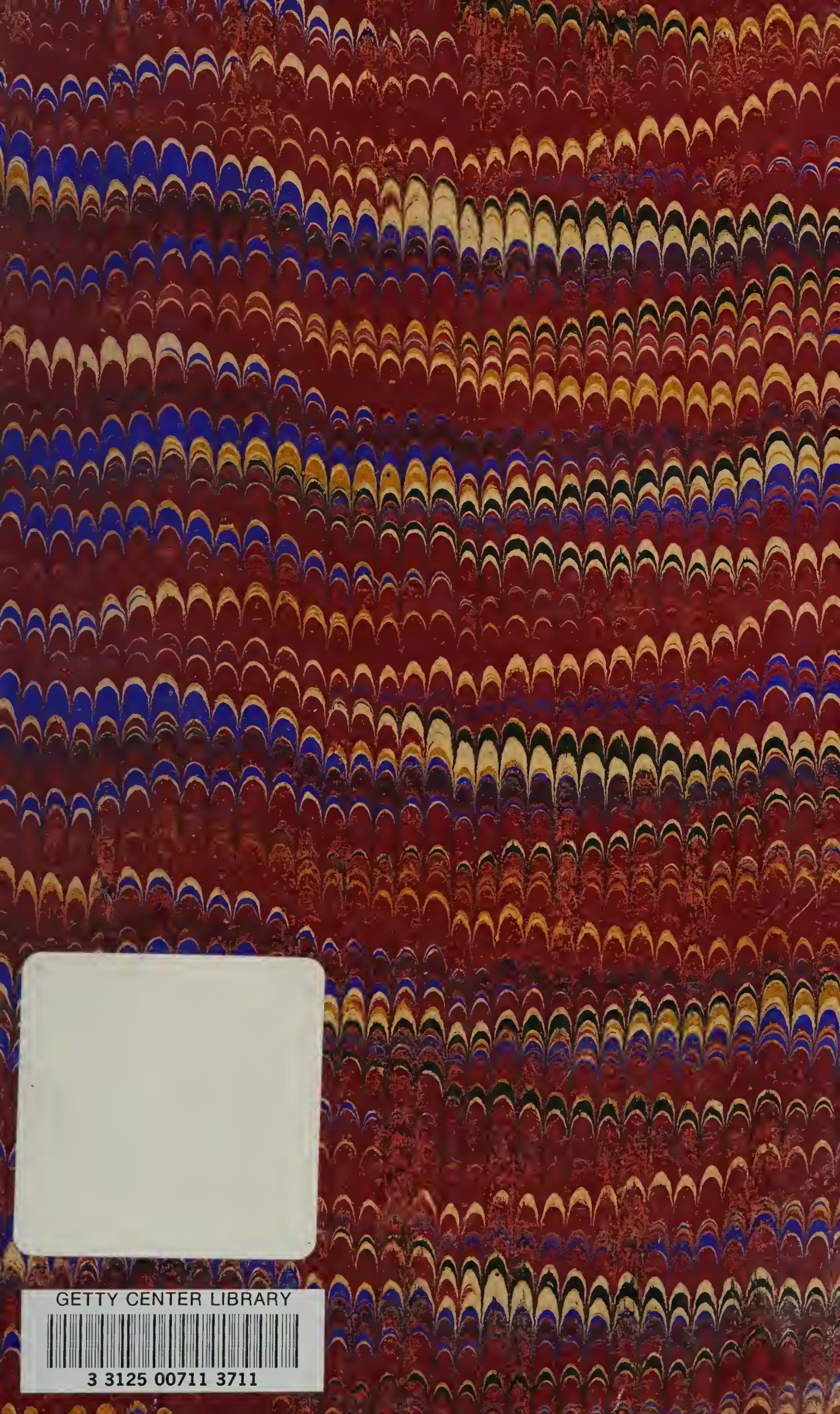
| | |
|---|----|
| I. — Richelieu recevant les premiers Académiciens (DE HEIM) | 5 |
| II. — Restitution du Temple de Minerve à Yzeures, eau- forte de M. O. DE ROCHEBRUNE. | 51 |
| III. — Portrait du général baron de Lespinay. | 95 |

| | |
|---|----------|
| IV. — Médaillon de Monseigneur de Lespinay. | 97 |
| V. — Croquis des ruines du château de la Tabarière, près Chantonnay. | 100 |
| VI. — <i>Portrait de Richelieu</i> , d'après le tableau de l'hospice de Luçon ; Paysages hollandais, des environs de Luçon ; croquis de M. HANOTAUX, de l'Académie française. | 103 |
| VII. — Cachet armorié de la famille de Lespinay au XVIII ^e siècle. | 113 |
| VIII. — Le château d'Aspremont : <i>a</i>) Porte d'entrée du XIV ^e siècle; <i>b</i>) Tours du XVI ^e , — eaux-fortes de M. O. DE ROCHEBRUNE. | 125, 131 |
| IX. — Médaille du Cardinal de Richelieu, par VARIN. | 149 |
| X. — Portrait du comte de Mesnard, écuyer de la Duchesse de Berry. | 181 |
| XI. — Le château de Mesnard-la-Barotière, croquis à la plume. | 176 |
| XII. — Fac-similé d'une ancienne affiche d'enrôlement. | 229 |
| XIII. — Lieu présumé de la sépulture du généralissime vendéen d'Elbée, dans les fossés du château de Noirmoutier... | 257 |
| XIV. — Médaillon que d'Elbée portait sur sa poitrine au moment de son exécution | 257 |
| XV. — Crucifix des missions du P. de Montfort (XVIII ^e siècle). | 269 |
| XVI. — Le drapeau des insurgés vendéens de Châtillon... | 321 |
| XVII. — Le château de Saint-Pompain, eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE... | 403 |
| XVIII. — L'ancienne porte des vieilles Prisons, à la Roche-sur-Yon. | 433 |
| XIX. — La statue de saint Lienne, par M. FULCONIS... | 461 |
| XX. — Le portail de l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Lienne, à la Roche-sur-Yon. | 463 |
| XXI. — La Roche-sur-Yon, autrefois et aujourd'hui... | 467 |
| XXII. — Les découvertes archéologiques du R. P. de la Croix, à l'abbaye de Saint-Maur.... | 505 |

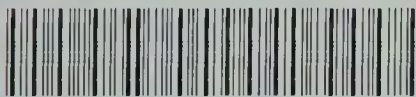








GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00711 3711

